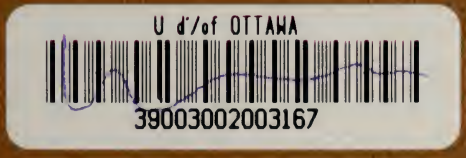
U d'/of OTTAWA
39003002003167

Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

http://archive.org/details/mandementslettre12glis

MANDEMENTS

DES

ÉVÊQUES DE QUÉBEC

JUIL 14 1972

MANDEMENTS

LETTRES PASTORALES ET CIRCULAIRES

DES

ÉVÊQUES DE QUÉBEC

NOUVELLE SÉRIE

Volume huitième

SON ÉMINENCE LE CARDINAL L.-N. BÉGIN

Volume troisième

(Douzième de la collection complète)

QUÉBEC

1919

Université BIBLIOTHECA Ottaviensis

BX
1419
.A2Q4
1887
v. 12

(N^0 1)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Archevêché de Québec,
25 février 1919.

I. *Temps pascal.* — Règlement pour le Carême.
II. Visite pastorale.
III. La Propagation de la Foi.

Bien chers collaborateurs,

I

En vertu d'un indult spécial que Rome vient d'accorder, à la demande des archevêques et évêques du Canada, rien n'est changé dans les limites du temps communément appelé chez-nous *temps pascal.* C'est donc, comme d'hatitude, à partir du Mercredi des Cendres jusqu'au dimanche de Quasimodo que les fidèles pourront et devront remplir le grand devoir de la communion pascale.

Un autre indult nous permet aussi de déroger à la loi générale qui fixe au vendredi et au samedi de chaque semaine du carême l'obligation de faire abstinence. Les jours d'abstinence, pendant le carême, restent donc le mercredi et le vendredi de chaque

semaine. En conséquence, les règles du carême prochain seront exactement les mêmes que celles de l'an dernier.

1 — Tous les jours du carême, excepté les dimanches, sont des jours de jeûne d'obligation ;

2 — Tous les mercredis et vendredis, de même que le samedi des Quatre-Temps, sont des jours d'abstinence, où l'on est tenu de faire maigre aux trois repas ;

3 — Les lundis, mardis, jeudis et samedis, sauf le samedi des Quatre-Temps, il est permis de faire gras au repas principal. Ces jours-là, les personnes non soumises à la loi du jeûne, ou légitimement empêchées de jeûner, peuvent faire gras aux trois repas ;

4 — Aux jours de jeûne où l'abstinence n'est pas imposée et où, par conséquent, on peut faire gras, il n'est plus défendu de manger de la viande et du poisson au même repas ;

5 — Le repas principal peut être pris le midi ou le soir, selon qu'il paraît plus pratique et plus commode ;

6 — La loi de l'abstinence et du jeûne cesse le Samedi-Saint, à midi. Il est donc permis, ce jour-là, de faire gras au dîner pris après midi, et au souper, qui peut être un repas complet ;

7 — Le matin, ceux qui jeûnent peuvent prendre deux onces, environ, de la nourriture que l'usage de notre pays permet de prendre, les jours maigres ;

8 — La loi de l'abstinence oblige tous les fidèles qui ont sept ans révolus, et la loi du jeûne oblige tous ceux qui ont vingt-et-un ans révolus et qui n'ont pas encore commencé leur soixantième année.

Je crois utile de répéter cette année les avertissements déjà donnés dans la circulaire du 4 février 1918 et qui se lisent ainsi :

" Vous ne manquerez pas de rappeler à vos fidèles que, au-dessus de ces lois particulières dans lesquelles l'Eglise prescrit, avec une autorité mêlée d'une si maternelle condescendance,

certaines formes pratiques de mortification, il y a toujours la loi universelle et divine de la pénitence. Il est assez facile de trouver des motifs pour se soustraire au précepte du jeûne et même de l'abstinence ; et l'on met à les chercher un souci et une diligence qui paraissent défendre suffisamment les santés contre les rigueurs de la loi. L'Eglise a beau diminuer les exigences de sa discipline, elle ne réussit guère à l'adapter à des mœurs et à des conditions sociales de plus en plus réfractaires aux privations qui gênent la volonté et qui heurtent les appétits. On assiège, chaque année, ses tribunaux de miséricorde pour s'y faire accorder des exemptions qui permettent de vivre en marge du régime pénitentiel.

Mais, il faut bien que les disciples du Christ sachent qu'ils ne sont pas au-dessus du Maître, et qu'ils ne peuvent marcher sur ses traces qu'en portant la croix. Il importe de leur rappeler que les héritiers du ciel n'auront leur part du divin héritage qu'à la condition de prendre leur part personnelle à la passion et aux souffrances de leur Chef crucifié. Plus que jamais, en un temps où il ne paraît y avoir d'émulation que dans la course au plaisir, il est nécessaire d'avertir les chrétiens que la seule chose importante est de sauver son âme, et que l'unique moyen d'y réussir est de faire pénitence.

Sourd à des enseignements d'une si élémentaire sagesse, le monde ne veut écouter que les voix trompeuses qui l'invitent à s'amuser et à jouir. Dans le fracas de l'épouvantable guerre, parmi les cris de détresse qui montent de la terre et des flots, en face de l'abîme qui appelle l'abîme, sous les coups de la justice divine qui fait chanceler l'univers sur ses bases ruineuses, les hommes gardent le culte insensé de leurs faux dieux : l'or, les modes coûteuses et perverses, les danses folles et honteuses, les théâtres destructeurs du sens chrétien et profanateurs de l'Evangile, l'alcool assassin des corps et des âmes ! Et quand, à ce monde qui gaspille et qui s'amuse, on parle de privations, d'économie, de sacrifices et de pénitence, il n'a pas l'air de comprendre. Cette sorte d'impuissance à voir clair, alors que la lumière devient foudroyante, est-elle le châtiment de Dieu qui

venge ses lois violées et ses grâces profanées ? On a bien des raisons de la penser.

Que ceux-là donc qui ont charge d'âmes redoublent de zèle et d'énergie dans la prédication des vérités nécessaires. Qu'ils fassent retentir, sans se lasser, aux oreilles sourdes et aux esprits appesantis la terrible parole de Jésus-Christ : Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous. Exhortez vos paroissiens à prier pour que l'avertissement du Maître soit compris et que le monde fasse pénitence afin de ne pas périr.

Comme d'habitude les fidèles qui profitent des dispenses de jeûne ou d'abstinence doivent faire une aumône pendant le carême. Veuillez rappeler, à cette occasion, la valeur très spéciale de l'aumône comme œuvre d'expiation et de pénitence, et insistez sur la nécessité d'ajouter au don de l'argent l'offrande plus précieuse d'un esprit humilié et d'un cœur repentant.

Les aumônes recueillies pendant le carême sont consacrées aux diverses œuvres de charité du diocèse. On est prié de les envoyer à M. l'Aumônier de l'Archevêché, au cours de la première quinzaine de Pâques."

II

Vous recevrez, en même temps que cette circulaire, l'itinéraire de la prochaine visite pastorale. Messieurs les Curés qui ne se sont pas encore procuré le *Cérémonial de la Visite* sont invités à le faire au plus tôt. Ce *Cérémonial* modifie, en quelques points, les directions de l'Appendice au Rituel, et il est bon de savoir que c'est le *Cérémonial* que l'on doit suivre désormais, et non l'Appendice. D'ailleurs, le *Cérémonial* est indispensable aux chantres, qui y trouvent, dans l'ordre voulu et avec les indications nécessaires, tout ce qu'ils ont à chanter au cours de la visite. Toutes les fabriques doivent donc s'en procurer un certain nombre d'exemplaires pour les chantres, et même pour les clercs, qui peuvent en tirer grand profit.

Messieurs les Curés voudront bien prendre note que, maintenant, il n'y a plus qu'un seul précurseur pour la visite pastorale. Ce précurseur arrive dans la paroisse vingt-quatre heures avant l'évêque, et il n'y reste que vingt-quatre heures, sauf le cas où la visite doit durer deux jours. Il réunit les enfants une première fois, à 3 heures, le jour de son arrivée, et une deuxième fois, le lendemain, à 9 heures.

Il importe de bien disposer les âmes aux grâces abondantes de la visite pastorale. Ce sont véritablement des jours de miséricorde et de salut, que Dieu prépare à vos fidèles. Exhortez-les à ne pas les rendre inutiles, mais à faire tout leur possible pour bien recevoir le Saint-Esprit qui va les visiter. Pendant les deux semaines qui précèderont l'arrivée de l'évêque, on récitera tous les jours, à l'église, après la messe principale, et, chaque soir, en famille dans les maisons, trois fois *Notre Père* et *Je vous salue, Marie*, pour demander spécialement la conversion des pécheurs et la persévérance des enfants qui doivent être confirmés.

On voudra bien prendre note que le Code du Droit canon fixe *sept ans* comme l'âge convenable pour recevoir la Confirmation. Donc, à moins de raisons spéciales dont il convient que l'évêque soit le seul juge, vous ne présenterez à la Confirmation que les enfants qui ont sept ans révolus.

III

Je vous conseille de lire attentivement le dernier numéro des *Annales de la Propagation de la Foi*. Vous y verrez toute l'étendue des besoins auxquels l'Œuvre doit pourvoir, et vous déplorerez, comme moi, que pour faire tant de bien elle ait si peu de ressources. Un coup d'œil rapide sur le compte-rendu des recettes vous permettra de trouver la cause d'une si regrettable pénurie. Un autre coup d'œil sur votre conscience vous montrera si vous pouvez, pour votre part, remédier au mal.

En tout cas, l'inégalité surprenante des offrandes laisse trop facilement deviner que l'on n'a pas partout la même intelligence

des besoins de l'Œuvre, non plus que le même zèle à la secourir. Et pourtant, il s'agit là d'intérêts supérieurs que tous doivent tenir en égale estime et auxquels personne ne peut rester indifférent. Toutes les paroisses devraient rivaliser d'ardeur et de générosité dans cette noble croisade pour la propagation de la foi, et pas une seule ne devrait laisser supposer qu'elle tire de l'arrière.

J'attire donc sérieusement l'attention de tous les curés sur une œuvre d'aussi primordiale importance. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de paroissiens qui ne soient capables de donner un sou par semaine pour aider la propagation de la foi et jouir des grands avantages spirituels qui sont accordés aux membres de l'Association. Il suffit de leur parler de l'Œuvre et d'organiser le travail de propagande et de souscription.

J'espère que tout le monde va s'y mettre courageusement, et que le prochain compte-rendu montrera des listes mieux équilibrées, que l'on pourra parcourir sans regret, mais avec la douce satisfaction de constater que tous ont bien rempli un grand devoir de religion et de charité.

Agréez, bien chers collaborateurs, l'assurance de mon affectueux dévouement en Notre-Seigneur,

† L.-N. Card. Bégin,

Archevêque de Québec.

(N° 122)

LETTRE PASTORALE

DE

SON ÉMINENCE LE CARDINAL BÉGIN

RECOMMANDANT L'HÔTEL-DIEU DU SACRÉ-CŒUR

LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, Cardinal-Prêtre de la Sainte Église Romaine, du titre de Saint-Vital, par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêque de Québec.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles du diocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très Chers Frères,

L'an dernier, Nous faisions un appel à votre charité, en faveur de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur. Selon votre habitude, vous répondiez avec empressement et générosité. Grâce à vos aumônes, grâce aussi à la particulière bienveillance de quelques amis des pauvres, les religieuses ont pu équilibrer leur budget sans mettre en péril l'avenir de leur maison, et sans fermer la porte aux nombreux clients qui sont venus confier à leurs bons soins tant et de si lamentables détresses.

Malheureusement, la situation économique si déplorable

que nous a faite la guerre ne s'est point sensiblement améliorée. Dans les institutions qui ne peuvent pas compter sur des revenus réguliers, mais qui dépendent de la charité publique, la solution du problème financier reste angoissante. Le chiffre des dépenses a presque doublé. Il faudrait donc doubler aussi la recette. Or, quand on sait jusqu'à quel point se multiplient les appels à la bonne volonté de notre peuple, on craint que sa générosité ne se lasse, et l'on tremble pour les œuvres qu'elle soutient.

Et pourtant, on aurait tort de trop s'inquiéter. La charité chrétienne a cette merveilleuse puissance de dilater les cœurs jusqu'aux limites des indigences qui s'offrent à leur compassion. Si les misères grandissent, la générosité grandit avec elles ; et les budgets qui s'appuient sur cette générosité ont souvent plus de stabilité et gardent mieux leur équilibre que les budgets livrés aux opérations mesurées et prudentes du commerce. C'est le miracle de la vraie charité, qui s'inspire des exemples de Jésus-Christ et des leçons de l'Evangile.

Ce miracle, Nos Très Chers Frères, vous Nous en avez souvent donné l'édifiant et consolant spectacle. Votre compassion est égale à toutes les détresses, et, bien des fois, elle a renouvelé, sous nos yeux et à notre demande, le prodige de la multiplication des pains en faveur de ceux qui avaient faim. Toutes les institutions de charité de Notre diocèse ont fait successivement, et parfois simultanément, appel à votre bienveillant secours, et Nous aimons à affirmer que jamais vous n'avez trompé les espérances que l'on avait mises en vous.

Aussi, est-ce avec une confiance persévérante, comme votre générosité, que Nous venons, cette année encore, vous tendre la main en faveur de Notre cher Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur. Les trois cents patients, qui y ont trouvé refuge et protection, comptent sur vous pour permettre aux bonnes religieuses de leur prodiguer les soins héroïques que réclament leurs misères physiques et morales. Leur sort est entre vos mains, et ils mettent tous leurs espoirs en votre charité.

Vous répondrez, Nos Très Chers Frères, à une confiance qui vous honore, et vous ferez encore une fois le geste de pitié, qui a déjà soulagé tant d'infortunes et attiré sur vos familles tant de bénédictions. Votre aumône, après avoir soutenu et consolé les pauvres de Jésus-Christ, montera suppliante et efficace vers le trône de Dieu, pour implorer sa miséricorde et désarmer sa colère.

En conséquence, le saint Nom de Dieu invoqué, Nous réglons et ordonnons ce qui suit :

1 — Le dimanche, 15 juin prochain, dans toutes les églises et chapelles publiques du diocèse, on fera, à toutes les messes, une quête au profit de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur de Jésus ;

2 — Messieurs les curés et desservants sont priés d'annoncer cette quête le dimanche précédent, et d'insister pour faire comprendre à leurs paroissiens l'importance exceptionnelle de l'œuvre qu'ils sont appelés à secourir ;

3 — Le produit de la quête devra être envoyé sans délai à Monsieur l'Aumônier de l'Archevêché.

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée au prône, de toutes les messes, dans les églises paroissiales et les chapelles publiques, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contreseing de notre secrétaire, le trente mai mil neuf cent dix-neuf.

† L.-N. Card. Bégin,
Archevêque de Québec

Par mandement de Son Éminence,

Jules Laberge, *ptre, chan.,*
secrétaire.

(No 123)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Archevêché de Québec,
10 novembre 1919.

I. Rapports et dispenses.
II. Conférences ecclésiastiques.
III. Sujets d'examens des jeunes prêtres pour 1920.

Bien chers collaborateurs,

I

Je prie MM. les Curés de bien tenir compte des avis suivants:

1. — Les rapports des paroisses doivent être envoyés à l'archevêché, chaque année, dans le cours du mois de janvier. Il est nécessaire de faire de chaque rapport *un double*, qui reste dans les archives de la fabrique.

2. — Les demandes de dispenses doivent être adressées au secrétaire de l'archidiocèse, et non à l'un ou l'autre des prêtres employés au secrétariat : l'absence de l'un de ces derniers peut occasionner des retards.

3. — Dans les demandes de dispenses de consanguinité ou d'affinité, il faut toujours mentionner l'âge des futurs et toutes les raisons canoniques. De plus, ces suppliques doivent être accompagnées de la componende. C'est au curé qu'il appartient de fixer cette componende, *onerata super hoc ejus conscientiâ*, et non pas à l'Ordinaire qui ignore toujours la condition des parties.

4. — Si le curé juge à propos d'envoyer quelqu'un à l'archevêché pour demander dispense d'un empêchement de mariage, il doit toujours exposer *par écrit* les motifs de cette démarche, donner lui-même les raisons canoniques, et ne pas laisser ce soin aux parties elles-mêmes, car l'Ordinaire n'est pas en mesure de contrôler et de vérifier l'exactitude des assertions faites par les intéressés.

5. — Les demandes de dispenses venant de la campagne doivent être envoyées assez tôt pour être expédiées le vendredi soir.

II

Tous les prêtres occupés dans les travaux du saint ministère sont tenus d'assister aux conférences ecclésiastiques. Si pour de graves raisons quelqu'un ne peut s'y rendre, il doit envoyer au Président son travail écrit sur chacun des cas proposés.

Les rapports de ces conférences doivent être sérieusement travaillés et transmis *sans retard* à l'archevêché.

III

Les sujets des examens des jeunes prêtres pour 1920 seront les suivants :

Dogme : *De gratiâ et virtutibus infusis.*

Morale : *De actibus humanis. De conscientia. De legibus.*

Droit canonique : *De locis ubi asservari potest sanctissima Eucharistia. De diversis altaribus.*

Ecriture Sainte : *De libris Tobiæ, Judith, Esther et Psalmorum.*

Histoire ecclésiastique : *Le grand schisme d'Occident.*

Sujets de sermons : *Le blasphème. La pureté.*

Agréez, chers collaborateurs, l'assurance de mon dévouement en Notre-Seigneur.

† L.-N. Card. Bégin,

Archevêque de Québec.

(N^0 123)

LETTRE PASTORALE

DE

SON ÉMINENCE LE CARDINAL BÉGIN

RECOMMANDANT L'ŒUVRE DE
LA SAINTE-ENFANCE

LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, CARDINAL-PRÊTRE DE LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE, DU TITRE DE SAINT-VITAL, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles du diocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très chers Frères,

La grande pitié qui règne au cœur des Missions apostoliques ne saurait manquer d'émouvoir tous ceux qui s'intéressent à la conversion des infidèles et à l'établissement parmi eux du règne de Jésus-Christ. C'est l'une des amères conséquences de la guerre d'avoir arraché aux divers champs de l'apostolat un si grand nombre d'excellents ouvriers, et d'avoir tari quelques-unes des plus fécondes sources de revenus qui alimentaient les œuvres de missions.

Aussi, le Père commun des fidèles, le gardien vigilant du bercail où le Christ veut que rentrent, pour n'y plus former qu'un seul troupeau, toutes les brebis qu'Il a enveloppées d'un même amour et rachetées dans son sang, se tourne-t-il avec une sollicitude pleine d'angoisse, vers ses enfants du monde catholique,

pour les supplier de répondre aux désirs de son cœur, et de lui fournir les ressources et les ouvriers que réclament tant de moissons compromises.

Cet appel, Nos très chers Frères, ne peut nous laisser insensibles. Déjà, notre pays a fourni aux missions du Japon, de la Chine et de l'Afrique un bon nombre d'apôtres, hommes et femmes, qui y travaillent avec un zèle admirable à la conquête des âmes. D'autre part, on n'a jamais fait appel en vain à la charité de notre peuple en faveur des missions catholiques. Mais, les grandes détresses, où se trouvent aujourd'hui ces missions, nous invitent à grossir nos aumônes afin que l'aide soit mieux proportionnée aux besoins qui la sollicitent.

Votre générosité, Nos très chers Frères, Nous a habitué à compter sur elle. Nous savons que vous avez le sens de la vraie charité, qui se fait toute à tous, qui ne recule pas devant les sacrifices, et qui sait voir Jésus-Christ dans les plus petits de ceux qui souffrent. Voilà pourquoi Nous venons, avec une entière confiance, vous recommander l'une des œuvres d'apostolat les plus chères au Souverain Pontife, l'une de celles qui émeuvent le plus votre pitié : l'Œuvre de la Sainte-Enfance.

Cette œuvre a pour but de grouper vos chers enfants dans une pieuse association, et de leur fournir l'occasion de contribuer par leurs aumônes et par leurs prières au salut éternel des milliers d'enfants qui, en Chine et en d'autres contrées, sont abandonnés par leurs parents païens et sont exposés à mourir sans avoir reçu la grâce du saint baptême.

Tous les papes ont béni l'association et l'ont très fortement recommandée. Léon XIII disait, en 1882 : " Je voudrais voir tous les enfants du monde catholique membres de cette belle œuvre de la Sainte-Enfance." Pie X exprimait le même vœu, en 1913. Sa Sainteté Benoît XV a déjà témoigné, à plusieurs reprises, en quelle particulière estime il tient l'association. Dans un très apostolique discours prononcé au Vatican, le 18 juin 1916, il recommandait instamment aux mères de familles, ainsi qu'aux directeurs de collèges, de faire inscrire, sans tarder, leurs enfants et leurs élèves dans les registres de la société.

Nous ajoutons, Nos très chers Frères, nos pressantes exhortations à celles du Vicaire de Jésus-Christ. La multiplicité et l'importance des œuvres locales, qui font appel à votre charité, ne doivent pas vous faire perdre de vue et ne sauraient diminuer dans votre estime une œuvre de portée aussi haute et d'intérêt aussi foncièrement catholique. A l'heure où le Pape compte sur vous, pour combler dans les rangs apostoliques de la Sainte-Enfance les vides si nombreux que la guerre y a creusés, vous vous présenterez avec joie et empressement pour occuper ce poste d'honneur. Vous reformerez dans nos familles, dans nos écoles et dans nos collèges, la grande armée des petits croisés qui rendront à la liberté tant d'âmes prisonnières et donneront à Jésus les élus qu'Il attend. Volontiers, je fais mienne, pour vous la redire, la parole de Léon XIII : "Je voudrais voir tous les enfants de mon diocèse membres de la Sainte-Enfance."

Afin d'activer la propagande et de fournir les facilités désirables de prendre part à l'œuvre, Nous avons jugé bon de la réorganiser sur des bases plus stables et dans des cadres plus solides, et de confier cette importante tâche aux Sœurs de l'Immaculée-Conception. Cette communauté religieuse, récemment admise dans le diocèse, fut fondée, il y a quelques années, à Montréal, par feu l'abbé Gustave Bourassa. Son but est de travailler aux missions étrangères. Elle est déjà établie à Canton, en Chine, où elle a pris charge de l'œuvre si apostolique des crèches pour les nouveaux-nés. Des milliers de petits êtres abandonnés ont été recueillis et baptisés par ses soins.

Il n'est donc pas étonnant qu'on ait songé à utiliser le zèle et l'expérience de ces religieuses pour propager en notre pays l'œuvre de la Sainte-Enfance. Un tel honneur leur revenait de droit, et on était sûr de trouver en elles la compétence, le dévouement et le savoir-faire que réclame une pareille tâche. Elles sont déjà à l'œuvre dans trois diocèses, et, tout de suite, la Sainte-Enfance y a pris de grands développements et y a vu croître ses recettes de façon merveilleuse.

Nous sommes heureux d'accepter leurs services pour donner, dans Notre diocèse, un élan nouveau à la Société, qui fût jadis

si bien accueillie par Nos fidèles, et qui n'a pas cessé de jouir auprès d'eux d'une grande popularité. Sous la direction de M. l'Aumônier de l'Archevêché, les Sœurs missionnaires feront donc le travail d'organisation et de propagande dans les paroisses, dans les pensionnats et dans les écoles. Nous demandons instamment à Messieurs les Curés de leur donner un concours efficace, de les recommander à la charité des familles, des instituteurs et institutrices de leurs paroisses, afin que, partout, on leur fasse l'accueil que mérite leur très belle mission.

La résidence actuelle de la Communauté, à Québec, est au N^{0} 33, rue Sainte-Julie. C'est là que sera, jusqu'à nouvel ordre, le bureau de la Sainte-Enfance, et que devront être envoyées toutes les aumônes destinées à cette belle œuvre.

Nous sommes sûr que le diocèse de Québec ne tirera pas de l'arrière dans ce concours de charité. Vous voudrez tous, Nos très chers Frères, réaliser les espérances de Notre très Saint Père le Pape, et consoler son cœur de toutes les tristesses qui le font souffrir. Vous aurez aussi à cœur d'attirer sur vos familles, et tout particulièrement, sur vos chers enfants les bénédictions abondantes que Dieu répandra sur la gracieuse et touchante milice des Sauveurs d'enfants.

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée aux prônes de toutes les messes paroissiales ou principales des églises et chapelles publiques du diocèse, et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous Notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contreseing de Notre secrétaire, le dix-huit janvier mil neuf cent vingt.

† L.-N. Card. Bégin,
Archevêque de Québec.

Par mandement de Son Éminence,

Jules Laberge, *ptre, chan.,*
secrétaire.

(No 125)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Archevêché de Québec,
10 février 1920.

I. Temps pascal.
II. Règlement pour le Carême.

Bien chers collaborateurs,

I

En vertu d'un indult spécial que Rome a accordé à la demande des archevêques et évêques du Canada, rien n'est changé dans les limites du temps communément appelé chez-nous *temps pascal.* C'est donc, comme d'habitude, à partir du Mercredi des Cendres jusqu'au dimanche de Quasimodo que les fidèles pourront et devront remplir le grand devoir de la communion pascale.

II

Un autre indult nous permet aussi de déroger à la loi générale qui fixe au vendredi et au samedi de chaque semaine du carême l'obligation de faire abstinence. Les jours d'abstinence, pen-

dant le carême, restent donc le mercredi et le vendredi de chaque semaine. En conséquence, les règles du carême prochain seront exactement les mêmes que celles de l'an dernier.

1 — Tous les jours du carême, excepté les dimanches, sont des jours de jeûne d'obligation ;

2 — Tous les mercredis et vendredis, de même que le samedi des Quatre-Temps, sont des jours d'abstinence, où l'on est tenu de faire maigre aux trois repas ;

3 — Les lundis, mardis, jeudis et samedis, sauf le samedi des Quatre-Temps, il est permis de faire gras au repas principal. Ces jours-là, les personnes non soumises à la loi du jeûne, ou légitimement empêchées de jeûner, peuvent faire gras aux trois repas ;

4 — Aux jours de jeûne où l'abstinence n'est pas imposée et où, par conséquent, on peut faire gras, il n'est plus défendu de manger de la viande et du poisson au même repas ;

5 — Le repas principal peut être pris le midi ou le soir, selon qu'il paraît plus pratique et plus commode ;

6 — La loi de l'abstinence et du jeûne cesse le Samedi-Saint, à midi. Il est donc permis, ce jour-là, de faire gras au dîner et au souper qui peut être un repas complet ;

7 — Le matin, ceux qui jeûnent peuvent prendre deux onces, environ, de la nourriture que l'usage de notre pays permet de prendre, les jours maigres ;

8 — La loi de l'abstinence oblige tous les fidèles qui ont sept ans révolus, et la loi du jeûne oblige tous ceux qui ont vingt-et-un ans révolus et qui n'ont pas encore commencé leur soixantième année.

Comme d'habitude les fidèles qui profitent des dispenses de jeûne ou d'abstinence doivent faire une aumône pendant le carême. Veuillez rappeler, à cette occasion, la valeur très spéciale de l'aumône comme œuvre d'expiation et de pénitence,

et insistez sur la nécessité d'ajouter au don de l'argent l'offrande plus précieuse d'un esprit humilié et d'un cœur repentant.

Les aumônes recueillies pendant le carême sont consacrées aux diverses œuvres de charité du diocèse. On est prié de les envoyer à M. l'Aumônier de l'Archevêché, au cours de la première quinzaine de Pâques.

Agréez, bien chers collaborateurs, l'assurance de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

† L.-N. Card. Bégin,
Archevêque de Québec.

(No 126)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Archevêché de Québec,
12 mars 1920.

Visite pastorale.

Cérémonial — Précurseur — Archidiacre — Quête — Prières.

Bien chers collaborateurs,

* * *

Vous recevrez, en même temps que cette circulaire, l'itinéraire de la prochaine visite pastorale. Messieurs les curés qui ne se sont pas encore procuré le *Cérémonial de la Visite* sont invités à le faire au plus tôt. Il est bon de savoir que la nouvelle édition de l'*Appendice au Rituel*, ne traitant plus des cérémonies de la visite de l'évêque, Messieurs les curés n'auront plus, pour les guider, que le *Cérémonial*. Ce dernier est, d'ailleurs, indispensable aux chantres qui y trouvent, dans l'ordre voulu et avec les indications nécessaires, tout ce qu'ils ont à chanter au cours de la visite. Toutes les fabriques doivent s'en procurer un certain nombre d'exemplaires pour les chantres, et même pour les clercs, qui peuvent en tirer un réel profit.

* * *

Messieurs les curés voudront bien ne pas oublier que, maintenant, il n'y a plus qu'un seul précurseur pour la visite pastorale. Ce précurseur arrive dans la paroisse vingt-quatre heures avant l'évêque, et il n'y reste que vingt-quatre heures, sauf le cas où la visite doit durer deux jours. Il réunit les enfants une première fois, à 3 heures, le jour de son arrivée, et une deuxième fois, le lendemain, à 9 heures.

* * *

Monsieur l'abbé Joseph Vaillancourt, archidiacre-suppléant, ira cette année dans toutes les paroisses où doit avoir lieu la visite pastorale. A part l'audition des comptes qu'il est chargé de faire, il procédera aussi à l'examen des meubles et immeubles des fabriques, ainsi que des cahiers, registres et autres documents officiels. Messieurs les curés sont priés de préparer et de fournir à M. l'archidiacre-suppléant tous les papiers et toutes les informations dont il peut avoir besoin pour faire un rapport exact et complet sur l'état des affaires temporelles des fabriques.

La visite de M. l'abbé Vaillancourt précédera d'une quinzaine de jours celle de l'évêque. Elle commencera donc le dernier jeudi d'avril.

* * *

La visite pastorale entraîne des dépenses assez considérables, que la quête réussit à peine à défrayer. A part quelques louables exceptions, les fidèles n'ont pas l'air d'attacher une grande importance à l'aumône qu'on les invite à faire en cette circonstance. Si Messieurs les curés voulaient bien attirer là-dessus l'attention de leurs paroissiens, et insister pour qu'ils se montrent généreux, je suis convaincu que le montant de la quête doublerait. Les œuvres diocésaines en bénéficieraient, et Dieu

bénirait davantage les paroisses qui auraient su répondre à ses bienfaits en secourant les institutions qui travaillent à sa gloire.

* * *

Il importe de bien disposer les âmes aux grâces abondantes de la visite pastorale. Ce sont véritablement des jours de miséricorde et de salut, que Dieu prépare à vos fidèles. Exhortez-les à ne pas les rendre inutiles, mais à faire tout leur possible pour bien recevoir le Saint-Esprit qui va les visiter. Pendant les deux semaines qui précéderont l'arrivée de l'évêque, on récitera tous les jours, à l'église après la messe principale, et, chaque soir, en famille dans les maisons, trois fois *Notre Père* et *Je vous salue, Marie,* pour demander spécialement la conversion des pécheurs et la persévérance des enfants qui doivent être confirmés.

Agréez, bien chers collaborateurs, l'assurance de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

† L.-N. Card. Bégin,
Archevêque de Québec.

(N^0 127)

MANDEMENT

DE L'EMINENTISSIME ARCHEVÊQUE,
DE L'ARCHEVÊQUE DE SÉLEUCIE ET DES EVÊQUES
DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE QUÉBEC

SUR

"L'aide au développement de l'Université Laval."

NOUS, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, CARDINAL ARCHEVÊQUE, ARCHEVÊQUE ET EVÊQUES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE QUÉBEC.

Au Clergé séculier et régulier et à tous les Fidèles de nos diocèses respectifs, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos Très Chers Frères,

Après les terribles désastres causés par la dernière guerre, tous les peuples s'emploient avec ardeur au travail de reconstruction que tant de ruines amoncelées parmi eux et tant de nécessités de plus en plus pressantes leur imposent.

Notre pays, moins éprouvé que d'autres, n'a cependant pas échappé aux conséquences douloureuses de l'épouvantable cataclysme. Nous avons, nous aussi, des ruines économiques à réparer. Nous avons tout près de nous des nécessités de toutes sortes qui réclament l'énergie de nos bras, et, par-dessus tout, l'effort de nos têtes.

La prospérité véritable d'une nation ne saurait se concevoir sans son développement moral et intellectuel. Lorsque les idées d'un peuple sont saines; lorsqu'elles descendent des intelligences cultivées, comme d'autant de sources fécondes, dans toutes les classes sociales ; lorsque les institutions où se forme la jeunesse, ecclésiastique et laïque, qui sera la force de demain, sont en mesure de s'acquitter efficacement de leur tâche, on peut prévoir aisément que l'ordre, la paix, l'activité, l'aisance même, régneront.

Nous possédons, Nos Très Chers Frères, au siège de l'Eglise-mère de Québec, une maison d'enseignement supérieur dont nous sommes particulièrement fiers, la première Université catholique fondée au Canada.

Cette Université qui porte le nom de l'évêque pionnier de notre pays, qui est d'origine encore récente mais dont le nom a traversé les mers, qui a déjà fait parmi nous tant de bien, et d'où sont sortis tant d'hommes remarquables dans le clergé, le barreau, la médecine et autres professions dirigeantes, cette Université, disons-nous, a été, jusqu'ici l'œuvre à peu près exclusive du Séminaire de Québec.

C'est le Séminaire de Québec qui l'a fondée. C'est lui qui l'a organisée, soutenue, développée, au prix d'incroyables sacrifices. Ce sont ses prêtres, recteurs, directeurs, professeurs, aidés sans doute de laïques instruits et profondément dévoués, qui, avec un salaire dérisoire dont s'offusquerait le plus humble de nos ouvriers, ont imprimé chez nous à l'enseignement supérieur et professionnel un très vif essor. Nous ne dirons jamais assez ce que l'Eglise et la patrie doivent à ces hommes qui par leurs talents eussent pu, dans le monde, se conquérir de belles fortunes, de très lucratives positions, et qui ont préféré se faire les artisans obscurs de la fortune des autres, les instruments du succès et de la gloire de leurs élèves dans toutes les carrières ouvertes à leur ambition.

C'est un devoir pour nous de leur offrir ici le tribut de notre très profonde gratitude, et de proclamer solennellement, en face de tout le pays, leurs admirables mérites.

Mais ce témoignage, Nos Très Chers Frères, ne suffit pas ; et l'heure, croyons-nous, est venue de reconnaître l'œuvre remarquable de science, de dévouement et d'apostolat, due à l'Université de Québec, non seulement par des paroles, mais par des actes. L'heure est venue de sonner, dans nos divers de cette, un appel éclatant à la générosité publique en faveur diocèses institution bienfaisante qui éprouve l'impérieux besoin de nouveaux développements, et qui, par ses seules ressources, ne saurait donner à ses efforts toute l'ampleur, toute l'intensité, toute l'efficacité, que les temps requièrent.

Quelque considérables que soient les résultats obtenus depuis sa fondation par notre Université, soit au point de vue de la culture générale, soit dans le domaine des connaissances professionnelles, il y a, certes, place dans son enseignement pour d'importants progrès. Grâce à des méthodes plus hautes, à des études plus fouillées, les lettres et les sciences peuvent y atteindre un niveau plus élevé. On désire à bon droit, dans les différentes facultés : en théologie, en philosophie, en droit, en médecine, la création de chaires nouvelles.

Il nous semble spécialement nécessaire que les cours dont relèvent les si épineuses questions, religieuses et sociales, de notre époque, élargissent leurs cadres et s'ajustent, autant que possible, à toutes les nécessités du jour, en conformité des principes posés par les Papes et qui seuls offrent aux peuples de solides garanties de justice et de paix. Le monde traverse une crise intellectuelle très grave. Nous ne pourrons y faire face qu'en fortifiant, à la lumière des doctrines de la sainte Eglise catholique, les centres d'enseignement d'où la pensée des maîtres rayonne sur les élèves, et, par eux, sur les esprits qui jouent un rôle éminent dans la société.

L'œuvre du développement universitaire s'impose donc, par son importance, à la sympathie de tous, et elle réclame tous les concours.

Notre gouvernement provincial vient de faire à l'Université de Montréal, érigée récemment en institution autonome, un don princier. Tout nous porte à croire qu'il ne se montrera

pas moins généreux vis-à-vis de la plus ancienne université catholique du Canada qui a porté, la première, sur ses épaules le fardeau de notre enseignement supérieur.

Mais c'est à vous, Nos Très Chers Frères, clergé et fidèles, que nous nous adressons présentement ; et c'est votre charité bien connue que nous venons solliciter dans l'intérêt de notre université québecquoise dont nous apprécions si hautement les services, et que nous considérons comme l'un des plus puissants boulevards de notre religion et de notre nationalité.

Les progrès de l'Université Laval nous intéressent tous. La cause qu'elle représente est notre cause à tous. Ses portes sont ouvertes à tous ceux de nos compatriotes que leurs goûts, leurs dispositions, poussent vers les hautes études. Et il n'est, de fait, dans tout l'archidiocèse aucune paroisse qui n'ait eu déjà la joie de compter, ou qui ne puisse voir figurer un jour parmi les élèves de Laval quelques-uns de ses fils les mieux doués.

Clercs et laïques, riches et pauvres, tous, Nos Très Chers Frères, qui que nous soyons, nous devons avoir souverainement à cœur que l'Université Laval grandisse. C'est par la supériorité dans tous les domaines, surtout dans le domaine religieux et intellectuel, que le peuple canadien-français pourra répondre à sa vocation et prendre une part prépondérante dans la préparation des destinées canadiennes. Voulons-nous pour notre société, dans l'Eglise et dans l'Etat, des chefs de haute valeur, capables d'affronter les plus redoutables problèmes de l'avenir ? Fournissons à ceux qui sont chargés de répandre autour d'eux l'instruction et de nous former des hommes, les moyens de mener à bien une si noble tâche. Voulons-nous des prêtres dont le savoir honore l'Eglise, des professionnels qui méritent notre confiance, des savants de toutes sortes dont les travaux et la compétence contribuent à relever l'agriculture, à activer le commerce et l'industrie sous toutes leurs formes les plus utiles ; voulons-nous des philosophes, des historiens et des lettrés qui, dans des écrits profonds, des pages érudites ou éloquentes, fassent briller le nom canadien, enrichissent l'héritage sacré de notre langue et assurent à notre race un prestige incontesté

sur ce continent ? Faisons de nos universités, par notre aide la plus effective, des châteaux forts de science, des foyers de culture française dont le pouvoir de rayonnement s'accroisse chaque jour en proportion même de nos besoins.

En conséquence, nous exhortons notre clergé, toujours si zélé lorsqu'il s'agit de servir les intérêts catholiques et nationaux, nous l'exhortons très vivement à prendre sous son patronage et à favoriser de ses deniers l'œuvre indispensable d'éducation supérieure que nous recommandons aujourd'hui. Une organisation va se faire qui puisse atteindre, si c'est possible, toutes les paroisses, et dans chaque paroisse, toutes les familles. Messieurs les curés voudront bien prêter à ce travail d'organisation leur plus dévoué concours.

Nous prions, d'autre part, tous nos diocésains, même les moins fortunés, de faire bon accueil aux mains solliciteuses qui se tendront vers eux. Ceux à qui leur condition et leurs revenus permettent de fortes libéralités, s'honoreront devant Dieu, devant l'Eglise, devant tout le pays, en donnant largement. Quant aux autres, qu'ils veuillent bien verser avec joie, et selon leurs moyens, leur contribution, fût-elle l'obole la plus modeste. Ils auront eu le mérite de s'imposer un léger sacrifice pour le soutien d'une institution qui doit être regardée comme un patrimoine commun, et dont les plus humbles fils de cultivateurs et d'ouvriers peuvent être un jour appelés, non seulement à recueillir les fruits, mais à gravir les sommets.

Outre ces secours immédiats que nous demandons et qui seront reçus avec une extrême reconnaissance, nous voudrions assurer à l'Université Laval, à l'exemple de ce qui se fait en d'autres pays catholiques, une assistance plus durable. C'est pourquoi nous avons résolu d'établir en sa faveur, au moins pour quelques années, une quête annuelle dans toutes les églises et les chapelles de nos diocèses respectifs. Cette quête se fera le 8 décembre, jour de l'Immaculée-Conception. Et le dimanche qui la précédera, Messieurs les curés auront l'obligeance de lire ou de résumer, du haut de la chaire, ce que nous venons de dire touchant l'aide au développement de l'Université Laval.

Le produit de cette collecte devra être transmis au procureur de l'évêché de chaque diocèse.

Sera le présent mandement lu et publié au prône de toutes les églises paroissiales et autres où se fait l'office divin, le premier dimanche après sa réception.

Fait et signé par Nous, le dix-septième jour de mars mil neuf cent vingt.

† L.-N. Card. Bégin, *Arch. de Québec.*

† Paul-Eugène, *Arch. de Séleucie.*

† Michel-Thomas, *Ev. de Chicoutimi.*

† François-Xavier, *Ev. des Trois-Rivières.*

† J.-S.-Hermann, *Ev. de Nicolet.*

† Joseph-Romuald, *Ev. de Saint-Germain de Rimouski.*

† Patrice-Alexandre, *Ev. de Lydda,*
Vic. Ap. du Golfe Saint-Laurent.

Par mandement de Nos Seigneurs,

Jules Laberge, ptre, chan.,
Secrétaire de l'Archevêché de Québec.

(128)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Canonisation de Jeanne d'Arc et de Marguerite-Marie Alacoque.

Archevêché de Québec,
4 mai 1920.

Chers Messieurs,

Jeudi, le 13 mai, en la fête de l'Ascension, aura lieu la canonisation de la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque ; et, le dimanche suivant, 16 mai, la bienheureuse Jeanne d'Arc recevra, à son tour, les suprêmes honneurs de la canonisation.

Ces deux femmes, que l'Eglise fera bientôt monter sur les autels, jouissent d'une popularité universelle. L'éclat de leurs vertus et l'influence de leur vie les ont fait entrer dans l'estime et la vénération de tous les fidèles, et on les considère à juste titre comme deux grandes bienfaitrices de l'humanité.

Sur des théâtres fort différents, et par des voies très distantes, elles ont toutes les deux accompli une mission extraordinaire, mission qui leur fut révélée par le ciel et qui fit éclater dans leur vie les plus étonnantes merveilles de la grâce. Jeanne d'Arc sur les champs de bataille et Marguerite-Marie au fond de son monastère servirent également les desseins de la Providence, et préparèrent des temps nouveaux. En elles s'est réalisée une fois de plus, et de façon bien frappante, la parole de la Sainte Ecriture : " Dieu est admirable dans ses saints."

Aussi, la nouvelle de leur prochaine canonisation fait-elle tressaillir le monde d'une pieuse et vive allégresse. La ville de Rome pourra à peine contenir la foule des pèlerins, accourus de tous les pays pour assister aux fêtes grandioses qui se préparent. Quand la voix de l'auguste Pontife Benoît XV annoncera *urbi et orbi* la bonne nouvelle, et que de ses lèvres tomberont sur la multitude les paroles si impatiemment attendues : Sainte Jeanne d'Arc, Sainte Marguerite-Marie, une immense acclamation jaillira de tous les cœurs et portera jusqu'à Dieu la reconnaissance du peuple chrétien.

Mais, si toutes les nations catholiques ont de justes raisons de se réjouir en une pareille circonstance, la France en a de très particulières qui font que sa joie est plus intense et plus profonde. Ce sont deux femmes de France que le monde va acclamer, et dont l'Eglise va attester officiellement l'héroïque sainteté. La gloire qui va couronner leur front rayonnera d'un éclat spécial sur la patrie qui les donna au monde et à l'Eglise. En elles c'est la France qui reçut le message de Dieu ; avec elles c'est la France qui continua les gestes de Dieu ; par elles c'est la France qui fit éclater la miséricorde de Dieu. N'est-il pas juste, dès lors, que leur triomphe soit dans une certaine mesure le triomphe de la France ?

Or, nous sommes de la France de Jeanne d'Arc et de Marguerite-Marie. Cet héritage de vertus et de gloire fait partie de notre patrimoine ; c'est un bien de famille auquel nous avons des titres incontestables. Elle est bien nôtre la noble Pucelle, et c'est à préparer notre destinée qu'elle travaillait, alors que, guerroyant au nom de Dieu, elle faisait cesser la grande pitié qui régnait au royaume de France. Elle est nôtre aussi, l'humble et généreuse confidente du Sacré-Cœur. Son divin message enveloppa d'une douce et pénétrante lumière le berceau de la Nouvelle-France ; il y fit éclore et s'épanouir les germes d'une dévotion qu'y avait apportée sa sœur et son émule, Marie de l'Incarnation.

Nous avons donc de pressants motifs de nous associer à la joie des fidèles, et d'acclamer avec une particulière fierté les

deux nouvelles Saintes de France. Il convient et il faut que les fêtes de Rome trouvent ici leur écho. Sans doute, il y aura lieu, plus tard, de rendre à ces Saintes, que nous sentons si bien nôtres, des hommages publics et solennels, qui répondent à la fois à leur haute dignité et aux exigences de notre piété. Mais, dès maintenant, nous entrerons dans les sentiments de l'Eglise et nous ferons monter vers le ciel notre chant de gratitude et de bonheur.

En conséquence, le dimanche, 16 mai prochain, dans toutes les églises et chapelles du diocèse, où l'on fait l'office public, à l'issue de la grand'messe ou de la messe principale, on chantera le *Te Deum* pour remercier Dieu de la double faveur qu'Il nous accorde en nous donnant pour patronnes et pour modèles les deux femmes illustres, que nous serons si heureux d'appeler désormais : Sainte Jeanne d'Arc et Sainte Marguerite-Marie.

Veuillez agréer, chers Messieurs, l'assurance de mon affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

P.-E. Roy, arch. de Séleucie,

Administrateur.

(N° 129)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Recommandant la quête en faveur de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur.

Archevêché de Québec,
13 juin 1920.

Chers Messieurs,

Une quête sera faite, le dimanche 27 juin prochain, en faveur de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur. Cette maison de charité garde toutes ses œuvres, et a même vu s'accroître encore le nombre des patients qui y cherchent un refuge. Or, là comme ailleurs, le coût de la vie poursuit sa marche ascendante. D'autre part, on n'y peut équilibrer le budget ni par la majoration des profits ni par la hausse des salaires. Seule donc la charité publique et privée peut résoudre un problème si angoissant, en majorant ses libres et très méritoires contributions.

Messieurs les curés et desservants de chapelles publiques sont priés de fournir encore cette année au budget de ces pauvres l'appoint d'une quête faite dans leur église ou chapelle. Je suis

sûr qu'ils sauront préparer les fidèles à accomplir généreusement cet acte de charité. Les deux dernières quêtes ont été très bonnes; il y a des raisons pour que celle du 27 juin 1920 soit encore meilleure.

Le produit de la quête devra être envoyé sans délai à monsieur l'Aumônier de l'Archevêché.

Votre tout dévoué en Notre-Seigneur,

† P.-E. Roy, arch. de Sél.,

Administrateur.

(No 130)

LETTRE PASTORALE

PUBLIÉE

PAR SON ÉMINENCE LE CARDINAL L.-N. BÉGIN

A L'OCCASION DE SON RETOUR DE ROME

SUR

Les conditions religieuses de la Société canadienne

LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, Cardinal-Prêtre de la Sainte Église Romaine, du titre de Saint-Vital, par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêque de Québec.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles du diocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très Chers Frères,

Arrivé récemment de Rome, où nous appelaient les affaires les plus graves, nous sentons le besoin d'épancher dans vos âmes les pensées et les sentiments que nous rapportons de ce pèlerinage, le dernier sans doute qu'il nous sera donné de faire, au déclin d'une existence dont tout nous avertit que le terme ne saurait être désormais éloigné.

Nous avons eu le bonheur de nous agenouiller de nouveau sur le tombeau des glorieux Apôtres Pierre et Paul. Nous avons revu avec émotion tant de pieux sanctuaires immortalisés par la trace des saints, et que nous visitâmes pour la première fois, il y aura bientôt soixante ans, dans la ferveur de notre jeunesse cléricale. Nous avons porté nos suprêmes hommages, ceux de tout le clergé et de tous les fidèles de l'archidiocèse, au Chef vénéré de l'Eglise, notre bien aimé Père et Pontife, Benoît XV.

Reçu à plusieurs reprises, et de la façon la plus bienveillante, par Sa Sainteté, Nous lui avons dit combien notre peuple lui reste toujours profondément attaché ; combien sincère est sa foi, combien consolante sa vitalité religieuse ; quels progrès fait dans notre pays le catholicisme qui, comme aux premiers jours de notre existence nationale, tire toute sa sève et toute sa vigueur de l'Eglise Apostolique et Romaine.

Le Saint Père nous a interrogé sur la solidité de vos croyances, ainsi que sur les dangers qui menacent, parmi nous, l'avenir de la religion. Tout en lui faisant part de nos espoirs, nous ne lui avons pas caché nos craintes. Et c'est en conformité de son plus vif désir que Nous voulons aujourd'hui, Nos très chers Frères, vous marquer à vous-mêmes ce qui nous rejouit, chez nous, et ce qui nous inquiète ; ce qui fait la force de notre société chrétienne du Canada, et ce qui, si nous n'y prenons garde, sera bientôt sa grande faiblesse.

* * *

L'Eglise catholique repose sur la Papauté comme sur une base inébranlable. C'est le roc où Dieu l'a appuyée en la fondant.

Toutes les institutions humaines sont tributaires du temps et de son œuvre de mort. Seule, l'Eglise, parce qu'elle est divine, défie les révolutions. En face des empires qui s'émiettent, sa constitution organique demeure intacte. En présence des dynasties qui s'écroulent, le Pape qui la régit garde tous ses pouvoirs souverains et toute son auguste majesté. Jamais

la pérennité de la grande société catholique à laquelle nous nous glorifions d'appartenir, n'a brillé d'un plus vif éclat que pendant la dernière guerre, et au milieu des terribles crises politiques et sociales que cette catastrophe a provoquées.

Ce phénomène frappe tous les yeux. Les pouvoirs civils, par un instinct de vie, se tournent vers la seule puissance capable de leur offrir de solides garanties d'ordre, de sécurité et de justice. La France, notre ancienne mère patrie, qui, sous l'influence des sectes, avait rompu avec Rome, renoue ses traditions séculaires. Instruite par l'épreuve, poussée par l'intérêt, et reconnaissante à Dieu d'une victoire très chèrement payée, elle va reprendre auprès du Pape, nous l'espérons du moins, à la grande joie des catholiques français des deux mondes, sa place de Fille aînée de l'Eglise. Elle sent que, pour combattre les forces d'anarchie qui se dressent contre l'ordre social, elle a besoin du catholicisme dont le Pape est le chef.

Le Pape est le gardien jaloux, incorruptible, des principes de vérité et de justice sans lesquels les sociétés ne sauraient subsister. On a refusé d'entendre sa parole. On a voulu, soit par haine, soit par préjugé, soit par ignorance, l'écarter des conseils de la paix. La paix n'a pu être solidement établie. Et le monde reste atteint d'un mal si profond, il subit le choc de passions si redoutables, que l'intervention du Pape s'impose, que son autorité infaillible apparaît comme le seul moyen de retenir le monde sur la pente de l'abîme.

Cinquante ans se sont écoulés depuis la définition du dogme de l'infaillibilité pontificale. Cet acte providentiel, en donnant à la Papauté, un accroissement de prestige, lui a permis d'exercer, sur les intelligences et sur les nations, un empire dont nous éprouvons plus que jamais le besoin, et dont nous constatons plus que jamais les effets salutaires.

Des voix protestantes ont loué, chez les catholiques du Canada en général, et chez ceux de notre province en particulier, l'excellence de leurs principes sociaux, l'esprit d'ordre, de probité, d'équité, le noble et religieux civisme, qui les distingue et

qui les honore. Ce portrait, Nos très chers Frères, n'est pas flatté. Il répond à une réalité qui est notre joie et notre gloire. Remercions la divine Providence de la grâce très précieuse qu'elle nous a faite en nous tenant toujours très fermement unis, nous fils de la France, devenus plus tard sujets britanniques, à la Papauté et à l'Eglise romaine.

C'est par sa soumission aux enseignements de Rome, par sa docilité à la parole et aux directions du Saint-Siège, que notre peuple a pu conserver, en même temps que l'intégrité de ses croyances, l'honnêteté de ses mœurs, ses traditions et ses pratiques religieuses, son instinct d'ordre social. Dans leurs voyages successifs au centre de la catholicité, vos évêques, Nos très chers Frères, se sont fait un devoir de se bien pénétrer de la pensée du Pape, et de se mettre ainsi en état de vous communiquer à leur retour, avec toute l'efficacité nécessaire, les doctrines qui alimentent dans les âmes la vie chrétienne et l'esprit catholique. Greffée sur le tronc vigoureux planté à Rome par l'apôtre Pierre, notre Eglise n'a cessé d'y puiser ses principes de force, ses éléments de fécondité.

La société catholique canadienne se dilate rapidement par la création de nouvelles œuvres, de nouvelles paroisses, de nouveaux diocèses. Le Saint-Père voit avec bonheur tous ces progrès qui accusent la vitalité de notre foi, et d'où sortira, si nous restons fidèles à nous-mêmes, l'une des Eglises particulières les plus fortes, les plus florissantes, de tout l'univers. Unies, dans le respect de leurs droits, par les liens d'une charité mutuelle, les races dont cette Eglise du Canada se compose, contribueront puissamment à étendre le royaume de Jésus-Christ et à consoler Notre-Seigneur du mépris de tant d'autres peuples pour son œuvre de régénération et de salut.

* * *

Toutefois, Nos très chers Frères, nous aurions tort de nous endormir dans l'illusion d'une confiance aveugle. L'ennemi de la vraie religion redouble, partout, d'activité et de ruse pour

tromper les esprits, pour fausser les consciences. Et ses efforts, hélas ! sont loin d'être vains !

Le Pape demande aux catholiques canadiens d'avoir l'œil ouvert sur les dangers qui les menacent, de garder avec le plus grand soin leurs traditions et leurs institutions, de ne pas permettre, par exemple, que l'Etat empiète sur les droits de l'Eglise et les droits des parents en matière scolaire.

L''effroyable crise par laquelle passe le monde, et l'immense conflit qui l'a précédée et déchaînée, sont des effets directs de l'école sans foi et sans Dieu installée par les pouvoirs politiques, dans un trop grand nombre de pays. Des gouvernements, des fonctionnaires de l'Etat, se sont substitués à l'Eglise et à la famille dans l'œuvre fondamentale de l'éducation de la jeunesse. D'innombrables générations ont grandi en dehors de toute atmosphère religieuse. L'ignorance des dogmes religieux et des préceptes de la morale chrétienne a fait jaillir un torrent d'erreurs, de passions, d'instincts sauvages, dont le spectacle glace les âmes d'épouvante. L'enseignement laïque et neutre, dans toutes les phases du développement de l'esprit, est le chancre qui ronge au flanc la société moderne, et lui inocule le virus de l'anarchie et des plus viles jouissances.

Grâce à Dieu, nous avons, dans notre province de Québec, un système scolaire qui, sans être parfait, donne à l'Eglise et aux parents une place très appréciable, et constitue parmi nous l'un des remparts de l'ordre. Sachons défendre ce rempart contre tous les assauts, directs ou indirects, ouverts ou déguisés. Défions-nous de ceux qui font dépendre le progrès de l'éducation de la main mise du gouvernement, fédéral ou provincial, sur la vie de l'école, et qui prêchent l'instruction obligatoire comme une panacée. Leur doctrine n'est qu'un leurre ; et nous y voyons l'une des formes de ce socialisme d'Etat qui a pris, de nos jours, de si effrayantes proportions.

L'Etat ne se contente pas d'envahir les droits scolaires des parents. Il porte la main sur le lien sacré du mariage. Il attente à la constitution même de la famille, et il y sème des

germes de division, de corruption et de mort. Jusqu'ici, Nos très chers Frères, notre législation fédérale, tout en reconnaissant le principe immoral du divorce, s'est abstenue d'en favoriser la contagion. Ce fléau si redoutable pour l'honneur des sociétés chrétiennes et le bonheur des foyers, a été circonscrit. La porte du divorce, du moins dans les plus vieilles provinces du pays, n'a été, pour ainsi dire, qu'entr'ouverte.

Or, voici que des esprits mal inspirés travaillent à établir, dans toute l'étendue du Canada, des Cours régulières chargées de séparer ce que Dieu a uni. Une proposition de loi a été formulée en ce sens. C'est un défi à la loi ecclésiastique et divine. Nous protestons de toutes nos forces contre cette tentative de propager ce que nous considérons comme l'un des plus grands maux qui puissent affliger les peuples. Tout acte législatif instituant ou facilitant le divorce, est une œuvre de perversion morale et de décadence sociale.

Cette fausse conception du mariage n'est pas sans relations avec les doctrines féministes qui tendent à détourner la femme de ses devoirs d'épouse et de mère pour la jeter sur la place publique, et en faire la rivale de l'homme dans tous les domaines. Nous exhortons les femmes catholiques du Canada, notamment nos diocésaines, à demeurer toujours et partout ce que la nature et la grâce les ont faites, à n'ambitionner que le rôle propre, et conforme à leurs aptitudes, dont la Providence les a chargées : rôle très grand, très noble, éminemment nécessaire, et qu'elles doivent s'efforcer de remplir avec tout le zèle, tout le dévouement, toute la vertu généreuse dont elles sont capables.

Cette vertu, exposée de nos jours aux plus grands périls, leur fera éviter, entre autres pernicieux usages, les modes immodestes si vigoureusement dénoncées par Benoît XV et l'épiscopat catholique de tous les pays. Il y a, dans ces modes perverses, un outrage aux mœurs, un attentat à la pudeur, qui évoque les hardiesses et les hontes de la corruption païenne. Nous voulons que, dans chacune des paroisses de notre diocèse, les curés flétrissent, du haut de la chaire, en termes dignes

mais courageux, les costumes indécents, et qu'ils inscrivent au programme des confréries de femmes, Dames de Sainte-Anne ou Enfants de Marie, qu'ils dirigent, une lutte énergique contre ce fléau dont la contagion fait tant de ravages.

Un autre signe de la déchéance de nos mœurs, c'est le mauvais théâtre, le cinéma séducteur, dont les spectacles propres à capter les regards imprudents, allument en tant de jeunes cœurs la flamme impure et préparent des chutes si lamentables. Notre bonne ville de Québec, naguère encore presque complètement étrangère à ces amusements, se voit envahie, jusque près de nos églises, par le déploiement astucieux d'un art où la morale et le bon goût sont très fréquemment blessés. Les parents honnêtes, soucieux du salut de leurs enfants, devraient se liguer pour faire le vide autour de ces foyers où s'attise, dans la jeunesse, le vice précoce, et où se dépensent frivolement tant d'heures et de sommes précieuses.

Que de jeunes gens des deux sexes désertent les campagnes et la vie rurale pour venir jouir dans les villes, des plaisirs de toute sorte qui les y attirent. Des patriotes éclairés ont jeté le cri d'alarme, et nous estimons qu'il est de notre devoir d'y faire écho. L'agriculture a été, dans le passé, l'une de nos grandes forces. Si cette force fléchit faute de bras, le malaise économique dont nous souffrons ne fera que s'aggraver ; les centres industriels se congestionneront ; et nous ne tarderons pas à éprouver le funeste contrecoup, matériel et moral, de la rupture de l'équilibre partout nécessaire entre la marche de l'industrie et la production agricole.

Chers fils de cultivateurs, sachez donc apprécier la vie prospère qui vous est faite sur le sol fécondé des sueurs de vos ancêtres, et qui a pu jusqu'ici donner à notre peuple l'aisance, la sécurité et la paix. Croyez-en l'expérience à laquelle notre âge et des observations répétées en divers pays, nous permettent de prétendre : notre classe agricole est l'une des plus heureuses de la terre. Ni les salaires alléchants que l'on gagne dans les cités, ni les loisirs dont on y jouit, ni les plaisirs que l'on s'y accorde, ne peuvent égaler les remarquables avantages inhé-

rents au régime terrien où croissent et travaillent, dans la crainte de Dieu et la joie d'une bonne conscience, les générations robustes qui sont l'honneur de nos familles et l'espoir de notre race.

* * *

Ce sont là, Nos très chers Frères, des réflexions qui nous ont paru opportunes, et que nous croyons devoir livrer à votre plus sérieuse attention. Méditez-les avec soin, et faites-en jaillir, pour le détail de votre conduite, des résolutions solides et pratiques.

Ces résolutions que nous attendons de vous, mettez-les sous le patronage des deux grandes saintes dont l'Eglise vient de consacrer solennellement la vertu, et que nous avons eu le bonheur, pendant notre récent séjour à Rome, d'entendre glorifier sous les voûtes de la Basilique Vaticane : sainte Marguerite Marie, et sainte Jeanne d'Arc.

Sur les lèvres de ces vierges illustres, filles très pures de notre ancienne mère patrie, la voix de la religion prend les accents les plus pathétiques. Dans la poitrine de ces héroïnes bat le Cœur de Jésus, vibre l'âme de la France chrétienne. Apprenons, par leurs exemples, à servir Dieu tout d'abord, et à pénétrer notre patriotisme de tout ce qui élève, ennoblit, fortifie le culte de la patrie.

Catholiques et franco-Canadiens, associons dans un sentiment de commune fidélité l'Eglise, notre mère spirituelle, et le Canada, notre patrie terrestre. Restons profondément soumis à toutes les doctrines de l'Eglise et à toutes les directions du Pape. Et, pour cette raison même, écartons soigneusement de notre peuple tout ce qui pourrait ternir son renom religieux, la pureté de ses croyances, l'honnêteté de ses mœurs, l'éclat de ses vertus sociales.

Nous ne saurions mieux servir la cause canadienne qu'en faisant de notre attachement à Dieu l'indispensable condition de notre dévouement pour les intérêts de notre pays.

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée aux prônes de toutes les messes paroissiales ou principales des églises et chapelles publiques du diocèse, et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous Notre seing, le sceau de l'archidiocèse, le contreseing de Notre secrétaire, le huitième jour de juillet mil neuf cent vingt.

† L.-N. Card. Bégin,
Archevêque de Québec.

Par Monseigneur,

Jules Laberge, *chanoine,*
secrétaire.

(No 131)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Archevêché de Québec,
31 juillet 1920.

L'Aide à l'Université Laval.

Bien chers collaborateurs,

Une lettre pastorale vous a déjà fait connaître l'œuvre très importante de "l'Aide à l'Université Laval." Voici le moment de montrer votre bonne volonté en faveur de cette entreprise.

Des zélateurs, prêtres et laïques, ont reçu du Comité exécutif la mission d'organiser la propagande dans les paroisses. Ils se présenteront bientôt chez vous pour remplir leur mission.

Il leur faudra d'abord tenir une assemblée, pour bien faire connaître à vos paroissiens l'œuvre qu'on leur propose et les motifs qui doivent les pousser à la soutenir de leurs aumônes. Nous autorisons messieurs les curés à tenir ces réunions dans leurs églises, afin que l'assistance soit aussi nombreuse que possible. Les zélateurs devront ensuite organiser un bon comité paroissial, chargé de recueillir les souscriptions.

Pour tout cela, on compte sur le concours bienveillant et actif de messieurs les curés. Je suis bien sûr que tous comprennent la grandeur et l'urgence de l'Aide à notre chère Université Laval, et que pas un ne voudra rester étranger au beau mouvement de générosité qui se dessine déjà en sa faveur. Qu'il me suffise donc de recommander chaleureusement à votre bienveillante courtoisie les vaillants apôtres qui vont aller bientôt frapper à votre porte et solliciter votre appui pour les aider à remplir efficacement leur noble tâche. Vous les recevrez comme mes propres envoyés ; vous ne négligerez rien pour les assister dans leur difficile travail ; vous les couvrirez de votre autorité et de votre prestige auprès de vos paroissiens ; enfin, vous mettrez à leur service les multiples ressources de votre expérience et de votre charité.

Dans ces conditions et avec cet appui, le succès va couronner tous les efforts. Notre Université, mieux connue et plus aimée, trouvera dans les sacrifices faits pour elle un motif et un moyen d'étendre son influence salutaire et de réaliser plus complètement les belles espérances qui flottèrent sur son berceau.

Veuillez agréer, bien chers Messieurs, l'assurance de mon affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

† L.-N. Card. Bégin,
Archevêque de Québec.

(No 132)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Archevêché de Québec,
31 juillet 1920.

I.— Le cinquantenaire du Patronage de saint Joseph.
II. — Demande de prières pour le recrutement des congrégations religieuses enseignantes.
III. — Envoi des Rapports annuels des curés et des conférences ecclésiastiques.

Bien chers collaborateurs,

I

Il y aura bientôt cinquante ans que Pie IX, d'immortelle mémoire, proclama saint Joseph, chaste époux de Marie et père nourricier de Jésus, patron de l'Eglise universelle.

Notre Saint Père le Pape Benoît XV, à l'occasion de cet anniversaire mémorable, a voulu, dans un "Motu proprio" en date du 25 juillet dernier, remettre sous les yeux de la chrétienté la figure du très vénéré patriarche dont le culte s'est développé considérablement depuis la proclamation de son patronage. — Le Pape prend occasion des progrès du naturalisme d'où est sortie la dernière guerre, et des luttes sociales très graves qui menacent partout l'ordre public, pour exalter

les vertus de saint Joseph, père de famille, et modèle accompli des ouvriers.

Si tous les ouvriers se souciaient de conformer leur conduite à celle du charpentier de Nazareth si dévoué dans son travail et si fidèle à tous ses devoirs ; si toutes les familles se modelaient sur celle dont ce travailleur modeste fut le chef exemplaire, la question sociale serait vite résolue.

C'est donc avec raison que Benoît XV demande que l'on donne à la dévotion envers saint Joseph, dans tous les diocèses, une impulsion nouvelle, et que, pour commémorer le cinquantenaire du patronage universel de ce grand saint, l'on fasse, dans l'année, à partir du 8 décembre prochain, des prières spéciales et des exercices solennels.

En conformité de ce désir de Notre Très Saint Père le Pape, nous voulons que, dans chaque paroisse, les curés s'appliquent à mettre en pleine vigueur tout ce qui a été prescrit ou recommandé, concernant saint Joseph, par le premier Concile Plénier de Québec (N. 579). Nous voulons en outre qu'à l'époque jugée la plus opportune, l'on célèbre un triduum de sermons et de prières en l'honneur du bienheureux patron de l'Eglise catholique, et que les sujets de prédication de ce triduum soient tirés, autant que possible, de la doctrine exposée par le Pape dans le document dont nous vous adressons le texte avec la présente circulaire.

Il importe tout particulièrement que l'on montre à la classe ouvrière et agricole comment les exemples et les vertus admirables de saint Joseph contribuent à ennoblir le travail humain, à l'orienter vers un but supérieur, à sanctifier l'âme et à modérer ses convoitises en subordonnant l'acquisition des biens terrestres au bonheur du ciel qui doit être l'objectif suprême de tous les hommes et de toutes les classes d'hommes.

II

Dans plusieurs localités canadiennes-françaises et franco-américaines, l'on remarque avec regret que le nombre des

religieux et des religieuses, employés dans l'enseignement, est loin de suffire à tous les besoins. Il y a pénurie d'ouvriers dans ce domaine si important, et absolument vital pour nous, de l'éducation chrétienne.

Les vocations religieuses relèvent tout spécialement de Dieu et de sa miséricordieuse providence. J'estime opportun et même nécessaire que l'on entreprenne une campagne de prières destinée à activer le recrutement des congrégations religieuses enseignantes. Notre peuple a déjà fourni à l'Eglise d'innombrables vocations : il peut, croyons-nous, en fournir davantage.

Pour obtenir ce résultat si désirable, toutes les prières approuvées sont bonnes. J'ai cependant cru devoir y ajouter une prière spéciale, — la formule ci-jointe — que je vous exhorte à répandre le plus possible parmi les fidèles, dans les collèges et dans les couvents.

III

Messieurs les curés sont priés de ne pas négliger d'envoyer à l'archevêché les Rapports qu'ils sont tenus de faire chaque année. Qu'ils répondent avec exactitude à toutes les questions qui concernent leurs revenus personnels et l'état financier de leurs Fabriques, etc.

Prière aussi de faire parvenir à l'archevêché les procès-verbaux des conférences ecclésiastiques.

Veuillez agréer, bien chers Collaborateurs, l'assurance de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

† L.-N. Card. Bégin,
Archevêque de Québec.

"MOTU PROPRIO" DE SA SAINTETÉ BENOIT XV

AU SUJET DU CINQUANTENAIRE DU PATRONAGE DE SAINT JOSEPH

Nos vénérables frères,[1]

Ce fut à coup sûr une heureuse et féconde journée pour le nom chrétien quand Pie IX, notre prédécesseur d'immortelle mémoire, proclama saint Joseph, le très chaste époux de la Vierge mère de Dieu et le père nourricier du Verbe incarné, patron de l'Eglise catholique. Puisque, en décembre prochain, il y aura cinquante ans que s'est accompli cet acte béni, nous pensons qu'il y aura un immense avantage à en commémorer solennellement l'anniversaire dans le monde entier.

Si nous jetons un regard sur ces cinquante dernières années, nous voyons se dérouler sous nos yeux comme un cortège ininterrompu d'institutions pieuses qui témoignent que le culte du très saint patriarche s'est développé progressivement jusqu'à nos jours parmi les fidèles chrétiens. Mais si nous considérons la situation difficile où se débat aujourd'hui le genre humain, il semble qu'il soit nécessaire de recommander beaucoup plus chaudement cette dévotion aux nations et de lui donner une diffusion beaucoup plus large encore.

En effet, dans notre récente encyclique sur la " restauration chrétienne de la paix ", nous avons montré tout ce qui manquait encore, au sortir du duel si néfaste de la guerre, pour que refleurisse la tranquillité générale de l'ordre et nous avons étudié les rapports mutuels d'ordre civil tout spécialement tant des peuples que des individus.

Aujourd'hui il nous faut examiner une autre source de malaise, autrement grave celle-là, puisqu'elle a pénétré jusqu'aux

1. Les cardinaux, les archevêques et évêques du monde catholique tout entier.

veines et au cœur même de la société humaine. De fait, le fléau de la guerre s'est abattu sur les nations le jour où les avait profondément infectées le " naturalisme, " cette peste effroyable de notre époque, dont le germe, en se développant, énerve le désir des biens célestes, étouffe la flamme de l'amour de Dieu, soustrait l'homme à l'influence médicinale et élevante de la grâce du Christ et le livre, privé finalement de la lumière de la foi et muni des seules énergies infirmes et corrompues de la nature, au débordement des passions morales. Beaucoup trop d'hommes bornaient leurs désirs aux choses qui passent, et alors qu'une envie mortelle et une lutte sans merci opposaient déjà le travail et le capital, une guerre longue et générale est venue développer et exaspérer encore cette haine entre les classes, étant donné surtout qu'elle a, d'une part, imposé à la masse un intolérable renchérissement de la vie, et, de l'autre, accumulé d'un coup la richesse aux mains d'un très petit nombre.

Pour comble de malheur, la sainteté de la foi conjugale et le respect de l'autorité paternelle ont été bien atteints chez beaucoup du fait de la guerre, soit que, par l'éloignement, l'un des époux laissât se relâcher le lien de ses devoirs envers l'autre, soit que, par l'absence de toute tutelle, les jeunes filles surtout fussent imprudemment entraînées à prendre de trop grandes libertés. Aussi, spectacle douloureux, les mœurs sont-elles plus corrompues et dépravées qu'elles ne furent jamais, et la question sociale, comme l'on dit, en devient de jour en jour si grave, que l'on peut redouter les derniers malheurs. Voici, en effet, que mûrit l'idée — que tous les pires fauteurs de désordre appellent de leurs vœux et dont ils escomptent la réalisation — de l'avènement d'une république universelle, basée sur les principes d'égalité absolue des hommes et de communauté de biens, d'où soit bannie toute distinction de nationalités et qui ne reconnaisse ni l'autorité du père sur ses enfants ni celle du pouvoir public sur les citoyens, ni celle de Dieu sur la société humaine. Mises en pratique, ces théories doivent fatalement déclancher un régime de terreur inouïe, et aujourd'hui déjà une partie notable de l'Europe en fait la

douloureuse expérience. Or, ce triste régime, nous voyons qu'on le veut étendre à d'autres peuples encore. Nous voyons l'audace de quelques exaltés soulever la populace et, par suite, de violentes émeutes se produire ici ou là.

Préoccupé tout le premier du cours que prennent les choses, nous avons saisi toute occasion de rappeler leur devoir aux enfants de l'Eglise, témoin notre récente lettre à l'évêque de Bergame et celle aux évêques de Vénétie. Dans le même sens, le souci de retenir dans le devoir tous nos enfants, quelque nombreux et où qu'ils soient, qui gagnent leur vie du travail de leurs mains, et de les préserver de la contagion du socialisme, ennemi mortel s'il en est de la doctrine chrétienne, nous a poussé à leur proposer avec instance, à eux surtout, saint Joseph comme modèle et patron spécial à imiter et à honorer.

Saint Joseph, en effet, a passé sa vie dans le même genre d'existence qu'eux-mêmes, et c'est pourquoi le Christ-Dieu, encore qu'il fût le fils unique du Père éternel, a voulu être appelé le " fils du Charpentier. " Or, nous savons par quel ensemble de hautes vertus Joseph releva l'humilité de son foyer et de son état. Ce sont celles qu'on devait s'attendre à voir briller en celui qui fut l'époux de Marie Immaculée et le père putatif du Seigneur Jésus.

En conséquence, que tous apprennent à l'école de saint Joseph à ne considérer les biens éphémères du temps présent qu'à la lumière des biens stables de l'éternité, trouvant dans l'espérance des biens célestes une consolation aux souffrances de la vie humaine, qu'ils s'exerceront à mériter par la soumission à la volonté de Dieu, c'est-à-dire par une vie renoncée, juste et pieuse. Pour le cas particulier des ouvriers, nous avons plaisir à reprendre les paroles de Léon XIII, notre prédécesseur d'heureuse mémoire, sur la même question. Elles conviennent si bien qu'il semble impossible de rien dire qui soit plus appropriée : " Ces considérations doivent rendre courage et égalité d'âme aux malheureux et à tous ceux qui gagnent leur vie du travail de leurs mains. Il leur est bien permis de sortir du besoin et d'arriver à une situation meilleure par des moyens

légitimes. Mais ni la raison ni la justice ne les autorisent à renverser l'ordre voulu par la providence de Dieu. Bien plus, les recours à la violence et toutes les tentatives de sédition et d'émeute ne sont qu'un calcul insensé qui n'aboutit presque toujours qu'à rendre plus graves encore les malheurs qu'on rêve d'adoucir. Loin de faire crédit aux promesses des fauteurs de troubles, les prolétaires feront preuve de sagesse en plaçant leur espoir dans l'exemple et le patronage de saint Joseph, comme aussi dans l'amour maternel de l'Eglise qui prend un soin, chaque jour plus attentif, de leur situation. "

A mesure que se développera parmi nos fidèles le culte de saint Joseph, on peut s'attendre à voir augmenter en même temps leur dévotion envers la sainte famille de Nazareth dont il fut l'auguste chef. Chacune, en effet, de ces deux dévotions sort tout naturellement de l'autre, comme une fleur de sa tige. Joseph nous amène directement à Marie, et Marie à la source de toute sainteté, Jésus, qui, par sa soumission à Joseph et Marie, a consacré les vertus familiales. Or, notre désir est de voir toutes les familles chrétiennes se renouveler en se conformant à de si beaux exemples de vertus. Ainsi, dès lors que la communauté du genre humain repose sur le fondement de la famille, le jour où la société domestique acquerra plus de stabilité, où la sainteté conjugale, la concorde et la fidélité y seront plus religieusement sauvegardées, du même coup on verra comme une force nouvelle et comme un sang renouvelé se répandre par tous les membres de la société humaine et la vertu du Christ pénétrer jusqu'en ses derniers replis. Ce jour-là, nous verrons fleurir la réforme, non seulement des mœurs privées, mais encore de la vie sociale et nationale.

Pour nous, pleinement confiant dans le patronage de celui à la prévoyante vigilance duquel Dieu a voulu confier son fils unique, le Verbe incarné, et la Vierge mère de Dieu, nous demandons à tous les évêques du monde catholique d'exhorter les fidèles, en cette période si décisive pour la chrétienté, à implorer avec plus de ferveur encore le secours de saint Joseph. Le Siège Apostolique ayant déjà approuvé plusieurs exercices de dévotion envers le saint patriarche, particulièrement pour

tous les mercredis et pour tous les jours du mois qui lui est consacré, nous demandons que ces exercices, vivement recommandés par l'ordinaire, soient suivis aussi assidûment que possible dans chaque diocèse.

Mais saint Joseph passe surtout et à juste titre pour le très fidèle assistant des mourants, lui qui mourut entre les bras de Jésus et de Marie. Aussi, nos vénérables frères auront le devoir d'assurer tout l'appui et la faveur de leur autorité aux associations pieuses destinées à prier saint Joseph pour les mourants, telles que les associations *de la bonne mort, du trépas de saint Joseph, pour les agonisants.*

De plus, pour commémorer l'anniversaire du décret pontifical rappelé plus haut, nous ordonnons et décrétons que, dans l'année, à dater du 8 décembre prochain, on fasse, par tout l'univers catholique, des prières solennelles en l'honneur de saint Joseph, époux de la bienheureuse Vierge Marie et patron de l'Eglise catholique, au temps et de la manière que fixera chaque évêque. Nous accordons à tous ceux qui prendront part à ces prières une indulgence plénière de leurs péchés, à gagner aux conditions ordinaires.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 25 juillet, fête de saint Jacques apôtre, de l'année 1920, sixième de notre pontificat.

BENOIT XV, Pape.

PRIÈRE

Pour le recrutment des Communautés religieuses enseignantes.

O Dieu de toute lumière et de toute vie, vous qui êtes venu en ce monde pour le sauver en l'éclairant, daignez jeter un regard de pitié sur notre société en butte aux assauts corrupteurs des plus redoutables ennemis.

Daignez regarder avec une particulière bienveillance nos enfants créés pour vous servir, dont l'âme droite vous cherche sur tous les chemins, et qui, en grand nombre, sont exposés au malheur de ne jamais vous trouver. Donnez-leur, Seigneur, des parents qui soient pour eux des exemplaires accomplis de foi et de vertu, et faites fleurir parmi eux une légion inépuisable d'éducateurs et d'éducatrices voués par état, et par devoir de conscience, à la plus noble des missions — celle de former des âmes qui apprennent de bonne heure à vous connaître et à ne vivre que pour vous. — Ainsi soit-il.

Notre Père, etc. — Je vous salue, Marie, etc.
Saint Vincent de Paul, Priez pour nous.
Saint Jean-Baptiste de la Salle, Priez pour nous.
Saint Joseph de Calasanze, Priez pour nous.

(Indulg. de 100 jours).

(No 133)

LETTRE PASTORALE

DE

SON ÉMINENCE LE CARDINAL BÉGIN

RECOMMANDANT LA SOUSCRIPTION

EN FAVEUR DU COLLÈGE DE SAINTE-ANNE

LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, CARDINAL PRÊTRE DE LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE, DU TITRE DE SAINT-VITAL, PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles du diocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très chers Frères,

Notre diocèse vient d'être cruellement éprouvé dans l'une de ses institutions les plus méritantes et les plus nécessaires. Le mercredi, 15 décembre, notre cher Collège de Sainte-Anne a été partiellement détruit par le feu. Il a suffi de quelques heures à l'impitoyable incendie pour réduire en cendres l'œuvre édifiée par les patients efforts et les admirables sacrifices de tout un siècle.

Hier, le Collège abritait sous ses ailes vastes et accueillantes tout un peuple d'écoliers. Six-cents jeunes gens s'y adonnaient aux études classiques ou commerciales. Sous la direction de maîtres compétents et dévoués, ils recevaient l'indispensable entraînement qui donne à la patrie ses meilleurs citoyens, à l'Eglise ses prêtres et ses chefs.

Aujourd'hui, cette joyeuse et confiante jeunesse est dispersée. Sa maison, son *alma mater* est en cendres. L'aile Painchaud, l'aile Mailloux, l'aile Pilote dressent vers le ciel, comme en un geste désespéré, leurs pierres calcinées et ruineuses, que les rafales d'hiver font gémir lamentablement. Le dôme, qui les soudait ensemble et les couvrait d'une certaine majesté, s'est effondré, entraînant dans sa chûte et dans sa ruine toute la vieille et chère maison, avec les cinquante mille volumes de sa bibliothèque, avec ses musées et ses collections patiemment organisées, avec les mille choses qui constituent la physionomie et font le charme d'un collège et lui donnent comme une âme qui s'attache à notre âme.

Inutile de vous peindre la consternation des directeurs et professeurs de la maison quand ils virent ainsi sombrer dans la mer de feu les fruits de tant de labeurs, les témoins d'un passé si chargé d'épreuves et de mérites. Un instant ils eurent la vision douloureuse d'une catastrophe finale. L'œuvre d'un siècle leur parut s'abîmer dans le brasier gigantesque où agonisait leur vieux collège.

Mais non : il ne pouvait en être ainsi. Sur ces ruines matérielles plane toujours, bien vivante, l'âme du Collège. Elle vit, cette âme, alimentée aux sources fécondes et intarissables du sacrifice. Elle vit, fortifiée dans l'épreuve par les sympathies qui lui viennent de partout. Elle vit dans les angoisses de ces prêtres dévoués, qui, à travers leurs larmes et du sein de tant de ruines, voient poindre l'aurore d'un jour nouveau.

Et cette âme, elle ne veut pas que l'on s'attarde aux gémissements stériles. Elle réclame un corps nouveau où elle puisse faire circuler la vie, dont elle garde la source, et qui demande

à s'épancher. Les directeurs et les prêtres de la maison ont entendu ces appels pressants. Une fois dissipé le nuage troublant des premières impressions, ils se sont ressaisis. Leurs âmes sacerdotales, habituées à chercher dans les grandes douleurs les desseins de la grande miséricorde, ont bien vite compris et accepté l'effort héroïque par lequel Dieu leur demandait de se tenir debout sur ce calvaire, afin d'être à la hauteur de la tâche nouvelle. Sans hésiter, ils ont donc résolu de relever les ruines encore fumantes, et de reconstituer le patrimoine de gloire confié à leur garde.

Mais une pareille entreprise se complique d'un problème financier ; et ce problème se pose avec une déconcertante brutalité. Les pertes énormes causées par l'incendie ne permettent pas d'assumer les dépenses d'une reconstruction nécessairement dispendieuse. Grâce à une administration adroite et clairvoyante, grâce aussi au nombre toujours grandissant des élèves, le Collège jouit d'un crédit qui inspire la confiance et qui constitue pour l'œuvre un indispensable élément de succès. Seulement, ce crédit il faut le garder intact. Et cela signifie que, pour réparer le désastre et remettre la maison en état de poursuivre sa tâche, il est nécessaire de compter sur la générosité du public.

Mais, cette générosité n'est-elle pas déjà sollicitée par des appels nombreux et pressants qui en ont tendu les ressorts à leur extrême limite ? Est-il raisonnable de lui demander ce nouvel effort ? Peut-on attendre d'elle un sacrifice qui soit égal aux besoins à satisfaire ? Telles sont les questions angoissantes que se posèrent, dès le début, les prêtres du Collège. Mais les sympathies enthousiastes des anciens élèves et des nombreux amis de la maison eurent bien vite raison de leurs scrupules et de leurs craintes.

D'ailleurs, la charité chrétienne, telle que notre peuple la pratique, n'a-t-elle pas mérité qu'on mette en elle une entière confiance ? Ne sait-on pas qu'elle constitue un capital qui ne s'épuise jamais, qui s'accroît par ses merveilleux placements et s'alimente de ses propres sacrifices ? Douter de son pouvoir

est lui faire injure ; le forcer à donner sa pleine valeur pour les œuvres de Dieu est la meilleure manière de le rendre stable et fécond. Le malheur actuel n'est-il pas de ceux qui remuent profondément les âmes et qui sont propres à mettre en activité tous les dévouements du cœur et toutes les puissances de la charité ? Pourquoi hésiter ?

Et l'on n'hésita plus. Il fut décidé que l'on ferait, cette fois encore, un appel confiant et chaleureux à la générosité des fidèles. De tout cœur Nous avons approuvé cette décision. Convaincu que le Collège de Sainte-Anne constitue dans notre organisation diocésaine un rouage indispensable et une force de toute première valeur, Nous voulons qu'il renaisse de ses cendres et reprenne bien vite sa place honorable et sa tâche bienfaisante. Voilà pourquoi, Nos très chers Frères, Nous venons, aujourd'hui, plaider auprès de vous sa cause que Nous faisons Nôtre. L'appel des directeurs du Collège en passant par Notre cœur et par Nos lèvres vous fera mieux voir le prix que Nous attachons à leur œuvre et la nécessité des sacrifices qui vous sont demandés pour la maintenir.

Nous sentons, d'ailleurs, que l'appel sera favorablement accueilli, parce que la cause est déjà gagnée. Qui donc refuserait de faire sa large part pour aider une institution dont la vie, depuis près de cent ans, s'est si profondément mêlée au double courant de notre vie nationale et religieuse ? Par les milliers de citoyens qu'il a rendus capables de servir utilement et honorablement leur patrie ; par le nombre d'hommes remarquables qu'il a préparés à remplir avec distinction les plus hautes fonctions sociales et politiques ; par les cinq-cents prêtres qu'il a donnés à l'Eglise ; par le merveilleux élan qu'il a provoqué en faveur de la culture du sol, en établissant ici l'Ecole d'agriculture, qui fut la première du genre, et qui reste l'une des plus utiles et des plus prospères ; par tous ces services publics qui lui assurent une place d'honneur dans l'histoire de notre pays, et par tant d'autres services privés qui l'ont fait entrer dans les cœurs, le Collège de Sainte-Anne est devenu un créancier bienfaisant, avec qui nous avons contracté des

dettes, que l'honneur et la reconnaissance rendent sacrées.

L'heure est venue pour les débiteurs de payer au moins une partie de leurs dettes. C'est Notre ferme espoir que pas un d'eux ne songera à se soustraire à l'obligation qui lui incombe.

Nous ne croyons pas inutile de vous rappeler, en cette circonstance, que toutes nos maisons d'enseignement secondaire appartiennent à tout le diocèse, et que toutes, par conséquent, ont des titres incontestables à votre sympathie et à votre concours. Evidemment, dans le cas présent, les anciens élèves du Collège de Sainte-Anne se sentent plus directement atteints au cœur par le désastre de leur *Alma Mater*, et ils se portent à son secours d'un mouvement plus spontané et d'une volonté plus résolue. On peut être sûr qu'ils feront tout leur devoir. Déjà, il en est plusieurs qui ont fait de beaux gestes et donné de salutaires exemples.

Mais, ce serait une injustice, doublée d'une lâcheté, de laisser peser sur les seules épaules des anciens élèves le poids trop lourd d'une pareille entreprise. Au reste, l'effort, ainsi limité, serait tout à fait disproportionné au but qu'il faut viser. Il s'agit, ici, Nous y insistons, d'une œuvre diocésaine, qui intéresse également tous les fidèles du diocèse, et qui attend de tous l'aide dont elle a besoin.

Un comité vient de se former à Québec, qui aura pour mission d'organiser une souscription générale pour la reconstruction du Collège. Nous souhaitons que ce Comité réponde aux espérances que l'on met en lui, et Nous l'appuyons de toute Notre sympathie et de toute Notre autorité dans l'accomplissement de sa tâche si importante et si méritoire.

Nous exhortons vivement tous les curés du diocèse à se mettre à la disposition du Comité, pour organiser la souscription dans les paroisses. On choisira, dans chaque paroisse, le mode qui paraîtra le mieux adapté à la situation locale. Ce qui importe et ce qui réussit, ce n'est pas le mode, mais bien la bonne volonté que l'on met à l'employer. Cette bonne volonté, Nous la sollicitons, et Nous aimons à croire qu'elle ne fera défaut nulle part.

Une expérience récente a démontré, une fois de plus, que le succès de pareilles souscriptions dépend en très grande partie de l'esprit d'initiative et du zèle éclairé des curés. Cela fait leur éloge, mais établit aussi leur responsabilité. Nous connaissons assez Notre clergé pour pouvoir affirmer qu'il accepte cette responsabilité, comme il mérite cet éloge. Plus que tout autre, il est en mesure d'apprécier la valeur de notre enseignement secondaire. Il sait de quels héroïques dévouements son histoire est faite ; il sait quels hommes et quels sacrifices ont, pour ainsi dire, édifié pièce à pièce ce merveilleux instrument de formation intellectuelle et morale.

Or, c'est bien l'œuvre de notre enseignement secondaire qui a été mise en péril par l'incendie du Collège de Sainte-Anne. Voilà pourquoi le désastre a causé une émotion aussi intense et provoqué d'universelles sympathies. Il s'agit maintenant de réparer le désastre, et de maintenir dans son activité féconde l'une des forces essentielles de notre organisation sociale. C'est le temps pour l'émotion de se convertir en acte et pour les sympathies de donner un irrécusable témoignage de leur sincérité.

Qu'on veuille bien ne pas se faire illusion sur la gravité de la situation, et sur l'intensité de l'effort qu'il faut accomplir pour y parer. C'est un de ces cas urgents et exceptionnels où il est nécessaire que chacun aille jusqu'aux limites du possible, et où les moindres défections sont à redouter.

Nous croyons avoir suffisamment révélé le fond de Notre cœur et l'étendue de Nos désirs. Maintenant, Nos très chers Frères, Nous remettons entre vos mains, ou plutôt, Nous confions à votre générosité le salut d'une œuvre qui Nous est chère comme la prunelle de Notre œil. Que tous, prêtres et fidèles, entendent l'appel que leur jette Notre âme angoissée, et y répondent en donnant la pleine mesure de leur dévouement.

Nous prions Dieu de bénir avec effusion tous ceux qui vont prendre part à cette utile et glorieuse campagne. Puissent tant d'efforts combinés réaliser les espérances qu'ils font naître, et

donner à l'Eglise de Québec la grande joie de voir le Collège de Sainte-Anne renaître de ses cendres et poursuivre, dans la sécurité et la force, la tâche apostolique qu'il accomplit depuis bientôt cent ans !

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée aux prônes de toutes les messes paroissiales ou principales des églises et chapelles publiques du diocèse, et en chapitre dans les Communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous Notre seing, le sceau de l'archidiocèse, le contreseing de Notre sous-secrétaire, le dixième jour de janvier mil neuf cent vingt et un.

† Louis-Nazaire Card. Bégin,
Archevêque de Québec.

Par mandement de Son Eminence,

Alphonse Gagnon, *ptre*,
sous-secrétaire.

(N° 134)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Archevêché de Québec,
22 janvier 1921.

Temps pascal et règlement pour le Carême.
Sujets d'examens des jeunes prêtres.

Bien chers collaborateurs,

Je crois utile de reproduire ici tout ce qui a été réglé ces trois années dernières pour le Carême, en conformité avec les indults accordés par le Saint-Siège.

I — Les fidèles pourront et devront remplir le grand devoir de la communion pascale, à partir du Mercredi des Cendres jusqu'au dimanche de la Sainte Trinité inclusivement. (18 mai 1920, ad quinquennium).

II — Les jours d'abstinence pendant le Carême restent, comme par le passé, le mercredi et le vendredi de chaque semaine. (17 novembre 1919, ad decennium).

III — Les règles du Carême prochain seront les mêmes que celles de l'an dernier.

1 — Tous les jours du carême, excepté les dimanches, sont des jours de jeûne d'obligation ;

2 — Tous les mercredis et vendredis, de même que le samedi des Quatre-Temps, sont des jours d'abstinence, où l'on est tenu de faire maigre aux trois repas ;

3 — Les lundis, mardis, jeudis et samedis, sauf le samedi des Quatre-Temps, il est permis de faire gras au repas principal. Ces jours-là, les personnes non soumises à la loi du jeûne, ou légitimement empêchées de jeûner, peuvent faire gras aux trois repas ;

4 — Aux jours de jeûne où l'abstinence n'est pas imposée et où, par conséquent, on peut faire gras, il n'est plus défendu de manger de la viande et du poisson au même repas ;

5 — Le repas principal peut être pris le midi ou le soir, selon qu'il paraît plus pratique et plus commode ;

6 — La loi de l'abstinence et du jeûne cesse le Samedi-Saint, à midi. Il est donc permis, ce jour-là, de faire gras au dîner et au souper qui peut être un repas complet ;

7 — Le matin, ceux qui jeûnent peuvent prendre deux onces, environ, de la nourriture que l'usage de notre pays permet de prendre, les jours maigres ;

8 — La loi de l'abstinence oblige tous les fidèles qui ont sept ans révolus, et la loi du jeûne oblige tous ceux qui ont vingt-et-un ans révolus et qui n'ont pas encore commencé leur soixantième année.

Rappelez à vos ouailles la loi universelle et divine de la pénitence, sans laquelle on ne peut sauver son âme.

Notre société moderne n'a guère profité des rudes leçons de la guerre qui a bouleversé l'univers. Les hommes gardent le culte insensé de leurs faux dieux : l'or, les modes couteuses et indécentes, les danses honteuses et immorales, les théâtres destructeurs du sens chrétien, l'alcool assassin des corps et des âmes. Et quand, à ce monde qui gaspille et qui s'amuse, on parle de privations, de sacrifices et de pénitence, il n'a pas l'air de comprendre. Cette sorte d'impuissance à voir clair,

alors que la lumière devient foudroyante, est-elle le châtiment de Dieu qui venge ses lois violées et ses grâces profanées ? On a bien des raisons de le penser.

Ne cessez donc pas de répéter à vos paroissiens la terrible parole de Jésus-Christ : Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous. Exhortez-les à prier beaucoup et avec ferveur, afin que l'avertissement du divin Maître soit compris et qu'ils fassent pénitence afin de ne pas périr.

Les aumônes recueillies pendant le Carême sont consacrées aux diverses œuvres de charité du diocèse. On est prié de les envoyer à M. l'Aumônier de l'Archevêché, au cours de la première quinzaine de Pâques.

* * *

Les matières d'étude et d'examens des jeunes prêtres, pour l'année 1921, seront les suivantes :

Dogme : De Creatione.

Morale : De Virtutibus et De Præceptis.

Écriture Sainte : De Critica.

Droit canonique : De Rebus.

Histoire de l'Église : Les dix siècles compris entre les années 476 et 1420.

Les sujets de sermons seront :

1° *La Toussaint :* Le Culte des Saints.

2° *La Pentecôte :* Les sept Dons du Saint-Esprit.

Agréez, bien chers collaborateurs, l'assurance de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

† L.-N. Card. Bégin,
Archevêque de Québec.

(No 135)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Archevêché de Québec,
28 février 1921.

I. — Visite pastorale.
Cérémonial — Précurseur — Archidiacre — Quête — Prières.
II. — Mois de Saint Joseph.

Bien chers collaborateurs,

I

Vous recevrez en même temps que cette circulaire, l'itinéraire de la prochaine visite pastorale. Messieurs les curés qui ne se sont pas encore procuré le *Cérémonial de la Visite* sont invités à le faire au plus tôt. Il est bon de savoir que la nouvelle édition de l'*Appendice au Rituel*, ne traitant plus des cérémonies de la visite de l'évêque, Messieurs les curés n'auront plus, pour les guider, que le *Cérémonial*. Ce dernier est, d'ailleurs, indispensable aux chantres qui y trouvent, dans l'ordre voulu et avec les indications nécessaires, tout ce qu'ils ont à chanter au cours de la visite. Toutes les fabriques doivent s'en procurer un certain nombre d'exemplaires pour les chantres, et même pour les clercs, qui peuvent en tirer un réel profit.

* * *

Messieurs les curés voudront bien ne pas oublier que, maintenant, il n'y a plus qu'un seul précurseur pour la visite pasto-

rale. Ce précurseur arrive dans la paroisse vingt-quatre heures avant l'évêque, et il n'y reste que vingt-quatre heures, sauf le cas où la visite doit durer deux jours. Il réunit les enfants une première fois, à 3 heures, le jour de son arrivée, et une deuxième fois, le lendemain, à 9 heures.

* * *

Monsieur l'abbé Joseph Vaillancourt, archidiacre-suppléant, ira cette année dans toutes les paroisses où doit avoir lieu la visite pastorale. A part l'audition des comptes qu'il est chargé de faire, il procédera aussi à l'examen des meubles et immeubles des fabriques, ainsi que des cahiers, registres et autres documents officiels. Messieurs les curés sont priés de préparer et de fournir à M. l'archidiacre-suppléant tous les papiers et toutes les informations dont il peut avoir besoin pour faire un rapport exact et complet sur l'état des affaires temporelles des fabriques.

La visite de M. l'abbé Vaillancourt précédera d'une quinzaine de jours celle de l'évêque. Elle commencera donc le dernier jeudi d'avril.

* * *

La visite pastorale entraîne des dépenses assez considérables, que la quête réussit à peine à défrayer. A part quelques louables exceptions, les fidèles n'ont pas l'air d'attacher une grande importance à l'aumône qu'on les invite à faire en cette circonstance. Si Messieurs les curés voulaient bien attirer là-dessus l'attention de leurs paroissiens, et insister pour qu'ils se montrent généreux, je suis convaincu que le montant de la quête doublerait. Les œuvres diocésaines en bénéficieraient, et Dieu bénirait davantage les paroisses qui auraient su répondre à ses bienfaits en secourant les institutions qui travaillent à sa gloire.

* * *

Il importe de bien disposer les âmes aux grâces abondantes de la visite pastorale. Ce sont véritablement des jours de

miséricorde et de salut, que Dieu prépare à vos fidèles. Exhortez-les à ne pas les rendre inutiles, mais à faire tout leur possible pour bien recevoir le Saint-Esprit qui va les visiter. Pendant les deux semaines qui précéderont l'arrivée de l'évêque, on récitera tous les jours, à l'église après la messe principale, et, chaque soir, en famille dans les maisons, trois fois *Notre Père* et *Je vous salue, Marie*, pour demander spécialement la conversion des pécheurs et la persévérance des enfants qui doivent être confirmés.

II

Messieurs les curés vouront bien se rappeler les directions qui leur ont été données dans la circulaire du 31 juillet 1920, concernant le culte de saint Joseph.

A part le triduum qui est ordonné par cette circulaire, il convient de donner, cette année, à la célébration du mois de saint Joseph une solennité plus grande que d'habitude. Partout où la chose est possible, on devra, au moins tous les mercredis de mars, faire une instruction spéciale, qui sera suivie d'un salut solennel.

Agréez, bien chers collaborateurs, l'assurance de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

† L.-N. Card. Bégin,

Archevêque de Québec.

LETTRE ENCYCLIQUE "*SPIRITUS PARACLITUS*" DE N. S. P. LE PAPE BENOÎT XV[1]

A L'OCCASION DU XV^ème CENTENAIRE DE LA MORT DE SAINT JÉRÔME, DOCTEUR DE L'ÉGLISE.

A nos vénérables Frères les Patriarches, Primats, Archevêques, Evêques et autres Ordinaires en paix et communion avec le siège Apostolique, Benoît xv, Pape, salut et bénédiction apostolique.

Vénérables Frères,

L'Esprit-Saint, qui, pour initier le genre humain aux mystères de la divinité, lui avait donné le trésor des Saintes Lettres, a fort providentiellement suscité au cours des siècles de nombreux exégètes, aussi remarquables par leur sainteté que par leur science, qui, non contents de ne point laisser infécond ce céleste trésor (Conc. Trid., s. V, *decr. de reform.* c. 1), devaient, par leurs études et leurs travaux, faire goûter avec surabondance aux fidèles la *consolation des Ecritures*. C'est d'un avis unanime qu'on place au premier rang de cette élite saint Jérôme, en qui l'Eglise catholique reconnaît et vénère le plus grand Docteur que lui ait donné le ciel pour l'interprétation des Saintes Ecritures. Devant commémorer dans quelques jours le quinzième centenaire de sa mort, Nous ne voulons pas, Vénérables Frères, laisser passer une si favorable occasion de vous entretenir à

1. Traduction de la Documentation catholique.

loisir de la gloire qu'a acquise saint Jérôme et des services qu'il a rendus par sa science des Saintes Ecritures.

La conscience de Notre charge apostolique et le désir de développer l'étude, noble entre toutes, de l'Ecriture Nous incitent, d'une part, à proposer à l'imitation le beau modèle qu'est ce grand génie, de l'autre, à confirmer de Notre autorité apostolique et à mieux adapter aux temps que traverse aujourd'hui l'Eglise les si précieuses directions et prescriptions données en cette matière par Nos prédécesseurs d'heureuse mémoire Léon XIII et Pie X. De fait, saint Jérôme, " esprit pleinement imprégné du sens catholique et très versé dans la connaissance de la loi sainte " (*Sulp. Sev., Dial.* 1, 7), " maître des catholiques " (*Cass., De Inc.* 7, 26), " modèle de vertu et lumière du monde entier " (S. Prosper., *Carmen de Ingratis*, v, 57), a merveilleusement exposé et défendu avec vaillance la doctrine catholique concernant nos Saints Livres ; à ce titre, il nous fournit une foule d'enseignements de très haute valeur dont Nous Nous autorisons pour exhorter tous les enfants de l'Eglise, et principalement les clercs, au respect en même temps qu'à la lecture pieuse et à la méditation assidue des divines Ecritures.

I — BREF HISTORIQUE

ESQUISSE DE LA VIE ET DES TRAVAUX DE SAINT JÉRÔME

Origines — Années de formation

Comme vous le savez, Vénérables Frères, Jérôme naquit à Stridon, " jadis ville frontière entre la Dalmatie et la Pannonie " (*De viris ill.* 135) ; élevé dès la plus tendre enfance dans le catholicisme (*Ep.* 82, 2, 2), il revêtit ici même à Rome, au baptême, les livrées du Christ (*Ep.* 15, 1, 1 ; 16, 2, 1) ; dès ce jour, et jusqu'à la fin de sa très longue vie, il consacra toutes ses forces à l'étude, à l'explication et à la défense des Saints

Livres. A Rome, il s'initia aux lettres latines et grecques, et il quittait à peine la chaire des rhéteurs que, encore adolescent, il s'essaya à commenter le prophète Abdias ; cet essai de sa " première jeunesse " (*In Abd. Præf.*) développa à ce point son amour des Ecritures que, suivant la parabole de l'Evangile, il décida de sacrifier au trésor qu'il découvrait " tous les avantages de ce monde " (In Matth. 13, 44).

En Orient

(Palestine ; désert de Chalcis ; Constantinople)

Aussi, bravant toutes les difficultés d'un pareil projet, il quitte sa maison, ses parents, sa sœur et ses proches, renonce à sa table somptueuse et part pour les Lieux Saints, afin d'y acquérir plus abondamment les richesses du Christ et la connaissance du Sauveur par la lecture et l'étude des Saints Livres (*Ep.* 22, 30, 1). A plusieurs reprises, il nous dit lui-même comment il s'y employa sans épargner ses sueurs : " Une soif ardente m'excitait à m'instruire auprès des autres et je ne fus point, comme certains le pensent, mon propre maître. A Antioche, je suivis souvent les leçons d'Apollinaire de Laodicée que je fréquentais ; mais, bien que je fusse son disciple dans les Saintes Ecritures, jamais je n'ai adopté son dogmatisme opiniâtre en matière de sens. " (*Ep.* 84, 3, 1.)

De Palestine, Jérôme se retira dans le désert de Chalcis en Syrie orientale ; et, en vue de pénétrer plus à fond le sens de la parole divine en même temps que pour refréner par un travail acharné les ardeurs de la jeunesse, il se mit à l'école d'un Juif converti, qui lui apprit également l'hébreu et le chaldéen. " Quelle peine il m'en coûta, que de difficultés à vaincre, que de découragements, combien de fois j'ai abandonné cette étude pour la reprendre ensuite, stimulé par ma passion de la science, moi seul pourrais le dire qui l'éprouvai, et ceux avec qui je vivais. Je bénis Dieu pour les doux fruits qu'a portés pour moi la graine amère de l'étude des langues. " (*Ep.* 125, 12.)

Fuyant les bandes d'hérétiques qui venaient le troubler jusqu'au fond du désert, Jérôme gagna Constantinople. L'évêque de cette ville était alors saint Grégoire le Théologien, célèbre pour l'universel renom de sa science. Jérôme le prit, durant près de trois années, pour guide et maître dans l'interprétation des Saintes Lettres. C'est à cette époque qu'il traduisit en latin les Homélies d'Origène sur les Prophètes ainsi que la Chronique d'Eusèbe, et commenta la vision des Séraphins dans Isaïe.

A Rome
(secrétaire du Pape Damase ; révision de la Vulgate)

Les difficultés que traversait la chrétienté le ramenèrent à Rome. Il y fut paternellement accueilli par le pape Damase, qu'il assista dans le gouvernement de l'Eglise (*Ep.* 123, 9 *al.* 10; *Ep.* 127, 7, 1). Tiraillé en tous sens par les soucis de cette charge, il n'en continua pas moins soit de fréquenter assidûment les Livres Saints (*Ep.* 127, 7, 1 *s.*) et de transcrire et collationner les manuscrits (*Ep.* 36, 1 ; *Ep.* 32, 1), soit de résoudre les difficultés qu'on lui soumettait et d'initier des disciples des deux sexes à la science des Ecritures (*Ep.* 45, 2 ; 126, 3 ; 127, 7). Le Pape lui avait confié la tâche immense de reviser la version latine du Nouveau Testament ; il y fit preuve d'une telle pénétration et finesse de jugement que son œuvre est de plus en plus admirée et estimée par les exégètes modernes eux-mêmes.

A Bethléem : disciple a cheveux blancs ; grands travaux scripturaires

Mais toutes ses pensées, tous ses goûts, l'attiraient vers les lieux vénérables de la Palestine. Aussi, à la mort de Damase, Jérôme se retira à Bethléem ; il éleva près du berceau du Christ un monastère où il se consacra tout entier à Dieu, employant tous les instants que lui laissait la prière à étudier et enseigner

les Ecritures. " Déjà, dit-il encore lui-même, ma tête se parsemait de cheveux blancs et me donnait l'apparence d'un maître bien plus que d'un disciple ; néanmoins, j'allai à Alexandrie me mettre à l'école de Didyme. Je lui dois beaucoup : il m'apprit ce que j'ignorais ; ce que je savais, j'ai gagné à l'apprendre sous une autre forme. On se figurait que je n'avais plus rien à apprendre ; or, à Jérusalem et à Bethléem, au prix de quelles fatigues et de quels efforts n'ai-je pas suivi encore pendant la nuit les leçons de Baraninas ! Il craignait les Juifs et me faisait l'effet d'un second Nicodème. " (*Ep.* 84 ,3, 1 *s.*)

Loin de s'en tenir aux leçons et à l'autorité de ces maîtres — et il en eut d'autres, — il utilisa, pour faire de nouveaux progrès, des sources de documentation de tout genre : après s'être procuré dès le début les meilleurs manuscrits et commentaires de l'Ecriture, il dépouilla les livres des synagogues et les ouvrages de la bibliothèque de Césarée, constituée par Origène et Eusèbe ; la collation de ces textes avec les siens devait lui permettre de fixer la forme authentique et le sens véritable du texte sacré. Pour mieux atteindre son but, il visita toute la Palestine, pleinement convaincu de l'avantage qu'il faisait ressortir dans sa lettre à Domnion et à Rogatien : " La Sainte Ecriture aura bien moins de secrets pour qui a vu la Judée de ses yeux et retrouvé la trace des villes disparues, les noms identiques ou transformés des localités. C'est cette pensée qui nous guidait quand nous nous sommes imposé la fatigue de parcourir, en compagnie des meilleurs savants juifs, la région dont le nom retentit dans toutes les églises du Christ. " (*Ad Domnionem et Rogatianum in I Paral. Præf.*)

Voici donc Jérôme nourrissant sans cesse son esprit de cette manne exquise, commentant les Epîtres de saint Paul, corrigeant à la lumière des textes grecs les manuscrits latins de l'Ancien Testament, retraduisant de l'original hébreu en latin presque tous les Livres Saints, expliquant chaque jour les Saintes Ecritures aux fidèles assemblés, répondant aux lettres qui de toute part lui soumettent des difficultés exégétiques à résoudre, réfutant avec véhémence les détracteurs de l'unité et de la foi catholique, et — si puissante était l'énergie que lui donnait

son amour des Ecritures — ne s'arrêtant d'écrire ou de dicter que lorsque la mort viendra glacer sa main et éteindre sa voix. C'est ainsi que, sans compter avec les fatigues, les veilles ni les dépenses, jamais, jusqu'à son extrême vieillesse, il ne cessa de méditer jour et nuit, auprès de la Crèche, la loi du Seigneur, du fond de sa solitude rendant plus de services au nom catholique, par les exemples de sa vie et par ses écrits, que s'il avait vécu à Rome, centre du monde.

II — PARTIE DIDACTIQUE

LE DOCTEUR DES ÉCRITURES

Idées de saint Jérôme en Écriture Sainte

Après cette rapide esquisse de la vie et des travaux de saint Jérôme, abordons, Vénérables Frères, l'examen de son enseignement sur la dignité divine et l'absolue véracité des Ecritures.

Le fait de l'Inspiration

Qu'on parcoure à cet égard les écrits du grand Docteur : pas une seule page qui n'en témoigne à l'évidence, il a fermement et invariablement affirmé, avec l'Eglise catholique tout entière, que les Saints Livres ont été écrits sous l'inspiration du Saint-Esprit, qu'ils ont Dieu pour auteur et que c'est comme tels que l'Eglise les a reçus (*Conc. Vat. s.* III, Const. *de Fide cath., cap.* 2). Les Livres de la Sainte Ecriture, affirme-t-il, ont été composés sous l'inspiration, ou la suggestion, ou l'insinuation, ou même la dictée de l'Esprit-Saint ; bien plus, c'est cet Esprit lui-même qui les a rédigés et publiés. Mais Jérôme ne doute nullement, par ailleurs, que tous les auteurs de ces Livres n'aient, chacun conformément à son caractère et à son génie, prêté librement son concours à l'inspiration divine.

Ainsi, il n'affirme pas seulement sans réserve ce qui est l'é-

lément commun de tous les écrivains sacrés, — à savoir, que leur plume était guidée par l'Esprit de Dieu, au point que Dieu doit être tenu pour la cause principale de chacune des pensées et des expressions de l'Ecriture ; — il discerne encore avec soin ce qui est particulier à chacun d'eux. A de multiples points de vue, ordonnance des matériaux, vocabulaire, qualités et forme du style, il montre que chacun a mis à profit ses facultés et forces personnelles ; il arrive ainsi à fixer et dépeindre le caractère particulier, les " notes ", pourrait-on dire, et la physionomie propre de chacun, surtout pour les prophètes et l'apôtre saint Paul. Pour mieux expliquer cette collaboration de Dieu et de l'homme à la même œuvre, Jérôme donne l'exemple de l'ouvrier qui emploie à la confection de quelque objet un instrument ou un outil ; en effet, tout ce que disent les écrivains sacrés " constitue les paroles de Dieu, non leurs paroles à eux, et, en parlant par leur bouche, le Seigneur s'en est servi comme d'un instrument. " (*Tract. de Ps.* 88.)

Le mécanisme psychologique de l'Inspiration (véracité absolue)

Si maintenant nous cherchons à savoir comment il faut entendre cette influence de Dieu sur l'écrivain sacré et son action comme cause principale, nous verrons aussitôt que le sentiment de saint Jérôme est en parfaite harmonie avec la doctrine commune de l'Eglise catholique en matière d'inspiration : Dieu, affirme-t-il, par un don de sa grâce, illumine l'esprit de l'écrivain pour ce qui touche à la vérité que celui-ci doit transmettre aux hommes " de par Dieu ; " il meut ensuite sa volonté et le détermine à écrire ; il lui donne enfin assistance spéciale et continue jusqu'à l'achèvement du livre. C'est principalement sur ce concours divin que notre saint fonde l'excellence et la dignité incomparables des Ecritures, dont il assimile la science au riche trésor (*In* Matth., 13, 44 ; *tract. de Ps.* 77) et à la perle précieuse de l'Evangile (*In* Matth.,

13, 45 *ss.*), et dont il assure qu'elles recèlent les richesses du Christ (*Quæst. in Gen., Præf.*) et " l'argent qui orne la maison de Dieu." (*In Agg.* 2, 1 *ss.* ; *cf. in Gal.* 2, 10, *etc.*)

Les conséquences de l'Inspiration (autorité divine des Ecritures)

L'autorité souveraine de l'Ecriture, il la proclamait éloquemment en paroles et en fait. Dès que s'élevait une controverse, il recourait à la Bible comme au plus riche arsenal et en tirait des témoignages, arguments très solides et absolument irréfutables ; c'est ainsi qu'il répondit, avec une clarté dénuée de recherche, à Helvidius qui niait la virginité perpétuelle de la Mère de Dieu : " Comme nous admettons ce que dit l'Ecriture, nous rejetons ce qu'elle ne dit pas. Si nous croyons que Dieu est né d'une Vierge, c'est que nous le lisons dans l'Ecriture ; et si nous nions que Marie ne soit pas restée vierge après l'enfantement, c'est que l'Ecriture ne le dit point. " (*Adv. Helv.* 19.)

Et c'est avec les mêmes armes qu'il se promet de défendre avec la plus grande vigueur contre Jovinien la doctrine catholique sur l'état de virginité, la persévérance, l'abstinence et la valeur méritoire des bonnes œuvres : " A chacune de ses assertions, je ferai tous mes efforts pour opposer les textes de l'Ecriture ; j'éviterai ainsi qu'il aille se plaindre à tous les échos que je l'ai vaincu plus par mon éloquence que par la force de la vérité. " (*Adv. Jovin.* 1, 4.) Dans la défense qu'il écrivit de ses ouvrages contre le même hérétique, il ajoute : " Il semblerait qu'on l'ait supplié de me rendre les armes, alors qu'il ne s'est laissé prendre qu'à contre-cœur et en se débattant aux filets de la vérité. " (*Ep.* 49, *al.* 48, 14, 1.)

Sur l'ensemble de l'Ecriture, nous lisons encore dans son commentaire sur Jérémie, que la mort l'empêcha d'achever : " Ce n'est point l'erreur des parents ni des ancêtres qu'il faut suivre, mais bien l'autorité des Ecritures et la volonté du maître

qui est Dieu. " (*In* Jer. 9, 12, ss.) Et voici en quels termes il décrit à Fabiola la méthode et l'art de combattre l'ennemi : " Une fois versé dans les divines Ecritures, armé de ses lois et témoignages, qui sont les liens de la vérité, tu marcheras à tes ennemis, tu les enlaceras, les enchaîneras et les ramèneras captifs ; et de ces adversaires et prisonniers d'hier tu feras de libres enfants de Dieu. " (*Ep.* 78, 30, *al.* 28. *mansio.*)

Mais saint Jérôme enseigne que l'inspiration divine des Livres Saints et leur souveraine autorité comportent, comme conséquence nécessaire, la préservation et l'absence de toute erreur et tromperie ; ce principe, les plus célèbres écoles d'Occident et d'Orient le lui avaient donné comme transmis par les Pères et communément reçu. Aussi bien, comme il venait d'entreprendre, sur l'ordre du pape Damase, la revision du Nouveau Testament, certains " esprits à courte vue " lui reprochaient amèrement d'avoir tenté, " au mépris de l'autorité des anciens et de l'opinion du monde entier, de faire certaines retouches aux Evangiles, " il se contenta de répondre qu'il n'était pas assez simple d'esprit ni assez lourdement naïf pour penser qu'une parcelle des paroles du Seigneur eût besoin d'être corrigée ou ne fut pas divinement inspirée (*Ep.* 27, 1, 1 *s.*). Commentant la première vision d'Ezéchiel sur les quatre Evangiles, il remarque : " Celui-là ne trouvera pas étrange tout ce corps et ces dos parsemés d'yeux, qui s'est rendu compte que du moindre détail des Evangiles jaillit une lumière dont le rayonnement éclaire le monde au point que tel détail même qu'on croit négligeable et vulgaire rayonne de tout l'éclat majestueux de l'Esprit-Saint." (*In* Ez. 1, 15 *ss.*)

Or, ce privilège qu'il revendique ici pour les Evangiles, il le réclame, en chacun de ses commentaires, pour toutes les autres " paroles du Seigneur " et en fait la loi et la base de l'interprétation catholique ; tel est, d'ailleurs, le critérium qu'emploie saint Jérôme lui-même pour distinguer le vrai du faux prophète. (*In* Mich. 2, 11 *s.* ; 3, 5 *ss.*)

" Car la parole du Seigneur est vérité et, pour lui, dire et réaliser, c'est tout un " (*In* Jer. 31, 35 *ss.*), et il n'est pas permis d'accuser l'Ecriture de mensonge (*In* Nah. 1, 9), ni même d'ad-

mettre dans son texte ne fût-ce qu'une erreur de nom (*Ep.*57, 7, 4). Au reste, le saint Docteur ajoute qu'il "ne traite pas de la même façon les apôtres et les autres écrivains," c'est-à dire les auteurs profanes ; " ceux-là disent toujours la vérité ; ceux-ci, comme il arrive aux hommes, se trompent sur certains points " (*Ep.* 82, 7, 2) ; et bien des affirmations de l'Ecriture qui paraissent incroyables ne laissent pas d'être vraies (*Ep.* 72, 2, 2) ; dans cette " parole de vérité " on ne saurait découvrir de choses ou d'affirmations contradictoires, " aucune discordance, aucune incompatibilité " (*Ep.* 18; 7, 4 ; *cf. Ep.* 46, 6, 2) ; par conséquent, " si l'Ecriture contenait deux données qui paraîtraient s'exclure, l'une et l'autre resteraient vraies, en dépit de leur diversité " (*Ep.* 36, 11, 2).

Fortement attaché à ce principe, s'il lui arrivait de rencontrer dans les Saints Livres des contradictions apparentes, Jérôme concentrait tous ses soins et les efforts de son esprit à résoudre la difficulté ; jugeait-il la solution encore peu satisfaisante, il reprenait, quand l'occasion s'en présentait, et sans se décourager, l'examen de cette difficulté, sans arriver toujours à la résoudre parfaitement. Jamais, du moins, il n'imputa aux écrivains sacrés la moindre imposture — " Je laisse cela aux impies, tels Celse, Porphyre, Julien. " (*Ep.* 57, 9. 1.) Il était en cela pleinement d'accord avec saint Augustin ; celui-ci, lisons-nous dans une de ses lettres à saint Jérôme lui-même, portait aux seuls Livres Saints une si respectueuse vénération qu'il croyait très fermement que pas une erreur ne s'est glissée sous la plume d'aucun de leurs auteurs ; aussi, s'il rencontrait dans les Saintes Lettres un passage qui parût contraire à la vérité, loin de crier au mensonge, il en accusait une altération du manuscrit, une erreur de traduction, ou de sa part une totale inintelligence. A quoi il ajoutait : " Et je sais, mon frère, que tu ne juges point différemment ; je ne m'imagine pas, veux-je dire, le moins du monde que tu désires voir tes ouvrages lus dans les mêmes dispositions d'esprit que ceux des Prophètes et des Apôtres : douter que ceux-ci soient exempts de toute erreur serait un crime. " (*S. Aug.* ad *S. Hieron., inter epist. S. Hier.* 116, 3.)

DIRECTIONS PONTIFICALES QU'ELLES CONFIRMENT (ENC. *Providentissimus Deus*)

Cette doctrine de saint Jérôme confirme donc avec éclat en même temps qu'elle explique la déclaration où Notre Prédécesseur Léon XIII, d'heureuse mémoire, formulait solennellement la croyance antique et constante de l'Eglise en l'immunité parfaite qui met l'Ecriture à l'abri de toute erreur : " Il est si impossible que l'inspiration divine soit exposée à un danger d'erreur, que non seulement la moindre erreur en est exclue essentiellement, mais que cette exclusion et cette impossibilité sont aussi nécessaires qu'il est nécessaire que Dieu, souveraine vérité, ne soit l'auteur d'aucune erreur, fût-ce la plus légère. " Après avoir reproduit les définitions des Conciles de Florence et de Trente, confirmées par celui du Vatican, Léon XIII ajoute : " La question ne change en rien du fait que l'Esprit-Saint s'est servi des hommes comme d'instruments pour écrire, comme si quelque erreur avait pu échapper, non pas, il est vrai, à l'auteur principal, mais aux rédacteurs inspirés. En effet, Lui-même les a, par son action surnaturelle, à ce point excités et poussés à écrire, à ce point assistés pendant la rédaction, qu'ils concevaient avec justesse, voulaient rapporter fidèlement et exprimaient parfaitement et avec une exactitude infaillible tout ce qu'Il leur ordonnait d'écrire, et cela seulement : s'il en avait été autrement, Il ne serait pas Lui-même l'auteur de la Sainte Ecriture tout entière. " (*Litt. Enc.* " *Providentissimus Deus.* ")

THÉORIES MODERNES QUI S'EN ÉCARTENT (RÉFUTATION)

Ces paroles de Notre Prédécesseur ne laissaient place à aucun doute ni à aucune hésitation. Hélas ! Vénérables Frères, il ne manqua pas néanmoins, non seulement au dehors, mais même parmi les enfants de l'Eglise catholique et — déchirement plus cruel encore à Notre cœur — jusque parmi les clercs et les maîtres des sciences sacrées, des esprits qui, avec une confiance orgueilleuse en leur propre jugement, repoussèrent ou-

vertement ou attaquèrent sournoisement sur ce point le magistère de l'Eglise. Certes, Nous approuvons le dessein de ceux qui, désireux pour eux-mêmes et pour les autres de déblayer de ses difficultés le texte sacré, recherchent, avec l'appoint de toutes les données de la science et de la critique, de nouvelles façons et méthodes de les résoudre ; mais ils échoueront lamentablement dans leur entreprise s'ils négligent les directions de Notre Prédécesseur et s'ils outrepassent les bornes et limites précises indiquées par les Pères.

Opinion qui rétrécit le champ de l'Inspiration
(élément principal ou religieux ; élément secondaire ou profane)

Or, l'opinion de certains modernes ne s'embarrasse nullement de ces prescriptions et de ces limites : distinguant dans l'Ecriture un double élément, élément principal ou religieux, élément secondaire ou profane, ils acceptent bien que l'inspiration porte sur toutes les propositions et même sur tous les mots de la Bible, mais ils en restreignent et limitent les effets, à commencer par l'immunité d'erreur et l'absolue véracité, au seul élément principal ou religieux. Selon eux, Dieu n'a en vue et n'enseigne personnellement, dans l'Ecriture, que ce qui touche à la religion ; pour le reste, qui a rapport aux sciences profanes et n'a d'autre utilité pour la doctrine révélée que de servir comme d'enveloppe extérieure à la vérité divine, Dieu le permet seulement et l'abandonne à la faiblesse de l'écrivain. Il devient tout naturel dès lors que, dans l'ordre des questions physiques, historiques et autres semblables, la Bible présente d'assez nombreux passages qu'il n'est pas possible de concilier avec les progrès actuels des sciences.

Il se trouve des esprits pour prétendre que ces opinions erronées ne s'opposent en rien aux prescriptions de Notre Prédécesseur : n'a-t-il pas déclaré qu'en matière de phénomènes naturels l'auteur sacré a parlé selon les apparences extérieures, donc susceptibles de tromper ? Allégation singulièrement téméraire et mensongère, comme le prouvent manifestement les termes mêmes du document pontifical.

L'apparence extérieure des choses, a fort sagement déclaré Léon XIII après saint Augustin et saint Thomas d'Aquin, doit entrer en ligne de compte ; mais ce principe ne saurait autoriser contre les Saintes Lettres le moindre soupçon d'erreur ; la saine philosophie tient, en effet, pour certain que, dans la perception immédiate des choses qui constituent leur objet propre de connaissance, les sens ne se trompent nullement. De plus, après avoir écarté toute distinction et toute possibilité d'équivoque entre ce qu'on appelle l'élément principal et l'élément secondaire, Notre Prédécesseur montre clairement la très grave erreur de ceux qui estiment que " pour juger de la vérité des propositions il faut sans doute rechercher ce que Dieu a dit, mais plus encore peser les motifs qui l'ont fait parler. " Léon XIII enseigne en outre que l'inspiration divine atteint toutes les parties de la Bible, sans sélection ni distinction aucune, et qu'il est impossible que la moindre erreur se soit glissée dans le texte inspiré : " Ce serait une faute très grave de restreindre l'inspiration à certaines parties seulement de la Sainte Ecriture ou d'admettre que l'auteur sacré lui-même se soit trompé. "

Opinion qui restreint l'historicité des Livres Saints (théorie des apparences appliquée à l'histoire)

La doctrine de l'Eglise, confirmée par l'autorité de saint Jérôme et des autres Pères, n'est pas moins méconnue par ceux qui pensent que les parties historiques des Ecritures s'appuient non point sur la vérité *absolue* des faits, mais seulement sur leur vérité *relative*, comme ils disent, et sur la manière générale et populaire de penser. Ils ne craignent pas de se réclamer, pour soutenir cette théorie, des paroles mêmes du pape Léon XIII qui aurait déclaré qu'on peut transporter dans le domaine de l'histoire les principes admis en matière de phénomènes naturels. Ainsi, de même que, dans l'ordre physique les écrivains sacrés ont parlé suivant les apparences, de même, prétend-on, quand il s'agissait d'évènements qu'ils ne connaissaient point, ils les ont relatés tels qu'ils paraissaient établis

d'après l'opinion commune du peuple ou les relations inexactes d'autres témoins ; en outre, ils n'ont pas mentionné les sources de leurs informations et n'ont pas personnellement garanti les récits empruntés à d'autres auteurs.

A quoi bon réfuter longuement une théorie gravement injurieuse pour Notre Prédécesseur en même temps que fausse et pleine d'erreur ? Quel rapport y a-t-il, en effet, entre les phénomènes naturels et l'histoire ? Les sciences physiques s'occupent des objets qui frappent les sens et doivent dès lors concorder avec les phénomènes tels qu'ils paraissent ; l'histoire, au contraire, écrite avec des faits, doit, c'est sa loi principale, cadrer avec ces faits tels qu'ils se sont réellement passés. Comment, si l'on admettait la théorie de ces auteurs, sauvegarderait-on au récit sacré cette vérité, pure de toute fausseté, à laquelle Notre Prédécesseur déclare, dans tout le contexte de sa Lettre, qu'il ne faut point toucher ? Quand il affirme qu'il y a intérêt à transporter en histoire et dans les sciences connexes les principes qui valent pour les sciences physiques, il n'entend pas établir une loi générale et absolue, il indique simplement une méthode uniforme à suivre pour réfuter les objections fallacieuses des adversaires et défendre contre leurs attaques la vérité historique de la Sainte Ecriture.

Opinion qui conteste l'objectivité du récit sacré (données de la croyance populaire)

Si seulement les partisans de ces nouveautés s'en tenaient là ! Ne vont-ils point, pour défendre leur opinion, jusqu'à se réclamer du Docteur dalmate ? Saint Jérôme, à les en croire, aurait déclaré qu'il faut maintenir l'exactitude et l'ordre des faits historiques dans la Bible " en prenant pour règle non la réalité objective, mais l'opinion des contemporains " et que telle est la loi propre de l'histoire (*In* Jer. 23, 15 *ss.* ; *in* Matth 14, 8 ; *adv. Helv.* 4). Qu'ils s'entendent bien à déformer, pour les besoins de leur cause, les paroles du saint Docteur ! Sa véritable pensée ne peut faire doute pour personne : il ne dit pas que dans l'exposé des faits l'écrivain sacré s'accommode d'une

fausse croyance populaire à propos de choses qu'il ignore, mais seulement que, dans la désignation des personnes et des objets, il adopte le langage courant. Ainsi, quand il appelle saint Joseph père de Jésus, il indique lui-même clairement dans tout le cours de son récit comment il entend ce nom de père.

Dans la pensée de saint Jérôme, la " vraie loi de l'histoire " demande au contraire que, dans l'emploi des dénominations, l'écrivain s'en tienne, tout danger d'erreur écarté, à la façon générale de s'exprimer ; car c'est l'usage qui est l'arbitre et la règle du langage. Et quoi ! notre Docteur va-t-il mettre les faits que raconte la Bible sur le même pied que les dogmes que nous devons croire de nécessité de salut ? De fait, voici ce que nous lisons dans son Commentaire de l'Epitre à Philémon : " Pour moi, voici ce que je dis : Un tel croit au Dieu Créateur ; cela ne lui est pas possible, tant qu'il ne croit pas à la vérité de ce que contient l'Ecriture au sujet de ses saints. " Et il termine une fort longue série de citations tirées de l'Ancien Testament en disant : " Quiconque refuse d'ajouter foi à tous ces faits et aux autres sans exception rapportés au sujet des saints ne pourra croire au Dieu des saints. " (*In Philem.* 4.) Saint Jérôme est donc en complet accord avec saint Augustin, qui, ramassant pour ainsi dire le sentiment commun de toute l'antiquité chrétienne, écrivait : " Tout ce que la Sainte Ecriture nous atteste au sujet d'Enoch, d'Elie et de Moïse, elle que les sûrs et vénérables témoignages de sa véracité placent au faîte suprême de l'autorité, tout cela nous le croyons... Si donc nous croyons que le Verbe est né de la Vierge Marie, ce n'est point qu'il n'eût d'autre moyen de prendre une véritable chair et de se manifester aux hommes (comme le prétendait Faustus), mais c'est que nous le lisons ainsi dans cette Ecriture à laquelle nous devons ajouter foi sous peine de ne pouvoir ni demeurer chrétiens ni nous sauver. " (S. Aug., *Contra Faustum* 26, 3 *s.*, 6 *s.*)

Opinion qui attaque la véracité du récit sacré
(citations implicites et narrations soi-disant historiques)

Il est encore un autre groupe de déformateurs de l'Ecriture

Sainte : nous voulons dire ceux qui, par abus de certains principes, justes du reste tant qu'on les renferme dans certaines limites, en arrivent à ruiner les fondements de la véracité des Ecritures et à saper la doctrine catholique transmise par l'ensemble des Pères. S'il vivait encore, saint Jérôme dirigerait à coup sûr des traits acérés contre ces imprudents qui, au mépris du sentiment et du jugement de l'Eglise, recourent trop aisément au système qu'ils appellent système des citations implicites ou des récits qui ne seraient historiques qu'en apparence, prétendent découvrir dans les Livres Saints tels procédés littéraires inconciliables avec l'absolue et parfaite véracité de la parole divine, et sur l'origine de la Bible professent une opinion qui ne va à rien de moins qu'à en ébranler l'autorité ou même la réduit à néant.

Opinion qui nie l'intégrité matérielle du texte sacré (compilations hétérogènes)

Que penser maintenant de ceux qui, dans l'explication des Evangiles, s'attaquent à leur autorité tant humaine que divine, amoindrissent celle-là et détruisent celle-ci ? Discours, actions de Notre-Seigneur Jésus-Christ, rien, pensent-ils, ne nous est parvenu dans son intégrité et sans altération, malgré le témoignage de ceux qui ont consigné avec un soin religieux ce qu'ils avaient vu et entendu ; ils ne voient là — surtout pour ce qui est du quatrième Evangile — qu'une compilation comprenant, d'une part, des additions considérables dues à l'imagination des Evangélistes, et, d'autre part, un récit de fidèles d'une autre époque ; finalement, ces courants issus d'une double source ont aujourd'hui si bien mêlé leurs eaux dans le même lit qu'on n'a absolument aucun critérium certain par quoi les distinguer.

Ce n'est pas ainsi que les Jérôme, les Augustin et les autres Docteurs de l'Eglise ont compris la valeur historique des Evangiles, dont " celui qui a vu a rendu témoignage, et son témoignage est vrai ; et il sait qu'il dit vrai, afin que vous aussi vous croyiez " (Joh. 19, 35). Aussi bien, après avoir reproché

aux hérétiques, auteurs d'évangiles apocryphes, d'avoir visé plus à bien ordonner le récit qu'à établir la vérité historique " (*In* Matth. *Prol.*), saint Jérôme ajoute par contre, en parlant des Livres canoniques : " Personne n'a le droit de mettre en doute la réalité de ce qui est écrit." (*Ep.* 78, 1, 1 ; *cf. In* Marc. 1, 13-31.) Ici encore, il était de nouveau d'accord avec saint Augustin, qui disait excellemment en parlant des Evangiles : " Ces choses vraies ont été écrites en toute fidélité et véracité à son sujet, afin que quiconque croit à son Evangile se nourrisse de vérité au lieu d'être le jouet de mensonges. " (*S.* Aug., *C. Faustum*, 26, 8.)

ELLES SONT LES IDÉES MÊMES DU CHRIST

Vous voyez dès lors, Vénérables Frères, avec quelle ardeur vous devez conseiller aux enfants de l'Eglise de fuir avec le même soin scrupuleux que les Pères cette folle liberté d'opinion. Vos exhortations seront suivies dans la mesure où vous aurez convaincu les clercs et les fidèles confiés par l'Esprit-Saint à votre garde de l'idée que saint Jérôme et les autres Pères de l'Eglise n'ont puisé cette doctrine sur les Saints Livres nulle part ailleurs qu'à l'école du divin Maître Jésus-Christ. Lisons-nous, en effet, que Notre-Seigneur ait eu une autre conception de l'Ecriture ? Les formules " Il est écrit " et " Il faut que l'Ecriture s'accomplisse " sont sur ses lèvres un argument sans réplique et qui doit clore toute controverse. Mais insistons plus à loisir sur cette question. Qui ne sait ou ne se souvient que dans ses discours au peuple, soit sur la montagne voisine du lac de Génésareth, soit dans la synagogue de Nazareth et dans sa ville de Capharnaüm, le Seigneur Jésus empruntait au texte sacré les points principaux et les preuves de sa doctrine ? N'est-ce pas là qu'il puisait des armes invincibles pour ses discussions avec les pharisiens et les sadducéens ? Qu'il enseigne ou qu'il discute, il produit des textes et comparaisons tirés de toutes les parties de l'Ecriture, et il les produit comme des autorités qui doivent nécessairement faire foi : c'est ainsi, par exemple, qu'il se réfère indistinctement à Jonas et aux habitants

de Ninive, à la reine de Saba et à Salomon, à Elie et à Elisée, à David, à Noé, à Loth, aux habitants de Sodome et à la femme même de Loth (*cf.* Matth. 12, 3, 39-42; Luc, 17, 26-29, 32, etc.). Quel témoignage rendu à la vérité des Saints Livres que sa solennelle déclaration : " Un seul iota ou un seul trait de la Loi ne passera pas, que tout ne soit accompli " (*Matth.* 5, 18), et cette autre : " l'Ecriture ne peut être anéantie " (*Joh.* 10,35); aussi " celui qui aura violé un de ces moindres commandements et appris aux hommes à faire de même sera le moindre dans le royaume des cieux " (Matth. 5, 19). Avant de rejoindre son Père dans le ciel, il voulut pénétrer de cette doctrine les Apôtres qu'il allait bientôt laisser ici-bas ; c'est pourquoi " il leur ouvrit l'esprit, pour leur faire comprendre les Ecritures et leur dit : Ainsi il est écrit et ainsi il fallait que le Christ souffrît, qu'il ressuscitât des morts le troisième jour " (Luc. 24, 45 *s.*).

La doctrine de saint Jérôme sur l'excellence et la vérité de l'Ecriture est donc, pour tout dire en un mot, celle du Christ lui-même. Aussi Nous invitons de la façon la plus pressante tous les enfants de l'Eglise, et ceux surtout qui enseignent l'Ecriture Sainte aux étudiants ecclésiastiques, à suivre sans défaillance la voie tracée par le Docteur dalmate ; il en résultera sans nul doute qu'ils auront des Ecritures la même profonde estime qu'il en avait lui-même et que la possession de ce trésor leur vaudra d'exquises jouissances.

III. — PARTIE PRATIQUE

DIRECTOIRE HIÉRONYMIEN POUR L'ETUDE DE L'ECRITURE SAINTE

Dispositions nécessaires pour étudier avec fruit les Écritures

A prendre le grand Docteur pour guide et maître, on retirera non seulement les avantages que Nous avons déjà signalés,

mais bien d'autres encore et de considérables ; Nous tenons, Vénérables Frères, à vous les rappeler en quelques mots.

Amour passionné des Ecritures

Signalons d'abord, puisqu'il se présente avant tout autre à Notre esprit, cet amour passionné de la Bible dont témoignent chez saint Jérôme tous les traits de sa vie et ses paroles tout imprégnées de l'Esprit de Dieu, amour qu'il s'est étudié à exciter chaque jour davantage dans les âmes des fidèles : " Aimez l'Ecriture Sainte, semble-t-il dire à tous en s'adressant à la vierge Démétriade, et la sagesse vous aimera ; chérissez-la et elle vous gardera ; honorez-la et vous recevrez ses caresses. Qu'elle soit pour vous comme vos colliers et vos pendants d'oreilles. " (*Ep.* 130, 20.)

La lecture assidue de l'Ecriture, l'étude approfondie et très attentive de chaque livre, voire de chaque proposition et de chaque mot, lui ont permis de se familiariser avec le texte sacré plus qu'aucun autre écrivain de l'antiquité ecclésiastque.

Si, de l'avis de tous les critiques impartiaux, la version de la Vulgate établie par notre Docteur laisse très loin derrière elle les autres versions anciennes, parce qu'on estime qu'elle rend l'original avec plus d'exactitude et d'élégance, cela est dû à cette connaissance de la Bible alliée à un esprit très fin. Cette Vulgate, qu'une décision du Concile de Trente ordonne de tenir pour authentique et de suivre dans l'enseignement et la liturgie, comme " étant consacrée par le long usage qu'en a fait l'Eglise durant tant de siècles, " Notre vif désir, si toutefois la grande bonté de Dieu nous prête vie, est de la voir corrigée et rendue à sa pureté primitive, d'après le texte authentique des manuscrits ; labeur ardue et de longue haleine, heureusement confié aux Bénédictins par Notre prédécesseur Pie X, d'heureuse mémoire, et qui fournira, Nous en sommes absolument certain, des ressources nouvelles pour l'intelligence des Ecritures.

Cet amour de saint Jérôme pour l'Ecriture se révèle tout particulièrement dans ses lettres, au point qu'elles semblent

Universitas BIBLIOTHECA

comme un tissu de citations des Livres Saints ; de même que saint Bernard trouvait insipide toute page qui ne renfermât le nom très doux de Jésus, de même notre Docteur ne goûtait aucun écrit qui ne rayonnât des lumières des Ecritures. Aussi pouvait-il écrire en toute simplicité dans une lettre à saint Paulin, autrefois brillant sénateur et consul, récemment converti à la foi du Christ : " Si vous aviez ce terrain d'appui (je veux dire la science des Ecritures), vos ouvrages, loin d'y perdre, y gagneraient un certain fini et ne le céderaient à aucun autre pour l'élégance, pour la science et pour la pureté de la forme... Joignez à cette docte éloquence le goût ou l'intelligence des Ecritures, et je vous verrai bientôt vous placer au premier rang de nos écrivains. " (*Ep.* 58, 9, 2 ; 11, 2.)

Pureté du cœur

Mais encore quelle voie et quelle méthode suivre pour chercher, avec l'agréable espoir de le découvrir, ce précieux trésor que le Père céleste a donné à ses enfants comme consolation dans leur exil ? Saint Jérôme nous l'indique lui-même par son exemple. Il nous demande avant tout d'apporter à l'étude de l'Ecriture une soigneuse préparation et un cœur bien disposé. Voyons-le lui-même après son baptême : pour écarter tous les obstacles extérieurs qui pouvaient contrarier son pieux dessein, imitant le personnage de l'Evangile qui, " dans sa joie " d'avoir trouvé un trésor, " s'en va, vend tout ce qu'il a et achète le champ " (Matth. 13, 44), il dit adieu aux plaisirs éphémères et frivoles de ce monde, s'éprend de solitude et embrasse une vie austère avec d'autant plus d'ardeur qu'il s'est mieux rendu compte du danger que courait jusque-là son salut parmi les séductions du vice.

Humilité de l'esprit

Il devait encore d'ailleurs, après avoir écarté ces obstacles, disposer son esprit à acquérir la science de Jésus-Christ et à se revêtir de celui qui est " doux et humble de cœur. " Il

avait, en effet, éprouvé les même répugnances qu'Augustin avouait avoir ressenties lui-même losqu'il entreprenait l'étude des Saintes Lettres. Après s'être plongé, durant sa jeunesse, dans la lecture de Cicéron et autres auteurs profanes, Augustin voulut reporter son esprit vers la Sainte Ecriture : " Elle me parut, écrit-il, indigne d'être comparée aux beautés cicéroniennes. Mon emphase avait horreur de sa simplicité et mon intelligence n'en prénétrait pas la moelle : on la pénètre d'autant mieux qu'on se fait plus petit, mais je répugnais à me faire tout petit, et l'enflure de ma suffisance me grandissait à mes propres yeux. " (S. Aug., *Conf.*, 3, 5 ; *cf.* 8, 12.) Comme Augustin, Jérôme goûtait à ce point la littérature profane jusqu'au fond de sa solitude, que la pauvreté du style des Ecritures l'empêchait encore de reconnaître en elles le Christ dans son humilité. " Ainsi, dit-il, je poussais la folie jusqu'à me priver de manger pour lire Cicéron. Après avoir passé bien des nuits sans sommeil, après avoir versé des larmes que faisait jaillir du fond de mon cœur le souvenir de mes fautes passées, c'est Plaute que je prenais en main. S'il arrivait qu'un retour sur moi-même m'eût fait entreprendre la lecture des prophètes, leur style barbare me révoltait, et quand mes yeux d'aveugle restaient fermés à la lumière j'en accusais non mes yeux, mais le soleil. " (*Ep.* 22, 30, 2.) Bientôt cependant, il s'éprit si bien de la folie de la Croix, qu'il est resté la preuve vivante des facilités que donne pour l'intelligence de la Bible un esprit humble et pieux.

Esprit de prière

Conscient comme il était que " dans l'explication des Saintes Ecritures nous avons toujours besoin du secours du Saint-Esprit " (In Mich., 1, 10, 15), et que pour la lecture et l'interprétation des Saints Livres il faut s'en tenir au sens que l'Esprit-Saint avait en vue quand elle fut écrite (In Gal. 5, 19 ss.), Jérôme appelle de ses supplications, fortifiées des prières de ses amis, le secours de Dieu et les lumières de l'Esprit-Saint. Il est raconté aussi qu'en commençant ses Commen-

taires des Livres Saints, il les recommandait à la grâce de Dieu et aux prières de ses frères, auxquelles il en attribuait le succès quand il les avait achevés.

Culte de la tradition

Aussi bien qu'en la grâce divine il s'en remet si pleinement à l'autorité de la tradition, qu'il peut affirmer avoir appris " tout ce qu'il sait, non par lui-même, c'est-à-dire à l'école du bien triste maître qu'est l'orgueil, mais auprès des illustres docteurs de l'Eglise " (*Ep.* 108, 26, 2) ; il avoue, en effet, que jamais il ne s'est fié à ses propres forces en matière de Sainte Ecriture (*Ad Domnionem et Rogatianum in l. Par. Præf.*), et voici comment, dans une lettre à Théophile d'Alexandrie, il formule la loi suivant laquelle il avait ordonné sa vie et ses saints labeurs : " Sachez pourtant que Nous n'avons rien plus à cœur que de sauvegarder les droits du christianisme, de ne rien changer au langage des Pères et de ne jamais perdre de vue cette foi romaine dont l'Apôtre fit l'éloge. " (*Ep.* 63, 2.)

Amour docile et dévoué de l'Eglise

A l'Eglise, maîtresse souveraine en la personne des Pontifes romains, Jérôme est dévoué et soumis de toute son âme. Et voici ce que, du désert de Syrie où il est en butte aux factions des hérétiques, il écrit au Pape Damase, voulant remettre au Siège apostolique la solution de la controverse des Orientaux sur le mystère de la Très Sainte Trinité : " J'ai donc cru bon de consulter la Chaire de Pierre et la foi glorifiée par l'Apôtre, demandant aujourd'hui la nourriture de mon âme là même où autrefois j'ai reçu les livrées du Christ. Ne voulant d'autre guide que le Christ, je me tiens en étroite communion avec Votre Béatitude, c'est-à-dire avec la Chaire de Pierre. Je sais que c'est sur cette pierre qu'est bâtie l'Eglise... Prononcez, je vous en conjure : si vous en décidez ainsi, je n'hésiterai pas à admettre trois hypostases ; si vous l'ordonnez, j'accepterai qu'une foi nouvelle remplace celle de Nicée et que,

orthodoxes, nous nous servions des mêmes formules que les Ariens. " (*Ep.* 15, 1, 2, 4.) Enfin, dans la lettre suivante, il renouvelle cette très remarquable confession de sa foi. " En attendant, je crie à qui veut l'entendre : Je suis avec quiconque est uni à la Chaire de Pierre. " (*Ep.* 16, 2, 2.) Persévéramment fidèle, dans l'étude de l'Ecriture, à cette règle de foi, il invoque ce seul argument pour réfuter une fausse interprétation du texte sacré : " Mais l'Eglise de Dieu n'admet point cette opinion " (In Dan., 3. 37) ; et voici les seuls mots par lesquels il récuse un livre apocryphe qu'avait invoqué contre lui l'hérétique Vigilantius : " Ce livre, je ne l'ai jamais lu. Quel besoin avons-nous donc de recourir à ce que l'Eglise ne reconnaît point ? " (Adv. Vigil. 6.)

Un zèle si ardent à sauvegarder l'intégrité de la foi le jetait en des polémiques très véhémentes contre les enfants rebelles de l'Eglise, qu'il considérait comme ses ennemis personnels : " Il me suffira de répondre que jamais je n'ai épargné les hérétiques et que j'ai mis tout mon zèle à faire des ennemis de l'Eglise mes ennemis personnels " (*Dial. c. Pelag., Prolog.* 2) ; et dans une lettre à Rufin il écrit : " Il est un point sur lequel je ne pourrai être d'accord avec toi : épargner les hérétiques, ne pas me montrer catholique. " (*Contra Ruf.* 3, 43.) Cependant, attristé de leur défection, il les suppliait de revenir à leur Mère éplorée, source unique de salut (*In* Mich. 1, 10 *ss.*) ; et en faveur de ceux " qui étaient sortis de l'Eglise et avaient abandonné la doctrine de l'Esprit-Saint pour suivre leur propre jugement ", il demandait la grâce de revenir à Dieu de toute leur âme (*In Is.* l. 6, *cap.* 16, 1-5).

Nécessité de l'étude des Écritures
Elle s'impose de nos jours plus que jamais

Vénérables Frères, s'il fut jamais nécessaire que tous les clercs et tous les fidèles s'imprègnent de l'esprit du grand Docteur, c'est surtout à notre époque, où de nombreux esprits se dressent avec une orgueilleuse opiniâtreté contre la souveraine autorité de la révélation divine et du magistère de l'Eglise.

Vous savez, en effet — Léon XIII nous en avertissait déjà, — " quels hommes s'acharnent à cette lutte, à quels artifices ou à quelles armes ils ont recours . " Quel devoir urgent s'impose donc à vous de susciter pour cette cause sacrée des défenseurs le plus nombreux et le plus compétents possible : il leur faudra non seulement combattre ceux qui, niant tout ordre surnaturel, ne reconnaissent ni révélation ni inspiration divine, mais encore se mesurer avec ceux qui, assoiffés de nouveautés profanes, osent interpréter les Saintes Lettres comme un livre purement humain, rejettent les opinions reçues dans l'Eglise dès la plus haute antiquité ou poussent le mépris de son magistère jusqu'à dédaigner, ensevelir sous le silence, ou même ramener à leur propre sens, en les dénaturant, soit sournoisement, soit avec effronterie, les Constitutions du Siège apostolique et les décrets de la Commission pontificale pour les études bibliques. Puissions nous voir tous les catholiques suivre la règle d'Or du saint Docteur et, dociles aux ordres de leur Mère, avoir la modestie de ne pas dépasser les limites traditionnelles fixées par les Pères et approuvées par l'Eglise !

Mais revenons à notre sujet. Les esprits une fois armés de piété et d'humilité, Jérôme les convie à l'étude de la Bible.

Elle s'impose à tous les fidèles, même aux femmes Avantages qu'ils en retireront

Et tout d'abord il recommande inlassablement à tous la lecture quotidienne de la parole divine : " Affranchissons notre corps du péché, et notre âme s'ouvrira à la sagesse ; cultivons notre intelligence par la lecture des Livres Saints, que notre âme y trouve sa nourriture de chaque jour. " (*In* Tit. 3,9.) Dans son commentaire de l'Epître aux Ephésiens, il écrit : " Nous devons donc avec toute notre ardeur lire les Ecritures et méditer jour et nuit la loi du Seigneur ; nous pourrons ainsi, tels des changeurs exercés, distinguer les pièces bonnes des fausses. " (*In Eph.* 4, 31.)

Il n'exclut point d'ailleurs de cette obligation commune les matrones et les vierges. A la matrone romaine Læta il donne

entre autres ces conseils sur l'éducation de sa fille : " Assurez-vous qu'elle étudie chaque jour quelque passage des Ecritures... Qu'au lieu des bijoux et des soieries elle affectionne les Livres divins... Elle devra d'abord apprendre le Psautier, se distraire à ses chants, et puiser une règle de vie dans les proverbes de Salomon. L'Ecclésiaste lui enseignera à fouler aux pieds les biens du monde ; Job lui fournira un modèle de force et de patience. Elle passera ensuite aux Evangiles, qu'elle devra toujours avoir entre les mains. Elle s'assimilera avidement les Actes des Apôtres et les Epîtres. Après avoir recueilli ces trésors dans le mystique coffret de son âme, elle apprendra les prophètes, l'Heptateuque, les Livres des Rois et des Paralipomènes, pour finir sans danger par le Cantique des Cantiques. " (*Ep.* 107, 9, 12.) Il donne les mêmes directions à la vierge Eustochium : " Sois très assidue à la lecture et étudie le plus possible. Que le sommeil te trouve le livre à la main, et que le feuillet sacré reçoive ta tête tombant de fatigue. " (*Ep.* 22, 17 ; *cf. ib.* 29, 2.) Dans l'éloge funèbre qu'il envoya à Eustochium de sa mère Paula, il louait aussi cette très sainte personne d'avoir avec sa fille poussé si avant l'étude des Ecritures qu'elle les connaissait à fond et les savait par cœur. Il ajoutait encore : " Je relèverai ce détail, qui paraîtra peut-être incroyable à ses émules : elle voulut apprendre l'hébreu, que j'étudiai moi-même en partie depuis ma jeunesse au prix de bien des fatigues et bien des sueurs et que je continue à approfondir par un labeur incessant pour ne point l'oublier ; elle arriva à le posséder si bien qu'elle chantait les psaumes en hébreu et parlait cette langue sans le moindre accent latin. Ce fait se produit aujourd'hui encore chez sa sainte fille Eustochium. " (*Ep.* 108, 26.) Et il n'a garde d'oublier sainte Marcella, très versée également dans la science des Ecritures (*Ep.* 127, 7).

Qui ne voit quels avantages et quelles jouissances réserve aux esprits bien disposés la lecture pieuse des Livres Saints ? Prenez seulement contact avec la Bible dans des sentiments de piété, de foi solide, d'humilité et le désir de vous perfectionner ; vous y trouverez et pourrez y goûter le pain descendu du ciel, et en vous se vérifiera la parole de David : " Les secrets

et les mystères de ta sagesse, tu me les as révélés " (*Ps.* 40, 8) ; sur cette table de la parole divine, en effet, se trouve vraiment " la doctrine sainte ; elle enseigne la vraie foi, soulève le voile [du sanctuaire] et conduit avec sûreté jusque dans le Saint des Saints " (*Imit. Chr.* 4, 11. 4).

Pour Nous, Vénérables Frères, à l'exemple de saint Jérôme, jamais nous ne cesserons d'exhorter tous les chrétiens à faire leur lecture quotidienne principalement des très saints Evangiles de Notre-Seigneur, ainsi que des Actes des Apôtres et des Epîtres, de façon à se les assimiler complètement.

Eloge de l'Œuvre de Saint-Jérôme et des œuvres d'édition et de propagande biblique

Aussi, à l'occasion de ce centenaire se présente à Notre pensée l'agréable souvenir de la Société dite de Saint-Jérôme, souvenir d'autant plus cher que Nous avons Nous-même pris part aux débuts et à l'organisation définitive de cette Œuvre ; heureux d'avoir pu constater ses développements passés, Nous Nous faisons une joie d'en augurer d'autres encore pour l'avenir. Vous connaissez, Vénérables Frères, le but de cette Société : étendre la diffusion des quatre Evangiles et des Actes des Apôtres de manière que ces livres aient désormais leur place dans toute famille chrétienne et que chacun prenne l'habitude de les lire et méditer chaque jour. Cette Œuvre, que Nous aimons beaucoup pour en avoir constaté l'utilité, Nous souhaitons vivement la voir se propager et se développer partout, par la constitution, en chacun de vos diocèses, de Sociétés de même nom et de même but, rattachées au centre de Rome.

Dans le même ordre d'idées, les plus précieux services sont rendus à la cause catholique par ceux qui, en différents pays, ont mis et mettent encore le meilleur de leur zèle à éditer sous un format commode et attrayant et à répandre tous les livres du Nouveau Testament et un choix des livres de l'Ancien. Il est certain que cet apostolat a été singulièrement fécond pour l'Eglise de Dieu, puisque, par cette œuvre, un grand nombre d'âmes s'approchent désormais de cette table de la doctrine

céleste que Notre-Seigneur a fait dresser pour l'univers chrétien par ses prophètes, ses Apôtres et ses Docteurs (*Imit. Chr.* 4, 11. 4).

Elle s'impose particulièrement aux clercs et aux prêtres

Mais ce devoir que Jérôme inculque à tous les fidèles d'étudier le texte sacré, il l'impose tout particulièrement à ceux qui " se sont chargés du joug du Christ " et qui ont la céleste vocation de prêcher la parole de Dieu.

Voici l'exhortation que, dans la personne du moine Rusticus, il adresse à tous les clercs : " Tant que tu es en ta patrie, fais-toi de ta cellule comme un paradis, cueille les fruits variés des Ecritures, fais tes délices de ces Saints Livres et jouis de leur intimité... Aie toujours la Bible en main et sous les yeux apprends mot à mot le Psautier, que ta prière soit incessante, ton cœur constamment en éveil et fermé aux pensées vaines." (*Ep.* 125, 7, 3 ; 11, 1.)

Au prêtre Népotien il donne cet avis : " Relis fréquemment les divines Ecritures, et même que le Saint Livre ne quitte jamais tes mains. Apprends là ce que tu enseigneras. Reste fermement attaché à la doctrine traditionnelle qui t'a été enseignée, afin d'être en état d'exhorter selon la sainte doctrine et de réfuter ceux qui la contredisent. " (*Ep.* 52, 7, 1.)

Après avoir rappelé à saint Paulin les préceptes donnés par saint Paul à ses disciples Timothée et Tite sur la science des Ecritures, il ajoute : " La sainteté sans la science ne profite qu'à elle-même ; autant elle édifie l'Eglise du Christ par une vie vertueuse, autant elle lui nuit si elle ne repousse pas les attaques de ses contradicteurs. Le prophète Malachie, ou plutôt le Seigneur lui-même disait par la bouche de Malachie : " Va consulter les prêtres sur la loi. " C'est dès lors le devoir du prêtre de renseigner sur la loi ceux qui l'interrogent. Nous lisons de plus dans le Deutéronome : " Demande-le à ton père et il te l'indiquera, à tes prêtres et ils te le diront. " Daniel, à la fin de sa très sainte vision, dit que les justes brillent comme les étoiles, et les intelligents — c'est-à-dire les savants — comme

le firmament. " Vois-tu quelle distance sépare la sainteté sans la science et la science doublée de sainteté ? La première nous rend pareils aux étoiles, la seconde au ciel même. (*Ep.* 53, 3 *ss.*)

En une autre circonstance, dans une lettre à Marcella, il raille ironiquement chez d'autres clercs " la vertu sans science: " " Cette ignorance leur tient lieu de sainteté, et ils se déclarent les disciples des pêcheurs, comme s'ils faisaient consister leur sainteté à ne rien savoir. " (*Ep.* 27, 1, 2.)

Mais ces ignorants ne sont pas seuls, remarque saint Jérôme commettre la faute de ne pas connaître les Ecritures ; c'est àussi le cas de certains clercs instruits ; et il emploie les termes aes plus sévères pour recommander aux prêtres le commerce lassidu des Livres Saints.

Ces enseignements du très saint exégète, vous devez chercher de tout votre zèle, Vénérables Frères, à les graver plus profondément dans l'esprit de vos clercs et de vos prêtres ; l'un de vos premiers devoirs n'est-il pas de ramener avec soin leur attention sur ce qu'exige d'eux la mission divine qui leur est échue, s'ils ne veulent s'en montrer indignes ? " Car les lèvres du prêtre seront les gardiennes de la science, et c'est de sa bouche qu'on demandera l'enseignement, parce qu'il est l'ange du Seigneur des armées. " (MAL., 2, 7.) Qu'ils sachent donc qu'ils ne doivent ni négliger l'étude des Ecritures ni s'y livrer dans un esprit différent de celui que Léon XIII a expressément imposé dans la Lettre Encyclique *Providentissimus Deus.*

Instructions pour la fréquentation de l'Institut biblique

Ils obtiendront sûrement de plus beaux résultats s'ils fréquentent l'Institut biblique que Notre Prédécesseur immédiat, réalisant le vœu de Léon XIII, a fondé pour le plus grand bien de l'Eglise, comme le prouve éloquemment l'expérience des dix dernières années. La plupart n'en ont point la possibilité ; aussi est-il désirable, Vénérables Frères, que, à votre instigation et sous vos auspices, une élite de membres de l'un et l'autre clergé du monde entier vienne à Rome pour s'adonner aux études bibliques dans Notre Institut. Les étudiants qui répondront

à cet appel auront bien des motifs de suivre les leçons de ce haut établissement. Les uns — et c'est là le but principal de l'Institut — approfondiront les sciences bibliques en vue "d'être à même de les enseigner à leur tour, en particulier ou en public, par la plume ou la parole, et d'en soutenir l'honneur soit comme professeurs, au sein des écoles catholiques, soit dans le rôle d'écrivains, champions de la vérité catholique" (Pius X *in Litt. Ap.* "*Vinea Electa*," 7 maii 1909) ; d'autres, déjà engagés dans le saint ministère, pourront accroître les connaissances qu'ils ont amassées pendant leurs études théologiques en fait d'Ecriture Sainte, d'autorités exégétique, de chronologie et de topographie bibliques ; ce complément aura principalement l'avantage de faire d'eux des ministres parfaits de la parole divine et de les préparer à toutes les formes du bien (*cf.* 2 Tim. 3, 17).

But de l'étude des Ecritures

Vénérables Frères, l'exemple et les déclarations autorisées de saint Jérôme nous ont indiqué les vertus nécessaires pour lire et étudier la Bible. Entendons-le maintenant nous dire où doit tendre la connaissance des Saintes Lettres et quel en doit être le but.

But ascétique : elle alimente la vie spirituelle

Ce qu'il faut chercher avant tout dans l'Ecriture, c'est la nourriture qui alimentera notre vie spirituelle et la fera avancer dans la voie de la perfection : c'est dans ce dessein que saint Jérôme s'accoutuma à méditer jour et nuit la loi du Seigneur et à se nourrir, dans les Saintes Ecritures, du pain descendu du ciel et de la manne céleste qui renferme en soi toutes les délices (*Tract. de Ps.* 147). Comment notre âme se passerait-elle de cet aliment ? Et comment le prêtre pourra-t-il montrer aux autres la voie du salut, s'il néglige de s'en instruire lui-même par la méditation de l'Ecriture ? Et de quel droit, dans le ministère sacré, se flatterait-il "d'être le guide des aveugles

la lumière de ceux qui sont dans les ténèbres, le docteur des ignorants, le maître des enfants, ayant dans la loi la règle de la science et de la vérité " (*Rom.* 2, 19 *s.*), s'il se refuse à scruter cette science de la loi et ferme l'entrée de son âme à la lumière d'en haut ? Que de ministres sacrés, hélas ! qui, pour avoir négligé la lecture de la Bible, périssent eux-mêmes de faim et laissent périr un trop grand nombre d'autres âmes, selon ce qui est écrit : " Les petits enfants demandent du pain et nul ne leur en donne. " (*Thren.* 4, 4.) " Toute la terre est désolée, parce que personne ne médite en son cœur. " (Jer. 12, 11.)

But apologétique : elle fournit des armes pour la défense de la foi

En second lieu, il faut, suivant les besoins, puiser dans les Ecritures des arguments par quoi éclairer, confirmer et défendre les dogmes de la foi. C'est ce qu'a merveilleusement fait saint Jérôme dans ses combats contre les hérétiques de son temps : quand il voulait les confondre, quelles armes bien aiguisées et solides, toutes ses œuvres en témoignent clairement, il a puisées dans les textes de l'Ecriture ! Si les exégètes actuels imitent son exemple, il en résultera sans nul doute cet avantage — " résultat nécessaire et infiniment désirable, " disait Notre prédécesseur dans sa Lettre Encyclique *Providentissimus Deus* — que " l'utilisation de l'Ecriture influera sur toute la science théologique, dont en quelque sorte elle sera l'âme. "

But apostolique : elle féconde le ministère de la prédication Règles qui doivent diriger l'emploi de l'Ecriture dans la prédication

Enfin, l'Ecriture servira principalement à sanctifier et féconder le ministère de la parole divine. Et ici, il Nous est particulièrement doux de pouvoir confirmer par le témoignage du grand Docteur les directions que Nous avons Nous-même données sur la prédication sacrée dans Notre Lettre Encyclique *Humani generis*. Et de fait, si l'illustre commentateur conseille si vive-

ment et si souvent aux prêtres la lecture assidue des Saints Livres, c'est surtout afin qu'ils s'acquittent dignement de leur ministère d'enseignement et de prédication. Leur parole, en effet, perdrait toute influence et toute autorité comme toute efficacité pour la formation des âmes si elle ne s'inspirait pas de l'Ecriture Sainte ni ne lui empruntait sa force et sa vigueur. " La lecture des Saints Livres sera comme le condiment de la parole du prêtre. " (*Ep.* 52, 8, 1.) Car " chaque parole de la Sainte Ecriture est comme une trompette qui fait résonner aux oreilles des croyants sa grande voix menaçante " (*In Amos*, 3, 3 *ss.*) ; et " rien n'est aussi frappant qu'un exemple emprunté aux Saintes Ecritures " (*In* ZACH., 9, 15 *s.*).

Pour le fond :

Rechercher avant tout le sens littéral

Quant aux enseignements du saint Docteur sur les règles à observer dans l'emploi de la Bible, et qui s'adressent tout d'abord, il est vrai, aux exégètes, les prêtres ne doivent point les perdre de vue dans la prédication de la parole divine.

Il nous prévient d'abord que nous devons, par un examen très attentif des paroles mêmes de l'Ecriture, nous assurer, sans doute possible, de ce qu'a écrit l'auteur sacré. Nul n'ignore, en effet, que Jérôme avait accoutumé, en cas de besoin, de recourir au texte original, de comparer entre elles les différentes interprétations, de peser la portée des mots, et, s'il découvrait une erreur, d'en rechercher l'origine, de manière à écarter de la lecture toute hésitation. Ensuite, enseigne notre Docteur, il faut rechercher le sens et l'idée qui se cachent sous les mots car " pour discuter Ecriture Sainte, c'est moins le mot que le sens qui importe " (*Ep.* 29, 1, 3,).

Dans cette recherche du sens, Nous le reconnaissons sans aucune difficulté, saint Jérôme, à l'exemple des Docteurs latins et de certains Docteurs grecs de la période antérieure, a tout d'abord sacrifié plus peut-être que de raison aux interprétations allégoriques. Mais son amour des Livres Saints, ses efforts

persévérants pour les identifier et les pénétrer à fond, lui permirent de faire chaque jour un progrès nouveau dans la juste appréciation du sens littéral et de formuler sur ce point de solides principes. Nous allons les résumer, car ils jalonnent aujourd'hui encore la voie sûre que tous doivent suivre pour arracher aux Livres Saints tout leur sens.

C'est d'abord à découvrir le sens littéral ou historique que s'appliquera notre esprit : " Je donne toujours au lecteur prudent le conseil de ne point accepter des interprétations superstitieuses et qui isolent des tronçons du texte suivant le caprice de l'imagination, mais bien d'examiner ce qui précède, ce qui accompagne et ce qui suit, et d'établir un lien pour tout le passage en question. " (In Matth. 25, 13.)

Toutes les autres manières d'interpréter les Ecritures, ajoute-t-il, sont basées sur le sens littéral (*Cf.* in Ez. 38, 1 *ss.* ; 41, 23 *ss.* ; 42, 13 *s.* ; in Marc, 1, 13, 31 ; *Ep.* 129, 6, 1, etc.) ; et il n'y a pas lieu de croire que ce sens manque chaque fois que l'on rencontre une expression figurée, car " il arrive souvent que l'histoire elle-même est cousue de métaphores, et emploient un style imagé " (In Hab. 3, 14 ss.). Quelques-uns prétendent que notre Docteur a déclaré de certains passages de l'Ecriture qu'ils ne comportaient pas de sens historique ; il leur répondait d'avance : " Sans nier le sens historique, nous adoptons de préférence le sens spirituel. " (In Marc. 9, 1-7 ; *cf.* in Ez. 40, 24-27).

Ne pas négliger les sens mystiques et allégoriques

Le sens littéral ou historique établi avec certitude, saint Jérôme recherche des sens moins obvies et plus profonds en vue de nourrir son esprit d'un aliment plus choisi. Il demande, en effet, à propos du livre des Proverbes, et conseille à maintes reprises pour d'autres livres de l'Ecriture, de ne point s'en tenir au seul sens littéral, " mais de creuser plus profond pour y trouver le sens divin, de même que l'on cherche l'or au sein de la terre, le noyau sous l'écorce, le fruit qui se cache sous la peau hérissée de la châtaigne. " (In *Eccle.* 12, 9, *s.*) Aussi,

disait-il en indiquant à saint Paulin " le sentier à suivre dans l'étude des saintes Ecritures, " " encore que chaque passage des livres divins ait une écorce vive et chatoyante, la moëlle en est plus douce encore. Qui veut goûter l'amande brise l'écorce. " (*Ep.* 58, 9, 1.)

Saint Jérôme fait cependant observer que lorsqu'il s'agit de découvrir ce sens caché, il convient d'user d'une certaine discrétion, " de peur que le désir des richesses du sens spirituel ne nous donne l'apparence de dédaigner la pauvreté du sens historique " (In *Eccl.* 2, 24 *ss.*) Aussi ce qu'il reproche à beaucoup d'interprétations mystiques d'auteurs anciens, c'est surtout de négliger complètement de s'appuyer sur le sens littéral : " Il ne faut pas que toutes les promesses qu'ont chantées, au sens littéral, les lèvres des saints prophètes soient réduites à n'être plus que des formules vides et les termes matériels d'une simple figure de rhétorique ; elles doivent au contraire reposer sur un terrain ferme, et ce n'est qu'établies sur les fondations de l'histoire qu'elles pourront s'élever jusqu'au faîte du sens mystique. " (In *Amos.* 9, 6.) Il observe sagement, à ce propos, qu'il ne faut point s'écarter de la méthode du Christ et des Apôtres : bien que l'Ancien Testament ne soit à leurs yeux que comme la préparation et l'ombre de l'Alliance Nouvelle et que, par suite, ils en interprètent au sens figuré un grand nombre de passages, ils n'en ramènent point pour cela tout l'ensemble à des figures. A l'appui de sa thèse, fréquemment saint Jérôme invoque l'exemple de l'apôtre saint Paul, qui, pour citer un cas, " exposant les figures mystiques d'Adam et d'Eve, ne niait pas qu'ils eussent été créés, mais, basant l'interprétation mystique sur le fondement de l'histoire, écrivait : C'est pourquoi l'homme quittera... " (In *Is.* 6, 1-7.)

Les commentateurs des Saintes Lettres et les prédicateurs de la parole de Dieu gagneront à suivre l'exemple du Christ et des Apôtres, à ne pas négliger, conformément aux directions de Léon XIII, " les transpositions allégoriques ou autres analogues que les Pères ont faites de certains passages, si surtout elles découlent du sens littéral et sont confirmées par

l'autorité d'un grand nombre de Pères, " enfin, en prenant pour base le sens littéral, à s'élever avec mesure et discrétion jusqu'à des interprétations plus hautes : ils saisiront avec saint Jérôme la vérité profonde du mot de l'Apôtre : " Toute l'Ecriture est divinement inspirée et utile pour enseigner, pour convaincre, pour corriger, pour former à la justice " (2 *Tim.* 3, 16), et le trésor inépuisable des Ecritures leur fournira un large appoint de faits et d'idées par quoi orienter avec force et onction vers la sainteté la vie et la conduite des fidèles.

Pour la forme :

Rester objectif ; Ne pas sacrifier la vérité aux charmes de la vanité littéraire

Quant au mode d'exposition et d'expression, puisque c'est la fidélité que l'on cherche dans les dispensateurs des mystères de Dieu, Jérôme pose en principe qu'il faut s'en tenir avant tout à " l'exactitude de l'interprétation " et que " le devoir du commentateur est d'exposer non des idées personnelles, mais bien celles de l'auteur qu'il commente " (*Ep.* 49 *al.* 48, 17, 7) ; d'ailleurs, ajoute-t-il, " l'orateur sacré est exposé au grave danger de faire un jour ou l'autre, par une interprétation défectueuse, de l'Evangile du Christ l'Evangile de l'homme " (In *Gal.* 1, 11 *ss.*)

En second lieu, " dans l'explication des Saintes Ecritures, ce n'est point le style recherché et orné de fleurs de rhétorique qui est de mise, mais la valeur scientifique et la simplicité de la vérité " (In *Amos*, *Præf.* in l. 3). En se conformant à cette règle pour la rédaction de ses ouvrages, déclare-t-il dans les Commentaires, il avait en vue non " de faire applaudir " ses paroles, " mais de faire comprendre dans leur vrai sens les excellentes paroles des autres " (In *Gal. Præf.* in l, 3) ; l'explication de la parole divine réclame, dit-il, un langage qui " ne sente point la recherche, mais découvre l'idée objective, dissèque le sens, éclaire les passages obcurs et ne s'embarrasse point de la floraison touffue des effets de langage." (*Ep.* 36, 14, 2 ; *cf. Ep.* 140, 1, 2.)

Il paraît bon de reproduire ici certains passages de saint Jérôme qui montrent clairement combien il avait en horreur l'éloquence propre aux rhéteurs, qui, dans le fracas et le débit vertigineux de paroles creuses, ne vise qu'à de vains applaudissements. " Ne va pas devenir, conseille-t-il au prêtre Népotien, un déclamateur et un intarissable moulin à paroles ; mais familiarise-toi avec les sens cachés et possède à fond les mystères de ton Dieu. Dérouler des mots et se faire valoir par la volubilité du langage aux yeux du vulgaire ignorant, est le propre des sots. " (*Ep.* 52, 8, 1.) " Tout ce que l'on compte aujourd'hui d'esprits cultivés se préoccupent non point de s'assimiler la moëlle des Ecritures, mais de caresser les oreilles de la foule avec des fleurs de réthorique. " (*Dial. c. Lucif.* 11.) " Je ne veux rien dire de ceux qui, comme moi-même autrefois, s'il leur arrive de n'aborder les Saintes Ecritures qu'après avoir fréquenté la littérature profane et de flatter l'oreille de la foule par leur style fleuri, prennent toutes leurs paroles pour la loi de Dieu et ne daignent pas se demander ce qu'ont voulu dire les prophètes et les Apôtres, mais adaptent à leur façon de voir des témoignages qui ne s'y rapportent point ; comme si c'était la grande éloquence et non la pire de falsifier les textes et de tirer par la violence l'Ecriture à son dessein. " (*Ep.* 53, 7, 2.) " Car, sans l'autorité des Ecritures, ces bavards perdraient toute force persuasive, n'était qu'ils paraissent étayer de textes sacrés la fausseté de leurs doctrines. " (In *Tit.* 1, 10 s.)

Or, cet éloquent bavardage et cette ignorance loquace " n'ont rien d'incisif, de vif ni de vital, mais ne sont qu'un composé mou, flétri et inconsistant, qui ne produit que d'humbles plantes et des herbes, bien vite fanées et couchées à terre ; " la doctrine de l'Evangile, faite, au contraire, de simplicité, " produit mieux que d'humbles plantes, " et, tel l'imperceptible grain de sénevé, " devient un arbre, de sorte que les oiseaux du ciel... viennent s'abriter dans ses rameaux " (In Matth. 13, 32).

Aussi, Jérôme recherchait-il en tout cette sainte simplicité de langage, qui n'exclut point un éclat et une beauté toute naturelle : " Que d'autres soient diserts, reçoivent les applaudissements qu'ils recherchent et débitent d'une voix emphatique

des torrents de paroles ; quant à moi, je me contente de parler pour me faire comprendre et, traitant des Ecritures, d'imiter la simplicité des Ecritures mêmes. " (*Ep.* 36, 14, 2.) En effet, " sans renoncer aux charmes du langage, l'exégèse catholique doit les voiler et les éviter afin d'atteindre non de vaines écoles de philosophes et une poignée de disciples, mais le genre humain tout entier " (*Ep.* 48 *al.* 49, 4, 3). Si les jeunes prêtres mettent vraiment à profit ces conseils et ces préceptes, si les prêtres plus âgés ne les perdent jamais de vue, leur saint ministère, Nous en avons la confiance, sera très profitable aux âmes des fidèles.

Fruits de l'étude des Ecritures (les grandes dévotions de saint Jérome)

Amour de l'Eglise, qu'il découvre dans les Ecritures

Il nous reste, Vénérables Frères, à rappeler les " doux fruits " que saint Jérôme a retirés " de l'amère semence des Saintes Lettres, " dans l'espoir que son exemple enflammera les prêtres et les fidèles confiés à vos soins du désir de connaître et d'éprouver ceux aussi la salutaire vertu du texte sacré.

Cette surabondance d'exquises délices spirituelles qui remplissaient l'âme du pieux anachorète, Nous préférons que vous l'appreniez, pour ainsi dire, de sa propre bouche plutôt que par Nous-même. Ecoutez donc en quels termes il parle de cette science sacrée à Paulin, son " confrère, compagnon et ami : " " Je te le demande, frère bien-aimé, vivre parmi ces mystères, les méditer, ne savoir ou chercher rien d'autre, ne te semble-t-il pas que ce soit déjà le paradis sur terre ? " (*Ep.* 53, 10, 1.) " Dis-moi, demande-t-il à son élève Paula, quoi de plus saint que ce mystère ? quoi de plus captivant que ces plaisirs ? Quel aliment, quel miel plus doux que de connaître les desseins de Dieu, d'être admis dans son sanctuaire, de pénétrer la pensée du Créateur, et d'enseigner les paroles de ton Seigneur que les sages de ce monde tournent en dérision et qui débordent

pourtant de sagesse spirituelle ? Laissons les autres jouir de leurs richesses, boire dans une coupe ornée de pierreries, se parer de soies éclatantes, se repaître des applaudissements de la foule sans que la variété des plaisirs parvienne à épuiser leurs trésors : nos délices, à nous, consisteront à méditer jour et nuit la loi du Seigneur, à frapper à la porte en attendant qu'elle s'ouvre, à recevoir de la Trinité l'aumône mystique des pains, et à marcher, guidés par le Seigneur, sur les flots du siècle." (*Ep.* 30, 13.) A Paula encore et à sa fille Eustochium il écrit, dans son Commentaire de l'Epître aux Ephésiens : " S'il est quelque chose, ô Paula et Eustochium, qui retienne ici-bas dans la sagesse et qui parmi les tribulations et les tourbillons du monde maintienne l'équilibre de l'âme, je crois que c'est avant tout la méditation et la science des Ecritures. " (In *Ephes.*, Prol.)

C'est parce qu'il y recourait que, accablé de profonds chagrins intimes et frappé dans son corps par la maladie, il goûtait encore la consolation de la paix et de la joie du cœur : cette joie, il ne s'arrêtait point à la savourer dans une vaine oisiveté, mais ce fruit de la charité se transformait en charité active au service de l'Eglise de Dieu à qui le Seigneur a confié le dépôt de la parole divine.

Et, en effet, chaque page des Saintes Lettres des deux Testaments lui chantait les gloires de l'Eglise de Dieu. Presque toutes les femmes célèbres et vertueuses qui sont à l'honneur dans l'Ancien Testament, n'étaient-elles pas l'image de cette Epouse mystique du Christ ? Le sacerdoce et les sacrifices, les coutumes et les solennités, la presque totalité des faits rapportés dans l'Ancien Testament n'en constituaient-ils pas comme l'ombre ? Et ce fait qu'il trouvait divinement réalisées dans l'Eglise tant de promesses des psaumes et des prophètes ? Et lui-même, enfin, ne connaissait-il point par l'annonce qu'en avaient faite Notre-Seigneur et les Apôtres, les insignes privilèges de cette Eglise ? Comment dès lors la science des Ecritures n'eût-elle pas enflammé le cœur de Jérôme d'un amour chaque jour plus ardent pour l'Epouse du Christ ?

...pour laquelle il bataille vaillamment
contre l'erreur et contre le vice

Nous savons déjà, Vénérables Frères, quel profond respect, quel amour enthousiaste il portait à l'Eglise Romaine et à la Chaire de Pierre ; Nous savons avec quelle vigueur il livrait bataille aux ennemis de l'Eglise. Applaudissant son jeune compagnon d'armes Augustin, qui soutenait les mêmes combats, et se félicitant de s'être comme lui attiré la fureur des hérétiques, il lui écrit : " Honneur à ta bravoure ! Le monde entier a les yeux sur toi. Les catholiques vénèrent et reconnaissent en toi le restaurateur de la foi des premiers jours, et, signe plus glorieux encore, tous les hérétiques te maudissent et me poursuivent avec toi d'une haine égale, jusqu'à nous tuer en désir, dans leur impuissance à nous immoler sous le glaive. " (*Ep.* 141, 2 ; *cf. Ep.* 134, 1.) Ce témoignage se trouve excellemment confirmé dans Sulpice Sévère par Postumianus : " Une lutte de tous les instants et un duel ininterrompu avec les méchants ont concentré sur Jérôme les haines des pervers. En lui, les hérétiques haïssent celui qui ne cesse de les attaquer ; les clercs, celui qui leur reproche leur vie et leurs crimes. Mais tous les hommes vertueux sans exception l'aiment et l'admirent. " (Postumianus apud Sulp. Sev., *Dial.* 1, 9.)

Cette haine des hérétiques et des méchants fit endurer à Jérôme bien de pénibles souffrances, surtout quand les Pélagiens se ruèrent sur le monastère de Bethléem et le mirent à sac ; mais il supporta d'une âme égale tous les mauvais traitements et tous les outrages et ne fut point découragé, prêt qu'il était à mourir pour la défense de la foi chrétienne : " Ce qui fait ma joie, écrit-il, à Apronius, c'est d'apprendre que mes enfants bataillent pour le Christ ; que Celui auquel nous croyons fortifie en nous ce zèle courageux, afin que nous soyons prêts à verser notre sang pour sa foi... Les persécutions des hérétiques ont ruiné de fond en comble notre monastère quant à ses richesses matérielles, mais la bonté du Christ le remplit de richesses spirituelles. Mieux vaut n'avoir que du pain à manger que de perdre la foi. " (*Ep.* 139.)

S'il n'a jamais permis à l'erreur de se répandre impunément il n'a pas mis un moindre zèle à s'élever en termes énergiques contre les mauvaises mœurs, voulant, dans la mesure de ses forces, " présenter " au Christ " une Eglise glorieuse, sans tache, sans ride ni rien de semblable, mais sainte et immaculée " (*Eph.* 5, 27.). Quelle vigueur dans les reproches qu'il adresse à ceux qui profanaient par une vie coupable leur dignité sacerdotale ! Avec quelle éloquence il s'élève contre les mœurs païennes qui infectaient en grande partie la ville même de Rome ! Pour endiguer à tout prix ce débordement de tous les vices et de tous les crimes, il leur oppose l'excellence et la beauté des vertus chrétiennes, convaincu à juste titre qu'il n'est point de plus puissant préservatif contre le mal que l'amour des choses les plus pures ; il réclame instamment pour la jeunesse une éducation pieuse et honnête, engage par ses graves conseils les époux à mener une vie pure et sainte, insinue dans les âmes plus délicates le culte de la virginité, ne trouve pas assez d'éloges pour l'austère mais délicieuse contrainte de la vie intérieure, rappelle de toutes ses forces le premier précepte de la religion chrétienne — le commandement de la charité alliée au travail, — dont l'observation devait arracher la société humaine aux bouleversements et lui rendre la tranquillité de l'ordre.

Retenons cette belle parole qu'il disait à saint Paulin à propos de la charité : " Le véritable temple du Christ, c'est l'âme du fidèle : orne-le, ce sanctuaire, pare-le, déposes-y tes offrandes et reçois-y le Christ. A quoi bon couvrir les murailles de pierres précieuses, si le Christ meurt de faim dans la personne du pauvre ? " (*Ep.* 58, 7, 1.) Quant à la loi du travail, il la rappelait à tous avec une telle ardeur, par ses écrits et mieux encore par les exemples de toute sa vie, que Postumanius, après un séjour de six mois à Bethléem près de Jérôme, lui a rendu ce témoignage dans Sulpice Sévère : " On le trouve sans cesse tout à la lecture, tout entier plongé dans les livres : ni le jour ni la nuit il ne prend de repos ; toujours il lit ou écrit." (Postumanius *apud Sulp. Sev., Dial.* 1, 9.)

Par ailleurs, son brûlant amour pour l'Eglise s'exhale de ses Commentaires, où il ne manque aucune occasion de célébrer l'Epouse du Christ. Citons, entre autres, ce passage du Commentaire du prophète Aggée : " On a vu accourir l'élite de toutes les nations et la gloire a rempli la maison du Seigneur c'est-à-dire l'Eglise du Dieu vivant, colonne et fondement de la vérité... Ces métaux précieux donnent plus d'éclat à l'Eglise du Sauveur que jadis à la Synagogue ; c'est de ces pierres vivantes qu'est bâtie la maison du Christ, et elle se couronne d'une paix éternelle. " (*In Agg.* 2, 1 *ss.*) En un autre passage, commentant Michée : " Venez, montons vers la maison du Seigneur : il faut monter si l'on veut arriver jusqu'au Christ et à la maison du Dieu de Jacob, l'Eglise, maison de Dieu, colonne et fondement de la vérité." (*In* Mich. 4, 1 *ss.*) Dans la préface enfin du commentaire de saint Matthieu : " L'Eglise a été bâtie sur la pierre par une parole du Seigneur ; c'est elle que le Roi a fait introduire dans sa chambre, et c'est à elle que par l'ouverture d'une descente secrète il a tendu la main. " (In Matth., *Prol.*).

Amour du Christ qu'il découvre dans les Ecritures

Comme c'est le cas pour les derniers extraits que nous avons cités, notre Docteur exalte généralement l'union intime du Seigneur avec l'Eglise. Dès là qu'on ne peut séparer la tête de son corps mystique, l'amour de l'Eglise entraîne nécessairement l'amour du Christ, qui doit être regardé comme le fruit principal, et doux entre tous, de la science des Ecritures.

Jérôme, de fait, était à ce point convaincu que cette connaissance du texte sacré est la voie ordinaire qui mène à la connaissance et à l'amour de Notre-Seigneur, qu'il n'avait pas crainte d'affirmer : " Ignorer les Ecritures, c'est ignorer le Christ lui-même " (In *Is., Prol.* ; *cf. Tract, de Ps.* 77). Il écrit dans le même sens à sainte Paula : " Comment pourrait-on vivre sans la science des Ecritures, à travers lesquelles on apprend à connaître le Christ lui-même qui est la vie des croyants ? " (*Ep.*30,7.) C'est vers le Christ, en effet, que convergent, comme vers leur

centre, toutes les pages des deux Testaments ; et, commentant le passage de l'Apocalypse où il est question du fleuve et de l'arbre de vie, Jérôme écrit notamment : " Il n'y a qu'un fleuve qui sorte de sous le trône de Dieu, c'est la grâce du Saint-Esprit, et cette grâce du Saint-Esprit est renfermée dans les Saintes Ecritures, c'est-à-dire dans ce fleuve des Ecritures. Ce fleuve pourtant coule entre deux rives, qui sont l'Ancien et le Nouveau Testament, et sur chaque bord est planté un arbre qui est le Christ. " (*Tract. de Ps.* 1.) Rien d'étonnant dès lors que, dans ses pieuses méditations, Jérôme eût accoutumé de rapporter au Christ tout ce qu'il lisait dans les Livres Saints : " Pour moi, quand je lis l'Evangile et que j'y rencontre des témoignages tirés de la loi, des témoignages tirés des prophètes, je ne considère que le Christ : si j'ai vu Moïse, si j'ai vu les prophètes, c'était seulement pour comprendre ce qu'ils disent du Christ. Quand, un jour, je serai entré dans la splendeur du Christ et que brillera à mes yeux sa lumière éblouissante à l'instar du soleil éclatant, je ne pourrai plus voir la lumière d'une lampe. Allume une lampe en plein jour, éclairera-t-elle ? Quand luit le soleil, la lumière de la lampe s'évanouit ; de même, quand on jouit de la présence du Christ, la loi et les prophètes disparaissent. Je n'enlève rien à la gloire de la loi et des prophètes ; au contraire, je les loue d'être les annonciateurs du Christ. Quand je lis la loi et les prophètes, mon but n'est point de m'en tenir à la loi et les prophètes, mais par la loi et les prophètes d'arriver jusqu'au Christ. " (*Tract. in* Marc. 9, 1-7.) Ainsi nous le voyons s'élever merveilleusement par le commentaire des Ecritures jusqu'à l'amour et à la connaissance du Seigneur Jésus et y trouver la perle précieuse dont parle l'Evangile : " Il n'y a qu'une pierre précieuse entre toutes, la connaissance du Sauveur, le mystère de sa passion et le secret de sa résurrection. " (In Matth. 13, 45 *s.*)

...auquel il s'unit par le sacrifice de toutes choses

L'amour qui le consumait pour le Christ l'amenait pauvre, et humble avec le Christ, à se libérer sans réserve de tous les

liens des préoccupations terrestres, à ne chercher que le Christ, à se conduire par son esprit, à vivre avec lui dans l'union la plus étroite, à frapper sa propre vie à l'effigie du Christ souffrant, à n'avoir pas de désir plus ardent que de souffrir avec le Christ et pour le Christ.

Ainsi s'explique ce qu'il écrivait au moment de s'embarquer, lorsque, Damase étant mort, des ennemis perfides qui le harcelaient de leurs vexations l'eurent fait s'éloigner de Rome : " Certains peuvent me considérer comme un criminel, écrasé sous le fardeau de tous les forfaits, et ce n'est rien encore en comparaison de mes péchés ; tu as raison cependant de croire en ton âme à la vertu même des pécheurs... Je rends grâces à mon Dieu de mériter la haine du monde... Quelle partie de souffrances ai-je endurée, moi le soldat de la croix ? La calomnie m'a couvert de l'opprobre du crime : mais je sais qu'avec la mauvaise comme avec la bonne réputation on parvient au royaume des cieux. " (*Ep.* 45, 1. 6.) Et voici en quels termes il exhortait la pieuse vierge Eustochium à supporter courageusement pour le Christ les souffrances de la vie présente : " Grande est la souffrance, mais grande aussi la récompense, à imiter les martyrs, à imiter les apôtres, à imiter le Christ... Toutes ces souffrances que je viens d'énumérer paraîtront bien pénibles à qui n'aime pas le Christ. Celui, au contraire, qui considère toute la pompe du siècle comme une fange immonde, pour qui tout est vanité sous le soleil, qui ne veut s'enrichir que du Christ, qui s'associe à la mort et à la résurrection de son Seigneur et qui crucifie sa chair avec ses vices et ses convoitises, celui-là pourra redire en toute liberté : Qui nous séparera de la charité du Christ ? " (*Ep.* 22, 38 *s.*)

Jérôme goûtait donc des fruits très abondants dans la lecture des Livres Saints : c'est là qu'il puisait ces lumières intérieures qui le faisaient avancer toujours davantage dans la connaissance et l'amour du Christ ; là qu'il puisait cet esprit de prière dont il a si bien parlé dans ses écrits ; là enfin qu'il acquérait cette admirable familiarité avec le Christ, dont les douceurs l'encourageaient à tendre sans relâche, par le rude sentier de la croix, à la conquête de la palme de la victoire.

...qu'il aime dans son Eucharistie,
dans la Vierge sa Mère ; dans les Lieux qu'il a sanctifiés

De même l'élan de son cœur le portait sans esse vers la très sainte Eucharistie : " Nul, en effet, n'est plus riche que celui qui porte le corps du Seigneur dans une corbeille d'osier et son sang dans une ampoule. " (*Ep.* 125, 20, 4.)

Il avait la même vénération affectueuse pour la Sainte Vierge, dont il défendit de toutes ses forces la virginité perpétuelle ; et la Mère de Dieu, idéal achevé de toutes les vertus, était le modèle qu'il proposait d'ordinaire aux épouses du Christ (*cf.Ep.*22,38,3.).

Personne ne s'étonnera donc que les lieux de Palestine qu'avaient sanctifiés notre Rédempteur et sa très sainte Mère aient exercé un charme et un attrait si puissants sur saint Jérôme. Ses sentiments sur ce point se laissent deviner dans ce que ses disciples —Paula et Eustochium écrivaient de Bethléem à Marcella : " En quels termes et par quelle voix pouvons-nous te donner une idée de la grotte où naquit le Sauveur ? Et la crèche qui entendit ses vagissements d'enfant, le silence est plus digne d'elle que nos pauvres paroles... Ne viendra-t-il donc pas, le jour où il nous sera donné de pénétrer dans la grotte du Sauveur, de pleurer au tombeau du Maître avec une sœur, d'y pleurer avec une mère ? Puis de baiser le bois de la Croix, et sur le mont des Oliviers de suivre en désir et en esprit le Christ dans son Ascension ? " (*Ep.* 46, 11, 13.) Jérôme menait, loin de Rome, une vie plus pénible pour son corps ; mais le rappel de ces augustes souvenirs apportait à son âme tant de douceur qu'il s'écriait : "Ah ! si Rome avait ce que possède Bethléem, plus humble pourtant que la Cité Romaine ! " (*Ep.* 54, 13, 6.)

Le vœu du très saint éxégète s'est réalisé autrement qu'il ne pensait, et Nous avons, Nous et tous les citoyens de Rome, sujet de nous réjouir. En effet, les restes du grand Docteur, déposés dans cette grotte qu'il avait si longtemps habitée et que la célèbre cité de David se faisait gloire autrefois de conserver, Rome a aujourd'hui le bonheur de les posséder dans la basilique de Sainte-Marie Majeure, où ils reposent à côté de la crèche même du Sauveur.

MÊME MORT, SAINT JÉRÔME PARLE ENCORE SUIVONS SES ENSEIGNEMENTS

La voix s'est tue dont l'écho parti du désert remplissait jadis le monde catholique tout entier ; mais, par ses écrits qui " brillent sur tout l'univers comme des flambeaux divins " (*Cassian. de incarn.* 7, 26), saint Jérome parle encore. Il proclame l'excellence, l'intégrité et la véracité historique des Ecritures, les doux fruits qu'on goûte à les lire et méditer. Il proclame pour tous les enfants de l'Eglise la nécessité de retourner à une vie digne du nom de chrétien et de se préserver de la contagion des mœurs païennes que notre époque semble avoir presque entièrement rétablies. Il proclame que la Chaire de Pierre, grâce surtout à la piété filiale et au zèle des Italiens, à qui le ciel a donné de la posséder dans leurs frontières, doit jouir de l'honneur et de la liberté absolument indispensables à la dignité et à l'exercice même de la charge apostolique. Il proclame, pour les nations chrétiennes qui ont eu le malheur de se séparer de l'Eglise, le devoir de revenir à leur Mère, en qui repose toute espérance du salut éternel. Dieu fasse que cet appel soit entendu surtout par les Eglises orientales, qui depuis trop longtemps nourrissent des dispositions hostiles pour la Chaire de Pierre. Alors qu'il vivait dans ces contrées et avait pour maîtres Grégoire de Nazianze et Didyme d'Alexandrie, Jérôme synthétisait dans cet formule devenue classique la doctrine des peuples orientaux de son époque : " Quiconque ne se réfugie pas dans l'arche de Noé sera englouti dans les flots du déluge. " (*Ep.* 15, 2, 1.) Ce fléau, aujourd'hui, si Dieu ne l'arrête, ne menace-t-il pas de détruire toutes les institutions humaines ? Que reste-t-il debout, en effet, après la suppression de Dieu, auteur et conservateur de toutes choses ? Qu'est-ce donc qui peut subsister après s'être séparé du Christ, qui est la vie ? Mais celui qui jadis, à l'appel de ses disciples, apaisa la mer en furie peut encore rendre à la société humaine bouleversée le bienfait si précieux de la paix. Que saint Jérôme attire cette faveur sur l'Eglise de Dieu, qu'il

a aussi ardemment aimée que courageusement défendue contre tous les assauts de ses ennemis ; puisse son patronage nous obtenir que, toutes discordes apaisées, selon le vœu de Jésus-Christ " il n'y ait plus qu'un troupeau et qu'un pasteur."

Portez sans retard, Vénérables Frères, à la connaissance de votre clergé et de vos fidèles les instructions que Nous venons de vous donner à l'occasion du quinzième centenaire de la mort du grand Docteur. Nous voudrions que tous, à l'exemple et sous le patronage de saint Jérôme, non seulement restent fidèles à la doctrine catholique sur l'inspiration divine des Ecritures et en prennent la défense, mais encore observent avec un soin scrupuleux les prescriptons de l'Encyclique *Providentissimus Deus* et de la présente Lettre.

En entendant nous émettons le vœu que tous les enfants de l'Eglise se laissent pénétrer et fortifier par la douceur des Saintes Lettres, afin d'arriver à une connaissance parfaite de Jésus-Christ. Comme gage de ce souhait et en témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous vous accordons très affectueusement dans le Seigneur, à vous, Vénérables Frères, ainsi qu'à tout le clergé et à tous les fidèles qui vous sont confiés, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 15 septembre 1920, en la septième année de Notre Pontificat.

BENOÎT XV, PAPE.

MANDEMENT

DE

L'Éminentissime Cardinal Archevêque, de Mgr l'Archevêque de Séleucie et de NN. SS. les Évêques de la Province ecclésiastique de Québec

A PROPOS DE LA

SOUSCRIPTION UNIVERSITAIRE

NOUS, par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Cardinal-Archevêque, Archevêque et Evêques de la Province ecclésiastique de Québec,

Au clergé séculier et régulier et à tous les fidèles de nos diocèses respectifs, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos Très Chers Frères,

L'an dernier, au moment où s'organisait une vaste souscription en faveur de l'Université Laval, nous crûmes de notre devoir de vous exhorter, par Mandement spécial, à entrer de tout cœur dans ce mouvement généreux, et à répondre le plus libéralement possible à l'appel qui vous serait adressé.

La souscription, vous le savez, s'est faite avec un élan admirable ; et nous sommes heureux de déclarer que, par son ampleur, sa spontanéité et son succès, elle a dépassé toutes nos espérances. L'Université de Québec qui nous est si chère,

qui tient une place si considérable dans la préparation de nos destinées religieuses et nationales, a reçu du public, en cette occasion, un témoignage d'admiration, de sympathie et de confiance, dont elle est justement très fière, et que d'ailleurs, tous s'accordent à le reconnaître, elle méritait hautement.

Au fond des campagnes les plus pauvres comme au sein des villes où les capitaux abondent et où la fortune sourit, partout, clercs et laïques se sont unis dans une même pensée de profonde gratitude envers notre grande institution québecquoise, pour assurer à son œuvre très belle, très importante et très salutaire, un accroissement de ressources, et pour fournir à ses directeurs les moyens de la développer au fur et à mesure des exigences nouvelles.

Les organisateurs de cette campagne si fructueuse ainsi que leurs dévoués auxiliaires, clergé des collèges, clergé des paroisses, hommes d'affaires, professionnels, journalistes, tous ont droit aux félicitations chaleureuses des amis de l'éducation supérieure. Et, pour notre part, nous tenons à les remercier publiquement, au nom de l'Eglise elle-même, du travail splendide qu'ils ont accompli, sans ménager leurs fatigues et leurs peines, et sans épargner leur temps.

Nous remerçions cordialement tous les souscripteurs, depuis les honorables membres du Gouvernement provincial et les chefs de nos puissantes maisons financières, industrielles et commerciales dont la libéralité s'est traduite en chiffres si éloquents, jusqu'aux modestes cultivateurs et aux humbles ouvriers ; nous les remercions et les félicitons, tous et chacun, d'avoir si bien compris l'appel qui leur était fait et les besoins d'ordre intellectuel pour lesquels on sollicitait leur charité.

L'Université Laval, la plus ancienne de nos universités catholiques, où la tradition religieuse et nationale se conserve avec tant de soin, qui est l'une des forteresses de la foi du Christ et de la pensée canadienne, cette Université, Nos Très Chers Frères, a le droit de compter sur notre appui le plus sympathique et sur les encouragements les plus désintéressés.

C'est pour nous, c'est pour vous, c'est pour l'Eglise et pour le pays, qu'elle poursuit depuis soixante-dix ans, avec l'approbation du Saint-Siège, la tâche de haute culture qu'elle a si bravement entreprise.

Le Séminaire de Québec, qui l'a fondée et qui s'identifie avec elle, y a mis toute son intelligence, toute son énergie, et une forte partie de ses biens. Grâce à l'économie la plus stricte et à des sacrifices multipliés qu'on trouverait difficilement ailleurs, grâce à l'esprit éclairé et entreprenant des hommes qui l'ont tour à tour dirigé, notre vieux Séminaire n'a pas seulement réussi à maintenir debout l'Université ; il en a élargi les cadres, perfectionné les programmes, dilaté le champ d'action. Les laïques admis, selon la charte royale, dans le Conseil universitaire, n'ont cessé de faire confiance aux ecclésiastiques distingués dont ils étaient les collègues ; et c'est par cette collaboration harmonieuse et pacifique telle que définie dans la Charte, que notre chère Université a pu progresser.

Nous croyons, comme par le passé, le Séminaire de Québec éminemment qualifié pour gérer les différentes sommes qu'un grand nombre de personnes, prêtres et séculiers, ont voulu récemment lui confier dans l'intérêt de l'œuvre universitaire ; et nous avons la persuasion que, dans ses mains, ces sommes, destinées au développement de l'Université, ne peuvent que fructifier et atteindre très efficacement le but pour lequel elles ont été souscrites. Ce but, c'est avant tout, il importe de ne pas l'oublier, le progrès des sciences supérieures qui touchent de plus près à nos intérêts spirituels et religieux, et qui, principalement dans une université comme la nôtre, doivent occuper le premier rang et faire l'objet de nos plus généreux efforts.

D'autre part, on ne saurait refuser le concours des laïques intelligents et pleins de zèle qui désirent, avec un désintéressement parfait, mettre au service de la même œuvre leur large expérience des affaires et leur dévouement empressé à la cause sacrée de l'instruction. Ce concours, organisé de façon à ne heurter en rien ni les droits du Séminaire et du

Conseil universitaire, ni ceux de l'autorité ecclésiastique, ni la constitution royale en vertu de laquelle l'Université a été légalement établie, peut apporter à cette institution une aide financière très appréciable. Nous accordons volontiers notre patronage à l'œuvre de tous ceux qui, se renfermant dans les limites voulues, et dociles à la voix de l'Episcopat, voudront aider l'Université sans la gêner.

En face d'influences qui menacent partout la foi catholique, associons nos forces pour le bien ; pour le bien de l'Eglise en qui est le salut des peuples, pour le bien de l'éducation chrétienne qui fait partie d'un bon programme religieux, pour la gloire de l'Eglise, pour l'avancement de la science, pour le bonheur de la patrie.

Sera le présent mandement lu et publié au prône de toutes les églises paroissiales et autres où est fait l'office divin, le premier dimanche après sa réception.

Fait et signé par Nous, le deuxième jour de mai mil neuf cent vingt et un.

† L.-N. Card. Bégin, *arch. de Québec.*
† P.-E. Roy, *arch. de Sél., Coadjuteur de Québec.*
† Michel-Thomas, *évêque de Chicoutimi.*
† J.-S. Hermann, *évêque de Nicolet.*
† Jos-Romuald, *évêque de Rimouski.*
U. Marchand, V. G., *adm. du diocèse de Trois-Rivières.*

Par mandement de Son Eminence et de Nos Seigneurs,

Alphonse Gagnon, *ptre,*
sous-secrétaire à l'archevêché de Québec.

LETTRE ENCYCLIQUE *SACRA PROPEDIEM* [1]

DE N. S. P. LE PAPE BENOÎT XV

SEPTIÈME CENTENAIRE DE LA FONDATION DU TIERS-ORDRE FRANCISCAIN

A Nos vénérables Frères les Patriarches, Primats, Archevêques, évêques et autres Ordinaires en paix et communion avec le Siège Apostolique, Benoît xv, Pape, salut et bénédiction Apostolique.

Vénérables Frères,

Nous regardons comme très opportunes les prochaines fêtes du septième centenaire de la fondation du Tiers-Ordre de la Pénitence.

Plusieurs motifs nous incitent à leur ajouter un lustre nouveau en y conviant le monde catholique en vertu de Notre autorité apostolique, mais c'est avant tout l'espoir des avantages incontestables qu'en retirera le peuple chrétien. C'est ensuite le souvenir personnel qu'elles évoquent pour Nous-

1. Traduction de la Documentation catholique.

même : Nous aimons à Nous rappeler en effet que, en 1882, alors que le centenaire de sa naissance répandait dans la masse des fidèles le culte fervent de François d'Assise, Nous voulûmes Nous aussi Nous ranger parmi les disciples du grand patriarche et reçûmes régulièrement l'habit des Tertiaires, dans la célèbre église de l'Ara-Cœli, desservie par les Frères Mineurs. Aujourd'hui, placé par la Providence sur la Chaire du Prince des apôtres, Nous sommes particulièrement heureux de saisir cette occasion de témoigner Notre dévotion à saint François en exhortant les catholiques du monde entier à s'affilier avec empressement ou à rester fidèlement attachés à cette institution franciscaine, qui aujourd'hui encore répond merveilleusement aux besoins de la société.

Ce qui importe d'abord, c'est de replacer sous les yeux de tous la vraie physionomie morale de saint François. Le saint François d'Assise que nous présentent certains modernes, et qui sort de l'imagination des *modernistes*, cet homme, réservé dans son obéissance au Siège apostolique, spécimen d'une vague et vaine religiosité, n'est à coup sûr ni François d'Assise ni un saint.

LE TIERS-ORDRE DE LA PÉNITENCE

SON HISTOIRE

But, bienfaits et règle

Les éclatants et immortels services rendus par François à la cause chrétienne — et qui ont montré en lui le défenseur que Dieu, en ces temps si troublés, réservait à la sainte Eglise, — trouvèrent comme leur couronnement dans le Tiers-Ordre : est-il rien qui prouve mieux la grandeur et la violence du désir brûlant qui consumait son âme de répandre par toute la terre la gloire de Jésus-Christ ?

Profondément attristé des malheurs que traversait alors l'Eglise, François conçut l'incroyable dessein de renouveler

toutes choses conformément aux principes de la loi chrétienne. Après avoir fondé une double famille religieuse, l'une de Frères et l'autre de Sœurs qui s'engageraient par des vœux solennels à imiter l'humilité de la croix, François, dans l'impossibilité d'ouvrir le cloître à tous ceux qu'attirait à lui de tous côtés le désir de se former à son école, résolut de procurer, même aux âmes, vivant parmi le tourbillon du monde, le moyen de tendre à la perfection chrétienne. Il fonda donc un Ordre proprement dit de Tertiaires : à la différence des deux autres Ordres, il ne comporterait pas le lien des vœux de religion, mais se caractériserait par la même simplicité de vie et le même esprit de pénitence. Ainsi, le projet qu'aucun fondateur d'Ordre *régulier* n'avait encore imaginé — faire pratiquer par tous la vie religieuse, — François en eut le premier l'idée, et la grâce de Dieu lui donna de le réaliser avec le plus grand succès. Nous n'en voulons d'autre preuve que ce bel hommage de Thomas de Celano : " Merveilleux ouvrier, dont l'exemple, la direction et les enseignements ont ce résultat admirable de renouveler dans l'un et l'autre sexe l'Eglise du Christ et de mener au triomphe une triple phalange d'âmes préoccupées de leur salut. " [1]

Nous ne retiendrons que ce témoignage d'un contemporain si autorisé ; à lui seul il suffit amplement à montrer à quelle profondeur et sur quelle étendue cette initiative de François d'Assise remua les masses populaires, quels notables et salutaires redressements elle y opéra.

Fondateur incontesté du Tiers-Ordre — comme il l'était des deux premiers, — François en fut encore, à n'en point douter, le très sage législateur. On sait qu'il eut pour cette œuvre le concours précieux du cardinal Ugolin, qui devait plus tard, sous le nom de Grégoire IX, illustrer ce Siège apostolique et qui, après avoir, tant qu'il vécut, entretenu avec le patriarche d'Assise les rapports les plus étroits, éleva plus tard sur son tombeau une magnifique et somptueuse basilique. Quant à la *Règle* des Tertiaires, nul n'ignore qu'elle fut régulièrement approuvée par Notre prédécesseur Nicolas IV.

1 I. Cel, xv, 4.

Modifications de détails par Léon XIII

Mais Nous n'avons pas, Vénérables Frères, à nous attarder plus longtemps sur ces questions ; Notre but est ici, avant tout, de mettre en lumière le caractère et, comme on dit, l'esprit particulier du Tiers-Ordre, car l'Eglise en attend de précieux avantages pour le peuple chrétien, en ce siècle si ennemi de la vertu et de la foi aussi bien qu'à l'époque de François d'Assise. Avec son sens profond des situations et des temps, Notre prédécesseur Léon XIII, d'heureuse mémoire, désireux de mieux adapter au niveau social de chacun des fidèles le règlement de vie des Tertiaires, apporta, par la constitution *Misericors Dei Filius* (1883), à leurs statuts ou règle, de très sages adoucissements qui devaient les mettre " en accord avec l'état actuel de la société : " il en modifia quelques points, secondaires d'ailleurs et qui ne répondaient qu'imparfaitement à nos mœurs d'aujourd'hui. " Qu'on ne croie pas, disait-il, que ces changements enlèvent quoi que ce soit aux principes essentiels de l'Ordre ; Nous voulons absolument qu'ils demeurent en leur intégrité et à l'abri de toute atteinte. " La règle du Tiers-Ordre n'a donc subi que des retouches de détail ; on en a respecté la portée et l'esprit, qui demeurent tels que les a voulus le saint fondateur.

Or, c'est Notre conviction, l'esprit du Tiers-Ordre, tout imprégné de la sagesse de l'Evangile, serait un puissant élément d'assainissement des mœurs privées et publiques s'il se répandait de nouveau comme au temps où, par sa parole et ses exemples, François prêchait partout le royaume de Dieu.

SON ESPRIT

Charité chrétienne et apostolat

Ce que François veut voir briller avant tout dans ses Tertiaires et qui doit être comme leur marque caractéristique, c'est la

charité fraternelle, gardienne très attentive de la paix et de la concorde. Sachant que la charité est le commandement spécial apporté par Jésus-Christ et la synthèse de toute la loi chrétienne, il mit tous ses soins à en faire la règle spirituelle de ses enfants ; et il aboutit à ce résultat que le Tiers-Ordre rendit naturellement les plus grands services à la famille humaine tout entière.

Bien plus, François était impuissant à contenir dans l'intime de son cœur l'amour séraphique qui le consumait pour Dieu et ses frères ; il lui fallut le laisser déborder sur toutes les âmes qu'il pouvait atteindre. C'est ainsi qu'il se mit à réformer la vie individuelle et familiale de ses disciples en les formant à la pratique des vertus chrétiennes avec une telle ardeur qu'on eût pu croire que c'était là tout son programme. Mais il ne songea point qu'il dût se borner là ; la conversion individuelle n'était qu'un instrument dont il se servit pour réveiller au sein de la société l'amour de la sagesse chrétienne et gagner tous les hommes à Jésus-Christ.

La préoccupation qui avait poussé François d'Assise à faire des membres du Tiers-Ordre des messagers et des apôtres de la paix au milieu des âpres discordes et des guerres civiles de son temps, elle était la Nôtre aux jours où l'incendie d'une guerre horrible était allumé dans le monde presque tout entier ; elle n'a pas cessé de l'être au moment où, çà et là, le foyer fumant de cet incendie mal éteint jette encore des flammes.

SA MISSION PACIFICATRICE

Les Tertiaires collaborateurs du Pape de la paix

A ce fléau vient s'ajouter la crise intérieure que traversent les nations, fruit de l'oubli et du mépris prolongé des principes chrétiens : Nous voulons dire cette lutte pour le partage des biens, qui met aux prises les diverses classes de la société, lutte si acharnée qu'elle menace déjà d'aboutir à une catastrophe universelle.

Dans ce champ si vaste où, comme représentant du *Roi Pacifique*, Nous avons prodigué nos soins particulièrement attentifs, Nous faisons donc appel au concours zélé de tous ceux qui se réclament de la paix chrétienne, mais spécialement à la collaboration des Tertiaires. Ils disposeront d'une merveilleuse influence pour ramener la concorde dans les esprits le jour où se seront développés leur nombre et leurs efforts. Il est donc à souhaiter qu'en chaque ville, en chaque bourg même et en chaque village le Tiers-Ordre compte désormais un groupe suffisant de membres, non point de ces adhérents inactifs et satisfaits de leur seul titre de Tertiaires, mais bien de ceux qui se dépensent avec zèle pour leur salut et le salut de leurs frères. Pourquoi même les diverses associations catholiques qui se multiplient partout, associations de jeunesse, ouvrières, féminines, ne s'affilieraient-elles pas au Tiers-Ordre afin de continuer à travailler à la gloire de Jésus-Christ et au triomphe de l'Eglise avec le même zèle que François pour la paix et la charité ?

SA MISSION MORALISATRICE

Point de paix sans restauration de la morale chrétienne

La paix que l'humanité réclame n'est pas celle qu'ont pu décréter les laborieuses délibérations de la prudence humaine, mais celle que le Christ apporta par ce message : *C'est ma paix que je vous apporte : je ne vous la donne pas comme le monde la donne.*[1] Les accords d'Etat à Etat ou de classe à classe, que les hommes ont pu imaginer, ne seront durables et n'auront force de paix véritable qu'à la condition d'être fondés sur la pacification des cœurs ; et celle-ci n'est elle-même possible que si le devoir vient mettre un frein aux passions d'où naissent tous les conflits. *D'où viennent*, demande l'apôtre Jacques, *les guerres et les querelles parmi vous ? N'est-ce pas de vos passions qui combattent dans vos membres ?*[2] Or, régler sagement tous les

1. Joan, xiv, 27.
2. Jac., *Ep. cath.*, iv, 1.

mouvements inhérents à la nature de façon à faire de l'homme le maître et non l'esclave de ses passions, soumis lui-même et docile à la volonté divine — hiérarchie qui est à la base de la paix universelle, — cela appartient au Christ, et son action manifeste une merveilleuse efficacité dans la famille des Tertiaires Franciscains.

Cet Ordre ayant pour but, comme Nous l'avons dit, de former ses membres à la perfection chrétienne bien qu'ils soient plongés dans les embarras du siècle — tant il est vrai qu'aucun genre ou état de vie n'est incompatible avec la sainteté, — il arrive comme nécessairement, là où les Tertiaires sont nombreux à observer fidèlement leur règle, qu'ils sont pour tous ceux qui les entourent un grand encouragement à remplir tous leurs devoirs et même à tendre vers une perfection de vie supérieure aux exigences de la loi commune. Le témoignage rendu par le divin Maître à ceux de ses disciples qui s'attachaient plus étroitement à lui : *Ils ne sont point du monde, tout comme moi-même je ne suis point du monde,* [1] on peut à juste titre l'appliquer aux fils de François, qui, s'ils observent les conseils évangéliques d'esprit et de cœur, autant qu'il est possible dans le monde, sont en droit de reprendre à leur compte le mot de l'Apôtre : *Quant à nous, nous avons reçu non point l'esprit de ce monde, mais l'Esprit qui vient de Dieu.*[2]

Ils chercheront donc, complètement étrangers eux-mêmes à l'esprit du monde, à introduire l'esprit de Jésus-Christ dans le courant de la vie sociale par tous les côtés où ils ont accès.

Les deux plaies morales du jour

Amour déréglé des richesses et soif insatiable des jouissances.

Or, il est deux passions aujourd'hui dominantes dans le profond dérèglement des mœurs : un désir illimité de la richesse

1. Joan., xvii, 16.
2. *I Cor.*, ii, 12.

et une soif insatiable de jouissances. C'est là surtout ce qui marque d'un honteux stigmate notre époque : alors qu'elle va sans cesse de progrès en progrès dans l'ordre de tout ce qui touche au bien-être et à l'agrément de la vie, il semble que, dans l'ordre supérieur de l'honnêteté et de la rectitude morale, une lamentable régression la ramène aux ignominies du paganisme antique. A mesure, en effet, que les hommes perdent de vue les biens éternels que le ciel leur réserve, ils se laissent prendre davantage au mirage trompeur des biens éphémères d'ici-bas ; et une fois que les âmes se sont repliées vers la terre, une pente facile les amène insensiblement à se relâcher dans la vertu, à éprouver de la répugnance pour les choses spirituelles et à ne plus rien goûter en dehors des séductions du plaisir. D'où la situation générale que nous constatons : chez les uns, le désir d'acquérir des richesses ou d'accroître leur patrimoine ne connaît pas de bornes ; les autres ne savent plus comme jadis supporter les épreuves qui sont le cortège ordinaire du dénuement ou de la pauvreté ; et à l'heure même où les rivalités que nous avons signalées mettent aux prises riches et prolétaires, un grand nombre semble vouloir surexciter la haine des pauvres par un luxe effréné qu'accompagne la plus révoltante corruption.

A cet égard, nous ne pouvons assez déplorer l'aveuglement de tant de femmes de tout âge et de toute condition : affolées par le désir de plaire, elles ne voient pas à quel point l'indécence de leurs vêtements choque tout homme honnête et offense Dieu. La plupart eussent rougi autrefois de ces toilettes comme d'une faute grave contre la modestie chrétienne ; maintenant, il ne leur suffit pas de les produire sur les voies publiques ; elles ne craignent point de franchir ainsi le seuil des églises, d'assister au saint Sacrifice de la Messe, et même de porter jusqu'à la Table eucharistique, où l'on reçoit le céleste Auteur de la pureté, l'aliment séducteur des passions honteuses. Et Nous ne parlons pas de ces danses exotiques et barbares récemment importées dans les cercles mondains plus choquantes les unes que les autres : on ne saurait imaginer rien de plus propre à bannir tout reste de pudeur.

Les remèdes : Dépouillement et mortification

Apostolat approprié

En considérant attentivement cet état de choses, les Tertiaires comprendront ce que notre époque attend des disciples de saint François. Qu'ils reportent les yeux sur la vie de leur Père ; ils verront quelle parfaite et vivante ressemblance eut avec Jésus-Christ, surtout dans la fuite des satisfactions et l'amour des épreuves de cette vie, celui qu'on a appelé le *Poverello* et qui a reçu dans sa chair les stigmates du Crucifié. Il leur appartient de montrer qu'ils sont restés dignes de lui, en embrassant au moins en esprit la pauvreté, en se renonçant eux-mêmes et en portant chacun leur croix.

En ce qui concerne particulièrement les Sœurs Tertiaires, Nous leur demandons d'être par leur mise et tout l'ensemble de leur maintien, des modèles de sainte modestie pour les autres dames ou jeunes filles ; qu'elles soient bien convaincues que la meilleure manière pour elles d'être utiles à l'Eglise et à la société est de travailler à l'amélioration de la moralité.

D'autre part, après avoir créé diverses œuvres charitables pour soulager les indigents dans leurs besoins de toute sorte, les membres de cet Ordre voudront encore, Nous en sommes sûr, faire bénéficier de leur charité ceux de leurs frères qui sont dépourvus des biens autrement précieux que ceux de la terre. Ici Nous revient à la mémoire le conseil de l'apôtre Pierre, demandant aux chrétiens d'être, par la sainteté de leur vie, des modèles pour les Gentils, et cela afin que, *remarquant vos bonnes œuvres, ils glorifient Dieu au jour de sa visite.*[1] Comme eux, les Tertiaires franciscains doivent, par l'intégrité de leur foi, la sainteté de leur vie et l'ardeur de leur zèle, répandre au loin la bonne odeur du Christ, avertir ceux de leurs frères qui seraient sortis du bon chemin et les presser d'y rentrer. Voilà ce qu'exige d'eux, ce qu'attend l'Eglise.

1 *I* Petr., xi 11-12.

Espérances

Quant à Nous, Nous avons l'espoir que les fêtes prochaines marqueront pour le Tiers-Ordre un développement nouveau ; et Nous ne doutons point que vous-mêmes, Vénérables Frères, ainsi que les autres pasteurs d'âmes, déploierez de grands efforts pour faire refleurir les groupes de Tertiaires là où ils végètent, en créer d'autres partout où ce sera possible, et les rendre tous florissants autant par l'observation de la règle que par le nombre de leurs membres.

En effet, il s'agit en définitive, par l'imitation de François d'Assise, d'ouvrir au plus grand nombre possible d'âmes la voie qui le ramènera au Christ : c'est en ce retour que réside le plus ferme espoir de salut pour la société. Le mot de saint Paul : *Soyez mes imitateurs, comme je le suis moi-même du Christ*, [1] nous pouvons à bon droit le mettre sur les lèvres de François, qui, en imitant l'Apôtre, est devenu la plus fidèle image et copie de Jésus-Christ.

Faveurs spirituelles

a l'occasion du septième anniversaire

Aussi, pour que ces fêtes portent plus de fruits encore, et sur les instances des Ministres généraux des trois Familles Franciscaines du premier Ordre, Nous accordons les faveurs suivantes, puisées dans le trésor de la sainte Eglise :

1. — Dans toutes les églises où est canoniquement érigé le Tiers-Ordre et où l'on célébrera par un triduum les fêtes du Centenaire dans l'année à courir du 15 avril prochain : les Tertiaires, chaque jour du Triduum, les autres fidèles une fois seulement, pourront, aux conditions ordinaires, gagner une indulgence plénière de leurs péchés. Tous les fidèles qui, contrits de leurs fautes, visiteront le Saint Sacrement en une de ces églises, pourront gagner à chaque visite (*toties quoties*) une indulgence de sept ans.

1. *I Cor.*, xi, 1.

2. — Tous les autels de ces églises seront considérés, en ces trois jours, comme autels *privilégiés ;* au cours du triduum, tout prêtre pourra y célébrer la Messe de saint François, suivant le rite de la Messe votive *pro re gravi et simul publica de causa* en tenant compte des rubriques générales du Missel Romain insérées dans la dernière édition vaticane.

3. — Tous les prêtres qui desservent ces églises pourront, pendant ces mêmes jours, bénir chapelets, médailles et autres objets de piété, les enrichir des indulgences apostoliques et appliquer aux chapelets les indulgences des Croisiers et de sainte Brigitte.

Comme gage des faveurs divines et en témoignage de Notre bienveillance paternelle, Nous vous accordons de tout cœur à vous, Vénérables Frères, et à tous les membres du Tiers-Ordre la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, en la fête de l'Epiphanie de l'an 1921, la septième année de Notre Pontificat.

Benoît XV, Pape.

SUPPLIQUE

DE L'ÉPISCOPAT DE LA PROVINCE DE QUÉBEC A SA MAJESTÉ LE ROI

AU SUJET DE L'IRLANDE

A SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ GEORGES V,

PAR LA GRÂCE DE DIEU, ROI DU ROYAUME-UNI DE LA GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE ET DES POSSESSIONS BRITANNIQUES AU DELÀ DES MERS, DÉFENSEUR DE LA FOI, EMPEREUR DES INDES.

Qu'il plaise à Votre Majesté.

Profondément émus par les nouvelles tragiques qui nous arrivent de l'Irlande, et surtout, par les faits dont les Evêques de ce malheureux pays nous ont transmis, dans une déclaration collective solennelle, les pénibles échos, nous, archevêques et évêques de la province civile de Québec soussignés, prenons la liberté de déposer très respectueusement au pied de Votre Majesté l'expression émue des sentiments de nos cœurs attristés.

L'Irlande nous est chère à plus d'un titre. Depuis les temps reculés où le grand apôtre Patrice y jeta les semences de la foi, le peuple irlandais, par ses écoles illustres, par la phalange de ses saints, par son courage héroïque et son attachement bien connu aux croyances ancestrales, a rendu à la civilisation chrétienne les plus précieux services. De nombreuses familles sorties de l'Irlande et répandues dans nos diocèses ont donné à l'Eglise et à la patrie des fils distingués. Aussi, les événements dont l'Irlande est actuellement le théâtre ont-ils parmi nous

une répercussion douloureuse. Nous voudrions voir cette nation, si cruellement éprouvée, en possession de la paix dont jouit, par la grâce de la divine Providence, et sous le drapeau britannique, notre bien-aimée province de Québec.

Dans l'intérêt de la couronne d'Angleterre dont l'éclat rayonne sur tant de peuples, au nom du christianisme qui est une religion d'amour, au nom de nos diocésains d'origine irlandaise dont le cœur saigne de toutes les blessures faites à leurs frères d'outre-mer, nous osons formuler un humble vœu : c'est que le gouvernement de Votre Majesté réussisse enfin, par les moyens que la prudence et la justice politiques pourront lui suggérer, à pacifier dans le respect du droit et de la charité les infortunées populations de l'Irlande.

Espérant que Votre Majesté ne voudra voir dans cette démarche qu'une des formes de notre traditionnelle loyauté, nous avons l'honneur de nous souscrire,

De Votre Majesté,

Les très humbles et très respectueux,

† L.-N. Card. Bégin, *arch. de Québec.*
† Paul, *arch. de Montréal.*
† Charles-Hughes, *arch. d'Ottawa.*
† Paul-Eugène, *arch. de Sél., Coadjuteur de Québec.*
† Joseph-Médard, *évêque de Valleyfield.*
† Michel-Thomas, *évêque de Chicoutimi.*
† Paul, *évêque de Sherbrooke.*
† François-Xavier, *évêque des Trois-Rivières.*
† J.-S. Hermann, *évêque de Nicolet.*
† A.-Xiste, *évêque de Saint-Hyacinthe.*
† Elie-Anicet, *évêque de Haileybury.*
† Guillaume, *évêque de Joliette.*
† François-Xavier, *évêque de Mont-Laurier.*
† J.-Romuald, *évêque de Rimouski.*

Fait et signé à Québec, ce 22 mars 1921.

(No 136)

LETTRE PASTORALE

DE

SON ÉMINENCE LE CARDINAL BÉGIN

SUR

LA ROYAUTÉ DE JÉSUS-CHRIST

DANS

L'EUCHARISTIE

LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, Cardinal-Prêtre de la Sainte Eglise Romaine, du titre de Saint-Vital, par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêque de Québec.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles du diocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très chers Frères,

L'Eglise vient de placer sur les autels deux Saintes dont les mérites sont particulièrement connus et célébrés dans le monde : Jeanne d'Arc et Marguerite-Marie. Toutes deux ont reçu de Dieu une mission extraordinaire qui leur donne une gloire à part parmi les saints. L'une a été suscitée pour délivrer son pays, une nation aimée de Dieu, la France, et pour donner au

monde, au milieu des camps, l'exemple des plus admirables vertus qui puissent briller dans une femme. L'autre, dont la vie fut plus cachée, a reçu une mission moins éclatante peut-être, mais d'une portée plus grande encore : celle de rappeler à un monde qui l'oubliait, le grand mystère de l'amour du Christ et de lui faire connaître les trésors de son Cœur divin.

Malgré la différence apparente de leur œuvre, ces deux grandes Saintes n'ont poursuivi pourtant qu'un but identique, et on peut relever dans leur physionomie particulière, un trait commun qui les fait se ressembler comme deux sœurs : Jeanne et Marguerite-Marie ne sont que les *Apôtres du règne de Jésus-Christ.*

Jeanne d'Arc revendique une mission plus haute que la libération du sol de la patrie, mission à laquelle elle subordonne tous ses glorieux exploits : travailler à faire régner le Roi Jésus. Elle répètera souvent qu'elle n'a été envoyée que pour cela : " Le royaume de France, dit-elle, n'est pas au Dauphin, mais bien à Jésus-Christ. Le roi Charles n'est que son lieutenant. " Telle est sa foi, tel est le trait le plus original de sa mentalité, et celui qui ne le comprend pas, n'a rien compris à l'âme et à la mission de la Pucelle. Petite enfant, dans ses extases, sur les coteaux de la Meuse ; guerrière, du haut de son cheval ; martyre, du haut de son bûcher ; bienheureuse, du haut de ses autels ; elle semble crier sans cesse, en nous montrant le Sauveur dont elle avait fait peindre le trône et le nom sur son étendard : " Voilà votre Roi ! Il faut qu'Il règne sur vous, sur vos familles et sur votre patrie ! "

Tel est aussi le programme que poursuit et que proclame Marguerite-Marie. Un jour, au sortir d'une de ces extases où Jésus lui a révélé son Cœur, fait ses confidences et manifesté ses désirs, jetant sur l'avenir un regard prophétique, elle s'écrie avec transport : " Il régnera. " Et prévoyant l'opposition qui sera faite à son règne, elle ajoute : " Oui, Il régnera, malgré ses ennemis ! "

Procurer ce règne du Cœur de Jésus sur les hommes gagnés

à son amour, telle est, en un mot, toute la mission providentielle de Marguerite-Marie : elle s'y dévoue pendant sa courte vie ; elle y travaille plus encore après sa mort par l'influence qu'elle continue à exercer sur les âmes. La dévotion au Sacré Cœur dans l'Eucharistie, à laquelle elle a donné une impulsion décisive, est assurément le moyen le plus puissant qu'il y ait pour établir le règne de Jésus-Christ sur les hommes.

Ce vœu des deux Saintes, de Jeanne d'Arc et de Marguerite-Marie, laissez-nous, nos très chers Frères, le faire nôtre aujourd'hui, et vous l'adresser comme la leçon providentielle de ces fêtes auxquelles nous avons eu le bonheur d'assister, il y a quelques mois. Laissez-nous vous dire : " Il faut que le Christ règne par son Eucharistie ! "

I

Jésus-Christ est roi de l'humanité. Avant que les nations chrétiennes l'aient salué de ce titre, Dieu l'a sacré Pontife et Roi de toute éternité : " Tu es mon Fils... c'est par toi que j'ai créé toutes choses et que j'ai fait les siècles. Tu es Dieu et ton trône est éternel. " Oui, le Christ est *Dieu ;* Il est la cause première de tous les êtres, et par conséquent toute la création est à lui comme à son souverain Maître.

Le Christ, c'est encore le *Verbe incarné ;* et en prenant la nature humaine pour l'élever jusqu'à lui dans l'unité de personne, Il est devenu la tête de l'humanité. Aussi, en vertu de l'unité profonde de la race humaine et de la solidarité de notre nature, l'humanité est devenue le corps mystique du Christ, et tous les hommes, membres de ce corps, doivent obéir au Christ, leur Chef, comme les sujets à leur roi.

Le Christ est *Rédempteur* de l'humanité et, par le droit de conquête, Il devient davantage encore notre légitime souverain. Il nous a refaits enfants de Dieu ; son sang qui a coulé au Calvaire a régénéré la race d'Adam ; Il nous a délivrés de l'esclavage de satan et nous a rendus libres. Enfin, par son triomphe

sur la mort, Il a conquis à l'humanité condamnée à mourir le droit à la vie et à la résurrection glorieuse.

Poussant encore plus loin le dévouement, le Christ-Roi a voulu assurer lui-même à ses sujets l'aliment de leur vie, leur pain de chaque jour : Il leur a préparé le banquet de sa Chair divine. Or, les peuples appartiennent en toute vérité à ceux qui les délivrent, les font vivre et les arrachent aux horreurs de la famine : " Donne-nous du pain et nous te servirons avec joie, " disait le peuple d'Egypte à Joseph l'Ancien.

Aussi, la royauté du Christ-Jésus est-elle la plus haute, la plus complète, la plus magnifique de toutes ; il n'y manque aucun titre authentique; aucun monarque de la terre n'a jamais possédé sur les hommes et sur les choses un empire comparable au sien.

C'est pourquoi encore tous les hommes sont les sujets du Christ avant d'être les sujets d'aucune puissance créée ; car les titres et les droits du Christ l'emportent infiniment sur tous les titres et tous les droits des royautés temporelles. Bien plus, toute puissance d'ici-bas, toute royauté humaine est elle-même soumise à l'universelle suprématie de Celui qui a créé toutes choses et de qui toutes créatures dépendent.

II

Mais cette royauté, comment le Christ l'exerce-t-il ?

Notre-Seigneur aurait pu, à n'en pas douter, comme les grands monarques, les grands conquérants d'ici-bas, avoir en ce monde une capitale illustre, un palais, et un trône éclatant d'où son pouvoir rayonnerait sur l'humanité. Il pourrait parcourir triomphalement son immense empire pour affirmer sa domination, recevoir les hommages de ses sujets, venger ses droits méconnus et terrasser ses ennemis. Mais notre divin Roi ne veut pas régner ainsi par la force ni par la crainte, Il veut régner sur tous ses sujets par l'amour. Et c'est en quoi sa royauté diffère radicalement de toutes les royautés de la terre.

Tandis que celles-ci ne s'exercent efficacement que sur les corps, celle du Christ pénètre et domine les âmes.

Le Christ règne sur les *intelligences* par sa divine Vérité : "*Ego sum Veritas.*" Filles d'une pensée éphémère, les théories de l'homme meurent, la plupart du temps, avec lui ou ne lui survivent que peu de temps. Chaque siècle et chaque pays ont eu la parole de leurs grands hommes, qu'ils crurent immortelle. Qui s'en souvient, qui s'en occupe aujourd'hui ? Jésus-Christ seul a eu des paroles qui sont restées la lumière, l'évangile de l'humanité ; seul, Il a enseigné aux hommes une Vérité qui n'a pas eu d'éclipse ni de déclin ; une doctrine qui s'adresse à tous les hommes, qui est de tous les temps, et qui n'a cessé de les diriger dans les voies du progrès moral.

Le Christ règne sur les *volontés* par l'empire de ses vertus et de ses lois : "*Ego sum Via.*" En même temps qu'un symbole à croire, Jésus-Christ a donné aux hommes un code de morale à pratiquer d'où est sorti tout ce qu'il y a de noble, de grand, de fécond dans notre civilisation chrétienne.

Il a restauré la famille dégradée par les vices du paganisme ; Il a rétabli sur ses fondements l'ordre social en substituant la justice à la force et à l'arbitraire ; Il a relevé la dignité humaine en faisant l'éducation de la conscience. Enfin, Il a enseigné aux hommes des devoirs nouveaux, des vertus à peu près inconnues jusqu'à Lui : charité, pureté, sacrifice, humilité. Et ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'en imposant des devoirs si onéreux pour la faiblesse humaine, Il a réussi à les faire accepter et à les faire pratiquer, parce qu'Il a donné lui-même l'exemple des vertus qu'Il prêchait et qu'Il est apparu aux hommes comme le type parfait de la beauté morale.

Jésus-Christ, enfin, règne sur les *cœurs* ; et c'est ici, surtout, la merveille des merveilles, le triomphe incomparable de son empire. S'il est, en effet, difficile pour l'homme d'obtenir l'adhésion des esprits à sa parole, la soumission des volontés à ses commandements, il lui arrive encore plus rarement de s'assujettir les cœurs par l'amour. Peu d'hommes, au cours

de l'histoire, s'y sont essayés ; aucun, même parmi les plus illustres, n'y a réussi ; aucun n'a pu fonder le règne de son amour parmi les générations humaines. Ou plutôt, un seul a réussi là où tous ont échoué ; " Un seul, dit Lacordaire, a rendu tous les siècles tributaires envers lui d'un amour qui ne s'éteint pas... c'est Jésus-Christ. " Oui, Jésus-Christ a voulu être aimé obstinément, aimé dans les plus pénibles conditions de vie, aimé après avoir depuis longtemps disparu de ce monde, aimé dans le crucifiement des plus austères vertus. Et Il a été aimé plus que nul être cher ne le fut jamais ici-bas. Et l'on a vu apparaître, au cours des âges, des générations d'hommes et de femmes, d'enfants et de vieillards, de petits et de grands, de pauvres et de riches, heureuses de se dévouer, de se sacrifier, de vivre et de mourir pour leur Sauveur bien-aimé. Et ce n'est pas seulement dans le sanctuaire ou dans le cloître, c'est dans le monde, dans la vie du siècle, dans tous les rangs de la société, que le Cœur de Jésus-Christ poursuit encore parmi nous ses conquêtes. Seul, parmi toutes les affections d'ici-bas, l'amour du Christ a survécu à tout, a triomphé de tout.

Où donc, nos très chers Frères, chercherons-nous le secret de cet empire du Christ et de l'admirable puissance qu'Il ne cesse d'exercer sur les hommes ?

Ce secret, quel que soit le mystère dont il reste enveloppé, nous devons, croyons-nous, le chercher dans la sainte Eucharistie.

Comme un monarque tout-puissant et plein de condescendance qui veut vivre sans cesse au milieu de son peuple, pour présider à ses destinées et le gouverner plus efficacement, Jésus-Christ a voulu être toujours et partout présent, en personne, parmi ses enfants Ce n'est point le rapide passage, la courte visite, la fugitive apparition d'un maître qui traverse la foule tremblante de ses serviteurs d'un roi qui vient, pendant quelques jours, éblouir ses sujets par le prestige de sa grandeur et provoquer des hommages, souvent peu sincères. C'est la visite à demeure, la perpétuelle résidence d'un père vénéré au milieu

de ses enfants, d'un monarque bien-aimé au milieu d'un peuple qui lui fait couronne.

Et comme si cela ne suffisait pas encore, Jésus-Christ, afin de mieux asseoir sa souveraineté, a imaginé le moyen de descendre dans le cœur de ses sujets et d'en prendre efficacement possession. Par la très sainte communion, le Christ vient en nos âmes, Il leur infuse sa vie divine, Il établit en elles le règne salutaire de son amour et de ses vertus.

C'est la communion qui fait le jeune homme pur, la vierge chaste, le chrétien vertueux, l'épouse fidèle, la mère de famille dévouée, la petite sœur des pauvres, la sœur de charité, l'apôtre zélé, le prêtre sacrifié. C'est la communion qui transfigure l'humanité déchue, et qui assure au Christ-Roi, à travers les âges, malgré les vicissitudes du temps et de la fortune, la possession incontestée des cœurs dans la foi et dans l'amour.

Ainsi se réalise la prophétie que Jésus avait faite avant de mourir : " Quand je serai élevé de terre, j'attirerai tout à moi. " Oui le Christ béni a vraiment attiré tout à lui ; Il est devenu le centre d'attraction de toutes les âmes et de tous les peuples. Il règne souverainement par l'Eucharistie plus encore que par la Croix, et son Eglise demeure toujours la puissance moralisatrice la plus grande, l'institution la plus précieuse et la plus féconde que le monde possède.

III

De là il suit, nos très chers Frères, que nous avons l'impérieux devoir de reconnaître et d'accepter la divine royauté de Jésus-Christ, et de lui soumettre tout notre être.

Faisons-lui donc l'hommage de notre esprit, en donnant le complet assentiment de notre foi aux mystérieuses vérités qu'Il nous a révélées ; l'hommage de notre cœur, en lui réservant la première place dans nos affections, comme Il le demande à si bon droit ; l'hommage de notre volonté, en lui confiant la direction de notre vie et en soumettant tous nos actes

à sa loi sainte et à ses divins commandements, par une vie vraiment chrétienne.

Que d'âmes, hélas, méconnaissent les droits du Christ, et refusent de se courber sous son joug bienfaisant ! Asservies aux passions mauvaises, esclaves des biens terrestres, elles trouvent dure la loi de Jésus-Christ, intolérables les exigences de sa religion et de son amour. Pauvres créatures qu'asservit un maître bien autrement cruel et tyrannique, et qui ne fuient le service du premier des maîtres que pour se précipiter dans la voie de la perdition !

Faisons en second lieu régner Notre-Seigneur sur toutes *nos familles.*

C'est au pied des autels que s'est formée la famille chrétienne, par le sacrement de mariage. Le Christ en est le fondement nécessaire et le principe vital ; c'est en lui qu'elle trouve le secret de sa stabilité. Hors de lui et de son influence bénie, la famille ne tarde pas à perdre sa dignité, sa sécurité et sa force ; elle se désagrège et s'en va à la ruine. La grâce seule du Christ est capable de réprimer les passions qui menacent la solidité des liens familiaux, et de faire fleurir les vertus conjugales, la patience, le dévouement, l'esprit de sacrifice, la fidélité.

Epoux chrétiens, donnez à Jésus-Christ la première place à votre foyer domestique ; inspirez-vous de son esprit et venez souvent, entourés de vos enfants, vous agenouiller au pied des saints autels, et vous asseoir au banquet de la divine Eucharistie. Alors, le Christ inspirera et sanctifiera votre vie de famille, et vous rendra suaves et légers des devoirs qui, autrement, pourraient paraître trop lourds.

Enfin, nos très chers Frères, il importe souverainement de faire régner Jésus-Christ sur la *société.*

Notre-Seigneur, en effet, est aussi bien le Roi des sociétés que celui des individus, et tous les peuples en réalité sont à lui, car, nous dit l'Ecriture, " son Père lui a donné toutes les nations en héritage. "

Certes, Jésus-Christ ne veut pas pour lui-même, Il n'a jamais voulu l'empire temporel de ce monde et Il laisse les princes de la terre gouverner leurs sujets d'après les lois de la sagesse politique. Le Christ veut cependant, de la façon la plus expresse, que ses droits divins soient reconnus publiquement ; Il veut que son Eglise soit respectée et écoutée, que les chefs d'Etat lui obéissent, que leurs lois s'inspirent de ses enseignements et de ses propres lois. Alors seulement, les sociétés temporelles peuvent trouver le bonheur dans la stabilité de l'ordre, parce que Dieu, leur chef suprême, est à sa place.

C'est pour avoir méconnu cette importante vérité et rejeté les droits du Christ, c'est pour s'être soustraite à son influence salutaire, que la société contemporaine est ébranlée sur ses bases et semble en proie à un immense malaise, comme celui qui dans la nature présage les grands cataclysmes. On ne parle que de paix, et la guerre est partout ; de justice, et l'injustice s'étale au grand jour ; de fraternité, et l'égoïsme le plus effréné précipite les unes contre les autres toutes les classes de la société. C'est ainsi qu'en dehors du christianisme véritable, l'on n'aboutit qu'à la souffrance, au désordre, à la ruine.

Pour sauver la société et pour pacifier les peuples, il n'est qu'un remède : le retour à l'Evangile du Christ.

Travaillons donc, nos très chers Frères, dans la mesure de nos forces à répandre autour de nous l'influence de Jésus-Christ, à assurer son règne dans le cercle de nos relations sociales comme dans l'arène plus vaste de la vie politique. Et puisque, dès sa naissance, notre pays a été particulièrement consacré au Roi du ciel, efforçons-nous de garder notre Canada français toujours fidèle à sa foi et à sa destinée chrétienne. Qu'il soit, sur ce continent, comme l'a été la France dans l'ancien monde, " le bon soldat du Christ Jésus. "

IV

Dans chaque période de l'histoire, la Providence suscite des

remèdes appropriés aux maux des temps et aux besoins des âmes.

On ne surprendra personne en affirmant que notre époque a été témoin d'un puissant mouvement du monde catholique vers l'Eucharistie, si bien que l'on a pu appeler notre siècle, le siècle du T. S. Sacrement. Et par là, il faut entendre une époque éclairée par une affirmation plus éclatante et plus universelle de la présence de Jésus au T. S. Sacrement ; une époque où l'Eucharistie a été plus adorée, plus reçue, plus glorifiée, et a pris dans la vie chrétienne une place plus considérable ; une époque enfin où les œuvres eucharistiques ont surgi plus nombreuses et se sont davantage épanouies dans l'Eglise.

Nous n'avons pas à entrer ici, nos très chers Frères, dans l'énumération très longue de ces diverses manifestations de la piété eucharistique au cours du dernier siècle. Qu'il nous suffise de constater que notre Canada a eu sa place bien marquée dans cette floraison de vie chrétienne, dont le dernier Congrès Eucharistique International de Montréal a marqué le progrès consolant et presque l'apogée. On peut dire de notre peuple que la foi au T. S. Sacrement de l'autel y est toujours demeurée très vive et très profonde, et que ce mystère d'amour constitue le vrai centre de la vie religieuse de nos populations. Mais cette foi et cette dévotion envers l'Eucharistie ont pris en ces derniers temps un développement qui frappe les yeux les moins clairvoyants. Nulle part au monde, le décret de Pie X sur la communion fréquente et sur la communion des enfants n'a été mieux reçu, mieux écouté, plus fidèlement suivi et appliqué.

Et que d'œuvres diverses sont établies chez nous, qui ont pour but la glorification du Christ au Très Saint Sacrement ! Parmi ces œuvres, nous aimons à rendre ici un hommage particulier, à celle qu'ont entreprise, il y a un quart de siècle, avec notre approbation, les révérendes Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie, dans leur belle église de Saint-Antoine de Padoue où Notre-Seigneur s'offre sans cesse à l'adoration des fidèles, et qui est devenue un centre aimé et justement fréquenté de piété eucharistique.

L'établissement plus récent, dans notre ville épiscopale, des Pères de la Congrégation du T. S. Sacrement, qui sont voués d'une manière spéciale à l'Apostolat eucharistique, sera aussi nous l'espérons, apprécié du clergé et des fidèles.

Mais, pour assurer dans l'avenir la continuité des efforts et l'union des bonnes volontés, en vue de promouvoir le *règne de Jésus-Christ au T. S. Sacrement,* nous avons jugé à propos d'établir ce qui suit :

1. Un *Comité permanent des Œuvres eucharistiques* sera constitué, à l'exemple de ce qui a été fait à Rome même, il y a deux ans, sur le désir du Souverain Pontife.

2. La première manifestation de l'activité de ce comité se fera à l'occasion du *Congrès eucharistique* que nous avons décidé de convoquer l'an prochain dans notre ville, et qui sera notre premier Congrès eucharistique diocésain.

Tout le monde a encore présent à l'esprit le magnifique Congrès International tenu à Montréal en 1910. Les fruits de ce Congrès durent encore dans les âmes ; les effets s'en font sentir depuis dix ans dans notre pays. Quelques congrès locaux, destinés à y faire écho, ont été ici et là organisés ; mais les terribles événements que nous venons de traverser ont arrêté, chez nous comme en Europe, ces manifestations.

Nous nous proposons de reprendre la série de ces assises eucharistiques, et nous voulons que le futur Congrès de Québec marque une page éclatante dans l'histoire religieuse de notre pays. Nous en ferons une affirmation solennelle de la présence de Jésus-Christ parmi nous, une reconnaissance publique de sa divine royauté.

3. Enfin, nous sommes heureux de vous annoncer qu'une *Basilique* sera érigée dans notre ville en l'honneur du T. S. Sacrement. Ce temple, confié aux Religieux du T. S. Sacrement, et qui déjà est en voie de construction, sera un sanctuaire d'Exposition et d'Adoration perpétuelle destiné à devenir, nous n'en doutons pas, un centre puissant de piété et un foyer fécond d'œuvres eucharistiques. Jadis, aux âges de foi, les

chrétiens n'avaient rien plus à cœur que d'offrir au Roi du Sacrement, des temples dignes de lui, et ils bâtissaient les superbes cathédrales qui font encore aujourd'hui l'admiration des peuples. Nous aimons à espérer que nos chrétiens du Canada voudront, eux aussi, contribuer à rendre la future Basilique digne de Celui à qui elle est consacrée. Rien n'est de trop quand il s'agit de glorifier la divine Personne de Jésus-Christ présent parmi nous. Il lui faut une demeure princière, un trône somptueux, une splendeur et une pompe qui mettent en relief son auguste présence ; il lui faut surtout une couronne d'adorateurs qui, se succédant à ses pieds, forment sa cour royale.

Tout cela, nos très chers Frères, vous le donnerez à l'Eucharistie dans ce nouveau sanctuaire qui lui sera consacré. Vous viendrez adorer, plus nombreux et plus fervents, le divin Roi de l'Hostie. Vous vous enrôlerez dans les œuvres d'adoration ; vous vous approcherez plus souvent de la Sainte Table ; vous vous appliquerez, en un mot, à faire régner le Christ-Eucharistie dans vos âmes, dans vos familles, dans notre diocèse et dans le pays tout entier. " Seigneur, que votre règne eucharistique arrive ! *Adveniat regnum tuum !* "

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée aux prônes de toutes les messes paroissiales ou principales des églises et chapelles publiques du diocèse, et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau du diocèse et le contre-seing de notre secrétaire, le premier jour de juin mil neuf cent vingt et un.

† L.-N. Card. Bégin,
Arch. de Québec.

Par mandement de Son Eminence,

Jules Laberge, *ptre*,
secrétaire.

(No 137)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Archevêché de Québec,
15 octobre 1921.

I. Sa Grandeur Monseigneur le Coadjuteur.
II. Conférences ecclésiastiques.
III. Examen des jeunes prêtres.
IV. Associations pieuses et "Action Sociale Catholique."
V. Collecte pour l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur.
VI. Crèche Saint-Vincent de Paul.

Chers collaborateurs,

I

Les nouvelles qui nous arrivent de la santé de Monseigneur Roy, mon Coadjuteur, sont rassurantes et nous permettent de croire qu'il reviendra parfaitement rétabli. Je vous prie de demander instamment avec vos fidèles cette grâce au bon Dieu.

II

J'attire de nouveau votre attention sur l'importance des conférences ecclésiastiques, prescrites par le *Codex* (canon 131). Ces réunions vous fournissent l'occasion de revoir, chaque année, quelques parties de la théologie, de la liturgie, etc., et ne peuvent manquer d'être très utiles. Qu'on ne s'abstienne donc d'y assister que pour de graves motifs, et qu'on soit fidèle, dans ce cas, à adresser son travail au président de l'arrondissement auquel on appartient. Les rapports ou procès-verbaux des conférences doivent être expédiés au secrétaire du diocèse.

III

Les matières d'étude et d'examen des jeunes prêtres pour l'année 1922 seront les suivantes :

Théologie dogmatique : *De Deo uno et trino.*

Théologie morale : *De Sacramentis in genere et in specie, excepto Matrimonio.*

Droit canonique : *De delictis et pœnis.*

Ecriture Sainte : *De quatuor Evangeliis.*

Histoire de l'Eglise : Les quatre premiers siècles : les Papes les persécuteurs, les martyrs.

Sermons : La fête de Pâques. La Toussaint.

Je crois utile de rappeler aux jeunes prêtres qu'ils sont rigoureusement tenus à ces examens (*Codex*, canons 130 et 2376), dont ils retirent d'ailleurs un précieux avantage puisqu'ils sont pour eux l'occasion de repasser, et souvent de compléter, leurs études théologiques.

IV

Je vous prie de relire l'ordonnance suivante que je vous ai communiquée dans une circulaire privée en date du 21 novembre 1907 :

" 1. A partir du 1er janvier 1908, toutes les associations pieuses établies par notre autorité et soumises à la direction des curés ou de leurs représentants, seront de droit et de fait affiliées à l'" Action Sociale Catholique. "

" 2. Par cette affiliation, les dites associations feront partie de l' " Action Sociale Catholique " à titre de membres titulaires ou de membres adhérents. "

" 3. La contribution annuelle sera de dix piastres pour les membres titulaires et de cinq piastres pour les membres adhérents. "

" 4. La contribution sera payable, chaque année, au cours du mois de janvier, et devra être envoyée à Monseigneur C.-O. Gagnon, sous-directeur de l'Œuvre. "

Cette ordonnance est toujours en vigueur, et je demande à messieurs les curés et directeurs de telles associations de s'y conformer. Cette contribution constitue pour l'œuvre si importante de l' " Action Sociale Catholique " un secours appréciable.

V

Je crois opportun de renouveler ici la demande que je vous ai faite, il y a quelque temps, par l'intermédiaire de la " Semaine religieuse ", d'une collecte au bénéfice de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur. Je désire qu'on fasse le plus tôt possible cette collecte là où elle n'a pas encore été faite, et que le produit en soit immédiatement transmis à monsieur l'Aumônier de l'Archevêché.

Il vous sera facile de faire auprès de vos ouailles un instant et fructueux appel en faveur de cette institution de charité, dont les immenses services et le grand besoin de secours vous sont déjà connus.

VI

Je profite de cette occasion pour rappeler à messieurs les curés la recommandation que je leur ai faite, à la retraite, de tâcher de placer dans quelques familles bien recommandables de leurs paroisses des enfants de la Crèche Saint-Vincent de Paul. C'est faire œuvre éminemment charitable et utile que de procurer à ces pauvres enfants un foyer familial où ils recevront une éducation chrétienne.

Agréez, chers collaborateurs, l'assurance de mon entier dévouement en Notre-Seigneur,

† L.-N. Card. Bégin,
Archevêque de Québec.

(No 138)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Archevêché de Québec,
22 octobre 1921.

Bien chers collaborateurs,

Le 26 novembre prochain, sera solennisé le troisième centenaire de saint Jean Berchmans, l'un des aimables patrons de la jeunesse. C'est le vœu de Sa Sainteté Benoît XV que l'on célèbre avec une particulière solennité cet anniversaire ; et la raison qu'il en donne est que ce jeune saint " est un modèle que peuvent suivre tous les chrétiens, surtout les jeunes gens, et plus particulièrement encore ceux qui sentent grandir en eux le désir du sacerdoce ou de la vie religieuse. " Il ajoute, en précisant ce qui constitue la caractéristique du saint : " Car la sainteté de Jean semble entre toutes facile à imiter et se montre sous un jour aimable. Il suffit de la considérer pour se sentir poussé à la reproduire en soi. "

Dans un pays comme le Canada où notre race est de toutes parts entourée d'éléments étrangers, où il nous faut par conséquent veiller à lui conserver son caractère propre, ses qualités, ses vertus, il n'est rien de plus utile que de fortifier chez elle de toutes manières l'éducation chrétienne sur laquelle son avenir repose.

Sans doute, les familles nombreuses font encore notre gloire, les berceaux vides sont rares, que Dieu en soit béni ! Mais l'éducation familiale est-elle ce qu'elle devrait être ? La formation

des écoles, des collèges et des couvents s'empare-t-elle suffisamment de toutes les facultés de l'enfant, pour le porter *suaviter et fortiter* aux efforts généreux que Dieu demande de ses vrais fils ? Du moins, ceux-ci répondent-ils aux soins qu'on leur prodigue, n'inspirent-ils aucune crainte pour l'avenir ?

Quoiqu'il en soit, il importe d'attiser souvent dans les jeunes âmes le feu sacré de la foi et de toutes les vertus, de saisir les occasions de leur en montrer les côtés lumineux, la pratique facile, les résultats magnifiques.

Or, voici que se présente à nous très opportunément le troisième centenaire d'un saint on ne peut plus imitable. Il porte dans ses traits, dans sa vie, tout ce qui peut attirer l'enfance et la jeunesse : la beauté, la candeur, la pureté, la fidélité simple mais exacte, mais entraînante à tous ses devoirs. Nul doute que cet admirable modèle, bien posé devant les regards de nos enfants et de nos jeunes gens, ne gagne tous les cœurs. Il y affermira le parfait accomplissement des devoirs quotidiens, et sûrement dans bien des âmes éveillera, stimulera, mènera à terme le désir du sacerdoce ou de la vie religieuse.

Par quels exercices pourra-t-on le plus efficacement célébrer cet anniversaire ? Je me permets de vous renvoyer pour cela à la lettre ci-incluse, où le révérend Père Provincial des Jésuites suggère des moyens propres à faire de cette célébration une fête à la fois très belle et très féconde en fruits de salut.

Agréez, bien chers collaborateurs, l'assurance de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

† L.-N. Card. Bégin,
Arch. de Québec.

N. B. — Vous pourrez lire aux fidèles, en la commentant, la présente circulaire, et leur indiquer en même temps ce que vous vous proposez de faire.

(No 139)

MANDEMENT

A L'OCCASION DE LA MORT DE NOTRE TRÈS SAINT PÈRE

LE PAPE BENOÎT XV

LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, CARDINAL-PRÊTRE DE LA SAINTE EGLISE ROMAINE, DU TITRE DE SAINT-VITAL, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de l'Archidiocèse de Québec, Salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très chers Frères,

Le Pape Benoît XV est mort. La nouvelle si imprévue de la maladie grave, qui, en quelques heures, avait précipité notre bien-aimé Pontife aux portes du tombeau, éclatait comme un coup de foudre, vendredi dernier, et jetait l'angoisse dans toutes les âmes. Pendant vingt-quatre heures, le monde entier fut comme suspendu à cette vie si brusquement menacée, et reçut avec des alarmes croissantes les dépêches qui lui annonçaient les progrès rapides du mal et les approches du tragique dénouement. Dimanche matin, le 22 janvier, une communication officielle

nous apprenait la douloureuse réalité. Le Pape avait succombé aux terrifiants assauts de la maladie. La mort, qui ne fait acception de personne, venait d'éteindre une vie si précieuse et de jeter dans l'éternité la plus auguste des victimes que la terre pouvait lui offrir.

Benoît XV est mort dans la soixante-huitième année de son âge et dans la huitième de son règne sur le Siège de Pierre.

Cet événement, à cause de sa soudaineté, et aussi, en raison des circonstances où il se produit, déroute toutes les prévisions et trompe de bien grandes espérances. Il aura, sur tous les points du globe et au sein de toutes les nations, un profond et douloureux retentissement. Jamais, peut-être, le monde n'a été plus en état de comprendre que, dans la personne de ce Roi désarmé et de cet incomparable Prince de la paix, il perd un guide qui faisait luire la lumière dans ses ténèbres et redressait ses voies tortueuses.

Dans l'universel désarroi où la guerre jeta les esprits, parmi le déchaînement des amours propres blessés, des convoitises allumées et des rancunes provoquées, en face de tant de ruines et sous le coup de tant de douleurs, les peuples ont pu méconnaître la grandeur du rôle tenu par le Pape, au cours de ces heures tragiques. Mais le jour n'a pas tardé à se faire dans la nuit, et les ténèbres ont fini par comprendre la lumière. Et l'on a eu ce spectacle, unique, sans doute, dans l'histoire de l'Église, de voir tous les peuples, nouveaux et anciens, païens et chrétiens, schismatiques ou hérétiques et catholiques, prendre, à tour de rôle, et comme à l'envi, le chemin de Rome et rechercher l'alliance de ce Souverain, qui n'a d'autres instruments de règne que la vérité et la charité.

Quelle opportune et lumineuse leçon comporte ce ralliement qui groupe ainsi toutes les puissances politiques du monde autour de la puissance spirituelle, au lendemain de la plus effroyable guerre qui ait affligé l'humanité ! Et n'est-elle pas vraiment belle l'attitude de ce Pape, qui meurt après avoir tout attiré

à lui, et en jetant sur l'univers conquis par son prestige une bénédiction qui est pour lui le meilleur gage de la paix qu'il cherche parmi tant d'obstacles et de contradictions.

Sans doute, l'œuvre de Benoît XV, si brusquement interrompue par la mort, nous paraît inachevée, à nous dont la vue est bornée par de si étroits horizons. Mais, quand on songe à travers quel bouleversement mondial s'est déroulé son règne, et quels problèmes angoissants ont sollicité son attention, et que d'autre part, on voit les résultats acquis, on est étonné de la prodigieuse et féconde activité qu'il a fallu pour exécuter un si vaste programme en un pontificat de sept années.

Ce n'est ici ni le temps ni le lieu d'énumérer ces importants travaux. Qu'il nous suffise de dire que jamais Pape ne comprit mieux les besoins de son temps et ne mit à y pourvoir un esprit plus clair et plus souple, un cœur plus noble et plus charitable, une volonté plus droite et plus ferme. Les documents officiels de ce pontificat feront voir avec quelle sollicitude et quelle compétence à la fois Benoît XV savait parler ou écrire sur tous les sujets qui s'offraient à son attention. En toutes ses lettres, comme en tous ses discours, on sent palpiter une âme d'apôtre et l'on retrouve les nobles soucis du pasteur.

Pasteur, il le fut avec un zèle ardent et pratique pour les brebis déjà rassemblées dans le bercail. Jamais, peut-être, pasteur ne vit fondre sur son troupeau tant et de si diverses calamités à la fois. Ce fut d'abord la grande dévastation de la guerre qui fit verser tant de sang et creusa tant de vides dans les rangs des fidèles. Ce fut ensuite la haine partout allumée et laissant dans les âmes ses brûlures inguérissables. Enfin, ce fut la misère matérielle, jetant dans le dénûment, dans la faim et dans la mort des milliers de victimes que les armes avaient épargnées. Le cœur brisé par tant de maux, mais l'esprit toujours clairvoyant et la volonté égale aux plus pénibles tâches, Benoît XV sut dire les paroles et faire les gestes qu'imposaient ces événements tragiques. On ne sait vraiment qu'admirer davantage chez lui : le courage qui le tient debout

et ferme parmi tant de ruines, la prudence qui lui fait éviter tant d'écueils menaçants et de pièges tendus, ou la charité qui lui suggère les secours à fournir à tant de besoins et les consolations à donner à tant de douleurs. En vérité, il fut pour son troupeau le bon pasteur.

Bon pasteur, il le fut aussi pour tant de brebis égarées, sur lesquelles il porta les soucis de son âme apostolique. Continuant avec un zèle et un sens pratique admirables les traditions de ses prédécesseurs, il a cherché à refaire l'unité dans le monde si divisé des âmes, et à réaliser ce désir intense du divin Maître : un seul bercail, un seul pasteur. Une mort prématurée est venue clore la série de ces nobles efforts. Mais certains résultats acquis et d'autres qui s'annoncent permettent de croire que Benoît XV aura eu dans l'accomplissement de cette tâche capitale une part prépondérante.

Tel fut, Nos très chers Frères, le Pontife bien-aimé que nous pleurons en ce moment. Le deuil universel dont nous voyons se manifester les signes non équivoques, l'empressement de tous les peuples à s'associer à la grande douleur de l'Eglise, font bien voir en quelle estime le monde tenait le Pape défunt. Pour nous, Nos très chers Frères, qui le vénérions comme le Vicaire de Jésus-Christ, et qui l'aimions comme un père, ne nous contentons pas d'entourer de nos tendres et respectueux hommages sa mémoire si douce, et de lui accorder le filial tribut de nos larmes. Les liens spirituels qui nous unissaient à lui nous imposent le devoir de prier pour l'éternel repos de sa grande âme. Il faut que de tous les foyers, comme de toutes les églises du diocèse, montent vers Dieu les supplications de nos lèvres et les sacrifices de nos cœurs. Faisons une sainte violence au ciel pour que, bientôt, le Souverain Pontife, qui fut sur la terre un si noble artisan de paix et de charité, aille recueillir, auprès du Christ, son Maître, dans la paix et la charité éternelles, les fruits de ses nobles et féconds labeurs.

A ces causes, et le Saint Nom de Dieu invoqué, nous réglons et ordonnons ce qui suit :

1o Dans toutes les paroisses et missions de ce diocèse, il sera chanté un service solennel pour le repos de l'âme de Sa Sainteté le Pape Benoît XV. A la Basilique de Québec, le service aura lieu mercredi prochain, le premier février, à neuf heures.

2o A la messe et au salut du Saint-Sacrement, l'oraison *pro eligendo Summo Pontifice* sera substituée à l'oraison *pro Papa.* Après l'élection, l'oraison *pro Papa* redeviendra l'oraison commandée.

Dans le Canon de la messe, on omettra les paroles *cum famulo tuo Papa Nostro N.* jusqu'à ce qu'un nouveau Pape ait été élu.

3o Nous invitons les fidèles à prier pour le repos de l'âme du Pape défunt et, aussi, pour demander à Dieu d'abréger les épreuves de la Sainte Eglise et de lui donner un Pontife selon son cœur.

Sera le présent mandement lu et publié au prône de toutes les églises et chapelles où se fait l'office public, et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contreseing de notre secrétaire, le vingt-cinquième jour de janvier mil neuf cent vingt-deux.

† L.-N. Card. Bégin,
Arch. de Québec

Par mandement de Son Eminence,

Jules Laberge, *ptre, chan.,*
secrétaire

(N° 140)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Archevêché de Québec,
8 février 1922.

Election de Notre Très-Saint-Père le Pape Pie XI.

Bien chers Collaborateurs,

Le grand deuil de l'Eglise, notre mère, est terminé. L'Esprit-Saint, qui plane sur tous les conclaves où le Sacré-Collège des Cardinaux remplit la lourde tâche de désigner un nouveau successeur à Pierre, vient de se poser avec complaisance sur la tête de l'Eminentissime Cardinal Achille Ratti, Archevêque de Milan, qui a pris le nom de Pie XI.

Telle est la bonne nouvelle qui, lundi matin, courait sur tous les fils télégraphiques et annonçait la joie à tout l'univers. Dans la salle du conclave, ce matin du 6 février, quand le dépouillement du septième scrutin de vote eut fait connaître que plus des deux tiers des voix s'étaient réunies sur le même candidat, tous les trônes, où siégeaient les Cardinaux électeurs, se découronnèrent de leurs baldaquins ; seul le trône de Son Eminence le Cardinal Ratti garda sa couronne. Ce Prince de l'Eglise devenait roi ; il allait dépouiller la pourpre cardinalice pour revêtir la blanche tunique du pasteur des pasteurs ; et la tiare, insigne

de la plus haute dignité qui puisse honorer un homme ici-bas, allait ceindre son front déjà auréolé par le choix du Sacré Collège.

Né le 31 mars 1857, le nouveau Pape est donc dans la soixante-cinquième année de son âge. En avril 1918, alors qu'il occupait les fonctions de Préfet de la Bibliothèque vaticane et de Chanoine de Saint-Pierre, Sa Sainteté Benoît XV lui confiait la très délicate fonction de Visiteur Apostolique en Russie et en Pologne. Le 3 juin 1919, il était nommé Archevêque titulaire de Lépante et Nonce apostolique à Varsovie. Enfin, au Consistoire du 13 juin 1921, Monseigneur Ratti était à la fois créé Cardinal de la Sainte-Eglise et nommé Archevêque de Milan. C'est ainsi que, dans le court espace de trois ans, Benoît XV semblait déjà, sous la conduite du Saint-Esprit, choisir et préparer Pie XI.

Nous avons donc un Pape : *Habemus Pontificem.*

Vous ne manquerez pas, en annonçant à vos fidèles un si heureux événement, de les exhorter à faire monter vers le ciel de ferventes actions de grâces. Une fois encore, la divine promesse de Jésus-Christ s'est réalisée : Il reste avec nous dans la personne de son Vicaire.

A Pie XI, le Pape d'aujourd'hui, comme à Pierre, le Pape des origines, le Christ donne la mission de paître les agneaux et les brebis, de confirmer ses frères dans la foi, de garder intact le dépôt des vérités révélées. Sur Pie XI, comme sur Pierre, l'Eglise continuera de s'appuyer, pour combattre toutes les puissances de l'enfer, qui ne prévaudront point contre elle. Quel spectacle bien propre à affermir notre foi, que celui de cette transmission, à travers les siècles, de la plus haute autorité, des pouvoirs les plus mystérieux et les plus étendus ! Comment douter qu'elle soit divine, cette Eglise qui repose tout entière sur une autorité ainsi livrée à tous les hasards d'une succession, où le choix des hommes joue un si grand rôle ? Plus de deux cent soixante fois, déjà, la chaîne apostolique s'est trouvée un moment rompue par la mort des Souverains Pontifes ; plus de deux cent

soixante fois, il s'est creusé comme un vide entre le ciel et la terre, entre le Christ et sonEglise, par la disparition de celui qui tient dans ses mains le pouvoir de lier et de délier. Or, chaque fois, la chaîne apostolique s'est reformée par un nouvel anneau ; chaque fois le vide fut comblé par un nouveau Pape. Et cela s'est produit à travers toutes les vicissitudes et tous les bouleversements qui ont agité le monde, parmi toutes les passions qui se sont acharnées contre l'indéfectibilité de l'Eglise et contre la permanence d'un pouvoir qui ne meurt pas, malgré la caducité de celui qui en est le dépositaire.

Et ce spectacle vient de s'offrir encore une fois à nos yeux ; ce miracle de survivance et de pérennité vient de s'accomplir à la face du monde entier. L'Eglise a retrouvé un Chef, la barque de Pierre un Pilote, les fidèles un Père. Pour un tel bienfait, dont la répétition accroît toujours le prix, nous devons remercier le Dieu si bon, qui aime à ce point l'Eglise qu'Il a fondée et les âmes qu'Il a rachetées.

Après avoir fait monter notre reconnaissance vers Dieu, ne manquons pas d'offrir au nouveau Pape Pie XI l'hommage de notre profonde vénération, de notre indéfectible attachement, de notre entière soumission et de notre filial amour. Saluons en lui le Vicaire de Jésus-Christ, le Docteur infaillible, le Chef visible de la Sainte-Eglise, le Très-Saint-Père de la grande famille catholique.

Le nom de Pie XI, que portera désormais le nouvel élu, est chargé pour nous des souvenirs les plus glorieux et les plus chers. Depuis 1775, cinq papes ont porté ce nom et lui ont donné une popularité touchante. Les figures de Pie VI, de Pie VII, de Pie IX et de Pie X resteront parmi les plus grandes et les plus sympathiques dans la longue galerie des Papes. Elles sont comme auréolées par les longues souffrances et les intrépides vertus. En allant de l'une à l'autre, on suit pour ainsi dire, les étapes d'un long et douloureux calvaire. Formons des vœux ardents pour que celui qui vient d'entrer dans leur glorieux héritage soit comme eux l'intrépide gardien et l'inconfusible défenseur de l'Eglise militante. Prions pour que, parmi les

épreuves inhérentes à ses fonctions de Pasteur, il ait la consolation de trouver fidèles à sa voix les brebis de son troupeau, d'accueillir dans la lumière et la sécurité du bercail celles qui errent dans les ombres de l'erreur et de la mort, et de voir le règne du Christ s'étendre et s'affermir de plus en plus sur les nations qu'Il a reçues en héritage.

Le premier dimanche après la réception de cette lettre circulaire, un *Te Deum* solennel sera chanté après la messe paroissiale dans toutes les églises et chapelles où se fait l'office public. Dans les communautés religieuses, ce *Te Deum* sera chanté, ou au moins récité après la messe conventuelle.

L'Oraison *pro Papa* redevient oraison commandée, à la messe, selon qu'il a été ordonné par le dernier mandement de Son Eminence.

Je vous prie, chers Collaborateurs, d'agréer l'assurance de mon affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

P.-E. Roy, *Archevêque de Séleucie,*

Administrateur.

(N° 141)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Archevêché de Québec,
22 février 1922.

I Règlement pour le carême.
II Visite pastorale.
III Rapports des paroisses.

Bien chers Messieurs,

I

Voici le règlement du prochain carême, tel que prescrit par le Code de droit canon, avec les modifications autorisées par les indults particuliers :

1. — Tous les jours du carême, excepté les dimanches, sont des jours de jeûne d'obligation ;

2. — Tous les mercredis et vendredis, de même que le samedi des Quatre-Temps, sont des jours d'abstinence, où l'on est tenu de faire maigre aux trois repas, même si l'on est dispensé de jeûner ;

3. — Les lundis, mardis, jeudis et samedis, sauf le samedi des Quatre-Temps, il est permis de faire gras au repas principal. Ces jours-là, les personnes non soumises à la loi du jeûne, ou légitimement empêchées de jeûner, peuvent faire gras aux trois repas ;

4. — Les jours de jeûne, où l'abstinence n'est pas imposée, et où, par conséquent, on peut faire gras, il n'est plus défendu de manger de la viande et du poisson au même repas ;

5. — L'ordre des repas peut être interverti. Il est donc permis de collationner le midi et de prendre, le soir, le repas principal ;

6. — La loi de l'abstinence et du jeûne cesse le Samedi-Saint, à midi. Par conséquent, on peut, ce jour-là, faire gras au dîner et au souper qui peut être un repas complet ;

7. — Le matin, ceux qui jeûnent peuvent prendre environ deux onces de la nourriture que l'usage de notre pays permet de prendre les jours maigres ;

8. — La loi de l'abstinence oblige tous les fidèles qui ont sept ans révolus, et la loi du jeûne oblige tous ceux qui ont vingt-et-un ans révolus et qui n'ont pas encore commencé leur soixantième année.

Ce règlement apporte de notables adoucissements aux rigueurs de l'ancien carême, tel que l'observaient nos pères. Usons de cette maternelle complaisance de l'Eglise ; mais soumettons-nous, du moins, avec une généreuse exactitude, aux exigences si modérées que son amour clairvoyant nous impose. Ils sont encore trop nombreux parmi les fidèles ceux qui se font des obligations du carême une sorte d'épouvantail. Leur imagination, toujours fertile quand elle se fait la complice de leur sensualité, grossit à plaisir les inconvénients du jeûne et de l'abstinence, et elle multiplie les prétextes de s'y soustraire.

Nos ancêtres entraient allègrement dans la sainte quarantaine, ils en acceptaient toutes les rigueurs sans murmurer ; ils y ajoutaient même, parfois, des privations volontaires assez pénibles. C'est que, sans doute, leurs âmes fortement trempées n'avaient pas encore été amollies par les habitudes de confort et la soif de jouir qui dépriment la génération actuelle. Et pourtant, si les mœurs ont changé, les conditions du salut

restent les mêmes. Elles sont résumées dans cet avertissement du Sauveur : « Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous ». Il est toujours vrai que la mortification corporelle est un principe de vie spirituelle, que l'âme n'est maîtresse du corps qu'elle anime qu'à la condition de le dompter par la pénitence, que le péché appelle l'expiation, et que l'unique chemin qui mène au ciel est le chemin de la croix.

Il faut rappeler aux fidèles ces vérités fondamentales, les mettre en garde contre les illusions faciles et dangereuses, et les exhorter à entrer généreusement dans l'esprit de l'Eglise en observant un commandement qui oblige sous peine de péché grave tous ceux qui n'ont pas de graves raisons pour s'y soustraire.

L'aumône est le complément nécessaire de la pénitence dans le travail si important de l'expiation des péchés. Pendant le carême, elle doit suppléer aux anciennes rigueurs abolies ; elle s'impose surtout à ceux qui profitent des dispenses de jeûne. Messieurs les curés devront insister sur ce devoir. Ils ne manqueront pas, non plus, de recommander à leurs paroissiens la fuite du péché et la lutte énergique contre les défauts d'habitude et les passions dominantes. C'est à ces conditions seulement que les jours du prochain carême seront vraiment des jours de salut.

Les aumônes du carême devront être recueillies dans un tronc spécial, ou déposées entre les mains du curé. Ces offraudes sont consacrées aux diverses œuvres diocésaines. On est prié de les envoyer à Monsieur l'Aumônier de l'Archevêché, au cours de la première quinzaine de Pâques. Les curés ne peuvent rien en distraire pour leurs œuvres paroissiales sans une permission de l'Ordinaire, laquelle permission ne vaut jamais que pour l'année courante.

II

Vous recevrez, en même temps que cette lettre circulaire, l'itinéraire de la prochaine visite pastorale.

Messieurs les curés qui ne se sont pas encore procuré le *Cérémonial de la Visite* sont invités à le faire au plus tôt, en s'adressant à l'Archevêché. La nouvelle édition de l'*Appendice au Rituel* ne contient rien sur les cérémonies propres à la visite, et le *Cérémonial* reste le seul guide en cette matière. Il est, d'ailleurs, indispensable aux chantres, qui y trouvent, dans l'ordre voulu et avec les indications nécessaires, tout ce qu'ils ont à chanter au cours de la visite. Toutes les fabriques doivent s'en procurer un certain nombre d'exemplaires pour les chantres et les clercs.

Messieurs les curés sont priés de ne pas oublier qu'il n'y a plus qu'un seul précurseur de l'évêque. Ce précurseur arrive dans la paroisse vingt-quatre heures avant l'évêque, et il n'y reste que vingt-quatre heures, sauf le cas où la visite doit durer deux jours. Il réunit les enfants, une première fois, à 3 heures, le jour de son arrivée, et, une deuxième fois, le lendemain, à 9 heures.

Monsieur le Chanoine Vaillancourt, archidiacre-suppléant, visitera chaque paroisse avant l'arrivée de l'évêque, pour auditer les comptes et procéder à l'examen des meubles et immeubles de la fabrique, ainsi que des cahiers, registres et autres documents officiels. Messieurs les curés voudront bien préparer tous les papiers nécessaires et fournir à M. l'Archidiacre-suppléant toutes les informations dont il peut avoir besoin pour faire un rapport exact et complet sur l'état des affaires temporelles des fabriques.

On devra annoncer d'avance et bien recommander la quête que l'évêque fait à l'occasion de la visite pastorale. Je constate que le produit de cette quête est tout-à-fait insuffisant, et ne paye même pas toutes les dépenses qu'entraîne la visite.

Il importe plus que jamais de disposer aux grâces de la visite pastorale les âmes qui en ont tant besoin et qui ne les apprécient pas à leur juste valeur. Ce sont véritablement des jours de miséricorde et de salut que Dieu prépare à vos paroissiens. Exhortez-les à faire tout leur possible pour bien recevoir le Saint-Esprit qui va les visiter.

A cette fin, pendant les deux semaines qui précéderont l'arrivée de l'évêque, on récitera tous les jours, à l'église, après la messe principale, et, chaque soir, en famille, trois fois *Notre Père* et *Je vous salue, Marie*, pour demander spécialement la conversion des pécheurs et la persévérance des enfants qui seront confirmés.

III

Les rapports des paroisses doivent être envoyés à l'Archevêché, chaque année, dans le cours du mois de janvier. Je prie instamment Messieurs les curés de ne pas négliger cet envoi. Je leur rappelle aussi qu'il est nécessaire de faire chaque rapport en double, afin qu'il en reste toujours une copie aux archives de la fabrique.

Veuillez agréer, chers Messieurs, l'assurance de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

† P.-E. Roy, Archevêque de Séleucie,
Administrateur.

(No 142)

LETTRE PASTORALE

DE

L'EMINENTISSIME CARDINAL LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC, ET DE NOS SEIGNEURS LES ARCHEVÊQUES ET EVÊQUES DE LA PROVINCE CIVILE DE QUÉBEC

SUR

la Propagation de la Foi chrétienne

ET

la fondation d'un Séminaire des Missions Etrangères à Montréal.

NOUS, par la grace de Dieu et du Siège Afostolique, Cardinal, Archevêques et Evêques des Provinces ecclésiastiques de Québec, de Montréal et d'Ottawa,

Au Clergé séculier et régulier et à tous les fidèles de nos diocèses respectifs, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos Très Chers Frères,

L'Eglise catholique, établie il y a dix neuf cents ans par Notre-Seigneur Jésus-Christ pour continuer et perpétuer sa mission divine,[1] est universelle comme l'œuvre de son Fondateur.

1. Jean, xx, 21.

Dieu notre Sauveur veut que tous les hommes soient sauvés, et qu'ils parviennent à la connaissance de la vérité.[1] *C'est pourquoi il s'est donné lui-même pour la rédemption de tous.*[2] Et, dans cette vaste entreprise de régénération individuelle et sociale, il a voulu faire à l'homme, intelligent et libre, l'honneur de le prendre pour associé et *coopérateur.*[3] " Sans doute, fait observer Léon XIII,[4] le progrès des nations chrétiennes est dû principalement au souffle intérieur et au secours de l'Esprit Saint ; toutefois, extérieurement, il s'opère par le travail des hommes à la façon humaine. "

C'est par le ministère de l'Eglise que la vérité surnaturelle pénètre dans les esprits, que le sang de la Victime sans tache immolée sur le Calvaire pour le salut du monde, coule miséricordieusement dans les âmes, qu'il les lave, les purifie et les sanctifie.

Cette société que Jésus-Christ a fondée et en qui il se survit, qu'il éclaire de sa doctrine, et qu'il a faite l'héritière de ses droits et de ses pouvoirs religieux, trahirait son rôle le plus essentiel, si elle ne s'appliquait, dans tous les temps, à répandre sur tous les hommes les lumières de la foi chrétienne et les dons de la grâce rédemptrice.

— I —

Dès l'aube de l'ère nouvelle inaugurée par Notre-Seigneur, la propagation de la foi parmi les nations païennes fut l'un des grands soucis des chefs ecclésiastiques.

Au moment de clore sa carrière terrestre, et dans l'acte d'investiture spirituelle par lequel il leur déléguait sa suprême autorité, Jésus avait dit à ses apôtres :[5] *Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez donc, enseignez toutes les*

1. I Tim. II, 4.
2. *Ibid.*, v. 6.
3. I Cor. III, 9.
4. Encycl. *Sancta Dei civitas* (3 déc. 1880).
5. Matth. XXVIII, 18-20.

nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils et du Saint Esprit, et leur enseignant à observer tout ce que je vous ai commandé ! Le précepte était formel. Et il suffit de lire les Actes des Apôtres et l'histoire admirable des origines du christianisme pour constater avec quel courage intrépide, quel mépris des obstacles naturels, et quelle conscience de leur mission céleste, les premiers ouvriers apostoliques surent accomplir les divines volontés.

A peine mis en fonction par leur auguste Maître, les Apôtres se partagent, sans tarder, l'immense tâche d'évangéliser les peuples. Aucune distance ne les effraie ; aucune difficulté ne les rebute ; aucune privation, aucune perspective de persécution et de mort ne ralentit leur zèle.

Ils obéissent à cette loi profonde de solidarité évangélique qui est l'âme de la religion du Christ, et dont l'influence bienfaisante et irrésistible rayonne par-dessus toutes les différences de race et toutes les délimitations de frontières. Tous les hommes, à leurs yeux, sont des frères, issus d'un même Créateur, souillés du même péché de nature, rachetés par le sacrifice d'un même Dieu, et destinés aux mêmes félicités éternelles. Il n'y a plus pour eux *ni juifs ni païens, ni esclaves ni libres.* Tous ont été *baptisés dans un seul Esprit pour former un seul corps.* [1]

On n'était encore qu'au commencement de l'époque chrétienne, et déjà l'apôtre des nations, saint Paul, dans son épitre aux Romains, pouvait dire des hérauts de la foi : *Leur voix est allée par toute la terre, et leurs paroles ont retenti jusqu'aux extrémités du monde.*[2] Il pouvait, en s'adressant aux Colossiens, rendre le témoignage que l'*Evangile, parvenu jusqu'à eux, était aussi dans le monde entier, croissant et portant des fruits.*[3]

Dieu, à coup sûr, soutenait de sa grâce et des effets de sa toute puissance les messagers de sa doctrine. *Et eux, étant partis,* dit saint Marc,[4] *prêchèrent partout, le Seigneur coopé-*

1. I Cor. XII, 13.
2. Rom. X, 18.
3. Coloss. I, 6.
4. Marc. XVI, 20.

rant avec eux, et confirmant leur parole par les miracles dont elle était accompagnée. Mais, comme le démontre ce texte même, la divine Providence, par un dessein très sage, exigeait dès lors, pour la diffusion des dogmes révélés, la parole humaine, le concours et les labeurs humains.[1]

Cette loi est demeurée la condition souveraine de la conversion des âmes et de la christianisation des peuples. Les annales de tous les âges nous la montrent dans des manifestations de vaillance, de dévouement et de renoncement, poussées jusqu'aux plus héroïques sacrifices. Tout sert la cause du Christ et de son culte : la science des apologistes, le zèle des confesseurs, l'intrépidité des martyrs, la constance des exilés qui emportent avec eux leur prosélytisme, et même la vertu des légions romaines où la foi, bravement confessée, escorte sur les routes lointaines le soldat.

Et lorsque bientôt, assailli de tous les côtés, l'empire romain croule sous le fer des barbares, l'Eglise ne recule pas devant l'effort gigantesque que lui impose le souci de civiliser ces hordes sauvages par les influences de la foi et les pratiques de la vie chrétienne.

Le signal est donné par le Pape et les Evêques.

Des missionnaires s'élancent, sur les ailes de la charité, vers ces races frustes enlisées dans l'idolâtrie. Les Germains et les divers peuples, Celtes, Francs, Saxons, Bavarois, issus de la Germanie, les Moraves, les Russes, les Polonais, ouvrent tour à tour les yeux à la lumière divine. Saint Patrice en Irlande, saint Rémi en France, saint Augustin en Angleterre, saint Boniface en Allemagne, saint Cyrille et saint Méthode chez les Slaves, pour ne citer que ces noms, représentent supérieurement les merveilles de persuasion et la vertu conquérante du christianisme. Dans toutes les régions de l'Europe, des chrétientés surgissent, et des autels se dressent à la gloire du vrai Dieu. Les évêques fondent des diocèses, les moines bâtissent des abbayes.

1. Rom. x, 14.

Et peu à peu, sur les ruines de la superstition et de la barbarie, s'élève et grandit cette société du moyen-âge si débordante de foi, si riche d'œuvres, de doctrine et de monuments dont l'Eglise sera toujours et très justement fière.

Les Croisades entreprises par l'Europe chrétienne contre les Sarrasins frayent à l'Apostolat, vers les pays de l'Est, des routes plus accessibles, et lui impriment un vigoureux élan. Franciscains et Dominicains rivalisent d'ardeur et de courage pour aller promener le flambeau de l'Evangile en Syrie, en Palestine, en Egypte, en Afrique, et jusque dans l'extrême Orient. Et si alors l'hérésie hussite et protestante n'était venue scinder en deux camps l'unité religieuse, quels progrès et quelles conquêtes, entravés par cette rébellion criminelle, la propagande catholique n'eût-elle pas accomplis ?

Mais Dieu est plus fort que le mal. Et pendant qu'une partie de la chrétienté se range contre son Eglise, il suscite à cette Eglise désolée, dans la personne des fils de saint Ignace, de nouveaux apôtres. Il découvre, sous le regard des hommes apostoliques, de nouvelles terres. Et sur les vaisseaux qui voguent vers ces mondes inconnus, des missionnaires de tout âge, de toute race, et de tout habit, s'en vont, joyeux, ensevelir leur vie dans l'obscurité et les souffrances du plus laborieux des ministères. C'est l'époque de l'illustre Las Casas en Amérique, de l'immortel François-Xavier dans l'Inde et au Japon, du savant Père Ricci dans l'empire de Chine.

En face de ces distantes entreprises d'évangélisation, et à la vue des obstacles très sérieux qui, ça et là, y faisaient échec, l'Eglise sentait le besoin d'un organisme central chargé du suprême commandement des forces apostoliques, et capable d'accorder les desseins et de coordonner les efforts. La Sacrée Congrégation de la Propagande, il y a juste cette année trois siècles, fut fondée.

Et quarante ans après, de l'agrément de cette Congrégation et du Pape, et sous le souffle créateur de l'Esprit divin, naissait en France une association qui allait jouer, dans le domaine des

missions catholiques, un rôle considérable, et seconder d'une façon très efficace et très glorieuse les instituts et les ordres religieux déjà voués, en partie, à cette œuvre de salut. Nous voulons parler de la Société française des Missions Etrangères, et du Séminaire du même nom qui en est le foyer, à Paris.

— II —

En 1890, dans un Bref approbatif des Constitutions de cette société, Léon XIII disait: "Parmi les Instituts qui ont le mieux mérité de l'Eglise catholique, on doit en toute justice mentionner la Société fondée depuis longtemps à Paris, dans le but d'entreprendre de saintes expéditions à travers les nations étrangères. Depuis plus de deux siècles qu'elle compte d'existence, que de pays et de peuples ne doivent pas à ses membres de connaître Jésus-Christ ! Sur quelle immense étendue en Asie, principalement chez les nations barbares et reculées, n'a-t-elle pas fait briller le flambeau de la foi chrétienne ! Mais son plus beau titre de gloire lui vient de l'héroïsme de ses membres, qui ont répandu leur sang pour Jésus-Chrsit, et, en s'immortalisant eux-mêmes, ont ainsi couvert de gloire leur propre société et l'Eglise tout entière ".

Nous avons tenu à reproduire cet éloge, fait par un grand Pape, de la Société des Missions Etrangères : d'abord, par piété filiale pour notre ancienne Mère patrie qui lui a donné naissance ; ensuite, par gratitude pour la part prise par le Séminaire des Missions Etrangères de Paris dans la vie et les œuvres de l'Eglise catholique canadienne et du Séminaire de Québec, sous le régime français.

L'Eglise, Nos Très Chers Frères, implantée dans les plaines de l'Acadie et sur les bords du Saint-Laurent, est sortie de la France chrétienne.

Au moment où cette nation généreuse prenait, dans les zones les plus reculées de l'Apostolat oriental, une place si importante, plusieurs de ses plus dévoués religieux venaient répandre en

notre pays les semences de la foi ; et le premier évêque de Québec, François de Laval, ami intime des fondateurs de la société des Missions Etrangères, commençait, en union étroite avec le Séminaire de cet Institut à Paris, l'organisation de son propre Séminaire et celle des missions dont il était chargé.

Nous sommes donc, grâce au ciel, — nous pouvons le dire sans ostentation, — nous sommes les fils d'une nation d'apôtres.

Le zèle apostolique, d'où notre Eglise est née, a produit des résultats admirables. De nombreux diocèses issus de l'Eglise Mère, des foyers d'enseignement et des centres d'action dont le réseau s'étend chaque jour, attestent, tout ensemble, la fécondité merveilleuse de notre peuple et la vitalité non moins remarquable de notre foi.

Nous voici parvenus à un moment historique de notre développement national où il semble non seulement permis, mais nécessaire de nous demander si notre Province n'a pas une mission particulière à remplir dans l'œuvre toujours urgente de la propagation de la vraie foi parmi les nations infidèles.

La Providence, Nos Très Chers Frères, s'est montrée extrêmement généreuse à notre égard. Durant tout le cours, si heurté, si mouvementé, de notre vie politique et religieuse, elle n'a cessé de nous combler des faveurs les plus signalées. Nous lui devons l'avantage singulièrement précieux, d'avoir pu conserver intact le patrimoine sacré de nos croyances, de nos traditions les plus vénérables, et de notre organisation ecclésiastique et paroissiale admirée de tous les étrangers.

Cette sève féconde dont s'est nourrie notre Eglise, ces trésors de foi et de piété amassés, pendant près de trois siècles, au cœur de nos excellentes familles canadiennes, ces sollicitudes du ciel attentif à multiplier les fils de notre race et à maintenir chez eux les robustes vertus des ancêtres, cette force, ces dons, cette surabondance, tout cela ne nous dit-il pas que nous avons reçu d'en haut une vocation apostolique ? Et ne nous paraît-il pas très juste et très raisonnable que, de tant de grâces, de tant de

richesses, dont s'est accru notre héritage moral, nous fassions une part, aussi large que possible, aux peuples déshérités qui gisent dans l'ignorance et la servitude du péché ?

La charité envers Dieu ne va pas sans l'amour effectif du prochain. *C'est là*, dit saint Jean, [1] *le commandement que nous tenons de Dieu : Que celui qui aime Dieu, aime aussi son frère.* Or, la charité que nous devons aux nécessiteux se mesure selon les besoins. Et quels besoins immenses, signalés par toutes les voix compétentes, pèsent encore sur d'innombrables populations, sans foi, sans mœurs, sans sacrements ! Deux mois avant sa mort, Benoît XV laissait échapper de son âme compatissante, ce cri attristé :[2] " Voici trois siècles que le Siège Apostolique a pourvu d'une manière fixe et constante à l'évangélisation des infidèles. De nombreux fruits ont été produits par le zèle des missionnaires qu'a envoyés la Congrégation de la Propagande... Et cependant, combien de peuples sont encore enveloppés dans les ténèbres de l'ignorance ! Combien de nations sont encore assises dans l'ombre de la mort ! Oh ! combien il est douloureux de comparer le nombre des croyants à la foule bien plus grande des infidèles ! "

Les statistiques démontrent que dans la Chine seule dont la population est évaluée à quatre ou cinq cent millions d'habitants, malgré tant d'efforts tentés, tant de souffrances endurées pour leur conversion, on ne compte aujourd'hui encore que deux millions de chrétiens. Et ces âmes malheureuses, ignorantes des choses de Dieu, captives de l'erreur, sont sœurs de nos âmes. Elles portent en elles l'empreinte immortelle de Celui qui les a faites. Et nous pouvons, si nous le voulons, travailler à l'amélioration de leur sort, contribuer à leur instruction et à leur délivrance.

L'heure n'est-elle pas venue d'organiser chez nous cette croisade dont certaines nations, en particulier la France, nous donnent un si noble exemple ?

1. I Ep. IV, 21.
2. Prière pour la propagation de la foi (17 nov. 1921).

Héritiers, en cette terre d'Amérique, des bienfaits de son apostolat, notre descendance même nous invite à mettre au service des missions catholiques étrangères toute la vertu et toute la vaillance française.

On sait les titres sans nombre que nos ancêtres de France se sont acquis, dans le passé, à la reconnaissance de l'Eglise. Léon XIII les a résumés dans ces paroles célèbres :[1] " Les Français dans de grandes et salutaires entreprises, ont paru comme les aides de la divine Providence elle-même. Ils ont surtout signalé leur vertu en défendant par toute la terre le nom catholique, en propageant la foi chrétienne parmi les nations barbares, en délivrant et protégeant les saints lieux de la Palestine, au point de rendre à bon droit proverbial ce mot des vieux temps : *Gesta Dei per Francos.* "

Considéré du point de vue des missions catholiques, ce témoignage n'a jamais été mieux mérité que dans l'âge moderne où la France, malgré ses déchirements intérieurs, s'est dévouée à la conversion des peuples idolâtres avec une grandeur d'âme et un déploiement d'activité incomparables. Elle ne s'est pas contentée de fonder les œuvres si belles, et si puissamment utiles, de la Propagation de la foi et de la Sainte-Enfance. Tout en donnant son or pour le succès des tâches apostoliques, elle a surtout prodigué, dans une mesure qu'aucune autre nation n'a jamais dépassée, les sueurs et le sang de ses enfants.

Après avoir établi sur des bases durables l'Eglise catholique au Canada, elle a voulu, même sous le régime britannique, lui prêter le concours de religieux et d'apôtres qu'on a vus rechercher avec allégresse les postes les plus périlleux, et pousser jusqu'aux glaces polaires les saintes et audacieuses ambitions de leur zèle.

Nous-mêmes, catholiques de cette province, nous avons, dans notre histoire et dans nos traditions religieuses, une abondance de faits bien propres à prouver combien notre race renferme d'apti-

1. Encyl. *Nobilissima Gallorum gens* (8 fév. 1884).

tudes pour les travaux et les dévouements de l'apostolat. Et en évoquant l'image de nos grands missionnaires, séculiers et réguliers, qui, dans le nord des provinces de Québec et de l'Ontario, sur les bords de la Rivière Rouge, de l'Athabaska-MacKenzie, et jusque par delà les Montagnes Rocheuses, ont publié le nom et l'évangile de Jésus-Christ ; en nous rappelant les rudes et pieux labeurs, déjà considérables, accomplis en Amérique latine, en Afrique, en Asie, par tant de communautés religieuses canadiennes d'hommes et de femmes, qu'il serait trop long d'énumérer ici, mais dont les actes et les renoncements sont inscrits pour jamais dans le livre de vie, nous pouvons nous écrier avec le prophète dans un sentiment de légitime fierté : *Qu'ils sont beaux sur les montagnes les pieds de celui qui annonce et prêche la paix, qui annonce la bonne nouvelle, qui prêche le salut, qui dit à Sion : Ton Dieu va régner.* [1]

Faire régner Dieu, implanter sa foi et asseoir solidement son empire là où dominaient les puissances de l'enfer : quel religieux dessein et quelle source féconde de bénédictions célestes ! Nous ne croyons pas téméraire d'affirmer que si la France gouvernementale, détournée de son destin par les sectes, s'apprête à reprendre sa fonction traditionnelle de " Fille aînée de l'Eglise " qui lui a valu tant d'éloges, elle doit, pour une bonne part, cette grâce et cet honneur à l'œuvre de ses missionnaires répandus sur toute la surface du globe, et dont les mérites surabondants, par une solidarité mystérieuse, rejaillissent sur leur patrie elle-même.

Il n'y a pas, pour cette Province, de plus sûr moyen de garder et de fortifier ses positions religieuses que de propager la vraie religion en dehors de ses frontières. Dieu ne peut que bénir le peuple d'où sortent, chaque année, pour l'évangélisation des contrées païennes, des essaims de prêtres et de vierges voués, dans le plus héroïque sacrifice, à la propagation de son nom.

Conscients donc de notre vocation de peuple missionnaire, nous devons, Nos Très Chers Frères, tenir à honneur de réali-

1. Is. LII, 7.

ser les vues que Dieu a sur nous, et les desseins dont sa Providence entend nous confier l'exécution.

Notre Province est investie d'une mission apostolique. Et cette mission, pour donner tous ses fruits, requiert de notre part une organisation nouvelle des forces apostoliques, dont il nous reste à vous entretenir.

— III —

Depuis longtemps déjà l'Episcopat de cette province caressait l'idée de fonder un Séminaire chargé de recruter et de préparer, pour les missions d'outre-mer, des ouvriers évangéliques.

Nous avions présentes à l'esprit ces paroles du Maître [1] : *La moisson est grande, mais il y a peu d'ouvriers. Priez donc le Maître de la moisson d'envoyer des ouvriers dans sa moisson.* Nous savions aussi le vif désir du Saint-Siège de nous voir prendre, à côté des autres nations catholiques, dans le champ de l'apostolat, une place officielle.

Il y a un an, dans une réunion des Archevêques et Evêques de la Province civile de Québec, cette question fit l'objet d'une étude sérieuse et de mûres délibérations. Après quoi, ces prélats ont, à l'unanimité, décrété l'érection d'un Séminaire des Missions Etrangères dans la cité de Montréal.

Informé de cette décision, l'Eminentissime Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, le Cardinal Van Rossum, voulut bien nous en exprimer sa satisfaction profonde dans une lettre qui nous a réjouis, et dont nous croyons devoir insérer ici le passage suivant : " Ils sont nombreux et parfaitement reconnus les hauts mérites que le clergé et les fidèles canadiens se sont acquis, dans le passé, par l'élan généreux avec lequel ils ont toujours favorisé et secondé les porte-étendard de l'Evangile auprès des peuples infidèles. Bien plus, du Canada, comme d'un foyer

1. Matth. ix, 37-38 ; Luc, x, 2.

de vocations missionnaires, un grand nombre d'âmes dévouées sont allées grossir les rangs de divers instituts étrangers et d'ordres religieux, appliqués à la conversion des infidèles. Mais en ces derniers temps, un nouvel esprit de ferveur a surgi; il s'est emparé des pieux Canadiens et a dilaté leur zèle, au point qu'ils veulent, eux aussi, constituer leurs propres bataillons et s'efforcer, par ces troupes glorieuses, de gagner à la foi les malheureux encore assis dans l'ombre et les ténèbres. Déjà du côté de l'Ontario septentrional, on se prépare à cette conquête spirituelle; on y a formé ce qu'on pourrait appeler la première avant-garde du corps missionnaire canadien. Et les prémices de cette entreprise permettent dès maintenant de juger quelle abondance de fruits célestes la divine Providence tient en réserve pour le Séminaire des Missions-Etrangères qu'on doit établir à Montréal. "

Ce nouveau Séminaire dont nous avons la joie d'annoncer la fondation, sera, d'une part, sous la haute direction de la Sacrée Congrégation de la Propagande, de l'autre, sous la tutelle immédiate et à la charge des Archevêques et Evêques de la Province civile de Québec constitués légalement en Corporation ou " Société des Missions-Etrangères de la Province de Québec. " Il s'appellera " Séminaire Saint François-Xavier " en l'honneur du vaillant apôtre qui est le modèle vénéré de tous les missionnaires, et le patron secondaire de la Province de Québec.

Dans cette maison d'études, d'épreuves et d'initiation, seront reçus les jeunes gens désireux de consacrer leur existence à l'œuvre des Missions Catholiques. On leur tracera un régime de vie et on leur dispensera un enseignement conforme à leur vocation spéciale. Ils seront munis de tous les secours, prévenus de tous les dangers, entourés de toutes les sollicitudes. Ils devront apprendre la langue de ceux qu'ils auront à évangéliser. Et quand l'heure du départ pour les contrées infidèles aura sonné, ces recrues apostoliques, issues de nos familles, et fortes de la vertu des aïeux, seront dirigées vers le champ de labeur que leur aura assigné l'autorité religieuse, et où Dieu leur demandera de peiner et de se dévouer, de souffrir et souvent de mourir pour la plus sainte des causes.

N'y aura-t-il pas là pour nous, pour notre race, pour notre pays, un juste sujet d'orgueil ?

C'est dans cette pensée, Nos Très Chers Frères, dans l'intérêt de l'œuvre nouvelle mais aussi de notre province et du Canada tout entier, que nous faisons aujourd'hui appel à votre patriotisme et à votre générosité.

Tous ne sont pas appelés à être des missionnaires ou des apôtres ; mais tous peuvent aider, de leurs prières et de leurs aumônes, les hommes apostoliques. "Ces deux sortes de secours, qui consistent à donner et à prier, ont, écrit Léon XIII, ceci de particulier qu'ils sont très utiles pour élargir les frontières du royaume des cieux, et qu'ils peuvent, d'autre part, être offerts facilement par tous les hommes, de quelque rang qu'ils soient. Quel est, en effet, le citoyen si peu aisé qu'il ne puisse donner une faible obole, et quel est le chrétien tellement absorbé par les affaires qu'il ne puisse quelquefois prier Dieu pour les messagers de l'Evangile ? " [1]

Nous recommandons, dès maintenant, à vos généreuses sympathies cette œuvre de notre Séminaire des Missions-Etrangères.

Nous prions les chefs des familles où Notre Seigneur, par sa grâce, voudra faire germer quelque vocation missionnaire, non seulement de n'opposer aucun obstacle au développement de ces germes surnaturels, mais de favoriser de toute manière, par leurs conseils, leurs prières, leur piété, leurs bons exemples, l'intégrale réalisation des intentions divines.

Nous exhortons, d'un autre côté, les chefs spirituels de nos paroisses, les directeurs de nos différentes maisons d'éducation, à scruter d'un œil attentif les dispositions de la jeunesse confiée à leurs soins, et à orienter vers les missions les jeunes gens qu'ils croiront capables, par leurs qualités physiques et morales et par leur goût personnel, de servir efficacement cette œuvre si haute et si nécessaire.

1. Encycl. *Sancta Dei Civitas.*

Les besoins des missions, nous le répétons, sont immenses. Par la voix du Pape, de la Propagande, des Vicaires Apostoliques, Dieu ne cesse de demander des ouvriers pour sa moisson. Et à côté des catholiques trop peu nombreux, qui ont entendu cette voix d'en haut, nos frères séparés déploient un zèle dont souffre l'action de l'Église, et qu'activent puissamment les plus larges ressources.

A cette époque où les puissances infidèles entrent en rapports plus directs avec les nations chrétiennes et se montrent plus tolérantes à l'égard de la religion du Christ, le moment semble venu, pour tous les pays catholiques, d'aller porter aux âmes incroyantes, dans un effort d'ensemble qui dépasse toutes les tentatives antérieures, la parole de vie. Et c'est ce moment que nous avons choisi pour jeter les bases d'un établissement qui assurera à notre peuple sa part très honorable de collaboration apostolique, et qui, loin d'épuiser ses forces, ne fera que consolider son avenir religieux et social.

Daigne Notre Seigneur, mort pour le salut de tous, bénir du haut de sa croix, l'entreprise dont nous lui offrons l'hommage, et qui est destinée à faire fructifier abondamment les mérites infinis de son sang !

Daigne la Vierge Marie regarder d'un œil bienveillant et d'un cœur maternel ce que nous voulons faire pour l'extension du règne de son Fils !

Veuille saint François-Xavier montrer aux lévites canadiens, par le geste entraînant de sa vie, l'admirable voie où il s'engagea lui-même, et qui mène, par l'apostolat, aux dévouements héroïques et aux cimes de la sainteté !

Pleins de confiance dans l'œuvre entreprise, nous voulons en poursuivre l'exécution avec toute la diligence possible, et nous osons espérer que ni la grâce de Dieu, ni le concours de nos diocésains, ne nous feront défaut.

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée au prône de

toutes les églises paroissiales et autres où se fait l'office divin, le premier dimanche après sa réception.

Fait et signé par Nous, le douzième jour du mois d'avril mil neuf cent vingt-deux.

† L.-N. Card. Bégin, *Arch. de Québec.*
† Paul-Eugène, *Arch. de Séleucie, Coadjuteur de Québec.*
† Georges, *Ev. de Philippopolis, Adm. apost. de Montréal.*
† Joseph-Medard, *Ev. de Valleyfield.*
† Michel-Thomas, *Ev. de Chicoutimi.*
† Paul, *Ev. de Sherbrooke.*
† Francois-Xavier, *Ev. des Trois-Rivières.*
† J.-S.-Hermann, *Ev. de Nicolet.*
† Alexis-Xyste, *Ev. de Saint-Hyacinthe.*
† Guillaume, *Ev. de Joliette.*
† Elie-Anicet, *Ev. de Haileybury.*
† P.-T. Ryan, *Ev. de Pembroke.*
† Joseph-Romuald, *Ev. de Rimouski.*
L.-N. Campeau, *chan., Adm. d'Ottawa, sede vacante.*
J.-Eug. Limoges, *ptre curé, Adm. de Mont-Laurier, sede vacante.*

Par mandement de Nos Seigneurs,

Jules Laberge, *Chanoine,*
Secrétaire de l'Archevêché de Québec.

(No 143)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Archevêché de Québec,
30 mai 1922.

IIIe CENTENAIRE DE LA PROPAGANDE

Chers collaborateurs,

Cette année marque une date importante dans l'histoire de l'Eglise catholique, et particulièrement dans l'histoire des œuvres entreprises pour la conversion des peuples infidèles : je veux parler du troisième centenaire de la fondation de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

Qui pourrait dire le bien que cette Sacrée Congrégation a accompli depuis trois siècles, les travaux qu'elle a suscités, les questions qu'elle a résolues, les missionnaires qu'elle a encouragés, les Vicariats Apostoliques et les Evêchés qu'elle a fondés, les âmes qui lui ont dû leur évangélisation et leur salut ?

Jusqu'à ces dernières années, le Canada a relevé de la Congrégation de la Propagande, et il en a reçu, à toutes les phases de son existence, des bienfaits inappréciables. C'est sous la haute direction de cette même Congrégation que sera placé le Séminaire des Missions Etrangères récemment fondé à Montréal par les Evêques de la province civile de Québec, et dont le Saint-Siège attend les résultats les plus bienfaisants.

Voilà pourquoi nous avons, nous catholiques canadiens, des raisons particulières de remercier Dieu du bien qui s'est fait par l'influence de la Propagande, et d'appeler par nos prières sur cette institution, à l'occasion du trois-centième anniversaire de sa fondation, l'abondance des faveurs célestes.

En conséquence, il y aura, le dimanche 4 juin, dans les églises paroissiales et les chapelles des communautés, après la grand'messe ou la messe principale, la bénédiction du Très Saint Sacrement, après laquelle on chantera le *Te Deum* en union avec notre Très Saint Père le Pape et l'Eminentissime Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande. Avant le chant du *Tantum ergo*, on récitera la prière ci-jointe composée par S. S. Benoît XV, pour la propagation de la Foi.

Ne manquez pas d'indiquer aux fidèles le but de ces actions de grâces et de les engager à prier, comme le demande le Souverain Pontife, pour la propagation de la Foi chrétienne et le succès des œuvres évangéliques dirigées par la Propagande.

Prions en particulier pour que notre Séminaire Canadien des Missions Etrangères de la province de Québec réponde parfaitement aux vues de Dieu et aux espérances de ses Fondateurs.

Agréez, chers collaborateurs, l'assurance de mon affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

† L.-N. Card. Bégin,
Arch. de Québec.

PRIÈRE POUR LA PROPAGATION DE LA FOI

COMPOSÉE PAR S. S. BENOÎT XV.

O Jésus, elle retentit toujours à nos oreilles la parole où, en face d'une moisson immense, vous faisiez ressortir le petit nombre des ouvriers : *messis quidem multa, operarii autem pauci.*

Voici trois siècles déjà que le Siège apostolique a pourvu d'une manière régulière et constante à l'évangélisation des infidèles. De nombreux fruits ont été produits par le zèle des missionnaires qu'a envoyés la Congrégation de la Propagande : il a été une semence de chrétiens, le sang versé par le généreux athlète,[1] dans lequel, il y a trois siècles aussi, la même Congrégation pouvait reconnaître les prémices de ses martyrs. Et cependant, combien de peuples sont encore enveloppés dans les ténèbres de l'ignorance ! Combien de nations sont encore assises dans l'ombre de la mort ! Oh ! comme il est douloureux de comparer le nombre des croyants à celui, bien plus grand des infidèles !

Une telle comparaison nous fait apprécier davantage l'admirable lumière de la foi par laquelle nous sommes guidés dans notre terrestre pèlerinage, mais elle ravive en même temps dans notre cœur le souvenir de ces autres paroles divines : " Priez donc le maître de la moisson, afin qu'il envoie des ouvriers à sa moisson : *Rogate ergo dominum messis ut mittat operarios iu messem suam.* "

Vous êtes, Seigneur, le maître de la moisson dans laquelle est figurée la multitude des hommes. C'est donc à vous que nous demandons de multiplier le nombre des missionnaires, d'en accroître le zèle et d'en bénir les fatigues afin que la bonne se-

1. Saint Fidèle de Sigmaringen.

mence de la divine parole donne des fruits abondants à recueillir dans les célestes greniers.

Exaucez, O Seigneur, cette prière qui nous est suggérée par le désir de voir étendre votre règne. Et puisque la belle aspiration *adveniat regnum tuum* sort plus encore de notre cœur que de nos lèvres, accordez-nous la fermeté de la constance dans la détermination que nous vous offrons aussi, de concourir de la meilleure façon possible, et suivant la mesure de nos forces, à tout ce qui peut favoriser l'œuvre de la Propagation de la Foi.

Nous accordons à tous les fidèles, chaque fois qu'ils réciteront la présente prière, l'indulgence de 300 jours, et à ceux qui l'auront récitée chaque jour, l'indulgence plénière, une fois par mois aux conditions accoutumées.

Du Vatican, 17 novembre 1921.

Benedictus PP. XV.

(No 143)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Archevêché de Québec,
30 mai 1922.

IIIe CENTENAIRE DE LA PROPAGANDE

Chers collaborateurs,

Cette année marque une date importante dans l'histoire de l'Eglise catholique, et particulièrement dans l'histoire des œuvres entreprises pour la conversion des peuples infidèles : je veux parler du troisième centenaire de la fondation de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

Qui pourrait dire le bien que cette Sacrée Congrégation a accompli depuis trois siècles, les travaux qu'elle a suscités, les questions qu'elle a résolues, les missionnaires qu'elle a encouragés, les Vicariats Apostoliques et les Evêchés qu'elle a fondés, les âmes qui lui ont dû leur évangélisation et leur salut ?

Jusqu'à ces dernières années, le Canada a relevé de la Congrégation de la Propagande, et il en a reçu, à toutes les phases de son existence, des bienfaits inappréciables. C'est sous la haute direction de cette même Congrégation que sera placé le Séminaire des Missions Etrangères récemment fondé à Montréal par les Evêques de la province civile de Québec, et dont le Saint-Siège attend les résultats les plus bienfaisants.

Voilà pourquoi nous avons, nous catholiques canadiens, des raisons particulières de remercier Dieu du bien qui s'est fait par l'influence de la Propagande, et d'appeler par nos prières sur cette institution, à l'occasion du trois-centième anniversaire de sa fondation, l'abondance des faveurs célestes.

En conséquence, il y aura, le dimanche 4 juin, dans les églises paroissiales et les chapelles des communautés, après la grand'messe ou la messe principale, la bénédiction du Très Saint Sacrement, après laquelle on chantera le *Te Deum* en union avec notre Très Saint Père le Pape et l'Eminentissime Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande. Avant le chant du *Tantum ergo*, on récitera la prière ci-jointe composée par S. S. Benoît XV, pour la propagation de la Foi.

Ne manquez pas d'indiquer aux fidèles le but de ces actions de grâces et de les engager à prier, comme le demande le Souverain Pontife, pour la propagation de la Foi chrétienne et le succès des œuvres évangéliques dirigées par la Propagande.

Prions en particulier pour que notre Séminaire Canadien des Missions Etrangères de la province de Québec réponde parfaitement aux vues de Dieu et aux espérances de ses Fondateurs.

Agréez, chers collaborateurs, l'assurance de mon affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

† L.-N. Card. Bégin,
Arch. de Québec.

PRIÈRE POUR LA PROPAGATION DE LA FOI

COMPOSÉE PAR S. S. BENOÎT XV.

O Jésus, elle retentit toujours à nos oreilles la parole où, en face d'une moisson immense, vous faisiez ressortir le petit nombre des ouvriers : *messis quidem multa, operarii autem pauci.*

Voici trois siècles déjà que le Siège apostolique a pourvu d'une manière régulière et constante à l'évangélisation des infidèles. De nombreux fruits ont été produits par le zèle des missionnaires qu'a envoyés la Congrégation de la Propagande : il a été une semence de chrétiens, le sang versé par le généreux athlète,[1] dans lequel, il y a trois siècles aussi, la même Congrégation pouvait reconnaître les prémices de ses martyrs. Et cependant, combien de peuples sont encore enveloppés dans les ténèbres de l'ignorance ! Combien de nations sont encore assises dans l'ombre de la mort ! Oh ! comme il est douloureux de comparer le nombre des croyants à celui, bien plus grand des infidèles !

Une telle comparaison nous fait apprécier davantage l'admirable lumière de la foi par laquelle nous sommes guidés dans notre terrestre pèlerinage, mais elle ravive en même temps dans notre cœur le souvenir de ces autres paroles divines : " Priez donc le maître de la moisson, afin qu'il envoie des ouvriers à sa moisson : *Rogate ergo dominum messis ut mittat operarios iu messem suam.* "

Vous êtes, Seigneur, le maître de la moisson dans laquelle est figurée la multitude des hommes. C'est donc à vous que nous demandons de multiplier le nombre des missionnaires, d'en accroître le zèle et d'en bénir les fatigues afin que la bonne se-

1. Saint Fidèle de Sigmaringen.

mence de la divine parole donne des fruits abondants à recueillir dans les célestes greniers.

Exaucez, Ô Seigneur, cette prière qui nous est suggérée par le désir de voir étendre votre règne. Et puisque la belle aspiration *adveniat regnum tuum* sort plus encore de notre cœur que de nos lèvres, accordez-nous la fermeté de la constance dans la détermination que nous vous offrons aussi, de concourir de la meilleure façon possible, et suivant la mesure de nos forces, à tout ce qui peut favoriser l'œuvre de la Propagation de la Foi.

Nous accordons à tous les fidèles, chaque fois qu'ils réciteront la présente prière, l'indulgence de 300 jours, et à ceux qui l'auront récitée chaque jour, l'indulgence plénière, une fois par mois aux conditions accoutumées.

Du Vatican, 17 novembre 1921.

Benedictus PP. XV.

(No 144)

LETTRE PASTORALE

DE

L'EMINENTISSIME CARDINAL LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC,

ET DE NOS SEIGNEURS LES ARCHEVÊQUES ET EVÊQUES DES PROVINCES ECCLÉSIASTIQUES DE QUÉBEC, HALIFAX, TORONTO, MONTRÉAL, OTTAWA, KINGSTON, SAINT-BONIFACE ET REGINA, *faisant appel à la charité des fidèles en faveur de la reconstruction de la Basilique de Sainte-Anne de Beaupré.*

NOUS, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUES ET EVÊQUES DES PROVINCES ECCLÉSIASTIQUES DE QUÉBEC, HALIFAX, TORONTO, MONTRÉAL, OTTAWA, KINGSTON, SAINT- BONIFACE ET REGINA,

Au Clergé séculier et régulier et à tous les fidèles de nos diocèses respectifs, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Le terrible incendie qui a consumé en quelques heures la Basilique de Sainte Anne de Beaupré a eu, comme vous le savez, son douloureux retentissement dans toutes les parties du Canada et même des Etats-Unis.

Ce vénéré sanctuaire était, en effet, un foyer de prières, de grâces et de bénédictions, qui attirait chaque année les foules de plus en plus nombreuses de pèlerins et d'où la piété et la confiance envers la Puissante et Bonne Sainte Anne rayonnait dans toute l'Amérique.

Que de fois vous êtes allés prier dans ce lieu béni, aux pieds de notre puissante et miséricordieuse Patronne, et chaque fois, n'est-il pas vrai, vous en êtes revenus consolés, fortifiés, souvent même exaucés au-delà de vos désirs.

Hélas ! pourquoi faut-il que les flammes aient détruit ce temple, si cher à tous nos cœurs ! Mais Dieu est le Maître et il ne nous appartient pas de scruter ses desseins et de lui demander raison de ses actes.

Toutefois, une chose nous a grandement consolés dans ce pénible événement ; c'est que, grâce au dévouement des révérends Pères, gardiens du sanctuaire, et de ceux qui les ont aidés, on ait pu sauver non seulement les Espèces Sacrées, mais encore tout ce qui fondait et alimentait le culte de la Bonne Sainte Anne dans son sanctuaire de Beaupré, c'est-à-dire, ses reliques insignes, son tableau d'une si vénérable antiquité, sa statue miraculeuse, et une notable partie des richesses religieuses, historiques et artistiques que vous aimiez à contempler et à vénérer dans vos pèlerinages. La cloche des pèlerins est aussi intacte, et il n'est pas jusqu'à la statue extérieure de la Grande Thaumaturge qui n'ait échappé par une visible protection du ciel, à la fureur des flammes ; et on la voit encore à sa place, au sommet de la façade, étendant ses mains vers la terre dans un geste de maternelle tendresse, et semblant redire, comme autrefois, le mot du Sauveur : " Venez à moi, vous qui êtes dans la souffrance et qui ployez sous le poids de la vie, et je vous soulagerai. "

On le voit, Dieu n'a permis ce désastre matériel que pour éprouver notre foi et notre confiance et pour augmenter la gloire de la Bonne Sainte Anne, en donnant à ses dévots serviteurs l'occasion de lui offrir un nouveau temple, encore plus digne que celui que les flammes viennent de consumer.

Tel est bien le désir et le vœu de tous.

Or, les pertes occasionnées par l'incendie du 29 mars dernier sont immenses et les assurances n'en couvrent qu'une faible partie. Les révérends Pères Rédemptoristes qui ont la garde et la charge de ce Sanctuaire, ne peuvent seuls, on le comprendra facilement, assumer la responsabilité financière de cette grande entreprise.

Car, outre qu'il leur a fallu éteindre la lourde dette dont l'église de Sainte-Anne était grevée lors de leur prise de possession, ils ont encore voulu glorifier cette glorieuse Thaumaturge en n'épargnant aucune dépense pour l'entretien et l'embellissement de sa Basilique et des sanctuaires adjacents ; de plus, nous sommes heureux d'en rendre ici témoignage, les révérends Pères Rédemptoristes de Sainte-Anne de Beaupré se sont toujours montrés d'une grande générosité en contribuant pour une large part à toutes les œuvres qui intéressaient le bien de l'Eglise, dans notre pays en particulier.

C'est pourquoi, aujourd'hui que les flammes ont dévoré non seulement la Basilique, mais encore tous leurs établissements religieux de Sainte-Anne de Beaupré, ils ont un droit bien légitime de compter sur la piété et la reconnaissance des fidèles du Canada pour pouvoir restaurer leur Sanctuaire consumé, afin d'y continuer leur ministère si actif et si fructueux pour la gloire de Dieu, l'honneur de la Bonne Sainte Anne et le bien des âmes.

D'ailleurs, cette Basilique que ces religieux ont agrandie et si richement décorée, c'est par vos généreuses aumônes qu'elle fut érigée, comme il appert d'un mandement collectif de Nos Seigneurs les Evêques de la province de Québec, en date du 12 mai 1872.

Ce mandement faisait appel à la générosité des fidèles de toute notre province de Québec pour la construction, à Sainte-Anne de Beaupré, d'une nouvelle église à la place de la première, qui menaçait ruine.

Ecoutez, nos très chers frères, avec quelle piété, nos Vénérables Prédécesseurs parlaient de cette église : " Entre tous

les Sanctuaires, dédiés à Sainte Anne dans le Canada, le plus ancien et le plus vénérable sans contredit, est l'église de Sainte-Anne de Beaupré, dans le diocèse de Québec. Par une admirable et touchante disposition de la Providence, son origine se rattache à un autre sanctuaire célèbre dans l'ancienne France, et lui-même il a donné naissance dans le Canada à tous les autres sanctuaires dédiés à cette grande sainte.

" Après avoir accompli leur pèlerinage dans le splendide sanctuaire de Sainte-Anne d'Auray, dit un écrivain, nos ancêtres s'embarquaient avec confiance sur l'océan ; chaque jour, son nom était sur leurs lèvres, avec celui de Marie, son auguste Fille, pendant leur longue et dangereuse traversée; en mettant pied à terre sur le sol de la Nouvelle-France, ils s'agenouillaient pour lui rendre leurs actions de grâces de les avoir préservés de tous dangers ; et leur premier soin en élevant dans la forêt leurs antiques chaumières, était de suspendre à la muraille, l'image de Sainte Anne à coté du crucifix et de la statue de Marie."

" En 1665, sept ans à peine s'étaient écoulés depuis qu'on avait jeté les fondements de la première église de Sainte-Anne de Beaupré, que déjà des miracles nombreux s'y étaient opérés. C'est le témoignage que rendait le vénérable Mère Marie de l'Incarnation, fondatrice et première supérieure des Ursulines de Québec, cette Thérèse du Nouveau Monde, comme l'appelait un illustre évêque de France. Voici donc ce qu'écrivait cette religieuse dont la béatification et la canonisation se poursuivent en cour de Rome : " A sept lieues d'ici, dit-elle, il y a un bourg appelé le Petit-Cap, où il y a une église de Sainte Anne, dans laquelle Notre-Seigneur fait de grandes merveilles en faveur de cette sainte mère de la Très Sainte Vierge. On y voit marcher les paralytiques, les aveugles recevoir la vue, et les malades, de quelque maladie que ce soit, recevoir la santé. "

Et après avoir décrit l'affluence et la piété des pèlerins dans cet antique sanctuaire, le mandement épiscopal continue : " L'église actuelle de Sainte-Anne de Beaupré menace ruine et il faut la reconstruire. Nous avons accueilli avec joie la propo-

sition qui nous a été faite de fournir à la province entière l'occasion de contribuer à la rebâtir sur un plan et avec des dimensions qui en fassent un monument public et permanent de la foi, de la confiance et de la reconnaissance du Canada envers la grande Sainte qui a toujours été l'objet de notre dévotion.

Nous croirions, nos très chers frères, faire injure à votre foi, à votre amour et à votre confiance envers Sainte Anne, si nous exposions plus au long, les motifs qui peuvent nous engager à faire quelques légers sacrifices en faveur d'une œuvre à la fois religieuse et nationale. Votre propre histoire et votre propre cœur vous en diront plus que nous ne saurions en décrire. Nous en appelons à l'un et à l'autre avec une entière confiance. ''

Cet appel reçut l'accueil le plus favorable et tous s'empressèrent de concourir à une œuvre aussi sainte, et quatre ans plus tard, en 1876, l'église de Sainte Anne était érigée au pied de la ravissante côte de Beaupré et devenait pour tous les fidèles de l'Amérique une source de plus en plus abondante de grâces spirituelles et temporelles.

Aujourd'hui que vos regards attristés ne voient plus que ruines et décombres à la place de cette Basilique si pieuse et si imposante, un devoir sacré s'impose à votre piété, c'est de renouveler le geste que vos Pères ont accompli, il y a juste cinquante ans, en concourant dans la mesure de vos ressources à la restauration de ce temple religieux et national.

Cette restauration sera de la part des fidèles du Canada la digne expression de leur reconnaissance pour les innombrables témoignages de bonté et de tendresse que la Bonne Sainte Anne n'a cessé de donner aux familles et aux paroisses de notre patrie.

Voilà pourquoi, nos très chers frères, nous croyons aller au devant de vos désirs et entrer dans les desseins déjà formés par votre piété filiale en sollicitant aujourd'hui votre générosité. Il s'agit d'assurer chez nous la permanence et le développement d'un culte qui vous est particulièrement cher. La dévotion à Sainte Anne fait partie intégrante de nos traditions religieuses.

Le sanctuaire, qui fut le berceau et qui reste le foyer principal et toujours ardent de cette dévoton, est comme un bien de famille que les générations se transmettent avec fierté, et dont chacune s'efforce d'accroître la valeur en y ajoutant le fruit de ses sacrifices particuliers.

Vous ne voudrez pas, nos très chers frères, que ce précieux héritages périsse entre vos mains. En face des ruines où vous le voyez réduit en ce monent, votre foi tranditionnelle et votre fierté familiale n'hésiteront pas à faire tous les sacrifices nécessaires pour que de ces cendres à peine refroidies renaisse une basilique nouvelle, plus belle que l'ancienne et qui portera aux générations futures le témoignage irrécusable d'une générosité capable de dominer les plus rudes épreuves. Et tous ceux qui après vous, et grâce à vous, pourront encore venir à Sainte-Anne de Beaupré, pour y vénérer la grande Thaumaturge, lui confier leurs misères et en recevoir de nombreux bienfaits, béniront votre mémoire et vous remercieront de leur avoir transmis, au prix d'un si généreux effort, l'héritage que vous avait confié la foi de vos pères.

Le jour où Sainte Anne prendra possession de son nouveau sanctuaire et remontera sur le trône de gloire que votre piété reconnaissante et fidèle lui aura élevé, ne vous semble-t-il pas, nos très chers Frères, qu'elle jettera un regard de particulière complaisance sur les dévots serviteurs qui lui auront donné une si belle preuve d'amour ? Elle ne pourra rien refuser à ceux qui lui auront si largement donné. Vous aurez acquis des droits incontestables à ses faveurs, et vous ne tarderez pas à constater qu'une Mère si bonne et si puissante ne se laisse jamais vaincre en générosité, même par les plus chers et les plus dévoués de ses enfants.

A ces causes, et le saint nom de Dieu invoqué, nous réglons et ordonnons ce qui suit :

1. Une quête sera faite, le premier dimanche de septembre, dans toutes les églises et chapelles publiques de nos diocèses, pour aider à reconstruire la basilique de Sainte-Anne de Beaupré,

2. Le produit de cette quête devra être envoyé à nos évêchés respectifs avant le 20 septembre

3. Messieurs les curés pourront, s'ils le jugent opportun, et après entente avec les Pères Rédemptoristes, donner à cette quête la préparation et la forme spéciale qui paraîtront les plus aptes à stimuler la générosité des fidèles.

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée au prône, dans toutes les églises paroissiales et autres où se fait l'office divin, le premier dimanche après sa réception.

Fait et signé par nous, le dixième jour de juillet mil neuf cent vingt-deux.

† L.-N. Card. Bégin, *Arch. de Québec.*
† Edward-Joseph, *Archev. de Halifax.*
† Neil, *Archev. de Toronto.*
† Michael-Joseph, *Archev. de Kingston,*
† Elzéar-Olivier, *Archev. de Regina.*
† Arthur, *Archev. de Saint-Boniface.*
† Paul-Eugène, *Archev. de Séleucie, coadj. de Québec.*
† Georges, *Ev. de Philippopolis, admin. apost. de Montréal.*
† Thomas-Joseph, *Ev. de Hamilton.*
† Michel-Thomas, *Ev. de Chicoutimi.*
† Paul, *Ev. de Sherbrooke.*
† François-Xavier, *Ev. des Trois-Rivières.*
† J.-S.-Hermann, *Ev. de Nicolet.*
† David-Joseph, *Ev. de Sault-Sainte-Marie.*
† Alexis-Xiste, *Ev. de Saint-Hyacinthe.*
† Michael-Francis, *Ev. de London.*
† James, *Ev. d'Antigonish.*
† Edouard-Alfred. *Ev. de Saint-Jean.*
† Michael-Joseph, *Ev. de Peterborough.*
† Guillaume, *Ev. de Joliette.*
† Elie-Anicet. *Ev. de Haileybury.*
† Patrick-Thomas, *Ev. de Pembroke.*
† Joseph-Romuald, *Ev. de Rimouski.*

† Patrice-A., *Ev. de Chatham.*
† Louis-J., *Ev. de Charlottetown.*
† Félix, *Ev. d'Alexandria.*
† Joseph-Henri, *Ev. de Pr.-Albert et Saskatoon.*
† Ovide, *Ev. de Bérénice, Vic. ap. du Keewatin.*
† Joseph, *Ev. de Pétrée, Vic. ap. de l'Ontario-Nord.*
† J.-M., *Ev. de Legio, Vic. ap. du Golfe Saint-Laurent.*
L.-N. Campeau, P. A., *Adm. d'Ottawa.*
J. Dorais, P. A., *Adm. de Valleyfield.*
J.-E. Limoges, *Adm. de Mont-Laurier.*

Par mandement de Nos Seigneurs,

Jules Laberge, *ptre,*
chan. du dioc. de Québec.

(No 145)

CIRCULAIRE AU CLERGE

Archevêché de Québec,
17 octobre 1922.

I. Quête pour les incendiés de Haileybury.
II. Examen des jeunes prêtres et sujets de sermons.
III. Nouveaux offices à se procurer.
IV. Enfants de la Crèche de Saint-Vincent de Paul à placer.
V. Cas de conférences ecclésiastiques.
VI. Rapport paroissial.

Bien chers collaborateurs,

I

Les journaux nous ont transmis la nouvelle et le récit navrant de l'immense conflagration qui vient de réduire en cendres la ville de Haileybury, et de jeter dans la plus profonde détresse des centaines de familles. Quelle épreuve pour le vénérable pasteur de ce diocèse, Sa Grandeur Monseigneur Latulipe, qui a vu les flammes anéantir en quelques heures son évêché, sa cathédrale et toutes les institutions charitables et scolaires de sa ville épiscopale !

Nous ne saurions rester insensibles à un si grand malheur. La charité nous fait un devoir de témoigner aux victimes de ce désastreux incendie nos sympathies les plus vives, par des prières d'abord, et aussi par des secours matériels.

C'est pourquoi je désire qu'une quête soit faite, en faveur de la ville incendiée, dans toutes les églises du diocèse, le premier dimanche de novembre, et que cette quête soit annoncée et recommandée en termes aussi pressants que possible le dimanche précédent.

Souvenons-nous que la charité chrétienne, loin d'appauvrir, enrichit.

II

Les jeunes prêtres auront à subir, en 1923, l'examen écrit sur les matières suivantes :

Dogme : *De Deo Creatore.*

Morale : *De actibus humanis. — De Conscientia. — De Legibus.*

Droit canonique : *De oratoriis privatis.*

Histoire ecclésiastique : Les quatre premiers Conciles œcuméniques.

Ecriture Sainte : L'Evangile selon saint Jean.

Les sujets de sermons seront :
La sanctification du dimanche.
Le parjure.

III

Tous les prêtres devront se procurer, s'ils ne l'ont pas déjà fait, les nouveaux offices et les fixer à leur place respective dans leurs bréviaires. Ces nouveaux offices concernent les fêtes suivantes : Sainte-Famille, double majeur, dans l'octave de l'Epiphanie avec les variations dans l'office *infra octavam.*
Saint Gabriel, archange, double majeur, 24 mars ;
Saint Raphael, archange, double majeur, 24 octobre ;
Saint Irénée, évêque et martyr, double, 28 juin.
Saint Ephrem, docteur de l'Eglise, double, 18 juin ;
Sainte Marguerite-Marie Alacoque, double, 17 octobre ;

Sainte Jeanne d'Arc, double, 30 mai ;

Vous pourrez vous procurer ces offices en vous adressant au secrétariat des œuvres de *l'Action Sociale Catholique*, rue Sainte-Anne.

IV

Suivant la recommandation déjà faite à l'occasion des retraites pastorales, veuillez ne pas oublier de placer, autant que possible, dans quelques familles bien recommandables, des enfants de la Crèche de Saint-Vincent de Paul. Vous ferez en cela acte de charité éminemment méritoire à tous égards.

V

Les cas de conférence ecclésiastique pour 1923 vous sont expédiés en même temps que la présente circulaire. Vous devez faire une étude sérieuse de ces cas, assister à ces conférences et en tirer tout le profit possible pour l'exercice de votre ministère.

VI

La nouvelle formule de rapport paroissial sera prête au milieu de novembre prochain ; vous devrez vous la procurer pour le rapport de 1923.

Le rapport paroissial devra désormais être fait pour l'année de janvier à janvier, et non d'octobre à octobre comme ci-devant, et être expédié à l'Archevêché au cours de janvier pour l'année qui vient de finir.

Je crois utile de rappeler ici la nécessité de faire avec le plus grand soin ce rapport, afin que les renseignements qu'on y puise, notamment les statistiques, aient toute garantie d'exactitude.

Agréez, chers Collaborateurs, l'assurance de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

† L.-N. Card. Bégin,
Arch. de Québec.

(N° 146)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

I — Réorganisation de la Propagation de la Foi.
II — Le Séminaire des Missions Étrangères.
III — L'Union Missionnaire du Clergé.
IV — Vin de messe. Hosties. Cierges.
V — Journée diocésaine des Œuvres.

Archevêché de Québec,
27 novembre 1922.

BIEN CHERS COLLABORATEURS,

I

La publication du motu proprio de Sa Sainteté Pie XI, *Romanorum Pontificum*, du 3 mai 1922, a modifié profondément la société de la Propagation de la Foi fondée dans notre diocèse le 28 décembre 1836, en vertu de lettres apostoliques du 28 février précédent. Sa Sainteté y ordonne :

a) Que l'Œuvre de la Propagation de la Foi soit à l'avenir une œuvre une et universelle, dont le siège principal sera à Rome, auprès de la S. Congrégation de la Propagande spécialement chargée du soin des missions catholiques du monde entier ;

b) Que toutes les aumônes recueillies par les sociétés de la propagation de la foi soient envoyées au conseil supérieur siégeant à la S. Congrégation de la Propagande ;

c) Que l'administration suprême de l'Œuvre de la Propagation de la Foi soit confiée à un conseil supérieur dont le siège sera à la S. Congrégation de la Propagande ;

d) Que la distribution des deniers provenant de l'Œuvre de la Propagation de la Foi soit faite par les membres du conseil supérieur en faveur de toutes les missions du monde catholique ;

e) Que l'Œuvre soit érigée dans tous les diocèses et que des directeurs nommés par les Ordinaires forment dans chaque pays le conseil national de l'Œuvre, dont le président sera nommé par la S. Congrégation de la Propagande.

Pour répondre aux volontés de Sa Sainteté Pie XI, Nous voulons et ordonnons que notre Société de la Propagation de la Foi soit réorganisée selon les règles tracées dans le motu proprio *Romanorum Pontificum* du 3 mai 1922 ;

1.— Le curé de chaque paroisse est le directeur paroissial de l'Œuvre de la Propagation de la Foi : c'est lui qui veille au choix des chefs de dizaines ; c'est entre ses mains que les chefs de dizaines versent les souscriptions des associés ; c'est lui qui, en temps déterminé, doit envoyer au directeur diocésain toutes les aumônes perçues dans sa paroisse en faveur de l'Œuvre.

2.— Les membres de l'Œuvre sont repartis en groupes de dix, de cent et de mille ; dix personnes forment une section ou dizaine et dix sections forment une centurie. La personne qui sera à la tête de chaque section ou dizaine aura une liste de ses associés, dont elle recueillera les aumônes ; elle veillera à ce que ceux qui viennent à manquer soit par la mort, soit par l'absence ou autrement, soient remplacés.

3.— Dans toutes les paroisses où le nombre des sections s'élèvera à dix ou plus, on pourra former une ou plusieurs centuries, dont les chefs seront l'une des dix personnes qui se trouvent à la tête d'une des sections.

4.— Pour être membre de la Société de la Propagation de la Foi, il faut être catholique et être âgé d'au moins douze ans.

5.— Les membres de la Société doivent réciter tous les jours un *Pater*, un *Ave* et l'invocation *St François-Xavier, priez pour nous ;* de plus, ils doivent verser un sou par semaine ou cinquante-deux sous par année.

6.— Ceux qui versent une fois pour toute la somme de quarante piastres sont membres à perpétuité.

7.— Tous les chefs de dizaine devront, dans le cours du mois de décembre, verser entre les mains du directeur paroissial les sommes collectées chez les associés.

8 — Les chefs de dizaine remettront entre les mains du curé, directeur paroissial de l'Œuvre, une liste de leurs associés. Les noms de tous les membres de l'Œuvre qui habitent la paroisse seront inscrits dans un cahier spécial, lequel sera entre les mains du directeur paroissial.

9.— Quatre fois par année, il sera fait une distribution des Annales de la Propagation de la Foi aux associés ; chaque chef de section recevra un exemplaire qu'il fera lire à ses associés.

10.— Dans le cours du mois de janvier, tous les curés feront parvenir au directeur diocésain les sommes perçues dans leur paroisse en faveur de la Propagation de la Foi.

11.— Dans le mois de février, les sommes recueillies dans le diocèse seront envoyées à Rome, au conseil supérieur général, qui doit, dans le mois de mars, en faire la distribution en faveur de toutes les missions du monde catholique.

12.— Le motu proprio de Sa Sainteté Pie XI demande aussi que dans chaque diocèse l'Ordinaire nomme un directeur, chargé de surveiller l'organisation de l'Œuvre et d'en assurer le bon fonctionnement. Par la nature de ses fonctions, le directeur diocésain (*a*) doit se tenir en relations étroites avec les curés et travailler avec eux au développement de l'Œuvre ; (*b*) c'est à lui que les directeurs paroissiaux adresseront les souscriptions des associés ; (*c*) il fait partie du conseil national de l'Œuvre, dont les lettres apostoliques demandent l'érection ; (*d*) il doit tenir un compte fidèle de toutes les sommes qui lui sont remises soit par les directeurs paroissiaux, soit par de généreux bienfaiteurs ; (*e*) tous les ans, au mois de février, il met devant l'Ordinaire un rapport des recettes et des dépenses, rapport qui sera publié dans les Annales de la Propagation de la Foi ;

(*f*) il doit, dans le mois de février, remettre entre les mains du conseil national, qui sera établi, les contributions du diocèse.

Nous avons nommé M. le chanoine Gignac, du séminaire de Québec, directeur diocésain de l'Œuvre de la Propagation de la Foi. Son zèle apostolique pour les missions, la part active qu'il a prise à l'établissement du séminaire des Missions Etrangères nous donnent l'assurance qu'il apportera à la tâche que nous lui avons confiée tout le dévouement et toute la compétence qu'elle réclame.

Pour seconder le directeur diocésain et les directeurs paroissiaux dans leur important travail de réorganisation, nous avons chargé les Sœurs de l'Immaculée-Conception, qui s'occupent déjà de propager la Sainte-Enfance dans le diocèse, de donner aussi le concours de leur zèle et de leur expérience à l'Œuvre de la Propagation de la Foi. Ce sont d'excellentes ouvrières dont les services ne manqueront pas d'être appréciés, surtout dans les villes et dans les grandes paroisses rurales.

Pour entrer pleinement dans les vues de Rome, il devient nécessaire et urgent d'élargir les bases et de développer l'activité de cette admirable association, qui est, à l'heure actuelle, le principal soutien des missions en pays infidèles.

Un simple coup d'œil jeté sur le dernier rapport, tel que publié dans les Annales de la Propagation de la Foi, suffira à vous convaincre que les recettes ne répondent, chez nous, ni à l'importance de l'Œuvre, ni à la sympathie que lui a toujours témoignée notre peuple. Dans presque la moitié de nos paroisses, l'association de la Propagation de la Foi est pratiquement inconnue. Un pareil état de choses ne saurait être attribué à la mauvaise volonté ni de la part du clergé, ni de la part des fidèles. Nous sommes, ici, en présence d'un de ces cas trop fréquents où le zèle n'a pas trouvé l'organisation qu'il fallait pour stimuler et soutenir son activité. Les circonstances nous pressent de remédier au mal et de redonner à la Propagation de la Foi la place qu'elle doit occuper dans les préoccupations et les sacrifices de la charité chrétienne.

Le 13 mars dernier, Son Eminence le cardinal Van Rossum, préfet de la Propagande, écrivait à tous les évêques du Canada pour leur recommander l'Œuvre de la Propagation de la Foi et les exhorter à l'établir solidement dans leurs diocèses. Son Eminence rappelait, à cette occasion, le caractère à la fois universel et diocésain de cette œuvre, et Elle formulait l'espoir que " *la très noble nation canadienne, qui a déjà si bien mérité de l'Eglise, apporte maintenant à l'Œuvre de la Propagation de la Foi un zèle ardent, dont la bienfaisance s'étendra à toutes les missions du globe.* "

Cet appel de Rome, qui s'appuie sur nos traditions d'apostolat, ne doit pas, ne peut pas rester sans écho. Je le transmets aujourd'hui avec confiance aux fidèles, aux communautés religieuses et au clergé du diocèse. Allons tous d'un même cœur et d'une même âme au secours des millions de païens qui attendent de nous la lumière et le salut.

II

Dans leur lettre collective du 12 avril dernier, les archevêques et évêques de la province civile de Québec ont rappelé aux fidèles la grandeur et la nécessité de l'apostolat catholique auprès des peuples païens. Ils ont dit comment l'Église du Canada, héritière de très glorieuses traditions apostoliques, s'était appliquée, ici même d'abord, et jusque dans les pays lointains ensuite, à propager le nom du Christ et la lumière de l'Evangile. Enfin, ils ont annoncé la bonne nouvelle de l'établissement d'une " Société des Missions Etrangères de la Province de Québec ", et de la fondation d'un séminaire où se prépareront nos futurs missionnaires.

Les directeurs de la Société des Missions Etrangères se sont mis à l'œuvre pour exécuter le projet de l'épiscopat. Le 16 octobre dernier, Son Excellence monseigneur le Délégué Apostolique bénissait solennellement la pierre angulaire du séminaire Saint François-Xavier. Dès l'automne prochain,

on espère y réunir le premier groupe des jeunes séminaristes que la vocation a déjà marqués pour les nobles et héroïques labeurs de l'apostolat.

Cette œuvre de toute première importance s'impose dès maintenant à la sympathie bienveillante et au zèle actif du clergé et des fidèles. Je la recommande d'une façon très spéciale à la charité de mes chers diocésains.

Afin de provoquer la générosité des catholiques de cette province et de fournir à tous l'occasion d'aider le nouveau séminaire, les directeurs de la Société des Missions Etrangères ont décidé d'admettre à titre de membres honoraires de leur société, en leur accordant de précieux avantages spirituels, les institutions et les personnes qui rempliraient les conditions suivantes:

1.— *Membres fondateurs : a*) les institutions qui verseront la somme de $10,000.^{00}$; *b)* les personnes qui donneront $5,000.^{00}$.

2.— *Membres bienfaiteurs : a*) les institutions versant $2,000.^{00}$; *b*) les paroisses qui, par l'organisation de la Propagation de la Foi, fourniront, chaque année, au moins $500.^{00}$; *c*) les personnes qui donneront $100.^{00}$ durant dix ans, ou $1000.^{00}$ en une seule fois, ou encore les personnes qui paieront les frais d'un séminariste pendant quatre ans, c'est-à-dire $200.^{00}$ par année.

3.— *Membres adhérents : a*) les institutions qui verseront la somme de $100.^{00}$ par an ; *b*) les chefs de groupe de la Propagation de la Foi qui maintiendront au moins une dizaine en pleine activité ; *c*) les personnes qui donneront $10.^{00}$ par année *d*) les personnes qui auront versé un capital d'au moins $1000.^{00}$ à rente viagère.

Tous ces membres honoraires participeront aux prières et aux mérites des missionnaires, et deux messes, dont l'une pour les vivants célébrée le 3 décembre en la fête de saint François-Xavier, patron du séminaire, et l'autre pour les morts, célébrée au mois de novembre, seront chantées chaque année à leurs intentions dans la chapelle du séminaire. De plus, des diplômes

spéciaux seront délivrés aux membres *fondateurs et bienfaiteurs* de la Société ; et un service solennel sera chanté dans la chapelle du Séminaire pour chacun des membres *fondateurs* et *bienfaiteurs* qui décèdera.

Les Annales de la Propagation de la Foi, ont, dans leur livraison d'octobre, une assez longue liste de généreux souscripteurs en faveur de la Société des Missions Etrangères. Nous comptons que le diocèse de Québec fera sa large part et soutiendra généreusement l'œuvre éminemment apostolique que l'épiscopat de cette province a voulu fonder.

On peut adresser les souscriptions soit au chanoine A. Roch, supérieur du séminaire des Missions Etrangères, 300, ave. Outremont, Montréal, soit au directeur diocésain de l'Œuvre de la Propagation de la Foi de ce diocèse.

III

L'*Union Missionnaire du Clergé* a pour but de développer dans le clergé avec la préoccupation du salut des infidèles l'esprit apostolique, et de le mettre en état de répandre dans le peuple chrétien la connaissance et l'amour des Missions, afin que tous coopèrent plus activement et plus efficacement à l'apostolat catholique, en favorisant les œuvres établies à leur bénéfice.

Cette association, hautement approuvée et bénie par les Souverains Pontifes Benoît XV et Pie XI, et placée sous la dépendance de la S. C. de la Propagande, s'est promptement répandue dans le monde et a déjà produit les résultats les plus consolants.

Erigée canoniquement dans notre diocèse, elle vient d'y être pourvue d'un nouveau conseil diocésain, qui est constitué comme suit :

Président, Mgr C.-N. Gariépy,
Secrétaire et trésorier, le chan. J. Laberge,
Propagandiste, le chan. U. Perron,

Membres, le chan. J. Gignac, directeur diocésain de la Propagation de la Foi, ainsi que Mgr Cél. Lemieux, Mgr Aug. Boulet, Mgr J.-E. Feuiltault, et les abbés Geo. McCrea, Max. Fillion, Fern. Dupuis, Den. Garon, Adj. Faucher, Om. Plante, Jules Kirouac, Hil. Fortier, Théoph. Houle, Eleus. Rochette, L.-Ad. Gagnon, qui représentent les diverses régions du diocèse, divisé à cette fin en quatorze districts. (Liste ci-jointe.)

Quatre cent cinquante prêtres du diocèse sont actuellement membres de *l'Union Missionnaire.* J'invite instamment les autres à en faire partie le plus tôt possible.

Les prêtres ne peuvent pas ne pas s'émouvoir à la pensée que plus de neuf cent millions d'hommes ignorent encore Notre-Seigneur ; ils doivent au contraire se sentir portés à favoriser de toutes leurs forces les œuvres fondées pour procurer à ces innombrables païens le bienfait de la foi. *Qui viderit fratrum suum necessitatem habere et clauserit viscera sua ab eo, quomodo caritas maneat in eo ?* (I JOAN., III, 17.)

Vous trouverez dans la brochure intitulée *Statuts et programme de l'Union Missionnaire,* dont je vous envoie un exemplaire avec la présente circulaire, tous les renseignements utiles touchant cette association.

IV

Je désire vous rappeler, en les précisant, les instructions qui vous ont été données au cours de la dernière retraite, au sujet du vin de messe, des hosties et des cierges.

1. — Toutes les autorisations qui ont pu être données dans le passé pour vendre le vin de messe sont supprimées, de même que toute recommandation de tel vin en particulier. La commission des liqueurs a choisi et nommé, avec mon approbation, M. A. Grenier, épicier de la rue Saint-Jean, son unique représentant dans le district de Québec pour la vente du vin de messe. C'est donc à ce Monsieur que l'on devra s'adresser, dans tout le diocèse, pour acheter du vin de messe. Cette maison offre

toutes les garanties raisonnables que l'on peut exiger ; de plus, les vins de messe qu'elle vend sont soumis à l'inspection d'un ecclésiastique compétent, que la Commission des liqueurs a nommé spécialement pour cela.

2. — Les fabricants d'hosties sont nombreux dans le diocèse. A part les Sœurs de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur et les Sœurs de la Charité, de Québec, et les Sœurs de N.-D. du Perpétuel-Secours, de Saint-Damien, les fabricants se servent de farine qui sont dans le commerce, et dont la pureté ne peut être absolument garantie.

Afin qu'il ne puisse pas y avoir de doute en une matière aussi grave, les Sœurs de N.-D. du Perpétuel-Secours, de Saint-Damien, se sont chargées, sur notre demande, de préparer elles-mêmes la farine nécessaire à la fabrication des hosties dans le diocèse ; et, dès maintenant, elles sont prêtes à répondre à toutes les commandes qui leur seront faites.

Toutes les communautés, qui fabriquaient des hosties avec de la farine de commerce, ont été averties que, à l'avenir, elles devront s'adresser aux Sœurs de Saint-Damien pour se procurer la farine à hosties. S'il y a, dans votre paroisse, des personnes séculières qui ont été autorisées à fabriquer des hosties, je vous prie de les avertir de ce règlement, qui les oblige comme les religieuses. L'autorisation dont elles jouissent n'est maintenue qu'à la condition expresse qu'elles achètent leur farine à hosties chez les Sœurs du N.-D. du Perpétuel-Secours, de Saint-Damien.

3. — L'Eglise prescrit que les cierges exigés par les règles liturgiques soient de cire d'abeilles. Toutefois, à cause de la difficulté de se procurer de la pure cire d'abeilles et de son prix très élevé, elle permet qu'on y mélange d'autres matières, pourvu cependant qu'elle forme la majeure partie ou du moins une notable partie du mélange ; elle laisse aux évêques le soin de préciser davantage.

Voici la règle que j'établis pour le diocèse, et que les personnes autorisées à fabriquer des cierges sont requises de suivre consciencieusement. Les cierges exigés pour la messe

basse ou chantée, et le cierge pascal, devront contenir 66 pour cent, c'est-à-dire, les deux tiers de pure cire d'abeilles. Les autres cierges liturgiques, qui doivent être utilisés pour les expositions solennelles du T.-S.-Sacrement, devront contenir au moins 45 pour cent de cire pure d'abeilles.

Voici maintenant les maisons qui sont autorisées à fabriquer et à vendre des cierges liturgiques dans le diocèse : Les Sœurs de la Charité de Québec, M. J.-C. Frenette, de Québec, J.-B. Lasnier, père, de Québec, et F. Baillargeon, de Saint-Constant.

Je prie instamment messieurs les curés de s'adresser directement à l'une ou l'autre des maisons ci-dessus désignées pour acheter leurs cierges. Il importe de se souvenir que le commerce des cierges, pas plus que le commerce des hosties ou du vin de messe, ne saurait être un commerce libre. Nul ne peut l'exercer sans une autorisation écrite de l'Ordinaire. A l'avenir, une telle autorisation ne vaudra que pour trois ans, et, au bout de cette période, elle devra être renouvelée par écrit.

Il est très désirable que, pour n'importe quel office religieux, on ne se serve, sur l'autel, que de cierges liturgiques. L'habitude d'y ajouter, pour produire des effets d'illumination, quantité de chandelles où il entre peu ou point de cire d'abeilles, paraît aller contre l'esprit de l'Eglise. Si l'on veut dépasser le nombre de vingt, qui est généralement requis pour les expositions solennelles, qu'on se serve de cierges liturgiques. Les cierges qui n'ont pas 45 pour cent de cire pure d'abeilles, ne sont pas considérés comme cierges liturgiques.

V

Le 14 décembre prochain, aura lieu la " journée diocésaine des œuvres. " J'invite d'une façon très spéciale messieurs les curés à assister à cette réunion, et à y amener quelques-uns de leurs paroissiens. Il y a tout intérêt et grand profit pour le clergé et les fidèles à se rencontrer ainsi, tous les ans, pour discuter ensemble les problèmes d'ordre social et religieux qui s'imposent

à leur attention, et sur lesquels on ne saurait trop projeter les lumineux enseignements de l'Eglise. Il importe aussi que l'on s'entende bien sur les solutions pratiques de ces problèmes afin de bien concentrer les efforts et de donner à l'action de chacun son maximum de rendement. *Ut sint unum!* C'est le mot d'ordre de nos journées diocésaines, et c'est ce qui constitue leur exceptionnelle importance.

Messieurs les curés voudront bien communiquer sans délai à leurs paroissiens les parties I, II et V de la présente circulaire.

Veuillez agréer, bien chers collaborateurs, l'assurance de mon dévouement le plus affectueux en Notre-Seigneur.

† L.-N. Card. Bégin,
Arch. de Québec.

(N° 147)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

I — Visite pastorale.
II — Règlement du Carême.
III — Additions au Rituel Romain.
IV — Collecte pour les Russes.

Archevêché de Québec,
2 février 1923.

Bien chers collaborateurs,

I

Vous recevrez, en même temps que cette circulaire, l'itinéraire de la prochaine visite pastorale.

A cause du nombre toujours croissant des paroisses, il est devenu trop onéreux de visiter tout le diocèse en quatre ans. Nous avons donc fait une nouvelle distribution des paroisses en cinq sections, dont chacune sera visitée tous les cinq ans.

J'attire l'attention de messieurs les Curés sur les points suivants, concernant la visite pastorale :

1° S'assurer que l'on a un nombre suffisant d'exemplaires du *Cérémonial de la Visite*.

2° Tenir compte du fait qu'il n'y a plus qu'un seul précurseur de l'évêque ; que ce précurseur arrive dans la paroisse vingt-quatre heures avant l'évêque ; qu'il réunit les enfants une première fois, à 3 heures, le jour de son arrivée, et une deuxième fois, le lendemain, à 9 heures.

3° Préparer les livres de comptes et tous les autres cahiers et documents que devra examiner M. le chanoine Vaillancourt dans sa visite qui précédera d'une couple de semaines celle de l'évêque.

4° Recommander d'une façon spéciale la quête que l'évêque fait, à l'occasion de la visite, en faveur des œuvres de charité du diocèse.

5° Pendant les deux semaines qui précéderont l'arrivée de l'évêque, réciter tous les jours, à l'église, après la messe principale, trois fois *Notre Père* et *Je vous salue, Marie*, pour demander que tous les paroissiens mettent bien à profit les grâces exceptionnelles de la visite, et, tout spécialement pour obtenir la conversion des pécheurs et la persévérance des enfants qui doivent être confirmés.

II

Voici le règlement du prochain carême, tel que prescrit par le Code de droit canon, avec les modifications autorisées par les indults particuliers :

1. — Tous les jours du carême, excepté les dimanches, sont des jours de jeûne d'obligation ;

2. — Tous les mercredis et vendredis, de même que le samedi des Quatre-Temps, sont des jours d'abstinence, où l'on est tenu de faire maigre aux trois repas, même si l'on est dispensé de jeûner ;

3. — Les lundis, mardis, jeudis et samedis, sauf le samedi des Quatre-Temps, il est permis de faire gras au repas principal. Ces jours-là, les personnes non soumises à la loi du jeûne,

ou légitimement empêchées de jeûner, peuvent faire gras aux trois repas ;

4. — Les jours de jeûne, où l'abstinence n'est pas imposée, et où, par conséquent, on peut faire gras, il n'est plus défendu de manger de la viande et du poisson au même repas ;

5. — L'ordre des repas peut être interverti. Il est donc permis de collationner le midi et de prendre, le soir, le repas principal ;

6. — La loi de l'abstinence et du jeûne cesse le Samedi-Saint, à midi. Par conséquent, on peut, ce jour-là, faire gras au dîner et au souper qui peut être un repas complet ;

7. — Le matin, ceux qui jeûnent peuvent prendre environ deux onces de la nourriture que l'usage de notre pays permet de prendre les jours maigres ;

8. — La loi de l'abstinence oblige tous les fidèles qui ont sept ans révolus, et la loi du jeûne oblige ceux qui ont vingt-et-un ans révolus et qui n'ont pas encore commencé leur soixantième année.

Ce règlement apporte de notables adoucissements aux rigueurs de l'ancien carême, tel que l'observaient nos pères. Usons de cette maternelle complaisance de l'Eglise ; mais soumettons-nous, du moins, avec une généreuse exactitude, aux exigences si modérées que son amour clairvoyant nous impose. Ils sont encore trop nombreux parmi les fidèles ceux qui se font des obligations du carême une sorte d'épouvantail. Leur imagination, toujours fertile quand elle se fait la complice de leur sensualité, grossit à plaisir les inconvénients du jeûne et de l'abstinence, et elle multiplie les prétextes de s'y soustraire.

Nos ancêtres entraient allègrement dans la sainte quarantaine, ils en acceptaient toutes les rigueurs sans murmurer ; ils y ajoutaient même, parfois, des privations volontaires assez pénibles. C'est que, sans doute, leurs âmes fortement trempées n'avaient pas encore été amollies par les habitudes de confort et la soif de jouir qui déprime la génération actuelle. Et

pourtant, si les mœurs ont changé, les conditions du salut restent les mêmes. Elles sont résumées dans cet avertissement du Sauveur : "Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous." Il est toujours vrai que la mortification corporelle est un principe de vie spirituelle, que l'âme n'est maîtresse du corps qu'elle anime qu'à la condition de le dompter par la pénitence, que le péché appelle l'expiation, et que l'unique chemin qui mène au ciel est le chemin de la croix.

Il faut rappeler aux fidèles ces vérités fondamentales, les mettre en garde contre les illusions faciles et dangereuses, et les exhorter à entrer généreusement dans l'esprit de l'Eglise en observant un commandement qui oblige sous peine de péché grave tous ceux qui n'ont pas de graves raisons pour s'y soustraire.

L'aumône est le complément nécessaire de la pénitence dans le travail si important de l'expiation des péchés. Pendant le carême, elle doit suppléer aux anciennes rigueurs abolies ; elle s'impose surtout à ceux qui profitent des dispenses de jeûne. Messieurs les curés devront insister sur ce devoir. Ils ne manqueront pas, non plus, de recommander à leurs paroissiens la fuite du péché et la lutte énergique contre les défauts d'habitude et les passions dominantes. C'est à ces conditions seulement que les jours du prochain carême seront vraiment des jours de salut.

Les aumônes du carême devront être recueillies dans un tronc spécial, ou déposées entre les mains du curé. Ces offrandes sont consacrées aux diverses œuvres diocésaines. On est prié de les envoyer à monsieur l'Aumônier de l'Archevêché, au cours de la première quinzaine après Pâques. Les curés ne peuvent rien en distraire pour leurs œuvres paroissiales sans une permission de l'Ordinaire, laquelle permission ne vaut jamais que pour l'année courante.

III

Vous trouverez ci-dessous les additions que la S. C. des Rites

vient de faire au Rituel Romain (Acta Ap. S., 31 août 1922). Il importe que vous preniez de ces additions une connaissance attentive et que vous les inserriez sans retard dans les exemplaires de Rituel qui sont à votre usage.

ADDITIONES FACIENDÆ IN RITUALI ROMANO.

Titulus V

CAPUT I

De Sacramento Extremæ Unctionis.

Post rubricam n. 20, sequens instructio addatur :

21. *Quando pluribus simul infirmis hoc sacramentum ministratur, Sacerdos singulis ægrotis crucem pie deosculandam porrigat, omnes preces quæ unctiones præcedunt, plurali numero, semel recitet, unctiones cum respectivis formis super singulos ægrotos efficiat, omnes vero preces quæ unctiones subsequuntur, plurali numero semel dicat.*

CAPUT II

Ordo ministrandi Sacramentum Extremæ Unctionis.

N. 7 . . . . . *Mox dicat :* " In nomine Patris ", etc., post verba " per invocationem " addatur : " gloriosæ et sanctæ Dei Genitricis Virginis Mariæ, ejusque inclyti Sponsi Ioseph, et omnium ", etc (uti in Oratione tit. V, cap. 7, *Proficiscere*, etc.)

CAPUT VI

Ritus Benedictionis Apostolicæ in articulo mortis.

Rubrica n. 7 compleatur per sequentem instructionem (depromptam ex appendice Breviarii Romani et ex decreto S. R. C. diei 8 martii 1879, n. 3483) :

Si vero infirmus sit adeo morti proximus, ut neque con-

fessionis generalis faciendæ, neque præmissarum precum recitandarum suppetat tempus, statim Sacerdos Benedictionem et impertiatur, dicendo :

" Dominus noster ", etc., ut supra.

Et si mors proxime urgeat, dicat :

" Ego, facultate mihi ab Apostolica Sede tributa, indul-
" gentiam, plenariam et remissionem omnium peccatorum tibi
" concedo. In nomine Patris † et Filii, et Spiritus Sancti.
" Amen. "

" Per sacrosancta ", etc., ut supra.

" Benedicat te, "' etc., ut supra.

In casu vero necessitatis, sufficit dicere :

" Ego, facultate mihi ab Apostolica Sede tributa, indul-
" gentiam plenariam et remissionem omnium peccatorum tibi
" concedo, et benedico te. In nomine Patris † et Filii, et Spi-
" ritus Sancti. Amen. "

Post n. 4 addatur :

N. 5. *Quando huiusmodi Benedictio Apostolica pluribus simul infirmis impertitur, omnia dicantur semel ut supra, singulari tantum numero in pluralem immutato.*

N. 6. *Postea dicit.* v. " *Adiutorium* ", *etc.*

CAPUT VII

ORDO COMMENDATIONIS ANIMÆ.

In Oratione " Proficiscere ", etc., post verba " Virginis Mariæ " addatur : " in nomine Ioseph, inclyti eiusdem Virginis Sponsi ".

In Oratione " Commendo te " etc., post verba " te
" complexus astringat " addatur : " Sanctus Ioseph, morien-
" tium Patronus dulcissimus, in magnam spem te erigat. "

Post Orationem " Clementissima Virgo ", etc., addatur sequens :

ORATIO

" Ad te confugio, Sancte Ioseph, Patrone morientium " tibique, in cuius beato transitu vigiles adstiterunt Iesus et " Maria, per hoc utrumque carissimum pignus, animam huius " famuli (*vel* famulæ) N. in extremo agone laborantem enixe " commendo, ut ab insidiis diaboli, et a morte perpetua, te " protegente, liberetur, et ad gaudia æterna pervenire mereatur. " Per Christum Dominum nostrum.

" R. Amen. "

CAPUT VIII

IN EXSPIRATIONE.

Post verba " hora mortis suscipe " addatur : " Sancte " Ioseph, ora pro me. Sancte Ioseph, cum beata Virgine Sponsa " tua, aperi mihi divinæ misericordiæ sinum.

" Iesu, Maria, Ioseph, vobis cor et animam meam dono.

" Iesu, Maria, Ioseph, adstate mihi in extremo agone.

" Iesu, Maria, Ioseph, in pace vobiscum dormiam et " requiescam. "

ROMANA

Has variationes, sive Instructiones et Orationes titulo V Ritualis Romani, opportune ac respectivis in locis addendas, a Sacra Rituum Congregatione propositas, Sanctissimus Dominus Noster Pius Papa XI, referente infrascripto Cardinali eiusdem Sacri Consilii Præfecto, suprema auctoritate Sua approbavit, et in futuris editionibus eiusdem Ritualis inseri iussit.

Die 9 augusti 1922.

† A. Card. VICO, EP. PORTUEN. et S. RUFINÆ,
S. R. C. Præfectus.

L. † S.

ALEXANDER VERDE, *Secretarius.*

IV

Pour nous conformer au désir exprimé par le Saint-Père dans sa Lettre apostolique, en date du 27 juin dernier, à l'Episcopat du monde entier, nous avons prescrit, pour le deuxième dimanche de février, une collecte dans les églises au bénéfice des " malheureuses populations de la Russie. " Nous croyons utile de renouveler ici cette prescription pour les curés que la *Semaine religieuse* (numéro du 27 janvier) n'aurait pas atteints. Ces derniers feront cette collecte le troisième dimanche de février, s'ils ne peuvent la faire le deuxième.

Prière d'envoyer sans délai à l'Aumônier de l'Archevêché le produit de cette collecte.

Agréez, chers collaborateurs, l'assurance de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

† L.-N. Card. Bégin,
Arch. de Québec.

(N^0 148)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

L'encyclique *Ubi arcano Dei.*

Archevêché de Québec,
24 février 1923.

Bien chers collaborateurs,

Le 23 décembre dernier, Notre bien-aimé Pontife et Père, Pie XI envoyait aux pasteurs et aux fidèles de l'Eglise universelle son premier message apostolique. Je vous communique ce précieux document et je vous demande d'en faire l'objet d'une étude personnelle très sérieuse, afin de bien vous assimiler les enseignements qu'il renferme et d'être ensuite en mesure de les transmettre à vos fidèles avec les commentaires et les applications pratiques qu'ils comportent.

Il fait bon, dans l'incroyable désarroi où s'égarent les esprits et où se heurtent les doctrines, d'entendre cette parole sereine et lumineuse qui dissipe les ténèbres et montre la voie. Avec cette pénétration d'esprit qui lui est propre et cette hauteur de vue que donne la pleine possession de la vérité éternelle, le Souverain Pontife nous fait un saisissant tableau des maux qui bouleversent la société actuelle : troubles profonds causés par la guerre et se prolongeant dans une paix qu'ils rendent illusoire et stérile ; lutte des classes et choc des factions et des

partis qui nourrissent et aggravent les haines engendrées par la guerre ; désagrégation de la famille qui met en péril les bases mêmes où s'appuie tout l'ordre social ; réduction notable des effectifs du clergé paroissial et missionnaire par où se trouvent compromis le développement et le maintien de la vie spirituelle dans l'humanité. Puis, de ces maux il nous montre les causes multiples : triomphe de la force sur le droit, de la chair sur l'esprit ; perversion des individus et des nations par des doctrines fausses et par le règne du laïcisme qui chasse Dieu de partout et qui enlève ainsi à la morale publique et privée son unique fondement. Enfin, soucieux de guérir tant de plaies, dont il constate la gravité et indique les causes, Notre Très Saint Père propose les remèdes capables de les guérir. Seul le retour au Christ et à son Eglise peut sauver l'humanité qui périt. Jésus-Christ demeure, pour les peuples aussi bien que pour les individus, la voie, la vérité et la vie. Si le monde est si incertain dans ses voies, s'il paraît avoir perdu la notion même de la vérité, si les entreprises qu'il fait portent toutes en elles des germes de mort, c'est parce qu'il a rejeté le Christ. Qu'il le remette donc à sa place, qu'il rétablisse son règne, et le salut viendra avec la paix. *La paix du Christ par le règne du Christ*, telle est la formule brève et pleine où le Souverain Pontife renferme et exprime tout son programme, et qu'il présente au monde comme l'unique solution des problèmes actuels.

Tous les enseignements de cette encyclique sont d'une souveraine importance. C'est vraiment la lumière qui luit dans les ténèbres. Et pour nous, enfants de l'Eglise catholique, c'est la direction, le mot d'ordre donné par un père. Voilà pourquoi, il faut que cette lumière pénètre partout, que ce mot d'ordre soit entendu de tous.

Vous vous ferez donc un devoir, bien chers collaborateurs, de porter à la connaissance de vos fidèles la lettre du pape. Vous ne vous contenterez pas de la lire en chaire ; vous insisterez par de brefs commentaires sur les passages les plus importants, sur les vérités qui sont le mieux adaptées aux conditions et aux besoins spirituels de vos ouailles. Je vous conseille, aussi,

de garder sous la main ce grave document et d'y recourir, à l'occasion, pour appuyer et éclairer vos propres enseignements. Comme la parole du Christ, la parole de son Vicaire sur la terre ne passe pas. Elle demeure pour tous foyer de lumière, source de vérité et principe de vie.

Veuillez agréer, bien chers collaborateurs, l'assurance de mon affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

† L.-N. Card. Bégin,
Arch. de Québec.

ENCYCLIQUE

Ubi arcano Dei

DE

S. S. PIE XI

A Nos Vénérables Frères les Patriarches, Primats, Archevêques, Evêques et à tous les autres Ordinaires en communion avec le Siège Apostolique.

Vénérables frères,

Salut et bénédiction apostolique.

Dès que le dessein et la volonté secrète de Dieu Nous élevèrent sans recommandation d'aucun mérite, à cette chaire de vérité et de charité, Nous eûmes le désir de vous exprimer au plus tôt par une lettre Notre vive affection, à vous, Vénérables Frères et à Nos fils aimés, à tous ceux qui sont confiés de plus près à vos soins. Nous avons, semble-t-il, manifesté ce vouloir au moment même de Notre élection, lorsque du haut de la Basilique vaticane, devant une foule immense, Notre bénédiction s'étendit sur la ville et le monde ; et partout, le Sacré Collège des cardinaux en tête, vous avez reçu cette bénédiction avec une allégresse telle que, dans la surprise d'une charge aussi inattendue à assumer, elle Nous apporta une consolation opportune

et intense, résultant de Notre confiance dans le secours divin.

Enfin, à la veille de la Nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ vers le début d'une année nouvelle, *Notre bouche s'est ouverte pour vous* (II. *Cor*, II) et nous voudrions que Notre discours vous parvienne comme au jour des étrennes les vœux du Père pour ses fils.

Nous désirions y réfléchir mûrement et des causes diverses s'y opposèrent successivement. Il fallut d'abord répondre aux félicitations des catholiques qui Nous adressaient chaque jour d'innombrables lettres et saluaient le nouveau successeur de saint Pierre avec tous les témoignages de la piété filiale la plus ardente. Ensuite, Nous commençâmes à expérimenter *les soucis de chaque jour la sollicitude de toutes les Eglises* (II *Cor.*, XI, 28) dont parle l'Apôtre. A ces préoccupations ordinaires de Notre charge d'autres s'ajoutèrent pour y mettre le comble : celle de poursuivre les négociations si importantes que Nous trouvâmes engagées au sujet de la Terre Sainte et de la situation en ces lieux des chrétiens et d'Eglises illustres entre toutes ; celle de défendre la cause de la justice et de la charité, ce qui est Notre rôle dans les assemblées des nations victorieuses qui décident du sort des peuples et de les exhorter surtout, comme elles le méritent, à tenir compte des choses spirituelles qui, par rapport aux autres réalités, ont une valeur égale, et même supérieure ; celle de secourir par tous nos efforts des populations nombreuses et lointaines que torturent la faim et toutes sortes de misères, ce que Nous fîmes, en envoyant tout ce que Nos pauvres ressources Nous permettaient de subsides et en implorant la charité de l'univers entier ; celle de Nous dévouer à arrêter, dans Notre peuple d'origine et dans le pays où Dieu plaça le Siège de Pierre, les luttes violentes et multiples qui semblaient menacer des pires dangers Notre chère nation.

Il ne manqua pas, en ce même temps, de causes de joie profonde. Durant le XXVIe Congrès eucharistique international et les solennités du tricentenaire de la fondation de la Sacrée Congrégation de la Propagande, Notre âme fut inondée de

consolations célestes si nombreuses que Nous n'espérions pas en pouvoir goûter autant, au début de Notre pontificat. En ces occasions, il Nous fut donné de Nous entretenir en particulier avec à peu près tous Nos chers fils les cardinaux et avec un grand nombre de Nos vénérables frères les évêques, qu'il eût été difficile d'en voir plus en plusieurs années. Il Nous fut aussi permis — ce que nous désirions tant — d'admettre en notre présence et de saluer en une allocution paternelle de grandes multitudes de fidèles, comme autant de délégations de cette famille presque infinie que le Seigneur Nous a confiée et qui, selon l'Apocalypse, est constituée de *toute tribu, de toute langue, de tout peuple et de toute nation.* Un spectacle divin s'offrit à Nos yeux lorsque Notre Rédempteur, caché dans l'Eucharistie, avança en triomphateur, entouré de masses profondes de fidèles accourues de toutes parts et traversa la ville de Rome dont il semblait être citoyen et qu'il parut reprendre possession des honneurs qui lui sont dus, comme au Roi des individus et des peuples ; lorsque les prêtres et les pieux laïques maifestèrent en public leur ardeur pour la prière et l'apostolat, comme si le Paraclet était descendu sur eux une seconde fois ; lorsque la foi vivace du peuple romain fut comme autrefois, célébrée dans l'univers entier, pour la plus grande gloire de Dieu et le plus grand bien des âmes.

Cependant, la Vierge Marie, Mère de Dieu et notre très bienveillante Mère à tous, qui Nous avait souri dans ses sanctuaires de Czenstochowa et d'Astrabama, dans sa Grotte miraculeuse de Lourdes, et surtout à Milan, au sommet élancé de son temple, et, non loin de là, dans son sanctuaire de Rhô, la Vierge Marie paraît avoir agréé le devoir de piété que Nous lui avons rendu, lorsque, une fois achevées les réparations nécessitées par l'incendie, Nous fîmes replacer dans la basilique de Lorette son image vénérable, artistement refaite près de Nous, consacrée et couronnée de Nos propres mains. On crut assister au triomphe splendide de l'auguste Vierge elle-même ; car, du Vatican jusqu'à Lorette, partout où passait la sainte image la population religieuse forma une immense haie d'honneur, et tous les rangs de la société vinrent des alentours au-devant du cortège mani-

fester une piété intense envers Marie et le Vicaire de Jésus-Christ.

A la leçon de ces événements joyeux ou tristes dont Nous voulons ici livrer le souvenir à la postérité, Votre esprit découvrit peu à peu ce que Nous devions Nous proposer dans le suprême pontificat, et ce qui ferait l'objet de Notre Première Lettre.

Etendue et gravité du mal dont souffre le monde.

Nul ne l'ignore : ni les individus, ni la société, ni les peuples n'ont encore, après le malheur de la guerre, conquis une paix véritable ; cette tranquillité active et productrice que tous désirent, on la recherche encore. Mais il faut considérer soigneusement l'étendue et la gravité de ce mal, en scruter les causes et les principes, si l'on veut, comme Nous le voulons, y apporter le remède opportun ; cette tâche, Nous Nous proposons, en vertu de Notre charge apostolique, de l'entreprendre dans cette Lettre et nous ne cesserons de la poursuivre. En effet, la situation subsiste encore, qui préoccupa l'esprit de Notre très regretté prédécesseur, Benoit XV, durant tout son Pontificat ; par conséquent, les initiatives et les idées qu'il eut en ces questions, Nous les reprenons Nous-mêmes. Il est à souhaiter que tous les gens de bien s'unissent dans la même pensée et le même vouloir que Nous et qu'ils mettent avec Nous tous leurs soins et toute leur ardeur, afin d'obtenir de Dieu pour les hommes une paix vraie et durable.

Les paroles suivantes des prophètes conviennent merveilleusement à notre temps : *Nous attendions la paix et il n'y a rien de bon ; le temps du remède, et voici la terreur !* (Jer., viii, 15), *le temps de la guérison, et voici l'épouvante !* (Jer., xiv, 19), *Nous attendions la lumière, et voici les ténèbres... le jugement et il n'y en a pas, le salut et il s'est éloigné de nous.* (*Is.*, lix, 9, 11.) en Effet, comme vous le savez, l'Occident a déposé les armes, mais dans le Proche-Orient, de nouvelles guerres menacent ; là, sur d'immenses régions, comme Nous le disions tout est horreur et misère ; chaque jour, une immense multitude

de malheureux, surtout de vieillards, de femmes et d'enfants, succombe à la faim, à la peste, aux dévastations ; partout où l'on s'est battu dernièrement, les vieilles luttes n'ont pas encore cessé et elles agissent soit avec dissimulation dans les questions politiques, soit en cachette dans les fluctuations du change, soit ouvertement dans les écrits quotidiens ou périodiques ; elles ont même envahi des domaines qui, de leur nature, ne prêtent pas à des discussions acerbes, comme les questions d'art et de littérature.

Par suite les inimitiés et les offenses réciproques entre Etats ne laissent plus respirer les peuples ; ce ne sont pas seulement les vaincus avec les peuples vainqueurs, mais encore les vainqueurs entre eux qui adoptent une attitude hostile puisque les uns se plaignent d'être opprimés et épuisés par les grands et les autres d'être le point de mire des haines et des embûches des petits. De plus, tous les pays absolument ressentent les suites de la guerre passée, les nations vaincues les ressentent très lourdes et même celles qui n'entrèrent pas en guerre ne les portent pas légèrement. Comme le remède tarde à venir, les maux deviennent de plus en plus intolérables, surtout après que les conseils et les efforts déjà répétés des politiques ont abouti à un résultat nul et même pire qu'on ne le pensait. Aussi, devant la crainte grandissante que des guerres plus malheureuses encore ne se produisent, toutes les nations se voient-elles comme contraintes à vivre sur le pied de guerre : le trésor public s'épuise la force de la race se consume ; les études, la pratique de la religion, la morale, tout est dans le trouble.

Aux inimitiés extérieures entre peuples s'ajoutent, ce qui est pire, les querelles intestines qui mettent en péril la situation des nations et la société civile elle-même.

Il faut placer en premier lieu la lutte des classes qui, depuis longtemps, ronge, comme un ulcère mortel, le sein des nations et blesse le travail, l'artisan, le commerce, enfin tous les éléments de la prospérité publique et privée. Pour rendre ce mal plus pernicieux encore, l'on voit s'accroître l'avidité des biens temporels, d'une part pour les acquérir, de l'autre pour les re-

tenir, et, des deux cotés, c'est la même passion de la richesse et du commandement. De là naissent souvent des grèves volontaires ou forcées ; de là aussi des mouvements populaires et des mesures de coercition gênantes et dommageables pour tous.

Ensuite, dans les questions politiques, les partis s'habituent presque à des rivalités mutuelles ; ils ne considèrent pas sincèrement, d'après leurs diverses opinions, le bien commun, mais ils servent leurs propres intérêts, au détriment des autres. L'on peut donc voir se multiplier les conjurations, les embûches, les brigandanges, s'attaquant aux citoyens et aux magistrats eux-mêmes, le terrorisme et les menaces, les séditions ouvertes et toutes sortes d'actes d'autant plus graves que le peuple participe davantage au pouvoir, comme dans nos formes de république. Ces formes, bien que l'Eglise ne les rejette pas — pas plus que les autres institutions justes et raisonnables, — il est clair que, entre toutes, elles se prêtent facilement à l'injustice des factions.

Or, il faut le déplorer grandement, ce mal a pénétré profondément jusqu'aux racines de la société humaine, c'est-à-dire jusqu'à la société familiale dont la ruine, déjà commencée, fut très avancée par l'immense désastre de la guerre, en s'éloignant les parents de leurs enfants et en augmentant de toute manière la corruption des mœurs. Ainsi, on n'a plus la coutume d'honorer le pouvoir paternel, ni d'estimer la consanguinité ; maîtres et serviteurs se regardent comme des ennemis ; trop souvent, la fidélité conjugale elle-même est violée, et les devoirs sacrés des époux envers Dieu et la société civile sont négligés.

Lorsque le corps ou une partie importante du corps tombe malade, les membres les plus petits eux-mêmes sont nécessairement, malades ; ainsi les maux qui, nous l'avons-vu, rendent malades la société humaine et la société familiale retombent nécessairement sur les individus. Nul n'ignore, en effet, quelle est en général à tout âge et dans toutes les classes, l'inquiétude des esprits, comme ils sont mécontents et ombrageux ; quel dégoût de l'obéissance et quelle impatience du travail se sont répandus

partout ; comment les frontières de la pudeur ont été dépassées, surtout dans les vêtements et les danses, par la légèreté des femmes et des jeunes filles dont la toilette luxueuse excite la haine des pauvres ; enfin, comment croît le nombre des malheureux qui fournissent à l'armée des séditieux des recrues nombreuses et assurées.

A la place de la confiance et de la sécurité, ce sont donc les soucis angoissants et les craintes inquiétantes qui dominent ; à la place de l'activité et du travail, l'inertie et la paresse ; à la place de la tranquillité de l'ordre qui garde la paix, le trouble et le désordre général. C'est pourquoi, comme nous l'avons vu, les entreprises industrielles s'arrêtent, le commerce international languit, les études de littérature et d'art déclinent. Ce qui est bien plus grave, en beaucoup de lieux on ne trouve plus de mœurs dignes d'un chrétien, à ce point que, non seulement la société humaine ne s'avance pas vers ce progrès universel dont on se glorifie habituellement, mais qu'elle semble retourner à la barbarie.

A tous ces maux que Nous rappelons, il faut ajouter comme un comble ceux que *l'homme animal ne perçoit pas* (Cor. II, 14) mais, qui doivent être comptés parmi les plus graves de notre temps. Nous parlons des dommages causés proprement dans l'ordre des choses spirituelles et surnaturelles ; la vie des âmes en dépend et, on le comprend aisément, ces maux sont plus à déplorer que les pertes de biens extérieurs, pour autant que l'esprit surpasse le composé mortel. Car, en dehors de cet oubli très répandu des obligations chrétiennes dont Nous avons parlé, quelle douleur ce Nous est, ainsi qu'à vous, Vénérables Frères, de voir qu'entre tant de temples employés à cause de la guerre à des usages profanes, un grand nombre n'a pas encore été rendu au culte ; que plusieurs Séminaires fermés en ce même temps n'ont pas encore eu la faculté de se rouvrir, pour qu'on y prépare les chefs et les maîtres religieux des peuples ; que le contingent des prêtres a diminué presque partout ; — les uns ont été emportés par la guerre, pendant qu'ils se livraient à leur divin ministère ; les autres oublièrent la discipline sainte,

et la grandeur de leurs offenses les perdit ; — que par conséquent la prédication de la parole divine est absolument nécessaire *à l'édification du corps du Christ* ne se fait plus entendre en de trop nombreux endroits.

Nos missionnaires ont en grand nombre été rappelés chez eux des extrémités du monde et du milieu des régions barbares pour contribuer aux travaux de la guerre, et ils abandonnèrent les champs très fertiles où ils répandaient si utilement leurs sueurs pour la cause de la religion et de l'humanité ; quelle douleur de ne pas les voir repartir aussi nombreux, sains et saufs, à leurs résidences ? Ces pertes, Nous les avons vues compensées par d'excellents résultats ; car réfutant la calomnie habituelle d'une foule d'adversaires, elles manifestèrent à l'évidence que l'amour de la patrie et la conscience de tous les devoirs demeurent très vivaces dans l'âme des clercs ; de plus, une multitude d'hommes, placés devant le spectre de la mort remarquèrent chez les ministres sacrés, par une fréquentation quotidienne, des preuves magnifiques de grandeur d'âme et de zèle, et ils en vinrent à aimer les prêtres et l'Eglise. Il faut admirer en cet effet la bonté et la sagesse de Dieu qui seul tire le bien du mal lui-même.

Causes et principe du mal.

Jusqu'ici Nous avons parlé des maux de notre temps. Maintenant, examinons-en avec soin les causes, bien que Nous en ayons déjà touché nécessairement quelque chose. Il Nous semble entendre d'abord le divin Consolateur et Médecin des infirmités humaines qui affirme de nouveau : *Tous ces maux viennent du dedans*, (Marc. vii, 23)

Par un pacte solennel, les belligérants ont conclu la paix ; mais ils l'ont consignée dans un acte public, ils ne l'ont pas gravée dans les âmes ; il se trouve encore chez eux des esprits belliqueux et cette réaction malheureuse sur la vie civile s'accentue chaque jour. Trop longtemps le droit de la violence s'est affirmé partout avec joie et a, peu à peu, émoussé chez les hommes les sentiments de bonté et de miséricorde déposés en eux par la nature et perfectionnés par la loi de la charité chrétienne ; la réconciliation dans la paix, réconciliation apparente et non réelle

n'a pas fait revivre ces anciens sentiments ; bien loin de là, le désir de la vengance et la fureur de l'envie n'en sont que plus ardents. Ainsi chez le grand nombre, la longue habitude de la jalousie est devenue une seconde nature ; et c'est le règne de cette aveugle loi que l'apôtre Paul gémissait de voir dominer dans ses membres, en opposition avec celle de l'esprit. C'est pourquoi il arrive trop fréquemment que les hommes se regardent entre eux, non comme des frères, ainsi que le Christ l'ordonne, mais comme des étrangers et des ennemis ; que l'on ne tienne presque aucun compte ni de la dignité ni même de la personne humaine, et que seuls comptent la violence et le nombre ; que l'on s'efforce de s'opprimer les uns les autres pour obtenir le plus possible de biens de cette vie. Il n'y a donc rien de plus général parmi les hommes que la négligence des biens éternels que le Christ Seigneur ne cesse de proposer à la conquête de tous par son Eglise et que l'appétit insatiable des biens passagers et caducs.

Or, les biens extérieurs, désirés sans mesure, engendrent toute sorte de maux, tout d'abord la dépravation des mœurs et les discordres. En effet, vils et abjects comme ils sont par eux-mêmes, ils ne peuvent rassasier l'âme humaine créée par Dieu et il est nécessaire qu'elle vive toujours dans les soucis et les inquiétudes jusqu'au repos dans le sein de Dieu.

En outre, ces biens sont resserrés dans des limites très étroites, et plus il y a de participants, plus la part faite à chacun se réduit ; les biens spirituels au contraire, même si un grand nombre les partage, enrichissent tout le monde sans diminuer eux-mêmes. Par suite, ne pouvant satisfaire également tout le monde et ne pouvant rassasier personne, les biens terrestres deviennent des causes de dissentions et de maladies et ils sont vraiment *vanité des vanités... et affliction d'esprit*(*Eccl.*, I, 2, 14) ainsi que Salomon, le plus grand sage, les appela après expérience. C'est ce qui arrive à la société humaine, absolumnt comme aux individus. *D'où viennent les guerres et les luttes parmi vous ?* demande saint Jacques ; *n'est-ce pas de ceci, de vos convoitises ?* Jac., IV, 1.)

On ne saurait en effet imaginer de peste plus désastreuse que

la concupiscence de la chair, c'est-à-dire les convoitises des voluptés, non seulement pour troubler les familles, mais les nations elles-mêmes ; *la concupiscence des yeux*, c'est-à-dire la convoitise des richesses donne naissance à ces luttes acerbes entre les classes, trop attachées à leurs propres intérêts ; *l'orgueil de la vie*, c'est-à-dire la passion de dominer sur tous les autres a conduit les partis politiques à un tel état de luttes qu'ils ne reculent ni devant le crime de lèse-majesté, ni devant les attentats, ni devant la trahison.

C'est à ces convoitises déréglées, se couvrant du voile de l'intérêt public et du patriotisme, qu'il faut attribuer les inimitiés et les compétitions entre peuples. En effet, l'amour de sa patrie et de sa nation, lorsque la loi chrétienne le dirige, excite puissamment à de multiples vertus et à de nobles actions ; mais il devient la source d'injustices et d'iniquités nombreuses, lorsqu'il dépasse les limites du droit et devient un amour immodéré de sa nation. Ceux qui y cèdent oublient alors non seulement que tous les peuples, en tant que parties de la grande famille humaine, sont liés entre eux par la fraternité et que les autres nations ont aussi le droit de vivre et d'aspirer à la prospérité, mais ils oublient encore qu'il n'est ni utile ni expédient de séparer l'utile de l'honnêteté. *Car la justice élève les nations et le péché rend les peuples misérables* (*Prov.*, XIV, 34) ; quant aux avantages acquis à une famille ou à une cité ou à un Etat, au détriment des autres, cela peut paraître aux hommes le résultat d'un acte illustre, magnifique, mais cela ne durera pas et conduira à la ruine, comme Augustin en avertit sagement : " *C'est un bonheur de verre, aussi fragile que splendide, pour lequel on redoute toujours qu'il ne se brise soudain.* " (S. AUG., *De Civitate Dei*, lib. IV c. 3.)

Mais que la paix soit absente et qu'aujourd'hui on l'appelle pour guérir tant de maux, il faut en chercher une raison plus profonde. Longtemps avant que la guerre n'incendiât l'Europe la principale cause de si grandes calamités agissait déjà, par la faute des hommes et des nations : cette cause, la cruauté même de ce conflit aurait dû la détruire à fond, si tous avaient com-

pris le sens de ces événements si graves. Qui donc ignore cette parole de l'Ecriture ? *Ceux qui abandonnent le Seigneur seront anéantis* (Is., I, 28) ; et l'on ne connaît pas moins les paroles si importants de Jésus, le Rédempteur et le Maître des hommes *Sans moi, vous ne pouvez rien faire* (JOAN., XV, 5) et *Celui qui ne ramasse pas avec moi, disperse* (LUC., XI, 23).

Ces jugements de Dieu se sont exécutés en tout temps : mais c'est maintenant surtout qu'ils s'exécutent aux yeux de tous. C'est parce que les hommes se sont misérablement éloignés de Dieu et de Jésus-Christ qu'ils ont été plongés de leur bonheur antérieur dans ce déluge de maux, et pour cela qu'ils usent le plus souvent en vain tous les efforts pour réparer les ruines et sauvegarder ce qui reste. C'est pourquoi, Dieu et Jésus-Christ une fois bannis du Code et de l'Etat et l'autorité dérivant non plus de Dieu, mais des hommes, voici ce qui est arrivé : en dehors de ce que les lois réglaient par des sanctions vraies et solides et en dehors de principes suprêmes du droit que les philosophes païens eux-mêmes, comme Cicéron, voyaient compris dans la seule loi éternelle, tous les fondements de l'autorité ont été renversés, parce qu'on avait enlevé la cause principale, d'où les uns recevaient le droit de commander, les autres de devoir d'obéir. Aussi toute la société devait elle être ébranlée une fois que toute forte protection et toute sauvegarde vraie lui manquèrent et que les factions se disputèrent le pouvoir pour veiller à leurs intérêts et non au bien de la patrie.

On décréta également que Dieu, que le Christ Seigneur ne présideraient plus à la constitution de la famille, et l'on rejeta parmi les contrats civils le mariage, dont le Christ avait fait *un grand sacrement* (*Eph.*, V, 32) et la figure sainte et sanctifiante de ce lien indissoluble qui l'unit à son Eglise. C'est pourquoi nous avons vu s'obscurcir ça et là dans les peuple l'intelligence et le sentiment de la religion que l'Eglise avait transmis à la première cellule de la société qu'est la famille ; l'ordre familial, la paix familiale disparaître ; l'union et la stabilité de la famille se perdre chaque jour de plus en plus, le feu de basses convoitises et l'amour mortel de honteux avantages.

violer si souvent la sainteté du mariage que les sources mêmes de la vie des familles et des peuples en ont été souillés.

Enfin, on a semblé éloigner Dieu et son Christ de l'éducation de la jeunesse ; mais la conséquence nécessaire en fut non seulement l'absence de religion mais des attaques ou même ouvertes contre la religion dans les écoles et la conviction chez les enfants que toutes ces choses n'avaient que peu ou point de valeur pour la conduite de la vie, puisque l'on n'en disait rien ou qu'on n'en parlait qu'avec mépris. Quand Dieu et sa loi ont été expulsés des études scolaires, on ne peut comprendre comment il serait possible d'apprendre aux adolescents la fuite du mal et une vie honnête et sainte ; et comment la société domestique et civile élèverait un nombre suffisant d'hommes honnêtes, aimant l'ordre et la paix, capables de procurer la prospétité publique.

Puisque l'on rejette les préceptes de la sagesse chrétienne, il n'y a pas à s'étonner que les germes de discordes, semés partout dans un sol bien préparé, aient produit cette horrible guerre, qui, loin de les affaiblir par la lassitude, ne fit qu'alimenter par la violence et par le sang les haines entre les peuples et entre les classes elles-mêmes.

Remèdes à apporter au mal.

Nous venons de voir brièvement, Vénérables Frères, les causes des maux qui étreignent la société. Voyons maintenant, d'après la nature de ces maux, les remèdes qui peuvent la guérir.

Avant tout, ce sont les cœurs humains qu'il faut pacifier, car elle ne servirait pas à grand'chose cette apparence extérieure de paix qui régit et règle les rapports des hommes entre eux, comme par une sorte de politesse : la paix qu'il faut, c'est celle qui pénétrera et tranquilisera les cœurs, qui les inclinera et les disposera à une bienveillance fraternelle réciproque. Pour cela, il n'y a que la paix du Christ : *Que la paix du Christ apporte donc sa joie à vos cœurs* (*Col.* III, 15). Il ne peut pas y avoir d'autre paix que celle *qu'il donne lui-même aux siens* (JOAN. XIV, 27), lui qui, étant Dieu, pénètre de son regard *jusqu'aux moelles et règne dans les cœurs* (I*Reg.* XVI, 7).

Le Seigneur Jésus a bien pu appeler cette paix la sienne, puisque le premier il a déclaré aux hommes : *Vous êtes tous frères* (Matth. xxiii, 8) et il a promulgué la loi universelle de la charité et du support mutuel qu'il a comme scellée de son sang : *C'est mon précepte que vous vous aimiez les uns les autres comme je vous ai aimés* (Joan. xv, 12). — *Portez les fardeaux les uns des autres et ainsi vous accomplirez la loi du Christ* (*Galat.* vi, 2)

De là suit évidemment que la vraie paix du Christ ne peut pas dévier de la règle de la justice, d'abord parce que c'est Dieu qui *juge la justice* (*Psalm.* ix. 5), ensuite parce que la paix est *œuvre de justice* (Is. xxxii, 17).

Mais, cette même justice ne peut pas subsister dans sa dureté et sa rigidité de fer, elle doit être tempérée par une proportion égale de charité, cette vertu qui est faite pour apaiser les cœurs.

Voilà la paix que le Christ a procurée au genre humain ; et mieux, comme le dit si vigoureusement saint Paul, *il est lui-même notre paix ;* en satisfaisant dans sa chair sur la croix à la divine justice, il a tué *en lui les inimitiés... faisant la paix* (*Eph.* ii, 14 et suiv.); il a réconcilié tout et tous à Dieu en lui-même. Et dans cette Rédemption, saint Paul ne considère pas pas et ne proclame pas tant l'œuvre de justice, quoique c'en soit une, que l'œuvre divine de réconciliation et de charité *: Dieu dans le Christ se réconciliait le monde* (II *Cor.* v, 19) ; *Dieu a tant aimé le monde qu'il lui a donné son Fils unique* (Joan. iii, 16). A ce propos le Docteur angélique écrit admirablement, comme toujours, que la paix authentique et véritable relève plutôt de de la charité que de la justice : la justice a comme son effet particulier, la paix. (*Summa,* IIa IIæ, quest. 29, art. 3, *ad* iii.)

A cette paix du Christ, fille de la charité, qui s'établit au fond du cœur, on applique à bon droit ce que saint Paul dit du règne de Dieu, qui précisément maîtrise les cœurs par la charité : *le règne de Dieu n'est pas nourriture et boisson* (*Rom.* xiv, 17), c'est-à-dire que la paix du Christ n'est pas alimentée par les

biens périssables, mais par les biens spirituelset éternels dont le Christ lui-même a révélé et n'a cesséde prêchér l'excellence et la supériorité. Ainsi, disait-il : *Quesert à l'homme de gagnwr l'univers, s'il perd son âme, et que donneraun homme pour racheter son âme* (Matth. xvi, 26) ? Et lorsqu'il enseignait quelle doit être la force d'âme et la constance d'un chrétien : *Ne craignez pas ceux qui tuent le corps, mais ne peuvent tuer l'âme ; craignez plutôt celui qui peut perdre le corps et l'âme dans la géhenne* (Matth., x, 28 ; Luc, xii, 14).

Ce n'est pas qu'il faille renoncer aux biens de cette vie si l'on veut jouir de cette paix ; ces biens afflueront au contraire avec elle par la promesse même du Christ : *Cherchez d'abord le règne de Dieu et sa justice, et tout cela vous sera donné par surcroît* (Matth. vi, 33 ; Luc. xii, 31).

Mais il est dit aussi : *La paix de Dieu dépasse toute appréciation* (*Philip.* iv, 7) et c'est pour cela, en vérité, qu'elle commande aux cupidités aveugles, qu'elle écarte les dissentions et les discordes, fruits nécessaires du désir de posséder.

Après avoir réfréné, par la vertu, la cupidité et remis en honneur comme il convient les biens spirituels, on obtiendra facilement ce résultat : la paix chrétienne assurera l'intégrité des mœurs ; elle exaltera la dignité de la personne humaine, que, depuis la rédemption sanglante du Christ, l'adoption du Père céleste et l'union de fraternité avec ce même Christ ont consacrée, que les prières et les sacrements ont élevée à la participation de la grâce et de la nature divine, au point que l'homme, pour récompense d'une vie juste, jouira éternellement de la possession de la gloire divine.

Nous avons démontré plus haut que la cause principale des troubles actuels c'est qu'on a perdu le respect du droit et la crainte de l'autoritté, et cela depuis qu'on a refusé de voir en Dieu créateur et maître la source de ce droit et de cette autorité.

A ce mal aussi remédiera la paix chrétienne, puisqu'elle est la paix divine et que par là même elle fait sauvegarder l'ordre,

la loi et le pouvoir. Ecoutez l'Ecriture : *Conservez la discipline dans la paix* (*Eccl.* XLI, 17) — *Paix abondante à ceux qui aiment votre loi, Seigneur* (*Ps.* CXIII, 165) — *Celui qui respecte le commandement vivra dans la paix* (*Prov.* XIII, 13). Le Seigneur Jésus n'a pas seulement édicté : *Rendez à César ce qui est à César* (MATTH. XXII, 2), il a encore professé qu'il respectait en Pilate lui-même la puissance qui lui avait été donnée d'en haut (JOAN. XIX, 11), de même qu'il avait ordonné à ses disciples de révérer les *scribes et les pharisiens qui sont assis sur la chaire de Moïse* (MATTH. XXIII, 2). Remarquable est l'autorité qu'il a donnée aux parents dans la société domestique, se soumettant pour l'exemple à Marie et à Joseph : c'est encore lui qui promulguait par ses apôtres cette loi *que tout homme soit soumis aux souveraines puissances car le pouvoir ne vient pas d'ailleurs que de Dieu* (*Rom.* XIII, 1).

Si l'on veut le remarquer aussi, tous les conseils et les préceptes du Christ au sujet de la dignité de la personne humaine, de l'innocence et des mœurs, de l'obéissance, de l'organisation divine de la société, au sujet du sacrement de mariage et de la sainteté des familles chrétiennes et les autres enseignements qu'il a apportés du ciel en terre, il les a confiés à son Eglise seule avec la promesse solennelle d'un secours et d'une assistance perpétuels ; c'est à elle qu'il a commandé de les annoncer infatigablement jusqu'à la fin des siècles à toutes les nations en maîtresse infaillible ; on comprendra dès lors quel remède puissant l'Eglise catholique peut et doit apporter pour la pacification du monde.

Puisqu'elle a été établie en effet par Dieu comme l'unique interprète et gardienne de ces vérités et de ces commandements, c'est en elle que subsiste uniquement une puissance toute spéciale et inépuisable ; à elle d'extirper de la vie publique, de la société familiale et de la société civile le chancre du matérialisme qui a déjà fait tant de ravages, de répandre dans ces milieux la doctrine chrétienne de l'esprit ou de l'immortalité de l'âme humaine très supérieure aux doctrines des philosophes ; à elle d'unir les classes des citoyens et le peuple entier *dans un senti-*

ment de haute bienveillance et comme dans une fraternité (S. Aug. *De moribus Ecclesiæ*... I, 30) et d'élever la dignité humaine de l'individu par une sainte exigence jusqu'à Dieu même ; à elle, enfin de corriger les mœurs publiques et privées, de les maintenir sous ses lois, de tout soumettre pleinement à Dieu qui " voit les cœurs " pour que ses enseignements et ses lois transforment tout. Ainsi, seront animés du sentiment divin du devoir tous les hommes, particuliers ou chefs de peuple, et les institutions publiques de la société civile elles-mêmes ; *le Christ sera tout en tous.* (*Col.* III, 11.)

Comme il appartient à l'Eglise seule, de par la vérité qu'elle possède et par la volonté du Maître, de former les esprits, elle seule peut non seulement procurer actuellement la vraie paix du Christ, mais l'affermir pour l'avenir et conjurer les nouveaux périls de guerre dont nous avons reconnu la menace. Seule, en effet, par mandat et ordre divin, l'Eglise enseigne aux hommes à conformer à la loi éternelle de Dieu tous leurs actes publics aussi bien qu'officiels. Et les devoirs qui intéressent le salut de tous sont évidemment d'une importance beaucoup plus grande.

Lorsque les cités et les républiques auront tenu à suivre les enseignements et les préceptes de Jésus-Christ dans leurs affaires intérieures ou étrangères, alors enfin elles auront dans leur sein la vraie paix ; la confiance règlera leurs relations mutuelles ; les difficultés, s'il en survient, seront réglées pacifiquement.

Dans cet ordre d'idées, tout ce qui a été tenté jusqu'ici n'a eu que peu ou point d'effet, surtout en ce qui regarde les conflits les plus graves des peuples.

Il n'y a pas, en effet, d'institution humaine qui puisse imposer à toutes les nations un Code de lois communes, acceptable à notre époque, comme en eut, au moyen âge, cette vraie Société des nations que fut la communauté des peuples chrétiens. Sans doute, à cette époque même, le droit était souvent violé pratiquement, mais son autorité gardait la force de son fondement divin, règle sûre selon laquelle les nations étaient jugées.

Mais il y a une institution divine capable de sauvegarder la sainteté du droit des gens, une institution intéressée dans tous les peuples et les dominant tous, douée de la plus grande autorité respectable par la plénitude de son magistère, l'Eglise du Christ : elle seule paraît désignée pour remplir cette charge, et par le mandat divin, et par sa nature même et sa constitution, et enfin par la majesté d'une vie tant de fois séculaire que les orages des guerres, loin de l'abattre, ont plutôt merveilleusement fortifiée.

Il s'ensuit donc que la paix digne de ce nom, c'est-à-dire la désirable paix du Christ, n'existera jamais si les doctrines, les préceptes et les exemples du Christ ne sont gardés par tous, dans la vie publique et la vie privée, et si l'Eglise, dans une société ainsi ordonnée, n'exerce enfin sa divine fonction, protégeant tous les droits de Dieu sur les individus et les peuples.

C'est en cela que consiste ce que Nous appelons d'un mot *le règne du Christ.*

Jésus-Christ règne, en effet, dans les esprits par sa doctrine : il règne dans les cœurs par la charité ; il règne dans la vie entière par l'observance de sa loi et l'imitation de ses exemples.

Il règne dans la société domestique lorsque, constituée par le sacrement de mariage chrétien, elle subsiste inviolée comme une chose sacrée ; lorsque, en elle, l'autorité des parents imite la paternité divine dont elle tient et son origine et son nom ; lorsque l'obéissance des fils est à l'image de celle de Jésus enfant ; lorsque, enfin, toute la façon de vivre respire la sainteté de la famille de Nazareth.

Le Seigneur Jésus règne dans la société civile, lorsque, rendant à Dieu les honneurs souverains, on cherche en lui l'origine et les droits de l'autorité, et qu'ainsi le gouvernement garde une règle et l'obéissance, y trouve unie à l'obligation, la dignité. Dans une telle société, l'Eglise possède le rang que son auteur lui a donné, de société parfaite, maîtresse et conductrice des autres : elle n'affaiblit pas leur puissance qu'elle reconnaît légitime comme la sienne, chacune dans son ordre ; elle l'accroît,

au contraire, opportunément, comme la grâce la nature. Par elle, en effet, ces sociétés aident efficacement l'homme à atteindre sa fin suprême, qui est la béatitude éternelle, et elles lui procurent plus sûrement le bonheur de cette vie mortelle.

Il apparaît ainsi clairement qu'il n'y a aucune paix du Christ en dehors du règne du Christ : et que, par suite, Nous ne pouvons coopérer plus efficacement à l'établissement de la paix qu'en restaurant le règne du Christ.

Lorsque Pie X s'efforçait de " tout restaurer dans le Christ " il était comme poussé par une inspiration divine à préparer cette œuvre de réconciliation pacifique (*reconciliandae pacis*), qui devint, après lui, le programme de Benoît XV. Pour Nous, poursuivant le but que s'étaient donnés nos deux prédécesseurs, Nous Nous appliquerons de toutes Nos forces à réaliser " la paix du Christ dans le règne du Christ " . Nous mettons pour cela, toute Notre confiance en Dieu qui, en Nous élevant à cette puissance suprême, Nous a promis sa perpétuelle assistance.

Pour la réalisation de ce dessein, Nous comptons sur le secours de tous les hommes de bien, mais Nous faisons surtout appel à vous, Vénérables Frères, que le Christ lui-même, Notre Chef et Notre Tête, qui Nous a confié à Nous-même la garde de tout son troupeau, a appelés à prendre une part assurément très importante de Notre sollicitude ; à vous qui avez été établis par l'Esprit-Saint pour *gouverner l'Eglise de Dieu* (*Actes* XX, 26), à vous qui êtes plus spécialement investis *du ministère de la réconciliation*, à vous qui êtes *les légats du Christ* (II *Cor.* V 18), à vous qui participez à son divin magistère et qui êtes *les dispensateurs des mystères* (I *Cor.* IV, 1), appelés pour cela *le sel de la terre* et la *lumière du monde* (MAT. V, 14), à vous, docteurs et pères des peuples chrétiens, qui de toute votre âme vous appliquez à servir d'*exemple vivant à votre troupeau* (I *Petr.* I, 13), et qui serez appelés *grands dans le royaume des cieux* (MATTH. V, 19), à vous tous, enfin, par qui, comme par autant de membres essentiels reliés par des chaînes d'or, se réalise, compact et harmonique, tout le corps du Christ, qui est l'Eglise, fondée sur le solide fondement de la Pierre.

Nous eûmes récemment une nouvelle marque de votre zèle admirable, à l'occasion rappelée en tête de notre Lettre, du Congrès eucharistique de Rome et du centenaire de la Propagande, lorsque vous êtes venus si nombreux de toutes les parties du monde dans la Ville Eternelle aux tombeaux des saints apôtres. Cette foule de pasteurs, remarquables par leur renom et leur autorité, Nous suggéra la pensée de réunir en son temps en cette même ville, capitale de l'univers catholique, une assemblée solennelle du même genre, pour chercher le remède opportun aux maux causés par l'incroyable bouleversement de la société humaine ; et ce qui augmente Notre espoir à ce sujet, c'est l'approche de l'Année Sainte, approche qui est assurément une circonstance de bon augure.

Toutefois, Nous ne saurions Nous proposer encore en ce moment de reprendre les sessions de ce Concile œcuménique, que Pie IX ouvrit au temps de Notre jeunesse, et dont il laissa le programme inachevé, non sans avoir accompli une œuvre de la plus haute importance. C'est là une entreprise pour laquelle Nous attendons dans la prière, les bras étendus comme ceux de ce chef illustre des Israélites, que le Dieu bon et miséricordieux Nous fasse connaître avec plus de certitude les desseins de sa volonté (*Juges* VI, 17).

Mais en attendant, quoique Nous sachions bien que votre zèle et votre activité n'ont pas besoin d'aiguillon, et méritent, au contraire, des éloges, la conscience de Notre charge apostolique et de Nos devoirs paternels envers vous, Nous avertit et Nous contraint presque d'ajouter un nouvel aliment au feu qui vous dévore, afin qu'il soit évident que tous vous vous dépensez tous les jours plus complètement pour la partie du troupeau qui a été confiée à chacun d'entre vous.

Nous savons soit par la renommée, soit par les publications de la presse et autres documents, soit par vos communications personnelles et celle de beaucoup d'autres, toutes les sages résolutions, les heureuses initiatives et les utiles réalisations qu'avec Nos prédécesseurs vous avez conduites heureusement à terme

auprès du clergé et de tout le peuple fidèle. De tout cela, Nous rendons à Dieu les plus abondantes actions de grâces. Parmi ces œuvres, Nous en remarquons surtout un grand nombre providentiellement suscitées pour inculquer aux esprits les bonnes doctrines et pour faciliter aux âmes l'acquisition des vertus et la sainteté. Nous distinguons aussi particulièrement ces associations de clercs et de laïques, appelées pieuses unions, qui se proposent pour but de soutenir les missions en pays infidèles et de les promouvoir de toute façon pour obtenir ainsi l'extension du règne du Christ et le salut temporel et éternel des peuples barbares. Nous distinguons encore ces associations de jeunes gens dont le nombre n'a cessé de croître à l'unisson de leur piété envers la Bienheureuse Vierge, et tout particulièrement de la Sainte Eucharistie, piété entretenue par une vie toute de foi, de pureté et de fraternelle charité. Ajoutons encore d'autres associations d'hommes et de femmes, les associations eucharistiques notamment qui s'emploient à procurer à l'auguste sacrement des triomphes à la fois fréquents et solennels, soit au moyen de grandioses processions à travers les rues des cités, soit en provoquant la réunion de Congrès locaux, nationaux ou même internationaux, dans lesquels se réalise la plus parfaite union des cœurs dans une même foi, une prière commune et la même participation aux biens célestes.

C'est à cette piété que Nous attribuons l'esprit d'apostolat plus répandu qu'autrefois et qui se manifeste par un zèle ardent à travailler tout d'abord, par la prière et les bons exemples, ensuite par la parole et les écrits, enfin par toutes les œuvres de zèle et de charité, pour que l'amour, le culte et le commandement auxquels il a droit soient restitués au divin Cœur du Christ Roi, soit dans la société domestique, soit dans la société civile.

C'est à quoi doit tendre pareillement le *bon combat* qu'il faut engager " comme pour les autels et pour les foyers " et la lutte acharnée qu'il faudra livrer sur un front multiple pour la revendication des droits que la société religieuse et domestique, l'Eglise et la famille ont reçus de Dieu relativement à l'éducation des enfants. C'est à quoi enfin tendent toute cette somme, tout

cet ensemble d'institutions, de Comités et d'œuvres si chères à notre cœur, qui constituent ce qu'on appelle l'*Action catholique*.

Or, toutes ces œuvres et celles si nombreuses dont il serait trop long de faire mention, non seulement doivent être maintenues, mais encore perfectionnées tous les jours avec un soin nouveau et recevoir tous les développements que permettront les conditions humaines. Peut-être la tâche paraît-elle ardue et pesante aux épaules des pasteurs et de leurs troupeaux ; toutefois, il est hors de doute qu'elle est absolument nécessaire et qu'elle constitue l'un des premiers devoirs du ministère pastoral et de la vie chrétienne.

Pour les mêmes raisons — et avec une clarté qui dispense de recourir à de nouvelles preuves, — il apparaît combien toutes ces œuvres sont reliées et ordonnées entre elles pour procurer la restauration tant désirée du règne du Christ et la pacifique réconciliation des chrétiens qui appartient en propre à ce règne : *la paix du Christ dans le règne du Christ*.

Et maintenant, Nous voudrions, Vénérables Frères, que vous fassiez savoir à vos prêtres que Nous-même, après avoir été le témoin et souvent l'associé des travaux qu'ils ont entrepris courageusement pour le troupeau du Christ, Nous avons toujours fait et faisons encore le plus grand cas, soit de leur grandeur d'âme dans le labeur, soit de leur habileté à trouver tous les jours le remède adapté aux maux nouveaux de la société. Dites-leur encore qu'ils Nous seront unis d'un lien d'autant plus étroit, et que Nous leur serons uni Nous-Même d'un amour d'autant plus paternel qu'eux-mêmes resteront attachés plus volontiers et plus étroitement à leurs pasteurs dans la sainteté de la vie et l'entière obéissance, comme au Christ lui-même, voyant en eux leurs chefs et leurs maîtres.

Nous n'avons pas besoin de longs discours, Vénérables Frères, pour vous dire toute l'espérance que Nous mettons dans le clergé régulier pour la réalisation de nos plans et de nos projets ; vous savez, en effet, quelle part importante prennent les religieux au rayonnement du règne du Christ dans nos pays et à

son développement au dehors. Car, du fait que les membres des familles religieuses poursuivent, comme but propre, la pratique non seulement des préceptes, mais encore des conseils évangéliques, il s'ensuit que, soit qu'ils se livrent aux exercices de la vie spirituelle dans l'ombre propice du cloître, soit qu'ils s'avancent résolument dans l'arène, les exemples vivants de perfection chrétienne qu'ils offrent en se dévouant tout entiers au bien commun et en renonçant aux biens et aux commodités de la terre pour jouir plus abondamment des biens spirituels, excitent les fidèles qui en sont les témoins constants à porter plus haut leurs aspirations, et ils obtiennent ce résultat en se livrant avec le plus grand succès à toutes les œuvres de la bienfaisance chrétienne, pour la guérison des âmes et des corps. Et, en tout cela, comme en témoignent les documents historiques, ils ont déployé un tel zèle dams la prédication de l'Evangile, qu'ils sont allés dans un élan de charité divine, jusqu'à verser leur sang pour le salut des âmes obtenant, par leur propre mort, l'extension du du Christ dans l'unité de la foi et la fraternité chrétienne.

Rappelez encore à l'esprit des fidèles que lorsque, sous votre direction et celle de leurs prêtres, ils s'efforcent de faire connaître et aimer en public et en secret Notre-Seigneur Jésus-Christ, c'est alors surtout qu'ils méritent d'être salués du nom de *race élue, sacerdoce royal, nation sainte, peuple racheté* (I *Petr.* II, 9). Dites-leur qu'alors surtout, Nous étant étroitement unis dans le Christ, leur zèle à propager et à restaurer le règne du Christ constitue pour eux le plus garnd titre de gloire. Car telle est la véritable égalité de droits qui vit et s'épanouit dans le royaume du Christ, que tous s'y glorifient de la même noblesse, que tous y portent les marques glorieuses du sang du Christ ; pendant que ceux qui paraissent commander aux autres, suivant l'exemple de Notre-Seigneur lui-même, s'appellent justement et ne sont réellement que les administrateurs des biens communs et par suite les serviteurs de tous les serviteurs de Dieu, en particulier des infirmes et de ceux qui sont privés de tout secours.

Cependant les bouleversements sociaux qui ont rendu plus nécessaire la coopération de ce genre d'auxiliaires dans, l'accomplis-

sement de l'œuvre divine ont créé aux inexpérimentés de nouveaux périls aussi redoutables que nombreux. En effet, à peine l'horrible guerre était-elle finie, qu'on vit les cités en proie à l'agitation des partis, les esprits des hommes ayant été surexcités par des rivalités effrénées et par une telle perversité d'opinions qu'il est encore à craindre que les meilleurs des fidèles et des prêtres eux-mêmes, séduits par une fausse apparence de vérité et de bien, ne soient contaminés par l'erreur funeste.

Combien sont-ils ceux qui professent les enseignements de l'Eglise catholique dans les choses qui se rapportent soit au respect et à l'obéissance dus à la société civile, soit au droit de propriété, soit aux droits et aux devoirs des cultivateurs et des ouvriers, soit aux relations entre cités ou entre patrons et ouvriers, soit aux rapports mutuels entre le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique, soit aux droits du Saint-Siège et du Pontife romain ou aux privilèges des évêques, soit enfin aux privilèges du Christ Créateur, Rédempteur. Seigneur sur chacun des hommes et sur tous les peuples ? Et ces mêmes hommes ne se comportent pas autrement dans leurs discours, dans leurs écrits et dans toutes les manifestations de leur activité, que si les enseignements et les directions tant de fois promulgués par les Souverains Pontifes, notamment par Léon XIII, Pie X et Benoît XV, avaient perdu leur force réelle ou bien étaient tombés en désuétude.

Il y a là une espèce de modernisme moral, juridique et social, que Nous réprouvons de toute Notre énergie à l'égal du modernisme dogmatique plus connu.

Il importe donc de rappeler les doctrines et les directions dont Nous avons parlé et d'exciter en tous une même flamme de foi et de charité qui soit capable d'en donner la pleine intelligence, et d'en obtenir la réalisation. Nous voulons que cet enseignement soit donné surtout à la jeunesse des écoles, en particulier aux jeunes gens qui sont élevés en vue du sacerdoce ; de peur qu'au milieu de tant de révolutions et d'une telle perturbation des esprits, la jeunesse hésitante *ne soit emportée*, comme dit l'apôtre, *à tout vent de doctrine par la malice des hommes et circonvenue par les astuces de l'erreur*. (*Eph.* IV, 14.)

Mais quand nous regardons, des hauteurs de ce Siège apostolique où Nous sommes assis, Nous apercevons, Vénérables Frères, une multitude de brebis qui, ou bien ignorent totalement le Christ ou bien n'ont pas gardé sa doctrine entière et l'unité qu'il veut, qui donc ne sont pas de ce "bercail" auquel, cependant, elles sont destinées. Aussi celui qui tient la place de Pasteur éternel ne peut pas, enflammé du même zèle, ne pas faire siennes, les paroles qu'il a dites, très courtes, il est vrai, mais pleines d'amour et d'une très indulgente tendresse : *Et illas (oves) oportet me adducere* (Joan. x, 16.) : "Il faut aussi m'amener ces brebis." Il ne peut pas non plus ne pas se remettre en mémoire avec la plus grande joie cet oracle du Christ : *Et vocem meam audient et fiet unum ovile et unus Pastor* (Joan. x, 16) : " Et elles entendront ma voix et il n'y aura plus qu'un troupeau et qu'un seul pasteur." Fasse Dieu, Vénérables Frères, que Nous qui l'implorons en même temps que vous et toute l'assemblée des fidèles, par des prières et des vœux unanimes, Nous voyions vite se réaliser par un événement favorable, cette prophétie très douce du divin Cœur de Jésus.

Il semble, d'ailleurs, apparaître déjà comme un gage de cette unité dans ce fait qui ne vous est pas resté inconnu, qui semblait ne pas pouvoir arriver en ces temps, qui, peut-être, déplaît à plusieurs mais qui Nous est très agréable, à Nous et à vous, à savoir que la plupart des princes et des hommes politiques, des gouverneurs des nations, poussés comme par le même instinct de paix, ont à l'envi voulu rétablir les liens d'amitié ou bien nouer pour la première fois des relations avec ce Siège Apostolique. De quoi, à la vérité, Nous Nous réjouissons fort, non pas seulement à cause de l'autorité accrue de l'Eglise, mais parce que se montrent la splendeur de ses bienfaits et l'expérience magnifique de sa vertu par laquelle elle contribue à toute prospérité même " civile " et " terrestre " de la société des hommes.

Bien que l'Eglise, par un ordre divin, tende directement aux biens spirituels et non aux biens périssables, cependant, comme tous ces biens sont dépendants les uns des autres et connexes, elle favorise à tel point la prospérité même terrestre des individus

et de la société qu'elle ne pourrait faire plus, même si elle avait été établie précisément à cette fin.

Si l'Eglise refuse de s'immiscer sans raison dans le gouvernement des affaires terrestres ou purement politiques, cependant, elle s'efforce à bon droit d'éviter que la puissance civile n'en prenne motif de s'opposer de quelque façon à ces biens supérieurs d'où dépend le salut des hommes, d'y attenter par des lois ou des décrets iniques, de ruiner la divine constitution de l'Église ou enfin de fouler aux pieds les droits sacrés que Dieu a sur la société civile.

Dans la même intention très ferme et dans les mêmes termes que Notre très regretté prédécesseur Benoît XV, déjà cité à plusieurs reprises, Nous professons et affirmons de nouveau ce qu'il professait sur les relations à établir entre l'Eglise et la société civile, dans cette suprême allocution qu'il prononça le 21 novembre de l'an derneir : "Dans des conventions de ce genre, Nous ne permettrons pas qu'il se glisse rien de contraire à la dignité ou à la liberté de l'Eglise ; son salut et son intégrité importent beaucoup à la prospérité de la société civile elle-même. "

Après cela, il est à peine besoin de dire avec quelle douleur nous voyons l'Italie absente du grand nombre des nations que les liens de l'amitié attachent à ce Siège apostolique : l'Italie, disons-Nous, Notre patrie si chère, choisie par Dieu même, de qui la Providence gouverne le cours des choses et des temps, pour posséder le Siège de son vicaire sur la terre ; l'Italie dont la capitale autrefois la reine d'un empire vaste et cependant circonscrit par des limites déterminées, devait devenir la tête du monde entier comme le siège du principat divin qui dépassant par sa nature les frontières des nations embrasse tous les peuples.

Or l'origine et la nature divines de ce pouvoir, aussi bien que le droit sacré de la communauté des fidèles répandus par le monde entier exigent que ce pouvoir sacré soit indépendant de toute autorité humaine, ne soit pas soumis aux lois humaines (ces lois prétendissent-elles à protéger la liberté du Pontife romain par des secours ou des garanties). Ils exigent enfin le que ses

droits et sa puissance soient pleinement indépendants et le paraissent d'une façon mainfeste.

Ces garanties de liberté par lesquelles la divine Providence, maîtresse et arbitre du monde, avait protégé l'autorité du Pontife romain non seulement sans dommage pour l'Italie, mais à son grand profit, ces garanties, durant tant de siècles, avaient bien répondu à l'intention divine. Jusqu'ici, cette divine Providence n'a pas indiqué et la sagesse humaine n'a pas trouvé quoi que ce soit d'équivalent pour en tenir la place..

La destruction de ces droits par la froce armée et leur violation persistante jusqu'à ce jour ont fait au Pontife romain cette situation fausse qui accable d'une lourde et perpétuelle tristesse les cœurs des fidèles chrétiens dans le monde entier.

Nous donc, héritier et dépositaire de la pensée comme des charges de Nos prédécesseurs, pourvu comme eux de la seule autorité compétente dans cette très grave matière. Nous renouvelons ici les protestations que Nos prédécesseurs élevèrent pour la défense des droits et de la dignité du Siège apostolique. Nous le faisons, non pour satisfaire une ambition vaine de puissance terrestre dont la moindre préoccupation Nous ferait rougir, mais pour remplir Notre charge sacro-sainte, et dans la pensée que Nous devons mourir et rendre au Juge divin un compte sévère de Nos actes.

D'ailleurs, l'Italie n'aura jamais rien à craindre du Saint-Siège, car le Pontife romain, quel qu'il soit, pourra toujours prendre sur lui cette parole du prophète : *Je pense des pensées de paix et non d'affliction* (Jer. xxix, 11) : pensées de paix vraie disons-Nous, et par conséquent inséparable de la justice de façon qu'on puisse ajouter : *la justice et la paix se sont embrassées* (*Ps.* lxxxiv, 11). Il appartiendra au Dieu tout puissant et misécordieux de faire que brille enfin ce jour de joie, fécond en toutes sortes de biens pour la restauration du royaume du Christ, pour le rétablissement de l'ordre dans l'Italie et dans le monde entier. Que tous les gens de bien unissent leurs efforts pour que ce souhait ne soit pas vain.

Afin que ces grâces suaves de la paix soient données bientôt aux hommes, Nous exhortons les fidèles à unir leurs instantes prières aux Nôtres, surtout en ces fêtes de la naissance du Christ Seigneur, le Roi pacifique, dont les anges saluèrent la venue au monde en chantant pour la première fois : *Gloire à Dieu dans les cieux et sur terre paix aux hommes de bonne volonté* (Luc, II, 14).

Comme gage de cette paix, et en témoignage de Notre bienveillance, Nous vous donnons de tout cœur, Vénérables Frères, à votre clergé et à votre peuple, Notre bénédiction apostolique, qui veut être un signe de toutes sortes de prospérités pour chacun des membres du clergé et du peuple fidèle, pour les cités et les familles chrétiennes ; qu'elle apporte aux vivants le bonheur et aux morts le repos et la félicité éternelle.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 23 décembre 1922, en la première année de Notre pontificat.

Pie PP. XI

(No 149)

LETTRE PASTORALE

DE

SON ÉMINENCE LE CARDINAL LOUIS-NAZAIRE BÉGIN,
ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC,
ET DE NOS SEIGNEURS LES ARCHEVÊQUE ET EVÊQUES
DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE QUÉBEC

SUR

La transgression du devoir dominical.

NOUS, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, CARDINAL, ARCHEVÊQUE ET EVÊQUES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE QUÉBEC,

Au clergé séculier et régulier et à tous les fidèles de nos diocèses respectifs, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos Très Chers Frères,

Dieu, lisons-nous dans la Sainte Ecriture, *bénit le septième jour et le sanctifia, parce qu'il s'était reposé en ce jour de tous ses ouvrages.* (1) Plus tard, promulguant sur le mont Sinaï la loi écrite, il donna à Moïse, entre autres préceptes, celui-ci : " *Souvenez-vous de sanctifier le jour du sabbat. Vous travaillerez durant six jours, et vous y ferez tout ce que vous aurez à faire. Mais le septième jour est le jour du repos consacré au Seigneur. Vous ne*

(1) Gen. II, 3.

ferez en ce jour aucun ouvrage, ni vous, ni votre fils, ni votre fille, ni votre serviteur, ni votre servante, ni vos bêtes de service, ni l'étranger qui sera dans l'enceinte de vos villes. (1)

Le Premier Concile Plénier de Québec rappelle que, par ce commandement, Dieu a voulu prescrire et déterminer le culte qui est dû à la Divinité de droit naturel. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner si de tous les préceptes du Décalogue, il n'en est aucun dont la transgression soit plus sévèrement punie même par des peines temporelles. C'est à cause de la profanation du jour consacré au Seigneur que la ville de Jérusalem fut détruite par Nabuchodonosor et son peuple amené en captivité. L'histoire de tous les siècles atteste, d'ailleurs, que la misère avec son cortège de souffrances et de ruines matérielles est, pour les peuples qui s'en rendent coupables, la rançon ordinaire du mépris des préceptes divins. Ainsi se justifie cette autre parole de nos Saints Livres : *Le péché rend les peuples misérables.* (2)

Or, Nos Très Chers Frères, il faut bien nous l'avouer, on tend à oublier, dans notre catholique province, le commandement relatif au repos dominical, naguère si fidèlement et si universellement observé parmi nous. Et même, le mal est déjà tel, qu'en certains endroits, il est devenu une sérieuse menace pour la foi et pour les bonnes œuvres et une véritable plaie sociale.

Nous ne vous cacherons pas, Nos Très Chers Frères, le chagrin qui opprime nos cœurs, ni nos alarmes et appréhensions, que justifient les nombreuses infractions dont nous sommes témoins, et que partagent, nous le savons, l'immense majorité des fidèles de cette province, pour qui la profanation du dimanche est un sujet de scandale et de honte. Aussi, est-ce de tout notre cœur que nous voudrions éloigner de notre cher pays les maux qui se sont abattus sur tant d'autres nations chrétiennes et lui épargner les châtiments que Dieu réserve aux contempteurs de ses préceptes. Comme pères de vos âmes dont nous

(1) Exod. xx, 8 et suiv.
(2) Prov., xiv, 34.

avons la responsabilité devant Dieu ; comme chefs spirituels chargés de vous conduire et de vous diriger au milieu de tant de périls, nous avons cru devoir unir nos voix pour vous rappeler la grave obligation de sanctifier le jour du Seigneur. Nous avons confiance que cet appel de vos pasteurs à votre sens catholique et à votre traditionnelle soumission aux directions de la sainte Eglise, suffira à mettre fin aux abus que nous déplorons, et dont il est facile de prévoir les tristes conséquences pour les individus, pour les familles, et pour toute la société.

* * *

Dieu, auteur de la société et maître souverain des nations, a droit aux hommages de la société comme des individus ; c'est-à-dire à un culte public. Il a lui-même désigné pour ce culte un jour par semaine, le dimanche. Or, ce culte public ne peut lui être rendu si, ce jour-là, le travail n'est pas suspendu pour tous ; si la communauté toute entière n'est pas libre de remplir dans le calme et le repos ses devoirs de religion.

Ce repos nécessaire au culte divin, la nature de l'homme le réclame aussi. L'homme, en effet, a besoin d'un repos périodique pour réparer ses forces. Cela fut généralement compris de tout temps ; et il semble qu'il y ait là une loi profonde, non seulement de notre nature et des éléments qui la constituent, mais de la création toute entière.

Nous voyons de plus dans cette observance une suprême utilité sociale. L'homme inférieur à son frère par sa condition sociale, devient son égal par les mêmes besoins de repos, par les exigences d'un même culte envers Dieu, par les mêmes lois morales. Ce principe d'égalité des hommes devant Dieu, en évidence le dimanche dans nos églises, sauvegarde la dignité humaine sans porter atteinte au respect des hiérarchies. Il établit des liens de fraternité surnaturelle d'où naissent chez les uns l'équité et la bienveillance, chez les autres des sentiments de déférence et de joyeuse soumission. Aussi, ne sommes-nous pas surpris que Constantin ait introduit l'observation

du dimanche dans la législation civile, en quoi il fut suivi par Charlemagne et tous les législateurs chrétiens.

Nous ne croyons pas nécessaire d'insister sur les avantages moraux et matériels qui résultent du repos hebdomadaire pour les individus et pour la famille. Qu'en serait-il de la liberté la plus essentielle à l'homme si chacun n'avait pas, chaque semaine, au moins un jour pour s'occuper de son âme et s'entendre rappeler, avec ses glorieuses destinées, les règles de conduite qui l'y acheminent ? Qu'en serait-il de l'autorité, de l'unité, de la paix dans la famille, si le repos du dimanche n'assurait pas à l'homme un contact plus intime avec sa femme et ses enfants ?

Si, Nos Très Chers Frères, nous évoquons brièvement aujourd'hui ces vérités élémentaires, c'est pour vous rappeler les obligations qui en découlent. Ces obligations, la théologie l'enseigne, sont au nombre de deux : s'abstenir d'œuvres serviles, les dimanches et fêtes d'obligation ; et sanctifier ce repos par des œuvres positives de religion, notamment par l'assistance au Saint Sacrifice de la messe. La première de ces obligations est peut-être celle, nous regrettons de le constater, qui est davantage mise en oubli parmi nous actuellement.

II

La Loi Nouvelle, tout en perfectionnant l'Ancienne, ne l'a pas abrogée. Elle a gardé le commandement relatif au repos du septième jour, et s'est contentée d'en tempérer la rigueur première. (1) L'Église, par la voix de ses pasteurs et de sa tradition, a toujours réclamé la cessation, le dimanche, de tout travail qui n'est pas strictement nécessaire ou urgent. C'est pourquoi le Premier Concile Plénier de Québec, bien informé des conditions de l'industrie moderne, rappelle aux maîtres et aux patrons que les ouvriers ont droit au repos corporel ce jour-là, et qu'on ne peut les gêner dans l'exercice de ce droit, puisque ce serait les priver injustement des avantages spirituels et mo-

(1) S. Thom., *Sum. Theol.* II-II, q. CXXII, art. 4 ad 4.

raux que le repos dominical leur procure. Et il demande que sur les chemins de fer, dans les mines, dans les manufactures, tout travail non absolument nécessaire soit suspendu le dimanche. " Si quelquefois, dit-il, l'utilité commune, et non pas seulement l'intérêt privé, exige que quelques ouvriers soient alors occupés à la réparation des machines ou à d'autres choses de ce genre, le travail doit être distribué de telle sorte que les mêmes hommes n'y soient pas astreints chaque dimanche et qu'il ne se prolonge pas au-delà du temps nécessaire. "

Voilà, Nos Très Chers Frères, l'enseignement de notre Premier Concile national solennellément reconnu du Saint Siège.

La loi civile de notre province n'est pas moins explicite. " Il est, décrète-t-elle, défendu le dimanche, dans un but de lucre, sauf néanmoins le cas de nécessité ou d'urgence, d'exécuter ou de faire exécuter aucune œuvre industrielle. " (1)

Or, Nos Très Chers Frères, pourquoi faut-il que ces sages prescriptions de l'autorité religieuse et de l'autorité civile, que personne ne peut ignorer, soient cependant si étrangement méconnues ici et là dans notre province ? Pourquoi faut-il que sur nos lignes de chemins de fer le trafic ne connaisse pas de dimanche, et que les trains de marchandises y circulent ce jour-là souvent en plus grand nombre qu'en tout autre temps ? Pourquoi faut-il que, sous prétexte d'urgence, ce jour-là encore, on trouble si fréquemment l'ordre et la tranquillité générale par le déchargement des navires dans nos ports ? Pourquoi faut-il que si souvent même certains travaux de constructions se poursuivent incessamment dimanches et fêtes sous prétexte d'urgence ? Pourquoi faut-il, que dans bon nombre de centres industriels, nous ayons constamment sous les yeux l'attristant spectacle d'usines en pleine activité une grande partie du jour consacré au Seigneur, et de nombreux ouvriers employés d'une façon continue à des travaux que rien ne justifie, mais que seul l'esprit de lucre peut expliquer ? Car on ne peut le nier, dans

(1) S. R. de Québec, 1167

beaucoup de nos manufactures, le travail de fabrication se prolonge régulièrement jusqu'à sept ou huit heures le dimanche matin. Quelquefois, il reprend le soir, à quatre ou six heures, toujours sous prétexte d'urgence, mais en réalité pour remplir certaines commandes de marchandises, pour éviter par conséquent des pertes accidentelles d'argent et accumuler des bénéfices. De plus, toujours dans le but de suspendre le moins possible la production, des centaines d'ouvriers sont employés la plus grande partie du jour et même, dans beaucoup de cas, durant les offices solennels de l'Eglise, au nettoyage et à la réparation des machines ; travail qui, cela a été démontré, pourrait si bien se faire durant la semaine, ou au moins dans la soirée du samedi. En sorte que, dans certaines usines, le travail de fabrication n'est en réalité interrompu, le dimanche, que juste le temps nécessaire pour remettre tout en ordre, et qu'il recommence le plus tôt possible sans aucun égard pour le précepte de la sanctification du dimanche.

Certes, ce n'est pas sans une légitime satisfaction que nous avons vu des hommes entreprenants appliquer leurs capitaux et consacrer les ressources de leur intelligence à l'exploitation de nos richesses naturelles, contribuant ainsi à accroître notre prospérité économique et semant le bien-être autour d'eux. La multiplication de la richesse, individuelle ou collective, n'a rien en soi que la religion réprouve. Mais ce que nous réprouvons et ce que tout chrétien doit réprouver avec nous, c'est que l'ordre établi par Dieu soit renversé, et qu'à la poursuite, en soi légitime, des biens du corps soit subordonnée celle des biens de l'âme. Ce que nous ne pouvons admettre, c'est que dans ces vastes entreprises industrielles, quels que soient les avantages matériels qu'elles nous procurent, l'organisation du travail viole la liberté de conscience des ouvriers, démolisse nos institutions, en particulier notre admirable édifice paroissial ; c'est qu'elle soit une perpétuelle entrave au libre exercice du culte, que garantissent les traités et la constitution, et que sanctionnent nos lois civiles, tant fédérales que provinciales.

Vous le savez, Nos Très Chers Frères, chaque fois qu'un groupe d'ouvriers s'est formé autour d'une usine, vos pasteurs se sont empressés de leur procurer les secours de la religion en leur envoyant aussitôt des prêtres dévoués et pleins de zèle. Vous n'ignorez pas, non plus, avec quelle générosité ces chers ouvriers ont su se taxer, parfois très lourdement, pour la construction de leurs églises ; avec quel empressement et quelle fidélité ils consentent à prélever sur un maigre salaire les continuelles contributions que nécessitent les frais du culte et l'entretien de leur curé ! C'est qu'ils comprennent, ces hommes de foi, ce que leur valent, au milieu des misères souvent angoissantes de cette vie, les consolations de la religion. Les priver, ne fût-ce qu'en partie, des avantages spirituels qu'ils attendent de leurs sacrifices pécuniaires, n'est-ce pas une grave injustice ? Leur enlever cette source de joies pures qu'est, pour tous nos bons chrétiens, la sanctification du dimanche ; dérober le ciel à leur regard avide d'en contempler la beauté ; les arracher à leur église qui leur en offre l'image, pour les renfermer dans une usine et les courber sous le joug d'un travail grossier, quand tout le monde est en fête et jouit du repos, n'est-ce pas en quelque sorte un crime ? Pourquoi cette distinction entre les ouvriers et ceux qui les emploient ? Au point de vue des biens de l'âme. " Tous les hommes, dit Léon XIII, (1) sont égaux ; point de différence entre riches et pauvres, maîtres et serviteurs, princes et sujets : *Ils n'ont tous qu'un même Seigneur.* (2) Cette dignité humaine que Dieu lui-même traite *avec un grand respect*, il n'est permis à personne de la violer impunément, ni d'entraver la marche de l'homme vers cette perfection qui répond à la vie éternelle et céleste. Bien plus, il n'est même pas loisible à l'homme, sous ce rapport, de déroger spontanément à la dignité de sa nature, ou de vouloir l'asservissement de son âme, car il ne s'agit pas de droits dont il ait la libre disposition, mais de devoirs envers Dieu, qu'il est religieusement tenu de remplir. C'est de là que découle la nécessité du repos et de la cessation du travail aux jours du Seigneur."

1) Encycl. *Rerum novarum.*
2) Rom., x. 12.

Or, Nos Très Chers Frères, nous vous le demandons, l'ouvrier catholique qui sort de l'usine à huit heures du matin le dimanche, après un dur travail de toute la nuit, est-il en état de bénéficier des offices religieux de son église, si toutefois il a le courage d'y assister? Celui qui, d'autre part, travaille, ce même jour, de huit heures du matin à six heures du soir se trouve-t-il, même s'il entend une messe matinale, dans une condition religieuse normale? Chaque ouvrier catholique n'a-t-il pas le droit comme tout le monde de s'approcher, le dimanche au moins, avec une préparation suffisante, des sacrements, d'assister au catéchisme et au prône de sa paroisse, de fréquenter les réunions pieuses, en un mot, de consacrer tout ce jour aux affaires de son âme et à ses rapports avec son Dieu ? N'est-elle pas souverainement pénible et humiliante cette inégalité, sous le rapport religieux, d'hommes libres et égaux devant Dieu ? Y aurait-il deux castes parmi nous : celle des maîtres et celle des ouvriers ?

Et au simple point de vue social, qu'est-ce que ce dimanche mutilé? Qu'est- ce que ce dimanche où les membres de la famille sont dispersés, la paroisse divisée, les uns se rendant à l'église, les autres allant au travail ? Qu'est-ce que ce dimanche où le bruit des machines étouffe le son des cloches ? Est-ce là le jour consacré au Seigneur ?

Ah ! Nos Très Chers Frères, ce mépris ouvert des lois divines et humaines nous cause, nous vous le répétons, de très vives angoisses. Qui ne voit, en effet, qu'avec la ruine de la foi il entraînera avant peu, si cela continue, la perte des vertus morales dont la pratique nous a valu jusqu'ici le bonheur de nos familles, la paix sociale et, pour une large part, la prospérité matérielle dont nous jouissons. On se plaît à vanter le bon esprit de nos ouvriers, leur respect de l'ordre et leur amour de la justice. Mais comment ne voit-on pas que ces qualités morales ont leur source dans les profondeurs mêmes de leur vie chrétienne, et que les soustraire à l'influence de la religion, c'est saper par sa base en même temps que l'esprit chrétien, tout cet ensemble de vertus si justement appréciées ?

Nous n'ignorons pas les raisons qu'on invoque pour tenter de justifier le travail du dimanche dans certaines industries. Mais les décisions des tribunaux civils en ont depuis longtemps démontré l'inanité. On a osé prétendre, d'autre part, que les ouvriers eux-mêmes demandaient la continuation du travail jusqu'au dimanche matin, pourvu qu'il soit interrompu ensuite jusqu'au lundi matin. C'est faire injure aux ouvriers catholiques que de leur prêter une attitude si complètement en désaccord avec les enseignements de l'Eglise. Mais cela serait-il vrai et serait-il également avéré que quelques-uns d'entre eux se laissent ainsi entraîner à trahir leur devoir par l'appât immoral d'un salaire plus élevé, nous estimerions nécessaire que l'on mette un frein à cette inavouable cupidité ; et que l'on protège les travailleurs trop faibles contre eux-mêmes, en les contraignant, ainsi que leurs patrons à respecter dans toute son étendue la loi du repos dominical. La santé de l'ouvrier, sa vigueur physique, son honnêteté et ses vertus morales, constituent un capital humain de premier ordre, qui est comme le patrimoine commun de la société et que les pouvoirs publics ont le devoir de défendre contre une spéculation éhontée.

En conséquence, — et c'est là pour nous non seulement un droit mais un devoir, — nous réclamons, au nom de la conscience chrétienne et en vertu de notre autorité pastorale, le repos intégral du dimanche, de minuit à minuit, pour tous les ouvriers, sauf pour ceux qui sont préposés à la garde des moulins, à l'entretien des feux, et à quelques autres travaux nécessaires ou urgents prévus par la loi. Nous demandons en même temps que les non-chrétiens, qui sont autorisés par la loi à travailler le dimanche à certaines conditions, ne puissent impunément y obliger leurs ouvriers chrétiens. Et nous rappelons à nos ouvriers catholiques, que, d'après les principes établis, ils n'ont pas plus le droit d'accepter de travailler le dimanche que leurs patrons ne l'ont de les y forcer, et que, si cela leur est possible, ils doivent quitter une boutique ou une usine où le dimanche n'est pas respecté.

III

Les abus très réels, que nous venons de dénoncer, relativement à l'observation du dimanche, ce mépris du devoir dominical qui affecte si gravement une notable portion de la population catholique de cette province, ne sont pas les seuls. Nos Très Chers Frères, dont nous ayons à nous plaindre.

Il y en a d'autres qui, sans être toujours une violation aussi directe du régime religieux des jours fériés, ont une portée considérable et entament très sérieusement le bon renom de certains diocèses. Nous voulons parler de cette tendance croissante, que l'on remarque surtout dans les villes, à négliger pour les plus vains prétextes la messe du dimanche ; de cette folie mondaine qui transforme en jour de péché, par des excursions, des divertissements, des promiscuités, où Dieu est très grièvement offensé, le jour que la religion consacre à la prière et à un saint repos ; de ces représentations théatrales qui remplacent, pour plusieurs, l'édifiant spectacle de nos offices liturgiques, et où la jeunesse puise, avec des principes d'une moralité douteuse et parfois nettement perverse, un encouragement au désordre et un aliment pour ses passions; de certains jeux organisés, dont le but peut être très honnête et très louable, mais qui offrent un caractère de lucre inconciliable avec l'esprit de l'Eglise.

Notre premier Concile Plénier, après avoir déclaré " défendus, le dimanche, les plaids, les travaux des champs, les opérations mercantiles comme celles qui se font sur les marchés, dans les ventes publiques et autres non légitimées par la nécessité ou la coutume, " ajoute : " On ne saurait non plus permettre, le dimanche et les jours de fête, des divertissements publics où l'on exige un prix d'entrée, même s'ils sont destinés au soutien des œuvres pies. Quant aux œuvres de charité et de vraie nécessité, même serviles, elles ne sont pas interdites. "

L'Eglise catholique, Nos Très Chers Frères, ne peut être taxée d'exagération ni de pharisaisme dans sa manière de concevoir et de réglementer les jours fériés. Elles s'est même, dans les temps modernes, relâchée sur plus d'un point, de sa sévérité

primitive. Ce qu'elle désire, c'est que l'on garde au jour du Seigneur, par l'abstension d'œuvres inconvenantes et par les pratiques du culte divin, sa physionomie véritable.

Voilà pourquoi, elle s'efforce avec tant de zèle d'élever au Créateur des temples dignes de lui, de rendre attrayants et solennels les offices qu'on y célèbre, d'y annoncer très régulièrement la parole de Dieu, de multiplier, pour les différentes catégories de fidèles, les associations, les prédications, les exercices religieux. Ce travail que ses ministres s'imposent, dans votre seul intérêt, serait perdu pour vous, si, au sortir de l'église, vous alliez en dissiper le fruit par des œuvres interdites et une conduite coupable.

La sanctification du dimanche telle que l'autorité ecclésiastique l'a réglée, et telle que nos ancêtres l'ont pratiquée, n'exclut certes pas un repos honnête et des divertissements légitimes.

Nous sommes fiers de compter, parmi nos traditions les plus précieuses, celle qui, le dimanche, rallie tous les croyants autour de la chaire chrétienne, agenouille les vivants sur la tombe des défunts, groupe tous les proches, dans des réunions joyeuses, autour du foyer. Cette tradition due aux soins clairvoyants de nos premiers évêques, et qui, pendant plus de deux siècles, s'est conservée à peu près intacte parmi nous, tient à deux causes majeures, l'esprit de famille et l'esprit de paroisse : l'esprit de famille qui s'alimente aux sources de la piété, du devoir paternel et de l'attachement filial, et d'où rayonnent sur les figures épanouies les joies les plus saines et les plus vraies ; l'esprit de paroisse qui fait que l'institution paroissiale n'est pas seulement un groupement matériel et juridique, mais une communauté d'âmes, de croyances, de sentiments et d'actes religieux, dans la même docilité fraternelle aux lois de l'Eglise.

Le dimanche religieusement observé est un honneur pour les paroisses, une force pour les familles, une bénédiction pour les peuples. Dieu bénit les nations qui l'honorent par une suspension de leurs travaux et une manifestation de leur foi. Il se détourne, au contraire, des sociétés qui méprisent sa loi et

son culte, et le jour vient où sa main vengeresse et toute puissante s'appesentit sur elles.

Nous vous conjurons, Nos Très Chers Frères, évitez d'attirer sur vous, tandis qu'il en est temps, ces justes représailles du Seigneur.

Ecoutez d'une oreille attentive la voix du Dieu de toute sainteté et de toute justice qui vous parle par l'organe de vos Pasteurs.

Faites tout ce qui dépendra de vous pour rester fidèles à la loi très sainte, très nécessaires et très bienfaisante du dimanche. Et, dans ce pieux dessein, imposez-vous lorsqu'il le faudra, des privations et des sacrifices, dont le spectacle réjouira le ciel, et que Notre-Seigneur récompensera par les nobles satisfactions de la conscience, par une surabondance de dons spirituels, et même par un accroissement de biens matériels.

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises paroissiales et autres où se fait l'office divin, le premier dimanche après sa réception.

Fait et signé par Nous le dix-huitième jour du mois d'avril, en la fête du Patronage de Saint-Joseph, l'an mil neuf cent vingt-deux.

† L.-N. Card. Bégin, Arch. de Québec.
† Paul-Eugène, Arch. de Séleucie, coadj. de Québec.
† Michel-Thomas, Ev. de Chicoutimi.
† François-Xavier, Ev. des Trois-Rivières.
† Joseph-Romuald, Ev. de Rimouski.
† F.-X., Ev. de Gaspé.
† J.-M., Ev. de Legio, Vic. ap. du Golfe St-Laurent.
J.-E. Bourret, V. G., Administrateur de Nicolet.

Par mandement de Nos Seigneurs,

Jules Laberge, *ptre*,
Secrétaire de l'Archevêché de Québec.

(N° 150)

LETTRE PASTORALE

DE

SON ÉMINENCE LE CARDINAL BÉGIN,

ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC,

Faisant appel à la charité des fidèles en faveur de la reconstruction de la Basilique Notre-Dame.

LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, CARDINAL-PRÊTRE DE LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE, DU TITRE DE SAINT-VITAL, PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Au Clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les Fidèles de l'Archidiocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Nos Très Chers Frères,

Le 22 décembre dernier, peu de temps après minuit, le tocsin annonçait à la ville de Québec l'incendie naissant de la cathédrale. Émus à la pensée que ce temple trois fois séculaire était menacé de ruine, les citoyens de Notre-Dame et des paroisses environnantes accouraient en foule et se pressaient autour de l'édifice sacré d'où s'échappait déjà une épaisse fumée. Bientôt on aperçut à l'intérieur des nefs saintes, ici des lueurs sombres, là des vacillations lumineuses ; et bientôt encore le feu devint, au milieu des ténèbres, un immense tourbillon de flammes, une gigantesque flambée.

Nous garderons toujours la vision tragique de ce spectacle, auquel nous avons pu assister de la fenêtre de notre palais, et nous compterons les heures de la catastrophe parmi les plus douloureuses de notre vie. Elle s'en allait donc en cendres cette église qu'un art distingué avait depuis longtemps placée au rang de nos monuments les plus célèbres et dont une restauration récente, exécutée avec autant de bon goût que de zèle, avait encore singulièrement accru la beauté et la splendeur ; elle s'en allait en cendres cette église bâtie par nos pères aux premiers jours de la colonie française en ce pays, cette église où s'étaient agenouillés tant de générations de chrétiens, tant d'apôtres et tant de héros, cette église vénérable que toutes les églises du Canada chérissaient comme une aïeule bien-aimée ; elle s'en allait en cendres cette église si pleine de notre histoire, si émouvante par l'abondance des souvenirs, qui rappelait à toute une nation leurs difficultés d'autrefois, leurs luttes, leurs gloires : leurs craintes et leurs espérances, leurs épreuves et leurs joies, leurs revers et leurs succès, leurs prières de pénitence et leurs chants de triomphe ; elle s'en allait en cendres cette église illustre de nos grands et saints évêques, l'église des Laval, des Briand, des Plessis, des Taschereau... Elle s'en est allée en cendres, Nos Très Chers Frères, cette église bénie où vivait dans le rayonnement de l'autel tout le passé de notre peuple : avec nous vous avez pleuré l'irréparable désastre, car tous les Canadiens bien nés s'en sont profondément affligés. De toutes les parties de la Province de Québec, de toutes les provinces de la Confédération, de nos frères séparés comme des catholiques, nous sont venues les sympathies les plus vives, les condoléances les plus sincères. Le même mot, inspiré par la même douleur et les mêmes regrets, s'est trouvé sur toutes les lèvres : la perte de la Basilique est un désastre national !

Désastre national ! Désastre irréparable, avons-nous dit ! Des antiques, des objets précieux ont été détruits que l'art ni le génie ne sauraient jamais nous rendre. La charpente de l'édifice, trésor elle-même d'ancienneté, n'est plus, ou n'est maintenant qu'une poussière sacrée emportée par les vents. Seules

demeurent, solides et imposantes, ces masses de pierre dont la forte construction a résisté à l'action du temps et défié la fureur des éléments. Ne serait-ce pas assez cependant pour faire renaître le vieux temple, pour lui rendre ses formes et lui conserver son identité ?

Lorsque au lendemain de l'incendie nous regardions attristé les ruines fumantes, lorsque nous considérions les glorieux vestiges de l'illustre sanctuaire, le désir nous vint de le revoir tel qu'il avait existé, assis sur les mêmes bases, édifié avec les mêmes murs. Dès lors nous en avons clairement exprimé le vœu, convaincu que la foi d'un peuple se fortifie de l'histoire, des traditions religieuses, des monuments, de toutes les choses auxquelles elle s'est attachée ou qu'elle a vivifiées, de tous les objets qui l'ont en quelque sorte incarnée et rendue sensible. C'est précisément pour des motifs semblables que le pape Léon XII, après la destruction de Saint-Paul-Hors-les-Murs, ordonna de reconstruire cette basilique fameuse sur le même plan et les mêmes dimensions. (1) Et Sa Sainteté Pie XI glorieusement régnant ne nous encourage-t-il pas à suivre cet exemple quand il parle, dans cette lettre à nous écrite, de notre " Eglise métropolitaine si chère au cœur des Canadiens à cause de ses grands souvenirs et de sa grande valeur historico-religieuse " ? Nous avons eu la consolation, Nos Très Chers Frères, de voir la fabrique de Notre-Dame de Québec entrer à l'unanimité dans nos vues et nos sentiments : la cathédrale sera non seulement reconstruite, mais elle sera reconstituée aussi fidèlement que possible, elle sera pour ainsi dire ressuscitée glorieuse et impérissable pour continuer sa prédication éloquente de religion et de patriotisme.

On emploiera, sans doute, dans l'exécution des plans les procédés et les moyens de l'art moderne et, sans rien changer à sa figure historique, sans rien enlever de son cachet propre, on apportera à la Basilique des améliorations importantes. Ainsi on ne fera entrer dans la construction que des matériaux

1. Lerosey, *Histoire et symbolisme de la liturgie*, p. 49.

incombustibles. Cette mesure, sans laquelle on ne saurait avoir de sécurité complète contre le retour de l'incendie, c'est la sagesse même qui la dicte, dussent les frais être, par suite, notablement plus élevés.

Une fois terminée et convenablement meublée, l'église aura coûté, calcule-t-on, la forte somme de $500,000.00. A l'heure actuelle, la fabrique de Notre-Dame possède un fonds de reconstruction d'une valeur encore incertaine, provenant partie des institutions et des particuliers qui ont bien voulu y souscrire, partie des compagnies d'assurance, qui se sont acquittées de leurs engagements : elle a de justes raisons d'espérer qu'il pourra s'élever jusqu'à $400,000.00. L'écart est donc de $100,000.00. Devrions-nous, par crainte de manquer de ressources, renoncer à l'ambition de reconstituer la cathédrale digne d'elle-même, digne de son vaste renom, digne enfin de notre archidiocèse et de notre pays ? Devrions-nous renoncer à faire une œuvre à la fois belle et définitive ? Nous croyons, Nos Très Chers Frères, que ce serait contrarier vos sentiments, méconnaître les réserves de générosité qui se trouvent dans vos cœurs, offenser votre fierté religieuse et nationale. Plusieurs de nos compatriotes anglo-protestants, dans leur bienveillante sympathie et leur désir de rendre au Canada un monument historique, ont libéralement contribué à la réédification du noble sanctuaire : il n'est personne d'entre vous qui ne voudra, tout en obéissant aux impulsions de son zèle religieux, égaler, selon ses facultés, l'ardeur de leur zèle patriotique.

Certes, Nos Très Chers Frères, il appartient aux paroissiens de Notre-Dame de pourvoir au rétablissement de l'église de Notre-Dame : elle est leur église paroissiale. Mais nous ne pouvons que rendre hommage à leur empressement et à leur générosité. Après avoir, un an à peine passé, soutenu les frais d'une réparation dispendieuse, ils se remettent courageusement à l'œuvre et ils renouvellent de grand cœur, en la doublant, en la triplant, leur première souscription. Si l'on se souvient de plus qu'ils entretiennent à eux seuls un temple qui, à cause de sa situation et de son caractère, rend d'importants services

à tous les fidèles et à tout notre clergé, on trouvera juste de penser que pour le moment, par leurs sacrifices répétés, ils ont atteint la proportion de leur devoir.

En même temps qu'elle est paroissiale, l'église de Notre-Dame est la cathédrale de Québec, l'église de votre archevêque et du chapitre métropolitain, le centre de la vie religieuse du diocèse. A ce titre, des citoyens de la ville et d'autres localités l'ont déjà compris, puisqu'ils ont offert spontanément de larges contributions, elle vous intéresse tous, elle peut à bon droit compter sur vos secours à tous. En 1748, alors que des travaux de réparation et d'agrandissement s'y effectuaient, Mgr Dubreil de Pontbriand (1) écrivait entre autres choses à ses diocésains : " Nous avons connu dans nos visites votre zèle pour la décoration des temples du Dieu vivant. Il s'agit du premier qui a été élevé dans cette colonie en son honneur, et qui est comme le berceau où la Religion a pris naissance. C'est là où les premiers Français vos ancêtres se sont consacrés au Seigneur ; il en renferme encore les ossements qui vous invitent à contribuer au bâtiment de l'église. Elle est plus à portée que les autres d'être vue par les étrangers qui seront édifiés s'ils la voient dans un état convenable, et ne pourront s'empêcher de louer la piété de ceux qui y auraient contribué... Si maintenant vous la considérez comme Cathédrale, il se présente de nouvelles raisons plus puissantes que les précédentes. Elle est appelée Cathédrale, parce que l'Evêque y a sa chaire principale, qu'elle est comme la mère-église à laquelle les autres doivent avoir un rapport particulier, et qui doit être leur modèle. Ce n'est pas précisément l'église des citoyens de Québec : elle est la vôtre comme la leur, c'est celle de tous les diocésains... Voilà pourquoi on ne peut obliger les citoyens d'une ville à bâtir une cathédrale, parce que c'est un ouvrage qui intéresse tout le diocèse et qui par conséquent devrait être commun "... Ainsi s'exprimait Mgr de Pontbriand. Si le grand évêque vous parlait aujourd'hui à notre place, ne tiendrait-il pas encore à peu près le même langage ?

1. Mandement du 22 janvier.

Onze ans plus tard, lors du siège de Québec, la cathédrale fut incendiée : restaient debout, après la guerre, les murs dénudés que l'on peut voir à l'heure présente. A son tour le nouvel évêque, Mgr Briand, s'adressa, en 1774, (1) aux fidèles de tout le diocèse : " Notre cathédrale, dit-il, étant l'église-mère, la première de toutes celles du diocèse, l'église du premier Pasteur, et par conséquent celle de tous les diocésains à certains égards, tous nos diocésains ne doivent-ils pas se faire un devoir de justice et de religion de contribuer suivant leurs moyens pour conduire cette même église à sa perfection ? "

Dans ces paroles de nos illustres prédécesseurs, vous voudrez bien voir, Nos Très Chers Frères, notre propre pensée : à distance d'eux d'un siècle et demi, nous venons vous faire la même demande et pour les mêmes raisons. En agissant ainsi, nous avons, par un bonheur singulier, l'approbation anticipée de Notre Saint Père le Pape, qui, ayant en quelque sorte deviné notre secrète intention, nous adresse la somme de 50,000 francs, afin, dit-il, de " contribuer à la collecte commandée par Votre Eminence. " Quelle bonté ! Quelle sollicitude de la part du Souverain Pontife ! Malgré ses immenses labeurs, malgré ses soucis indicibles, malgré la multiplicité des œuvres à soutenir dans l'Eglise universelle, l'auguste Pontife, par affection pour le peuple canadien, daigne nous envoyer, de son propre mouvement, avec ses plus touchantes sympathies, ses propres deniers. Quelle reconnaissance ne devrons-nous pas à Sa Sainteté Pie XI ! Mais écoutez et pesez bien, Nos Très Chers Frères, la suite de l'admirable lettre jointe à ce don magnifique : " Le Saint Père accompagne son obole affectueuse de vœux ardents et de vifs sentiments d'espérance. Il est assuré qu'à la grandeur de l'épreuve et à l'étendue du désastre correspondront la traditionnelle générosité et l'enthousiasme religieux de la population, qui, n'hésitant pas devant le sacrifice, saura se montrer fière de sa foi et se faire un point d'honneur de rendre, dans le plus court délai possible, à leur ancienne splendeur les lieux consacrés au culte par vos ancêtres. " Vous ne manquerez pas, Nos Très

1. Lettre du 2 avril.

Chers Frères, d'imiter un exemple si autorisé et si beau, et vous acquiescerez de bon cœur aux paternelles exhortations du Pape.

A ces causes, et le saint nom de Dieu invoqué, nous réglons et ordonnons ce qui suit : 1° Une quête sera faite, le premier dimanche après la lecture de cette lettre, dans toutes les églises et chapelles publiques de notre diocèse pour contribuer à la reconstruction de la cathédrale. Notre intention n'est pas de fixer rigoureusement aux fidèles l'offrande à faire : nous espérons cependant que chaque famille s'imposera à elle-même le devoir de donner, si c'est possible, au moins une piastre.

2° Le produit de la quête sera envoyé à l'archevêché sans délai, à tout événement avant le 1er de juin.

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée au prône dans toutes les églises paroissiales et chapelles publiques où se fait l'office divin, le premier dimanche du mois de mai prochain.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contreseing de notre secrétaire, en la solennité de saint Joseph, Patron de l'Eglise universelle et premier Patron du Canada, le dix-huitième jour du mois d'avril mil neuf cent vingt-trois.

† L.-N., Card. Bégin,
Archevêque de Québec.

Par mandement de Son Eminence,

Jules Laberge, *ptre*,
secrétaire.

(No 151)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

I. — Le Vénérable Mgr de Laval.
II. — Vicaires forains.
III. — Confesseurs des religieuses.
IV. — Retraites pastorales.
V. — Propagation de la Foi.

Archevêché de Québec,
le 8 mai 1923.

Bien chers collaborateurs,

I

On commémorera dans quelques jours, à Québec, le troisième centenaire de la naissance du Vénérable François de Montmorency-Laval, premier évêque de ce diocèse et de toute la Nouvelle-France. Fondateur de l'église canadienne, il fut tout à la fois et durant plus de vingt cinq ans le type de l'évêque missionnaire. Sa vigilance pastorale, son esprit d'organisation, son patriotisme éclairé lui avaient attiré le respect, la confiance et l'amour de son peuple. Grand par ses œuvres, il ne l'a pas été moins par ses vertus et il a laissé en mourant une réputation de sainteté peu commune.

Vous n'ignorez pas que le procès de béatification de Mgr de Laval est en Cours de Rome depuis plusieurs années. C'est notre

désir que, à l'occasion de ce troisième centenaire et après, une ardente prière s'élève de tous les points du diocèse vers Dieu pour lui demander la glorification de son pieux et fidèle Serviteur. La prière en pareille circonstance doit être regardée par chacun d'entre nous comme un devoir de reconnaissance. C'est pourquoi, nous décidons et statuons par les présentes que, jusqu'à révocation, on récitera publiquement, après chaque bénédiction du T.-St-Sacrement, un *Pater*, un *Ave* et un *Gloria*, auxquels on ajoutera l'invocation *O Marie conçue sans péché.*

Il sera bon d'expliquer au peuple qu'il ne s'agit pas de rendre un culte quelconque au Vénérable Serviteur de Dieu. Ce qu'on demandera dans ces prières publiques, c'est la glorification de Mgr de Laval, rien de plus. Mais qu'en leur particulier ou en famille, les malades, les affligés, invoquent avec confiance ce grand Serviteur de Dieu, c'est dans l'ordre et nous les y engageons fortement.

II

Le droit canonique (canon 217) prescrit à l'évêque de diviser son diocèse en districts composés de plusieurs paroisses, sous le nom de vicariats forains, de doyennés, etc.

Voulant nous conformer à cette sage prescription et faire bénéficier de ses avantages le territoire confié à notre sollicitude pastorale, nous divisons par les présentes notre diocèse en douze districts que nous constituons et érigeons en autant de vicariats forains, englobant chacun un certain nombre de paroisses, et dont voici la liste :

Vicariat numéro I	Ste-Anne de Beaupré
comprenant les paroisses de	Château-Richer (La Visitat.)
	Ste-Pétronille
St-Tite	St-Laurent
St-Joachim	St-Jean
St-Ferréol	St-François

Ste-Famille
St-Pierre
L'Ange-Gardien
St-Grégoire
Courville (St-Louis)
Laval (Ste-Brigitte)
Beauport (N.-D. de la Nativ.)
Giffard (St-Ignace)

Vicariat numéro II
comprenant les paroisses de

Ste-Foy
Sillery (St-Colomb)
Cap-Rouge (St-Félix)
Anc.-Lorette (L'Annonciat.)
St-Augustin
Charlesbourg (St-Charles)
N.-D. des Laurentides
Stoneham (St-Edmond)
Vill. Huron (N.-D. de Lor.)
St-Ambroise
Valcartier (St-Gabriel)
Ste-Catherine
St-Raymond
St-Léonard
Ste-Christine
Riv.-à-Pierre (St-Bernardin)
Lac-Edouard (N.-D. du B. C.)

Vicariat numéro III
comprenant les paroisses de

St-Basile
Pont-Rouge (Ste-Jeanne)
Pointe-aux-Tr. (St-Fr. de S.)
Donnacona (Ste-Agnès)
Cap-Santé (Ste-Famille)
Deschambault (St-Joseph)
Grondines (St-Charles)
Portneuf (Notre-Dame)
St-Gilbert
St-Marc
St-Casimir
St-Thuribe
St-Alban
St-Ubald
Montauban (N.-D. des Anges)
Lac-au-Sable (St-Rémi)

Vicariat numéro IV
comprenant les paroisses de

St-Jean-Desch. (St-J.-Bte)
Parisville (St-Jacques)
Ste-Philomène
Ste-Emélie
Lotbinière (St-Louis)
St-Edouard
Ste-Croix
N.-D. du Sacré-Cœur
St-Flavien
St-Octave
St-Antoine
St-Apollinaire
St-Agapit
St-Gilles
Ste-Agathe
Leeds (St-Jacques)
St-Sylvestre
St-Patrice
St-Narcisse
St-Bernard

Vicariat numéro V
comprenant les paroisses de

Lyster (Ste-Anastasie)
N.-D. de Lourdes
Ste-Julie
St-Calixte
Inverness (St-Athanase)
St-Ferdinand
Ste-Sophie
St-Pierre-Baptiste
St-Adrien
Coleraine
Lac-Noir (St-Désiré)
St-Maurice
St-Alphonse
St-Cœur de Marie
Robertson (L'Imm.-Concept.)
Pontbriand (St-Antoine)
Broughton (St-Pierre)

Vicariat numéro VI
comprenant les paroisses de

Sacré-Cœur de Jésus
St-Jules
St-Frédéric
St-Séverin
St-Victor
St-Ephrem
Ste-Clotilde
St-Evariste
St-Méthode
St-Benoît-Labre
St-Honoré
St-Hilaire
St-Samuel
St-Sébastien
St-Ludger
Ste-Martine
St-Vital

Vicariat numéro VII
comprenant les paroisses de

St-Gédéon
St-Martin
St-Théophile
St-Côme
St-Georges
St-François
Ste-Germaine
Ste-Justine
St-Cyprien
Ste-Rose
Ste-Sabine
St-Magloire
St-Camille
St-Fabien
St-Just
Lac-Frontière
Ste-Lucie
St-Louis de Gonz.
St-Zacharie
Ste-Aurélie
St-Prosper
St-Benjamin
St-Philibert

Vicariat numéro VIII
comprenant les paroisses de

St-Joseph
L'Enfant-Jésus

Ste-Marie
St-Elzéar
St-Maxime
Sts-Anges
Frampton (St-Edouard)
Cranbourne (St-Odilon)
Standon (St-Léon)
St-Luc
Ste-Claire
St-Malachie
Honfleur (N.-D. du Bon C.)
St-Anselme
Ste-Marguerite
Ste-Hénédine
St-Isidore
St-Henri

Vicariat numéro IX
comprenant les paroisses de

St-Nicolas
T.-St-Rédempteur
St-Etienne
St-Lambert
Breakeyville (Ste-Hélène)
Charny (N.-D. du Perp. Sec.)
St-Jean-Chrysostôme
St-Romuald
St-David
Ste-Jeanne d'Arc
Lévis (N.-D. de la Vict.)
Pintendre (St-Louis)
Bienville (St-Antoine)
St-Joseph
Beaumont (St-Etienne)
St-Charles
St-Gervais
St-Gabriel
St-Michel

Vicariat numéro X
comprenant les paroisses de

St-Damien
St-Nazaire
St-Lazare
Buckland (N.-D. Auxil.)
St-Nérée
St-Philémon
Armagh (St-Cajétan)
St-Paul
Ste-Apolline
N.-D. du St-Rosaire
Ste-Euphémie
Tourville (St-Clément)
Ste-Perpétue
St-Pamphile
St-Adalbert
St-Marcel
Chabot (St-Athanase)
St-Eleuthère

Vicariat numéro XI
comprenant les paroisses de

St-Pierre du sud
St-Raphaël
St-Vallier (SS. Phil. et Jacq.)
Berthier (l'Assomption)
St-François
St-Thomas
Grosse-Ile (St-Luc)
Ile-aux-Grues (St-Antoine)
Cap-St-Ignace

L'Islet (N.-D. de Bon-Sec.)
St-Eugène
St-Cyrille
St-Jean-Port-Joli
St-Aubert
St-Damase
St-Roch des Aulnaies
Ste-Louise
Ste-Anne de la Pocat.
St-Onésime

Vicariat numéro XII
comprenant les paroisses de

Riv.-Ouelle (L'Assomption)
St-Pacôme
N.-D. du Mt-Carmel
St-Philippe
St-Denis
Kamouraska (St-Louis)
St-Pascal
St-Germain
St-Bruno
Ste-Hélène
St-Joseph
St-André
St-Alexandre
N.-D. du Portage
St-François-Xavier
St-Patrice
St-Ludger
St-Antonin

Les districts ou vicariats forains constitués et érigés, il nous faut en désigner les titulaires. Voici les prêtres sur lesquels, après avoir mûrement réfléchi et avoir imploré les lumières du Saint-Esprit, nous avons arrêté notre choix, et que nous nommons par les présentes vicaires forains, avec tous les droits, devoirs et privilèges que leur reconnaît la sainte Eglise :

M. l'abbé Omer Plante, titulaire du vicariat numéro I.
M. l'abbé Maxime Fillion, titulaire du vicariat numéro II.
M. l'abbé Georges McGrath, titulaire du vicariat numéro III.
M. l'abbé Ludger Pérusse, titulaire du vicariat numéro IV.
M l'abbé Fernand Dupuis, titulaire du vicariat numéro V.
M. l'abbé Arthur Belleau, sr, titulaire du vicariat numéro VI.
M. l'abbé L.-Zoël Lambert, titulaire du vicariat numéro VII.
Mgr J.-E. Feuiltault, titulaire du vicarait numéro VIII.
Mgr F.-X. Gosselin, titulaire du vicariat numéro IX.
M. l'abbé Louis-Philippe Côté, titulaire du vicariat numéro X.
M. l'abbé Télesphore Lachance, titulaire du vicariat numéro XI.
M . l'abbé Georges Guy, titulaire du vicariat numéro XII.

Les devoirs que le droit (canons 447, 448, 449) impose aux vicaires forains, sont les suivantes :

1o S'assurer :

a) que les ecclésiastiques mènent une vie digne de leur état et en harmonie avec les saints canons, et remplissent avec diligence leurs devoirs, surtout quant à la résidence, à la prédication, à l'enseignement du catéchisme et au soin des malades ;

b) que les décrets portés par l'évêque, dans la visite pastorale, sont exécutés ;

c) que la matière du saint sacrifice de la Messe est l'objet d'une vigilance toute particulière ;

d) que les églises et les objets affectés au culte sont en excellent état ;

e) que les saintes Espèces sont religieusement gardées et la messe dignement célébrée ;

f) que, dans les fonctions sacrées, les règles liturgiques sont exactement observées ;

g) que les biens ecclésiastiques sont régulièrement administrés et les charges qui y sont attachées, fidèlement acquittées ;

h) que les registres paroissiaux sont tenus à jour, écrits en encre de bonne qualité et lisiblement.

2o Visiter, au moins une fois l'an, les paroisses de leur vicariat, afin de pouvoir préparer leur rapport en connaissnce de cause.

3o Convoquer les prêtres de leur vicariat aux conférences ecclésiatiques, et les présider autant que faire se peut.

4o Se préoccuper, dans le cas de maladie grave d'un prêtre de leur vicariat : de lui procurer les secours spirituels et matériels requis, et, s'il vient à mourir, de voir à ce qu'il ait des funérailles convenables, et de placer sous clef tout ce qui appartient à l'église : valeurs, volumes, documents, mobilier sacré, etc.

5o Présenter à l'Ordinaire, chaque année, un rapport sur l'état moral et religieux de leur vicariat, sur les incidents scandaleux qui ont pu se produire, et proposer les moyens qui leur paraissent les plus aptes à rémédier prudemment au mal causé.

Outre ces devoirs, les vicaires forains exercent les pouvoirs spéciaux qui leur sont dévolus par les conciles provinciaux, les synodes diocésains ou par ordonnance épiscopale.

Enfin, le droit accorde aux vicaires forains préséance sur tous les curés et les autres prêtres de leur district, et leur prescrit d'avoir un sceau propre à leur vicariat (Can. 450).

Nous avons confiance que vous témoignerez à ces représentants officiels de l'Ordinaire au milieu de vous, le respect et la confiance qu'ils méritent justement, et que vous leur faciliterez de toutes manières l'accomplissement intégral de leurs obligations, pour le salut des âmes et la plus grande gloire de Dieu.

III

Nous vous envoyons, ci-joint, la liste des confesseurs extraordinaires, auxquels toutes les religieuses doivent se présenter au moins quatre fois l'an, ne fut-ce que pour demander leur bénédiction (Can. 521, 1.). Ces confesseurs se rendront dans les maisons religieuses pour lesquelles ils sont désignés, dans la semaine des quatre-temps, ou dans la semaine qui précède ou celle qui suit (*Mand.*, VI, p. 337).

De plus, nous désignons pour confesseurs supplémentaires ou adjoints, auxquels les religieuses pourront recourir dans des cas particuliers sans qu'il soit nécessaire de s'adresser chaque fois à l'Ordinaire, (Can. 521, 2.), : les membres de la famille pontificale ; les chanoines titulaires et honoraires ; les vicaires forains ; les supérieurs des ordres ou des instituts religieux ; les aumôniers résidents des communautés religieuses ; les curés des paroisses du diocèse qui touchent immédiatement celle où se trouvent les religieuses.

Nous exhortons les confesseurs extraordinaires à se rendre bien ponctuellement, aux époques marquées, dans les communautés qui leur sont confiées, et les confesseurs adjoints à répondre avec empressement, *prompte et facile* (Rit. Rom.), à l'appel des religieuses. Que tous s'acquittent avec zèle, charité et prudence de leur grave et important ministère.

IV

Les retraites pastorales auront lieu, cette année, comme suit : la première du 5 au 11 aout ; la seconde, du 20 au 25 du même mois.

Nous invitons messieurs les curés à suivre les exercices de la première retraite, et les autres prêtres, ceux de la seconde. Mais, ce qui importe surtout, c'est que tous fassent la retraite qui est, pour le prêtre, le grand moyen de renouvellement et de sanctification. Si, pour des raisons *très graves*, un prêtre est empêché d'assister à la retraite commune, il doit nous en informer sans retard.

Que chacun se prépare à la retraite, plusieurs semaines d'avance par un plus profond recueillement, par une plus grande piété, par quelque pratique de dévotion spéciale, par de sérieuses réflexions sur les points qui, chez lui, appellent une réforme urgente et radicale. Qu'il se rende à ces pieux exercices avec des intentions droites et un ardent désir d'en bien profiter pour devenir meilleur. Enfin, que chaque retraitant ait soin de se soustraire totalement aux préoccupations temporelles afin de se donner entièrement à la suprême affaire de son salut éternel, à laquelle est étroitement lié le bien spirituel des fidèles. *Porro unum est necessarium* (Luc, X, 42).

N. B. — Il est nécessaire que les prêtres notifient, quelques jours d'avance, l'économe du Séminaire, afin qu'il leur réserve une chambre ainsi qu'un autel pour la messe.

V

Nous avons appris avec une grande satisfaction que l'appel des Souverains Pontifes en faveur des missions chez les infidèles n'est pas resté sans écho dans notre diocèse, et que l'œuvre de la Propagation de la Foi se réorganise partout, dans les paroisses, dans les maisons d'enseignement, dans les communautés religieuses. Le travail déjà accompli nous permet d'espérer que bientôt, grâce à votre zèle, tous les fidèles se feront un devoir de concourir, selon leurs moyens, à l'œuvre éminement apostolique de l'expansion de la foi catholique chez les peuples païens.

Agréez, chers collaborateurs, l'assurance de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

† L.-N. Card. Bégin,
Arch. de Québec.

(N° 152)

LUDOVICUS-NAZARIUS BÉGIN

Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinal-Presbyter

tituli Sancti-Vitalis

Dei et apostolicæ Sedis gratia

ARCHIEPISCOPUS QUEBECENSIS

Dilectis utriusque cleri sacerdotibus diœcesis Quebecensis, Salutem et Benedictionem in Domino.

Juris ecclesiastici præscriptis obsequi volentes, diœcesanam Synodum indicere et convocare decrevimus, illamque, in oratorio publico Seminarii Quebecensis, ecclesia cathedrali pro tempore nostra, die decima mensis Octobris proximi, hora octava, incipiendam, per præsentes indicimus et convocamus.

Idcirco, omnes de jure vocandos, scilicet : vicarios generales, canonicos titulares, rectorem seminarii majoris, vicarios foraneos parochos civitatis Quebecensis, unum ex unoquoque vicariatu foraneo parochum electum ad norm. can. 358, 1, n. 7, unum ex superioribus cujusque religionis clericalis in diœcesi nostra degentis, enixe hortamur et invitamus, et, in quantum necesse est, auctoritate nostra archiepiscopali requirimus et admonemus eisdemque, virtute sanctæ obedientiæ, præcipimus, ut ad dictam Synodum celebrandam conveniant et personaliter compareant,

nisi legitimo detineantur impedimento, de quo nos certiores facere tenentur.

Invitamus insuper tanquam synodales jure consultativo gaudentes (can. 358, 2) Pontificis Romani Familiares et canonicos ad honorem nostræ Ecclesiæ, necnon omnes qui de conventibus præparatoriis jam sunt vel forte erunt.

Omnes tandem utriusque cleri alios sacerdotes, iis exceptis qui necessarii sunt ne in parœciis animarum cura desit, jure tamen carentes consultativo, ad sessiones solemnes, nempe in ecclesia habituras, instanter vocamus.

Quoniam autem *nisi Deus ædificet, in vanum laborant qui ædificant*, mandamus ut, a die vigesima hujusce mensis Maii, usque ad Synodi exitum, collectis missæ consuetis adjiciatur, servatis rubricis, collecta *de Spiritu Sancto*, suppressa oratione *pro Papa*.

Datum Quebeci, sub signo nostro sigilloque archidiœcesis, ac secretarii nostri chirographo, die decima mensis Maii, anno millesimo nongentesimo vigesimo tertio.

† L.-N. Card. Bégin,
Archiep. Quebecen.

De Mandato.

Julius Laberge, pter,
Secrius.

(N° 153)

LETTRE PASTORALE

DE

SON EMINENCE LE CARDINAL LOUIS-NAZAIRE BÉGIN,

ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC,

ET DE NOS SEIGNEURS L'ARCHEVÊQUE COADJUTEUR

ET LES EVÊQUES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE QUÉBEC,

contre la désertion du sol natal.

NOUS, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, CARDINAL, ARCHEVÊQUE ET ÉVÊQUES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE QUÉBEC,

Au clergé séculier et régulier et à tous les fidèles de nos diocèses respectifs, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos Très Chers Frères,

Il est dans la tradition de vos évêques de suivre les mouvements de la vie nationale dans ses diverses manifestations, pour en orienter les courants, en canaliser les énergies, ou en redresser les écarts. Grâce à cette attentive préoccupation des chefs spirituels et aux confiantes dispositions de leurs ouailles, l'histoire se plait à rappeler qu'à l'exemple de leurs devanciers qui ont " façonné la France comme les abeilles leur ruche ," les évêques

canadiens, aidés de leur clergé, ont été aussi les principaux constructeurs de la nationalité canadienne-française.

Sans nous attarder à énumérer les circonstances qui justifient ce jugement de l'histoire, il nous suffira de rappeler la clairvoyante et ferme direction donnée aux débuts de l'Eglise canadienne par le Vénérable Fondateur, dont vous venez de célébrer avec nous le troisième centenaire ; — la courageuse attitude des évêques de Québec aux lendemains de 1760, pour conserver au sol canadien les fils que la tempête menaçait de disperser ; — enfin, les efforts entrepris par leurs successeurs, pour enrayer les mouvements migrateurs qui dépeuplaient nos campagnes à certaines phases difficiles de notre développement.

Nous croyons, Nos Très Chers Frères, être à l'une de ces époques inquiétantes où notre sollicitude pastorale alarmée nous impose le devoir d'élever la voix pour signaler le danger qui menace de nouveau notre expansion normale. Un mouvement intense d'émigration arrache à nos campagnes, et jusque dans nos centres ouvriers, des milliers de nos compatriotes qui désertent le sol, et font bénéficier nos voisins d'un travail plus que jamais nécessaire au rétablissement de l'équilibre économique de notre pays.

Notre pays, encore jeune et en pleine croissance, doit souffrir plus que tout autre de ces saignées qui épuisent sa vitalité et arrêtent son développement. Il a le droit de réclamer de tous ses enfants la part de travail et d'énergie qu'ils peuvent lui fournir ; déserter son poste au moment où, pour le sauver, il faut redoubler ses sacrifices et ses dévouements, constitue, dans des circonstances d'une exceptionnelle gravité, une sorte de trahison dont un peuple ne peut se rendre coupable sans forfaire aux devoirs dont tout citoyen est lié envers sa patrie.

Cette raison est d'une force toute particulière pour nous, Canadiens de la province de Québec. La terre que vous désertez est celle que vos pères ont arrachée à la barbarie au prix de leurs sueurs et de leur sang, pour vous la transmettre comme un héritage devenu sacré. Faudrait-il vous rappeler les tragédies

sanglantes, les dévouements héroïques, éclatants ou obscurs, dont elle fut le théâtre pendant ces périodes d'histoire où une poignée de Français fondaient, guidés par la volonté supérieure de la Providence, une colonie destinée à fournir au continent américain le modèle vivant d'un peuple formé dans l'esprit de sacrifice et les fortes vertus de la foi chrétienne ? Un moment de panique va-t-il risquer de fausser le sens traditionnel de notre histoire et faire perdre à notre peuple les résultats chèrement achetés par des siècles de sacrifices et d'héroïques labeurs ? Car enfin, Nos Très Chers Frères, nous ne constituerons un peuple solide et fort que dans la mesure de l'énergie avec laquelle nous adhérerons au sol des ancêtres, résistant à tous les soufflets violents, à toutes les bourrasques, économiques ou autres, qui menacent de nous déraciner. Ce fut toujours notre gloire de nous réclamer d'être non des étrangers sur la terre canadienne, des importés de passage, mais des produits du sol, d'être enracinés et en quelque sorte identifiés avec la terre canadienne, de puiser notre vigueur aux sillons fécondés par les traditions des ancêtres. Une rafale, comme il en passe actuellement sous tous les climats, va-t-elle nous faire oublier ce qui constitue notre gloire et mépriser ce qui fut le secret de notre force ?

Nous disons intentionnellement que c'est à un moment de panique qu'obéit actuellement ce courant migrateur ?

Nous n'ignorons pas le malaise qui jette la perturbation dans les domaines de nos activités économiques. Les pouvoirs publics s'en sont émus et cherchent à y apporter les remèdes qui sont de leur compétence. Nous sommes heureux de le constater et nous formons des vœux ardents pour qu'ils puissent agir efficacement sur les causes qui rendent difficile la situation de l'homme des campagnes et de l'ouvrier des villes. C'est pourquoi nous voulons bien cordialement joindre notre effort au leur pour ramener l'état normal dans la vie de notre peuple. Vous avez droit, sans conteste, de compter sur une efficace intervention des autorités civiles dans le domaine qui relève de leur action.

Mais, Nos Très Chers Frères, nous croyons qu'il y a d'autres causes de malaise auxquelles vous pouvez vous-mêmes apporter

le remède salutaire. Beaucoup cèdent à ce mouvement irréfléchi des masses qui suivent un courant parce qu'il existe, sans en chercher les sources et les aboutissants. On veut partir parce que les autres partent, et on croit comme eux qu'un changement vaudra mieux que l'état actuel, sans aucune donnée raisonnable qui justifie ces prévisions. Un besoin morbide de changement dans tous les domaines, conséquence de l'ébranlement nerveux causé par les cataclysmes qui ont troublé le monde, exerce une influence néfaste sur l'exode dont nous souffrons actuellement, comme nous retrouvons son action malfaisante dans les tentatives d'introduire, à tout moment, des nouveautés de nature à bouleverser l'ordre normal et traditionnel.

D'autre part, admettons loyalement que l'ère de prospérité exceptionnelle que nous avons traversée pendant les années précédentes, a éveillé des appétits exagérés de jouissance, a créé des habitudes inusitées de bien-être, a émoussé le sens chrétien du sacrifice et a détendu les ressorts de l'énergique endurance chrétienne. Les vertus traditionnelles qui ont fait notre force dans le passé et qui nous ont valu les miséricordieuses faveurs de la Providence, se sont affadies sous l'influence d'idées amollissantes et au contact d'habitudes jouisseuses. On ne sait plus se contenter d'une vie qui n'a rien de facile; l'effort répugne; la gêne devient insupportable. Et à la poursuite du rêve exagéré d'une vie facile et exempte de sacrifice, on délaisse les réalités présentes pour les aventures d'incertains lendemains.

Il ne faut pas se faire illusion, Nos Très Chers Frères. Cette prospérité factice dans laquelle nous avons vécu quelques années, était le résultat de circonstances trop violentes pour durer. Il lui fallait une réaction. Et cette réaction, il faut avoir assez de sens chrétien et de virilité d'âme pour la subir sans se laisser vaincre par elle, mais plutôt pour chercher à dominer la situation, en tirer profit et l'abréger.

C'est aussi une prospérité factice, au moins aléatoire, qui vous attire actuellement au delà des frontières du pays. L'avantage des gages élevés qu'on offre aux ouvriers dans les manufactures des Etats-Unis est lourdement contrebalancé par les pertes que

vous subissez en délaissant votre domaine, sacrifiant souvent à vil prix les biens que vous possédez au pays et que vous ne pourrez recouvrer qu'à grands frais, après les déceptions de vos aventures ; cet avantage est encore compromis par les conditions de vie chère et difficile que vous rencontrerez là-bas et par les instabilités de l'industrie qui rendent précaire le travail des manufactures. Déjà on entend les échos du malaise causé par la fermeture des usines et l'arrêt du travail dans quelques centres manufacturiers de la république voisine. Aucune nation, à l'heure actuelle, ne peut se croire à l'abri des perturbations qui agitent le monde. C'est encore en travaillant chez nous, en concentrant nos énergies sur le rétablissement de l'équilibre de nos conditions économiques, que nous serons le plus assurés de trouver la tranquilité et l'aisance auxquelles nous aspirons.

Laissez-nous, Nos Très Chers Frères, vous signaler, avant de terminer, une conséquence déplorable de ce mouvement d'émigration qui affaiblit les forces vives de notre race. Nous nous adressons tout particulièrement aux habitants de nos campagnes, chez qui nous nous sommes toujours plu à reconnaître la réserve de nos forces religieuses et nationales. C'est là, au contact du sol qui enracine à la patrie, au grand air libre des champs qui tonifie la vigueur physique et morale, dans le décor grandiose de la nature qui élève l'âme, et dans la vertu du travail sanctifiant qui discipline les énergies, c'est là que s'est fortifiée notre race, là que s'est assurée notre survivance, là qu'ont grandi et que se sont affermies les vertus caractéristiques qui ont fait de notre peuple le peuple en somme le plus heureux et le plus religieux de la terre. Ne délaissez pas, Nos Très Chers Frères, ce sol où se sont enracinées de si vivaces qualités, ces champs où le Canadien a grandi fort et vigoureux comme l'érable de ses forêts, ce terroir où ses fils se sont multipliés drus comme le blé aux épis d'or. Gardons ce qui a fait notre force. Ne nous plaisons pas à démolir, dans un moment d'irréflexion, les bases péniblement construites de notre édifice nationale. Pour un peu d'argent que vous aurez pu amasser plus facilement, l'usine aura atrophié la vigueur physique de vos enfants ; la ville avec ses promiscuités, ses attractions malsaines, ses spectacles sans retenue, exercera sur

leur âme une influence d'autant plus désastreuse que la simplicité de leur précédente éducation les aura mal prémunis contre les assauts fascinateurs de ces nouveautés. La plante vigoureuse des champs s'étiole et meurt au souffle délétère de la ville. Et cette émigration aura été une perte lamentable pour notre race et pour notre église canadienne.

Restez, Nos Très Chers Frères, attachés à la terre qui a fait jusqu'ici notre force et qui demeure notre grand espoir. C'est par elle que le peuple canadien assurera son avenir. Nous sommes un peuple essentiellement agricole par vocation. Tout drainage de nos populations rurales vers les villes est un ralentissement de notre évolution naturelle. Et, pour guérir les plaies qui mettent en danger notre survivance, nul remède ne sera plus salutaire que le retour à l'amour de la terre : c'est là que notre race retrouvera les traditions les plus vivifiantes, les garanties les plus solides de sa vitalité et les éléments les plus féconds de son expansion.

Nous recommandons à tous nos prêtres, dans la mesure d'influence qu'ils peuvent exercer, d'éclairer leurs ouailles sur l'importance de rester fidèles au pays qui est le nôtre par son histoire, par les mérites des ancêtres, par sa langue, par sa foi et par toutes ces institutions adaptées à l'âme de notre race et constituant sa puissante sauvegarde. Faites-leur comprendre que, outre les devoirs qui incombent à l'individu et au chef de famille, de conserver et de faire valoir l'héritage qu'il a reçu de ses pères pour le transmettre à sa lignée, il y a aussi le devoir social du citoyen de faire valoir l'héritage commun légué à toute la famille canadienne pour être augmenté et transmis fidèlement à ceux qui viendront après nous. Il n'est pas plus honorable de déserter la cause de la patrie en temps de crise économique, qu'il ne le serait en cas d'attaques venant des ennemis du dehors. Encouragez-les à faire face courageusement aux difficultés présentes qu'un peu de patience et de dévouement permettra de surmonter. Insistez sur les causes qui vous paraissent les plus désastreuses dans votre milieu : le luxe, l'amour exagéré des jouissances, le goût des aventures. C'est une campagne intense

que nous vous exhortons à mener, pour retenir nos fidèles chez-nous et leur inculquer l'amour de la terre, partout où votre influence pourra s'exercer : en chaire, à l'école, dans les conférences données aux assemblées des diverses associations, dans vos entretiens particuliers, partout. Travaillons à compléter et à étendre les organisations économiques destinées à faciliter au cultivateur une exploitation plus rémunérative de ses champs. Utilisons aussi les circonstances que va provoquer un travail de réaction pour déterminer un mouvement intense de colonisation, une poussée active vers les terres neuves, afin de ne négliger aucune des ressources à notre disposition pour garder notre population chez-nous, agrandir et fortifier le domaine national.

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée au prône, dans toutes les églises paroissiales et autres où se fait l'office divin, le premier dimanche après sa réception.

Fait et signé par nous le vingt-cinquième jour de mai, l'an mil neuf cent vingt-trois.

† L.-N. Card. Bégin, Arch. de Québec.
† Paul-Eugène, Arch. de Séleucie, Coadj. de Québec.
† Michel-Thomas, Ev. de Chicoutimi.
† François-Xavier, Ev. des Trois-Rivières.
† Joseph-Romuald, Ev. de Rimouski.
† F.-X., Ev. de Gaspé.
† J.-M., Ev. de Legio, Vic. ap. du Golfe St-Laurent.
J.-E. Bourret, V. G., Administrateur de Nicolet.

Par mandement de Nos Seigneurs,

Jules Laberge, *ptre*,
secrétaire de l'Archevêché de Québec.

(N° 154)

LETTRE PASTORALE

DE

SON ÉMINENCE LE CARDINAL L.-N. BÉGIN,

ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC,

Recommandant aux fidèles de son diocèse le Congrès Eucharistique provincial de Québec.

LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, CARDINAL PRÊTRE DE LA SAINTE EGLISE ROMAINE, DU TITRE DE SAINT-VITAL, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles du diocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très chers Frères,

Ce nous est une grande joie de vous annoncer qu'un Congrès Eucharistique aura lieu dans notre ville épiscopale, en septembre prochain. La convocation de ces pieuses assises répond au vif désir que nous avions d'entrer dans la pensée des Souverains Pontifes qui n'ont cessé, depuis vingt-cinq ans, de bénir et

d'encourager semblables manifestations, et aussi de vous faire bénéficier des grâces de choix qu'elles ne peuvent manquer de vous procurer.

Les Congrès Eucharistiques ont, comme vous le savez, pour fin de faire connaître davantage la Sainte Eucharistie et d'en étendre le culte bienfaisant.

Dans des réunions d'étude, des hommes, prêtres et laïques, remplis d'une sainte ardeur et de zèle apostolique, discutent les moyens de raffermir la foi au mystère de la Présence réelle, et tâchent de promouvoir les œuvres les plus aptes à assurer la fidélité des catholiques à tous leurs devoirs envers l'Hôte Divin du Très-Saint-Sacrement.

De plus, il y a de solennelles manifestations religieuses dont le but est de proclamer publiquement la royauté, trop méconnue, de Notre-Seigneur vivant sur la terre, et de favoriser l'union des cœurs dans une même profession de foi, dans une même prière et dans une même participation aux biens célestes.

Partout où ils se sont tenus jusqu'à ce jour, les Congrès Eucharistiques ont été le signal d'un renouvellement dans la piété, d'un élan de ferveur, d'une charité plus grande des hommes entre eux, d'un amour plus généreux envers Jésus-Hostie.

Voici, nos très chers frères, ce que Pie X, d'illustre et sainte mémoire, proclamait, alors qu'il était patriarche de Venise, au sujet de l'opportunité et même de la nécessité de ces sortes de Congrès : " Nous qui savons combien l'homme est inconstant dans le bien ; combien facilement il se refroidit et languit spirituellement s'il ne reçoit de temps en temps la secousse d'un stimulant extraordinaire ; Nous qui ne voyons que trop combien les vérités les plus augustes de notre foi sont niées et les devoirs de la vie chrétienne peu observés ; Nous qui touchons pour ainsi dire du doigt la valeur de l'exemple pour entraîner au bien, nous estimons que ces Congrès sont non seulement utiles mais positivement nécessaires. Pour convaincre tout le monde de leur singulière importance, il suffit, en vérité,

de réfléchir un peu à la fin que se proposent les zélateurs de ces saintes assemblées à savoir : le triomphe de la foi et de l'amour envers l'auguste Mystère de nos autels, le triomphe de la vérité sur l'erreur. Dans ces Congrès, on fait profession solennelle d'être chrétien non seulement dans le cœur et dans la famille, mais au milieu du monde. Dans les Congrès Eucharistiques on affirme solennellement, non seulement comme chrétien, mais encore comme citoyen, le gouvernement royal de Jésus-Christ. Dans nos Congrès Eucharistiques, les chrétiens sentent se réveiller dans leurs cœurs l'esprit de Jésus-Christ : le courage revient à ceux qui ont été pusillanimes. . . "

Le Congrès de septembre prochain est donc pour nous tous une grande grâce, un bienfait inappréciable.

Le concours empressé des prêtres et des laïques pour assurer le succès de ces pieuses fêtes nous a causé une grande joie et nous tenons à leur exprimer ici notre vive satisfaction.

Nous prions ardemment tous nos bien-aimés collaborateurs de donner leur appui aux différents travaux du Congrès. Qu'ils y viennent tout d'abord eux-mêmes pour y retremper leurs énergies surnaturelles. Qu'ils s'efforcent ensuite de faire comprendre à tous les fidèles l'incalculable portée de ce Congrès, et le grand profit qu'ils en retireront en y prenant part.

Nous demandons instamment que chaque paroisse, dans la mesure du possible, envoie une délégation, avec bannière, pour prendre part à la grande procession du dimanche 16 septembre, à laquelle plus de quinze archevêques et évêques assisteront.

Qu'il sera grand le spectacle de ce défilé triomphal à travers les rues de notre bonne ville de Québec ! Combien consolant pour le Cœur de Jésus, vivant dans la Sainte Eucharistie, cet hommage de tout notre peuple groupé autour de ses prêtres et de ses évêques ! Que l'on vienne donc de tous les coins du diocèse et de la province pour chanter ensemble un immense hosanna au Christ-Roi !

Que l'on y vienne pour demander au Divin Maître, dans une

grande prière nationale, le développement de la foi chez les individus, une pratique toujours croissante des vertus chrétiennes dans les familles, l'extension de l'influence bienfaisante de l'Eglise, et la prospérité des populations de nos diocèses dans un constant respect de l'autorité.

Enfin, Nos très chers frères, souvenons-nous que tous nos efforts pour assurer le succès du Congrès seraient vains sans le secours de la grâce divine. Que les prêtres au saint Autel, que les communautés religieuses d'hommes et de femmes, que tous les fidèles de ce diocèse fassent donc monter vers le Cœur de Jésus les supplications qui feront descendre sur notre peuple les célestes bénédictions.

Que ce premier Congrès Eucharistique Provincial de Québec soit une véritable apothéose du Cœur de Jésus, réellement présent au Très-Saint-Sacrement pour l'amour des hommes. Qu'il contribue à enraciner dans l'âme de chacun des fidèles une foi inébranlable, pratique et efficace en cet auguste Mystère.

A ces causes, le Saint Nom de Dieu invoqué, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

1. — Afin de préparer le Congrès, il y aura, dans toutes les églises et chapelles du diocèse, le dimanche 9 septembre, exposition du Très-Saint-Sacrement depuis la messe jusqu'aux vêpres, avec prédication sur la Sainte Eucharistie, amende honorable et bénédiction.

2. — Pour couvrir les frais assez onéreux du Congrès, une collecte sera faite le dimanche qui suivra la réception de cette lettre, dans toutes les églises et chapelles du diocèse, et le produit en sera envoyé au procureur de l'Archevêché.

3. — Pour faciliter aux prêtres et aux laïques l'assistance aux cérémonies du dimanche 16 septembre, nous autorisons volontiers le *binage* ce jour-là, et permettons qu'une messe basse, avec bénédiction du Très-Saint-Sacrement, soit substituée à la grand' messe.

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée au prône dans toutes les églises paroissiales et autres où se fait l'office divin, ainsi qu'en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau du diocèse et le contreseing de notre secrétaire, en la fête du Précieux-Sang de Notre-Seigneur, premier jour de juillet, l'an mil neuf cent vingt-trois.

† L.-N. Card. Bégin,
Arch. de Québec.

Par mandement de Son Eminence,

Jules Laberge, *ptre*,
Secrétaire.

(N° 155)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Archevêché de Québec,
21 novembre 1923.

I. — Le Synode.
II. — Conférences ecclésiastiques.
III. — Matière des examens de 1924.
IV. — Propagation de la Foi.
V. — Monseigneur le Coadjuteur.

Bien chers Collaborateurs,

I

Dans quelques jours, un exemplaire du volume qui renferme les ordonnances synodales sera envoyé à chacun de vous ; c'est là le mode de promulgation que nous avons adopté et qui a été annoncé à la dernière session du Synode.

Nous vous exhortons de nouveau à accueillir avec une filiale soumission ces ordonnances, à en faire l'objet d'une étude attentive, à mettre en pratique celles qui vous concernent particulièrement ; et nous vous enjoignons de porter à la connaissance des fidèles celles qui leur sont destinées. Ainsi, ce Synode ne manquera pas de produire les effets que la sainte Eglise en attends

Nous prions chaque prêtre d'envoyer, dès maintenant, au secrétaire de l'Archevêché, la somme de *une piastre*, qui est le prix de vente de ce volume.

II

Nous vous envoyons, avec la présente circulaire, les sujets des conférences ecclésiastiques de l'année prochaine, et nous profitons de cette occasion pour vous recommander de préparer avec grand soin ces conférences, et d'assister, à moins d'empêchement *sérieux* et *inévitable*, aux réunions dont elles sont l'objet. Outre l'obligation que leur impose à ce sujet le droit canonique (canon 131), les prêtres doivent considérer le très appréciable avantage que leur fournissent ces conférences de revoir, chaque année, une notable partie de la théologie, du droit et de la liturgie.

III

Les matières que devront étudier les jeunes prêtres au cours de l'année 1924 et sur lesquelles ils subiront l'examen prescrit par le canon 130, sont les suivantes :

Théologie dogmatique : *de Verbo incarnato.*

Théologie morale : *de Sacramentis.*

Ecriture sainte : *de Hermeneutica. De principiis interpretationis christianæ et catholicæ Librorum sacrorum.*

Droit canonique : *de processibus.*

Histoire de l'Eglise : les cinq derniers siècles.

Sujets de sermons : *a)* la propagation de la Foi ; *b)* l'injustice.

IV

Comme les règlements de la *Propagation de la Foi* exigent que les offrandes faites en faveur de cette œuvre soient transmises,

chaque année, en janvier, au Conseil général, à Rome, il importe que messieurs les curés envoient, au plus tard dans les derniers jours de décembre, au directeur diocésain (chanoine Gignac, Séminaire), celles de leurs paroissiens. Pour cela, il est bon qu'ils invitent dès maintenant les zélateurs et les zélatrices à leur remettre au commencement de décembre les contributions qu'ils ont recueillies.

V

Bien que la santé de mon cher Coadjuteur se soit un peu améliorée, il est encore forcé de s'abstenir de tout travail d'administration, et même de rester à l'hôpital. Nous vous exhortons de nouveau à faire, avec vos paroissiens, d'instantes prières pour obtenir du bon Dieu le complet rétablissement de sa santé.

Agréez, bien chers Collaborateurs, l'assurance de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

† L.-N. Card. Bégin,
arch. de Québec.

(N° 156)

LETTRE PASTORALE

DE

SON ÉMINENCE LE CARDINAL BÉGIN

AU CLERGÉ SÉCULIER ET RÉGULIER DE SON DIOCÈSE

A L'OCCASION DU SYNODE DIOCÉSAIN

LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, CARDINAL-PRÊTRE DE LA SAINTE EGLISE ROMAINE, DU TITRE DE SAINT-VITAL, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Au Clergé séculier et régulier du diocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

BIEN CHERS COLLABORATEURS,

Le temps est venu de porter à votre connaissance les décisions auxquelles nous nous sommes arrêtés, après mûre réflexion, à la suite des réunions synodales tenues en notre ville épiscopale, les dixième et onzième jours d'octobre dernier. Vous recevrez bientôt, en effet, la collection des ordonnances portées dans ce Synode, lesquelles forment un document de la plus haute importance pour votre conduite personnelle et pour la direction des

âmes qui vous sont confiées. Vous trouverez là le résultat de sérieuses discussions, engagées avec la meilleure volonté, poursuivies avec zèle et charité, et qui, éclairées des lumières d'enhaut et basées sur les règles et canons de notre sainte mère l'Eglise, ne peuvent manquer de vous apporter l'expression la plus parfaite de la volonté de Dieu sur la discipline qui convient particulièrement au clergé et au peuple de notre diocèse.

I

Nous vous y rappelons tout d'abord, et combien cela n'est-il pas important, la nécessité de tenir vos âmes dans une ferveur constante, laquelle ne peut faire défaut dans une âme de prêtre sans qu'il se produise immédiatement chez lui une défection dans sa conduite et dans l'influence que, par mission toute divine, il doit exercer sur ses ouailles. " Nous avons à remplir le rôle du Christ, dit Pie X dans l'*Exhortation au Clergé*[1] ; la mission qu'il nous a donnée, nous devons l'accomplir en prenant pour but celui qu'il s'est proposé. Et comme n'avoir qu'un même vouloir et une même aversion est le propre d'une solide amitié, nous sommes tenus, en qualité d'amis, de conformer nos sentiments à ceux de Jésus-Christ, qui est *saint, innocent* et *sans tache*[2].

Sans doute, cette ferveur, cette piété, nous l'avons puisée à la source même du sacrement de l'Ordre, au jour qu'il nous fut conféré, mais cette grâce, nous en sommes avertis par saint Paul, il faut la ranimer dans nos âmes, sans quoi elle est exposée à se dissiper et à se perdre. *Noli negligere gratiam quæ in te est, quæ data est tibi.... per impositionem presbyterii.*[3] — *Renovamini spiritu mentis vestræ.*[4]

Or, ce renouvellement, mes bien chers Collaborateurs, comment l'opérerons-nous ? Saint Bernard, je crois, n'a rien oublié quand il a indiqué comme moyens de persévérance pour le prêtre,

---

[1] *Exhort. au Cl.*, 4 août 1908.—[2] Hébr., VII, 26.—[3] I Tim., IV, 14.—[4] Eph, IV, 23.

la réflexion, la vigilance, la prière et le sacrifice. *Considerate: vigilate ; orate ; sacrificate.*

Si le prophète Jérémie avait raison de dire que *la terre est remplie de désolation parce qu'il n'y a personne qui réfléchisse dans son cœur*,[1] le prêtre n'est-il pas particulièrement responsable de cette désolation quand, appelé par Dieu lui-même à gérer les intérêts divins — *Homo Dei*, [2] il laisse les puissances de son âme se dissiper et par là même devenir infécondes ? Par mission, vous devez donner le bon Dieu aux âmes, et pour cela votre vie est essentiellement active. Mais, là précisément se trouve un danger de tous les jours, c'est qu'en la donnant aux autres, vous la perdiez vous-mêmes, et alors, votre ministère, par suite de ce manque de recueillement, deviendrait nécessaireemnt infructueux, car le mot suivant de l'Evangile est toujours vrai : *Qui manet in me et ego in eo, hic fert fructum multum.*[3]

Oh ! qu'il importe, mes chers Collaborateurs, de ne pas laisser vos âmes se remplir de pensées et d'affections étrangères ! Dieu seul mérite de l'habiter cette âme qui lui est particulièrement chère. Dieu seul mérite de la remplir. Dieu seul peut faire son bonheur et la rassasier. Pratiquez le recueillement. *Considerate.* Ayez horreur de vous répandre trop au dehors. Demeurez en Dieu, et gardez Dieu en vous. *Hic fert fructum multum.*

Au recueillement, il faut joindre la vigilance. *Vigilate.* Sans vouloir comparer les différentes époques de l'histoire du monde, sans vouloir noircir à dessein celle dans laquelle nous vivons, il ne semble pas exagéré de dire que nous traversons des temps difficiles ; et ne serait-ce pas téméraire de recuser l'appréciation qu'en faisait Pie X, il y a quelques années, en affirmant que " en ces temps plus que jamais, une haute vertu est nécessaire au clergé[4] " ? Mais pour partiquer la vertu à ce degré, il faut commencer par être vigilant, car tout ce qui nous entoure nous sollicite au mal. Nous vivons dans une atmosphère délétère qui aura vite fait de nous corrompre, ou au moins de diminuer la

---

[1] Jér., xii, 11.—[2] Tit., vi, 11.—[3] Joan, xv, 5.—[4] *Exhort. au Cl.*

belle vigueur de notre santé spirituelle, si nous ne sommes continuellement sur nos gardes.

Et puis, prions. *Orate*, dit saint Bernard en reprenant la parole de Notre-Seigneur lui-même à ses disciples. Oh ! la force de la prière, qui la niera ? N'est-elle pas affirmée aussi souvent que sa nécessité dans nos saints Livres ? Et ici, nous nous empressons de recommander en premier lieu l'oraison mentale. Il s'est trouvé, à différentes époques, des novateurs qui ont cru pouvoir remplacer cet exercice par des pratiques plus faciles, moins répugnantes à la nature ; mais toujours aussi, grâce à Dieu, il s'est rencontré des hommes de Dieu qui ont revendiqué pour l'oraison mentale l'honneur et le privilège d'être au tout premier rang parmi les moyens de persévérance pour le prêtre et pour le religieux. Le dernier en date, peut-être, mais non le moins convaincu, fut bien le vénérable Pontife dont la réputation de sainteté grandit tous les jours. Pie X consacre plusieurs pages de son admirable *Exhortation au Clergé*, à démontrer la grandeur et l'efficacité de ce moyen, puissant entre tous les autres pour la sanctification du prêtre et le succès de son ministère parmi les peuples. Il en établit la nature, il en démontre la nécessité, il indique les malheurs qu'entraîne la négligence de la méditation ; il exhorte de toute son âme d'apôtre à ne jamais abandonner l'oraison mentale. Il appelle au secours de sa thèse les saintes Ecritures, l'enseignement des saints docteurs, la pratique des âmes les plus pieuses, et, avec saint Charles, il conclut : " Comprenez, mes frères, que rien n'est nécessaire aux hommes d'église, tous tant qu'il sont, comme l'oraison mentale, laquelle doit précéder, accompagner et suivre tous les actes. " Ils étaient donc bien inspirés les Pères du Concile Plénier de Québec quand ils disaient : " *Sacerdotes qui velint necessariam sibi sanctitatem conservare ac augere vurtutesque sui status proprias colere, orationi incumbant prorsus necesse est. Ipsi igitur piam meditationis exercitationem . . . ne unquam negligant.*[1] "

Et, autant la pratique de l'oraison et du recueillement est

[1] C. Pl. de. Q., d. 209

favorisée par certaines associations sacerdotales, comme celle des Prêtres Adorateurs qui fait tant de bien au milieu de nous, autant elle est entravée par certains commerces et certaines promiscuités profanes. C'est pourquoi, avec le vénérable Pontife Pie X, nous vous recommandons instamment de " rester au-dessus des associations laïques même les plus utiles et animées du meilleur esprit. [1] "

Parallèlement à ce grand moyen de sanctification qu'est l'oraison, nous ne pouvons nous empêcher de vous rappeler tous les secours que vous trouverez dans la sainte messe religieusement célébrée, dans votre office pieusement récité, dans la confession fréquente, dans la visite quotidienne au Saint-Sacrement, dans une dévotion ardente à la Passion de Notre-Seigneur, à la très Sainte Vierge, à saint Joseph, à vos saints anges gardiens et à vos saints patrons. Et ne serait-ce pas pour vous une sauvegarde et un moyen efficace de préservation et d'avancement, que de passer un jour chaque mois dans une retraite véritable, pour y examiner de plus près votre conduite et les actes de votre saint ministère ? " *Optant... Patres hujus Concilii*, dit encore le Concile Plénier de Québec, *ut sacerdotes per unum menstruum recessum, sive privatum, sive etiam (ubi id fieri potest) communem habeant* [2]."

Et pourtant, saint Bernard ne veut pas se contenter de ces trois moyens. Il en indique un quatrième plus particulier au ministre de Celui qui a souffert et qui est mort pour le salut des hommes. *Sacrificate.* " Un prêtre digne de ce nom doit toujours être prêt à être victime, " dit Bossuet. " Le sacerdoce est une immolation de l'homme ajoutée à celle de Dieu. " dit plus tard Lacordaire. Tous deux ne font que redire, sous une forme qui leur convient, la pensée sublime et généreuse du grand saint Paul qui, bien auparavant, écrivait aux fidèles de Corinthe : *Nous ne devons cesser de porter dans notre corps la mort de Jésus, par nos souffrances qui en sont une vive représentation, afin que la vie de Jésus se manifeste dans notre corps.* [3] Et quel est celui

---

[1] Lettre aux Archev. et Ev. de France, 25 août 1910.—[2] C. Pl. de. Q., d. 212.—[3] II Cor., IV, 10.

parmi vous, bien chers Collaborateurs, qui peut se défendre de n'avoir pas à montrer Jésus en lui ? Le prêtre, bien plus que les simples fidèles, doit manifester à ses frères l'esprit de Jésus-Christ qui est un esprit de mortification ; il doit reproduire la vie de Jésus-Christ qui est une vie de souffrances. Il le doit en justice ; il le doit au risque de manquer sa mission ; il le doit sous peine de trahir ses serments les plus sacrés. Il n'a pas été pris à l'improviste. On lui a dit explicitement qu'il était libre de prendre ces engagements. On lui a recommandé fortement et solennellement de bien considérer de quel fardeau il allait se charger. " *Sedulo attendite quale ministerium vobis traditur.*[1] " Il a dû comprendre qu'à son corps, à son esprit, à son cœur il devrait un jour faire subir une circonscision, une passion, qui ne serait que le prolongement et le complément des souffrances de son divin Maître. *Adimpleo ea quæ desunt passionum Christi.*[2]

Et alors, bien chers Collaborateurs, serait-ce trop exiger de vous que de vous demander d'accepter, pour le bien de tous, les choses qui gênent ; de vous priver de certains avantages qui peuvent être légitimes en eux-mêmes, de certain confort qui sent trop le luxe et l'amour de la vie commode, toutes choses qui vous éloignent de votre divin modèle et peuvent mettre en suspicion, chez vos ouailles, l'esprit de pauvreté et d'humilité de Jésus-Christ, qui doit être nécessairement le vôtre ? Rangez-vous donc résolument sous l'étendard de notre Maître adoré. Sachez faire les sacrifices des satisfactions sensibles, des plaisirs mondains, auxquels on ne se livre jamais sans danger. *Sacrificate.* C'est le complément nécessaire de la prière. "Celui qui veut s'adonner à la prière sans se mortifier, a dit saint Philippe de Néri, est semblable à un oiseau qui voudrait voler sans avoir des ailes."

II

Mais il ne suffit pas que le prêtre mène une vie irréprochable ; il ne suffit pas qu'il prenne les moyens de garder

---

[1] Pontific. rom.—[2] Col., I, 24.

son âme dans la pureté et la ferveur d'une union constante avec son Dieu. Jusque-là, il n'a accompli que son devoir de chrétien ou à peu près. Le prêtre n'est pas prêtre pour lui, il est établi pour les hommes. *Pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum.*[1] Donc le prêtre ne s'appartient pas. Il est pour Dieu et pour les hommes, et s'il doit faire de son salut l'objet d'une application constante, il est vrai de dire qu'il ne peut l'opérer qu'en travaillant à assurer celui de ses frères. A vous donc, mes chers Collaborateurs, le devoir de sauver les âmes qui vous sont confiées, et c'est par la prédication, c'est par l'exemple, c'est par l'administration diligente des sacrements que vous y arriverez.

Nous vous engageons à lire souvent les instructions et ordonnances que nous publions dans le Synode sur le grave sujet de la prédication, et que vous compléterez en relisant attentivement les décrets du Concile Plénier de Québec sur ce même sujet. Vous trouverez là un résumé fidèle des enseignements de l'Eglise sur un point qui importe tant à l'instruction et à l'édification des peuples, en même temps que votre attention sera attirée sur les défauts qui peuvent facilement s'introduire dans vos sermons et vos homélies. Oh ! rappelez-vous, mes chers Collaborateurs, que pas une des paroles que vous prononcez en chaire ne devrait paraître étrange dans la bouche de Jésus-Christ lui-même. *Verbum sanum, irreprehensibile, ut is qui ex adverso est vereatur, nihil habens dicere de nobis,* dit l'Apôtre.[2]

Si saint Jacques a pu dire des chrétiens : *si quis in verbo non offendit, hic perfectus est vir,*[3] nous croyons pouvoir dire à notre tour que le prêtre zélé qui ne recule pas devant son devoir de prédicateur et qui n'offense ni Dieu ni les hommes par sa parole, est bien, lui aussi, un prêtre parfait.

Et c'est particulièrement dans l'accomplissement de ce devoir difficile que vous donnerez le bon exemple, toujours si entraînant pour les fidèles, quand il part des chefs spirituels. N'avons-nous pas raison de craindre parfois que l'entrainement ne se fasse en

---

[1] Hébr., v, 1.—[2] Tit. II, 8.—[3] Jacq., III, 2.

sens contraire ? Et alors, quelle responsabilité épouvantable pèserait sur vos épaules ? Si Jésus-Christ veut être notre modèle en tout : *Exemplum ego dedi vobis*,[1] si c'est un devoir pressant pour nous, prêtres, de copier la vie de notre divin Maître, n'oublions pas que, par ailleurs, nous sommes tenus de devenir à notre tour, et dans toutes les vertus, les modèles de ceux dont nous sommes les pasteurs. *Exemplum esto fidelium in verbo, in conversiatone, in fide, in castitate.*[2] Nous aurions beau, du reste, nous évertuer à vouloir rendre notre peuple meilleur, il ne commencera à le devenir que le jour où nous aurons nous-mêmes résolu vaillamment et sincèrement de marcher en avant et de ne plus hésiter. Un général aurait mauvaise grâce de reprocher à ses soldats leur défaut d'entraînement et leur couardise, si lui-même ne cherchait qu'à fuir la bataille et s'endormait dans le plaisir.

D'autre part, chers Collaborateurs, votre ministère pastorale n'aura une efficacité complète que par l'administration sage et prudente des sacrements. Si le prêtre instruit quand il prêche, s'il édifie lorsqu'il donne le bon exemple, c'est par l'administration des sacrements surtout qu'il sauve les âmes. Par le sacrement de Pénitence, il octroie le pardon aux pécheurs qui avaient été d'abord régénérés par la Baptême. Par la sainte Eucharistie, il distribue aux âmes purifiées de leurs péchés, le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Aux malades, il va porter les consolations et les secours de l'Extrême-Onction ; aux mourants, il ouvre les portes du ciel. Faut-il donc que dans cette œuvre si sublime et si sainte le prêtre soit exposé à perdre ce qu'il donne aux autres : la grâce et la sanctification de l'âme ? C'était la crainte de saint Paul : *ne forte cum aliis prædicaverim, ipse reprobus efficiar.*[3]

La sainte Eglise requiert, de la part des fidèles et de la part de ses ministres, certaines conditions strictement obligatoires pour la réception efficace des sacrements. Sachons exiger de nos ouailles ce qui leur est demandé ; mais ne reculons pas, nous-mêmes,

---

[1] Jean. xiii, 15.—[2] I Tim., iv, 12.—[3] I Cor., ix, 27.

devant nos devoirs de fidèles dipensateurs. Il faut de la science, il faut de la piété, il faut du dévouement pour accomplir notre mission de pasteurs et de sauveurs d'âmes. Mais tout cela ne s'acquiert qu'à force de volonté, de renoncement et de mortification. Relisez avec soin les ordonnances qui concernent l'administration des sacrements. Soyez des observateurs scrupuleux de toutes les règles tracées par la sainte Eglise, et la bénédiction divine descendra large et féconde sur les pasteurs et sur les brebis.

III

Enfin, chers Collaborateurs, nous ne saurions trop vous recommander l'union dans la prière et dans le travail. Lors des réunions synodales, vous en avez donné le réconfortant spectacle; il reste maintenant à continuer d'être unis dans l'exécution des décrets synodaux, dont pas un ne doit échapper à votre sérieuse attention et qui tous doivent être mis en pratique. Pour cela, il faut savoir mettre de côté ses opinions personnelles, sacrifier son propre jugement, pour suivre résolument et intégralement les décisions que nous avons cru devoir prendre dans l'intérêt des âmes commises à notre garde.

" *Legibus ergo sive synodalibus, sive extrasynodalibus quæ pastoribus epistolis aut monitis promulgantur, obtemperent* (*sacerdotes*)... *Quidquid vetat* (*Episcopus*) *fugiant, quidquid mandat prompte et alacri animo exequantur. Murmurationes devitent, nec præpositorum acta carpere audeant.*[1] " C'est à ce prix que vous assurerez le succès du Synode, que le bien s'opèrera et que chacun des champs que vous cultivez produira une moisson abondante.

Trente-cinq années de gouvernement nous ont affermi dans cette conviction, devenue inébranlable, que rien ne peut contribuer autant au bien d'un diocèse que l'union dans les meilleurs moyens et les méthodes les plus sûres. Ces moyens, ces méthodes

---

[1] C. Pl. de Q., d. 208.

vous les trouverez exposés dans ce recueil d'ordonnances synodales qui, avec la *Discipline* (dont une nouvelle édition paraîtra au cours de l'année prochaine), restera pour nous, qui sommes au déclin de notre vie, un principe de ferme espérance, et pour vous un véritable code particulier, où vous puiserez lumière et force pour arriver sûrement au port avec les âmes confiées à votre sollicitude pastorale.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau du diocèse et le contreseing de notre secrétaire, le vingt-et-unième jour de novembre, fête de la Présentation de Notre-Dame, l'an mil neuf cent vingt-trois.

† L.-N. Card. Bégin,
arch. de Québec.

Par mandement de son Eminence,

Jules Laberge, *ptre*,
secrét.

(N^0 157)

LETTRE PASTORALE

DE

SON ÉMINENCE LE CARDINAL BÉGIN

AUX RELIGIEUX LAÏCS ET AUX RELIGIEUSES
DE SON DIOCÈSE
A L'OCCASION DU SYNODE DIOCÉSAIN

LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, CARDINAL-PRÊTRE DE LA SAINTE EGLISE ROMAINE, DU TITRE DE SAINT-VITAL, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Aux Religieux laïcs et aux Religieuses de notre diocèse, Salut et Bénédictions en Notre-Seigneur.

Nos très chers Frères et très chères Soeurs,

A l'occasion du Synode diocésain récemment tenu en notre ville épiscopale, nous n'avons pas oublié, dans nos instructions, la partie choisie du troupeau que la divine Providence a confié à nos soins : les communautés religieuses qui fleurissent en

grand nombre dans ce diocèse, et qui ont toujours été l'objet spécial de notre admiration, de notre affection, de notre sollicitude.

C'est avec grande joie que nous avions vu se développer nos anciennes communautés ; c'est aussi avec grande joie que nous en avons accueilli plusieurs nouvelles, la plupart venues de France, afin de porter secours à celles des nôtres dont l'inlassable dévouement devenait incapable de suffire à des besoins toujours croissant.

Aujourd'hui, nous constatons avec bonheur qu'il n'y a guère de familles de notre diocèse qui ne bénéficient largement du bienfait qu'est la présence de ces instituts, d'hommes ou de femmes, et nous sommes heureux d'avoir ainsi multiplié autour de nous ces foyers de piété et de dévouement, de qui nous recevons pour les œuvres de toute sorte un précieux concours.

I

Parmi les œuvres nous plaçons au premier rang celle de la prière. Les mains suppliantes élevées vers le ciel ne sont-elles pas, en effet, les plus utiles à la société ? La prière est, avec la pénitence, le puissant moyen à notre disposition pour obtenir de Dieu les grâces d'assistance et de miséricorde. Si dix justes eussent pu sauver des villes coupables comme Sodome et Gomorrhe, de combien de malheurs le monde ne peut-il pas être préservé par les prières de nombreuses et ferventes communautés.

Oui, chers Frères et chères Sœurs, offrez sans cesse à la divine Majesté des prières et des sacrifices pour toutes les nécessités de l'Eglise. Priez pour la conversion des infidèles, pour l'amendement des mauvais chrétiens. Priez pour ces femmes et ces filles mondaines qui sont en voie de perdre tout souci de la pudeur. Faites monter vers le ciel de pieuses supplications afin d'apaiser la colère de Dieu qu'irritent tant de blasphémateurs et tant de profanateurs du dimanche. Demandez pour

nos législateurs et nos gouvernants les lumières et la force chrétienne dont ils ont besoin.

Nous avons la douce confiance que vous placez ce très important devoir avant tout autre et que vous vous en acquittez avec le zèle qu'il mérite.

II

Notre-Seigneur dit un jour à ses disciples : *Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et dans la terre. Allez donc, et instruisez tous les peuples.*[1] A ce moment solennel, l'œuvre de l'enseignement chrétien est échue au sacerdoce.

Pour remplir cette noble mission, le prêtre s'est adjoint des coadjuteurs et des coadjutrices qui ne sont autres que des religieux et des religieuses d'entre vous.

Chers éducateurs et chères éducatrices, vous avez ainsi l'honneur de partager avec le prêtre le grave ministère de l'instruction que lui a confié le Christ. Surnaturelle dans son principe, votre tâche doit l'être aussi dans son objet premier. C'est pour cela que vous vous appliquez à faire connaître d'abord Notre-Seigneur aux élèves de vos écoles, à leur communiquer la science de Dieu avant toute autre science, à leur fournir ces éléments essentiels de l'éducation chrétienne qui sont la connaissance raisonnée de la religion et celle de ses pratiques fondamentales.

A l'instruction religieuse que vous donnez dans vos maisons, il importe beaucoup que vous joigniez une suffisante pratique de la religion.

Accoutumez vos élèves à assister à la grand'messe et aux vêpres, les dimanches et fêtes. L'expérience nous apprend, en effet, que l'on ne ramène pas facilement à ces offices de l'Eglise ceux et celles qui en ont été éloignés dans leur enfance. Que tout le personnel de chacune de vos maisons assiste aux offices paroissiaux, ou qu'il ait des offices particuliers dans sa propre chapelle s'il ne peut se rendre à l'église paroissiale. Que vos élèves chan-

1. Mat., xxviii, 18, 19.

tent la grand'messe et les vêpres. C'est pour tous les fidèles que l'Eglise a institué cette liturgie si belle et si instructive dont les cérémonies se déroulent dans nos temples.

Sauf empêchement grave, tous assisteront aussi à la sainte messe les autres jours de la semaine ; et à cette règle, comme à toute autre de même importance, il ne faut pas faire facilement exception pour l'unique motif que les parents le demandent. Les religieux ou religieuses et les élèves auront des livres de prières assez complets pour pouvoir suivre et comprendre ce que dit et fait le célébrant. On expliquera même autant que possible aux enfants la messe du lendemain.

Habituez vos élèves à toutes les pratiques de dévotion qui sont en usage dans nos familles chrétiennes : prière du matin et du soir, récitation quotidienne du chapelet, prières avant et après les repas, examen de conscience avec l'acte de contrition parfaite le soir avant le repos.

Et n'allez jamais, sous un prétexte quelconque, comme celui de faire préparer mieux les examens ou d'assurer le succès d'une séance, supprimer des offices religieux ou des exercices de piété ou encore des leçons de catéchisme, ni en exempter des élèves, comme la chose est déjà arrivée.

De plus, chers éducateurs et chères éducatrices, rappelez-vous qu'il ne peut y avoir de solide piété sans l'esprit de sacrifice, et que cet esprit ne s'implante dans l'âme que par la pratique du sacrifice. Un éducateur, une éducatrice vraiment digne de ce beau titre trouve facilement l'occasion d'imposer à l'enfant des mortifications légères, ou mieux de les obtenir de sa libre volonté en lui en fournissant l'opportunité et disant les avantages. Donnez à vos élèves une nourriture saine et assez abondante ; mais, en général, ne leur permettez pas de manger des friandises en dehors des repas ; amenez-les même à s'en priver à la table, surtout le vendredi et pendant le carême, afin que plus tard, déjà entraînés à la mortification, ils observent plus volontiers les lois ecclésiastiques de l'abstinence et du jeûne.

Veillez à ce que les enfants ne gaspillent pas en achats inutiles l'argent qu'ils reçoivent de leurs parents. Evitez de prélever souvent parmi eux des souscriptions, par exemple, pour la fête du supérieur ou de la supérieure, de monsieur le curé. Ces dépenses additionnelles, quelque minimes soient-elles, finissent par indisposer ceux qui doivent y pourvoir.

Et les sorties, ne les permettez que pour des raisons sérieuses. Dans certains couvents, on accède trop facilement sous ce rapport au désir des élèves ou à celui des parents. Aux vacances du Jour de l'An, on part avant les autres, on revient quand on veut. Les couvents devraient imiter, sur ce point, le séminaire et les collèges, dont tous les élèves sortent le même jour et reviennent en même temps. Et à ce propos, nous défendons absolument de laisser les jeunes filles partir immédiatement après la messe de minuit, à Noël, à cause des dangers auxquels cela les pourrait exposer.

Chères Sœurs, nous vous recommandons de façon très spéciale de procurer aux jeunes filles une éducation qui ne les déclasse pas, mais au contraire les prépare à remplir dignement le rôle que la divine Providence leur a assigné. Avec satisfaction nous avons vu des écoles ménagères se fonder, ou l'enseignement ménager s'introduire dans un grand nombre de couvents, et nous souhaitons qu'un tel mouvement se développe de plus en plus. D'autre part, nous déplorons cet enseignement trop commerciale et " bureaucratique " que l'on donne dans des écoles, même à la campagne. Ce genre d'instruction détourne un très grand nombre de jeunes personnes de la vie rurale et les oriente vers les villes, vers la vie de bureau, où souvent leur vertu est en danger.

Donnez, dans vos maisons, une éducation qui convienne à la femme, vous souvenant toujours que ce ne sont pas tant des savantes hautement diplômées qu'il nous faut que des femmes vertueuses, des femmes de devoir. Il serait souverainement regrettable que l'on introduisît dans les écoles de jeunes filles, tout le cours classique jusqu'ici réservé aux collèges de jeunes gens. C'est une fausse doctrine que celle qui tend à baser l'en-

seignement sur l'égalité des sexes. Ce serait, au reste, réaliser un vœu émis par la Franc-Maçonnerie dans son congrès tenu à Tarbes en 1922.

L'éducation de la jeune fille doit différer de celle du jeune homme. Leur carrière respective n'est pas la même : l'homme est fait pour le dehors, tandis que la mission de la femme s'accomplit au foyer, où elle répand autour d'elle la piété, la charité et le bonheur.[1] Craignons d'ouvrir, en faisant dévier l'éducation de la jeune fille, les portes au féminisme. Nous n'avons aucun besoin de suffragettes ; mais nous avons grand besoin de mères de famille modèles. Si quelques excentriques prétendent ne pas trouver dans nos maisons une éducation assez complète, est-ce là une raison de boulverser un système éducationnel qui a fait jusqu'ici la prospérité et la gloire de nos familles, comme de notre société toute entière ?

Après avoir causé de cette grave question avec plusieurs de nos collègues dans l'épiscopat, nous sommes d'avis qu'à ce sujet une modification des programmes scolaires s'impose.

Quant aux exercices physiques, nous ne sommes nullement opposé à ce qu'il y en ait même dans les écoles des filles, car nous reconnaissons qu'ils sont utiles, sinon nécessaires, à la santé corporelle et spirituelle, selon l'adage ancien : Une âme saine dans un corps sain. Mais nous vous mettons en garde, chères Sœurs, contre ceux qui ne conviendraient pas à des chrétiennes ou dont l'effet, plus tard, serait de trop extérioriser les jeunes personnes et de détruire la vie de famille. Et nous vous exhortons à ne jamais permettre à vos élèves de porter, pour ces exercices, un costume qui ne sied pas à la femme. La sainte Ecriture dit : *Une femme ne prendra point un habit d'homme, et un homme ne prendra point un habit de femme ; car celui qui le fait est un abominable devant Dieu.*[2] Et à l'auteur païen Sénèque, on attribue ces paroles propres à faire rougir bien des chrétiens : Ne semblent-ils pas vivre contre nature les femmes qui portent des habits d'hommes et les hommes qui

1. Voir Mgr Emard, *Oeuvr. past.*, IV, p. 191. — 2. Deut, xxii, 5.

portent des habits de femmes ? Une telle pratique serait la ruine de la pudeur, cette gardienne de la chasteté.

Que toujours et partout, au dehors comme au pensionnat, les jeunes filles soient vêtues modestement. Peut-être n'a-t-on pas toujours été assez sévère. Et dans vos maisons, ne tolérez jamais l'entraînement à la danse.

On nous dit que certaines de nos communautés canadiennes-françaises qui ont des institutions scolaires dans des milieux mixtes, ne se soucient pas toujours suffisamment d'entretenir chez leurs élèves le culte de la langue et des traditions nationales. A ces communautés nous demandons de revenir à une meilleure intelligence de leur devoir à cet égard.

Il y a un temps pour tout, dit l'Esprit-Saint[1]. Nous ne saurions vous engager trop, chers Frères et chères Sœurs, à fidèlement observer l'article du règlement de toute communauté qui accorde aux maîtres ou maîtresses et aux élèves des récréations et des congés. Il y a parfois des abus.

Evitez de charger les journées tellement que les religieux ou religieuses ne puissent prendre régulièrement contact avec la communauté en se rendant chaque jour aux récréations. Si le délassement individuel est utile à chacun, la récréation en commun est, en plus, avantageuse à la communauté comme telle.

Ne permettez pas aux élèves d'étudier pendant les récréations ou les repas. Ils passeraient peut-être des examens plus brillants, mais souvent ce serait au détriment de leur santé physique ou morale. Des jeunes gens et des jeunes filles traînent une existence misérable à cause de telles imprudences. Surtout ne choisissez pas pour la confession le temps de la récréation, car cela exposerait les élèves à se présenter au confessionnal sans préparation suffisante, et à prendre l'habitude de s'acquitter sans reflexion, par routine, d'un aussi grave devoir.

---

1. Eccl., III, 2.

Chers Frères et chères Sœurs, il est un point de l'éducation qui a une grande importance, c'est celui d'habituer les élèves à rechercher la direction sacerdotale. Il arrive que des directeurs et des directrices s'arrogent à ce sujet de la direction un rôle qui ne leur appartient pas. C'est une erreur. Ils n'ont pas les grâces d'état nécessaires à ce ministère ; d'autre part, quand leurs élèves arrivent dans le monde sans avoir l'habitude de recourir au prêtre pour lui soumettre leurs difficultés, souvent ils ne savent où se diriger. Apprenez à vos élèves qu'il y a autre chose que l'absolution à demander au prêtre, et que la direction de celui-ci peut les éclairer dans leurs doutes, les soutenir dans leurs peines, les guider à travers les difficultés de la vie. Et l'apprentissage de ce recours à la direction sacerdotale, procurez-le aux enfants dès le jeune âge.

Enfin, nous croyons opportun d'énoncer ici quelques règles disciplinaires, auxquelles vous vous ferez un devoir de vous bien conformer.

On ne peut élever en commun les enfants chrétiens et les enfants juifs, ni admettre dans les pensionnats catholiques les fils et les filles d'apostats; pareillement on ne peut, en pays catholique, recevoir dans les pensionnats que dirigent des religieux ou des religieuses, les enfants, jeunes gens, jeunes filles élevés dans le schisme ou l'hérésie et non convertis à la foi catholique ; tout au plus, par tolérance, peut-on les admettre comme externes quand l'autorité ecclésiastique a jugé bon de le permettre.[1]

Dans les écoles où enseignent des religieuses, les professeurs de sexe masculin ne peuvent sans autorisation de l'Ordinaire enseigner, soit aux religieuses elles-mêmes soit à leurs élèves, les sciences ou les arts.[2]

Et même, dans les collèges on ne permettra l'enrôlement des élèves comme " cadets " qu'après avoir obtenu l'assentiment de l'Ordinaire.

---

1. S. Alph. *Theol. Mor.*, (Gaudé) II, 18 ; S. Off., 6 déc. 1899. — 2. S. C. d. Ev. et Reg., *Normæ*, 28 juin 1901.

Œuvre très belle et très méritoire que celle de l'éducation chrétienne de l'enfance. Les instituts qui s'y adonnent comptent assurément parmi les plus utiles à la sainte Eglise ; ils en sont l'un des plus beaux ornements. Le Sauveur a dit : *Celui qui reçoit en mon nom un enfant tel, c'est moi qu'il reçoit.*[1] Ces paroles montrent combien le Seigneur tient à ce qu'on prenne soin des jeunes, et un saint commentateur du texte sacré, déclare que Dieu promet à ceux et à celles qui se consacrent à ce soin, une très grande récompense. [2] Chers éducateurs et chères éducatrices qui avez renoncé au monde pour vous enfermer avec des enfants dans des écoles et vous appliquer à leur formation chrétienne, elle vous est promise cette céleste récompense.

III

Les ministres de Jésus-Christ ont aussi mission de s'occuper des malades[3], des pauvres et autres personnes dignes de pitié.[4] Le prêtre considère comme l'un de ses devoirs les plus sacrés celui qui les concerne. Mais, pour ce ministère comme pour l'enseignement, il a besoin d'auxiliaires dévoués, et il appelle à son aide des âmes généreuses qui sous la direction de l'Eglise se vouent aux œuvres de miséricorde.

Chères Sœurs qui vous adonnez à ces œuvres, vous accomplissez, vous aussi, une tâche surnaturelle ; votre rôle n'est pas celui de mercenaires, mais de véritables déléguées de la sainte Eglise elle-même.

Souvenez-vous qu'étant religieuses, vous devez vous interdire tout ce qui ne conviendrait pas à votre saint état ; que la pudeur et la réserve que l'on rencontre dans le monde en certaines circonstances, doivent se trouver à plus forte raison chez les personnes consacrées à Dieu.

En exerçant les devoirs de la charité, surtout auprès de malades ou de pauvres de l'autre sexe, vous pouvez être exposées

---

1. Mat., xviii, 1-5. — 2. S. J. Chrysost., Homél. 60e sur S. Mat. — 3. Luc. ix, 2. — 4. Conc. de Tr., s. XXIII, ch. 1. *de Ref.*

à de graves dangers. La prudence vous oblige donc à vous entourer de toutes les précautions, afin que vous ne trouviez pas la ruine spirituelle dans l'accomplissement de votre ministère de miséricorde temporelle. Il est nécessaire, surtout, que vous vous assuriez les services de personnes laïques qui puissent vous remplacer dans les soins plus délicats que vous ne pouvez donner convenablement ou même dont il ne convient pas que vous preniez connaissance. Ainsi vous éviterez tout ce qui pourrait étonner, peut-être scandaliser.

Notre-Seigneur a dit qu'il y aurait toujours des pauvres parmi nous. Certes, ce ne sont pas eux qui manquent de nos jours. Il y a autour de nous des nécessiteux de toute sorte ; et nous nous réjouissons d'avoir dans notre diocèse plusieurs institutions dont le but est de les secourir.

Nous savons et louons, chères Sœurs, le dévouement avec lequel vous servez Jésus-Christ dans les pauvres. Grâce à votre esprit d'économie, à votre zèle pour recueillir des aumônes, à la sagesse de votre administration, ici nous n'avons pas encore été obligés, d'une façon générale, de recourir au moyen extrême de l'impôt pour subvenir aux besoins des indigents. Et de cela que Dieu nous préserve, car l'histoire nous apprend que l'un des plus grands malheurs qui puissent fondre sur une nation chrétienne, c'est que la charité y perde son vrai caractère et que la source en soit tarie. [1]

Il est cependant quelques recommandations que nous voulons vous adresser.

Ne négligez jamais le pauvre pour des œuvres plus agréables. Ayez pour les nécessiteux les mêmes prévenances, les mêmes attentions que pour les riches. Il ne suffit pas de les assister : l'assistance sans l'amour n'est pas la charité ; il faut les servir avec bonté, les aimer d'un amour surnaturel, d'un amour pratique qui essuie leurs larmes, écoute leurs confidences, s'inté-

---

1. Voir Card. Pie, *Œuvres*, II, p. 95, et Mgr Pâquet, *Etud. et appr., hèm. soc.*, p. 290.

resse à leurs peines comme à leurs joies. Traitez-les comme des frères, des sœurs ; vénérez-les. Ils se sentiront aimés, et vous pourrez leur faire plus de bien. S'il arrive que l'un ou l'autre d'entre eux ait une conduite répréhensible, ne lui faites pas de reproches amers, mais de charitables observations.

Sans doute il faut beaucoup de renoncement en présence des laideurs et des infirmités physiques, des froideurs et des brusqueries, devant peut-être l'ingratitude de quelques-uns de ceux pour qui l'on se dévoue. Mais rappelez-vous comment Dieu supporte nos infirmités morales, nos ingratitudes ; et soyez assurées que le plus souvent chez le pauvre, l'absence de la reconnaissance a pour cause le manque d'éducation ou la souffrance, et que toujours la patience et l'amour surnaturel finissent par toucher son cœur.

Aux enfants pauvres qu'abritent vos orphelinats ou qui fréquentent vos écoles, donnez la même instruction qu'aux riches. Pourvoyez autant que possible vos orphelinats d'institutrices religieuses, et non pas seulement de maîtresses laïques, parfois médiocrement qualifiées. Si les circonstances vous forcent à moins bien pourvoir quelques classes, que ce ne soit pas celles des pauvres ; à eux d'abord vous devez vos attentions, votre dévouement. Ainsi le veut la charité.

N'oubliez jamais que le pauvre attire les bénédictions de Dieu sur vos maisons hospitalières, et que de celles-ci les faveurs célestes s'éloigneraient dans la mesure où elles s'écarteraient elles-mêmes du but principal pour lequel on les a établies. Or, sans le secours divin elles iraient à la ruine.

Heureuse vocation que la vôtre, chères Sœurs vouées aux œuvres de miséricorde, et combien digne de la récompense promise par le Sauveur.

Venez les bénis de mon Père, dira Notre-Seigneur, *possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde : car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire ; j'ai eu besoin de logement, et vous m'avez logé ; j'ai été nu, et vous m'avez revêtu ; j'ai été malade, et vous*

m'avez visité ; j'étais en prison, et vous m'êtes venu voir.[1] Ce que tous devront avoir fait quelquefois au cours de leur vie, vous, vous le faites habituellement, par devoir d'état ; ces bonnes œuvres sont votre lot ordinaire.

IV

C'est ainsi, chers Frères et chères Sœurs, que vous rendez de très grands services à l'humanité, soit en appelant sur elle des grâces de secours et de miséricorde, soit en inculquant à l'enfant la connaissance et l'amour de Dieu qui le disposent à bien vivre, soit en soignant les malades, en consolant les affligés, en recueillant les orphelins, les vieillards, en secourant les indigents, et en leur inspirant à tous la patience et la résignation. Et c'est ainsi que vous ouvrez à des milliers d'âmes les portes du ciel. Votre vie est précieuse devant Dieu et devant les hommes.

Mais puisque le Seigneur vous a choisis pour ces œuvres admirables, il faut que vous vous rendiez de plus en plus dignes de ce choix.

Les deux grands moyens sont la fidèle observance de la règle et la prière assidue.

Vous devez avoir pour la règle les sentiments de Jean Berchmans. Ce que ce saint avait sans cesse en vue, c'était de l'accomplir parfaitement dans ses moindres détails. Il disait qu'il faut haïr comme la peste toute dispense en matière de règle. Et le même esprit lui avait fait adopter cette devise : Faire le plus grand cas des petites choses. Il comprenait que la prospérité de la vie religieuse dépend principalement de la fidélité aux constitutions. La première fin de tout ordre ou institut religieux n'est-elle pas, en effet, de promouvoir la gloire de Dieu et la sanctification des sujets par la pratique des conseils évangéliques en plus de celle des commandements ? Or, c'est dans la règle que se trouvent les conseils. Soyez donc toujours de fidèles

1. Mat., xxv, 34-36.

observateurs de la règle. Mais ne le soyez pas à la manière pharisaïque. Il se rencontre des religieux et des religieuses qui sont d'un zèle scrupuleux pour certains points du coutumier, par exemple, et, au contraire, d'une conscience très élastique quand il s'agit des commandements de Dieu ou de l'Eglise. Il semble que la pratique des conseils leur fasse oublier l'observance des préceptes. D'abord les commandements ; ensuite, les conseils qu'énoncent les constitutions ; enfin, le coutumier.

Et vous devez être des modèles de piété. La principale condition est d'accomplir avec une religieuse fidélité tous les exercices de dévotion règlementaires. Quelle responsabilité assumeraient les supérieurs qui, par vanité ou ambition, multiplieraient les œuvres au point d'empêcher leurs sujets de faire tous ces exercices ou de les bien faire. Des pratiques de piété ne retranchez rien, fut-ce même, selon Pie X, au détriment des œuvres. Négliger la prière serait tarir la source de la vie religieuse et compromettre la prospérité des œuvres. La sainte Ecriture dit : *Si le Seigneur ne bâtit la maison, c'est en vain que travaillent ceux qui la bâtissent.*[1] Or, c'est la prière qui fait descendre Dieu au milieu des hommes. Le souci d'études particulières ne sauraient être, en une matière de cette importance, un juste motif d'exemption.

Avant de terminer cette lettre, nous voulons vous mettre en garde contre l'ambition qui fait entreprendre de nouvelles œuvres alors qu'on ne peut pourvoir convenablement celles déjà établies. " Qui trop embrasse, mal étreint." Cet axiome est particulièrement vrai pour les communautés religieuses. Embrasser trop d'œuvres, c'est s'exposer à de fâcheuses conséquences : travail mal fait, mort précoce des sujets, embarras financiers. Les supérieurs ne songeront donc à de nouvelles entreprises qu'après avoir bien constaté que leur communauté peut compter sur les ressources et le personnel nécessaires et que les institutions existantes n'en subiront aucun préjudice. De plus, ils se garderont de négliger au profit d'œuvres secondaires, parfois simplement tolérées, l'œuvre principale de leur institut.

1. Ps. CXXVI, 1.

Admirable phalange de Frères et de Sœurs voués aux œuvres de prière et de réparation ou d'éducation ou de miséricorde, nous vous adressons, en les faisant nôtres, ces paroles de Sa Sainteté Pie XI aux membres d'un récent congrès scolaire : " Nous vous remercions, nous vous félicitons du travail que vous avez accompli et que vous accomplirez encore dans un champ aussi beau, aussi vaste, aussi noble et qui promet la moisson la plus abondante et la plus précieuse. Nous vous félicitons des mérites que vous avez acquis et que vous acquerrez toujours davantage devant Dieu, devant les hommes, devant l'Eglise et devant la société, devant la famille et surtout devant le Cœur Sacré de Jésus lui-même, En vérité, dans le champ où vous travaillez avec tant de zèle, vous avez pris un poste enviable, et, sous tous les rapports, bien digne de félicitations. "

" Aux félicitations, ajoutons les vœux. Nous souhaitons que de vos œuvres s'élève une floraison copieuse et qu'à la floraison succèdent des fruits toujours plus abondants. Nous en nourrissons une confiance profonde, parce qu'il s'agit d'intérêts tels, que la bénédiction de Dieu ne saurait vous manquer ; la bénédiction de ce Dieu qui se disait l'ami des petits, qui se proclamait la vérité même et qui, pour propager la vérité parmi les hommes, non seulement envoyait ses apôtres au monde, mais encore leur ouvrait les voies par le sacrifice de sa vie et de son sang. Et Dieu veuille que, par cette bénédiction, devienne en vous chaque jour plus ardente la flamme de l'apostolat qui brûle dans vos cœurs ! "

" Que la grâce vous accompagne partout, afin que se multiplie toujours davantage le nombre de ceux qui, avec vous, entreront dans le sillon où vous travaillez, car dans la semence qu'on y jette et dans la moisson qu'on y récolte, se trouvent l'avenir de la religion et le salut de la société ! "

Sera la présente lettre pastorale lue, dès sa réception, en présence de tous les membres de chacune des communautés de Religieux laïcs et de Religieuses de notre diocèse.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau du diocèse et le contreseing de notre secrétaire, le vingt-et-unième jour de novembre, en la fête de la Présentation de Notre-Dame, l'an mil neuf cent vingt-trois.

† L.-N. Card. Bégin,
arch. de Québec.

Par mandement de son Eminence,

Jules Laberge, *ptre,*
secrét.

(N° 158)

LETTRE PASTORALE

DE

SON ÉMINENCE LE CARDINAL BÉGIN

AUX FIDÈLES DE SON DIOCÈSE

A L'OCCASION DU SYNODE DIOCÉSAIN

LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, CARDINAL-PRÊTRE DE LA SAINTE EGLISE ROMAINE, DU TITRE DE SAINT-VITAL, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Aux fidèles du diocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très chers Frères,

Il a plu à la divine Providence de bénir le double projet que nous avions formé de tenir en notre ville épiscopale un Congrès eucharistique et un Synode diocésain ; et, par la même faveur du Ciel, fécondant les travaux de tous les ouvriers de ces importantes assises, l'un et l'autre ont été couronnés du plus entier succès.

Le Congrès eucharistique a fait, une fois de plus, éclater aux yeux de tous la foi et la piété de notre peuple et son empressement à répondre aux appels de l'Eglise. L'assistance toujours

nombreuse des prêtres et des fidèles aux multiples réunions d'étude et de prière, les manifestations des enfants, des jeunes gens et du grand public ; la présence et le concours de l'autorité civile, et surtout les heures d'adoration dans toutes les églises de la ville, la nuit de garde des ouvriers à Saint-Sauveur, les innombrables communions d'hommes, de femmes et d'enfants, et la procession triomphale, terminant dans une apothéose inoubliable ces glorieuses journées eucharistiques, tout a contribué à faire de ce Congrès une fête religieuse des plus splemdides et des plus salutaires.

Nous y avons goûté, Nos très chers Frères, les plus douces consolations, et nous en avons conçu les plus réconfortants espoirs. Aussi, est-ce avec une particulière effusion de cœur que nous avons remercié Dieu de ce nouveau témoignage de sa paternelle sollicitude à l'égard de notre peuple ; et c'est avec une confiance encore accrue que nous avons tenu, un mois plus tard, un Synode diocésain, où nous avons étudié, avec une centaine de prêtres séculiers et réguliers de notre diocèse, les mesures les plus propres à maintenir au sein de notre chère Eglise de Québec, la vivacité de la foi, l'intégrité des mœurs chrétiennes et la fidélité à tous les devoirs, afin d'affermir le règne de Dieu dans toutes les âmes confiées à notre garde.

Les décrets de ce Synode seront portés à votre connaissance par vos pasteurs respectifs ; et nous vous exhortons à les recevoir avec respect et docilité. Il en est quelques-uns cependant, dont l'importance n'échappera à personne, que nous croyons utile de vous signaler ici pour que vous y prêtiez plus d'attention et que vous sachiez combien nous avons à cœur de les voir mis en pratique.

L'intérêt de vos âmes nous a engagé d'abord à renouveler les prescriptions du Concile Plénier de Québec[1] sur les missions et les retraites paroissiales et nous ne saurions trop vous exhorter à en suivre assidûment les exercices, car nul ne peut progresser dans la vertu s'il ne réfléchit en son cœur, s'il ne médite sérieu-

[1] Décr. 326 et 329.

sement sur ses fins dernières et sur les autres vérités fondamentales de notre sainte religion.

Et, parce que rien n'égale l'influence d'une retraite fermée pour retremper une âme et déterminer les résolutions qui la rendent généreuse et constante dans le service de Dieu, nous avons favorisé de toutes nos forces une pratique aussi salutaire ; et nous ne pourrions assez vous engager à y recourir, selon toutefois l'avis de vos pasteurs ; c'est là l'un des moyens les plus efficaces de vous sanctifier personnellement et de former cette élite dont notre époque a un singulier besoin.

Pour répondre à une autre exigence des temps actuels, le Synode, faisant écho aux invitations pressantes de Léon XIII[1] et de ses successeurs, recommande avec instance la lecture des bons journaux, et spécialement de ceux qui, comme disait déjà le Concile Plénier[2], "libres de toute attache aux partis politiques, se consacrent particulièrement à la défense des intérêts religieux," Vous trouverez dans l'ordonnance qui concerne les bons journaux, une nouvelle expression de notre volonté sur ce sujet d'importance capitale, en même temps que notre vif désir de voir le journal *L'Action Catholique*, dont nous avons suscité et approuvé la fondation, pénétrer dans tous les foyers et y recevoir l'appui et l'encouragement dont il a besoin pour remplir avec fruit la mission qui lui est confiée.

Outre ces moyens généraux de promouvoir le bien et de combattre le mal, nous avons dû, Nos très chers Frères, adopter et prescrire dans le Synode des mesures énergiques de répression contre certains maux qui menacent insidieusement vos âmes, et dont l'influence pernicieuse est capable de mener aux abîmes, si nous ne savons les enrayer à temps.

Et d'abord, nous vous mettons en garde contre le mauvais théâtre, qui envahit de plus en plus audacieusement la scène et la toile cinématographique. Hélas ! ce qui pourrait être un si efficace moyen de saine instruction, d'honnête et utile récréa-

---

[1] Encycl. *In ipso*, 3 mars 1891.—[2] Décr. 350.

tion, est devenu l'un des pires instruments de déformation morale et religieuse aux mains des ennemis de notre foi et de notre mentalité.

Des enquêtes sérieuses, faites à Québec sous notre direction, nous ont convaincu, en particulier, que le cinéma, tel qu'il est aujourd'hui, constitue pour la plupart des spectateurs un danger grave, sinon une occasion prochaine de péché mortel. Aussi, nous vous avertissons qu'on ne peut assister sans discernement à toute espèce de représentation ; et nous conjurons tous les bons citoyens de se coaliser pour purger notre ville d'un genre de théâtre qui la déshonore, et qui entraînera, s'il est maintenu, la condamnation des salles où il se donne.

Nous prohibons ensuite positivement les danses lascives, quelque nom qu'elles portent, afin d'opposer une digue efficace à la vague montante du neo-paganisme. Vous savez, nos très chers Frères, avec quelle vigueur les Pères de l'Eglise ont stigmatisé les danses vives, que le monde païen avait en honneur. Puisque le monde moderne veut remettre en honneur des danses de ce genre, nous devons user contre elles des mêmes armes que les Pères pour préserver vos âmes contre la contagion mortelle.

Il faut donc à tout prix, Nos très chers Frères, renoncer à ces danses dangereuses par les attitudes qu'elles impliquent, car il ne se peut rien de plus propre à faire sombrer la vertu. Et qu'on ne dise pas que ces danses peuvent être exécutées d'une certaine façon convenable, car, même si la chose était possible, ce serait toujours accréditer des danses justement malfamées à cause de leur nature même. Et nous comptons sur votre esprit de foi et de soumission pour les bannir à jamais de vos foyers et de toutes vos réunio s sociales.

Il est, dans les mœurs, une autre forme du paganisme renaissant ; c'est celle des modes indécentes, que nous avons la douleur de voir pénétrer dans trop de familles pourtant chrétiennes. Nous avons encore présentes à la mémoire, Nos très chers Frères, les graves et fortes paroles de Benoît XV à ce sujet : " La femme,

disait-il le 21 octobre 1919 [1], n'a pas seulement le devoir d'être vertueuse, mais aussi celui de se montrer telle dans sa façon de se vêtir. Oh ! qu'il est grave, qu'il est urgent le devoir de répudier les exagérations de la mode, qui sont un fruit de la corruption chez ceux qui les ont inventées et qui apportent une néfaste contribution à la corruption générale des mœurs. " Il ajoutait qu'en gardant la modestie dans le vêtement, les femmes remplissent " le devoir rigoureux de ne point donner de scandale, et de n'être point pour les autres, dans le chemin de la vertu, une pierre d'achopement." [2] Et avec le même Pontife nous ajoutons: "C'est pour nous un sujet d'étonnement et de stupeur : on propage le venin et l'on semble en ignorer l'action malfaisante ; on incendie la maison, et l'on paraît méconnaître la puissance destructive du feu. " [3]

Aussi, Nos très chers Frères, en présence d'un abus sans cesse grandissant, nous avons ordonné à notre clergé de s'armer pour le combattre sans relâche et par tous les moyens, car le danger est grave et menaçant. Et, pour mettre fin à l'abus particulièrement déplorable de " porter, selon les termes mêmes de Benoît XV, un habillement indécent jusque dans le lieu saint, " [4] nous avons donné à vos pasteurs une direction spéciale sur ce point.

Nous faisons aussi nôtres ces autres paroles du grand Pape : " Il serait superflu de dire qu'une bonne mère de famille ne pourra jamais permettre à ses filles de céder aux fausses exigences de la mode ; mais il ne sera pas superflu d'ajouter : plus le rang qu'une femme occupe est élevé, et plus strict est son devoir de ne pas tolérer que ses visiteuses offensent la modestie. " [5] Et à toutes nos femmes et filles chrétiennes nous laissons, comme mot d'ordre, la parole de saint Paul aux Colossiens: [6] *Induite vos... modestiam.* Revêtez-vous de la modestie. C'est le plus bel ornement de votre sexe.

Il est également, Nos très chers Frères, un autre abus contre

---

[1] Discours aux membres de l'*Union Cathol. d'Italie.*—[2] *Ibid.*—[3] *Ibid.*—[4] *Ibid.*—[5] *Ibid.*—[6] Col., III, 12.

lequel nous avons résolu de sévir avec la dernière énergie ; nous voulons parler de la contrebande de boissons enivrantes.

Nous savez tous quelle lutte vigoureuse ont mené dans le diocèse en faveur de la vertu de tempérance, notre bien-aimé Coadjuteur et la pléiade d'apôtres, ecclésiastiques et laïques, qui ont secondé ses efforts. Après plus de quinze ans de travail, ils avaient à peu près terrassé l'ennemi, et nous nous plaisions à entrevoir la fin des ravages causés par les excès de l'alcool. Mais hélas ! voici que se répand un peu partout l'intolérable abus que nous dénonçons, et, en particulier, la fabrication subreptice d'un alcool plus nuisible que tout autre à la santé du corps et de l'âme ; poison mortel qui s'attaque aux forces vives de l'individu, de la famille et de la société et qui, si nous ne réagissions fortement, accumulerait bientôt des ruines irréparables.

Nous avons donc voulu réagir et, en vertu de notre autorité pastorale, nous avons prohibé et prohibons sous peine de désobéissance grave, la fabrication, la vente et l'importation clandestines des boissons enivrantes, tel que les défend déjà la loi civile.

Fasse le Ciel que notre voix soit entendue et que cesse sans retard un abus si déplorable et si funeste ! Et vous tous, Nos très chers Frères, prêtez une oreille docile aux enseignements de vos pasteurs sur la belle et noble vertu de tempérance, si hautement recommandée par l'Eglise.

Enfin, nous avons le devoir de vous mettre en garde contre un danger propre aux pays mixtes comme le nôtre, celui des clubs sociaux neutres, où la bonne entente, sûrement très désirable entre les éléments d'une population d'origine et de croyance diverses, peut aisément dégénérer en indifférentisme religieux sinon national.

Il nous reste à prier, Nos très chers Frères, pour que Dieu dispose vos cœurs à bien recevoir ces directions et ces ordonnaces synodales. En y conformant votre conduite, vous procurerez à notre Eglise de Québec une force et une beauté toujours plus grandes, et à vos âmes des grâces abondantes qui feront votre richesse et assureront votre vrai bonheur.

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée au prône dans toutes les églises paroissiales et autres où se fait l'office divin, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau du diocèse et le contreseing de notre secrétaire, le vingt-et-unième jour de novembre, fête de la Présentation de Notre-Dame, l'an mil neuf cent vingt-trois.

† L.-N. Card. Bégin,
arch. de Québec.

Par mandement de son Eminence,

Jules Laberge, *ptre*,
secrét.

(No 158)

PASTORAL LETTER

OF

HIS EMINENCE CARDINAL BÉGIN

TO THE FAITHFUL OF HIS DIOCESE

ON THE OCCASION OF THE DIOCESAN SYNOD

LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, Cardinal-Priest of the Holy Roman Church, of title of Saint-Vital, by the grace of God and the Apostolic See, Archbishop of Quebec.

To the faithful of the diocese of Quebec, greeting and benediction in our Lord.

Our very dear brethren,

It has pleased Divine Providence to bless the two projects we had formed to hold an Eucharistic Congress and a diocesan Synod in our episcopal city ; and, by the same heavenly favour that made fruitful the works of all those who took part in those important assemblies, both of them were crowned with success.

The Eucharistic Congress exposed once more to the eyes of all, the faith and piety of our people and their eagerness to answer the call of the Church. The ever numerous assistance of the priests and the faithful at the many reunions of study and prayer, the manifestations of the children, of the young men and of the people in general ; the presence and concourse of the civil

power, and especially the holy hours in all the churches of the city, the night of adoration of men of the working-class at Saint-Sauveur, the numberless communions of men, women and children, and the triumphal procession, closing in a never-to-be-forgotten aptheosis those glorious days devoted to the Holy Eucharist, every thing contributed in making of that Congress a religious festival of the most magnificent and of the most beneficial.

That Congress, very dear brethren, brought to us the sweetest consolations and inspired us with hopes which gave us new strength. And it was with a special effusion of our heart that we thanked God for this new proof of his paternal sollicitude towards our people ; it was with an increased confidence that, a month later, we held a diocesan Synod, wherein, with a hundred or so secular priests and religious of our diocese, we studied the measures that appear the most fit for maintaining in the heart of our beloved Church of Quebec, the liveliness of faith, the integrity of christian morals and the faithfulness to all duties, in order to strengthen the reign of God in all the souls confided to our care.

The decrees of that Synod will be made known to you by your respective pastors ; and we exhort you to receive them with respect and docility. There are a few, however, the importance of which none will fail to see, and which we believe useful to point out to you here, so as you will pay more attention to them and that you may know how strongly we desire to see them practice.

The interest we take in your souls has induced us to renew the prescriptions of the Plenary Council of Quebec regarding missions and parochial retreats and we cannot exhort you too much to follow their exercices assiduously, because no one can make progress in virtue if he does not reflect in his heart, if he does not seriously meditate on his eternal end and on the other fundamental truths of our holy religion.

And, because nothing is comparable to a closed retreat to revive a soul and give birth to the resolutions that render it

generous and constant in the service of God, we have strongly encouraged such a useful practice ; and we cannot urge you enough to have recourse to it ; in such a matter, however, you should consult your pastors ; that is one of the most effective means of sanctifying yourselves personnally and of forming an elite of which our time has a singular need.

To answer another requirement of the present times, the Synod, following the pressing invitations of Leo the Thirteenth and his successors, strongly recommends the reading of good newspapers, and especially of those which, according to the words of the Plenary Council, are " free from every attachment to political parties, devote themselves particularly to the defense of the religious interests. " You will find in the Ordinance concerning good newspapers, a new expression of our will on this subject of capital importance, with our vivid desire to see the paper *L'Action Catholique*, of which we have inspired and approved the founding, go into all homes and receive the support and encouragement it needs to fruitfully fulfil the mission confided to it.

Besides those general means to promote good and fight evil, we were compelled, very dear brethren, to adopt and prescribe in the Synod energetic measures of repression against certain evils which are a dangerous menace for your souls, and which are capable, by their pernicious influence, of bringing you to the greatest depths, if we do not know how to check them in time.

In the first place, we caution you against bad plays, which are invading more and more boldly the theatres and the screens. Alas ! what might be such an effective means of healthy instruction, of honest and useful recreation, has become one of the most dangerous instruments of moral and religious deformation in thehands of the enemies of our faith and our mentality.

Serious inquiries, made in Quebec under our direction, has convinced us, in particular, that moving-pictures, such as they are to-day, are for the most part, serious dangers for the spectators, if not a proximate occasion of mortal sin. So we warn

you that you cannot attend all kind of shows without discrimination; and we entreat all good citizens to get together in order to purge our city of a kind of shows that dishonour it and which will lead, if continued thus, to the condemnation of the houses in which they are given.

We also positively forbid lascivious dances, whatever may be their names, in order to oppose an effective dike to the rising tide of neopaganism. You know, very beloved brethren, with what vigor the Fathers of the Church stigmatized the passionate dances that were in honour in the pagan world. Since the modern world wishes to ressurrect those kinds of dances, we must make use against them of the same arms which the Fathers used, to preserve your souls against the mortal contagion.

It is absolutely necessary, dearly beloved brethren, to give up those dances, which are dangerous by the attitudes they imply, because nothing is better adapted to destroy virtue. And let you not tell me that such dances can be performed in a certain proper manner, because, even if the thing were possible, by taking part in those dances you would always be sanctioning a thing which is justly ill-famed on account of its very nature. And we have confidence that your spirit of faith and docility will banish them forever from your homes and from all your social reunions.

Another form of revived paganism has penetrated into our customs ; it is that of immodest styles and it grieves us to see them admitted into the homes of too many seemingly christian families. We still have in mind, dearly beloved brethren, the words of Benedict XV on this subject : " The woman, said he on October the 21st 1919, has not only the duty to be virtuous, but also that of showing herself such in her dress. Oh ! how grave, how urgent is the duty of rejecting the exagerations of styles which are a fruit of corruption in those who invented them and which bring a fatal contribution to the general corrup-

tion of morals. [1] " He added that in keeping modesty in dress, women fulfil " the rigorous duty to not give scandal, and to not be a stumbling-block for others in the road of virtue, [2] " And with the same Pontiff we add : " It is for us a subject of astonishment and of stupor : they spread venon and seem to ignore its injurious action ; they burn the house and they de not seem to know the destruction power of fire.[3] "

Also, dearly beloved brethren, in presence of an abuse which is ever increasing, we have given orders to our clergy to arm themselves to fight it incessantly and by all means, because it is a grave and dangerous menace. And, to put an end to a cause of perversion which is particularly deplorable, that of " wearing immodest clothing even in the holy place, [4] " we have given a special direction to your pastors on that point.

We also make ours these other words of the great Pope : " It would be superfluous to say that a good mother of a family should never allow her daughters to give in to the false requirements of style ; but it will not be superfluous to add : the higher the rank held by a woman, the more strict is her duty not to tolerate that the ladies who visit her, offend modesty. " [1] And to all our christian women and girls, we leave, as a watchword, the word of saint Paul to the Colossians : *Induite vos. . . modestiam* [2] ; clothe yourselves with modesty. It is the finest ornament of your sex.

There is also, dearly beloved brethren, another cause of perversion, against which we have resolved to act with the greatest energy ; we which to speak of the illegal traffic of intoxicating drinks.

You know what a vigourous battle have fought for the virtue of temperance in our diocese our beloved Coadjutor and the group of ecclesiastical and lay apostles who aided him in his

1. Speech to the members of the Catholic Union of Italy. — 2. *Ibid.* — 3. *Ibid.* — 4. *Ibid.*

1. Speech to the membrers of the Catholic Union of Italy. —
2. Colos. III, 12.

efforts. After about fifteen years of work, thay had almost conquered the enemy and we were overjoyed in foreseeing the end of the destruction caused by the excess of alcohol. But, alas ! there is now spreading somewhat everywhere the intolerable abuse which we denounce, and, in particular, the subreptitious fabrication of an alcohol more harmful than any other to the health of the body and soul ; a mortal poison which attacks the living forces of the individual, of the family and of the society, and which, if we do not strongly react, will soon accumulate irretrievable ruins.

Therefore, we have the desire to react, and by virtue of our pastoral authority, we have prohibited and prohibite under pain of a grave desobedience, the fabrication, the sale and the clandestine importation of intoxicating liquors, such as are already forbidden by the civil law.

We pray to God that our voice may be heard and that such a deplorable and disastrous abuse may cease ! And all you, dearly beloved brethren, give an attentive ear to the teachings of your pastors on the beautiful and noble virtue of temperance so highly recommended by the Church.

Lastly, it is our duty to guard you against a danger which is peculiar to a mixed country like ours, that of neutral social clubs, where the good feeling, which is certainly desirable among the elements of a population of diverse origin and belief, may easily degenerate into religious, if not national, indifference.

We have now to pray, dearly beloved brethren, that God may dispose your hearts to receive with docility these directions and synodal ordinances. By putting your conduct in conformity with them, you will obtain for our Church of Quebec, a strength and a beauty always greater, and for your souls abundant graces which will be your riches and assure your happiness.

This pastoral letter will be read and published at the sermon in all the parochial churches and others in which divine service is held, the first Sunday after its reception.

Given at Quebec, under our seal, the seal of the diocese and the counterseal of our secretary, the twenty-first day of November, feast of the Presentation of Our Lady, in the year one thousand nine hundred and twenty-three.

† Louis-Nazaire Card. Begin,
Archbishop of Quebec.

By order,

Jules Laberge, *ptre*,
Secretary.

(N° 159)

MANDEMENT

de

SON ÉMINENCE LE CARDINAL BÉGIN

ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

à l'occasion du troisième centenaire du Patronage de saint Joseph au Canada.

LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, CARDINAL-PRÊTRE DE LA SAINTE EGLISE ROMAINE DU TITRE DE SAINT-VITAL, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles du diocèse de Québec, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très chers Frères,

L'année 1924 marque une date importante dans l'histoire religieuse de notre pays, le trois-centième anniversaire de la proclamation de saint Joseph comme Patron du Canada.

C'est aux premiers missionnaires de la Nouvelle-France, les Récollets, que revient l'honneur d'avoir choisi, par un vœu public fait à Québec le 19 mars 1624, et auquel s'associèrent tous les habitants, saint Joseph " pour patron du pays et le protecteur

de cette Eglise naissante." [1] Ce choix, renouvelé plus solennellement encore, en 1637, par les soins des Jésuites et avec le concours de l'autorité civile, fut définitivement approuvé par le Saint-Siège lorsque Grégoire XVI concéda à notre diocèse, en 1834, la fête de saint Joseph comme premier patron du Canada et du diocèse, *utpote primi Canadensis regionis et diœcesis Patroni.* Nos Conciles provinciaux ont fait mention à plusieurs reprises dans leurs actes, comme devait le faire lui-même en 1909 le Premier Concile Plénier de Québec, de ce glorieux et puissant patronage dont s'honore à bon droit notre patrie depuis trois cents ans. Le saint fondateur de l'Eglise de Québec, le vénérable François de Montmorency-Laval, l'invoquait déjà en 1668, lorsqu'il écrivait à deux zélés missionnaires de l'Evangile, MM. Trouvé et de Fénelon, qu'il suppliait Notre-Seigneur de bénir leur apostolat " par ses mérites, par l'intercession de sa très sainte Mère, du bienheureux Joseph, Patron spécial de cette Eglise naissante... "

La filiale confiance de nos missionnaires, de notre premier évêque et de nos ancêtres envers saint Joseph, le très chaste Epoux de Marie et le Père virginal de Jésus, ne tarda pas à être récompensée. Nombreux, en effet, sont, dans nos annales, les prodiges dûs à l'intercession puissante du chef de la Sainte-Famille. Vous aimerez à relire avec nous, nos très chers Frères, cette page de l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu* où les Hospitalières de Dieppe, parties en 1639 de la Rochelle pour Québec, en compagnie de nos premières Ursulines et de Madame de la Peltrie, racontent le péril très grave auquel échappa, près des côtes de Terreneuve, le navire qui les portait : " C'était une glace d'une grosseur énorme et d'une prodigieuse hauteur contre lequel notre navire allait se briser, si la divine Providence ne nous eût secourus miraculeusement ; chacun se portait à prier selon sa dévotion ; la nôtre nous fit avoir recours au grand saint Joseph à qui nous fîmes un vœu ; aussitôt, quoique toutes les voiles fussent tendues et gonflées par le vent, et que le pilote comman-

1. P. Chrétien Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 287. — *Les Ursulines de Québec*, I, p. 253.

dait une manœuvre contraire à celle qu'il fallait faire, le vaisseau fit un détour si subtil, que la glace qui était fort proche devant nous se trouva derrière, ce qui changea la crainte en actions de grâces, et nous échappâmes ainsi au péril." [1] Vous connaissez aussi, nos très chers Frères, la relation qu'a faite l'un de nos plus vénérés missionnaires Jésuites, le P. Ragueneau, de la délivrance du Fort Sainte-Marie, le jour même de la fête de saint Joseph en 1649, alors que les Iroquois, victorieux aux bourgs de Saint-Ignace et de Saint-Louis, se préparaient à emporter d'assaut ce dernier poste de résistance des Français et des Hurons : " Nous redoublons de dévotion, notre secours ne pouvant venir que du ciel. Nous voyant à la veille de la fête du glorieux saint Joseph, Patron de ce pays, nous nous sentîmes obligés d'avoir recours à un Protecteur si puissant. Nous fîmes vœu de dire tous les mois chacun une messe en son honneur, l'espace d'un an entier, pour ceux qui seraient prêtres ; et tous tant qu'il y avait du monde ici, y joignirent par vœu diverses pénitences. Tout le jour se passa dans un profond silence de part et d'autre, le pays étant dans l'effroi et dans l'attente de quelque nouveau malheur. Le dix-neuvième, jour du grand saint Joseph, une épouvante subite se répandit dans le camp ennemi, les uns se retirant avec désordre, les autres ne songeant qu'à la fuite. Leurs capitaines furent contraints d'obéir à la terreur qui les avait saisis ; ils précipitent leur retraite." [2]

Vous n'êtes pas étonnés, nos très chers Frères, d'entendre raconter ces traits édifiants, qui nous font merveilleusement connaître la puissance d'intercession du saint Patron de notre pays. La foi nous enseigne en effet que, seul entre tous les hommes, le très vénéré patriarche fut le dépositaire du Père Eternel. Par une vocation à nulle autre pareille, Joseph fut appelé par le Très-Haut à être le gardien de la Vierge Marie, de l'Enfant-Jésus et du secret de l'Incarnation. Pour sauver le genre humain du péché et de la mort éternelle, il ne fallait rien de moins que les souffrances d'un Dieu ; et ce fut la raison suprême de

1. *Histoire de l'Hôtel-Dieu*, éd. de 1671, p. 10. — 2. R. P. Lecompte, S. J., *Le Premier Patron du Canada*, p. 6.

l'Incarnation du Verbe. Mais l'Homme-Dieu ne pouvait naître que d'une vierge immaculée ; et cette sublime convenance nécessita de toute éternité, dans les desseins miséricordieux du Tout-Puissant, l'incomparable vocation de saint Joseph. Epoux vierge d'une Mère Vierge, celui qui a mérité d'être appelé le père de Jésus devient pour Marie, de par la volonté de Dieu, " non seulement le compagnon de sa vie, le témoin de sa virginité, le gardien de son honneur, mais encore, en vertu même du pacte conjugal, participant de sa sublime dignité, " selon les paroles de Léon XIII dans son encyclique *Quanquam pluries* Quel rôle sublime, nos très chers Frères, que celui du très saint Epoux de Marie, et de quelles grâces extraordinaires son âme ne dut-elle pas être dotée par la Très Sainte Trinité pour rester à la hauteur d'une pareille mission. Le Père Eternel n'a-t-il pas " fait, en quelque sorte, couler en son sein quelque rayon ou quelque étincelle de cet amour infini qu'il a pour son Fils, " suivant l'admirable expression de Bossuet ? Le Verbe n'a-t-il pas employé à la création de cette âme des trésors inouïs de sagesse et d'amour, afin qu'il n'eût jamais à rougir de celui qui devait être appelé son père ? Le Saint-Esprit ne dut-il pas enrichir ce cœur d'une effusion surabondante de la divine charité, afin que l'époux de son Epouse fût trouvé digne du céleste mariage à l'ombre duquel Jésus devait croître en âge et en sagesse ? " O quelle divine union, s'écrie saint François de Sales, entre Notre-Dame et le glorieux saint Joseph ! union qui faisait que ce Bien des biens, qui est Notre-Seigneur, fût et appartînt à saint Joseph ainsi qu'il appartenait à Notre-Dame. "

Gardien du Fils de Dieu fait homme, saint Joseph vit en union parfaite de cœur et d'esprit avec le Verbe Incarné ; et c'est principalement à cause de cette admirable conformité à la volonté divine qu'il a mérité le nom de *juste*, que lui décerne l'Evangile : " être juste, dit saint François de Sales, n'est autre chose qu'être parfaitement uni à la volonté de Dieu, et y être toujours conforme en toutes sortes d'événements, prospères ou adverses ". Tout descendant qu'il soit de la race royale de David, saint Joseph accepte la pauvreté pour rester fidèle à sa mission sacrée ; à la naissance de Jésus, il se trouve même sans foyer

et en est réduit à se réfugier avec son épouse dans une étable. Bientôt, Dieu lui commande de fuir en Egypte, terre ennemie, avec la mère et l'enfant. Il ne pense pas un instant à discuter les ordres divins, pas même à s'enquérir de la longueur de l'exil ; il part sans tarder, fils obéissant du Père Eternel portant dans ses bras le Fils de Dieu. De retour à Nazareth, après la mort d'Hérode, toujours sur l'ordre de Dieu, l'humble ouvrier de la maison royale de David reprend modestement son travail d'atelier " afin de gagner sa pauvre vie et celle de sa famille à la sueur de son visage, " suivant la simple et touchante expression du saint Evêque de Genève.

C'est en protégeant et en gouvernant avec amour et fidélité la divine maison de Nazareth, que saint Joseph a mérité son titre glorieux de Patron de l'Eglise universelle," cette immense famille répandue par toute la terre, sur laquelle il possède comme une autorité paternelle, dit Léon XIII, parce qu'il est l'époux de Marie et le père de Jésus-Christ, *quia vir Mariæ et pater est Jesu Christi.*" Père de Jésus-Christ ! Que nous sommes heureux, nos très chers Frères, de saluer, avec Léon XIII, le saint patron de notre pays de ce titre souverainement honorable. " Le Saint-Esprit, dit saint Augustin, faisant son lit de repos dans la justice de l'un et de l'autre, donne à tous les deux un fils ; s'il le donne par Marie, c'est que la fonction de la maternité appartient à la femme ; mais son intention est qu'il naisse pour son mari comme pour elle : *Spiritus Sanctus, in amborum justitia requiescens, ambobus dedit filium ; sed in eo sexu quem parere decebat, operatus est hoc quod etiam marito nasceretur.* " [1] Admirable paternité créée par l'Esprit-Saint, et qui donne à Joseph le privilège éternellement glorieux de parler à Jésus comme à son fils sur la terre et dans le ciel.

Aussi, avec quelle humble et entière confiance ne devons-nous pas, nos très chers Frères, prier ce très saint patriarche, Patron de l'Eglise universelle et Premier Patron du Canada. Les faveurs extraordinaires dont il n'a cessé de combler notre peuple depuis les origines jusqu'à nos jours, faveurs dont les nombreux sanc-

1. *Sermo LI, De conc. Mat. et Lucae.*

tuaires canadiens érigés en son honneur sont aujourd'hui plus que jamais les témoins privilégiés, nous encouragent à recourir avec une ferveur plus grande à sa puissante intercession. Parents chrétiens, qui admirez en saint Joseph un parfait modèle de dévouement et de fidélité conjugale, n'hésitez pas, si vous ne l'avez encore fait, à mettre sous sa protection vos familles, si exposées de nos jours à se laisser contaminer par l'esprit du siècle. Jeunes gens, qui êtes aujourd'hui l'espoir de notre chère patrie, recommandez-vous souvent dans vos prières au Père Vierge de Jésus, afin que vos âmes, restées pures comme la sienne, gardent tout entières au service de nos saintes traditions les énergies dont la divine Providence les a dotées pour le plus grand bien de notre peuple et de notre religion. Que personne d'entre vous, nos très chers Frères, n'oublie d'invoquer, à sa dernière heure, le secourable Patron de la Bonne Mort, dont l'Eglise chante ainsi les derniers instants dans l'hymne de la fête du 19 mars: " O heureux, indiciblement heureux, celui qu'à son heure dernière assistèrent, attentifs et vigilants, le Christ et la Vierge tout ensemble, avec un visage plein de sérénité ".

Mais, en cette année jubilaire du Patronage de saint Joseph, c'est un hommage plus solennel encore de reconnaissance et de prière que doit rendre notre peuple au très vénéré Patriarche. Puisque les pages de notre histoire sont remplies de son nom glorieux et du récit de ses bienfaits, il convient hautement, nos très chers Frères, que l'Eglise de Québec, qui eut l'honneur de vouer notre pays au culte de ce puissant protecteur, célèbre dignement la mémoire de cet important évènement religieux.

A ces fins, le saint Nom de Dieu invoqué, nous ordonnons ce qui suit :

1° Dans toutes les paroisses et communautés religieuses du diocèse, on fera une neuvaine préparatoire à la solennité de la fête appelée Solennité de saint Joseph, Epoux de la B. Vierge Marie, Confesseur et Patron de l'Eglise universelle, laquelle tombe, cette année, le dimanche 11 mai. On récitera, chaque jour, dans les églises, après la messe principale, et dans les familles, après la prière du soir, trois fois *Notre Père, Je*

vous salue, Marie, et *Saint Joseph, Patron de l'Eglise universelle, priez pour nous.*

2° Les pasteurs inviteront leurs ouailles à se confesser et à communier au cours de cette neuvaine, puis à s'approcher en plus grand nombre possible de la sainte table, le jour même de la solennité.

3° Ce jour-là, on célébrera très solennellement la messe principale, et on y fera un sermon sur saint Joseph.

4° Le dimanche 15 juin, une messe solennelle avec panégyrique de saint Joseph aura lieu en plein air, à un endroit de la ville qui sera désigné plus tard. Cette messe sera suivie du chant du *Te Deum.*

Sera le présent mandement lu et publié au prône dans toutes les églises du diocèse, et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau du diocèse et le contreseing de notre secrétaire, le douzième jour de janvier, en la fête de la Sainte-Famille, l'an mil neuf cent vingt-quatre.

† L.-N. Card. Bégin,
arch. de Québec.

Par mandement de Son Éminence,

Jules Laberge, ptre,
secrétaire.

(No 159)

MANDATE

OF

HIS EMINENCE CARDINAL BÉGIN

ARCHBISHOP OF QUEBEC

ON THE OCCASION OF THE THIRD CENTENARY OF THE PATRONAGE OF SAINT JOSEPH IN CANADA.

LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, CARDINAL-PRIEST OF THE HOLY ROMAN CHURCH OF THE TITLE OF SAINT-VITAL, BY THE GRACE OF GOD AND OF THE APOSTOLIC SEE, ARCHBISHOP OF QUEBEC.

To the secular and regular clergy, to the religious communities and to all the faithful of the diocese of Quebec, salutation and benediction in Our Lord.

OUR DEARLY BELOVED BRETHREN,

The year 1924 marks an important date in the religious history of our country, the three-hundredth anniversary of the proclamation of saint Joseph as patron Saint of Canada.

The first missionaries of New France, the Recollets, have the honor of having chosen, by a public vow made in Quebec March the 19th 1624, to which all the inhabitants were associated, Saint Joseph "for the patron of the country and of this

new-born Church," [1] This choice, renewed in a more solemn manner still in 1637, by the initiative of the Jesuits and with the cooperation of the civil authority, was definitely approved by the Holy See, when Gregory XVI conceded to our diocese, in 1834, the feast of Saint Joseph as first patron of Canada and of the diocese, *utpote primi Canadensis regionis et diœcesis Patroni*. Our Provincial Councils mentioned on several occasions in their acts this glorious and powerful patronage of which our native land justly honours itself for the last three hundred years ; the Plenary Council did the same in 1909. The holy founder of the Church of Quebec, the Venerable François de Montmorency-Laval, already invoked it in 1668, when he wrote to two zealous missionaries of the Gospel, Fr. Trouvé and Fr. de Fénélon, whose apostolate he implored Our Lord to bless, " by His merits, by the intercession of his holy Mother, of the blessed Joseph, special Patron of this new-born Church ..."

The filial confidence of our missionaries, of our first bishop and of our ancestors towards Saint Joseph, the most chaste Spouse of Mary and the virginal Father of Jesus was soon rewarded.

They are numerous, indeed, in our annals, the wonders performed by the powerful intercession of the head of the Holy Family. You will enjoy reading with us, our dearly beloved brethren, the following page taken from the *History of the Hotel-Dieu* ; where the Hospitaller nuns of Dieppe, who left La Rochelle for Quebec in 1639, accompanied by our first Ursuline nuns and by Madame de la Peltrie, relate the very grave peril which their ship escaped, near the shores of Newfoundland : " It was a piece of ice of an enormous size and of a stupendous height against which our ship was going to be thrown and wrecked, if Divine Providence had not granted us a miraculous assistance ; each one was led to pray according to his devotion ; ours inspired us to have recourse to the great Saint Joseph, to

1. Fr. Chretien Leclerq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 289. — *Les Ursulines de Québec*, I, p. 253.

whom we made a vow ; immediatly, though all the sails were tightened and distended by the wind, and the pilot ordered a working opposite to that which should have been done, the ship made such a quick turn, that the ice which was close in front of us was seen to be behind us ; this changed our fear to thanksgiving, and in this way we escaped the peril. " [1] You also know, dearly beloved brethren, the account given by one of our most revered Jesuit missionaries, Father Ragueneau, of the deliverance of Saint Mary's Fort, the very day of the feast of Saint Joseph in 1649, when the Iroquois, victorious at the settlements of Saint Ignatius and Saint Louis, were preparing to take by storm that last post of resistance of the French and of the Hurons : " We pray with greater devotion, as help could only come to us from heaven. Seeing that we were at the eve of the feast of the glorious Saint Joseph, Patron of this country, we felt that it was our duty to have recourse to such a powerful Protector. We who were priests made the vow to say a mass in his honour every month for a year ; and all the people that were here joined with us in making solemn promises of performing different penances. The whole day was spent in profound silence on all sides, the country being in a state of fright and in the expectation of some new misfortune. On the nineteenth, feast of the great Saint Joseph, a sudden terror spread through the camp of the ennemy, some departing in confusion, the others thinking only of flight. Their captains were forced to be ruled by the terror which had seized them ; they retired in great haste. " [2]

You are not surprised, dearly beloved brethren, to hear such edifying facts related ; they make known to us in a marvelous manner the power of intercession of the Patron of our country. Faith, indeed, teaches us that, alone among all men, the highly revered patriarch was the depositary of the Eternal Father. By a vocation similar to no other, Joseph was called by the Most High to be the guardian of the Virgin Mary, of the Infant

1. *Histoire de l'Hôtel-Dieu*, ed. of 1671, p. 10.
2. Fr. Lecompte, S. J., *Le Premier Patron du Canada*, p. 6.

Jesus and of the secret of the Incarnation. To save the human race from sin and eternal death, nothing less was required than the sufferings of a God ; and that was the supreme reason of the Incarnation of the Verb. But the Man-God could only be born of an immaculate virgin ; and that sublime propriety necessitated from all eternity, in the merciful designs of the Almighty, the incomparable vocation of Saint Joseph. Virgin Spouse of a Virgin Mother, the one who deserved to be called the father of Jesus becomes for Mary, by the will of God " not only the companion of her life, the witness of her virginity, the guardian of her honour, but also, by virtue of the conjugal pact itself, participant of her sublime dignity, " according to the words of Leo XIII in his encyclical *Quanquam pluries*. What a sublime part, dearly beloved brethren, was that of the most holy Spouse of Mary, and of what extraordinary graces must not his soul have been endowed by the Most Blessed Trinity to remain adequate to such a mission. " Did not the Eternal Father cause, in a certain degree, some ray or some spark of that infinite love which He had for His Son to inflame the heart of the Saint, " according to the admirable expression of Bossuet ? May we not say that the Verb used for the creation of that soul wonderful treasures of wisdom and love so that He would never be ashamed of the one who was to be called His father ? Must not the Holy Ghost have adorned that heart with a superabundant effusion of divine charity so that the spouse of His Spouse would be found worthy of the heavenly marriage in the shadow of which Jesus was to grow in years and in wisdom ! " Oh, what a divine union, cried out Saint Francis de Sales, between Our Lady and the glorious Saint Joseph ! union which was the cause that this Sovereign Good, that is Our Lord, should belong to Saint Joseph as he belonged to Our Lady. "

Guardian of the Son of God made man, Saint Joseph lived in perfect union of heart and mind with the Verbe Incarnate ; and it is principally on account of that admirable conformity to the divine will that he deserved the name of *just*, which the Gospel bestows upon him : " to be just, says Saint Francis de Sales, is nothing else but to be perfectly united to

the will of God, and to be ever conformable to it in all kinds of events, whether prosperous or adverse. " Notwithstanding the fact that he was a descendant of the royal family of David, Saint Joseph accepts poverty to remain faithful to his sacred mission ; at the birth of Jesus, he even finds himself without a home and is compelled to take refuge with his spouse in a stable. Soon after, God orders him to flee into Egypt, a hostile country, with the Mother and Child. He does not for one moment think of discussing the divine orders, not even of inquiring about the length of his exile ; he leaves without delay, obedient son of the Eternal Father, carrying in his arms the Son of God. When he returned to Nazareth, after the death of Herod, ever obedient to the divine command, the humble workman of the royal house of David modestly takes up the work of his shop " so as to earn his poor living and that of his family by the sweat of his face, " according to the simple and touching expression of the holy Bishop of Geneva.

It is because Saint Joseph protected and governed the divine house of Nazareth with love and fidelity that he deserved the name of Patron of the Universal Church, " that immense family scattered all through the world over which he possess somewhat of a paternal authority, says Leo XIII, because he is the spouse of Mary and the father of Jesus-Christ, *quia vir Mariæ et pater est Jesu Christi.* " Father of Jesus-Christ ! How happy we are, dearly beloved brethren, to join with Leo XIII in hailing the holy patron of our country by that most honorable title. " The Holy Ghost, says Saint Augustin, making His bed of rest in the justice of the one and the other, gave to both of them a son ; if He gives that son by Mary, it is because the maternal function belongs to the woman ; but His intention is that he be born for her husband as well as for herself : *Spiritus Sanctus, in amborum justitia requiescens, ambobus dedit filium ; sed in eo sexu quem parere decebat, operatus est hoc quod etiam marito nasceretur.*[1] Admirable paternity created by the Holy Ghost, and which gives to Joseph the privilege, that will be a cause of glory for all

1 Serm. LI, *De Conc. Mat. et Luca.*

eternity, to speak to Jesus as to his son on earth and in heaven.

Therefore, with what humble and absolute confidence, dearly beloved brethren, should we not pray to that most Holy patriarch, Patron of the Universal Church and First Patron of Canada. The extraordinary favours with which he has never ceased to gratify our people from the very beginning until our day, favours testified to-day more than ever by the numerous canadian sanctuaries erected in his honour, encourage us to have recourse to his powerful intercession with greater fervour than ever. Christian parents, who admire in Saint Joseph a perfect model of conjugal faithfulness and devotedness, do not hesitate, if you have not done so already, to put your families under his protection, so greatly exposed to-day to allow themselves to be contaminated by the spirit of the world. Young men, who are to-day the hope of our beloved country, let you often recommend yourselves in your prayers to the Virgin Father of Jesus, in order that your souls, remaining pure like his, may always keep for the service of our Holy traditions the energies with which Divine Providence has endowed them for the greatest welfare of our people and our religion. Let not one among you, dearly beloved brethren, forget to invoke, at his last hour, the helpful Patron of a Happy Death, whose last moments the Church recalls in those beautiful words of the hymn of his feast, the nineteenth of March : " O blest beyond the lot of mortal men ! O'er whose last dying sigh, Christ and the Virgin Mother watch'd serene, soothing his agony. "

But, in this year of the Jubilee of the Patronage of Saint Joseph, our people must render to the most revered Patriarch a still more solemn homage of gratitude and of prayer. Since the pages of our history are filled with his glorious name and with the account of his favours, it is highly becoming, dearly beloved brethren, that the Church of Quebec, that had the honour to consecrate our country to the worship of this powerful protector, worthily celebrate the commemoration of that important religious event.

For this purpose, after having invoked the Holy Name of God, we order what follows :

1o In all the parishes and religious communities of our diocese, there will be made a novena preparatory to the solemnity of the feast called *Solemnity of Saint Joseph, Spouse of the Blessed Virgin Mary, Confessor, and Patron of the Universal Church*, which falls this year, on Sunday, May 11th. You will recite, each day, in the churches, after the principal mass, and in the families, after the night prayer, three times *Our Father*, *Hail Mary*, and *Saint Joseph, Patron of the Universal Church, pray for us.*

2o Pastors will invite their flocks to confess their sins and receive holy communion during that novena, and to partake of the sacrament of Eucharist in as great numbers as possible on the day of the feast.

3o On that day, we will most solemnly celebrate the principal mass and give a sermon on Saint Joseph.

4o On Sunday, June 15th, a solemn mass with a panegyric of Saint Joseph will take place in the open air, in some locality of the city which will be made known later. This mass will end by the *Te Deum*.

The present mandate will be read and published at the sermon in all the churches of the diocese and in chapter in the religious communities, the first Sunday after its reception.

Given at Quebec, under our signature, the seal of the diocese and the counter-signature of our Secretary, the twelfth day of January, on the feast of the Holy Family, in the year one thousand nine hundred and twenty-four.

† L.-N. Card. Bégin,
Archbishop of Quebec,

By order,

Jules Laberge, ptre.
Secretary.

(N° 160)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Archevêché de Québec,
le 15 janvier 1924.

I Synode.
II Grand'messe des dimanches et fêtes.
III Célébration des mariages.
IV Rapports annuels.
V Règlement pour le Carême. Communion pascale.
VI *Semaine Religieuse.*
VII Collège de Saint-Boniface.

BIEN CHERS COLLABORATEURS,

I

Vous avez tous maintenant par devers vous un exemplaire du volume qui contient les décrets du Synode, qui se trouve ainsi promulgué et en vigueur.

Afin d'assurer le plus possible l'efficacité de ce Synode, nous voulons attirer ici d'une façon spéciale votre attention sur quelques-uns des décrets les plus importants.

Les décrets 1, 2, 3, 4, 5 et 6 vous remettent sous les yeux d'abord ce que vous devez faire, puis ce que vous devez éviter pour vivre saintement, conserver la confiance de vos ouailles et exercer avec fruit le saint ministère. Le progrès et les tendances modernes ne sont pas sans vous exposer à de nouveaux dangers ; aussi, soyez plus que jamais sur vos gardes ; avant d'agir, demandez-vous toujours non pas si l'acte que vous allez faire

sera toléré par ceux qui en seront les témoins, mais plutôt s'il convient à la perfection de vie à laquelle vous êtes rigoureusement tenus. Nous insistons particulièrement sur la défense portée au paragraphe 6e du décret 6e, à laquelle doivent se soumettre sans retard tous ceux qu'elle concerne.

Les décrets 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 se recommandent à votre attention par l'importance même de leur objet, qui est l'instruction religieuse du peuple par les catéchismes et la prédication. C'est là l'un des devoirs essentiels de la charge pastorale. Pour que vous vous en acquittiez avec intérêt et profit, il est nécessaire que vous vous entreteniez dans l'habitude de l'oraison et que vous ayiez une suffisante connaissance des directions de l'Eglise sur ce point ; or, ces directions, elles se trouvent substantiellement dans les décrets susdits.

Le décret 19 rappelle à messieurs les curés la grave obligation qui leur incombe d'entourer de leur sollicitude les séminaristes de leur paroisse, et d'envoyer fidèlement et directement aux directeurs de séminaire, chaque année après les vacances, des renseignements exacts sur la conduite de ces séminaristes. Le salut des âmes, la gloire de Dieu et l'honneur de la sainte Eglise y sont hautement intéressés.

Les décrets 35 et 36 ont pour but de faire disparaître deux des dangers les plus funestes de notre temps : les danses lascives[1] et l'immodestie dans le vêtement. Nous vous enjoignons de nouveau de les appliquer dans toute leur rigueur, et, en particulier, de n'admettre à la sainte table, et même au confessionnal, que les personnes qui s'y présentent les bras couverts et la robe fermée et non transparente. Ne manquez pas d'exhorter fréquemment, dès leur bas âge, à la belle vertu de modestie les fidèles confiés à vos soins ; les catéchismes et la visite des écoles vous fournissent pour cela une occasion propice.

Le décret 39 rappelle la nécessité de combattre le crime abominable du blasphème. Il importe beaucoup que vous éclairiez bien vos ouailles sur la nature du blasphème, sur ce qui constitue

1. Qu'il soit bien entendu que nous condamnons d'une *manière absolue* les danses dont il est question dans le décret 35 du Synode.

le véritable blasphème, car il arrive souvent que l'on pèche par ignorance en cette matière.

Le décret 50 fixe l'honoraire des messes basses et celui des grand'messes. Vous y remarquerez que l'un et l'autre sont désormais uniformes pour tout le diocèse, et que tous les privilèges accordés à certaines paroisses à ce sujet sont révoqués.

Le décret 54 désigne les cas que nous avons réservés, lesquels sont au nombre de trois.

Le décret 74 règle que, désormais, on ne peut accepter les fondations de messes que pour une période de *trente ans*. Il est nécessaire que messieurs les curés informent de cette décision synodale les notaires de leur localité.

Le décret 77 soumet au régime de la *quarte funéraire* toutes les paroisses du diocèse, sans aucune exception. Voici quelques précisions sur ce point.

La sépulture ecclésiastique comprend la levée du corps, le service funèbre et l'inhumation (Can. 1204.).

De droit ordinaire, la sépulture doit avoir lieu à l'église paroissiale du défunt [1], excepté s'il a légitimement fixé ailleurs le lieu de ses funérailles (Can. 1216, 1.).

Celui qui meurt en dehors de sa propre paroisse, doit y être transporté pour ses funérailles, si le transport peut se faire commodément, ce dont est juge l'Ordinaire du diocèse où a eu lieu le décès, ou encore si les ayant-droit veulent faire les frais du transport (Can. 1218).

Quand le défunt a choisi une autre paroisse pour sa sépulture, le curé de sa propre paroisse doit s'en tenir à ce choix, dès qu'il est bien constaté, et il ne peut exiger de droits de sortie.

Pour que, néanmoins, la propre église du défunt ne soit pas privée de tout avantage en cette circonstance, l'église du lieu où se font les funérailles, à moins qu'il ne s'agisse d'un pauvre, doit remettre à l'église paroissiale du défunt le quart des béné-

1. Même si avec l'autorisation voulue il s'aquitte de ses devoirs de religion dans une autre paroisse.

fices qui restent après que toutes les dépenses occasionnées par ces funérailles, les dépenses actuelles, ont été payées. Ce quart des bénifices sera divisé également entre l'église et le curé.

Si le défunt a un tombeau de famille situé en dehors de sa paroisse, et qu'il n'a pas fixé ailleurs le lieu de sa sépulture, on doit l'y transporter (après le service funèbre), si le transport est facile ou si les parents ou les héritiers en font les frais.

Chacun doit être laissé absolument libre de choisir la classe de service qu'il désire (Can. 1234, 2).

On doit s'en tenir exactement à la taxe (tarif) approuvée par l'Ordinaire, sans rien exiger de plus (Can. 1235, 1.).

Les pauvres doivent être enterrés gratuitement selon les cérémonies prescrites par le Rituel Romain et les statuts diocésains (Can. 1235, 2.).

Le décret 79 rappelle les règles canoniques qui concernent les collectes d'aumônes. Nous voulons que ces règles, qui facilitent le contrôle nécessaire en cette matière, soient rigoureusement appliquées. Le même décret révoque toutes les permissions pour quêter dans le diocèse accordées jusqu'ici par l'Ordinaire. Messieurs les curés devront donc ne permettre de faire des collectes dans leur paroisse qu'aux personnes munies d'une récente autorisation épiscopale, dont ils voudront bien vérifier la date de concession.

Les décrets 81, 82 et 83 concernent l'importante question de l'aliénation des biens ecclésiastiques. Nous avons l'intention de traiter plus au long ce sujet — et quelques autres — dans la nouvelle édition de la *Discipline*. En attendant, nous ordonnons à messieurs les curés de ne faire aucune dépense extraordinaire et de ne jamais dépasser le chiffre autorisé d'un emprunt *sans une permission écrite de l'Ordinaire*, et nous les avertissons que ceux qui contreviendront à la présente ordonnance, devront payer de leurs propres deniers les sommes supplémentaires empruntées ou les dépenses faites sans la dite permission.

II

Il est venu à notre connaissance que des messes chantées à des intentions particulières servent de grand'messe paroissiale les dimanches et fêtes d'obligation. Cette manière de faire n'est pas sans paraître étrange à notre population, qui considère la grand'messe de ces jours comme la messe de tous, la messe de la paroisse, au moins pour ce qui est de la solennité, et nous ne pouvons la tolérer ; si une telle pratique continuait à exister, elle finirait par éloigner des fidèles de la grand'messe.

Aussi, nous défendons qu'on acquitte, en guise de grand'messe paroissiale, les dimanches et fêtes de précepte, le mercredi des Cendres, le Jeudi saint, le Samedi saint, le Jour des Morts, des grand'messes recommandées par des particuliers. Ces jours-là, le prêtre qui chantera la messe paroissiale — et qui n'est pas tenu à la messe *pro populo* — pourra acquitter une intention de messe basse.

Nous profitons de l'occasion pour enjoindre à messieurs les vicaires de remettre fidèlement à leur curé toutes les grand'messes qu'ils reçoivent des fidèles, et aussi pour réitérer aux prêtres la recommandation de s'abstenir scrupuleusement, en une matière aussi sainte que la célébration du saint sacrifice, de tout ce qui pourrait tenir de la cupidité.

III

Au cours des deux dernières années, près de cent mariages ont été célébrés à l'Archevêché (à la cathédrale) entre personnes venues de divers endroits du diocèse. C'est là un abus sur lequel nous attirons l'attention de ceux que cela concerne. Il y a des curés qui, au lieu de faire eux-mêmes l'enquête prescrite, envoient, parfois sans les documents nécessaires, les intéressés à l'Archevêché. Nous leur rappelons que régulièrement le mariage doit avoir lieu devant le curé de la future,

ou, s'il y a juste raison excusante, devant celui du futur, et que c'est par exception et pour de graves motifs que des mariages se font à l'Archevêché. Lorsque le curé estime qu'il est nécessaire que les futurs époux se rendent auprès de l'Ordinaire, il fait l'enquête, et il voit à ce que les parties aient tous les papiers requis ; autrement, il les exposerait à venir en vain à l'Archevêché et à faire ainsi des dépenses inutiles.

IV

Nous rappelons à messieurs les curés que c'est *en janvier* qu'ils doivent nous envoyer le rapport annuel sur l'état de leur paroisse.

Ce rapport doit être en quelque sorte une photographie de la situation morale et matérielle de la paroisse. Il importe que chaque curé le prépare avec le plus grand soin et aussi consciencieusement que s'il devait en certifier sous serment l'exactitude. Et ceci est particulièrement indispensable quand il s'agit de statistiques. Que le curé réponde donc avec précision à chacune des questions posées, et que, de plus, il écrive lisiblement et avec de l'encre de bonne qualité.

Le curé rédige deux exemplaires de ce rapport, afin de pouvoir en conserver un dans les archives paroissiales.

Si, dans sa paroisse ou ailleurs, il y a une mission ou desserte confiée à ses soins, il est obligé de préparer pour cette mission un rapport distinct.

Outre que ce rapport fournit à l'Ordinaire les renseignements nécessaires à la bonne administration du diocèse, sa préparation procure à chaque curé l'opportunité de faire un utile examen sur quelques-uns des devoirs de sa charge pastorale.

Ce que nous avons dit ci-dessus du rapport sur l'état général de la paroisse, s'applique également au *rapport financier*, que messieurs les curés doivent nous envoyer en même temps que le premier.

V

Voici le règlement du prochain carême, tel que prescrit par le Code de droit canon, avec les modifications autorisées par les indultes particuliers :

1. — Tous les jours du carême, excepté les dimanches, sont des jours de jeûne d'obligation ;

2. — Tous les mercredis et vendredis, de même que le samedi des Quatre-Temps, sont des jours d'abstinence, où l'on est tenu de faire maigre aux trois repas, même si l'on est dispensé de jeûner ;

3. — Les lundis, mardis, jeudis et samedis, sauf le samedi des Quatre-Temps, il est permis de faire gras au repas principal. Ces jours-là, les personnes non soumises à la loi du jeûne, ou légitimement empêchées de jeûner, peuvent faire gras aux trois repas ;

4. — Les jours de jeûne, où l'abstinence n'est pas imposée, et où, par conséquent, on peut faire gras, il n'est pas défendu de manger de la viande et du poisson au même repas ;

5. — L'ordre des repas peut être interverti. Il est donc permis de collationner le midi et de prendre, le soir, le repas principal ;

6. — La loi de l'abstinence et du jeûne cesse le Samedi saint, à midi. Par conséquent, on peut, ce jour-là, faire gras au dîner et au souper qui peut être un repas complet ;

7. — Le matin, ceux qui jeûnent peuvent prendre environ deux onces de la nourriture que l'usage de notre pays permet de prendre les jours maigres.

8. — La loi de l'abstinence oblige tous les fidèles qui ont sept ans révolus, et la loi du jeûne oblige ceux qui ont vingt-et-un

ans révolus et qui n'ont pas encore commencé leur soixantième année.

" Ce règlement apporte de notables adoucissements aux rigueurs de l'ancien carême, tel que l'observaient nos pères. Usons de cette maternelle complaisance de l'Eglise ; mais soumettons-nous, du moins, avec une généreuse exactitude, aux exigences si modérées que son amour clairvoyant nous impose. Ils sont encore trop nombreux parmi les fidèles ceux qui se font des obligations du carême une sorte d'épouvantail. Leur imagination, toujours fertile quand elle se fait la complice de leur sensualité, grossit à plaisir les inconvénients du jeûne et de l'abstinence, et elle multiplie les prétextes de s'y soustraire.

" Nos ancêtres entraient allègrement dans la sainte quarantaine, ils en acceptaient toutes les rigueurs sans murmurer ; ils y ajoutaient même, parfois, des privations volontaires assez pénibles. C'est que, sans doute, leurs âmes fortement trempées n'avaient pas encore été amollies par les habitudes de confort et la soif de jouir qui déprime la génération actuelle. Et pourtant, si les mœurs ont changé, les conditions du salut restent les mêmes. Elles sont résumées dans cet avertissement du Sauveur : " Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous ". Il est toujours vrai que la mortification corporelle est un principe de vie spirituelle, que l'âme n'est maîtresse du corps qu'elle anime qu'à la condition de le dompter par la pénitence, que le péché appelle l'expiation, et que l'unique chemin qui mène au ciel est le chemin de la croix.

" Il faut rappeler aux fidèles ces vérités fondamentales, les mettre en garde contre les illusions faciles et dangereuses, et les exhorter à entrer généreusement dans l'esprit de l'Eglise en observant un commandement qui oblige sous peine de péché grave tous ceux qui n'ont pas de graves raisons pour s'y soustraire.

" L'aumône est le complément nécessaire de la pénitence dans le travail si important de l'expiation des péchés. Pendant le carême, elle doit suppléer aux anciennes rigueurs abolies ; elle s'impose surtout à ceux qui profitent des dispenses de jeûne

Messieurs les curés devront insister sur ce devoir. Ils ne manqueront pas, non plus, de recommander à leurs paroissiens la fuite du péché et la lutte énergique contre les défauts d'habitude et les passions dominantes. C'est à ces conditions seulement que les jours du prochain carême seront vraiment des jours de salut.

" Les aumônes du carême devront être recueillies dans un tronc spécial, ou déposées entre les mains du curé. Ces offrandes sont consacrées aux diverses œuvres diocésaines. On est prié de les envoyer à monsieur l'Aumônier de l'Archevêché, au cours de la première quinzaine après Pâques. Les curés ne peuvent rien en distraire pour leurs œuvres paroissiales sans une permission de l'Ordinaire, laquelle permission ne vaut jamais que pour l'année courante. " (Circulaire du 2 février 1923.)

Le temps de la communion pascale commencera le mercredi des Cendres (Indult du 18 mai 1920) et finira le dimanche de Quasimodo.

VI

Nous invitons instamment ceux qui ne sont pas encore abonnés à la *Semaine Religieuse* à s'y abonner aussitôt que possible. Tout en aidant l'Archevêché à maintenir cette utile publication, ils y puiseront des renseignements liturgiques et autres, propres à leur faciliter l'exercice du saint ministère ; d'autant plus que nous avons l'intention d'accentuer le caractère pratique de la *Semaine Religieuse* et de nous en servir davantage pour communiquer avec le clergé.

VII

Vous savez tous que nos compatriotes de l'Ouest ont été, l'an dernier, très cruellement éprouvés par l'incendie désastreux du Collège de Saint-Boniface.

Nous aurions voulu pouvoir, de suite, dans ce malheur, donner à nos frères affligés une marque sensible non seulement de notre sympathie personnelle, mais aussi de celle de tout le dio-

cèse. Les circonstances ne l'ont pas permis. Aujourd'hui qu'elles sont plus favorables, nous prions messieurs les curés de vouloir bien, d'ici trois mois, faire appel à la charité de leurs paroissiens en faveur de ce collège détruit par le feu, mais que notre vaillant collègue, monseigneur l'Archevêque de Saint-Boniface, et ses courageux diocésains ont entrepris de reconstruire et d'asseoir sur des bases solides.

La plus faible aumône aura son mérite devant Dieu et aux yeux de nos frères par le sang et la foi, auxquels il importe grandement de venir en aide.

Agréez, bien chers Collaborateurs, l'assurance de mon affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

† L.-N. Card. Bégin,
arch. de Québec.

(No 161)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Archevêché de Québec,
le 11 février 1924.

I. Repos dominical.
II. Visite pastorale.
III. Tenue des registres.
IV. Retraites pastorales.

BIEN CHERS COLLABORATEURS .

I

Il y a quelques mois, nous vous adressions, avec nos vénérables collègues de la province ecclésiastique de Québec, une lettre pastorale où nous dénoncions, en même temps que le travail du dimanche, les divertissements mondains qui tendent de plus en plus à enlever au jour du Seigneur son caractère sacré. Nous y signalions notamment les représentations théâtrales qui se donnent le dimanche comme les autres jours.

Ces sortes de spectacles, vous le savez, sont, ainsi que le travail, expressément prohibés le dimanche par la loi civile, et quiconque est convaincu non seulement de les avoir donnés, mais même d'y avoir simplement assisté, est passible d'amende.

Pour plusieurs, malheureusement, cette défense de l'Etat reste, comme celle de l'Eglise, lettre morte. Aussi, une action prompte et énergique s'impose-t-elle. Dans les circonstances particulières où se trouve notre pays, le principal remède, et même le seul qui puisse être réellement efficace, consiste dans

l'application ferme et persévérante de la loi civile. C'est donc cette application qu'il faut demander. Nous ne doutons pas que l'autorité civile ne comprenne la gravité de la situation et ne fasse le geste nécessaire.

D'autre part, c'est pour vous tous, bien chers Collaborateurs, un devoir d'aider les autorités religieuses et civiles dans cette campagne de répression. Faites sur le grave sujet du repos dominical l'éducation des fidèles confiés à vos soins ; rappelez-leur la doctrine exposée dans la lettre collective. De plus, donnez votre appui à la *Ligue du Dimanche* qui vient d'être fondée par d'excellents catholiques, justement alarmés à la vue du mal qui grandit. Cette association, dont nous vous envoyons ci-joint les *Statuts et règlements*, compte déjà dans ses rangs un grand nombre de nos meilleurs citoyens ; c'est notre désir que chacune des paroisses du diocèse ait son comité de la *Ligue du Dimanche* et que messieurs les curés invitent leurs paroissiens à y entrer.

Nous ne saurions attacher trop d'importance à l'observance intégrale du troisième précepte du Décalogue. Elle fut jusqu'ici l'une des plus belles traditions religieuses de notre peuple ; ne négligeons aucun effort pour la conserver, et écarter par là de notre pays les maux dont Dieu frappe les violateurs de ce précepte.

II

Nous vous envoyons, avec la présente circulaire, l'itinéraire de la prochaine visite pastorale.

Nous rappelons à messieurs les curés qu'ils doivent : 1o avoir un nombre suffisant d'exemplaires du *Cérémonial de la Visite ;* 2o préparer à temps et soumettre à l'examen de notre délégué spécial les cahiers et documents désignés aux pages 148 et 149 de l'*Appendice du Rituel ;* 3o exhorter les fidèles à prier pour le succès spirituel de la visite, et, en particulier, pour la conversion des pécheurs et la persévérance des enfants qui seront confirmés ; 4o annoncer, le dernier dimanche avant la visite, la quête

qui se fait, à cette occasion, pour les œuvres diocésaines, dont le nombre et les besoins augmentent.

III

Nous vous recommandons de tenir avec une exacte ponctualité et un grand soin les registres des baptêmes, mariages et sépultures. Ne remettez *jamais* à plus tard la rédaction des actes ; écrivez bien lisiblement et avec de l'encre durable ; faites toujours signer toutes les personnes qui en sont capables.

La moindre négligence en cette matière peut non seulement nuire à la réputation du clergé, mais aussi avoir les conséquences les plus graves.

L'*Appendice au Rituel* donne à ce sujet des conseils pratiques qu'il est utile de relire.

IV

Les prochaines retraites pastorales auront lieu comme suit : la première (celle des curés) du 3 au 9 août ; l'autre, du 18 au 23 du même mois.

Il est nécessaire que monsieur l'économe du Séminaire connaisse au moins deux semaines avant les retraites, les noms des prêtres qui en suivront les exercices.

Agréez, bien chers Collaborateurs, l'assurance de mon affectueux dévouement en Notre-Seigneur

† L.-N. Card. Bégin,
Arch. de Québec

(No 162)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Archevêché de Québec,
29 juin 1924.

I. Lettre du Saint-Père touchant le Synode.
II. Congrès eucharistique d'Amsterdam.
III. Retraites pastorales.
IV. Exhortation.

Bien chers Collaborateurs,

I

Un exemplaire du volume qui contient les actes et décrets du Synode diocésain tenu à Québec, l'an dernier, avait été remis, de notre part, à Notre Très Saint Père le Pape Pie XI avec l'hommage de la soumission et de la vénération de tout le diocèse.

Nous avons la joie de vous annoncer que Sa Sainteté a daigné nous adresser, en réponse à cette communication, une lettre autographe très importante, dont nous sommes heureux de vous transmettre le texte et la traduction française.

Le Saint-Père constate avec bonheur que nos actes synodaux ont reçu du public, même protestant, le plus favorable accueil. Il se réjouit notamment de ce que nous ayons dénoncé avec vigueur certains dangers, très graves, attentatoires à la morale chrétienne, comme les danses indécentes, les spectacles déshon-

nêtes, l'abus des boissons enivrantes. Il nous félicite d'avoir mis les fidèles en garde contre les sociétés neutres. Et Sa Sainteté espère que prêtres et fidèles se feront un devoir de mettre en pratique ce que le Synode a très sagement décrété.

Cette approbation venant de si haut, nous est infiniment précieuse. Elle prouve que, dans la rédaction des décrets synodaux, l'on n'a pas dévié des doctrines salutaires de l'Eglise, et que ces décrets sont bien propres à assurer dans tout le diocèse, avec le triomphe des saines doctrines religieuses, l'unité morale et disciplinaire qui fait partout la force et l'honneur de l'Eglise.

Vous voudrez bien, chers Collaborateurs, donner lecture aux fidèles du document pontifical que je vous transmets, et attirer leur attention sur les leçons qui s'en dégagent. Rappelez-leur, dans un langage empreint de cet esprit apostolique qui doit animer tous nos discours, les principaux dangers qui menacent parmi nous la foi et la morale, et dont le Synode s'est si vivement préoccupé ; et faites-leur comprendre qu'il y va de l'intérêt de leurs âmes, de leurs familles et de notre cher diocèse tout entier.

II

Le XXVIIe Congrès eucharistique international aura lieu à Amsterdam, du 22 au 27 juillet prochain.

Ce n'est évidemment qu'un petit nombre de fidèles canadiens qui auront le bonheur de se rendre à la capitale de la Hollande pour assister aux solennelles manifestations religieuses destinées à raviver la foi en Jésus-Hostie et à faire éclater dans le monde l'immortelle royauté du Souverain de nos cœurs.

Toutefois, nous osons croire que nos populations si croyantes voudront, pendant le Congrès, s'unir d'esprit et de cœur à ceux qui y prendront part et associer aux honneurs que Jésus recevra là-bas au milieu d'acclamations enthousiastes, l'hommage profond de leur foi et de leur amour. Ce sera répondre non seulement au désir du Comité des Congrès eucharistiques internationaux, mais encore à celui du Souverain Pontife qui vient d'ac-

corder, par bref daté du 7 mars 1924, de précieuses faveurs spirituelles même aux fidèles qui ne peuvent assister au Congrès.

" D'autres part, dit le Saint-Père, comme il nous plaît de pour-
" voir au bien spirituel des fidèles, même de ceux qui demeurent
" hors de la localité de ces Congrès eucharistiques, Nous accor-
" dons avec bonté dans le Seigneur à tous les fidèles du monde
" entier, s'il s'agit d'un Congrès international, ou à tous ceux
" d'une nation, d'une région, d'un diocèse, si respectivement le
" Congrès est national, régional ou diocésain, qui visiteront
" pieusement une église ou un oratoire public, du premier au der-
" nier jour inclusivement du Congrès, et y offriront à Dieu des
" prières pour l'heureuse issue de celui-ci ; Nous accordons, aux
" conditions ci-dessus indiquées (confession, communion, prières
" pour la concorde entre les princes chrétiens, l'extirpation des
" hérésies, la conversion des pécheurs et l'exaltation de la sainte
" Eglise notre Mère, selon nos intentions), une *indulgence plé-*
" *nière*, gagnable une fois seulement. Nous accordons aux fidèles
" qui prieront, feront une bonne œuvre quelconque ou feront une
" offrande pour la réussite et le succès du Congrès, même si
" celui-ci est déjà terminé, une *indulgence de 300 jours* chaque
" fois, dans la forme ordinaire de l'Eglise. "

Pour favoriser la participation des fidèles du diocèse à l'universelle prière qui montera alors vers le trône de Jésus-Hostie, ainsi qu'aux grâces précieuses qui en descendront sur le peuple chrétien, nous réglons et ordonnons ce qui suit :

1° Les pasteurs exhorteront leurs ouailles à communier au moins une fois pendant le Congrès.

2° Le dimanche 27 juillet, jour de la clôture du Congrès, le Saint-Sacrement sera exposé dans toutes les églises du diocèse, depuis la fin de la messe principale jusqu'après l'office du soir, où la bénédiction du Saint-Sacrement sera suivie du chant du *Te Deum*.

III

Nous voulons que tous les prêtres du diocèse, même ceux qui ont fait privément une retraite au cours de l'année, suivent les

exercices de l'une des deux retraites pastorales, qui auront lieu, cette année, tel que déjà annoncé, la première du 3 au 9 août, la deuxième du 18 au 23 du même mois. Il est très important que tous reçoivent les conseils et directions pratiques qui sont donnés au clergé à cette occasion. Nous n'admettrons comme raison d'exemption que la maladie ou une autre cause extraordinaire d'empêchement.

IV

Nous vous exhortons, bien chers Collaborateurs, à relire, à méditer et à mettre fidèlement en pratique la partie du Synode qui concerne la vie des clercs, c'est-à-dire les décrets 1, 2, 3, 4, 5 et 6. De leur application dépendent dans une large mesure votre fidélité à vos graves devoirs d'état, la fermeté de la foi chez le peuple, son respect du clergé et sa confiance en lui.

Veuillez agréer, bien chers Collaborateurs, l'assurance de notre affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

† L.-N. Card. Bégin,
Archevêque de Québec.

Dilecto Filio Nostro
Ludovico-Nazario S. R. E. Presb.-Card. Bégin,
Archiepiscopo Quebecensi.

PIUS PP. XI

Dilecte Fili Noster, salutem et apostolicam benedictionem, Allatum ad Nos nuperrime exemplum Actorum diœcesanæ Synodi, quam in urbe ista, honoris tui sede, cum clero tecum congregato per mensem Octobrem superiore anno habuisti, attente libenterque perlegimus ; in iisque Actis sic prudentiam et christianæ disciplinæ studium, quibus universi e clero floretis, agnovimus, ut mirati nequaquam simus, decreta in Synodo lata communi omnium, vel acatholicorum, assensu plausuque excepta esse et comprobata. Etenim id est in laude vestra ponendum, quod multa constituistis ad propulsandam eorum malorum colluviem accommodatissima quæ, recentiore præsertim ætate, in patriam vestram inque omnem societatem christianam invasisse nemo cordatus non debeat : ut sunt, exempli causa, impudentissimæ choreæ, inhonesta spectacula, sodalitates neutræ quas vocant, immoderatusque potionum alcoolicarum usus. Quæ vos tanta cum incidisse populo vestro pericula ac detrimenta animadvertissetis, illuc cogitationes curasque vestras convertistis, ut collatis consiliis videretis quo pacto et calamitati ejusmodi obsistere et damna reparare liceret. Est igitur, cur operam a vobis in utilissima Synodo perficienda collocatam, cum tibi, Dilecte Fili Noster, tum clero tuo vehementer gratulemur. Omnes autem et sacerdotes et fideles, quos gubernas, hortamur, — si quidem hortatione opus est, — ut quoquo pacto studeant ea ad effectum deducere quæ sunt in Synodo constituta ; eorumdemque actio multiplex ut bene succedat, cœlestium efficiant gratiarum adjumenta, quarum auspicem, paternæque benevolentiæ Nostræ testem, tibi, Dilecte Fili Noster, et clero populoque apostolicam benedictionem peramanter in Domino impertimus.

Datum Romæ, apud S. Petrum, die XXVII Maii, anno MCMXXIV, Pontificatus Nostri tertio.

PIUS PP. XI

A Notre Cher Fils
Louis-Nazaire Bégin, Cardinal-Prêtre de la S. E. R.,
Archevêque de Québec.

PIE XI PAPE

Nous avons lu avec attention et avec bonheur l'exemplaire qui nous a été naguère remis des Actes du Synode diocésain que vous avez tenu, en union avec votre clergé, au mois d'octobre de l'année dernière, dans la ville qui est le siège de votre autorité épiscopale, et Nous avons trouvé dans ces Actes une telle sagesse et un tel zèle pour la morale chrétienne, — apanage commun à tous vos prêtres, — que Nous n'avons pas du tout été surpris d'apprendre que les décrets portés par le Synode ont été très favorablement accueillis et applaudis par tous les fidèles, et même par vos frères séparés.

En effet, vous avez été heureusement inspiré en promulguant plusieurs décrets salutaires contre certains maux dont aucun homme de cœur ne saurait assez déplorer la récente apparition dans votre patrie, ainsi que dans toute la société chrétienne ; nous voulons parler, en particulier, des danses lascives, des spectacles déshonnêtes, des sociétés qu'on appelle neutres, de l'usage immodéré des liqueurs enivrantes.

Dès que vous avez pris connaissance de si graves dangers et des dommages auxquels votre peuple était exposé, vous avez mis tous vos soins à rechercher, de concert avec votre clergé, par quels moyens vous pourriez faire échec à de tels maux et remédier à leurs funestes suites.

Nous avons donc raison, cher Fils, de vous féliciter très vivement, vous et votre clergé, de l'œuvre accomplie dans vos fructueuses assemblées synodales.

En même temps, Nous exhortons, — si toutefois il en est besoin, — vos prêtres et vos fidèles à faire tous les efforts possibles pour assurer la mise en pratique des règles établies par le Synode.

Enfin, pour que leur action concertée produise les fruits désirés, Nous implorons le secours de la grâce divine ; et comme gage

de ce divin secours et de Notre paternelle bienveillance, Nous vous accordons de tout cœur dans le Seigneur, à vous, cher Fils, à votre clergé et à tout votre peuple, la bénédiction apostolique.

Donnéà Rome, près Saint-Pierre, le vingt-septième jour de mai, l'an MCMXXIV, de Notre Pontificat le IIIe.

PIE XI PAPE

(N° 163)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Archevêché de Québec,
17 juillet 1924.

Election de Mgr Langlois.

Bien chers Collaborateurs,

Vous n'ignorez pas que le poids de l'âge me rend de plus en plus lourde l'administration du vaste diocèse qui me fut définitivement confié, il y a déjà plus de vingt-six ans, à la mort de Son Eminence le regretté Cardinal Taschereau.

La population du diocèse de Québec s'est accrue. Le nombre des paroisses s'est multiplié. Les œuvres catholiques importantes qui fonctionnent autour de nous et qui ont pris des développements considérables, requièrent de la part de l'autorité religieuse une vigilance et un contrôle dont celle-ci ne saurait se départir sans manquer très gravement à son devoir.

Depuis quelques années, je pouvais me reposer d'une partie de mes fonctions pastorales sur mon cher et vaillant Coadjuteur, Mgr Paul-Eugène Roy, archevêque de Séleucie, que vous avez vu vous-mêmes à l'œuvre, dans toute l'activité de sa nature généreuse, dans toute la puissance et tout le déploiement de son zèle apostolique. Vous n'avez pas oublié l'immense tra-

vail d'organisation sociale auquel ce prélat s'est livré, les causes pour lesquelles il a combattu, l'ardeur avec laquelle il a prodigué, au service de l'Eglise, son temps, sa santé et sa très éloquente parole.

Dieu, dans ses desseins insondables, a permis que l'action de ce zèle admirable fût entravée par une maladie douloureuse et tenace qui n'a pas encore, du moins entièrement, lâché prise. Nous osons croire, sans doute, que les prières, la science, les bons soins triompheront finalement de ce mal qui nous a causé et nous cause une si juste douleur. Et tout souffrant qu'il est encore, Mgr Roy, par sa belle intelligence toujours en éveil, par ses conseils si sages, par l'attention si vigilante qu'il prête au mouvement des affaires ecclésiastiques, continue de nous être extrêmement utile.

Toutefois, dans l'intérêt même de cette santé si précieuse et pour atténuer le fardeau de mes propres responsabilités, j'ai cru devoir demander au Saint-Siège de me donner un Auxiliaire chargé de prendre part, sous ma direction et celle de mon Coadjuteur, au gouvernement de l'Eglise de Québec. Notre Très Saint Père le Pape Pie XI a daigné répondre favorablement à ma demande, et, — vous l'avez appris comme nous avec bonheur, — il a choisi, pour l'élever à l'épiscopat et à la dignité d'Auxiliaire, un de nos prêtres doué des plus éminentes qualités intellectuelles et morales, M. l'abbé J.-Alfred Langlois, ci-devant directeur du Grand Séminaire de Québec et professeur à la Faculté de théologie de l'Université Laval.

Mgr Langlois n'est pas seulement un théologien distingué, formé, d'après les meilleures doctrines, aux écoles de Québec, de Rome et de Louvain. Il a remporté sur divers théâtres, par son remarquable talent de parole, les plus éclatants succès. De plus, quoique jeune encore, il possède une large expérience acquise dans l'enseignement, dans le ministère paroissial, dans la conduite des âmes, dans la formation des clercs. D'une fidélité inviolable aux principes et aux traditions catholiques, d'une grande droiture d'esprit, d'une noble franchise, d'une haute distinction de langage et de manières, d'une piété éprouvée, d'une bonté et

d'un dévouement attestés de toute part par tous ceux qui le connaissent, Mgr Langlois apporte à l'épiscopat canadien des dons de premier ordre qui seront sûrement pour l'Eglise un honneur et une force.

Je remercie le Saint-Siège de m'avoir donné dans sa personne un aide si brillamment qualifié.

Je confère à Mgr Langlois tous les pouvoirs de Vicaire général, et j'espère que tout le clergé de Québec se fera un devoir et une joie de lui témoigner en toutes circonstances, l'estime, le respect et la confiance auxquels il a droit.

Agréez, bien chers Collaborateurs, l'assurance de mon affectueux dévouement en N. S.,

† L.-N. Card. Bégin,
Archevêque de Québec.

(N° 164)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Archevêché de Québec,
15 octobre 1924.

I. — Seizième Centenaire de la Basilique du Latran.
II. — Quêtes commandées.
III. — Journée sociale.
IV. — Matières des examens de 1925.
V. — Sujets des conférences ecclésiastiques.
VI. — Renseignements pour rapports au Saint-Siège.

Bien chers Collaborateurs,

I

L'Eglise cathédrale du Pape, l'Archibasilique du Latran, célébrera, le 9 novembre, le seizième centenaire de sa première Dédicace.

Que d'événements mémorables se sont déroulés au cours des siècles, dans cette église vénérable entre toutes et mère de toutes les églises, depuis le jour où elle fut dédiée par le Pontife Romain à Jésus-Christ, Sauveur du monde ! Nous y avons nous-même reçu, il y aura bientôt soixante ans, l'onction sacerdotale ; nous y avons prié, à maintes reprises, pour notre cher Canada, et nous gardons de ce temple auguste un souvenir ineffaçable.

L'Archibasilique du Latran et son célèbre Baptistère n'ont

pu échapper aux atteintes du temps. Un travail immédiat de restauration s'impose. Nous sommes sûr de répondre à un vœu très ardent de notre bien aimé Pontife et Père Pie XI en commandant, dans tout le diocèse, pour la restauration de l'antique cathédrale romaine, une quête qui sera faite le 9 novembre prochain, pendant l'office paroissial.

Nous ordonnons en même temps qu'à la suite de cet office un *Te Deum* solennel soit chanté pour remercier Dieu des faveurs innombrables dont l'illustre Archibasilique a été, pendant seize siècles le théâtre, et qui se sont répandues, de ce foyer de grâces, sur le monde catholique tout entier.

II

Voici la liste des quêtes commandées telle que modifiée à la suite du Synode et adaptée aux besoins présents :

1. Pour les Nègres d'Afrique, le 6 janvier.
2. Pour la Terre-Sainte, le Vendredi saint.
3. Pour les œuvres diocésaines, le 3e dimanche de mai.
4. Pour le Denier de Saint-Pierre, le jour de la solennité de la fête des SS. Ap. Pierre et Paul.
5. Pour l'Œuvfe des Clrecs, le 3e dimanche de juillet.
6. Pour les œuvres diocésaines, le 1er dimanche d'octobre.
7. Pour le Denier de Saint-Pierre, le 3e dimanche de novembre.
8. Pour l'Université (Faculté de théologie), le 8 décembre.

Ces quêtes seront, comme par le passé, annoncées dans *l'ordo* diocésain.

Nous demandons à messieurs les curés de recommander avec instances à la charité des fidèles, les quêtes commandées, devenues moins nombreuses, en particulier celles dont le produit est destiné aux œuvres diocésaines. Outre que le nombre des œuvres proprement dites s'est accru au cours des dernières années, des besoins imprévus ont surgi, et il n'est pas possible que l'Archevêché seul pourvoie aux uns et secoure les autres. Il est donc nécessaire que le clergé et les fidèles l'aident dans la mesure de leurs moyens, et il ne nous semble pas exagéré d'inviter chaque

famille à donner une piastre par année, c'est-à-dire cinquante centins à chacune des deux quêtes. Une telle contribution annuelle à des œuvres nécessaires, le plus grand nombre des familles sont capables de la faire, et nous comptons que le surplus qui sera versé par les plus fortunées d'entre elles compensera pour ce que les pauvres n'auront pas le bonheur de donner.

III

Une " journée sociale " diocésaine aura lieu, à Québec, en la salle de l'Université Laval, le 23 octobre courant. Il est désirable que pasteurs et fidèles assistent nombreux à ces assises où seront traitées, par des prêtres et des laïcs compétents, des questions de la plus haute importance au double point de vue social et religieux. Nous vous invitons à prier d'une façon spéciale pour que cette " journée sociale " produise les meilleurs résultats pour le bien des chères ouailles dont Dieu nous a confié la garde.

IV

Les matières des prochains examens des jeunes prêtres sont les suivantes :

Théologie dogmatique : *De sacramentis.*
Théologie morale : *De justitia et de contractibus.*
Ecriture sainte : *De Archeologia.*
Droit canonique : *De delictis et peonis.*
Histoire : *De Ecclesia catholica in regione Canadensi.*
Sermons : *a*) L'injustice (Syn. d. 40) ;
b) Les danses lascives et les modes indécentes (Syn. dd. 35 et 36).

Les résultats des derniers examens, en particulier ceux des examens de 1923, ont été très satisfaisants. Ils dénotent chez ceux qui les ont subis, un souci du devoir et un amour de l'étude qui nous ont réjoui et qu'ils conserveront, nous aimons à le croire, toute leur vie, pour leur avantage personnel et pour le bien des âmes.

V

Vous recevrez, avec la présente circulaire, les sujets des conférences ecclésiastiques de l'année 1925. Ces conférences, vous le savez, sont prescrites par l'Eglise (C. I. C., c. 131 ; Syn. d. 5) pour fournir aux prêtres qui s'adonnent à l'exercice du saint ministère l'opportunité de revoir, chaque année, une partie de la théologie morale et de la liturgie. Nous vous exhortons à vous conformer à cette prescription de l'Eglise en assistant fidèlement aux conférences et en préparant avec soin les travaux qui en sont l'objet.

VI

L'année 1925 est, pour les évêques du Canada, l'année de la visite *ad limina* et celle où ils doivent présenter au Saint-Siège un rapport sur l'état de leurs diocèses respectifs. Ils sont tenus, de plus, cette année, d'envoyer un rapport sur l'enseignement du catéchisme à la S. C. du Concile, qui poursuit actuellement, dans le monde entier, une enquête sur ce très grave sujet. Pour que ces rapports ne renferment que des renseignements récents et aussi exacts que possible, nous vous envoyons, ci-joint, deux séries de questions auxquelles nous vous prions de répondre avec la plus grande excactitude. Il est nécessaire que tous les curés nous fournissent avant la fin d'octobre les renseignements demandés.

Agréez, bien chers Collaborateurs, l'assurance de notre affectueux dévouement en Notre Seigneur,

† L.-N. Card. Begin,
Arch. de Québec.

(No 165)

MANDEMENT

DE

Son Eminence le Cardinal Archêveque de Québec et de nos seigneurs les archevêques et évêques des provinces ecclésiastiques de Québec et de Montréal concernant le jubilé de 1925.

Nos très chers Frères,

Conformément à une tradition pieuse, consacrée par plusieurs siècles, le Chef de l'Eglise catholique, Sa Sainteté le Pape Pie XI, dans une Bulle solennelle en date du 29 mai 1924, a décrété que l'année 1925 serait une année " jubilaire. "

On appelle, dans le style canonique, *jubilé* un espace de plusieurs mois voué spécialement par l'autorité souveraine, aux œuvres de foi, de pénitence et de charité, et qui (sauf certaines circonstances exceptionnelles) revient tous les vingt-cinq ans. L'Eglise, pendant ces jours de particulière bénédiction, ouvre au peuple chrétien tous les trésors spirituels dont elle est la dépositaire et la dispensatrice. Elle invite maternellement les fidèles à bien profiter de ce temps de grâce ; elle les prie et les supplie de prêter à son appel une oreille attentive, et elle leur prescrit les conditions qu'ils auront à remplir pour bénéficier de toutes les faveurs qu'elle accorde, des facilités de pardon concédées aux pécheurs, des moyens qui leur sont offerts de réveiller leur conscience endormie, des mérites qu'il leur est permis d'acquérir, de la plénitude des indulgences par lesquelles ils peuvent racheter toutes les peines dues au péché.

Ce sont ces multiples et inestimables avantages, si propres à stimuler la piété et à sanctifier les âmes, que Notre Très Saint Père le Pape vient de proposer, dans les termes les plus touchants à l'attention religieuse du monde, et qui feront de la prochaine année ce que l'Eglise nomme l'*Année Sainte.*

Rome est le centre de la catholicité, le siège que Dieu a destiné au Chef de la hiérarchie catholique, le foyer d'où rayonnent sur l'humanité entière les enseignements du Chirst et les pouvoirs qu'il a légués à ses représentants. Vers Rome, comme vers la Capitale d'une patrie commune, capitale illustrée par les travaux et le martyre des bienheureux Pierre et Paul, se tournent les regards de tous les croyants.

Voilà pourquoi, à l'occasion de l'année jubilaire, le Pape veut que Rome soit le théâtre principal des diverses manifestations de la bonté et de la miséricorde divine. Et il invite avec instance les catholiques de toutes les nations à se rendre en pèlerinage au tombeau des Saints Apôtres et à aller visiter, en esprit de dévotion les grandes Basiliques romaines.

Nous vous dirons plus tard, Nos Très Chers Frères, quand et dans quelles conditions, les grâces du Jubilé seront étendues de Rome à toute la chrétienté. Pour le moment, nous vous faisons part des désirs et des volontés actuelles du Saint-Siège, et nous vous engageons très fortement à y répondre dans la mesure de vos ressources personnelles et selon la convenance de vos devoirs d'état.

Un comité central a été formé, chargé d'assurer aux pèlerins de tous les pays, dans la ville de Rome où ils seront conviés et où ils séjourneront quelque temps, certaines commodités désirables. Et, sous la dépendance de ce comité chef, des comités nationaux ou provinciaux, en rapport avec l'œuvre jubilaire, ont été partout constitués. Nous avons ici le nôtre ; lequel a confié à une agence de voyages, bien connue parmi nous, le soin d'organiser et de conduire au Centre de la vie religieuse, pendant l'année sainte, un grand pélerinage canadien.

Plus le nombre des pèlerins sera imposant, plus Dieu sera honoré et le Pape réjoui, et plus notre pays participera aux bienfaits dont le Jubilé va être la source.

L'affluence des visiteurs auprès du Siège Apostolique ne servira pas seulement à attester l'unité et la catholicité de l'Eglise du Christ ; elle appellera sur les individus, les familles et la société, des faveurs de choix, des grâces d'expiation et d'édification mutuelle, dont les peuples d'aujourd'hui ont un singulier besoin. De graves dangers d'ordre intellectuel, moral et social, menacent les âmes et les nations. C'est le vœu le plus ardent du Saint Père que l'on y oppose une croisade générale de pénitences et de prières.

A part les intentions communes qu'il faut avoir en priant, le Pape, dans sa Bulle de promulgation du jubilé, croit devoir mentionner trois intentions spéciales qui lui sont chères, et dont il désire que les pèlerins de Rome tiennent compte dans leurs oraisons : la pacification véritable des peuples, le retour des non-catholiques à l'unité religieuse ; l'établissement définitif, en Terre-Sainte, d'un état de choses qui sauvegarde les intérêts sacrés et primordiaux du catholicisme...

Nous recommandons instamment ces intentions papales à ceux de nos compatriotes qui auront le bonheur de prendre part au pèlerinage national que l'on est à préparer.

D'un autre côté, on ne saurait oublier que notre patrie elle-même réclame à bon droit de ses fils, de ceux surtout qui auront l'insigne privilège d'aller s'agenouiller sur la tombe des Saints et des martyrs dont Rome garde la dépouille glorieuse, qu'elle réclame d'eux, de leur piété et de leur ferveur, le secours de vives prières.

Pendant leur séjour à Rome, nos pèlerins canadiens se feront donc un devoir d'implorer en faveur du Canada, notamment de notre cher Canada-Français les bénédictions divines.

Ils demanderont à Notre-Seigneur pour les catholiques de

notre pays, la grâce d'un attachement de plus en plus étroit et de plus en plus dévoué à la sainte Eglise Romaine, mère de toutes les Eglises. Ils prieront Dieu d'entretenir parmi les races diverses dont est faite la population canadienne, les sentiments de respect mutuel, de justice, de charité et de concorde, qui caractérisent la fraternité chrétienne. Ils le prieront de protéger nos familles contre l'affaiblissement de la foi et la décadence des mœurs. Ils se montreront, au pied du Père commun de tous les fidèles, des chrétiens fiers de leur foi, des citoyens fiers de leur sang.

Fasse le ciel que cette année jubilaire où nous entrerons en décembre prochain, apporte au monde entaché d'erreurs, assoiffé de jouissances, divisé par les haines profondes, le salut et la paix dans la vérité dont les lèvres papales sont d'infaillibles gardi-gardiennes.

Fasse le bienheureux Pierre qui, du sein de la gloire, verra affluer dans les vastes nefs de sa basilique d'innombrables phalanges de fidèles, que ces foules immenses, par leur esprit de foi, leur tenue édifiante, leur repentir ému, réjouissent le cœur de son successeur, notre bien aimé Pontife Pie XI.

Fasse Jésus et sa sainte Mère que tous les vrais chrétiens unis de corps ou d'esprit, à l'occasion de l'année sainte, à l'auguste personne du Pape et par lui au dispensateur de tous les dons célestes et du suprême pardon, éprouvent toute la vérité de cette parole consolante : Celui qui vient à moi, ne sera point rejeté : *eum qui venit ad me, non ejiciam foras.* (JEAN, VI, 37)

Sera le présent mandement lu et publié au prône dans toutes les églises paroissiales et autres où se fait l'office divin, le premier dimanche après sa réception.

Fait et signé par nous, le vingtième jour d'octobre mil neuf cent vingt-quatre.

† L. N. Cardinal Bégin, *Arch. de Québec.*
† Paul-Eugène, *Arch. de Séleucie, coadj. de Québec.*
† Michel-Thomas, *Ev. de Chicoutimi.*
† Paul, *Ev. de Sherbrooke.*
† Francois-Xavier, *Ev. des Trois-Rivières.*
† J.-S. Hermann, *Ev. de Nicolet.*
† Guillaume, *Ev. de Joliette.*
† Joseph-Romuald, *Ev. de Rimouski.*
† François-Xavier, *Ev. de Gaspé.*
† Raymond-Marie, *Ev. de Valleyfield.*
† Fabien-Noel, *Ev. de Saint-Hyacinthe.*
† J.-M.-*Ev. de Legio. Vic. ap. du Golfe Saint-Laurent.*
† Alpghonse-Osias, *Ev. de Spiga, Aux. de Sherbrooke.*
† Joseph-Alfred, *Ev. de Titopolis, Aux. de Québec.*
† A.-E. Deschamps, *Adm. de Montréal.*

Par mandement de Nos Seigneurs,

Edgar Chouinard, ptre,
sous-secrétaire du dioc. de Québec.

Nous joignons, au présent mandement, un résumé des trois constitutions parues dans les *Actes Apostolicæ Sedis* du 1er Août, concernant les indulgences et les pouvoirs supendus, limités ou maintenus durant l'année du Jubilé universel. [1]

Constitution " Ex quo primun" sur les indulgences et les pouvoirs suspendus.

La première Constitution *Ex quo primum*, en date du 5 juillet rappelle le décret de Sixte IV, publié l'année 1473 dans lequel sont supprimés, hors de Rome, les indulgences et les pouvoirs de dispense et d'absolution de for intérieur et extérieur durant l'année du Jubilé. Cette discipline fut introduite dans le double but de resserrer plus étroitement les fidèles du monde entier autour du Siège apostolique en les appelant dans la Ville éternelle pour y gagner les privilèges suspendus partout ailleurs, et d'exciter chez les dissidents, par ce concours de pèlerins, le désir de l'union avec la vraie Eglise. Ces deux buts ont été, chaque fois, au moins en partie atteints, de sorte que, successivement, les Pontifes confirmèrent, en le tempérant cependant, le décret de Sixte IV. Le Pape actuel ne veut pas déroger à cette traditionnelle discipline, d'autant plus que les voyages se faisant plus aisément, les communications étant plus rapides et plus commodes, l'accès du Siège de Pierre est rendu plus facile aux pèlerins que par le passé.

Pour les indulgences

A cause de cela sont suspendues hors de Rome pendant toute l'Année Sainte les indulgences ordinaires excepté les suivantes :

1. Les indulgences *in articulo mortis ;*

2. L'indulgence attachée à la récitation de l'*Angelus* ou autres prières prescrites aux heures liturgiques : au son des cloches à matines, à midi et à vêpres ;

1. Ce résumé est emprunté à la Semaine Religieuse de Montréal.

3. Les indulgences des Quarante-Heures ;

4. Les indulgences accordées à ceux qui accompagnent le Saint-Sacrement porté aux malades et qui offrent pour cela le cierge ;

5. L'indulgence de la Portionucle dans l'église de Sainte-Marie des Anges près d'Assise ;

6. Les indulgences données par les cardinaux, les nonces, les archevêques et évêques, dans les messes pontificales ou en donnant la bénédiction.

Toutes les autres indulgences plénières ou partielles, concédées directement par le Saint-Siège ou de quelque autre façon, ou à concéder, soit par loi soit par indult, ne seront pas applicables aux vivants pendant toute l'Année-Sainte, mais seulement aux défunts.

Les pouvoirs

De même sont supendus pendant l'Année-Sainte, hors de Rome et de ses faubourgs, toutes les permissions et indults concédés en quelque manière que ce soit pour absoudre même les cas réservés au Saint-Siège, pour dispenser ou commuer les vœux, pour dispenser en cas d'irrégularité et d'empêchement.

Là aussi il y a quelques exceptions qui sont celles-ci :

1. Demeurent en vigueur tous les pouvoirs concédés par le code de droit canonique, mais pas cependant les pouvoirs provenant de *privilèges*, comme aux canons 4 et 613. ;

2. Demeurent en vigueur les pouvoirs concédés par le Siège apostolique *pro foro externo*, aux nonces, internonces, délégués apostoliques ainsi qu'aux Ordinaires et prélats des Ordres religieux envers leurs subordonnés ;

3. Les pouvoirs concédés par la Pénitencerie aux Ordinaires et aux confesseurs *pro foro interno*, restent en vigueur même hors de Rome, à condition cependant qu'ils soient appliqués aux péni-

tents lesquels, au moment de la confession, ne peuvent se rendre à Rome sans grave inconvénient, au jugement de leur confesseur, ou de l'Ordinaire.

Constitutions Apostolique " Si unquam alias " pour les confesseurs de Rome pendant l'Année Sainte

La Constitution *Si unquam alias* en date du 15 juillet, traite des pouvoirs extraordinaires donnés aux confesseurs de Rome durant l'Année Sainte. Le cardinal Pénitencier majeur est chargé , non seulement d'ajouter pour cette année d'autres pénitenciers mineurs ordinaires et extraordinaires à ceux qui sont déjà dans les basiliques de Saint-Jean de Latran, de Saint Pierre et de Sainte-Marie Majeure, mais d'en désigner aussi pour celle de Saint-Paul et les autres églises de Rome, tant séculiers que réguliers, et spécialement dans les diverses églises nationales.

A tous ces confesseurs choisis et en grand nombre il est concédé pour l'année jubilaire en for intérieur et dans l'acte même de la confession, de grands pouvoirs d'absoudre de toutes les censures et péchés réservés au Pontife romain ou à l'Ordinaire, y compris les censures *ab homine*, laissant cependant impréjudiciable le for extérieur et sauves quelques règles et exceptions établies dans la même Constitution apostolique.

Parmi les pouvoirs qui y sont énumérés se trouve celui de commuer les conditions prescrites pour gagner le jubilé.

Pour ce qui regarde la visite des quatre Basiliques patriarcales, les pénitenciers peuvent réduire jusqu'à trois jours les visites ou commuer les visites en quelqu'autre œuvre pieuse suivant leur jugement prudent, pour les pèlerins que la pauvreté ou autre raison grave empêcherait de séjourner à Rome.

Ils peuvent de même remplacer ces visites par des œuvres pies pour les habitants de Rome et des faubourgs empêchés par la maladie ou autre motif légitime d'accomplir ces visites.

Cependant on ne doit user de ces pouvoirs qu'avec une extrême

prudence, car la conscience des confesseurs serait responsable si la dispense n'était pas accordée pour une raison suffisante.

Les pouvoirs extraordinaires accordés aux dits pénitenciers sont aussi étendus aux Prélats de la Pénitencerie, aux officiers des deux sections de la dite Congrégation, pourvu qu'ils aient le permis de confesser dans la ville ; aux curés de Rome et des faubourgs, aux recteurs et confesseurs des églises nationales approuvés par le vicariat ; comme aussi aux confesseurs qui seront désignés pour quelques-unes des plus célèbres églises de Rome ; auz confessionnaux de tous ceux-là il y aura une pancarte avec ces mots : *Poenitentiarius Sancti Jubilei.*

Les mêmes pouvoirs sont accordés encore à quelques confesseurs des Ordres et Congrégations exempts, approuvés par leurs supérieurs, seulement pour les confessions de leurs sujets, selon le Can. 518 et l'extension contenue dans le Can. 514 par. I ; les supérieurs, à tel effet, choisiront eux-mêmes ces confesseurs qui cependant ne pourront pas user du pouvoir reçu hors de leur maison et de leur ordre.

Les confesseurs munis des dits pouvoirs pourront les exercer aussi hors des églises auxquelles ils sont attachés, selon les canon 908 et 910 et avec le consentement des recteurs respectifs des églises. Ce serait un fait grave que de refuser son église au service du prochain.

Enfin les dites facultés extraordinaires, mais plus restreintes, sont accordées à tous les confesseurs de la ville approuvés *ad annum* par le cardinal Vicaire, comme aussi aux confesseurs réguliers exempts, délégués par leurs supérieurs respectifs pour entendre les confessions de leurs confrères et des habitants de leur maison religieuse, cependant dans les limites de temps, lieu, et personnes, indiquées sur les pancartes des confesseurs.

Le document pontifical se termine en exhortant tous les pénitenciers et confesseurs qui jouiront de ces pouvoirs extraordinaires à accueillir avec une grande patience et une grande charité tous ceux qui désireront se réconcilier avec Dieu et profiter des trésors de Notre Sainte Mère l'Eglise pendant toute l'année du Jubilé.

Constitutions " Apostolico muneri " pour ceux qui ne peuvent satisfaire aux conditions jubilaires

La Constitution apostolique *Apostolico muneri* du 30 juillet, regarde toutes les Communautés religieuses ou les personnes particulières qui, soit à Rome ou hors de Rome, se trouvent empêchées par de graves raisons de satisfaire aux conditions prescrites pour gagner le jubilé. Aux membres de ces Communautés et à ces personnes, sont accordés en vertu de la présente Constituon, les mêmes privilèges donnés pour l'Année-Sainte, pourvu que les actes prescrits par la Bulle jubilaire soient commués en d'autres œuvres méritoires selon le jugement de l'Ordinaire et de confesseurs prudents.

La Constitution énumère ceux qui pourront profiter de ces concessions :

1. Les religieuses de clôture, leurs probandistes, postulantes et novices, les élèves ou autres personnes qui habitent pour une raison légitime leur maison au moins la majeure partie de l'année;

2. Les sœurs de vœux simples appartenant aux Congrégation de juridiction pontificale ou diocésaine, bien qu'elles ne soient pas cloîtrées, leurs probandistes, postulantes et novices ; leurs élèves y comprises les semiconverses ; les autres personnes habitant ces maisons et y ayant leur domicile habituel ou presque habituel. En sont exlcues cependant les converses pour l'extérieur ;

3. Les Oblates, c'est-à-dire les pieuses personnes réunies pour la vie en commun, même sans vœux, et dont les statuts sont cependant approuvés provisoirement ou définitivement par l'Autorité ecclésiastique ; leurs probandistes, novices, élèves et autres personnes cohabitant dans la maison selon le n. 2 ;

4. Les personnes appartenant aux Tiers-Ordres réguliers menant la vie commune avec l'approbation ecclésiastique ; les autres classes de personnes vivant avec elles de la manière dont il est dit au numéro 2 ;

5. Les enfants et les domestiques habitant dans les écoles,

bien que n'appartenant pas à la classe des personnes déjà énumérées ;

6. Les anachorètes et les ermites qui, d'une façon continue, bien qu'ils ne soient pas en perpétuelle clôture, mènent la vie contemplative, professant un Ordre monastique ou régulier, comme les Cisterciens réformés de la B. M. V. de la Trappe, les ermites Camaldules et Chartreux ; sont exclus ceux qui vivent en commun ou solitaires sans loi de clôture, bien que sous certaines règles et sous la vigilance de l'Ordinaire ;

7. Les fidèles de l'un et l'autre sexe, détenus en prison ou exilés ou enfermés dans des maisons religieuses pour s'amender;

8. Les fidèles des deux sexes qui pour raison de maladie ou d'infirmités ne peuvent se rendre à Rome pour l'Année jubilaire et ne peuvent accomplir les visites prescrites aux basiliques patriarcales ; ou qui assistent les malades dans les hôpitaux, soit en mercenaires soit en volontaires ; les ouvriers qui gagnent leur vie par le travail quotidien qu'ils ne peuvent laisser pendant autant de jours ou tant d'heuers ; enfin les vieillards qui ont dépassé 70 ans.

LETTRE AUX CARDINAUX DE FRANCE

A Leurs Eminences
Illustrissimes et Révérendissimes
Les Cardinaux de France.

Eminentissimes Seigneurs,

Vos Eminences connaissent les sympathies profondes qui nous attachent, nous descendants canadiens de vos vieilles familles françaises, à la France catholique.

Les événements très graves qui se déroulent actuellement dans votre noble pays, ne sauraient donc nous laisser indifférents. Et, si nous éprouvons une émotion douloureuse à la pensée des assauts violents dont l'Eglise catholique de France se trouve menacée, nous constatons, d'autre part, avec une joie très vive que les enfants de cette Eglise, mus et dirigés par des pasteurs aussi zélés que vigilants, travaillent à organiser, sur le terrain de la défense religieuse, la plus digne et la plus fière des résistances.

Déjà nos publications franco-catholiques de toute nuance, faisant écho à la lettre courageuse de Vos Eminences et à d'autres lettres épiscopales françaises, ont applaudi de la façon la plus expresse à ce mouvement.

De son côté, l'honorable premier ministre de la Province de Québec, monsieur Taschereau, dans un message très sympathique à la France, n'a pas craint de dire hautement ce que le Canada doit au catholicisme, et ce que le catholicisme représente de force sociale pour tous les pays.

Permettez, Eminentissimes Seigneurs, que j'exprime moi aussi

à Vos Eminences et, dans vos personnes, à toute notre ancienne mère-patrie, le chagrin que je ressens, que ressentent tous nos compatriotes de langue française et de croyances catholiques, en voyant l'Etat français rompre de plus en plus avec les traditions les plus vénérables de votre nation.

Alors que des mains résolues replacent sur le Capitole le signe sacré de notre salut, est-ce le temps pour le gouvernement d'un pays chrétien de retirer son ambassadeur de la Cité glorieuse où siège le successeur du Prince des Apôtres, le Vicaire auguste de Jésus-Christ ?

Au lendemain d'une guerre affreuse qui a rallié sous les drapeaux, dans un élan admirable, tous les fils de la patrie, est-ce le temps d'interdire à des centaines d'hommes et de femmes la prière en commun, cette prière paisible et forte, miséricordieuse et salutaire, qui restaure la santé des âmes et qui assure le relèvement des peuples ?

Est-ce le temps d'introduire dans des établissements scolaires demeurés nettement confessionnels sous un régime rival, même absolu, la neutralité inpie et funeste, destructive de l'idée de Dieu, de toute notion religieuse, et qui mène les sociétés aux abîmes ?

L'Eglise catholique de par sa nature jouit au plus haut degré d'un caractère international ; et tout ce qui entame ses droits, dans quelque contrée que cette atteinte se produise, blesse la conscience catholique uiverselle. Au nom des intérêts divins les plus chers, au nom de la liberté humaine bien comprise et de la civilisation véritable, au nom de l'avenir national de la France et de son prestige dans le monde, j'ose, Eminences, formuler l'espoir que vos gouvernants suspendront l'exécution de leur triste programme ; qu'au lieu de s'enfoncer plus avant dans le laïcisme, ils voudront revenir sur leurs pas ; et qu'ils se préoccuperont de rendre à l'Eglise de Dieu, dans la société française, la place d'honneur qui lui appartient.

Les catholiques canadiens saluent de loin, avec fierté, la déci-

sion prise par leurs frères de France de défendre, sans faiblir, et par tous les moyens légitimes, leur patrimoine religieux. Ils prient Dieu de soutenir jusqu'au bout, jusqu'au triomphe final, dans leurs luttes et dans leurs revendications, ces valeureux champions du droit. Ils les suivent avec confiance du regard. Ils les accompagnent de leurs vœux. Ils souhaitent que l'Etat français, purgé de tout venin révolutionnaire, et appuyé sur les immenses ressources morales et intellectuelles de la France, reprenne bientôt le chemin de ses historiques destinées.

Veuillez agréer, Eminentissimes Seigneurs, cette expression de franches sympathies que partagent, j'en suis sûr, avec mon Coadjuteur Mgr Roy, et mon Auxiliaire Mgr Langlois, tous mes collègues dans l'épiscopat, et où se reflètent les croyances et les sentiments de tout un peuple.

J'ai l'honneur d'être de Vos Eminences Révérendissimes
le très dévoué serviteur et frère en Jésus-Christ.

† L.-N. Card. Bégin,
Arch. de Québec.

Archevêché de Québec,
1er décembre 1924.

(No 166)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Archevêché de Québec,
le 20 décembre 1924.

I. Danses lascives.
II. Dépenses et emprunts.
III. Rapports annuels.
IV. Documents épiscopaux.

Bien chers Collaborateurs,

I

Il y a un an que le Synode a été promulgué. Dans la lettre pastorale que nous vous adressions à l'occasion de cette promulgation, nous réprouvions énergiquement certains désordres, et les danses lascives, aussi dangereuses que scandaleuses, y étaient l'objet d'une défense positive : " Nous prohibons positivement, y disions-nous, les danses lascives quelque nom qu'elles portent, afin d'opposer une digue efficace à la vague montante du néo-paganisme... Il faut à tout prix, N. T. C. F., renoncer à ces danses dangereuses par les attitudes qu'elles impliquent, car il ne se peut rien de plus propre à faire sombrer la vertu. Et qu'on ne dise pas que ces danses peuvent être exécutées d'une certaine façon convenable, car, même si la chose était possible, ce serait toujours accréditer des danses justement malfamées à cause de leur nature même. Et nous comptons sur votre esprit de foi et de soumission pour les bannir à jamais de vos foyers et de vos réunions sociales."

Ce passage faisait écho au décret 35 du Synode, dont voici la teneur : " Nous réprouvons fortement les danses qui sont lascives, soit en elles-mêmes — telles que le "tango", le "fox-trot",

le "turkey-trot", le "camel-trot", le "shimmy", le "cheek-to-cheek", le one step", le "two step", et autres du même genre, quelque soit le nom qu'elles portent— ; soit dans la manière de les danser—telles que la "valse", le polka" et autres, qui se dansent communément aujourd'hui d'une manière lascive—; nous réprouvons fortement ces danses comme des occasions directement prochaines de péché, et nous les défendons expressément dans tout le diocèse, de telle sorte que si quelqu'un—ce qu'à Dieu ne plaise ! — osait s'adonner à ces danses, ou laissait ses enfants ou ses serviteurs s'y adonner, ou encore permettait qu'elles aient lieu dans sa maison, celui-là commetterait un péché grave de désobéissance."

" Les confesseurs de l'un et l'autre clergé devront tenir scrupuleusement compte de cette défense de très haute importence et se la rappeler avec soin au saint tribunal de la Pénitence."

Cette grave mesure disciplinaire, louée par Sa Sainteté Pie XI dans la lettre d'approbation qu'il nous adressait le 27 mai dernier, a été, nous sommes heureux de le reconnaître, généralement respectée dans le diocèse, et nous en rendons grâce à Dieu. Mais, comme il y a eu quelques exceptions et que, d'autre part, la saison des amusements approche, nous recommandons aux pasteurs de rappeler à leurs ouailles le texte du décret synodal no 35 et de leur déclarer que ce décret est encore pleinement en vigeur et qu'il le sera tant qu'il n'aura pas été positivement révoqué.

II

Nous croyons utile de mettre sous vos yeux un exposé succinct des formalités qui doivent précéder toutes dépenses de la fabrique.

1o Les *dépenses ordinaires*, c'est-à-dire celles qui sont payées à même les revenus annuels de la fabrique, doivent être autorisées par le Bureau ordinaire, composé des marguilliers du banc et du curé ;

2o Les *dépenses extraordinaires sans emprunt*, doivent être

autorisées par la fabrique, c'est-à-dire par les marguilliers anciens et nouveaux avec le curé.

3° Les *dépenses extraordinaires avec emprunt* exigent toujours deux sortes d'assemblée :

a) D'abord, une *assemblée de fabrique* qui passe une *résolution* décidant tel emprunt et autorisant quelqu'un pour le négocier et signer les billets promissoires ;

b) Ensuite, une *assemblée de paroisse*, à laquelle on soumet la *résolution de fabrique* pour qu'elle l'approuve par une autre *résolution*, dont copie (extrait régulier du régistre des delibérations) doit être envoyée à l'Ordinaire pour qu'il l'approuve, s'il le juge à propos.

Ces formalitées sont strictement obligatoires.

N.B. — Les paroisses comprises dans les limites de la ville de Québec ont un autre mode à suivre pour se faire autoriser à emprunter.

III

Nous rappelons à messieurs les curés qu'ils doivent envoyer leur rapport général et leur rapport financier annuels en *janvier*, et non après, à moins que, pour quelque raison grave, l'Ordinaire ne leur ait permis par écrit.

IV

Nous attirons votre attention sur le paragraphe 7 du 6e décret du Synode qui défend de donner aux journaux les documents épiscopaux, même après qu'il ont été publiés en chaire.

Agréez, bien chers Collaborateurs, l'assurance de notre dévouement en Notre-Seigneur.

† L.-N. Card. Bégin,
Arch. de Québec.

(Nº 167)

LETTRE PASTORALE

DE

SON ÉMINENCE LE CARDINAL L.-N. BÉGIN

ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

Au sujet de la fondation de l'Hôtel-Dieu du Saint-Sacrement

LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, CARDINAL-PRÊTRE DE LA SAINTE EGLISE ROMAINE, DU TITRE DE SAINT-VITAL, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Au clergé séculier et régulier et à tous les fidèles du diocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très chers Frères,

Il y a trois ans, nous avons donné notre approbation au projet de construire à Québec un nouvel hôpital, dans la paroisse du Saint-Sacrement.

Les raisons exposées en faveur de cette œuvre nouvelle nous ont paru décisives. Les hôpitaux déjà existant à Québec sont encombrés ; les malades y arrivent de plus en plus nombreux, et ne peuvent souvent y trouver place. Non seulement le nom-

bre de chambres mises à la disposition des malades payants, dans ces différents hôpitaux, ne suffisent plus à accommoder le public, mais les salles destinées à recevoir les malades pauvres dans notre Hôtel-Dieu du Précieux-Sang de Québec ne répondent plus aux besoins actuels.

Et cet Hôtel-Dieu a été pratiquement jusqu'ici la seule maison où peuvent être soignées, à Québec, tant de pauvres qui ont besoin d'hospitalisation. Les excellentes religieuses de l'Hôtel-Dieu comprennent si bien leur impuissance à répondre aux, demandes de logement qui leur viennent des malades pauvres et la nécessité d'une fondation nouvelle, qu'elles ont accepté elles-mêmes de fournir au nouvel Hôtel-Dieu que l'on veut établir à Québec, le personnel nécessaire, et d'y envoyer un essaim de leurs admirables hospitalières.

Le nouvel Hôtel-Dieu, aussi largement ouvert que possible aux pauvres, constituera par le fait même un centre nouveau extrêmement favorable à l'enseignement universitaire. Et au moment où notre Université Laval se développe de plus en plus, voit s'accroître chaque année le nombre de ses étudiants en médecine, ces nouvelles possibilités d'étendre, de multiplier l'enseignement clinique viennent à point. Notre Faculté de médecine, avec le nombre actuel de ses élèves, souffre de ne pouvoir offrir à ces futurs médecins, dont nous aurons besoin demain, des services suffisants de clinique médicale et chirurgicale. On se demandait, depuis quelques années, comment l'on pourrait résoudre ce problème de l'enseignement universitaire ; la nécessité pressante de pourvoir à une plus large hospitalisation des malades pauvres comporte en elle-même cette solution.

Mais le nouvel hôpital sera nécessairement ouvert aussi aux malades riches ou qui peuvent payer leurs frais d'hospitalisation. Un grand nombre de chambres seront mises à leur disposition, où pourront les soigner leurs propres médecins. L'Hôtel-Dieu du Saint-Sacrement sera, du point de vue des médecins, un hôpital ouvert à tous ceux qui y conduiront leurs patients.

Le coût d'un Hôtel-Dieu comme celui qu'il est si opportun d'ériger, et qui doit être aménagé conformément à tous les progrès actuels de l'hospitalisation et de l'enseignement médical, sera nécessairement très élevé. Ceci a d'ailleurs été aperçu et compris dès le début de l'entreprise. Et il fut dès lors évident qu'aucune initiative privée ne pouvait assurer le succès d'une œuvre aussi considérable.

On nous a donc demandé, avant d'entreprendre les constructions nouvelles, si l'autorité ecclésiastique de Québec était prête à favoriser dans la mesure des ressources que lui offre l'administration de notre diocèse, l'établissement du nouvel Hôtel-Dieu. Après avoir mûrement réfléchi et longuement pesé les raisons qui démontrent la nécessité de l'œuvre, nous avons donné à cette œuvre notre adhésion complète, et lui avons promis d'efficaces encouragements.

Il fut alors entendu que mon dévoué et bien-aimé coadjuteur, Sa Grandeur Monseigneur Roy, serait le président actif du comité d'organisation. Cette présence de Monseigneur Roy à la tête du comité organisateur était le garant de nos promesses d'encouragement et de coopération.

D'autre part, le comité organisateur lui-même a justement pensé qu'il fallait aussi intéresser à l'œuvre projetée le gouvernement de cette Province. Le nouvel Hôtel-Dieu rendra de si grands et si précieux services non seulement à Québec, mais à toutes les régions qui tiennent à Québec pour le centre médical important dont elles ont besoin. Monseigneur le Coadjuteur et les membres du Comité ont été très favorablement accueillis par l'honorable Premier Ministre et ses collègues. Et c'est grâce à la générosité si bienveillante du gouvernement provincial que l'on a pu sans retard jeter les fondements et élever les premières constructions de l'Hôtel-Dieu du Saint-Sacrement.

Mais le moment est venu où l'autorité religieuse de ce diocèse doit donner à son tour un effet pratique à ses promesses de

coopération, afin que l'on puisse continuer l'œuvre commencée. N'oublions pas que cette œuvre de l'Hôtel-Dieu est avant tout une œuvre de charité, et la charité doit trouver tout naturellement auprès de nous une large part de l'appui dont elle a besoin.

Quelle forme prendra notre coopération et celle de notre diocèse à l'établissement du nouvel Hôtel-Dieu, nous vous le dirons bientôt.

Monseigneur Roy veut bien, malgré sa longue maladie et ses souffrances, rester à la tête du comité d'organisation. Il veut consacrer aux pauvres malades, et à l'œuvre de l'hospitalisation des malades, les forces que lui laissent encore ses douloureuses épreuves. Dans sa chambre d'hôpital, il songe à tant de pauvres qui souffrent et qui ne peuvent trouver soulagement à nos foyers trop étroits de la charité.

Nous sommes profondément touché de cette fidélité de notre cher Coadjuteur à une œuvre que nous avons nous-même à cœur de voir conduite à bon terme. Et puisque Monseigneur Roy veut bien encore rester à la tête de cette œuvre, diriger le comité organisateur, et continuer à chercher avec lui les ressources nécessaires pour construire le nouvel hôpital, nous lui confions la tâche, qu'il veut bien accepter, de déterminer avec nous les moyens à prendre pour assurer une coopération efficace de ce diocèse. Nous sommes persuadé que messieurs les Curés et les fidèles, émus comme nous par le noble exemple de dévouement aux malades que nous donne, au milieu de ses souffrances, notre vénéré Coadjuteur, s'empresseront de collaborer avec nous tous pour fournir à l'Hôtel-Dieu du Saint-Sacrement l'aide substantiel dont il a besoin.

Ne nous laissons pas effrayer par la multiplicité des œuvres qui surgissent et qui sollicitent nos concours, nos organisations religieuses et sociales, les institutions de charité et d'enseignement réclameront toujours les sacrifices de notre argent ; et parce qu'elles sont essentielles au bon ordre privé et public, il ne faut pas se lasser de leur faire, dans nos budgets, la part né-

cessaire. Notre charité doit être toujours égale aux obligations que nous impose la Providence.

Nous avons voulu aujourd'hui placer seulement sous vos yeux l'œuvre de l'Hôtel-Dieu du Saint-Sacrement, et vous signaler son importance et ses besoins. Commencée sous d'heureux hospices, elle doit être continuée. Et notre diocèse occupe dans l'immense partie de la province qui forme la région médicale de Québec, une place telle qu'il se doit à lui-même de faire un généreux effort pour assurer le succès du nouvel Hôtel-Dieu. Les hôpitaux régionnaux de ce diocèse, et, d'ailleurs, font sans doute œuvre admirable et fort utile. Mais ces hôpitaux ne peuvent supprimer le besoin de centraliser, dans une ville comme Québec, des services médicaux plus importants, plus complètement pourvus des moyens de traitement et d'études, que réclament de réelles nécessités.

Le nouvel Hôtel-Dieu de Québec, asssitôt qu'il sera construit et outillé, sera remis en pleine propriété aux religieuses de l'Hôtel-Dieu du Précieux Sang, qui y établiront une fondation nouvelle de leur ordre. C'est donc elles qui auront ensuite charge de l'administrer, et d'en assurer l'existence.

D'autre part, l'Hôtel-Dieu du Saint-Sacrement étant destiné à devenir hôpital universitaire, l'Université Laval y pourvoira au service médical des pauvres, et y établira, pour les divers enseignements de la Faculté de médecine, de nouvelles cliniques médicales et chirurgicales. Et l'Hôtel-Dieu du Saint-Sacrement étant ainsi placé sous l'autorité des religieuses hospitalières et de notre Université Laval, offrira les plus sûres garanties de bonne tenue morale, religieuse et scientifique. L'Université Laval apportera à l'œuvre nouvelle le prestige, la garantie de sa haute direction, la compétence de ses professeurs, et nos excellentes augustines y joindront l'expérience séculaire de leur dévouement et de leur charité.

Nous ne pouvions placer sous de meilleurs auspices l'œuvre de l'Hôtel-Dieu du Saint-Sacrement. Et puisque le temps est venu où il fallait à Québec un nouvel hôpital, nous sommes

heureux de le voir s'établir dans des conditons si favorables, si conforme à notre esprit de foi et à nos traditions religieuses.

Vous apprécierez vous-mêmes ces circonstances exceptionnelles, et vous travaillerez avec nous à faire de l'œuvre qui nous est chère, une institution digne des sentiments généreux et chrétiens qui en ont inspiré la fondation.

Sera le présente lettre pastorale lue au prône dans toutes les églises et chapelles où se fait l'office public, le premier dimanche après la réception.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau du diocèse et le contreseing de notre secrétaire, le dix-sept janvier de l'an mil neuf cent vingt-cinq.

† L.-N. Card. Bégin,
Arch. de Québec.

Par mandement de Son Eminence,

Jules Laberge, *ptre*,
Secr.

(No 168)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Archevêché de Québec,
9 février 1925.

I. Repos dominical.
II. Réunions profanes dans les églises.
III. Indulgence du Jubilé.
IV. Prières pour la France.
V. Règlement pour le Carême. *Temps pascal.*
VI. Visite pastorale.
VII. Quête pour les Ruthènes.

BIEN CHERS COLLABORATEURS,

I

Le Synode, décret 65, parle dans les termes suivants de la profanation du dimanche : " Un spectacle profondément douloureux s'offre de toutes parts à notre vue ; c'est celui d'une multitude de catholiques osant profaner le jour que le Seigneur s'est réservé ; les uns en se livrant par amour de l'or à des travaux défendus ; les autres en se livrant à des amusements incompatibles avec la sainteté de ce jour ; et tous provoquant ainsi d'une manière inconsidérée la malédiction de Dieu."

" Que les prêtres et les fidèles observateurs des préceptes s'efforcent de supprimer un si grand mal."

Hélas ! l'état de choses que déplore le Synode continue à exister dans notre diocèse, malgré les avertissements répétés : on travaille et on se livre au commerce sans nécessité, on fait des séances et d'autres réunions payantes, des excursions, etc, les dimanches et fêtes d'obligation comme les autres jours.

Aussi, nous vous avouons, bien chers Collaborateurs, que nous sommes saisis d'effroi en voyant la facilité avec laquelle en est venu à violer un précepte aussi grave, et nous vous engageons de nouveau à attirer, à l'école comme à l'église, l'attention de vos ouailles sur ce sujet angoissant. Le bonheur et la prospérité même matériels de notre peuple y sont hautement intéressés. Ne permettez jamais qu'il y ait, les dimanches et fêtes, des spectacles et des amusements payants, ni qu'on ouvre les salles où se font des ventes pour le bénéfice de bonnes œuvres, quelque nom que portent ces ventes et quel qu'en soit le but. Autrement nous serons obligés de sévir. Efforcez-vous de réprimer, en vous servant même au besoin de la loi civile, toute dérogation à la loi divine du repos dominical. La *Ligue du dimanche* peut vous être pour cela d'un précieux concours, et nous vous recommandons de lui donner tous vos encouragements.

II

Il n'est jamais permis de faire, dans les églises, des séances dramatiques ou cinématographiques, ni des *euchres* ou autres réunions profanes, lors même que le Saint-Sacrement ne s'y trouve pas. Et de telles réunions ne peuvent se faire dans les sacristies sans l'autorisation de l'Ordinaire. Quant aux concerts qu'on appelle sacrés, ils sont tolérés dans les églises, mais il faut demander la permission pour chaque cas, et ils ne peuvent avoir lieu en présence du Saint-Sacrement (Syn., d. 71.) S'il arrive qu'un concert sacré ne puisse avoir lieu un autre jour que le dimanche ou un jour de fête d'obligation, l'admission des auditeurs, dans ce cas, doit être absolument gratuite. (Syn., d. 65.)

III

Les différentes catégories de personnes mentionnées dans la Constitution *Apostolico muneri*, du 30 juillet 1924, peuvent gagner, pendant l'année 1925, aux conditions suivantes, l'indulgence du Jubilé :

1o la confession ; 2o la communion ; 3o des prières aux

intentions du Souverain Pontife ; 4o pour les fidèles de la ville de Québec, vingt visites, et pour les autres fidèles du diocèse, dix visites, faites à des jours différents, consécutifs ou non, comme suit : *a*) les religieuses, les femmes et jeunes filles qui vivent en communauté, dans la chapelle de leur maison ; *b*) les malades dans les hôpitaux, les infirmes et les vieillards dans les hospices, les personnes internées dans les maisons de détention, dans la chapelle de l'établissement où ils se trouvent; *c*) les autres personnes désignées dans la Constitution, dans leur église paroissiale.

L'assistance à la messe, les dimanches et fêtes d'obligation, ne peut être considérée comme visite jubilaire.

En vertu de facultés conférées aux Ordinaires par la même Constitution apostolique, nous autorisons les confesseurs à commuer, pour leurs pénitents, lorsqu'ils le jugeront utile ou nécessaire, en d'autres actes de piété ou même de charité, les visites dont il est question ci-dessus.

N. B. Voir, pour plus de détails, le résumé des documents pontificaux relatifs au Jubilé, fait par Mgr A. Pillet et reproduit par la *Semaine religieuse de Québec*, numéro du 12 février 1925, ainsi que le résumé des trois Constitutions apostoliques publié à la suite du mandement collectif du 20 octobre 1924 et emprunté à la *Semaine religieuse de Montréal.*

VI

Vous suivez sans doute les événements qui se passent en France à l'heure actuelle. Frères par la foi et même, pour la plupart d'entre nous, par le sang de catholiques victimes d'injustices et de vexations de la part d'un gouvernement oublieux de ses devoirs, nous ne pouvons rester insensibles à leurs malheurs. Déjà, dans une lettre récente, nous les félicitions au nom de tous de leur fière et courageuse attitude et nous les assurions de notre commune sympathie ; mais il y a un autre devoir à remplir ; c'est celui de prier pour que leurs droits les plus sacrés soient enfin reconnus et respectés. Priez donc vous-mêmes et invitez

vos paroissiens à prier à cette intention, rappelant à ceux-ci la particulière efficacité de la prière en famille.

V

Voici le règlement du prochain carême, tel que prescrit par le Code de droit canonique, avec les modifications autorisées par l'indult du 17 nov. 1919 :

1. — Tous les jours du carême, excepté les dimanches, sont des jours de jeûne d'obligation ;

2. — Tous les mercredis et vendredis, de même que le samedi des Quatre-Temps, sont des jours d'abstinence, où l'on est tenu de faire maigre aux trois repas, même si l'on est dispensé de jeûner ;

3. — Les lundis, mardis, jeudis et samedis, sauf le samedi des Quatre-Temps, il est permis de faire gras au repas principal. Ces jours-là, les personnes non soumises à la loi du jeûne, ou légitimement empêchées de jeûner, peuvent faire gras aux trois repas ;

4. — Les jours de jeûne, où l'abstinence n'est pas imposée, et où, par conséquent, on peut faire gras, il n'est plus défendu de manger de la viande et du poisson au même repas ;

5. — L'ordre des repas peut être interverti. Il est donc permis de collationner le midi et de prendre, le soir, le repas principal ;

6. — Le carême finit le Samedi-Saint à midi. Par conséquent, on peut, ce jour-là, faire gras au dîner et au souper qui peut être un repas complet ;

7. — Le matin, ceux qui jeûnent peuvent prendre environ deux onces de la nourriture que l'usage de notre pays permet de prendre les jours maigres.

8. — La loi de l'abstinence oblige tous les fidèles qui ont sept ans révolus, et la loi du jeûne oblige ceux qui ont vingt-et-un

ans révolus et qui n'ont pas encore commencé leur soixantième année.

Après avoir porté ce règlement à la connaissance de vos ouailles, ne manquez pas de leur rappeler la nécessité de la pénitence.

La pénitence est le grand moyen mis à notre disposition pour payer la dette contractée par le péché. Cette dette doit être inévitablement payée ; si elle ne l'est pas en ce monde, elle le sera d'une manière plus terrible dans l'autre.

Dans notre siècle de jouissance, on trouve trop facilement des excuses pour ne pas jeûner. Rappelons-nous l'exemple de nos pères, qui entraient allègrement dans la sainte quarantaine et se soumettaient avec générosité à ses salutaires rigueurs. Ne pouvons-nous pas les imiter, surtout étant donné les adoucissements notables apportés par l'Eglise, en ces dernières années, à la loi du carême ? Que chacun examine donc, devant Dieu, les raisons d'exemption qu'il croit avoir, et, si elles ne sont pas vraiement sérieuses, qu'il accepte avec courage et même avec empressement l'occasion que l'Eglise lui fournit de satisfaire dès ici-bas pour les manquements de sa vie.

Les personnes qui ne peuvent jeûner devront suppléer par l'aumône. Quant aux autres, nous les invitons à joindre l'aumône à la pénitence. L'aumône n'est-elle pas, comme la pénitence, un excellent moyen d'expiation et une féconde source de bénédictions ?

En vertu d'un indult apostolique en date du 18 mai 1920, nous réglons que le *temps pascal* commencera, dans notre diocèse, le Mercredi des Cendres ; ainsi, il comprendra tout le carême et l'octave de Pâques, et finira le dimanche de *Quasimodo*.

VI

Nous vous envoyons, avec la présente circulaire, l'itinéraire de la prochaine visite pastorale.

MM. les curés des paroisses où doit se faire la visite auront soin : 1o de bien préparer les enfants à recevoir avec les dispositions voulues le sacrement de Confirmation ; 2o de disposer, par des exhortations et des prières spéciales, les fidèles à bien profiter des grâces de la visite ; 3o de tenir prêts les livres de comptes, le registre des délibérations et les divers documents qui doivent être soumis à l'examen de l'évêque; 4o de se procurer un nombre suffisant d'exemplaires du *Cérémonial de la Visite pastorale.*

Comme par le passé, M. le chanoine Vaillancourt précédera l'évêque.

VII

NN. SS. les Archevêques de Saint-Boniface et de Winnipeg viennent de faire un pressant appel à la charité des catholiques du Canada en faveur des Ruthènes. " La question ukrainienne, disent-ils dans la lettre qu'ils ont adressée, à ce sujet, à l'épiscopat canadien, est à l'heure actuelle l'un des problèmes les plus graves et les plus inquiétants pour l'Eglise du Canada. Il n'y a pas d'exagération à dire que quels que soient les efforts et le zèle de l'évêque ruthène et de son clergé, la sympathie et l'assistance des catholiques de rite latin, il sera impossible d'arrêter sur le chemin de l'apostasie un bon nombre de leurs fidèles. Les forces organisées pour les perdre sont trop considérables pour qu'il n'y ait pas bon nombre de défections. Depuis leur arrivée sur le sol canadien jusqu'à ce jour, les Ukrainiens ont été la proie d'un prosélytisme actif et puissant pour les détourner de l'Eglise catholique." Nous ne pouvons pas ne pas répondre à cet appel ; la solidarité qui existe entre tous les catholiques nous fait un devoir de secourir des frères dont la foi est en péril. Nous ordonnons donc qu'une quête soit faite pour les Ruthènes dans toutes les églises du diocèse, le deuxième dimanche du carême. On devra envoyer le produit de cette quête à M. l'Aumônier de l'Archevêché. Nous vous engageons à recommander avec instance à la charité et aux prières de vos ouailles cette

œuvre de préservation religieuse et morale si intimement liée à la prospérité générale de l'Eglise de Jésus-Christ dans notre pays.

Vous communiquerez aux fidèles les articles I, II, III, IV, V, et VII de la présente circulaire, et vous ajouterez les explications que vous jugerez utiles.

Agréez, bien chers Collaborateurs, l'assurance de notre affectueux dévouement en Notre Seigneur.

† L.-N. Card. Bégin,
arch. de Québec.

(N° 169)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Archevêché de Québec,
le 28 mai 1925.

Noces de diamant sacerdotales
de Son Eminence le Cardinal

Chers Messieurs,

Comme vous le savez déjà, le 10 juin prochain marquera le soixantième anniversaire de l'ordination sacerdotale de Son Eminence notre bien-aimé Archevêque. Un évènement aussi remarquable ne peut passer inaperçu ; l'éminente dignité du Jubilaire et la piété filiale nous font un double devoir de le célébrer. Nous devons, cependant pour nous conformer à la volonté expresse de Son Eminence, restreindre la célébration de ce jubilé aux cadres d'une fête plutôt intime. Voici quel en sera le programme: le mercredi 10 juin, à 10 heures (heure solaire), dans la procathédrale, messe célébrée par le vénérable Jubilaire ; après la messe, chant du *Te Deum* et présentation des vœux ; à midi, au Séminaire, dîner offert par Son Eminence au clergé séculier et régulier.

Nous vous invitons à venir en grand nombre à cette fête de famille. Ensemble nous remercierons Dieu des grâces de choix dont il a comblé notre Illustrissime Archevêque au cours de sa longue et féconde carrière sacerdotale ; nous lui demanderons de conserver longtemps encore à notre affection ce Pasteur éclairé ainsi que son cher Coadjuteur, dont la maladie persistante est toujours pour lui une cause de profonde affliction ; et nous prierons aux intentions de ces deux Chefs vénérés.

Croyez, chers Messieurs, à mon affectueux dévouement en Jésus-Christ.

† J.-Alfred Langlois, *Ev. de Tit.*,
Auxiliaire.

(No 170)

LETTRE PASTORALE

DE

SON EMINENCE LE CARDINAL ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC ET DE NN. SS. LES ARCHEVÊQUES ET EVÊQUES DES PROVINCES ECCLÉSIASTIQUES DE QUÉBEC, DE MONTRÉAL ET D'OTTAWA, A L'OCCASION DE LA BÉATIFICATION DES MARTYRS JÉSUITES.

Nous, par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêques et Evêques des provinces ecclésiastiques de Québec, de Montréal et d'Ottawa.

Au clergé séculier et régulier, et à tous les fidèles de nos diocèses respectifs, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Le 15 juin 1625, cinq religieux de la Compagnie de Jésus, les Pères Charles Lalemant, Enemond Massé, Jean de Brébeuf et deux frères coadjuteurs, débarquaient à Québec. Ils allaient inaugurer un apostolat dont la fecondité se déploie tout le long de notre histoire et dont l'héroïsme a provoqué l'admiration de tous les historiens, même de ceux qui sont hostiles à notre foi.

Ils étaient bientôt suivis de plusieurs autres, et tous ensemble ils venaient fixer en terre d'Amérique la croix que déjà leurs frères avaient plantée aux Indes, au Japon, puis au Brésil et au Paraguay.

Le 15 juin prochain marquera donc le troisième centenaire du jour mémorable de l'arrivée des Jésuites en notre pays, et nous ne voulons pas le laisser passer sans vous convier à le célébrer avec nous dans un acte de reconnaissance à la divine Providence, de qui viennent tous les bienfaits. Pour nous y exciter, voilà que cette même Providence fait éclater à nos yeux la gloire de huit de ces vaillants missionnaires de la Nouvelle-France en leur accordant les honneurs des autels ; elle donne au Canada ses premiers bienheureux et nous invite à cueillir les fruits de leur protection et la leçon de leur mort héroïque. L'occasion est belle, Nos très Chers Frères, de rendre grâces à Dieu et de redire ensemble les bienfaits dont nous lui sommes redevables.

* * *

Lorsque le fondateur de Québec, à la suggestion des missionnaires récollets, fit appel à la Compagnie de Jésus, un grand nombre de religieux de cet ordre s'offrirent à leurs supérieurs pour obtenir la faveur d'être envoyés dans la Nouvelle-France. C'est dans cette troupe d'élite que le général de l'ordre choisit les premiers groupes de missionnaires et d'apôtres. Il s'agissait de conquérir presque un continent à la civilisation chrétienne, de faire rayonner dans ces régions incultes, habitées par des nations féroces et vicieuses, le nom et les vertus du Christ. Quel courage chevaleresque et quelle force héroïque il fallait pour cette entreprise ! Il faut lire, pour s'en faire une idée un peu juste, les lettres des premiers missionnaires. Nous les voyons se faire sauvages, en quelque sorte, avec les sauvages ; isolés dans ces régions barbares, ils supportent tous les rebuts et tous les labeurs, toujours exposés à mourir sous les coups du fanatisme payen et au milieu des tortures les plus atroces. En lisant certaines lettres de missionnaires, on se rappelle le passage de la IIe Epitre aux Corinthiens (1) où saint Paul énumère tous les dangers qu'il a courus pour l'amour du Christ.

Voici comment le Père de Brébeuf, écrivant à de futurs mis-

(1) XI, 23-28.

sionnaires, stimule leur zèle pour la perfection et l'amour du renoncement que demande leur vocation : " L'expérience nous fait voir que ceux de la Compagnie qui viennent en la Nouvelle-France, il faut qu'ils y soient appelés par une vocation spéciale et bien forte ; que ce soit gens morts et à soi et au monde, hommes véritablement apostoliques, qui ne cherchent que Dieu et le salut des âmes, qui aiment d'amour la Croix et la mortification, qui ne s'épargnent point, qui sachent supporter les travaux de la mer et de la terre et qui désirent plus la conversion d'un sauvage que l'empire de toute l'Europe ;. . . enfin que ce soit des hommes qui ont tous leurs contentements dans Dieu et auxquels les souffrances soient leurs plus chères délices. . . Saint François Xavier disait qu'il y avait une île en Orient qui était bien propre pour faire perdre la vue à force de pleurer de joie excessive du cœur ; je ne sais si notre Nouvelle-France ne ressemble point à cette île, mais nous expérimentons que si quelqu'un ici s'abandonne à Dieu, il court hasard d'y perdre la vue, et la vie, et tout, et avec grande joie à force de travailler ; il n'appartient qu'à ceux qui y sont et qui goûtent Dieu d'en parler par expérience. " (1)

Avec quel élan ils vont aborder ce travail de conquête, Marie de l'Incarnation le signale : " Ils partent avec une allégresse non pareille, dans le seul appui de la Providence et à l'apostolique. " (2) Et quel champ immense ils s'ouvriront bientôt, depuis la mer du nord jusqu'à la vallée du Missisipi, du golfe Saint-Laurent jusqu'au pays des grands lacs, en attendant qu'ils poussent leurs incursions apostoliques jusqu'aux Montagnes Rocheuses.

Immense est donc la part qu'ils prennent à l'entreprise apostolique de la conversion des sauvages, sans cesser de donner les soins de leur ministère au colon canadien. Seuls à ce travail pendant une période assez longue, ils le continueront encore quand d'autres prêtres seront venus les aider. Toutefois leurs préférences iront toujours aux postes les plus périlleux, ils

(1) Relation de 1635, éd. de Québec, p. 49.
(2) Lettres, éd. Richaudeau, t. I., p. 81.

aspireront sans cesse vers de nouvelles frontières à reculer, vers des extensions nouvelles du royaume de Dieu ; à la réserve de l'œuvre capitale de l'éducation, dont la portée générale retient leur zèle ambitieux, ils voudront être avant tout des soldats d'avant-garde comme les avait rêvés le preux chevalier qui fut leur fondateur, saint Ignace de Loyola.

Les Jésuites se firent encore, comme les premiers Récollets, les propagandistes de la colonisation du pays. Ils créèrent pour cela ces célèbres Relations où ils racontaient leurs travaux et faisaient connaître les dispositions et les mœurs des tribus indiennes. Ces Relations se lisaient partout en France, notamment dans les villes où la Compagnie de Jésus possédait des établissements ; elles contribuèrent, pour une large part, à propager l'idée d'une colonie en Nouvelle-France pour la conversion des infidèles. Ajoutez à cela les lettres personnelles des missionnaires, les conversations et exhortations de ceux d'entre eux qui avaient dû retourner en France mais dont le cœur était encore tout plein du Canada. La grâce de Dieu sans doute aidant, on vit un tel mouvement des âmes religieuses se produire dans les cloîtres, dans les sociétés laïques et même à la Cour de France, que l'on y indiquait la colonisation du Canada comme un moyen de salut et de sanctification. On viendrait donc à la Nouvelle-France comme à un champ d'apostolat. De pieux et saints personnages comme saint Vincent de Paul, le vénérable M. Olier, le P. Condren, d'autres encore, s'intéresseront à la création de sociétés pour l'établissement de colonies chrétiennes sur les bords du Saint-Laurent. On ne s'étonnera pas après cela d'une fondation comme celle de Ville-Marie, dont la population rappellera par ses vertus les chrétientés de la primitive Eglise. On ne s'étonnera pas du caractère profondément religieux des premières recrues faites pour la Nouvelle-France, de leur sollicitude et de leur zèle pour la conversion des Indiens. Ce petit noyau de colons de la première moitié du 17e siècle, ce petit noyau d'où sont sorties la plupart des familles canadiennes, s'était formé sous l'influence d'une idée élevée, qui n'était rien moins que le zèle de la gloire de Dieu et du salut des âmes.

Préoccupés du bien de ces généreux colons français, les Pères Jésuites voulurent donner à leurs enfants le bienfait de l'éducation. Québec comptait à peine quelques centaines d'âmes, en 1635, quand ils ouvrirent leur école primaire, la première en date, qu'ils devaient maintenir jusqu'en 1776, à l'heure où, arrêtés dans leur recrutement, ils ne comptaient plus que quelques vieillards. La même année 1635 vit l'ouverture du collège de Québec, le plus ancien de tous les établissements d'éducation classique de l'Amérique du nord. Cette fondation hâtive d'un collège dénotait, chez les missionnaires comme chez nos premiers ancêtres, un souci de la culture intellectuelle qui fait grand honneur aux uns et aux autres. Le Père Le Jeune, annonçant cette entreprise à son supérieur général, en prévoyait les grands résultats. " Que si les commencements sont petits, écrivait-il, la fin en peut être grande et bien heureuse. " (1) Dès l'année suivante il signale le bien que le pays en retire pour le choix des colons : " Quelques personnes très honnêtes nous savent fort bien dire que jamais elles n'eussent passé l'océan pour venir en la Nouvelle-France, si elles n'eussent eu connaissance qu'il y avait des personnes capables de diriger leurs consciences, de procurer leur salut et d'instruire leurs enfants dans la vertu et en la connaissance des lettres." (2)

L'espoir du clairvoyant religieux ne fut pas trompé. Dès son arrivée à Québec, Mgr de Laval exprimait au Saint-Siège sa satisfaction d'y trouver une institution où les humanités sont florissantes et la formation en tout semblable à celle qui était donnée dans les collèges de France. (3) Cinquante ans plus tard, le recteur du collège, faisant rapport sur la situation des études, écrit cette page très suggestive que nous croyons utile de citer tout entière.

" Pour ce qui est du collège de Québec, toutes choses y sont ou se font comme dans nos collèges d'Europe, et peut-être avec plus de régularité et d'exactitude et de fruit que dans plusieurs de nos

(1) Relation de 1635, éd. de Québec, p. 4.
(2) Relation de 1636, éd. de Québec, p. 44.
(3) Mandements des Evêques de Québec, t. I., p. 36.

collèges de France. On y enseigne les classes de grammaire, des humanités, de rhétorique, de mathématiques, de philosophie et de théologie. Les écoliers, quoique en plus petit nombre que dans les grandes villes d'Europe, sont néanmoins tous bien faits de corps et d'esprit, tout à fait industrieux, fort dociles et capables de faire de grands progrès dans l'étude des lettres et de la vertu. Je ne parle pas des enfants des sauvages,. . .mais je parle des enfants des Français qui sont nés en Canada et qui ont la même langue, la même manière d'habits et les mêmes études qu'à Paris. Je dis qu'ils sont pleins d'esprit, ont très bon naturel et sont capables de bien réussir en tout ce que nous pouvons leur enseigner." (1)

Ce beau témoignage nous laisse deviner ce que notre race doit à cette formation choisie que recevait alors l'élite de sa jeunesse. C'est cette éducation, la plus dignement humaine, selon le mot qui la désigne, qui a, plus que tout le reste, contribué à élever les pensées de notre peuple au-dessus des purs intérêts matériels. N'est-ce pas aux leçons reçues par l'élite des jeunes gens au collège de Québec et à celles que donnaient aux jeunes filles les couvents d'Ursulines et des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame que la population de la Nouvelle-France dut cette distinction de goûts et de manières que beaucoup de témoins étrangers signalaient encore au siècle dernier et que l'on aime tant à trouver encore chez tous ceux que n'a pas contaminés le culte des nouveautés venues de l'extérieur ?

Eveillés à tous les besoins de la population, ces maîtres, si soucieux de donner à la jeunesse canadienne la formation littéraire et philosophique, créèrent ici l'enseignement d'une spécialité de grande importance dans un pays d'exploration comme l'était le Canada, nous voulons dire l'arpentage et l'hydrographie. C'était l'époque où Mgr de Laval et le séminaire de Québec organisaient des cours pratiques d'enseignement agricole et une école d'arts et de métiers, l'Eglise répétant ici, pour le jeune peuple canadien, ce qu'elle a fait partout où on le lui a permis, et fécon-

(1) Relations, éd. Thwaites, t. 66, p. 208.

dant de son influence bienfaisante tous les domaines où l'humanité évolue et déploie son activité.

Ajoutons, pour compléter le tableau du rôle éducationnel des Jésuites, que jusqu'à la fin du régime français et au delà, ils furent chargés, avec les prêtres du séminaire de Québec, de former dans la science et la vertu la plus grande partie de ce clergé qui remplit un rôle historique de tout premier ordre à une époque décisive de notre vie religieuse et nationale.

* * *

Mais il nous tarde d'exalter, chez les missionnaires de la Compagnie de Jésus, un mérite plus grand que tous les autres. Mieux que leurs leçons et leur active propagande, mieux que les travaux de leur ministère, leurs souffrances et l'effusion de leur sang généreux ont fécondé la terre canadienne et y ont fait pousser et grandir la jeune nation fille de la France catholique. S'il est vrai que depuis le sacrifice du Calvaire les œuvres divines ne germent que dans le sang et ne grandissent qu'au pied de la croix, Dieu a fait une grande grâce à notre pays en lui donnant ses martyrs, et ceux-là ont le plus fait pour fixer notre destinée comme peuple chrétien qui ont versé leur sang et sacrifié leur vie dans un suprême holocauste. Or, c'est la Compagnie de Jésus qui a fourni à Dieu le plus grand nombre de ces précieuses victimes.

Les historiens ont remarqué que la plupart des jeunes religieux qui demandaient la mission du Canada le faisaient par le désir du martyre ; plusieurs en y venant s'engageaient par vœu à ne pas le manquer si la grâce leur en était offerte. A la veille du désastre prévu de la mission huronne, le supérieur de la résidence des Trois-Rivières écrit : " Je ne vois ici personne baisser la tête ; au contraire on demande de monter aux Hurons et quelques-uns protestent que les feux des Iroquois sont l'un de leurs motifs pour entreprendre un voyage si dangereux. " (1)

(1) Relation de 1647, éd. de Québec, p. 8.

Leur joie éclate sur leurs visages quand on les y envoie, signale le P. Jérôme Lalemant : " On eût dit qu'ils s'en allaient tous prendre possession d'une couronne et d'un empire. " (1)

Lisons ces lignes de l'un des premiers missionnaires: " J'avoue que je ne saurais me défendre d'une pensée qui me presse le cœur: *cupio impendi et superimpendi pro vobis*; pauvre Nouvelle-France, je désire me sacrifier pour ton bien, et quand il me devrait coûter mille vies, moyennant que je puisse aider à sauver une seule âme, je serai trop heureux et ma vie très bien employée. " (2)

Un jour, les missionnaires de la Conception apprennent que leur mort est décidée ; ils écrivent une lettre d'adieu à leur supérieur de Québec : " Nous sommes peut-être sur le point de répandre notre sang et d'immoler nos vies pour le service de notre bon Maître Jésus-Christ... Qu'il soit béni à jamais de nous avoir, entre plusieurs autres meilleurs que nous, destinés en ce pays pour lui aider à porter sa Croix... S'il veut que dès cette heure nous mourrions, ô la bonne heure pour nous ! S'il veut nous réserver à d'autres travaux, qu'il soit béni ; si vous entendez que Dieu ait couronné nos petits travaux, ou plutôt nos désirs, bénissez-le ; car c'est pour lui que nous désirons vivre et mourir et c'est lui qui nous en donne la grâce. " (3)

Ecoutons encore cette parole du P. Buteux qui devait un jour tomber sous les coups des sauvages: " Je m'estimerais trop heureux si Dieu avait permis que je tombasse entre leurs mains. Un acte d'amour est plus pur au milieu des flammes que ne le sont toutes nos dévotions séparées des souffrances. " (4)

A quelle perfection de charité n'étaient pas parvenus la plupart de ces généreux missionnaires ! Le P. Ragueneau écrivait au général de son ordre: " L'état de toute la mission est tel que je ne crois pas qu'on puisse rien ajouter à la piété, à l'obéissance,

(1) Relation de 1648, éd. de Québec, p. 14.
(2) Relation de 1635, éd. de Québec, p. 48.
(3) Relation de 1638, éd. de Québec. p. 43.
(4) Relations, éd. Thwaites, t. 37, p. 136.

à l'humilité, à la patience, à la charité, à la parfaite régularité de tous les nôtres." (1) La Providence récompensera tant de vertus en demandant à un grand nombre le sacrifice de leur sang. Plusieurs, sans y perdre la vie, furent torturés au poteau d'exécution par le fer et le feu des Iroquois. Combien d'autres trouvèrent une mort violente au milieu de leurs travaux ou succombèrent aux fatigues excessives et aux périls qui remplissaient leur vie de missionnaires.

Quels trésors de grâces et de mérites accumulés dans toutes ces souffrances, quelles promesses de divines bénédictions pour la jeune nation canadienne dans tous ces holocaustes qui la marquent du sceau vainqueur de la Croix ! Il convient de nous y arrêter avec une attention émue, puisque, par une coïncidence heureuse, cette année même, l'Eglise décerne les honneurs de la béatification à un groupe de huit religieux choisis parmi cette glorieuse phalange de martyrs.

A l'heure où des dangers sans cesse croissants s'élèvent contre notre vie comme peuple chrétien, cette glorification de nos Martyrs nous apparaît comme une nouvelle faveur du ciel destinée à soutenir et à exalter en quelque sorte notre espérance et, en nous donnant des protecteurs et des modèles de chez nous, à stimuler notre ardeur dans la poursuite de l'œuvre entreprise jadis par les héros et les saints qui fondèrent la patrie canadienne.

* * *

Laissez-nous donc signaler à votre piété chacun de ces noms de nos Martyrs désormais auréolés de la gloire officielle des bienheureux.

Le Père Jean de Brébeuf, véritable héros par la pratique de toutes les vertus, excella surtout par sa charité envers Dieu et envers les hommes. Il avait signé de son sang l'offrande de sa vie à Notre-Seigneur et fait vœu de ne jamais fuir le martyre. Saisi par les Iroquois, il eut les ongles arrachés, et reçut deux cents

(1) Documents inédits, XXII, p. 243.

coups de bâton ; attaché ensuite au poteau, il le baisa à genoux avec des transports de dévotion ; ses tortures durèrent trois heures. Il eut les membres taillades et brûlés, la peau de la tête arrachée, les chairs percées par des alènes chauffées à blanc ; il supporta les colliers de haches rougies au feu et l'eau bouillante jetée sur sa tête en dérision du baptême. Pour qu'il cessât de prêcher la foi, on lui coupa les lèvres et la langue et on lui enfonça un fer rouge dans la gorge. Enfin les barbares, émerveillés de son inaltérable force d'âme, lui arrachèrent le cœur, qu'ils dévorèrent, croyant par là hériter de son courage.

Le Père Gabriel Lalemant, pris avec le P. de Brébeuf, souffrit dans un corps frêle et débile, mais avec une âme forte, les mêmes tortures et d'autres encore durant l'espace de dix-sept heures. Il fut livré toute une nuit à la malice d'une troupe de jeunes gens qui le torturèrent de toutes façons, lui taillant et hachant la chair de la tête et d'autres membres, qu'ils brûlaient ensuite au fer rouge. Durant tout son supplice il priait les yeux levés au ciel et les mains jointes. Les barbares espérant lasser sa patience et comprenant qu'il la puisait dans la prière, s'acharnèrent à l'empêcher de joindre les mains et de regarder le ciel; on coupa et on brûla ses doigts, et comme il continuait de joindre ses mains, on les lui coupa et l'on brûla ses yeux au fer rouge. Enfin, au point du jour, quand il ne fut plus qu'une plaie sanglante, un coup de hache lui ouvrit la tête et délivra son âme généreuse.

Le Père Antoine Daniel, missionnaire des Hurons depuis plus de quinze ans, voit les bandes iroquoises fondre sur sa chapelle au moment où il finit sa messe. " Mes enfants, dit-il à ses chrétiens, aujourd'hui nous serons en paradis. " Il les bénit, les absout et pour leur permettre de s'échapper, il s'avance résolument au-devant des ennemis. Ceux-ci, déconcertés d'abord par son audace, l'accablent de coups et jettent son corps dans la chapelle en flammes, auprès de cet autel où il s'était offert une heure auparavant avec la divine victime.

Le Père Charles Garnier, homme d'une innocence angélique, regardé par tous comme un saint, accueillit avec délices son choix pour la mission huronne, comptant bien y verser son sang pour

Jésus-Christ. A l'annonce de l'arrivée des Iroquois dans sa bourgade, il se hâte de baptiser et d'absoudre ses ouailles, il envoie en lieu sûr tous ceux qui peuvent fuir et reste avec les vieillards et les malades pour les préparer à la mort qu'ils ne peuvent éviter. Les barbares le blessent et le frappent à mort. Il reprend ses sens un moment et se traîne auprès d'un moribond pour l'assister quand un Iroquois le tue de son arme à bout portant.

Le Père Noël Chabanel, pour ne pas manquer à la grâce du martyre, fait vœu de rester dans la mission huronne malgré toutes les répugnances et une difficulté extrême à apprendre la langue de ses néophytes. Il se rendait en canot à l'île Saint-Joseph quand son guide, un huron apostat, le massacra en haine de la foi qu'il avait reniée et jeta son corps dans les flots.

Le Père Isaac Jogues est l'un des martyrs les plus glorieux de la sainte Eglise ; les annales des premiers siècles présentent peu de cas comparables au sien. Un jour il avait demandé à Notre-Seigneur de boire largement à son calice. Il reçut aussitôt l'assurance que sa prière était entendue. On peut dire qu'il souffrit deux fois le martyre. Toutes les cruautés que les Iroquois exerçaient sur leurs prisonniers, il eut à les subir à plusieurs reprises, étant traîné de village en village pour être partout le jouet de la cruauté de tous. Roué de coups, brûlé, mutilé, déchiré dans ses membres qui n'étaient que des plaies vives pendant des semaines entières, il fut en outre réduit en un esclavage qui dura un an. Délivré, il est transporté en France où, quand on l'a reconnu, il est vénéré comme un martyr et un saint. Mais son cœur est tout à la Nouvelle-France ; il obtient d'y retourner, et c'est pour aller de nouveau chez les barbares qui l'ont si affreusement mutilé. " J'irai, dit-il, et je ne reviendrai pas." Invité traîtreusement à aller visiter un Iroquois, il se baissait pour pénétrer dans la cabane quand un coup de hache acheva son glorieux martyre et lui en assura la palme.

Le frère coadjuteur René Goupil et le *donné* Jean de la Lande furent deux de ces vaillants auxiliaires qui secondaient si utilement les efforts des missionnaires et ils eurent souvent part à leurs souffrances comme à leurs mérites. Sur leurs humbles

fronts le ciel va faire rayonner l'auréole des bienheureux martyrs. Tous deux étaient attachés à la personne du P. Jogues. René Goupil l'accompagna dans son premier voyage et fut soumis aux mêmes tortures que lui ; un sauvage lui fendit le crâne parce qu'il l'avait vu faire le signe de la croix sur le front d'un enfant malade. Jean de la Lande, compagnon du même Père dans sa dernière mission, ne voulut pas consentir à le quitter sous le coup des menaces de mort : il partagea ses mauvais traitements et, comme lui, fut immolé par la hache de l'Iroquois.

Voilà les huit religieux héroïques qui seront inscrits au catalogue des bienheureux par le Souverain Pontife le 21 juin prochain, et qui plus que jamais seront les protecteurs de cette terre canadienne arrosée et fécondée de leur sang.

* * *

Nous avons tenu, Nos Très Chers Frères, à dessiner à grands traits le rôle joué par les Pères de la Compagnie de Jésus dans la formation chrétienne de notre peuple, dans l'édification de notre vie nationale. Aussi, quand l'épreuve s'abattit à la fois sur la Nouvelle-France et sur la Compagnie de Jésus, l'évêque de Québec, maintint à leurs postes ces précieux auxiliaires, et l'on vit les Pères, bientôt vieillis et de plus en plus isolés, s'épuiser puis s'éteindre les uns après les autres en ce pays de leur adoption, laissant après eux, chez le peuple, une mémoire mêlée de mélancolique admiration : les noms des Pères Potier au Détroit, de la Brosse sur les deux rives du bas Saint-Laurent, Casot à Québec, ne seront pas encore oubliés quand leurs successeurs reviendront.

Les Jésuites revinrent au Canada en 1841, sur l'invitation pressante du pieux et saint évêque de Montréal, Mgr Ignace Bourget ; ils revinrent et, cette fois encore, de la vieille France des ancêtres. Le peuple canadien les reconnut et les accueillit à bras ouverts, et la Compagnie de Jésus reprit son œuvre interrompue et la continua à la mesure de ses forces et du nombre de

ses membres, moins héroïque sans doute, mais laborieuse toujours et sans cesse dirigée vers l'idéal des labeurs d'autrefois.

Les tribus indiennes ont vu reparaître leurs anciens missionnaires sur les bords des grands lacs et dans leurs forêts.

On les a vus de nouveau suivre dans leurs établissements les bûcherons et les voyageurs devenus colons, et l'on pourrait citer des diocèses presque entiers qui se sont formés des pauvres postes desservis par eux en attendant que le clergé séculier pût s'y fixer et y subsister.

On les a vus répéter plusieurs fois le geste des fondateurs du collège de Québec, ouvrir et maintenir aux avant-postes menacés de l'Eglise au Canada, des institutions d'enseignement secondaire, vraies forteresses catholiques où s'arment les chefs qui défendront la cause de Dieu et maintiendront l'idéal des anciens jours.

Ils ont prêché , ils ont propagé la doctrine chrétienne, notamment ils ont ravivé et popularisé davantage cette salutaire dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, implantée déjà dans ce pays par les apôtres du 17e siècle. Toujours attentifs aux besoins religieux des âmes et de la société, ils ont créé ou maintenu des œuvres admirables dont la portée bienfaisante ne sera mesurée que plus tard, mais dont déjà les activités nous comblent d'espérances réconfortantes.

Nous ne pouvons que nous réjouir des progrès de la vaillante Compagnie de Jésus et de la voir multiplier ses provinces au Canada. C'est un motif nouveau pour nous de célébrer avec allégresse ce troisième centenaire de son établissement dans notre pays.

* * *

Il nous reste à tirer de cette célébration et des événements qu'elle commémore quelques leçons utiles.

L'histoire de nos origines fait bien voir que c'est l'Eglise qui par ses évêques, ses missionnaires et ses institutions religieuses nous a faits ce que nous sommes, que nous tenons d'elle ce que nous avons de meilleur, qu'elle a fait de nous un peuple

chrétien voué à rendre témoignage à Dieu et à sa religion sainte à la face des nations.

Sachons être reconnaissants à Dieu de nous avoir appelés à cette vocation de choix et d'avoir placé sous la garde de son Eglise le berceau même de notre peuple. Mais, en même temps, rappelons-nous que les forces qui donnent à un peuple sa formation et son caractère initial sont aussi celles qui le font se développer, survivre à tous les dangers et à tous les malheurs, et le font parvenir à la perfection des nations vraiment grandes. Le sort des peuples est donc lié à la fidélité constante à leurs traditions. Quand un peuple trouve, comme le nôtre, la religion divine à la base de ses origines et de ses traditions, il a des promesses d'avenir d'un prix inestimable et il peut ambitionner de devenir une nation bénie du ciel et l'instrument des grandes œuvres de Dieu dans le monde.

Nous avons donc le devoir de garder jalousement tout ce qui nous rattache à nos religieuses origines. Gardons, retrouvons au besoin, les fortes vertus dont l'Eglise avait imprégné nos ancêtres, la simplicité et la pureté des mœurs, la modération dans la poursuite des biens terrestres, l'ordre et la fécondité dans la famille, toutes les forces spirituelles enfin que nous ont transmises nos pères et que nous avons le devoir de transmettre intactes à ceux qui viendront après nous.

Et puisque nous devons tout cela à la sainte Eglise, continuons à lui faire confiance, à elle et à ses chefs, à ceux qui auprès de nous représentent son autorité bienfaisante et qui sont les dispensateurs visibles de ses dons. Il faut que la confiance du peuple chrétien dans ses prêtres, qui aux heures d'épreuve l'ont sauvé de la ruine, ne s'affaiblisse pas ; n'allons pas croire que les dangers de l'époque où nous vivons sont moins à craindre : ils sont peut-être plus intimes et risquent ainsi d'échapper à notre clairvoyance. Nous serions imprudents de renoncer à ce qui a fait notre force dans le passé.

Encore une fois, faisons confiance à l'Eglise de Dieu. Nous n'avons rien à redouter, dans quelque sphère que ce soit, du plein

exercice de ses droits. Nous n'avons pas lieu de mesurer ou de marchander notre entière soumission à son empire spirituel. Que tous ceux qui prennent part à la conduite des affaires publiques continuent à lui faire crédit, prenant soin toujours de saisir sa pensée et sa doctrine sur les multiples objets qui intéressent à la fois le bien temporel de la nation et les intérêts éternels des âmes. Ils constateront toujours bien vite que ce que veut l'Eglise ce n'est pas tant dominer que vivifier et sauver ; ils goûteront comme son joug est doux pour les peuples comme pour les individus ; ils verront que même dans un pays comme le nôtre, où l'Eglise n'est pas la maîtresse de toutes les âmes, l'homme public n'a pas à secouer le joug de l'Eglise et à ignorer ses directions pour être juste envers tous : nul mieux qu'elle ne sait pratiquer la tolérance et la charité dues à tout être humain.

Mettons-nous en garde contre une diminution de notre fierté de catholiques, le catholicisme étant la seule vraie forme du christianisme, dont la pratique ne se distingue pas de la véritable civilisation. Laissons donc sous l'égide du catholicisme et de l'Eglise de Jésus-Christ notre vie individuelle et sociale. Ne nous laissons pas gagner à un lâche indifférentisme religieux, qui prépare les défections, et, avec le temps, les apostasies complètes. Pour cela nous devrons éviter avec soin de nous affilier aux sociétés neutres de toute nature, suivant la recommandation pressante du Saint-Siège et des Pères du Concile plénier de Québec. Enfin n'allons jamais, sous prétexte de largeur de vues, renier d'aucune façon notre titre de catholiques ni rougir de celle qui fut notre mère, dont le bras nous a protégés aux heures mauvaises et dont la féconde influence peut encore nous sauver.

Rendons grâces à Dieu, en second lieu, de ce qu'il a donné à notre peuple naissant toute une pléiade de saints personnages qui ont veillé sur ses premiers pas, qui ont orienté sa vie, qui ont offert au ciel pour lui, leurs travaux, leurs prières et, quelques-uns, tout leur sang.

Mais en même temps tirons la leçon qui se dégage de leur vie. Animons-nous à les imiter et à reproduire leurs vertus dans nos vies. Par une généreuse coopération à la grâce divine, tâchons

d'élever nos âmes jusqu'à cette sainteté à laquelle le divin Maître nous appelle quand il dit : " Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait. " (1) Cette perfection de vie et de vertus, qu'elle fleurisse surtout dans ces instituts religieux d'hommes et de femmes qui sont voués par vocation à la pratique des conseils évangéliques. Que le Maître de la vigne choisisse et prenne largement dans nos familes toujours fécondes des ouvriers fidèles pour les moissons immenses qui mûrissent au Canada et en pays infidèles. Et pour cela, que dans toutes les familles l'éducation reste ou redevienne forte et vigilante ; que l'on inspire aux enfants la piété et l'esprit de sacrifice et qu'on ne néglige rien pour éveiller les jeunes âmes au souci des intérêts de la gloire de Dieu.

Nous invoquerons souvent et avec confiance ces glorieux Martyrs ; chaque année quand reviendra leur fête, que la prière de tout le peuple canadien monte vers leurs trônes et, forte de leur intercession, qu'elle s'élève jusqu'au trône de Dieu pour en obtenir les divines faveurs. Nous demanderons avant tout que le règne de Dieu établi ici par nos saints se maintienne toujours ; que le peuple canadien, soumis à Jésus-Christ et à son Eglise, croisse toujours, suivant la parole de l'Ecriture, *in plebem perfectam*, qu'il devienne un peuple parfait, accomplissant les desseins de Dieu sur lui. (2)

Cette prière pour la patrie canadienne, elle devra animer et inspirer les fêtes que nous voudrions voir célébrer dans toutes les paroisses en l'honneur de nos bienheureux Martyrs. La supplication confiante de tout un peuple vers ceux qui furent ses pères ira droit à leur cœur ; leur puissante intercession nous sera acquise et l'Eglise du Canada en retirera les effets bienfaisants.

Pour donner une forme solennelle à notre reconnaissance pour tous les bienfaits que nous rappelle ce troisième centenaire de l'établissement de la Compagnie de Jésus au Canada et, en particulier, pour remercier Dieu de la glorification de nos Martyrs,

(1) Math., V, 48.
(2) Luc, I, 17.

on chantera le *Te Deum* dans toutes les églises, à l'issue de la grand'messe du dimanche 28 juin.

Sera la présente pastorale lue et publiée au prône dans toutes les églises et chapelles où se fait l'office divin, le premier dimanche après sa réception.

Fait et signé par nous le douzième jour de mai, l'an mil neuf cent vingt-cinq.

† L.-N. Card. Bégin, *Arch. de Québec.*
† Joseph-Médard, *Arch. d'Ottawa.*
† Georges, *Arch. de Tarona, Adm. Apost. de Montréal.*
† Paul-Eugène, *Arch. de Séleucie, Coadj. de Québec.*
† Michel-Thomas, *Ev. de Chicoutimi.*
† Paul, *Ev. de Sherbrooke.*
† François-Xavier, *Ev. des Trois-Rivières,*
† J.-S.-Hermann, *Ev. de Nicolet.*
† Guillaume, *Ev. de Joliette.*
† P.-T. Ryan, *Ev. de Pembroke.*
† Joseph-Romuald, *Ev. de Rimouski.*
† Joseph-Eugène, *Ev. de Mont-Laurier.*
† François-Xavier, *Ev. de Gaspé.*
† Raymond-Marie, *Ev. de Valleyfield.*
† Louis, *Ev. de Haileybury.*
† J.-M. *Ev. de Legio, Vic. ap. du Golfe Saint-Laurent.*
† Alphonse-Osias, *Ev. de Spiga, Aux. de Sherbrooke.*
† Joseph-Alfred, *Ev. de Titopolis, Aux. de Québec.*
† Emmanuel-Alphonse, *Ev. de Thennesis, Aux. de Montréal.*

J. A. Fontaine, V. G., *Adm. de Saint-Hyacinthe.*

APPENDICE

COMPTE-RENDU

DES

COLLECTES ORDINAIRES

FAITES DANS LE DIOCÈSE DE QUÉBEC EN

1918

Institutions diocésaines	Epiphanie	Crèche	Sourds-muets	Terre-sainte	Ruthènes	Denier S.Pierre	Colonisation	Clercs	Œuvre cath.	Préserv. j. fille	Patronage	Sainte Enfance	Prop. Foi
Archevêché	5 00	5 00	100 00	5 00	5 00	20 00	10 00	50 00	20 00	10 00	50 00	20 00	10 00
Asile du Bon-Pasteur	.....	.....	.....	.....	.....	5 00	.....	.....	.....	.....	.....	145 11	8 00
Asile St-Michel-Archange	5 00	5 55	5 20	4 25	8 75	14 00	5 80	8 00	5 50	5 75	5 50	2 25	5 35
Collège de Lévis	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Collège de S.-Anne de la Poc.	.....	.....	.....	.....	.....	13 75	.....	.....	10 25	.....	.....	11 60	.....
Hôpital-Général	4 00	.....	3 41	7 90	6 66	7 50	.....	.....	.....	.....	.....	3 15	47 22
Hospice Saint-Charles	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Hosp. St-Jos. Délivrance	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Hosp. des SS. Charité	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	63 00	.....
Hôtel-Dieu du Préc. Sang	2 00	5 00	2 00	4 00	4 00	12 00	5 00	.....	.....	5 00	.....	10 00	67 60
Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur	.....	.....	.....	.....	.....	1 50	.....	.....	.....	.....	.....	1 00	5 50
Séminaire	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ursulines	.....	5 00	10 00	.....	5 00	25 00	.....	.....	.....	5 00	.....	20 00	40 00
Paroisses													
Ancienne-Lorette (L')	.....	20 00	.....	15 11	10 31	30 00	.....	14 00	15 00	.....	.....	.....	127 00
Ange-Gardien (L')	6 00	9 00	6 00	6 75	6 00	39 00	7 00	13 00	6 50	7 00	1 04	4 15	10 00
Armagh	12 70	9 70	17 00	10 25	15 00	13 00	.....	16 45	.....	18 50	17 50	3 30	15 50
Basilique	50 00	.....	50 00	75 00	40 00	280 00	50 00	50 00	100 00	60 00	250 00	55 79	157 69
" Couv. de Mérici	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5 00	.....
Acad. Mallet (SS.Grises)	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Beaumont	6 40	9 50	5 50	10 30	7 50	21 25	5 00	10 00	6 60	7 60	.....	4 25	8 50
Beauport	.....	.....	.....	.....	.....	60 00	.....	.....	.....	.....	.....	12 00	80 00
Berthier	4 50	3 00	4 50	4 30	3 20	15 00	2 25	6 40	5 30	.....	2 75	6 00	2 00
Bienville	10 15	20 00	10 00	7 00	9 20	28 74	10 18	8 00	12 10	10 77	.....	6 14	28 40
Breakeyville	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Broughton	9 00	.....	10 00	9 25	9 75	12 00	.....	.....	8 50	9 00	10 00	.....	25 50
Buckland	.....	.....	4 00	3 00	3 00	5 00	4 00	4 00	6 00	.....	4 00	3 00	10 00
Cap-Rouge	3 35	2 70	3 25	3 25	3 20	6 80	1 00	6 60	5 70	.....	4 00	.....	.....
Cap-Saint-Ignace	14 15	10 00	15 50	15 00	15 75	36 00	12 00	16 00	12 00	15 25	15 00	.....	71 00

Cap-Santé	4 00	.....	3 50	6 00	3 00	8 00	3 50	.....	4 00	3 00	.....	26 80	3 20	
Charlesbourg	21 00	29 00	20 00	20 00	16 00	23 00	.....	23 00	18 00	20 00	5 00	17 41	158 45	
Charny	6 00	10 95	12 71	10 97	7 82	22 91	7 00	10 22	8 12	7 84	.....	6 00	.....	
Château-Richer	8 34	13 60	9 40	11 00	5 25	33 24	12 66	51 23	9 21	7 36	10 90	6 00	8 25	
Chaudière (Miss. du S. R.)	5 00	5 50	5 00	6 00	5 00	13 65	5 00	.....	5 60	5 00	7 00	.....	.....	
Coleraine	.....	.....	.....	4 00	.....	3 50	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
Cranbourne	3 00	4 00	.....	5 00	.....	6 00	.....	5 00	.....	5 00	.....	.....	.....	
Courville	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
Deschambault	8 60	6 26	6 80	8 80	9 23	26 60	10 50	9 03	7 25	7 65	10 40	48 70	57 75	
Donnacona	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
Dosquet	.....	.....	.....	.....	.....	5 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
Durantaye (La)	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
Ecureuils (Les)	6 00	5 00	4 00	8 00	4 00	5 00	.....	6 00	5 00	5 00	.....	7 00	26 00	
Enfant-Jésus (L')	.....	6 75	6 50	9 25	9 00	12 35	10 50	10 00	12 75	10 00	5 00	12 50	50	
Frampton	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
Giffard	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
Grondines (Les)	10 00	6 50	11 00	12 00	6 00	25 00	6 00	13 00	8 00	7 00	12 00	6 00	25 00	
Grosse-Isle	.....	.....	.....	2 25	1 75	2 50	.....	2 60	2 50	.....	.....	3 00	.....	
Honfleur	2 00	3 50	2 50	1 50	4 00	3 60	2 00	6 50	3 50	2 00	3 50	4 60	2 00	
Inverness	5 71	3 13	.....	4 31	.....	4 00	5 39	.....	6 84	5 00	6 22	.....	.....	
Isle-aux-Grues (L')	5 00	5 75	4 00	8 50	5 00	24 00	4 28	6 30	5 20	4 08	5 00	7 51	19 53	
Islet (L')	10 00	11 50	13 50	42 50	11 40	38 65	14 00	25 00	14 00	19 05	16 00	11 25	48 42	
" Couvent	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
Jacques-Cartier	15 00	25 00	10 00	25 00	10 00	25 00	10 00	10 00	20 00	15 00	130 00	24 00	24 00	
" Couvent	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6 50	.....	
Kamouraska	4 25	5 00	6 00	8 00	4 25	46 25	.....	10 00	4 25	5 00	.....	7 20	22 00	
Lac-Edouard	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
Lac-Noir	4 50	6 00	.....	4 00	3 00	25 00	2 00	5 00	15 00	4 00	4 00	4 00	10 00	
Lambton	9 40	7 00	10 00	8 00	5 00	16 00	6 00	7 00	.....	.....	.....	5 40	8 00	
Laval	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
Leeds	3 00	3 00	1 50	2 00	3 00	17 00	2 00	2 00	5 00	3 00	10 00	.....	.....	

Paroisses	Epiphanie	Crèche	Sourds-muets	Terre-sainte	Ruthènes	Denier S.Pierre	Colonisation	Clercs	Œuvre cath.	Prés. j. fille	Patronage	Sainte Enfance	Prop. Foi
Limoilou	6 00	10 00	10 00	5 00	6 00	20 00	5 00	15 00	20 00	10 00	15 00	10 00	10 00
Lotbinière	9 33	9 35	5 32	9 35	8 22	12 36	7 75	9 62	4 25	.....	8 42	5 00	31 25
" Couvent	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Mont-Carmel	8 75	.....	.....	9 85	10 03	.....	.....	10 00	8 65	7 37	.....	.....	.....
N.-D. du Chemin	7 00	.....	10 00	10 00	2 00	25 00	3 70	5 00	4 00	5 00	150 00	60 25	75 60
N.-D. de la Garde	.....	.....	.....	.....	.....	2 00	.....	5 00	3 00	.....	.....	.....	.....
N.-D. d'Issoudun	.....	.....	.....	.....	.....	4 75	.....	.....	4 50	.....	10 00	.....	.....
N.-D. des Laurentides	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
N.-D. de Lévis	30 00	36 00	35 00	43 00	29 50	111 00	29 00	50 00	28 00	33 00	197 09	36 07	231 82
N.-D. de Lourdes	.....	.....	.....	3 00	3 00	6 40	.....	.....	2 00	.....	2 00	.....	.....
N.-D. de Montauban	.....	.....	.....	5 00	7 19	16 00	.....	11 00	6 70	7 30	5 00	.....	.....
N.-D. du Portage	.....	.....	.....	5 20	.....	25 34	2 00	2 50	1 00	.....	.....	9 60	19 20
N.-D. du Rosaire	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Parisville	.....	5 00	.....	3 40	2 50	3 55	.....	4 00	3 00	2 30	3 00	.....	.....
Pintendre	.....	.....	.....	.....	.....	9 00	.....	5 00	15 00	.....	9 00	.....	7 00
Plessisville	12 00	12 00	11 00	24 00	15 00	32 00	13 00	.....	7 00	9 00	.....	15 47	62 78
Pointe-aux-Trembles	4 80	8 60	5 89	4 81	5 39	6 60	5 14	6 35	16 00	7 91	5 32	1 00	46 50
Pontbriand	85	1 20	2 75	1 55	2 65	7 05	3 15	2 50	2 50	2 60	4 00	.....	.....
Pont-Rouge	5 25	.....	6 00	6 50	4 25	21 00	.....	.....	15 00	6 00	7 25	.....	.....
Portneuf	4 10	8 00	.....	4 35	7 15	7 45	.....	53 05	8 45	.....	.....	.....	29 17
Rivière-à-Pierre	.....	.....	.....	5 00	.....	3 50	.....	.....	3 50	3 00	.....	.....	.....
Rivière-Henry	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Rivière-Ouelle	5 00	6 00	7 00	7 00	5 00	41 00	6 00	8 00	7 00	5 00	.....	.....	.....
Robertson	1 00	3 00	2 00	2 00	2 00	10 00	2 00	5 00	7 00	2 00	.....	.....	.....
S.-C. de Jésus (Beauce)	.....	10 00	10 00	5 00	.....	20 00	.....	10 00	.....	11 00	10 00	.....	.....
S.-C. de Jésus (Québec)	.....	.....	10 00	.....	.....	30 00	.....	15 00	.....	.....	.....	.....	.....
St-Adalbert	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Adrien	3 00	2 00	.....	.....	.....	5 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Agapit	5 00	.....	.....	.....	2 55	4 00	.....	.....	1 75	.....	.....	3 00	11 00
Ste-Agathe	4 03	.....	4 90	3 07	3 27	14 00	7 16	8 50	4 22	.....	4 06	.....	.....
St-Alban	9 71	7 08	8 20	.....	.....	10 00	10 35	.....	4 00	5 96	.....	.....	.....

St-Alexandre	5 00	10 00	5 00	7 00	6 00	13 00	.....	9 00	8 00	6 00	.....	.....	77 00
St-Alphonse de Thetford	10 00	20 00	.....	20 00	6 00	120 00	.....	15 00	40 00	.....	.....	.....	.....
St-Ambroise de Lorette	15 00	15 00	20 00	15 00	15 00	20 00	.....	15 00	15 00	15 00	18 00	.....	35 35
Ste-Anastasie de Lyster	7 75	6 00	11 00	6 75	5 00	12 00	6 00	6 00	6 00	6 00	6 00	3 00	3 00
" Couvent	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-André	6 08	5 25	6 95	8 05	7 60	9 52	8 80	8 62	8 00	5 86	5 44	.....	.....
Saints-Anges	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1 00
Ste-Anne de Beaupré	10 00	5 00	20 00	30 00	15 00	100 00	10 00	25 00	15 00	15 00	20 00	30 00	20 50
Ste-Anne de la Pocatière	10 00	.....	8 00	8 00	.....	12 00	9 00	12 00	15 00	11 00	12 00	.....	.....
St-Anselme	10 28	.....	8 79	11 25	11 49	28 92	9 17	11 83	12 14	.....	.....	28 22	31 30
St-Antoine de Tilly	3 00	4 00	3 75	4 50	2 75	12 75	.....	6 75	4 50	.....	.....	.....	17 25
St-Antonin	5 70	8 10	4 85	3 28	5 35	15 43	.....	10 19	7 50	.....	4 45	.....	13 50
St-Apollinaire	.....	6 00	6 00	7 00	.....	13 00	5 00	6 00	.....	5 00	.....	.....	.....
Ste-Apolline	5 00	.....	2 00	2 00	2 00	5 00	2 25	2 50	4 00	2 00	2 00	.....	.....
St-Aubert	7 97	7 47	5 40	9 04	2 00	16 31	11 31	10 08	8 09	5 30	8 12	6 05	7 00
St-Augustin	10 00	8 54	10 39	15 49	8 16	34 14	19 15	12 52	10 35	12 60	11 00	21 70	65 04
Ste-Aurélie	1 00	1 00	2 50	3 00	1 50	2 00	2 00	3 00	2 00	2 00	.....	.....	10 00
St-Basile	8 00	10 00	6 00	12 25	6 00	21 00	8 00	15 00	7 00	8 00	15 00	21 00	24 65
St-Benjamin	.....	.....	.....	2 50	1 00	1 50	.....	.....	1 50	1 00	2 00	.....	.....
St-Benoît-Labre	3 50	4 00	5 37	.....	10 00	10 00	.....	10 00	.....	.....	.....	4 00	3 00
St-Bernard	3 00	5 98	5 00	4 93	5 15	1 69	5 00	5 25	5 00	4 25	5 00	4 00	.....
St-Bruno	1 25	1 20	2 15	2 50	1 00	5 80	2 46	2 15	2 25	2 50	1 50	.....	.....
St-Camille	5 25	5 00	6 00	7 00	6 00	13 00	.....	.....	.....	4 50	5 40	.....	.....
St-Casimir	17 00	16 00	32 00	35 00	16 00	45 00	15 00	16 00	16 00	16 00	18 00	20 00	100 00
Ste-Catherine	5 25	4 25	7 75	4 00	6 00	.....	12 00	.....	7 00	5 00	6 00	6 00	.....
St-Charles	6 00	8 00	7 00	6 00	6 00	30 00	7 00	6 00	8 00	6 00	7 00	31 20	78 50
Ste-Christine	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ste-Claire	8 70	8 20	8 40	9 50	8 30	12 30	9 80	14 30	6 80	9 10	11 10	9 20	10 10
St-Cœur de Marie, (Még.)	3 90	.....	9 00	5 15	4 80	23 25	2 50	7 20	6 70	3 55	5 50	3 00	.....
St-Cœur de Marie, (Qué.)	.....	.....	.....	.....	20 00	50 00	8 00	.....	10 00	.....	.....	.....	.....
St-Côme	3 00	5 00	5 00	5 00	5 00	25 50	5 00	8 00	5 00	5 00	5 00	2 00	3 00
Ste-Croix	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Cyprien	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Cyrille	8 61	6 18	8 33	6 78	8 05	8 70	7 46	9 85	8 61	8 86	.....	.....	60
St-Damase	.....	1 50	2 75	4 50	3 00	2 00	.....	4 25	2 00	2 50	3 00	.....	.....
St-Damien	2 00	2 00	2 00	2 00	2 00	5 00	2 00	2 00	5 00	2 00	2 00	2 00	2 00
St-David	5 15	.....	7 75	17 65	8 00	33 50	5 00	20 00	8 20	6 25	5 00	16 54	30 00

Paroisses	Epiphanie	Crèche	Sourds-muets	Terre-sainte	Ruthènes	Denier S.Pierre	Colonisation	Clercs	Œuvre cath.	Prés. j. fille	Patronage	Sainte Enfance	Prop. Foi
St-Denis	7 20	8 00	9 75	11 00	8 00	23 00	9 50	11 00	7 60	9 15	9 50	.....	35 35
St-Edouard	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10 00	.....	68 00
St-Eleuthère	4 30	6 70	6 00	2 00	7 00	19 15	10 50	8 00	6 00	10 50	8 25	5 60	3 50
St-Elzéar	6 00	4 68	5 49	6 50	6 05	10 75	4 08	8 35	4 40	5 80	6 89	2 00	5 21
Ste-Emélie	5 00	8 00	8 30	5 00	5 00	20 00	4 20	5 00	5 00	5 00	5 50	4 00	.....
St-Ephrem	11 46	9 31	9 91	10 16	11 40	22 10	11 05	12 42	19 17	11 86	9 92	9 03	12 47
St-Etienne	2 00	.....	.....	2 00	2 00	2 00	2 00	.....	5 00	.....	2 00	.....	5 00
St-Eugène	7 16	4 27	4 70	9 06	7 43	21 36	.....	8 00	6 00	7 40	5 88	10 20	20 60
Ste-Euphémie	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5 00	5 47	3 86	.....	.....	.....
St-Evariste	6 50	5 84	3 75	8 90	6 50	28 30	4 90	8 00	10 00	6 12	4 89	5 10	6 00
St-Fabien	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ste-Famille	.....	.....	2 00	5 00	.....	18 50	2 25	12 00	3 25	2 50	.....	4 00	16 00
St-Ferdinand	.....	.....	10 00	12 42	6 02	25 58	.....	.....	12 22	.....	.....	.....	.....
St-Ferréol	3 35	2 60	3 75	7 00	.....	34 05	3 00	5 00	5 00	4 00	3 50	.....	.....
St-Flavien	9 39	8 35	10 00	10 40	12 75	21 40	7 00	18 70	12 85	5 00	.....	5 00	15 00
Ste-Foy	2 00	2 00	2 00	2 00	2 00	26 00	3 00	4 00	3 00	2 00	2 00	.....	26 00
" Couvent	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-François d'Assise	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10 00	.....	.....
St-François de Beauce	8 00	9 00	9 00	10 00	8 00	18 00	7 00	9 00	50 00	7 00	9 00	6 00	50 00
St-François, I.-O	4 25	5 25	4 50	4 75	5 25	10 00	4 45	8 50	6 20	4 80	9 50	2 26	20 00
St-François, Montmagny	10 00	5 00	8 00	9 00	8 00	15 00	10 00	15 00	10 00	5 00	10 00	5 00	25 00
St-Frs-Xav. de Fraserville	4 20	.....	3 14	4 29	1 90	6 20	3 50	8 50	12 50	.....	5 60	3 20	.....
St-Frédéric	.....	5 25	9 00	7 75	9 00	10 00	.....	11 50	.....	.....	.....	1 00	7 00
St-Gédéon	2 00	8 00	.....	2 40	2 00	8 25	3 00	2 00	2 00	3 00	3 00	.....	.....
St-Georges	35 00	20 00	10 00	10 00	25 00	15 00	10 00	11 00	24 00	10 00	24 00	57 60	32 00
" Couvent	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Gérard Magella	3 00	4 00	.....	.....	.....	7 00	.....	.....	.....	.....	7 00	.....	.....
St-Germain	4 00	4 35	3 53	7 00	4 00	4 00	.....	4 47	2 65	3 00	.....	3 00	5 00
Ste-Germaine	10 25	8 50	10 00	8 00	10 75	50 25	6 00	14 00	11 00	11 00	13 25	.....	9 00
St-Gervais	4 35	3 36	5 10	5 00	4 70	4 44	3 05	4 65	5 69	3 10	.....	.....	1 50
" Couvent	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4 75	.....
St-Gilbert	3 83	1 52	2 74	3 58	.....	4 76	.....	6 36	4 59	2 80	6 97	.....	4 16
St-Gilles	1 00	2 50	2 50	1 00	1 00	2 00	.....	2 00	.....	.....	.....	.....	.....
St-Grégoire	.....	.....	.....	10 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

Ste-Hélène	6 05	5 50	5 00	10 00	8 90	9 15	5 95	7 31	5 25	6 00	11 65	1 98	28 00
Ste-Hénédine	5 22	17 68	7 25	9 00	8 40	25 75	5 00	13 26	9 00	5 15	11 00	.....	26 00
St-Henri	11 00	8 10	10 00	11 00	15 75	32 25	15 25	15 50	15 00	11 30	14 25	18 25	37 50
St-Hilaire de Dorset	.....	.....	.....	.....	.....	3 00	.....	9 50	.....	.....	.....	.....	.....
St-Honoré	7 00	.....	6 25	13 55	5 75	27 50	4 00	7 05	12 00	.....	14 55	6 60	.....
St-Isidore	8 00	7 50	7 50	12 10	9 05	20 00	8 00	8 00	10 00	8 00	8 30	21 00	75 00
St-Jean-Bapt., Québec	21 56	.....	11 00	40 00	16 00	30 26	12 55	25 00	12 41	12 00	243 16	.....	26 25
" Académie	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	50 00	.....
St-Jean-Chrysostôme	4 00	.....	5 00	7 00	3 00	20 00	6 00	5 00	3 00	4 00	6 50	7 50	.....
St-Jean-Deschaillons	2 75	.....	3 50	4 00	3 00	16 00	1 00	9 50	9 25	3 50	.....	.....	15 50
St-Jean, I.-O.	7 60	.....	.....	7 12	1 55	45 46	.....	5 06	7 50	.....	.....	27 12	81 00
St-Jean-Port-Joli	13 30	7 95	13 40	12 95	14 60	41 45	14 90	14 60	11 65	12 00	.....	.....	.....
St-Joachim	4 00	3 15	3 60	5 00	4 50	27 50	4 30	6 00	6 00	4 00	4 75	9 25	28 50
St-Joseph de Beauce	24 00	12 50	14 00	16 00	12 15	43 00	11 50	12 00	11 00	12 50	11 00	.....	32 00
St-Joseph de Lévis	5 50	7 21	.....	.....	6 43	19 65	4 00	17 00	9 00	5 11	.....	.....	.....
" Couvent de Lauzon	1 60	.....	1 10	1 10	1 10	2 20	.....	1 10	1 10	1 10	1 10	143 00	1 50
St-Jules	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ste-Julie	2 00	2 00	3 00	2 00	2 00	15 00	5 00	.....	6 00	2 00	2 00	.....	.....
St-Just de Bretenières	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ste-Justine	4 00	4 00	5 00	5 00	.....	.....	.....	.....	10 00	.....	.....	5 00	.....
St-Lambert	3 80	7 00	4 15	5 40	4 15	14 75	.....	4 65	2 15	.....	3 20	6 20	35 00
St-Laurent, I.-O.	4 00	5 00	4 35	6 15	.....	3 25	.....	6 00	4 50	5 00	4 50	.....	.....
" Couvent	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Lazare	3 80	5 00	2 00	3 69	2 00	3 00	1 80	5 00	4 00	1 82	3 00	.....	.....
St-Léonard	3 00	5 00	3 00	7 00	3 00	5 00	3 00	9 00	7 00	4 00	5 00	.....	.....
St-Louis de Gonzague	1 50	.....	2 25	2 00	1 50	5 70	.....	5 00	3 00	3 00	2 00	.....	.....
Ste-Louise	4 75	5 05	6 25	6 35	4 75	4 60	.....	5 55	4 60	5 75	7 50	.....	7 70
St-Luc	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	3 00	1 00	1 00	2 00	1 00	1 00	.....	.....
Ste-Lucie de Beauregard	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Ludger de Beauce	5 00	3 50	8 00	6 25	4 25	7 00	5 00	5 00	7 25	5 50	.....	.....	.....
St-Ludger de Fraserville	.....	.....	.....	7 55	.....	36 00	.....	.....	20 00	.....	.....	.....	.....
St-Magloire	.....	.....	5 00	5 00	5 00	11 00	.....	4 00	.....	.....	9 00	.....	.....
St-Malachie	.....	4 00	2 70	4 00	.....	4 00	.....	7 00	6 00	.....	4 00	.....	4 00
St-Malo	2 00	2 00	2 00	3 00	2 00	85 00	2 00	4 00	45 00	4 00	4 00	64 05	.....
St-Marc	7 00	7 00	6 00	8 00	11 00	20 00	8 00	7 00	8 00	8 00	4 00	5 00	7 00
St-Marcel	.....	.....	.....	2 00	.....	7 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

Paroisses	Epiphanie	Crèche	Sourds-muets	Terre-sainte	Ruthènes	Denier S.Pierre	Colonisation	Clercs	Œuvre cath.	Prés. j. fille	Patronage	Sainte Enfance	Prop. Foi
Ste-Marguerite	6 00	6 00	6 00	7 00	6 00	34 09	11 00	8 00	4 00	.....	.....	11 71	11 50
Ste-Marie	.....	17 00	12 95	19 20	12 85	40 00	10 40	11 15	14 55	10 80	.....	2 45	15 65
St-Martin	4 00	8 50	5 75	8 60	4 50	13 00	5 30	9 00	8 20	8 50	4 00	.....	.....
Ste-Martine de Courc	4 54	3 92	3 75	4 61	5 14	4 72	6 00	5 50	3 75	5 00	2 75	.....	.....
St-Maurice de Thetford	5 00	.....	5 00	5 00	5 00	10 00	5 00	10 00	10 00	5 00	10 00	5 00	.....
St-Maxime de Scott	.....	.....	.....	5 00	.....	.....	.....	.....	5 00	.....	.....	.....	.....
St-Méthode	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Michel	3 02	2 13	3 45	4 15	2 04	8 35	2 60	4 01	6 10	3 20	.....	10 00	40 09
St-Narcisse de Beaurivage	75	1 00	1 22	1 00	1 00	4 25	1 18	3 44	5 75	1 08	2 00	.....	.....
St-Nazaire	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Nérée	2 00	2 00	.....	3 75	2 50	9 25	.....	5 00	3 00	3 40	3 75	.....	7 00
St-Nicolas	6 60	6 45	5 65	5 50	5 25	6 75	8 45	21 25	6 40	6 25	6 50	.....	.....
St-Onésime	1 00	1 75	2 80	2 50	3 00	10 50	3 25	3 25	2 00	2 00	2 25	.....	14 00
St-Pacôme	9 25	6 35	6 00	9 25	9 30	47 75	15 00	6 25	8 75	9 75	9 25	.....	9 50
St-Pamphile	3 86	5 00	5 00	8 00	5 15	17 00	9 50	9 25	5 00	2 00	3 00	2 00	20 86
St-Pascal	5 50	.....	9 50	15 00	.....	19 50	.....	27 50	20 00	8 00	.....	63 67	74 74
St-Patrice de Beaurivage	2 20	3 25	1 23	2 40	3 00	2 30	2 10	2 80	1 50	2 00	3 00	1 18	50
St-Patrice de Fraserville	.....	.....	20 50	19 00	.....	35 00	15 00	.....	20 00	.....	25 00	5 00	21 00
" Couvent	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Patrice de Québec	15 00	.....	15 00	17 57	7 00	20 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	23 00
St-Paul du Buton	4 00	4 00	3 50	2 00	7 50	17 50	.....	5 50	7 00	4 00	7 00	.....	.....
Ste-Perpétue	.....	11 00	7 75	12 75	.....	6 00	13 00	12 00	10 00	10 00	.....	.....	.....
Ste-Pétronille	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Philémon	.....	4 00	3 00	2 00	2 00	15 00	1 00	1 00	14 00	4 00	1 00	2 00	2 00
St-Philippe de Néri	5 80	4 80	4 80	9 00	5 65	7 50	5 00	10 00	5 70	5 50	8 50	4 00	8 00
Ste-Philomène	4 50	4 00	6 00	8 10	5 25	21 08	5 84	7 00	5 20	5 30	5 65	.....	.....
St-Pierre-Baptiste	3 50	3 60	.....	3 64	5 08	.....	1 00	4 28	.....	.....	.....	.....	.....
St-Pierre I.-O.	6 00	7 00	6 00	6 00	5 00	9 00	5 00	6 00	7 00	7 00	8 00	13 00	100 00
St-Pierre de Montmagny	6 00	.....	.....	12 50	.....	67 36	.....	21 20	19 60	.....	12 00	.....	58 00
St-Prosper	.....	.....	.....	.....	5 00	9 00	4 00	2 00	4 00	2 00	2 00	.....	.....
St-Raphaël	.....	5 50	10 00	9 30	8 07	22 50	17 50	21 00	9 05	9 60	11 31	.....	.....
St-Raymond	10 00	9 40	10 00	9 25	7 13	57 50	.....	36 89	17 59	11 38	13 00	76 70	65 15
St-Rémi	5 61	8 25	1 57	3 00	2 00	6 00	.....	2 01	2 00	2 00	.....	.....	.....

St-Roch des Aulnaies	9 77	.....	10 55	8 55	7 40	23 00	8 00	11 00	6 08	6 10	.....	.....	79 74
St-Roch de Québec	.....	.....	.....	40 00	.....	30 00	22 00	.....	30 00	24 00	35 00	.....	227 64
" Ecoles des Frères	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	21 13
" Couvent	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	34 05	.....
St-Romuald	10 00	10 00	10 00	10 00	10 00	.....	.....	.....	17 00	.....	.....	.....	20 50
Ste-Rose	3 00	4 50	2 25	4 36	3 40	13 94	2 00	7 98	14 63	4 00	5 00	3 25	.....
Ste-Sabine	1 77	94	2 04	1 82	1 80	3 60	1 81	2 00	.....	.....	.....	.....	.....
SS.-Sacrement (RR. PP.)	.....	.....	.....	3 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Samuel	3 85	.....	3 54	3 46	4 00	7 25	4 92	4 25	2 45	2 05	4 00	.....	2 00
St-Sauveur	26 89	28 23	21 52	44 86	19 82	83 27	14 18	11 94	17 38	21 86	19 13	22 15	451 89
" Ecole des Frères	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	104 70
" Couvent	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	86 00	.....
St-Sébastien	6 00	5 50	6 75	5 50	7 25	16 00	6 25	7 50	6 75	7 00	.....	.....	8 00
St-Sévérin	2 25	2 00	2 00	2 50	2 60	5 90	5 35	.....	3 40	3 00	3 70	.....	.....
Ste-Sophie	5 15	3 32	3 23	5 10	4 61	13 27	4 53	6 57	3 42	3 63	3 35	.....	.....
St-Sylvestre	4 00	6 00	4 00	5 00	5 00	5 50	.....	.....	.....	5 00	.....	5 50	8 50
" Couvent	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Théophile	1 20	.....	2 00	2 30	2 80	7 50	.....	5 00	2 20	2 30	2 50	.....	.....
St-Thomas de Montmagny	12 00	30 00	27 75	.....	25 00	50 00	40 00	40 00	40 00	40 00	18 00	.....	65 00
St-Thuribe	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Tite du Cap	3 00	2 00	1 88	4 85	2 00	17 67	2 50	3 00	5 29	2 51	4 00	.....	.....
St-Ubald	12 00	10 25	10 32	12 25	11 50	26 00	10 80	13 25	10 00	12 00	10 70	10 50	10 30
St-Vallier	3 94	2 34	2 06	5 00	1 60	5 60	2 66	20 61	1 65	3 00	.....	1 55	5 00
St-Victor	9 25	10 00	10 00	10 25	9 00	22 00	10 50	10 50	12 00	11 00	11 00	24 25	30 00
St-Zacharie	3 00	3 00	4 00	.....	.....	2 00	3 15	3 13	3 00	3 00	2 00	.....	.....
Sillery	11 43	15 23	11 42	13 18	9 73	27 87	14 76	10 00	10 82	14 57	14 93	.....	.....
" Couvent	.....	.....	.....	7 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	15 00	.....
Stadacona	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Standon	4 00	4 14	7 50	3 00	4 38	7 00	4 00	10 00	5 63	7 07	6 81	3 58	4 32
Stoneham	.....	.....	.....	1 00	.....	5 00	.....	.....	.....	.....	3 50	.....	.....
Tewkesbury	.....	40 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Valcartier	.....	20 00	.....	.....	.....	50	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

Paroisses	Epiphanie	Crèche	Sourds-muets	Terre-Sainte	Ruthènes	Denier S.Pierre	Colonisation	Clercs	Œuvre cath.	Prés. j. fille	Patronage	Sainte Enfance	Prop. Foi
Village Huron de Lorette	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Villeroy	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1 05
Dons part., etc	6 12	.....	100 00	.....	.....	1692 88	1 00	.....	.....	.....	101 00	136 00	103 08
Total	1134 18	1126 76	1439 72	1625 61	1153 06	5782 61	1011 47	1746 08	1700 87	1123 53	2053 35	1959 14	4510 48

Quelques autres collectes ont donné les résultats suivants :

Pour l'Hôtel-Dieu de Sacré-Cœur	$ 5,364 82
Pour l'église de Ste-Sabine, souscriptions et collectes	4,288 48
Par M. le Chan. Brousseau	2,607 47
Pour les Œuvres Catholiques de Belgique, par M. l'abbé Larsimont	7,577 00

Nous n'avons pas les chiffres des collectes envoyés directement aux organisateurs, comme celles pour le Chez nous du Soldat, pour la Croix-Rouge, et les Huttes des Soldats.

CHAN. CHS BEAULIEU,

Aumônier

Archevêché de Québec,
1 janv. 1919.

ÉTAT DE COMPTE

DE LA SOCIÉTÉ DE COLONISATION POUR L'ANNÉE 1918

Recettes

En caisse au 1er janvier 1918	$	564 68
Quête dans les églises		1,011 47
Collecte de M. le Chan. J.-O. Brousseau		2,607 47
	$	4,183 62

Dépenses

Orphelinat agricole de St-Damien	$	3,107 47
Chemins à St-Just de Bretennières		100 00
Défrichement " "		64 68
" à St-Adalbert		100 00
	$	3,372 15

Résumé

Recettes	$	4,183 62
Dépenses		3,372 15
Balance	$	811 47

La société a reçu du gouvernement la somme de	$	1,432 77
laquelle a été dépensée comme suit :		
Chemins à St-Cyprien (Dorchester)		350 00
" Ste-Lucie de Beauregard		200 00
" St-Luc (Dorchester)		200 00
" St-Louis de Gonzague		150 00
" Ste-Apolline		300 00
" St-Nérée		232 77
	$	1,432 77

J.-Cl. Arsenault, *ptre.*
Secrétaire-trésorier.

Archevêché de Québec,
1er janvier 1919.

Itinéraire de la visite pastorale de 1919

1.—Pintendre	*jeudi*	15 mai
2.—Saint-David	*vendredi*	16 "
3.—Saint-Romuald	*samedi*	17 "
4.—Saint-Jean-Chrysostôme	*lundi*	19 "
5.—Notre-Dame de Charny	*mardi*	20 "
6.—Breakeyville	*jeudi*	22 "
7.—Saint-Lambert	*vendredi*	23 "
8.—Saint-Etienne	*samedi*	24 "
9.—Mission du T. S. Rédempteur	*dimanche*	25 "
10.—Saint-Nicolas	*lundi*	26 "
11.—Saint-Antoine de Tilly	*mardi*	27 "
12.—Saint-Apollinaire	*mercredi*	28 "
13.—Notre-Dame d'Issoudun	*vendredi*	30 "
14.—Sainte-Croix	*samedi*	31 "
15.—Saint-Edouard	*lundi*	2 juin
16.—Saint-Louis de Lotbinière	*mercredi*	4 "
17.—Sainte-Emmélie	*vendredi*	6 "
18.—Saint-Jean Deschaillons	*samedi*	7 "
19.—Saint-Jacques de Parisville	*lundi*	9 "
20.—Sainte-Philomène	*mardi*	10 "
21.—Notre-Dame de Lourdes	*mercredi*	11 "
22.—Sainte-Anastasie de Lyster	*jeudi*	12 "
23.—Sainte-Julie	*vendredi*	13 "
24.—Saint-Calixte	*samedi*	14 "
25.—Sainte-Sophie	*lundi*	16 "
26.—Saint-Ferdinand	*mardi*	17 "
27.—Saint-Pierre-Baptiste	*mercredi*	18 "

28.—Inverness	*jeudi*	19 juin
29.—Saint-Jacques de Leeds	*vendredi*	20 "
30.—Sainte-Agathe	*samedi*	21 "
31.—Saint-Octave de Dosquet	*lundi*	23 "
32.—Saint-Flavien	*mardi*	24 "
Retour à Québec pour la fête du Sacré-Cœur	*jeudi*	26 "
33.—Saint-Agapit	*lundi*	30 "
34.—Saint-Gilles	*mardi*	1er juillet
35.—Saint-Narcisse	*mercredi*	2 "
36.—Saint-Patrice	*jeudi*	3 "
37.—Saint-Sylvestre	*vendredi*	4 "
38.—Saint-Elzéar	*samedi*	5 "
39.—Saint-Séverin	*lundi*	7 "
40.—Saint-Frédéric	*mardi*	8 "
41.—Saint-Jules	*mercredi*	9 "
42.—Sacré-Cœur de Jésus	*jeudi*	10 "
Retour à Québec	*samedi*	12 "
43.—Coleraine	*vendredi*	5 sept.
44.—Lac-Noir	*samedi*	6 "
45.—Saint-Adrien	*lundi*	8 "
46.—Saint-Maurice de Thetford	*mardi*	9 "
47.—Saint-Alphonse de Thetford	*jeudi*	11 "
48.—Robertsonville	*samedi*	31 "
49.—Saint-Cœur de Marie	*lundi*	15 "
50.—Saint-Antoine de Pontbriand	*mardi*	16 "
51.—Saint-Pierre de Broughton	*mercredi*	17 "
52.—L'Enfant-Jésus	*vendredi*	19 "
53.—Sainte-Marie	*samedi*	20 "
54.—Saint-Maxime	*lundi*	22 "
55.—Saint-Bernard	*mardi*	23 "
56.—Saint-Isidore	*mercredi*	24 "
Retour à Québec	*vendredi*	26 "

QUÆSTIONES ANNO 1920

Collationibus theologicis discutiendæ in diœcesi Quebecensi

——o——

MENSE JANUARIO

Paulus, parochus diœcesis Quebecensis, audiens confessiones, occasione supplicationis Quadraginta Horarum, in aliquâ vicinæ diœcesis parochiâ immediate suam tangente, invenit pœnitentem, qui, vocatus cum alio tantum teste ad testimonium ferendum in causâ in quâ Petrus, amicus ejus, accusatus est liquores inebriantes absque requisitâ licentiâ vendidisse (quæ accusatio juxta veritatem facta est), sed volens amici condemnationem impedire, perjurium fecit jurans Petrum numquam taliter egisse. Auditâ hâc accusatione, Paulus dubitat utrum pœnitentem a tali reservato peccato absolvere possit, sed tamen, videns bonas ejus dispositiones et occasionem indulgentias lucrandi considerans, absolutionem ei impertivit. Postea vero incœpit dubitare utrum bene egerit et sequentes quæstiones cuidam theologo proposuit :

1° Quandonam confessarius, non habens jurisdictionem quoad peccata Episcopo reservata, potest a talibus peccatis absolvere ?

2° Utrum, in casu, pœnitens per perjurium factus sit causa damni alicujus injusti, cujus compensatio imponenda sit ?

3° Utrum bene vel male egerit Paulus ? Si male, ad quid teneatur ?

Exponatur sensus axiomatis : Facienti quod est in se, Deus non denegat gratiam.

MENSE MAIO

Titia exponit in suâ confessione quod, anno elapso, communionem paschalem non fecit, quia accusavit adulterium a se commissum et noluit nomen complicis revelare. Attamen confessarius nomen hujus complicis exquisivit, ita ut, sic affirmabat, potuerit alias puellas contra hujus hominis insidias protegere. Sed Titiam nomen ejus manifestare nolentem confessarius sine absolutione dimisit.

Unde quæritur :

1° Estne, semper et in omnibus casibus, confessario prohibitum exquirere nomen complicis ?

2° Quid de modo agendi hujus confessarii ?

3° Confessarius incurritne censuram ?

Petrus, parochus, qui est solus in suâ parochiâ, ut satisfaciat, juxta ordinem suæ diœcesis, obligationi celebrandi pro populo, solemnitates, quæ diebus dominicis celebrantur, omittere solet. Sed audit a pluribus confratribus, qui non habent vicarios, has solemnitates celebrari et harum missam pro populo applicari. Unde quærit quid agendum sit ?

MENSE OCTOBRI

Titius juvenis sæpe sæpius, sine tamen intentione matrimonii contrahendi, nocturno tempore adit domum puellæ Ursulæ, cum quâ solus remanet et frequenter ac graviter peccat. Multoties jam promisit se derelicturum esse hanc occasionem, sed promissionem nondum implevit.

Die aliquâ, confessario suo Paulo dicit quod pluries fuit in domo Ursulæ nocturno tempore et solus cum eâ remansit, quin tamen peccaret. Interroganti autem confessario, Titius respondit habuisse graves tentationes quam dimisit et non velle inire matrimonium cum hâc puellâ. Unde Paulus, judicans hanc occasionem esse proximam et liberam, cessationem modi hujus agendi urget.

Titius autem hanc cessationem promittit, sed dicit ipsi necessarium esse adire Ursulæ domum unâ amplius vice, quia multa habet ei dicenda et quia vult recuperari res suas quæ apud eam inveniuntur. Paulus dicit quod ipse potest hoc facere durante die. Sed reponit Titius hoc esse impossibile propter periculum infamiæ et quia necessaria est protracta conversatio. Ideo confessarius licentiam concedit, dummodo Titius promittat hanc esse ultimam vicem, conversationem non futuram esse nimis longam, et omnes conatus adhibendos esse ad peccatum vitandum.

Unde quæritur utrum in his omnibus bene egerit Paulus.

Pœnitens, qui per longum tempus habitudinem blasphemandi indulsit, sed qui nunc serio agit ad hanc habitudinem deponendam, peccatne graviter si, vi habitudinis, blasphemias de novo pronuntiat ?

MENSE DECEMBRI

Joannes mercator officinam suam habet in aliquo valde extenso ædificio, quod est Petri. Iamvero, cum mercatura non bene se habeat, ille mercator statuit leve quoddam incendium in suâ officinâ suscitare, ita ut possit obtinere solutionem assecurationis quam detinet et omnes res ad mercaturam pertinentes facilius vendere valeat. Nullo modo suspicatur Joannes, imo est omnino certus, quod ignis alias ædificii partes non attinget. Ideo, juxta statutum, suscitatum fuit incen-

dium. Sed siphonarii advenerunt et omnes portas et fenestras ædificii apperuerunt, ita ut, contra prævisionem Joannis, incendium sese extenderit ad totum ædificium, quod fuit complete destructum. Attamen, Petro et Joanne reclamantibus, societates assecurationis omnia damna solverunt.

Unde quæritur : 1° Utrum Joannes teneatur restituere ea quæ ipse accepit ?

2° Utrum idem teneatur restituère ea quæ Petrus accepit ?

3° Cuinam facienda est restitutio ?

Operarius, qui non potuit sabbato currum suum automobilem reparare, quærit a confessario utrum possit die dominicâ, post missam auditam, per tres horas laborare ad reparationes faciendas, ita ut juxta consuetudinem suam, sub vespere vectari cum suâ familiâ valeat.

TABLEAU ET COMPTE-RENDU

DES

COLLECTES

FAITES DANS LE DIOCÈSE DE QUÉBEC

1919

Janvier,	*Epiphanie :*	Pour les Nègres d'Afrique.
Janvier,	*III Dim. :*	Pour la Crèche St-V. de P.
Mars :		Pour les Sourds-Muets.
Avril :		Pour la Terre Sainte.
Mai :		Pour les Ruthènes.
Juin :		Denier de Saint-Pierre.
Juillet :		Pour la Colonisation.
Août :		Pour les Clercs.
Septembre :		Préserv. jeune fille.
Octobre :		Denier Presse catholique.
Novembre :		Patronage.
8 décembre :		Denier Saint-Pierre.
Au courant de l'année :		Propagation de la Foi et Sainte Enfance.

(1) Pour corriger une erreur qui s'est glissée dans la pagination, on voudra bien noter que les seuls documents qui font partie du présent Appendice, jusqu'à date, sont les suivants : "Compte-rendu des collectes, 1918," "Itinéraire, 1919" et "*Quæstiones*, 1920."

Institutions diocésaines	Epiphanie	Crèche	Sourds-muets	Terre-Sainte	Ruthènes	Denier S.Pierre	Colonisation	Clercs	Préserv. j. fille	Denier Pr.cath.	Patronage	Prop. Foi	Sainte Enfance
Archevêché	5 00	5 00	100 00	5 00	5 00	20 00	10 00	50 00	10 00	50 00	50 00	10 00	20 00
Asile du Bon-Pasteur	.....	.....	.....	.....	.....	5 00	.....	.....	.....	.....	.....	8 00	170 41
Asile St-Michel-Archange	5 75	6 50	6 25	9 25	6 00	28 75	6 00	7 75	5 80	7 75	8 50	9 72	1 03
Collège de Lévis	.....	.....	.....	.....	.....	21 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	45 00
Collège de S.-Anne de la Poc.	.....	.....	.....	.....	.....	22 50	.....	.....	.....	17 00	.....	.....	16 00
Hôpital-Général	5 27	.....	.....	10 00	6 80	20 00	7 20	9 65	4 77	8 00	3 91	52 43	5 68
Hospice Saint-Charles	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Hosp. St-Jos. Délivrance	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Hosp. des SS. Charité	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Hôtel-Dieu du Préc. Sang	2 00	5 00	2 00	4 00	4 00	12 00	5 00	.....	5 00	.....	.....	65 00	10 00
Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur	.....	.....	.....	.....	.....	2 15	.....	.....	.....	.....	.....	6 67	1 00
Patronage de Québec	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Séminaire de Québe	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	67 61
Ursulines	.....	5 00	10 00	.....	.....	25 00	.....	.....	5 00	.....	.....	40 00	20 00
Paroisses													
Ancienne-Lorette (L')	10 00	15 00	10 00	14 16	.....	30 00	.....	20 00	.....	15 00	.....	105 18	35 00
Ange-Gardien (L')	8 50	7 00	7 00	6 75	8 00	46 00	10 00	15 00	7 50	8 25	2 00	34 80	5 20
Armagh	12 75	17 00	30 00	8 50	18 75	35 00	.....	20 75	18 00	18 00	11 00	.....	6 15
Basilique	50 00	125 00	60 00	60 00	50 00	325 00	50 00	50 00	80 00	100 00	250 00	80 00	150 88
" Couv. de Mérici	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Acad. Mallet (SS.Grises)	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	67 00
Beaumont	8 35	10 60	8 00	6 70	8 83	19 91	7 16	.....	9 57	7 75	.....	.....	.....
Beauport	20 00	.....	20 00	25 00	25 00	65 00	.....	40 00	.....	30 00	20 00	.....	.....
Berthier	6 20	8 80	7 50	2 50	6 10	15 25	5 00	6 40	3 10	6 75	3 90	2 50	5 85
Bienville	10 42	20 00	4 65	3 75	10 00	25 50	8 48	6 00	6 00	7 15	10 00	.....	.....
Breakeyville	2 50	.....	2 10	3 50	.....	8 20	.....	3 00	3 00	5 00	.....	.....	.....
Broughton	8 75	10 50	10 75	6 75	9 72	25 00	.....	27 25	8 75	9 00	.....	28 00	.....
Buckland	3 00	4 00	5 00	5 00	3 00	7 00	3 00	4 00	5 00	5 00	4 00	10 00	3 00

Cap-Rouge	3 00	3 00	3 25	3 00	3 25	10 00	2 00	6 00	5 00	5 00	8 10	3 00	4 00
Cap-Saint-Ignace	15 50	20 00	16 25	15 00	14 50	36 50	15 00	17 00	16 25	16 50	12 00	68 50	5 20
Cap-Santé	3 50	4 00	4 00	5 00	3 00	12 00	4 00	5 00	4 00	5 00	8 00	15 75	11 33
Charlesbourg	25 00	31 00	28 88	19 00	18 00	24 00	.....	38 00	30 00	35 00	27 00	134 00	17 72
Charny	9 73	10 00	17 00	14 35	10 60	25 45	9 00	19 72	15 68	49 00	9 00	9 00	8 00
Château-Richer	12 45	14 43	8 38	12 65	6 25	30 77	9 50	74 00	12 70	38 00	16 00	26 36	3 61
Chaudière (Miss. du S. R.)	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Coleraine	.....	.....	.....	3 50	.....	8 25	.....	.....	.....	4 00	.....	.....	.....
Cranbourne	.....	12 00	6 55	6 00	5 00	13 50	4 00	5 00	.....	4 00	7 50	.....	.....
Courcelle	4 87	6 35	5 04	4 87	5 17	14 21	5 15	7 02	5 20	5 10	4 52	.....	.....
Courville	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Deschambault	10 66	15 13	6 78	7 90	8 00	21 75	8 10	8 50	8 00	9 40	12 65	71 80	48 70
Donnacona	.....	.....	3 00	4 25	.....	19 55	.....	.....	10 20	9 80	10 00	.....	.....
Dosquet	.....	2 18	.....	1 00	.....	8 30	.....	2 00	.....	2 00	.....	3 00	.....
Durantaye (La)	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ecureuils (Les)	5 50	12 00	7 50	8 00	4 50	12 00	4 50	6 00	4 75	7 50	7 00	24 00	9 00
Enfant-Jésus (L')	6 75	11 85	.....	8 15	.....	23 50	.....	10 00	3 75	8 00	5 00	19 00	12 75
Frampton	9 54	10 90	12 60	16 55	11 19	12 72	31 65	9 22	.....	10 64	7 03	.....	.....
Giffard	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Grondines (Les)	6 00	8 00	15 00	10 00	6 00	25 00	6 00	13 00	6 00	7 00	8 00	42 00	9 75
Grosse-Isle	2 00	3 00	1 00	2 00	1 75	6 00	2 75	2 00	2 50	3 50	2 00	.....	5 00
Honfleur	2 75	4 70	4 00	3 00	2 75	5 85	2 00	4 60	2 75	2 50	3 00	2 00	3 20
Inverness	5 41	8 56	11 00	3 93	2 30	5 00	5 27	5 48	5 00	3 78	5 38	.....	.....
Isle-aux-Grues (L')	5 32	6 10	5 08	5 00	4 00	25 00	6 00	7 00	5 00	7 50	4 40	6 30	9 20
Islet (L')	16 70	27 00	14 75	19 50	20 25	43 23	16 20	31 40	17 40	15 00	15 42	57 85	19 00
" Couvent	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Issoudun	.....	4 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Jacques-Cartier	15 00	35 00	10 00	25 00	15 00	150 00	.....	25 00	12 00	20 00	.....	20 38	.....
" Couvent	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Kamouraska	6 25	7 75	4 00	8 75	7 00	35 70	6 00	7 25	4 00	4 25	4 00	23 75	12 75
Lac-Edouard	.....	1 00	1 00	5 00	.....	2 00	.....	2 00	1 00	2 00	.....	1 25	.....

Paroisses	Epiphanie	Crèche	Sourds-muets	Terre-Sainte	Ruthènes	Denier S.Pierre	Colonisation	Clercs	Prés. j. fille	Denier pr. cath.	Patronage	Prop. Foi	Sainte Enfance
Lac-Noir	4 50	6 00	6 00	4 00	3 00	25 00	2 00	5 00	4 00	15 00	5 00	25 00	10 00
Lambton	10 00	11 00	6 00	10 50	10 50	45 00	8 95	13 00	12 50	.....	8 68	7 00	7 75
Laval	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Leeds	2 00	2 00	2 00	3 00	5 00	11 00	2 00	2 00	2 00	2 00	5 00	.....	.....
Limoilou	7 00	11 00	7 00	13 00	9 00	25 00	8 00	13 00	8 00	25 00	7 00	9 00	9 00
Lotbinière	13 00	12 00	7 70	6 35	10 00	24 90	.....	10 60	.....	9 45	10 40	.....	.....
Lourdes	3 00	6 50	2 00	2 00	3 00	5 50	.....	.....	.....	2 50	2 00	.....	.....
Lyster	5 00	6 00	10 00	7 00	5 00	10 00	9 00	8 00	7 00	18 00	5 00	.....	.....
Mont-Carmel	27 88	12 35	.....	11 52	11 64	25 50	.....	8 00	7 28	11 91	20 43	.....	.....
N.-D. du Chemin	6 00	31 00	4 00	10 00	5 00	26 00	3 00	8 50	12 65	13 00	135 00	110 10	100 00
N.-D. de la Garde	.....	.....	.....	.....	.....	9 00	2 00	3 00	.....	4 00	.....	.....	.....
N.-D. des Laurentides	.....	2 00	2 00	.....	.....	8 00	.....	5 00	2 00	3 00	.....	5 50	.....
N.-D. de Lévis	32 00	60 00	.....	48 00	28 00	119 28	.....	115 58	50 40	29 40	305 49	186 34	41 00
N.-D. du Portage	.....	9 20	.....	7 56	5 68	22 25	.....	5 00	.....	9 21	5 00	13 46	9 82
Parisville	2 70	6 35	3 46	2 86	5 00	7 90	3 75	5 50	3 50	2 50	2 50	.....	.....
Pintendre	.....	7 00	.....	.....	.....	17 00	5 00	5 00	5 00	15 00	5 00	6 00	.....
Plessisville	10 00	20 00	12 00	12 25	11 00	43 50	8 00	38 00	12 00	13 00	21 00	38 00	5 85
Pointe-aux-Trembles	.....	10 00	6 15	4 95	5 50	8 10	4 80	6 25	7 00	16 00	5 00	45 00	4 00
Pontbriand	2 25	4 15	2 70	1 35	3 50	9 55	2 05	3 12	2 20	3 15	3 00	.....	.....
Pont-Rouge	4 40	10 00	8 00	7 00	7 00	30 00	4 00	5 50	6 00	18 00	7 00	109 50	.....
Portneuf	5 50	8 65	.....	5 75	5 40	15 30	.....	21 00	.....	.....	.....	25 50	.....
Rivière-à-Pierre	.....	.....	.....	.....	.....	5 00	3 00	.....	2 50	5 00	3 00	.....	.....
Rivière-Henry	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Rivière-Ouelle	7 00	18 00	6 00	10 00	6 76	54 00	7 50	17 00	8 00	10 00	6 00	7 00	7 00
Robertson	3 00	5 00	4 00	3 00	2 00	10 00	3 00	5 00	3 00	.....	2 00	3 00	2 00
S.-C. de Jésus (Beauce)	.....	20 00	16 00	.....	.....	35 00	.....	10 00	.....	10 00	10 00	.....	10 00
S.-C. de Jésus (Québec)	.....	.....	18 00	10 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	156 50	.....	.....
St-Adalbert	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Adrien	3 00	5 00	4 00	3 81	6 30	12 00	3 00	4 80	6 00	.....	3 00	.....	.....
St-Agapit	.....	7 85	.....	.....	.....	4 00	.....	.....	.....	2 75	3 00	4 00	1 12
Ste-Agathe	3 00	10 27	8 24	6 26	3 23	14 66	6 52	11 94	7 00	4 58	4 59	.....	.....

St-Alban	10 25	13 35	.....	10 30	.....	23 25	9 75	17 35	9 25	7 60	6 25	36 60	123 10
St-Alexandre	6 00	15 00	7 00	10 00	5 00	12 60	.....	7 00	.....	10 00	11 00	78 00	.....
St-Alphonse de Thetford	.....	26 00	.....	20 00	30 00	160 00	.....	.....	15 00	26 00	54 13	.....	.....
St-Ambroise de Lorette	20 00	.....	.....	20 00	20 00	50 00	.....	30 00	15 00	15 00	.....	27 75	5 48
St-André	5 94	6 72	6 19	8 43	7 07	.....	6 90	.....	6 00	.....	.....	.....	.....
Saints-Anges	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	50	.....
Ste-Anne de Beaupré	15 00	62 00	18 00	18 80	20 00	87 00	9 20	14 60	13 00	15 40	15 00	23 90	10 10
Ste-Anne de la Pocatière	15 00	25 00	12 00	10 00	13 00	35 00	20 00	15 00	18 00	21 00	15 00	61 75	.....
St-Anselme	12 35	23 17	12 33	9 65	11 63	25 58	.....	12 43	15 30	12 28	16 62	32 00	35 82
St-Antoine de Tilly	7 00	6 25	5 80	5 50	7 17	10 00	7 25	11 46	7 12	7 25	5 00	.....	.....
St-Antonin	6 07	8 21	3 80	6 69	5 26	21 84	7 17	9 15	4 18	10 39	6 00	14 00	20 68
St-Apollinaire	4 00	.....	7 50	6 10	5 00	16 25	.....	.....	9 00	.....	7 00	.....	.....
Ste-Apolline	2 00	5 00	3 00	2 75	.....	8 00	3 00	5 00	2 00	8 00	3 00	.....	.....
St-Aubert	10 00	11 95	11 11	9 63	8 96	12 55	5 70	8 76	7 25	8 70	7 95	8 35	8 30
St-Augustin	12 94	50 00	8 38	13 70	.....	24 56	.....	8 88	7 93	13 75	14 65	65 31	4 51
Ste-Aurélie	2 00	3 00	2 00	3 00	2 00	7 00	1 00	3 00	1 00	1 30	3 95	6 00	.....
St-Basile	9 00	22 00	9 50	8 75	6 00	23 50	9 00	12 00	7 00	8 00	10 00	23 25	35 65
St-Benjamin	1 60	3 30	3 00	2 00	3 00	3 00	.....	3 40	.....	.....	1 10	.....	.....
St-Benoît-Labre	.....	10 00	.....	.....	9 00	9 60	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Bernard	6 10	17 22	12 09	6 44	5 00	20 00	6 00	7 15	7 86	6 00	10 00	10 00	5 00
St-Bruno	1 70	1 75	2 20	2 50	1 73	7 12	1 80	1 75	2 90	1 50	3 15	1 25	.....
St-Camille	7 25	.....	.....	7 00	7 00	10 45	18 11	10 52	11 17	6 00	.....	11 00	6 00
St-Casimir	20 00	20 00	20 00	20 00	19 00	55 00	11 25	20 00	18 00	16 00	20 00	100 00	25 00
Ste-Catherine	5 91	10 68	5 63	4 15	5 00	10 00	.....	8 60	.....	5 00	4 12	.....	8 00
St-Charles	.....	10 00	8 00	7 00	7 00	15 00	7 00	6 00	7 00	7 00	.....	75 00	25 00
Ste-Christine	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ste-Claire	11 20	12 40	12 80	10 60	11 80	18 20	10 20	12 10	11 00	8 80	10 40	.....	8 10
St-Cœur de Marie, (Még.)	3 85	10 50	8 50	4 00	6 50	24 75	2 00	14 20	5 00	8 50	5 00	.....	4 00
St-Cœur de Marie, (Qué.)	15 00	15 00	.....	10 00	6 00	26 00	6 00	10 00	6 00	6 00	14 00	.....	.....
St-Côme	5 00	10 00	5 00	5 00	5 00	20 00	5 00	10 00	5 00	5 00	5 00	2 25	2 00
Ste-Croix	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	44 00	13 00
St-Cyprien	.....	.....	.....	.....	.....	3 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Cyrille	14 49	.....	9 83	.....	11 00	16 65	7 46	.....	.....	.....	2 65	.....	.....
St-Damase	.....	3 00	5 00	4 00	4 00	4 00	.....	.....	3 00	8 00	2 25	2 10	.....
St-Damien	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-David	8 90	14 50	8 00	20 00	10 00	47 35	10 00	30 00	10 00	29 00	4 00	65 22	17 80
St-Denis	9 00	11 25	9 80	10 60	9 75	25 25	8 75	9 75	9 20	8 80	17 80	35 34	1 15

Paroisses	Epiphanie	Crèche	Sourds-muets	Terre-Sainte	Ruthènes	Denier S.Pierre	Colonisation	Clercs	Prés. j. fille	Denier pr. cath.	Patronage	Prop. Foi	Sainte Enfance
St-Edouard	.....	10 00	17 00	10 00	.....	5 00	.....	15 00	.....	.....	.....	57 00	.....
St-Eleuthère	5 70	20 00	10 00	6 50	12 00	30 40	7 50	10 00	10 00	10 50	7 00	7 50	5 10
St-Elzéar	5 00	5 55	5 25	4 00	6 00	5 85	7 70	11 80	6 65	5 00	5 20	5 35	2 30
Ste-Emélie	5 00	12 00	12 00	5 00	5 00	20 00	4 00	5 00	5 00	8 00	5 00	5 00	5 00
St-Ephrem	8 28	15 54	10 77	12 22	14 54	24 07	11 28	11 94	17 45	22 05	20 85	20 34	14 09
St-Etienne	75	1 00	1 00	1 00	75	1 00	50	1 00	1 00	1 00	1 00	.....	.....
St-Eugène	7 25	7 41	7 16	7 58	7 26	22 17	7 43	9 63	6 67	8 50	6 34	23 94	9 70
Ste-Euphémie	3 30	8 39	3 53	5 35	.....	.....	.....	2 23	.....	4 29	2 25	.....	.....
St-Evariste	5 00	11 50	5 00	11 81	6 50	30 46	6 00	7 00	6 50	17 42	5 00	19 35	10 00
St-Fabien	1 75	2 50	3 50	2 00	3 25	11 65	4 50	3 50	2 00	4 00	.....	4 00	1 75
Ste-Famille	7 00	13 00	4 50	4 50	6 00	15 50	.....	8 20	2 50	13 30	13 00	36 00	4 30
St-Ferdinand	.....	21 90	.....	10 00	14 25	22 77	.....	.....	.....	12 00	12 09	.....	.....
St-Ferréol	3 95	3 60	3 65	6 25	3 00	15 00	3 50	7 00	3 60	4 65	2 00	.....	.....
St-Flavien	13 50	13 62	13 00	9 00	15 00	30 93	17 50	15 30	14 00	12 50	.....	25 00	16 00
Ste-Foy	2 00	35 00	2 00	2 50	10 00	35 00	2 25	3 50	2 25	10 00	3 00	26 00	2 00
St-François d'Assise	.....	10 00	.....	10 00	.....	10 00	10 00	10 00	10 00	5 00	.....	5 00	.....
St-François de Beauce	10 00	10 00	10 00	10 00	10 00	20 00	10 00	10 00	10 00	20 00	10 00	.....	.....
St-François, I.-O	4 00	5 30	4 70	5 50	4 40	8 00	.....	4 00	.....	.....	.....	.....	.....
St-François, Montmagny	7 00	7 00	8 00	9 00	8 00	20 00	10 00	20 00	8 00	10 00	8 00	20 00	5 00
St-Frs-Xav. de Fraserville	.....	5 00	2 81	3 00	.....	9 50	.....	6 00	8 00	.....	.....	7 35	.....
St-Frédéric	8 50	10 50	8 00	5 00	5 00	18 00	.....	8 00	.....	7 00	.....	6 00	1 00
St-Gédéon	3 00	5 00	2 50	3 00	3 00	9 70	2 10	3 35	2 25	6 89	8 00	5 15	1 00
St-Georges	.....	.....	.....	40 00	.....	66 00	.....	.....	30 00	.....	30 00	35 50	80 00
St-Gérard Magella	5 00	6 00	.....	4 00	5 00	5 00	5 00	20 00	5 00	6 00	5 00	.....	.....
St-Germain	3 50	4 50	3 40	4 97	3 20	11 19	.....	4 09	2 86	3 57	4 00	7 62	2 70
Ste-Germaine	9 25	6 50	11 25	7 75	12 50	50 75	5 25	14 00	12 25	10 00	9 75	8 25	.....
St-Gervais	3 25	3 00	4 05	5 35	4 00	8 67	4 00	5 00	4 00	5 20	7 38	1 25	.....
St-Gilbert	4 00	4 35	5 25	4 45	3 11	7 85	.....	6 00	3 35	3 15	4 75	3 12	15
St-Gilles	3 00	.....	.....	.....	.....	9 00	.....	.....	.....	.....	3 50	.....	.....
St-Grégoire	2 00	2 00	2 00	5 00	2 00	3 00	.....	.....	.....	15 00	5 00	5 00	2 00
Ste-Hélène	.....	8 50	7 30	10 50	9 35	24 15	.....	9 80	7 78	8 00	10 85	27 35	1 50
Ste-Hénédine	9 75	9 25	8 13	10 63	.....	25 40	5 00	13 20	6 25	9 00	11 00	28 50	7 22
St-Henri	11 00	14 00	15 00	11 00	16 00	39 05	14 25	15 25	15 00	15 00	15 80	38 00	23 25
St-Hilaire de Dorset	.....	7 90	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

St-Honoré	.....	.....	10 00	9 00	11 00	22 50	9 65	13 00	12 00	.....	17 00	.....	.....	
St-Isidore	8 25	10 00	9 20	13 25	10 00	37 00	10 00	9 50	10 60	10 15	10 30	77 00	32 50	
St-Jean-Bapt., Québec	18 50	126 10	23 13	35 78	15 16	40 65	13 20	10 37	16 75	22 55	346 94	50 90	.....	
" Académie	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	54 20	
St-Jean-Chrysostôme	7 00	6 00	.....	7 00	5 50	19 50	4 50	4 00	6 00	4 50	7 00	13 00	5 25	
St-Jean-Deschaillons	.....	10 50	.....	.....	.....	.....	.....	12 00	.....	.....	.....	18 00	.....	
St-Jean, I.-O	10 25	10 57	.....	11 25	5 00	8 96	.....	.....	5 82	12 31	8 24	328 00	18 50	
St-Jean-Port-Joli	13 52	12 70	12 25	13 10	12 90	45 30	14 30	15 40	11 15	10 30	11 85	26 65	2 80	
St-Joachim	4 35	7 00	5 50	8 50	5 00	26 00	4 80	7 25	5 00	6 00	7 00	33 30	9 20	
St-Joseph de Beauce	20 00	15 00	14 00	18 50	12 00	52 00	12 85	15 00	10 00	10 00	.....	70 00	.....	
St-Joseph de Lévis	12 45	10 35	.....	24 78	.....	33 10	.....	22 23	9 94	.....	.....	3 00	2 00	
" Couvent de Lauzon	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	140 00	
St-Jules	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
Ste-Julie	.....	5 00	.....	.....	2 00	20 00	5 00	10 00	3 00	5 00	2 00	.....	.....	
St-Just de Bretenières	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
Ste-Justine	4 00	5 00	.....	7 00	.....	5 00	.....	.....	.....	.....	5 00	.....	.....	
St-Lambert	4 25	10 00	4 70	4 10	4 50	13 25	.....	7 00	4 35	4 00	2 25	13 00	13 00	
St-Laurent, I.-O	4 50	13 00	6 50	6 50	5 75	4 50	.....	7 25	4 50	5 00	4 25	58 00	.....	
St-Lazare	2 00	9 00	5 00	3 50	2 00	10 25	.....	6 43	2 25	5 00	4 50	4 25	.....	
St-Léonard	5 00	14 00	2 00	6 00	.....	13 00	5 00	15 00	5 00	11 00	6 00	15 00	.....	
St-Louis de Gonzague	2 00	5 00	2 25	2 00	2 75	6 00	.....	5 00	2 50	4 00	2 00	.....	.....	
Ste-Louise	5 25	9 60	5 15	7 00	5 50	6 55	5 60	7 35	6 05	5 00	3 80	7 50	.....	
St-Luc	.....	.....	1 00	1 00	1 00	3 00	.....	1 00	.....	2 00	.....	.....	.....	
Ste-Lucie de Beauregard	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
St-Ludger de Beauce	.....	25 00	.....	.....	11 00	6 75	.....	7 00	6 00	10 00	5 25	.....	.....	
St-Ludger de Fraserville	.....	20 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
St-Magloire	13 00	.....	.....	5 00	11 00	19 00	10 00	.....	12 00	8 00	.....	.....	.....	
St-Malachie	7 00	7 00	7 00	1 76	5 60	11 81	.....	16 00	.....	.....	9 45	31 00	.....	
St-Malo	4 00	5 00	4 50	5 00	4 00	30 00	6 50	5 00	7 00	25 00	8 00	6 00	107 50	
St-Marc	12 00	10 50	5 10	9 10	8 90	27 40	8 00	8 00	7 90	10 50	16 45	8 00	5 00	
St-Marcel	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
Ste-Marguerite	6 67	5 62	6 87	5 77	7 04	16 90	7 51	.....	7 45	6 16	10 37	30 00	.....	
Ste-Marie	7 20	.....	14 25	17 65	17 40	42 55	13 15	20 65	8 35	19 15	11 80	18 40	1 90	
St-Martin	7 60	7 20	11 00	8 60	6 10	15 00	5 80	9 00	8 50	13 50	5 00	.....	.....	
St-Maurice de Thetford	5 00	26 00	5 00	10 00	5 00	10 00	5 00	10 00	5 00	10 00	10 00	10 00	10 00	
St-Méthode	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	

Paroisses	Epiphanie	Crèche	Sourds-muets	Terre-Sainte	Ruthènes	Denier S.Pierre	Colonisation	Clercs	Prés. j. fille	Denier pr. cath.	Patronage	Prop. Foi	Sainte Enfance
St-Michel	2 00	2 65	2 30	3 45	1 80	5 60	.....	4 25	.....	10 00	.....	.....	.....
St-Narcisse de Beaurivage	1 00	5 25	2 75	2 55	.....	10 00	3 20	5 00	2 00	1 80	2 00	.....	.....
St-Nazaire	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Nérée	6 75	4 80	3 83	3 12	5 70	11 88	.....	3 75	.....	4 10	7 05	.....	.....
St-Nicolas	8 90	12 25	5 80	4 35	7 80	16 70	8 35	26 25	7 70	9 20	6 25	8 55	.....
St-Onésime	2 25	4 25	3 20	2 50	3 50	11 25	2 75	3 00	1 75	2 00	2 00	15 25	.....
St-Pacôme	17 75	20 00	15 25	10 00	12 50	47 75	13 50	11 50	14 25	15 25	7 50	8 50	7 50
St-Pamphile	6 25	25 00	15 25	10 75	5 00	19 23	11 00	9 50	10 00	12 00	15 87	16 75	4 00
St-Pascal	.....	.....	17 00	15 00	.....	24 80	.....	.....	9 75	15 00	.....	121 19	60 48
St-Patrice de Beaurivage	2 50	4 45	1 75	3 00	1 40	3 60	1 15	2 00	2 00	1 75	1 75	.....	1 60
St-Patrice de Québec	15 00	.....	.....	.....	10 00	20 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Patrice Riv. du L.	20 00	30 00	30 00	25 00	20 00	34 00	.....	15 00	.....	25 00	16 50	20 85	5 90
St-Paul du Buton	6 00	10 00	6 00	5 00	8 00	26 00	20 40	9 00	7 00	7 00	8 00	.....	.....
Ste-Perpétue	6 00	10 00	10 00	10 00	.....	15 30	10 00	15 00	7 10	8 40	8 20	.....	.....
Ste-Pétronille	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Philémon	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Philippe de Néri	10 81	7 42	6 50	16 00	5 50	15 45	7 15	9 20	6 40	7 50	3 25	7 55	3 25
Ste-Philomène	7 30	8 70	6 85	6 35	7 70	23 00	8 50	9 00	10 00	6 25	8 00	13 17	17 70
St-Pierre-Baptiste	4 00	8 15	2 00	.....	3 00	23 75	.....	8 00	.....	9 50	9 25	.....	.....
St-Pierre I.-O.	7 00	14 00	5 00	9 00	6 00	17 00	6 00	9 00	8 00	8 00	8 00	100 00	10 00
St-Pierre de Montmagny	16 25	14 00	.....	13 33	37 00	61 00	.....	.....	.....	10 00	.....	56 00	.....
St-Prosper	4 00	12 00	4 00	4 00	5 00	8 00	4 00	10 00	4 00	4 00	.....	.....	.....
St-Raphaël	8 43	16 34	13 60	19 29	15 25	24 02	11 80	17 50	11 85	10 73	15 03	.....	.....
St-Raymond	10 00	50 00	8 00	14 00	10 00	69 83	.....	48 80	12 00	17 25	30 00	72 95	47 67
St-Rémi	.....	6 23	.....	.....	.....	10 00	.....	3 00	.....	.....	.....	.....	.....
St-Roch des Aulnaies	12 50	13 75	7 15	.....	.....	29 00	.....	15 00	.....	12 00	29 50	29 40	9 30
St-Roch de Québec	25 00	30 00	55 00	45 00	30 00	100 00	25 00	.....	40 00	40 00	80 00	198 53	.....
St-Romuald	8 50	9 30	10 00	28 00	7 50	21 00	5 00	8 40	.....	15 00	12 00	5 00	11 10
St-Rosaire	3 00	8 00	.....	1 50	.....	8 05	.....	.....	.....	.....	3 45	.....	.....
Ste-Rose	3 98	10 50	2 85	3 00	2 60	5 00	2 50	2 40	1 50	5 00	5 30	.....	2 50
Ste-Sabine	.....	.....	.....	.....	.....	8 46	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
SS.-Sacrement (RR. PP.)	.....	.....	.....	8 25	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

St-Samuel	3 15	6 85	3 07	2 06	3 07	8 68	2 45	3 67	3 50	2 37	1 50	1 00	16 09
St-Sauveur	.....	38 78	.....	46 35	25 60	.....	.....	.....	.....	.....	106 04	576 48	44 98
" Ecole des Frères	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	181 54	.....
" Couvent	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	100 00
St-Sébastien	7 50	5 50	7 75	6 00	8 75	17 75	7 75	8 50	8 00	7 00	7 50	11 00	.....
St-Sévérin	2 80	2 40	2 85	1 90	10 00	6 25	2 90	2 50	2 50	3 00	2 50	.....	.....
Ste-Sophie	4 99	10 15	3 37	4 74	3 68	5 80	5 07	6 03	3 11	6 46	.....	4 76	3 38
St-Sylvestre	5 00	10 00	5 50	5 00	5 00	6 00	5 00	5 00	3 00	4 00	10 50	8 00	.....
St-Théophile	.....	5 75	.....	2 00	3 00	6 00	2 00	4 00	3 00	3 00	4 00	.....	.....
St-Thomas de Montmagny	12 00	50 00	20 00	60 00	20 00	35 00	.....	50 00	15 00	45 00	.....	35 00	21 00
St-Thuribe	5 00	10 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Tite du Cap	4 68	1 82	3 27	5 63	3 76	12 00	4 00	4 35	3 00	5 00	10 00	3 70	.....
St-Ubald	13 00	15 50	12 00	14 00	13 00	29 40	11 00	15 00	14 00	11 00	9 60	10 00	11 50
St-Vallier	2 86	4 14	3 76	5 10	2 73	14 15	2 46	5 00	2 35	2 65	2 40	5 00	1 00
St-Victor	6 00	12 00	9 00	6 25	8 75	22 00	10 00	14 00	8 50	13 00	11 00	37 00	24 00
St-Zacharie	1 38	3 00	2 00	5 00	3 00	10 00	.....	5 00	5 00	5 00	5 42	.....	.....
Scott	.....	12 00	.....	.....	.....	19 00	.....	.....	.....	10 00	.....	.....	20 00
Sillery	16 60	20 35	17 10	18 00	.....	23 75	.....	12 60	12 05	11 77	12 21	.....	.....
" Couvent	.....	.....	.....	8 00	.....	.....	.....	.....	6 00	.....	.....	8 00	20 00
Stadacona	.....	20 00	.....	.....	.....	17 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Standon	5 28	15 00	9 48	1 88	5 75	11 68	4 25	7 11	3 25	6 79	6 28	5 64	5 25
Stoneham	1 00	10 00	1 00	1 50	.....	3 00	.....	.....	.....	.....	5 00	.....	.....
Tewkesbury	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Valcartier	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Village Huron de Lorette	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Villeroy	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Dons part., etc	.....	.....	.....	.....	.....	50	.....	.....	.....	50 00	.....	996 02	189 50
Total	1365 13	2500 48	1499 40	1792 46	1409 64	4822 54	982 87	2083 41	1370 89	2010 75	2507 98	6115 95	2608 26

Quelques autres collectes ont donné les résultats suivants :

Aumônes du Carême	3,869	88
Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur	5,366	28
M. le Chan. Brousseau	3,860	51
Le Sou des Ecoles d'Ontario	423	31

N. B. — Cette année encore, plusieurs collectes sont arrivées trop tard pour figurer sur le présent compte-rendu. Il serait à désirer que Messieurs les Curés prennent note, *dès maintenant :* 1° que ces collectes diocésaines sont distribuées dans l'année de telle sorte qu'il y en a, à bien dire, une par mois ; 2° que la quête en faveur du Patronage a été avancée de Noël au mois de novembre ; 3° enfin, que, immédiatement après la dernière de l'année, celle du 8 décembre pour le Denier de St-Pierre, le produit de toutes ces collectes doit être rendu entre les mains de l'aumônier de l'Archevêché, *au plus tard le 15 décembre*, si l'on ne veut pas qu'elles soient renvoyées au rapport de l'année suivante.

CHAN. CHS BEAULIEU,

Aumônier.

Archevêché de Québec,
1er janvier 1920.

ÉTAT DE COMPTE

DE LA SOCIÉTÉ DE COLONISATION POUR L'ANNÉE 1919

Recettes

En caisse au 1er janvier 1919	$	761 47
Quête dans les églises		982 87
Collecte de M. le Chan. J.-O. Brousseau		3,860 51
	$	5,604 85

Dépenses

Orphelinat agricole de St-Damien (Lac Vert)	$	4,360 51
Sœurs de N.-D. du Perpétuel Secours		111 47
Chemins à St-Luc de Dorchester		100 00
Défrichement à St-Adalbert		50 00
	$	4,621 98

Résumé

Recettes	$	5,604 85
Dépenses		4,621 98
Balance	$	982 87

La société a reçu du gouvernement la somme de	$	1,206 31
laquelle a été allouée comme suit :		
Chemins à St-Cyprien (Dorchester)		400 00
" St-Luc "		400 00
" St-Jules de Beauce		406 31
	$	1,206 31

J.-Cl. Arsenault, *ptre.*
Secrétaire-trésorier.

Archevêché de Québec,
1er janvier 1920.

Itinéraire de la visite pastorale de 1920

1. — Saint-Henri	*jeudi*	13	mai
2. — Saint-Anselme	*samedi*	15	"
3. — Honfleur	*lundi*	17	"
4. — Sainte-Claire	*mardi*	18	"
5. — Sainte-Hénédine	*jeudi*	20	"
6. — Sainte-Marguerite	*vendredi*	21	"
7. — Frampton	*samedi*	22	"
8. — Saints-Anges	*lundi*	24	"
9. — Saint-Joseph	*mardi*	25	"
10. — Saint-Odilon	*jeudi*	27	"
11. — Sainte-Germaine	*samedi*	29	"
12. — Saint-Luc	*lundi*	31	"
13. — Saint-Léon	*mardi*	1er	juin
14. — Saint-Nazaire	*jeudi*	3	"
15. — Saint-Malachie	*vendredi*	4	"
Retour à Québec	*samedi*	5	"
16. — Saint-Georges	*samedi*	12	"
17. — Saint-Benoît	*lundi*	14	"
18. — Saint-Honoré	*mardi*	15	"
19. — Saint-Martin	*jeudi*	17	"
20. — Saint-Côme	*samedi*	19	"
21. — Saint-Théophile	*lundi*	21	"
22. — Saint-Gédéon	*mardi*	22	"
23. — Saint-Ludger	*mercredi*	23	"

24. — Saint-Samuel	*vendredi*	25	"
25. — Saint-Sébastien	*samedi*	26	"
26. — Saint-Vital	*lundi*	28	"
27. — Sainte-Martine	*mardi*	29	"
28. — Saint-Hilaire	*mercredi*	30	"
29. — Saint-Evariste	*jeudi*	1er	juillet
30. — Saint-Méthode	*samedi*	3	"
31. — Saint-Ephrem	*lundi*	5	"
32. — Saint-Victor	*mercredi*	7	"
33. — Beauceville	*vendredi*	9	"
34. — Saint-Benjamin	*lundi*	12	"
35. — Sainte-Rose	*mardi*	13	"
36. — Saint-Louis de Gonzague	*mercredi*	14	"
37. — Sainte-Aurélie	*vendredi*	16	"
38. — Saint-Zacharie	*samedi*	17	"
39. — Saint-Prosper	*lundi*	19	"
Retour à Québec	*mercredi*	21	"

40. — Sainte-Lucie	*samedi*	4	sept.
41. — Saint-Fabien	*lundi*	6	"
42. — Saint-Just de Bretenières	*mardi*	7	"
43. — Saint-Camille	*mercredi*	8	"
44. — Saint-Cyprien	*vendredi*	10	"
45. — Sainte-Justine	*samedi*	11	"
46. — Sainte-Sabine	*lundi*	13	"
47. — Saint-Magloire	*mardi*	14	"
48. — Saint-Philémon	*jeudi*	16	"
49. — Notre-Dame de Buckland	*vendredi*	17	"
50. — Saint-Damien	*samedi*	18	"
51. — Saint-Lazare	*lundi*	20	"
52. — Saint-Nérée	*mercredi*	22	"
53. — Saint-Gervais	*jeudi*	23	"
54. — Saint-Charles	*samedi*	25	"
Retour à Québec	*lundi*	27	"

QUÆSTIONES ANNO 1921

Collationibus theologicis discutiendæ

in diœcesi Quebecensi

—— o ——

MENSE JANUARIO

Polycarpus, sacræ Theologiæ alumnus, exeunte tertio seminarii anno, incœpit vitæ clericalis tœdio affici, et post multas tergiversationes consilium suum et vestem et libertatem sæcularem resumendi Cornelio suo confessario pandit. Obstupuit autem Cornelius et institit ut pœnitens tentationem illam rejiciat. Sed, cum exhortationes mansissent irritæ, declaravit confessarius graviter peccaturum juvenem si militiam clericalem deserat, cum ex unâ parte de ejus vocatione dubium nullum oriri posset, et ex alterâ parte, ob indolis debilitatem, magna pericula ejus saluti in statu laicali imminerent. Quare Polycarpus alium confessarium adit et quærit :

1° In quo consistit vocatio ad statum clericalem ?

2° Quænam sunt signa certa hujusce vocationis ?

3° Utrum, datâ moraliter certâ vocatione, habeatur gravis obligatio statum clericalem ingrediendi ?

4° Quid de sententia Cornelii sentiendum est ?

Gaudiosus, agricola et paterfamilias, in parte remotâ parœciæ vivens, nunquam domi inebriatur. Sed singulis diebus dominicis, post missam de præcepto auditam, ab amicis in pago viventibus invitatur ad bibendum et omnino ebrius sub vespere ad domum suam revertitur. Quum a pluribus annis

res sic se habeat, non obstantibus resolutionibus et conatibus, quærit Gaudiosus utrum teneatur hisce in circumstantiis missam de præcepto audire.

MENSE MAIO

Julianus, notarius, per testamentum rite conditum hæredem omnium suorum bonorum immobilium constituit filium suum Philippum, sub hâc conditione quod ipse hæc omnia bona est legaturus filio suo, qui advocatus aut notarius erit. Post vero aliquot annos, mortuus est Philippus relinquens filium Albertum qui, advocati munus exercet. Julianus autem, ante mortem Philippe, ex debilitate capitis factus est omnino incapax novum testamentum faciendi, et jam abhinc sex mensibus mortuus est.

Sed, Albertus, propter adimpletam conditionem in Juliani testamento appositam, accepit possessionem bonorum sibi legatorum. Alii autem hæredes legales divisionem horum bonorum reclamant, quia Julianum mortuum esse intestatum tenent.

Posset vero Albertus, non solvendo taxas municipales, obtinere ut hæc bona auctione publicâ vendantur, et, quia juxta legem nostram civilem bona sic vendita redimuntur ab omnibus oneribus quibus gravantur et quæ tempore venditionis non manifestantur, pro minimo pretio atque sine civili processu horum bonorum inconcussum dominium acquireret.

Unde quæritur :

1° Quid est substitutio ?

2° Quotuplex in nostrâ regione habetur ?

3° Quandonam fit caduca ?

4° In casu, Albertus habuitne jus accipiendi illorum bonorum possessionem ?

5° Potestne, in conscientiâ, Albertus ad medium expositum recurrere ?

Exponatur natura virtutum infusarum necnon acquisitarum, donorum atque fructuum Spiritus Sancti.

MENSE OCTOBRI

Flavianus, syndicus ecclesiæ parochialis Sancti-Bedæ, feriâ quintâ in Cœnâ Domini adiit curiam episcopalem et Olea sacra pro ecclesiâ suâ obtinuit. Postea vero, multos amicos visitavit atque plures potationes liquorum inebriantium accepit, ita ut sub vespere omnino ebrius factus sit.

Sequenti autem die, quando advenit tempus ad locum suum revertendi, deprehendit Olea sacra deperdita fuisse. Sed ipse nolens se prodere, novas ampulas empsit, quæ oleo non benedicto impletæ fuerunt, et quas parocho suo tradidit.

Parochus autem bonâ fide hoc oleo usus est ad baptismum conferendum et ad extremam unctionem administrandam ; imo, Episcopus in hâc ecclesiâ cum eodem oleo confirmationem administravit et juvenem quemdam ad Presbyteratum ordinavit.

Unde quæritur :

1° Quid de validitate et liceitate sacramentorum quæ sic collata fuerunt ?

2° Ad quid tenetur Flavianus tempore æstivo confitens ?

Detur analysis Litterarum Encyclicarum " Spiritus Paraclitus, " quæ die 15 septembris 1920 datæ fuerunt.

MENSE DECEMBRI

Petrus, nihil habens et volens mercaturam agere, commodatum 2000 dollariorum a Paulo petiit. Renuit vero Paulus, qui tamen in commodatum faciendum consensit, si Bertha, uxor Petri separata quoad bona, ad pecuniam refundendam

chirographo se obligaret. De facto, Bertha, negotiandi omnino expers et credens se esse tantum consponsorem,chirographum subsignavit atque Petrus obtinuit possessionem hujusce pecuniæ quam dilapidavit. Post octo annos, Paulus solutionem capitalis et interesse, scilicet 5000 dollariorum, a Berthâ reclamavit, quæ tamen obtemperare noluit. Proinde Paulus ad bonum suum recuperandum coram judice civili actionem instituit sed propter præscriptionem actio demissa fuit. Attamen adhuc reclamat dicens Bertham ad solutionem teneri in conscientiâ.

Unde quæritur :

1⁰ Quonam titulo Bertha ad pecuniam refundendam in conscientiâ obligari potest ?

2⁰ Utrum de facto Bertha ad restitutionem teneatur ?

Jucundus, sacerdos non habens jurisdictionem ad confessiones religiosarum audiendas requisitam, advocatur ut confessionem alicujus sororis audiat. Ipse autem adit conventus sacellum, in quo hanc sororem audit et absolvit. Sed capellanus eum monuit de invaliditate hujusce confessionis propter defectum jurisdictionis. Unde quærit Jucundus utrum valide et licite egerit.

TABLEAU ET COMPTE-RENDU

DES

COLLECTES

FAITES DANS LE DIOCÈSE DE QUÉBEC

1920

Janvier,	*Epiphanie :*	Pour les Nègres d'Afrique.
Janvier,	*III Dim. :*	Pour la Crèche St-V. de P.
Mars :		Pour les Sourds-Muets.
Avril :		Pour la Terre-Sainte.
Mai :		Pour les Ruthènes.
Juin :		Denier de Saint-Pierre.
Juillet :		Pour la Colonisation.
Août :		Pour les Clercs.
Septembre :		Préserv. jeune fille.
Octobre :		Denier Presse catholique.
Novembre :		Patronage.
8 décembre :		Pour l'Université Laval.
Au courant de l'année :		Propagation de la Foi et Sainte Enfance.

N. B. Le produit de toutes ces collectes doit être rendu entre les mains de l'Aumônier de l'Archevêché le ou avant le 15 décembre. (Les collectes pour la Sainte-Enfance doivent être adressées aux RR. SS. de l'Immaculée-Conception, 40 rue Ste-Famille, Québec, à qui nous transmettrons volontiers celles qu'on aimera mieux nous adresser à nous-même.)

Institutions diocésaines	Epiphanie	Crèche	Sourd-muets	Terre-Sainte	Ruthènes	Denier S.Pierre	Colonisation	Clercs	Préserv. j. fille	Denier Pr.cath.	Patronage
Archevêché	5 00	5 00	100 00	5 00	5 00	20 00	10 00	50 00	100 00	50 00	50 00
Asile du Bon-Pasteur	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Collège de Lévis	.....	.....	.....	.....	.....	31 00	.....	.....	.....	.....	.....
Collège de S.-Anne de la Poc.	.....	.....	.....	.....	.....	22 60	.....	.....	.....	18 60	.....
Hôpital-Général	.....	.....	5 60	6 00	5 50	17 50	5 00	11 00	5 00	5 50	.....
Hôpital St-Michel Archange	8 50	6 75	8 35	7 00	7 35	24 40	8 27	9 00	7 00	9 00	8 00
Hospice Saint-Charles	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Hosp. St-Jos. Délivrance	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Hosp. des SS. Charité	.....	.....	.....	10 00	.....	10 00	.....	.....	.....	.....	.....
Hôtel-Dieu du Préc. Sang	2 00	5 00	2 00	4 00	4 00	12 00	5 00	.....	5 00	.....	12 00
Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur	.....	.....	.....	.....	.....	2 75	.....	.....	.....	.....	.....
Patronage de Québec	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Patronage Laval	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Pères Dominicains	.....	.....	.....	.....	.....	42 00	.....	.....	.....	.....	.....
Pères-Jésuites	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Séminaire de Québec	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ursulines	.....	5 00	10 00	.....	5 00	25 00	.....	.....	5 00	.....	.....
Paroisses											
Ancienne-Lorette (L')	15 00	10 00	10 00	18 78	10 00	15 00	.....	15 00	10 00	15 00	.....
Ange-Gardien (L')	10 00	10 50	7 00	8 50	9 00	52 00	.....	16 50	12 00	13 00	.....
Armagh	17 00	15 00	19 00	15 00	22 00	30 00	.....	29 00	30 00	22 00	.....
Basilique	50 00	.....	70 00	75 00	50 00	307 00	.....	50 00	100 00	100 00	250 00
Beaumont	7 45	7 08	7 70	15 55	7 40	16 00	8 34	16 54	9 22	9 21	15 00
Beauport	.....	.....	.....	.....	.....	15 00	.....	10 00	10 00	10 00	.....
Berthier	6 00	7 00	6 20	6 00	4 50	10 00	2 75	8 50	5 25	3 20	.....
Bienville	13 00	7 00	8 86	9 00	15 00	33 40	.....	.....	10 00	10 00	.....

Breakeyville	.....	4 30	4 10	4 00	2 60	10 50	.....	4 21	5 10	4 50	3 20
Broughton	9 00	14 50	11 00	7 50	14 10	27 00	.....	.....	10 00	11 00	7 65
Buckland	3 00	5 00	5 00	4 00	3 00	6 00	3 00	5 00	5 00	5 00	4 00
Cap-Rouge	3 00	6 75	5 00	5 00	5 00	15 00	2 00	6 00	10 00	7 00	7 00
Cap-Saint-Ignace	14 50	15 00	15 00	17 00	13 50	35 50	.....	17 50	18 50	15 00	16 00
Cap-Santé	.....	4 00	4 50	5 50	5 00	12 00	.....	.....	5 00	4 00	.....
Charlesbourg	48 00	40 00	33 00	33 00	21 00	54 72	.....	36 00	23 00	16 90	.....
Charny	9 00	11 00	14 50	14 41	12 00	30 00	10 00	13 00	16 20	12 00	10 00
Château-Richer	6 50	12 25	15 59	13 00	10 03	46 86	17 20	84 50	13 00	26 00	14 87
Chaudière (Miss. du S. R.)	.....	11 00	12 00	10 25	8 60	9 71	.....	.....	3 80	4 10	.....
Coleraine	3 00	3 00	3 00	5 00	4 00	10 00	.....	5 00	3 25	.....	.....
Cranbourne	.....	7 00	9 00	5 00	4 00	19 29	.....	10 00	6 00	.....	.....
Courcelles	4 92	3 72	4 88	5 75	4 77	11 80	.....	8 12	5 05	5 80	.....
Courville	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Dorset	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Deschambault	11 83	8 10	7 71	7 22	7 73	24 75	10 38	10 55	8 00	8 35	9 00
Donnacona	7 00	17 00	9 50	8 60	8 00	19 75	.....	7 50	5 50	7 75	8 00
Dosquet	1 00	1 80	.....	4 00	.....	3 00	.....	.....	.....	.....	.....
Durantaye (La)	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ecureuils (Les)	10 00	10 00	5 00	6 00	5 00	14 00	.....	9 00	8 00	6 00	.....
Enfant-Jésus (L')	5 00	14 00	5 00	10 00	.....	27 50	.....	13 00	5 00	8 00	5 00
Frampton	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Giffard	5 00	5 00	5 00	5 00	5 00	10 00	5 00	5 00	5 00	10 00	5 00
Grondines (Les)	10 00	6 00	18 00	12 00	5 00	25 00	6 00	8 00	6 00	6 00	8 00
Grosse-Isle	1 00	2 00	1 00	3 50	2 50	7 50	.....	4 00	2 50	3 00	1 00
Honfleur	1 50	3 00	2 00	2 00	5 00	10 00	.....	6 00	6 25	5 50	4 50
Inverness	.....	6 04	5 70	7 97	5 00	9 89	.....	5 21	5 18	.....	.....
Isle-aux-Grues (L')	4 25	3 00	5 15	6 20	3 60	22 50	3 00	5 50	7 30	7 00	4 20
Islet (L')	16 30	19 30	18 00	54 75	16 00	48 50	.....	37 50	15 00	20 50	26 25
Issoudun	.....	.....	.....	2 49	.....	12 59	.....	.....	.....	.....	.....

Paroisses	Epiphanie	Crèche	Sourds-muets	Terre-Sainte	Ruthènes	Denier S.Pierre	Colonisation	Clercs	Prés. j. fille	Denier pr. cath.	Patronage
Jacques-Cartier	10 00	59 53	10 00	25 00	10 00	150 00	.....	25 00	12 00	20 00	152 00
" Couvent	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Kamouraska	.....	6 35	6 50	11 75	5 00	27 55	.....	9 50	.....	6 25	3 00
Lac-Edouard	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Lac-Noir	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Lambton	6 00	8 00	11 00	10 00	13 00	35 40	8 00	11 00	8 00	29 00	29 60
Laval	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Leeds	1 00	15 00	1 00	3 00	5 00	11 00	1 00	5 00	4 00	2 00	4 00
Limoilou	7 00	11 00	7 00	13 00	9 00	25 00	8 00	13 00	10 00	25 00	10 00
Lotbinière	14 00	20 00	16 00	12 00	10 00	40 00	.....	9 00	12 00	12 00	15 00
Lourdes	.....	.....	.....	4 00	.....	7 00	.....	4 00	3 00	4 00	.....
Lyster	7 00	8 00	14 00	7 00	6 75	21 00	.....	.....	.....	.....	.....
Montauban	5 00	5 00	4 00	7 00	5 00	8 50	.....	10 00	.....	5 00	.....
Mont-Carmel	22 90	6 05	11 49	12 91	13 20	19 78	.....	10 40	9 57	11 90	10 00
N.-D. du Chemin		36 00	22 00	28 00	7 00	82 00	.....	10 00	5 00	9 00	167 00
N.-D. de la Garde	.....	.....	.....	.....	.....	5 27	2 57	4 28	1 77	7 23	2 78
N.-D. des Laurentides	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
N.-D. de Lévis	40 75	50 00	32 62	60 52	43 55	150 00	.....	45 00	33 00	36 00	.....
N.-D. du Portage	.....	3 91	5 70	10 65	.....	8 05	.....	.....	.....	5 40	.....
Parisville	5 45	4 05	4 50	4 00	4 25	4 00	.....	6 00	4 25	3 60	4 00
Pintendre	5 00	5 00	3 00	5 00	.....	17 00	.....	11 00	3 00	10 00	.....
Plessisville	10 00	17 00	16 00	34 00	14 00	38 65	.....	20 00	.....	12 00	.....
Pointe-aux-Trembles	6 00	7 00	6 00	5 50	6 10	15 50	5 00	5 00	6 50	15 00	7 20
Pontbriand	2 35	3 85	4 90	3 00	4 05	6 75	.....	3 50	3 85	4 75	.....
Pont-Rouge	6 00	7 50	6 50	10 00	7 00	33 00	6 00	5 50	7 00	20 00	10 00
Portneuf	17 00	9 00	6 00	7 80	12 50	21 70	.....	16 00	.....	.....	23 50
Rivière-à-Pierre	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5 00	.....
Rivière-Henry	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Rivière-Ouelle	15 00	14 00	10 00	19 00	10 00	49 20	7 50	20 00	10 00	11 00	9 00
Robertson	3 00	5 00	2 00	3 00	3 00	5 00	2 00	2 00	5 00	5 00	2 00
S.-C. de Jésus (Beauce)	10 00	20 00	12 00	14 00	.....	32 00	.....	.....	.....	.....	.....
S.-C. de Jésus (Québec)	5 00	5 00	.....	12 00	5 00	5 00	5 00	5 00	5 00	5 00	203 31

St-Adalbert	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Adrien	.....	.....	2 00	6 79	.....	5 00	.....	9 00	5 00	6 00	.....
St-Agapit	.....	4 65	5 00	5 50	5 00	6 00	.....	5 00	.....	.....	.....
Ste-Agathe	6 04	7 07	6 00	6 89	10 79	12 52	.....	6 00	8 89	7 24	.....
St-Alban	.....	6 75	.....	12 00	5 00	26 50	.....	14 00	7 60	8 65	.....
St-Alexandre	8 00	10 00	10 00	10 00	7 00	22 00	5 00	10 00	7 00	9 00	.....
St-Alphonse de Thetford	.....	24 87	.....	20 00	.....	127 73	.....	70 00	25 00	.....	.....
St-Ambroise de Lorette	20 00	25 00	25 00	20 00	.....	40 00	.....	25 00	20 00	15 00	.....
St-André	6 42	8 05	7 21	7 75	8 30	33 31	.....	7 15	7 22	16 60	6 20
Saints-Anges	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ste-Anne de Beaupré	12 00	15 00	16 50	20 00	20 00	122 50	10 00	13 25	12 00	14 00	15 00
Ste-Anne de la Pocatière	.....	20 00	13 00	12 50	14 00	20 00	11 00	14 50	12 00	17 00	13 00
St-Anselme	13 78	6 29	11 67	11 84	10 21	30 10	.....	13 56	9 44	8 80	.....
St-Antoine de Tilly	6 75	3 50	7 50	9 00	5 66	14 93	.....	24 14	8 00	7 50	7 00
St-Antonin	3 47	3 02	3 34	9 88	2 85	16 04	3 60	3 05	2 23	7 65	3 00
St-Apollinaire	7 00	6 03	7 00	10 00	10 00	23 00	5 00	25 43	10 25	18 00	8 30
Ste-Apolline	3 00	3 27	2 75	3 25	3 00	13 00	.....	6 00	3 00	6 00	3 00
St-Aubert	.....	8 71	12 48	11 84	12 28	27 79	.....	13 84	10 51	10 80	11 95
St-Augustin	7 93	22 65	8 06	19 90	12 30	30 00	20 20	12 30	19 80	14 00	12 26
Ste-Aurélie	.....	1 00	1 85	3 00	1 65	.....	.....	3 25	2 25	.....	.....
St-Basile	7 50	8 00	10 50	21 25	8 00	27 00	.....	20 00	8 00	10 00	20 00
St-Benjamin	2 00	4 00	2 00	5 00	2 00	8 00	.....	5 00	.....	.....	4 00
St-Benoît-Labre	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Bernard	5 60	6 42	6 89	5 72	5 25	20 00	5 83	8 53	7 25	12 00	9 40
St-Bruno	.....	.....	.....	10 00	5 46	10 17	.....	6 86	6 72	5 00	.....
St-Camille	5 50	6 50	6 00	10 00	9 00	19 00	.....	10 00	.....	.....	10 00
St-Casimir	20 00	25 00	23 00	25 00	20 00	60 00	20 00	25 00	20 00	18 00	19 00
Ste-Catherine	5 50	5 00	4 00	.....	.....	10 10	.....	17 77	.....	6 88	6 62
St-Charles	4 00	7 00	7 00	8 00	7 00	28 00	7 00	7 00	7 00	10 00	7 00
Ste-Christine	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ste-Claire	12 70	11 40	11 10	12 70	10 20	21 20	11 80	24 40	12 30	12 10	11 00
St-Cœur de Marie, (Még.)	3 15	9 05	3 40	3 08	5 00	27 95	.....	8 02	5 26	8 72	7 25
St-Cœur de Marie, (Qué.)	.....	6 00	5 00	5 00	6 00	10 00	.....	5 00	.....	6 00	.....
St-Côme	5 00	5 00	5 00	5 00	5 00	20 00	2 00	10 00	5 00	10 00	5 00
Ste-Croix	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Cyprien	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Cyrille	14 25	11 45	7 10	14 10	10 60	31 20	8 52	13 41	14 91	15 88	8 95

Paroisse	Epiphanie	Crèche	Sourds-muets	Terre-Sainte	Ruthènes	Denier S.Pierre	Colonisation	Clercs	Prés. j. fille	Denier pr. cath.	Patronage
St-Damase	9 00	5 00	6 61	5 10	5 25	7 00	.....	.....	.....	.....	.....
St-Damien	4 50	5 00	5 00	4 25	4 00	13 00	5 00	4 50	5 25	9 00	5 00
St-David	15 15	13 00	.....	28 50	10 00	53 40	.....	26 50	10 00	21 25	7 25
St-Denis	9 00	9 50	10 50	13 00	8 25	24 50	.....	12 00	9 25	8 75	8 75
St-Edouard	10 00	10 00	12 00	8 00	5 00	15 00	7 50	15 00	.....	.....	.....
St-Eleuthère	5 50	12 00	18 00	13 00	13 25	30 75	.....	13 00	15 00	14 00	6 00
St-Eloi les Mines	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Elzéar	3 00	8 30	5 36	9 76	3 80	13 85	6 72	2 10	5 50	6 15	5 00
Ste-Emélie	5 00	12 00	11 00	5 00	5 00	23 00	4 60	5 00	5 00	5 00	5 60
St-Ephrem	18 99	11 16	10 83	13 41	11 98	23 00	.....	.....	9 64	20 96	.....
St-Etienne	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	2 00	1 00	1 00	1 00	5 00	1 00
St-Eugène	.....	15 10	12 18	11 69	11 50	14 00 :	.....	11 89	7 52	10 36	.....
Ste-Euphémie	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Evariste	7 47	7 40	5 00	17 36	7 50	26 90	6 00	10 50	9 20	11 00	5 00
St-Fabien	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ste-Famille	6 00	5 75	.....	4 25	.....	17 95	.....	12 00	4 15	.....	.....
St-Ferdinand	13 10	.....	11 68	14 72	.....	22 80	.....	.....	.....	11 84	.....
St-Ferréol	2 72	2 28	3 60	8 40	3 65	13 80	.....	6 60	3 40	5 20	3 10
St-Flavien	18 50	11 00	.....	12 42	15 00	31 00	.....	19 00	10 00	.....	.....
Ste-Foy	2 00	15 00	7 00	18 00	2 00	10 00	2 00	2 00	2 00	6 00	2 00
St-François d'Assise	.....	.....	.....	.....	.....	25 00	.....	.....	.....	.....	.....
St-François de Beauce	10 00	10 00	10 00	10 00	10 00	30 00	10 00	10 00	10 00	35 00	10 00
St-François, I -O	2 55	3 31	2 05	5 00	3 72	16 65	.....	8 55	.....	5 00	4 00
St-François, Montmagny	8 00	7 50	7 50	9 50	8 50	22 00	9 50	20 00	8 50	11 00	10 50
St-Frs-Xav. de Fraserville	8 50	.....	8 40	9 10	.....	52 50	.....	18 60	.....	10 00	6 20
St-Frédéric	5 25	4 50	10 50	6 00	.....	18 50	.....	10 00	6 00	.....	5 25
St-Gédéon	2 00	3 00	4 50	3 50	2 25	9 15	2 00	2 10	3 00	2 75	5 00
St-Georges	.....	30 00	.....	43 00	30 00	20 00	.....	40 00	28 00	30 00	.....
St-Gérard Magella	4 00	4 50	8 00	6 00	7 00	7 00	.....	10 00	5 00	7 00	.....
St-Germain	5 37	3 00	3 93	7 00	4 11	9 79	.....	3 79	.....	2 80	3 65
Ste-Germaine	12 00	7 75	17 00	9 50	11 75	23 75	11 50	14 50	11 75	.....	.....
St-Gervais	.....	3 00	4 00	3 75	3 10	4 60	.....	5 00	4 00	5 00	.....
St-Gilbert	.....	.....	1 74	3 10	.....	2 45	.....	4 22	2 17	2 84	3 05

St-Gilles	3 00	3 00	3 75	6 75	2 00	4 00	2 00	4 00	.....	.....	.....
St-Grégoire	2 00	2 00	2 00	5 00	2 00	5 00	2 00	5 00	5 00	15 00	5 00
Ste-Hélène	8 50	8 75	12 70	12 55	9 95	31 70	8 40	11 80	7 90	10 70	11 40
Ste-Hénédine	4 29	10 15	7 60	11 75	8 52	24 78	4 30	15 00	7 00	12 18	11 10
St-Henri	.....	14 30	20 00	14 00	16 00	17 50	.....	17 00	20 00	17 00	.....
St-Hilaire de Dorset	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Honoré	8 00	10 00	12 25	15 00	14 50	31 50	16 00	14 00	11 00	15 00	.....
St-Isidore	8 25	9 00	9 80	10 40	10 40	25 00	8 55	10 00	9 20	20 50	8 90
St-Jean-Bapt., Québec	29 60	.....	10 45	49 00	13 40	39 33	.....	11 47	11 80	13 00	281 22
St-Jean-Chrysostôme	6 00	7 00	5 00	10 50	8 00	11 00	.....	7 50	5 00	5 00	.....
St-Jean-Deschaillons	7 00	.....	8 00	12 00	5 00	20 00	.....	10 00	10 00	7 00	10 00
St-Jean, I.-O	.....	.....	6 02	10 00	.....	52 62	.....	4 30	2 08	.....	.....
St-Jean-Port-Joli	.....	10 75	14 00	21 00	18 50	43 90	.....	19 50	12 10	12 75	13 55
St-Joachim	4 75	6 00	6 00	10 00	6 00	24 00	5 30	8 00	6 00	5 50	5 25
St-Joseph de Beauce	16 50	16 00	10 00	22 00	14 25	46 00	.....	45 00	15 00	14 00	12 50
St-Joseph de Lévis	25 50	.....	.....	25 19	8 60	12 09	.....	15 00	12 60	.....	.....
" Couvent de Lauzon	2 00	.....	2 00	2 00	2 00	4 00	.....	2 00	2 00	2 00	2 00
St-Jules	.....	.....	.....	.....	.....	13 00	.....	.....	.....	.....	.....
Ste-Julie	2 00	3 00	8 00	7 00	2 00	25 00	.....	10 00	5 00	10 00	.....
St-Just de Bretenières	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ste-Justine	5 00	5 00	7 00	31 00	10 00	10 00	.....	5 00	.....	8 00	.....
St-Lambert	3 20	5 00	6 00	6 00	7 00	18 50	.....	9 75	4 10	5 50	4 05
St-Laurent, I.-O	4 50	10 00	.....	8 25	4 75	11 75	.....	6 00	3 75	4 00	4 25
St-Lazare	.....	4 00	6 43	8 00	5 00	10 00	.....	6 00	4 00	5 00	.....
St-Léonard	.....	6 00	5 00	7 00	4 00	10 00	.....	10 00	4 00	5 00	.....
St-Louis de Gonzague	3 00	5 00	3 00	1 50	5 00	8 00	.....	5 00	5 00	5 00	.....
Ste-Louise	7 00	12 00	6 25	6 25	5 60	12 30	5 05	9 20	6 10	6 35	6 25
St-Luc	.....	1 00	1 00	1 00	1 00	3 00	.....	2 00	.....	1 00	.....
Ste-Lucie de Beauregard	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Ludger de Beauce	.....	5 00	6 00	8 00	5 25	16 00	.....	6 50	7 00	.....	.....
St-Ludger de Fraserville	.....	.....	.....	35 00	.....	55 00	.....	.....	.....	10 00	.....
St-Magloire	.....	9 00	.....	13 60	10 00	.....	.....	11 50	.....	9 00	.....

Paroisses	Epiphanie	Crèche	Sourds-muets	Terre-Sainte	Ruthènes	Denier S. Pierre	Colonisation	Clercs	Prés. j. fille	Denier pr. cath.	Patronage
St-Malachie	12 00	.....	10 00	3 61	5 44	19 50	.....	22 48	.....	5 58	.....
St-Malo	.....	.....	.....	20 00	.....	25 00	.....	.....	.....	25 00	.....
St-Marc	6 25	11 20	9 50	14 00	8 15	38 20	.....	.....	9 35	17 00	.....
St-Marcel	.....	.....	.....	5 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ste-Marguerite	4 80	.....	6 70	8 02	5 00	10 00	.....	5 00	5 00	5 00	.....
Ste-Marie	10 36	.....	20 60	21 35	10 30	43 34	19 90	23 95	16 32	22 15	14 52
St-Martin	.....	6 80	11 80	16 00	7 90	15 00	.....	18 00	6 50	8 00	10 00
St-Maurice de Thetford	8 00	8 00	5 00	10 00	.....	12 00	5 00	10 00	10 00	10 00	8 00
St-Méthode	.....	.....	.....	.....	.....	10 00	.....	.....	.....	.....	.....
St-Michel	1 60	3 75	2 10	5 80	1 28	15 65	.....	6 35	4 52	9 40	4 19
St-Narcisse de Beaurivage	1 00	.....	.....	3 00	1 50	3 00	.....	2 00	1 15	2 50	.....
St-Nazaire	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	8 10
St-Nérée	1 00	2 00	3 30	5 25	3 00	6 90	.....	3 00	3 15	4 00	9 50
St-Nicolas	6 25	7 75	9 75	6 85	8 75	11 35	.....	42 00	5 60	10 00	.....
St-Onésime	2 75	11 50	2 50	2 00	2 80	3 50	.....	10 00	1 60	.....	.....
St-Pacôme	11 75	4 50	14 25	16 75	15 00	58 00	16 00	.....	19 00	20 50	.....
St-Pamphile	8 00	9 00	12 00	21 05	11 25	15 00	10 00	15 00	15 00	20 00	15 00
St-Pascal	.....	14 00	8 60	32 00	.....	20 00	.....	16 75	15 25	20 00	13 50
St-Patrice de Beaurivage	.....	2 00	2 00	4 50	1 40	5 28	2 00	2 50	2 50	1 50	1 75
St-Patrice de Québec	15 00	.....	15 00	25 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Patrice Riv. du L.	25 00	40 00	40 00	35 00	21 00	60 00	.....	.....	25 00	35 00	.....
St-Paul du Buton	10 00	10 00	6 00	8 00	8 00	25 00	.....	15 00	6 00	10 00	.....
Ste-Perpétue	.....	15 00	10 00	7 00	10 00	22 00	.....	10 00	10 00	10 00	10 00
Ste-Pétronille	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Philémon	8 00	8 00	3 00	5 00	2 00	42 00	2 00	3 00	9 00	38 00	4 00
St-Philibert	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Philippe de Néri	7 00	10 45	7 66	10 00	7 37	15 05	.....	11 50	6 75	6 65	6 50
Ste-Philomène	7 00	7 50	9 00	6 00	8 00	25 00	.....	12 00	9 00	8 00	9 00
St-Pierre-Baptiste	4 50	3 00	2 00	4 00	3 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Pierre I.-O.	5 00	7 00	8 00	9 00	7 00	28 00	5 00	8 00	8 00	5 00	9 00
St-Pierre de Montmagny	18 90	11 00	.....	16 00	21 00	101 00	.....	25 75	20 38	.....	14 00
St-Prosper	4 00	.....	.....	8 00	.....	5 00	.....	.....	.....	.....	4 00

St-Raphaël	10 00	13 92	14 54	30 33	11 55	36 14	.....	19 20	11 10	10 00	7 61
St-Raymond	.....	21 52	15 00	15 90	10 00	62 03	.....	58 32	.....	30 00	.....
St-Rémi	3 00	5 00	3 00	3 00	.....	5 00	.....	5 00	.....	.....	.....
St-Roch des Aulnaies	.....	.....	12 00	9 00	12 00	29 40	.....	16 00	13 20	11 00	11 00
St-Roch de Québec	50 00	51 00	100 00	100 00	30 00	150 00	.....	65 00	80 00	120 00	.....
St-Romuald	19 25	12 00	9 00	20 30	12 00	31 00	7 50	10 50	.....	25 00	25 00
St-Rosaire	.....	.....	4 00	5 00	3 00	19 00	.....	12 00	9 00	16 00	.....
Ste-Rose	.....	2 50	2 75	5 58	2 10	5 40	.....	3 75	2 00	7 50	1 75
Ste-Sabine	.....	.....	.....	.....	.....	13 90	.....	.....	.....	.....	.....
SS.-Sacrement (RR. PP.)	.....	.....	.....	.....	.....	10 00	.....	.....	5 28	5 30	.....
St-Samuel	.....	1 25	4 26	3 18	.....	5 25	.....	5 00	3 50	4 25	.....
St-Sauveur	74 30	47 85	61 65	68 34	35 00	88 30	34 48	31 37	70 11	176 20	89 10
" Ecole des Frères	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
" Couvent	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Sébastien	5 50	5 00	7 00	6 00	9 00	16 00	.....	8 00	6 00	7 50	.....
St-Sévérin	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ste-Sophie	5 03	10 14	5 94	5 21	4 93	18 80	.....	6 21	5 46	4 67	3 91
St-Sylvestre	6 00	6 00	7 00	6 00	7 00	12 00	.....	10 00	6 00	6 00	.....
St-Théophile	3 00	5 00	2 00	3 00	3 00	3 00	.....	3 00	3 00	2 00	18 00
St-Thomas de Montmagny	.....	15 00	.....	10 00	15 00	18 00	.....	.....	10 00	.....	.....
St-Thuribe	8 00	10 00	6 00	8 50	6 00	16 00	.....	6 00	5 00	6 00	4 00
St-Tite du Cap	3 00	5 00	3 00	10 00	3 50	17 00	.....	10 00	8 00	10 00	.....
St-Ubald	11 00	10 00	10 00	16 00	10 00	30 50	12 00	17 50	14 00	12 00	11 00
St-Vallier	2 98	4 06	4 19	6 26	2 45	7 84	.....	6 64	4 25	4 25	.....
St-Victor	18 25	6 00	14 00	10 00	10 00	24 00	.....	16 00	14 00	16 00	12 00
St-Zacharie	2 00	2 00	5 00	10 50	3 00	13 00	.....	3 00	3 25	2 81	.....
Scott						10 00	.....	.....	5 00	10 00	11 00
Sillery		13 65	12 97	17 90	11 65	37 05	.....	12 25	12 10	11 90	.....
" Couvent	.....	.....	.....	5 00	.....	5 00	.....	.....	6 00	.....	.....
Stadacona	.....	.....	.....	8 35	.....	10 00	.....	.....	.....	.....	.....

Paroisses	Epiphanie	Crèche	Sourds-muets	Terre-Sainte	Ruthènes	Denier S. Pierre	Colonisation	Clercs	Prés. j. fille	Denier pr.cath.	Patronage
Standon	5 47	6 05	36 48	.....	6 00	14 08	.....	8 00	.....	6 54	.....
Stoneham	.....	.....	.....	1 00	.....	5 00	.....	.....	.....	.....	.....
Tewkesbury	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Valcartier	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Village Huron de Lorette	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Villeroy	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Dons part., etc.	2 00	7 11	2 00	2 00	2 00	66 00	2 00	1 50	27 00	2 00	2 00
Total	1441 42	1760 51	1846 51	2473 07	1494 78	5470 28	478 86	2352 65	1758 35	2258 34	2107 59

Quelques autres collectes ont donné les résultats suivants :

La Propagation de la Foi	6,521 00
La Sainte-Enfance	5,526 32
Aumônes du Carême	4,704 11
Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur	4,577 27
Orphelins de la Guerre	4,255 00

On pourra trouver dans les Annales de la Propagation de la Foi et celles de la Sainte-Enfance les détails touchant ces collectes.

Malheureusement, comme les années dernières, quelques collectes sont arrivées après le 15 décembre, et n'ont pu figurer sur le présent rapport. Afin de pouvoir éviter toute irrégularité dans le compte-rendu, Messieurs les Curés sont humblement priés de consulter, aussi fréquemment qu'il le faudra pendant l'année, le tableau de la première page ci-devant.

CHAN. CHS. BEAULIEU,
Aumônier.

Archevêché de Québec,
1er janvier 1921.

ÉTAT DE COMPTE

DE LA SOCIÉTÉ DE COLONISATION POUR L'ANNÉE 1920

Recettes

En caisse au 1er janvier 1920	$	982 87
Quête dans les églises		478 86
Collecte de M. le Chan. J.-O. Brousseau		1,484 04
	$	2,945 77

Dépenses

Orphelinat agricole de St-Damien (Lac Vert)	$	1,984 04
Ligue Nationale de Colonisation		325 00
Défrichement à St-Luc de Dorchester		100 00
" à St-Adalbert		50 00
Chemin à St-Philibert (Beauce)		100 00
	$	2,559 04

Résumé

Recettes	$	2,945 77
Dépenses		2,559 04
Balance	$	386 73

La société a reçu du gouvernement la somme de..	$	1,614 45
laquelle a été allouée comme suit :		
St-Just de Bretennières		538 15
St-Luc de Dorchester		538 15
St-Cyprien		538 15
		1,614 45

J.-Cl. Arsenault, *ptre.*
Secrétaire-trésorier de la société de Colonisation.

Archevêché de Québec,
31 décembre 1920.

Itinéraire de la visite pastorale de 1921

1. — Saint-Laurent, I. O.	*samedi*	14	mai
2. — Saint-Jean, "	*lundi*	16	"
3. — Saint-François, "	*mardi*	17	"
4. — Sainte-Famille, "	*mercredi*	18	"
5. — Saint-Pierre, "	*jeudi*	19	"
6. — Sainte-Pétronille, "	*vendredi*	20	"
7. — Saint-Joseph de Lévis	*samedi*	21	"
8. — Beaumont	*lundi*	23	"
9. — Saint-Michel	*mardi*	24	"
10. — Saint-Gabriel	*mercredi*	25	"
11. — Saint-Raphaël	*jeudi*	26	"
12. — Saint-Vallier	*samedi*	28	"
13. — Berthier	*lundi*	30	"
14. — Saint-François	*mardi*	31	"
15. — Saint-Pierre	*mercredi*	1er	juin
16. — Montmagny	*jeudi*	2	"
17. — Cap-Saint-Ignace	*samedi*	4	"
18. — L'Islet	*lundi*	6	"
19. — Saint-Eugène	*mercredi*	8	"
20. — Saint-Cyrille	*jeudi*	9	"
21. — Saint-Aubert	*samedi*	11	"
22. — Saint-Damase	*lundi*	13	"
23. — Saint-Jean-Port-Joli	*mardi*	14	"
24. — Saint-Roch-des-Aulnaies	*jeudi*	16	"
25. — Sainte-Louise	*samedi*	18	"
26. — Saint-Onésime	*lundi*	20	"
27. — Saint-Pacôme	*mardi*	21	"

28.	— Saint -Denis	*jeudi*	23	"
29.	— Rivière-Ouelle	*vendredi*	24	"
30.	— Sainte-Anne	*samedi*	25	"
	Retour à Québec	*lundi*	27	"
31.	— Saint-Philippe	*lundi*	4	juillet
32.	— Kamouraska	*mardi*	5	"
33.	— Saint-Germain	*mercredi*	6	"
34.	— Saint-André	*jeudi*	7	"
35.	— Notre-Dame-du Portage	*vendredi*	8	"
36.	— Saint-Patrice	*samedi*	9	"
37.	— Saint-François-Xavier	*lundi*	11	"
38.	— Saint-Ludger	*mercredi*	13	"
39.	— Saint-Antonin	*vendredi*	15	"
40.	— Saint-Alexandre	*samedi*	16	"
41.	— Saint-Eleuthère	*lundi*	18	"
42.	— Sainte-Hélène	*mardi*	19	"
43.	— Saint-Pascal	*mercredi*	20	"
44.	— Saint-Bruno	*vendredi*	22	"
45.	— Mont-Carmel	*samedi*	23	"
	Retour à Québec	*lundi*	25	"
46.	— Saint-Clément	*vendredi*	2	sept.
47.	— Sainte-Perpétue	*samedi*	3	"
48.	— Saint-Pamphile	*lundi*	5	"
49.	— Saint-Adalbert	*mercredi*	7	"
50.	— Saint-Marcel	*jeudi*	8	"
51.	— Sainte-Apolline	*vendredi*	9	"
52.	— Saint-Paul	*samedi*	10	"
53.	— Saint-Rosaire	*lundi*	12	"
54.	— Sainte-Euphémie	*mardi*	13	"
55.	— Saint-Cajetan	*mercredi*	14	"
	Retour à Québec	*vendredi*	16	"
56.	— Grosse-Isle	*mardi*	20	"
57.	— Isle-aux-Grues	*mercredi*	21	"
	Retour à Québec	*vendredi*	23	"

QUÆSTIONES ANNO 1921

Collationibus theologicis discutiendæ

in diœcesi Quebecensi

——0——

MENSE JANUARIO

Joannes, agricola catholicus, animo sibi proponit filium suum mittere ad scholam acatholicam, ut possit facilius linguam anglicam addiscere, quæ valde utilis habetur ad mercaturam ampliorem faciendam cum diversis civitatibus nostræ regionis. De hac re consilium petit a paracho suo Titio qui, timens quonimus ille adolescens ob relationes quotidianas cum protestantibus paulatim fidem amittat, anceps hæret an possit in conscientia hoc permittere. Hinc quærit a theologo ;

1o Quænam sint parentum obligationes erga filios suos ?

2o Qualem potestatem habeat Ecclesia circa educationem fidelium et undenam eam habeat ?

3o Quid doceat Ecclesia de educatione in scholis acatholicis, neutris, vel mixtis ?

4o Quid suadere debeat Titius in casu ?

Georgius, parochus civitatis industrialis et commercialis, vicinæ viis ferreis et navibus, vehementer dolet de defectu sanctificationis diei dominicæ. Plurimi enim fideles nunquam vel admodum raro missæ intersunt, neque sacras audiunt conciones, et opera diversa servilia peragunt, quia, ut aiunt, patroni hoc absolute exigunt, alioquin statim dimittuntur. Quærit parochus:

1o Qualia opera diebus dominicis et festivis prohibeantur ?

2o Quænam causæ ab ista lege excusare possint ?

3o Quinam ab hac lege dispensare valeant ?

MENSE MAIO

Titius recenter nominatus est parochus. Ejus antecessor, ætate provectus, viribus exhaustis, non potuit per plures annos ea omnia adimplere officia quæ ad pietatem fovendam apud oves suas et ad abusus corrigendos necessaria erant. Titius, homo Dei, verus apostolus, dolet de misero statu suorum parochianorum, de negligentia parentum, de pravis moribus juvenum, de saltationibus immodestis, de blasphemiis, de ebrietate plurimorum. Vehementer cupiens hæc flagitia refrænare et omnia instaurare in Christo, quærit a doctis pastoribus quid agendum sit *a*) relate ad parentes qui nullam habent curam de filiis suis et omnimodam libertatem eis concedunt ; *b*) erga juvenes et puellas quæ noctes partim insumunt absque ulla parentum custodia ; *c*) erga peccatores publicos qui inebriantur, blasphemant et petra sunt scandali ; *d*) erga ægrotos et moribundos.

Georgius medicus sub secreto officii scivit Joannem, qui intendit matrimonium mense proximo contrahere cum Martha, morbo syphilitico laborare, qui proinde certissime uxorem futuram infecturus erit. Incertus medicus an possit vel debeat hoc patri Marthæ revelare necne, consilium petit a suo confessario. Hinc quæritur :

1o Quid sit secretum et qua obligatione celandum sit ?

2o Num et quando secretum revelare liceat vel etiam sit obligatorium ?

3o Quid agere debeat confessarius relate ad hunc medicum ?

MENSE OCTOBRI

Georgius, mercator, et Martha, catholici conjuges, per decem annos vitam prosperam et felicem degebant. Georgius vero tunc cum pravis sociis ebrietati indulgere cœpit. Pecuniam propriam, imo et uxoris dissipabat. Sæpe sæpius uxorem verberabat eique mortem aliquando minabatur. Per plures menses, infelix uxor omnia patienter toleravit, sed quum ejus bona consilia nihil proficerent, clam aufugit cum prole in Statibus Fœderatis et victum sibi et filio suo labore manuum quæsivit. Titius sacerdos hujus miserrimæ matris confessionem audiens, dubitat utrum eam absolvere possit.

Unde quæritur :

1o Quid sit divortium plenum et semiplenum ?

2o Quas ob causas divortium semiplenum instituere liceat ?

3o Num hoc divortium fieri liceat privata auctoritate ?

4o Quid agere debeat Titius ?

Edmundus, recenter ordinatus, ardenter cupit missam domi coram matre ægrotante celebrare. Mater tamen senex est, nec unquam a lectulo surgere potest, unde necessarium erit ut Edmundus in matris cubiculo privato celebret, si velit desiderium suum exsequi. Ad sciendum an hoc fieri possit, quærit :

1o Quonam loco generatim celebranda sit missa ?

2o An Episcopus licentiam dare queat celebrandi in cubiculo privato, et, si affirmative ;

3o An requiratur absolute altare portatile ?

MENSE DECEMBRI

Joannes sacerdos, exercitiis spiritualibus vacans, inter alia peccata confitetur se inhonesta colloquia cum aliquo adoles-

centulo habuisse et postea eum absolvisse ; imo, turpiter peccasse cum puella et deinde eamdem sibi confessam absolvere finxisse. Maxime dolet Joannes de peccatis commissis. Unde quæritur :

1o Quid statuat Benedictus XIV in Constitutione *Sacramentum Pœnitentiæ*, et an adhuc vigeat hæc constitutio ?

2o Quid dicendum sit de facultate absolvendi in utroque casu supradicto ?

Edmundus catholicus, testamento reliquit Sancti Petri parocho summam centum scutorum ea conditione ut decem missæ singulis annis pro requie animæ suæ celebrentur. Sed tempore belli, factum est ut dimidia pars hujus summæ deperdita fuerit. Parochus mœrens, propria auctoritate æquum judicavit numerum missarum minuere et quinque tantum quotannis celebrare. Altera vice, idem parochus, mittendo alias missas cuidam amico missionario, retinuit dimidiam partem stipendiorum quæ acceperat. Hinc quæritur :

1o Quid sint manuales et fundatæ missæ ?

2o Ad quem spectet accipere et reducere onera missarum ?

3o Num liceat onus missæ celebrandæ alteri sacerdoti transferre, partem stipendii retinendo ?

TABLEAU ET COMPTE-RENDU

DES

COLLECTES

FAITES DANS LE DIOCÈSE DE QUÉBEC

1921

Janvier,	*Epiphanie :*	Pour les Nègres d'Afrique.
Janvier,	*III Dim. :*	Pour la Crèche St-V. de P.
Mars :		Pour les Sourds-Muets.
Avril :		Pour la Terre-Sainte.
Mai :		Pour les Ruthènes.
Juin :		Denier de Saint-Pierre.
Juillet :		Pour la Colonisation.
Août :		Pour les Clercs.
Septembre :		Préserv. de la jeune fille.
Octobre :		Denier de la Presse catholique.
Novembre :		Patronage.
8 Décembre :		Pour l'Université Laval.
Au courant de l'année :		Propagation de la Foi et Sainte Enfance.

N. B. Le produit de toutes ces collectes doit être rendu entre les mains de l'Aumônier de l'Archevêché le ou avant le 15 décembre. (Les collectes pour la Sainte-Enfance doivent être adressées aux RR. SS. de l'Immaculée-Conception, 4 rue Simard, Québec, à qui nous transmettrons volontiers celles qu'on aimera mieux nous adresser à nous-même.)

Institutions diocésaines	Epiphanie	Crèche	Sourds-muets	Terre-Sainte	Ruthènes	Denier S.Pierre	Colonisation	Clercs	Préserv. j. fille	Denier Pr.cath.	Patronage
Archevêché	5 00	5 00	100 00	5 00	5 00	20 00	10 00	25 00	100 00	25 00	50 00
Asile du Bon-Pasteur	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Collège de Lévis	.....	.....	.....	.....	.....	29 50	.....	.....	.....	.....	.....
Collège de S.-Anne de la Poc.	.....	.....	.....	.....	.....	22 50	.....	.....	.....	13 00	.....
Hôpital-Général	9 00	5 00	8 00	10 00	.....	21 00	7 00	9 00	6 40	5 15	6 00
Hôpital St-Michel Archange	8 25	7 25	8 25	12 35	9 00	19 95	7 90	9 80	5 50	8 65	8 75
Hospice Saint-Charles	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Hosp. St-Jos. Délivrance	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Hosp. des SS. Charité	.....	.....	.....	10 00	.....	10 00	.....	.....	.....	.....	.....
Hôtel-Dieu du Préc. Sang	2 00	5 00	2 00	4 00	4 00	12 00	5 00	.....	5 00	.....	12 00
Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur	.....	.....	.....	.....	.....	2 62	.....	.....	.....	.....	.....
Missionnaires du S. C.	4 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Patronage de Québec	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Patronage Laval	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Pères Dominicains	.....	.....	.....	8 04	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Pères Jésuites	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Séminaire de Québec	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Srs Rédemptoristines, B.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ursulines	.....	5 00	10 00	.....	5 00	25 00	.....	.....	5 00	.....	.....
Paroisses											
Ancienne-Lorette (L')	13 19	14 82	18 00	20 55	20 00	24 35	.....	20 00	.....	15 00	17 00
Ange-Gardien (L')	13 70	21 00	10 00	10 00	7 00	57 00	8 00	30 00	.....	16 00	.....
Armagh	20 75	25 00	25 00	18 00	23 50	35 35	.....	23 00	19 50	17 25	13 30
Basilique	100 00	.....	80 00	100 00	50 00	200 00	50 00	60 00	100 00	75 00	225 00
Beaumont	9 03	10 47	8 34	8 06	7 48	16 12	.....	9 15	8 87	7 67	5 42
Beauport	12 00	17 00	20 00	30 00	20 00	40 00	20 00	20 00	20 00	20 00	20 00
Berthier	.....	9 15	5 00	7 60	6 20	15 50	5 20	11 50	3 00	6 00	12 70
Bienville	16 50	17 00	13 00	10 00	15 00	30 90	8 00	9 00	8 14	9 31	10 15

Breakeyville	4 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Broughton	10 50	11 00	12 50	7 00	12 00	11 00	11 00	11 00	9 00	8 50	7 00
Buckland	3 00	5 00	4 00	4 00	4 00	6 00	6 00	.....	5 00	6 00	4 00
Cap-Rouge	3 25	5 00	5 00	5 00	5 00	12 00	3 00	5 00	5 00	5 00	5 00
Cap-Saint-Ignace	26 50	28 00	17 50	15 00	16 50	40 00	19 25	20 00	14 00	16 00	14 00
Cap-Santé	10 00	12 00	5 00	6 25	.....	5 00	5 00	10 00	6 00	5 00	6 00
Charlesbourg	15 00	35 00	.....	25 00	.....	21 00	10 00	29 00	.....	.....	20 00
Charny	15 35	15 00	11 27	15 00	10 21	15 57	11 00	11 25	13 25	11 56	10 75
Château-Richer	13 03	18 01	12 20	11 57	12 40	47 50	11 52	75 00	10 15	37 00	15 00
Chaudière (Miss. du S. R.)	2 28	5 93	2 49	2 37	.....	2 75	.....	2 60	.....	.....	.....
Coleraine	5 00	5 00	5 00	5 25	5 00	5 00	4 00	3 00	3 00	.....	5 00
Cranbourne	5 00	5 90	6 00	6 00	5 00	14 13	.....	4 82	.....	7 26	10 00
Courcelles	7 25	7 40	6 20	5 27	5 14	.....	5 45	.....	.....	.....	.....
Courville	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Deschambault	9 50	15 35	10 20	8 00	.....	25 20	10 10	9 25	8 25	7 80	10 00
Donnacona	9 30	11 50	11 00	11 60	.....	21 80	8 00	9 00	10 25	11 35	9 42
Dorset	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Dosquet	.....	3 00	.....	.....	.....	8 00	.....	.....	.....	.....	.....
Durantaye (La)	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ecureuils (Les)	10 00	18 00	6 00	7 00	5 00	10 00	6 00	6 00	5 00	6 00	.....
Enfant-Jésus (L')	10 00	17 00	.....	11 00	5 00	27 70	5 00	10 00	5 00	10 00	5 00
Frampton	3 25	3 00	4 05	5 35	4 00	8 67	4 00	5 25	4 35	5 50	7 38
Giffard	5 00	5 00	5 00	5 00	.....	10 00	5 00	5 00	5 00	10 00	5 00
Grondines (Les)	10 00	10 00	18 00	15 00	8 00	31 00	8 00	9 00	6 00	8 00	8 00
Grosse-Isle	1 50	2 00	1 00	2 00	2 00	3 00	3 00	4 87	5 00	5 13	.....
Honfleur	5 00	9 00	5 00	2 50	6 00	8 00	5 00	6 00	5 00	4 50	.....
Inverness	6 57	8 77	.....	3 60	.....	4 65	4 35	6 93	4 00	.....	3 55
Isle-aux-Grues (L')	7 00	5 00	5 25	5 45	4 00	24 10	6 10	8 00	4 20	4 30	3 80
Islet (L')	22 20	33 10	23 00	33 25	19 35	27 30	23 50	25 55	19 00	25 00	19 35
Issoudun	5 76	.....	.....	3 46	.....	4 89	.....	.....	.....	.....	.....

Paroisses	Epiphanie	Crèche	Sourds-muets	Terre-Sainte	Ruthènes	Denier S.Pierre	Colonisation	Clercs	Prés. j. filie	Denier pr. cath.	Patronage
Jacques-Cartier	10 00	50 00	15 00	25 00	.....	50 00	10 00	25 00	12 00	.....	150 00
" Couvent	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Kamouraska	5 00	11 00	5 50	8 00	4 50	29 75	6 50	8 25	15 50	3 75	2 25
Lac-Edouard	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Lac-Noir	14 00	5 00	177 50	9 00	7 00	35 00	8 00	10 00	4 00	25 00	12 00
Lambton	19 00	8 00	11 00	10 00	13 00	20 50	6 00	11 00	8 00	19 00	15 00
Laval	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Leeds	5 00	5 00	3 00	4 00	3 15	7 00	1 75	2 00	2 00	2 00	2 00
Limoilou	10 00	15 00	10 00	15 00	10 00	20 00	10 00	15 00	10 00	30 00	15 00
Lotbinière	14 74	17 31	14 40	9 00	9 00	22 54	9 90	12 25	11 40	12 00	11 00
Lourdes	3 00	5 65	3 00	4 50	.....	7 00	3 00	4 00	.....	.....	.....
Lyster	10 75	.....	.....	.....	.....	.....	9 00	9 00	9 00	9 00	9 00
Montauban	5 00	8 00	8 00	8 25	.....	17 50	.....	10 00	5 00	6 90	7 50
Mont-Carmel	13 35	8 50	10 38	9 76	12 75	16 61	9 12	.....	7 70	7 85	.....
N.-D. du Chemin	33 00	50 00	20 00	15 00	5 00	35 00	10 00	10 00	18 00	25 00	140 00
N.-D. de la Garde	1 02	1 17	90	82	1 07	2 10	80	1 35	1 05	1 45	1 07
N.-D. des Laurentides	3 00	5 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
N.-D. de Lévis	54 00	65 00	41 00	48 10	40 70	71 00	.....	75 00	30 40	35 00	312 57
N.-D. du Portage	10 90	.....	5 15	6 69	10 19	7 90	.....	9 07	.....	.....	.....
Parisville	4 60	4 75	4 70	4 40	3 40	6 85	.....	5 00	5 00	2 35	.....
Pintendre	7 00	9 00	5 00	5 00	3 00	12 00	2 00	5 00	5 00	10 00	.....
Plessisville	25 00	25 00	17 36	24 00	13 00	39 00	14 60	21 00	17 00	15 00	27 50
Pointe-aux-Trembles	5 50	6 00	4 00	5 00	3 50	10 00	4 00	3 00	5 00	15 00	4 00
Pontbriand	2 50	3 00	4 00	5 10	4 85	5 55	5 45	4 00	.....	.....	7 60
Pont-Rouge	.....	.....	.....	.....	.....	20 00	7 00	6 00	6 50	20 00	7 00
Portneuf	14 55	18 00	.....	5 75	8 50	19 30	.....	16 00	.....	15 25	5 55
Rivière-à-Pierre	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Rivière-Henry	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Rivière-Ouelle	15 00	16 00	15 00	20 00	12 00	46 00	16 00	25 00	12 00	11 00	14 00
Robertson	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
S.-C. de Jésus (Beauce)	12 00	60 00	14 00	15 00	5 00	25 00	5 00	10 00	5 00	10 00	15 00
S.-C. de Jésus (Québec)	10 00	145 00	21 50	30 23	10 00	15 00	.....	10 00	10 00	15 00	202 00

St-Adalbert	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Adrien	5 00	5 00	10 00	5 00	5 00	9 00	5 00	5 00	3 00	7 00	5 75
St-Agapit	6 00	4 00	5 00	6 00	4 00	15 00	2 00	.....	8 00	7 00	5 00
Ste-Agathe	9 72	11 00	4 50	6 34	8 06	16 47	5 39	9 12	5 33	2 89	6 28
St-Alban	10 50	12 50	.....	10 20	7 50	18 35	.....	10 25	.....	19 00	.....
St-Alexandre	14 00	12 00	5 00	9 00	4 00	12 00	5 00	7 00	.....	.....	.....
St-Alphonse de Thetford	.....	40 00	.....	40 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	40 00
St-Ambroise de Lorette	40 00	35 00	25 00	20 00	15 00	35 00	.....	15 00	.....	15 00	.....
St-André	6 50	9 50	9 25	7 00	6 50	32 00	.....	7 50	8 25	4 25	4 50
Saints-Anges	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ste-Anne de Beaupré	.....	50 00	.....	25 00	.....	45 50	.....	.....	18 00	32 00	.....
Ste-Anne de la Pocatière	20 00	15 00	.....	10 00	12 50	25 00	11 00	27 00	5 00	10 00	10 00
St-Anselme	13 62	27 45	12 13	11 53	11 15	18 36	10 79	13 92	11 00	11 45	9 23
St-Antoine de Tilly	8 30	6 03	6 94	4 66	5 67	16 89	6 45	6 67	.....	6 67	13 00
St-Antonin	2 98	3 70	2 60	4 00	2 47	12 63	3 00	2 75	2 90	6 00	2 80
St-Apollinaire	10 00	20 00	12 00	10 00	5 00	30 00	7 00	12 00	6 00	10 00	20 00
Ste-Apolline	4 00	4 00	4 00	3 50	3 00	9 50	3 00	2 50	.....	5 00	.....
St-Aubert	12 00	21 07	14 03	9 41	10 25	27 57	9 50	9 61	6 32	8 46	7 50
St-Augustin	.....	50 00	10 53	20 00	.....	38 46	17 99	.....	.....	.....	75 00
Ste-Aurélie	.....	.....	.....	.....	.....	2 00	.....	.....	.....	2 80	2 00
St-Basile	10 00	25 00	10 00	25 00	7 50	19 00	8 50	14 00	7 50	9 00	8 50
St-Benjamin	3 50	8 00	4 00	2 00	2 00	7 50	.....	2 00	4 75	4 75	2 30
St-Benoît-Labre	15 00	20 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	20 00
St-Bernard	13 22	10 43	7 28	5 00	5 40	9 42	6 65	5 60	5 88	8 25	5 25
St-Bruno	.....	5 00	4 25	4 05	1 95	5 95	2 90	5 30	2 60	2 65	5 65
St-Camille	6 05	.....	6 00	2 51	.....	20 00	5 00	5 00	5 00	5 00	5 00
St-Casimir	20 00	25 00	25 00	25 00	20 00	60 00	20 00	20 00	20 00	20 00	20 00
Ste-Catherine	10 00	5 00	6 25	4 00	8 00	5 25	5 00	7 00	5 00	7 15	6 00
St-Charles	9 00	9 24	8 00	9 40	6 37	24 35	6 00	6 26	.....	6 03	15 04
Ste-Christine	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ste-Claire	19 40	12 40	12 60	14 80	11 40	21 40	10 20	24 50	14 50	12 80	18 20
St-Cœur de Marie, (Még.)	4 30	10 25	6 35	7 90	6 25	8 00	5 82	8 00	4 50	6 42	5 25
St-Cœur de Marie, (Qué.)	5 00	6 00	5 00	5 00	6 00	6 00	5 00	6 00	11 00	10 00	6 00
St-Côme	5 00	10 00	5 00	5 00	5 00	22 00	5 00	10 00	5 00	8 00	.....
Ste-Croix	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Cyprien	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	3 00	1 00	1 00	.....	.....	.....
St-Cyrille	15 11	8 36	16 62	17 95	14 17	13 50	14 26	9 78	10 72	8 75	7 25

Paroisses	Epiphanie	Crèche	Sourds-muets	Terre-Sainte	Ruthènes	Denier S.Pierre	Colonisation	Clercs	Prés. j. fille	Denier pr. cath.	Patronage
St-Damase	.....	5 00	.....	3 40	.....	9 30	.....	.....	.....	.....	.....
St-Damien	3 00	3 00	3 00	3 00	3 00	10 00	2 00	5 00	5 00	10 00	5 00
St-David	21 00	28 75	20 00	21 25	22 00	35 15	10 00	41 35	23 55	25 00	12 50
St-Denis	13 50	11 00	10 50	11 25	9 25	22 25	9 75	11 30	9 60	8 30	9 50
											10 00
St-Edouard	.....	7 00	10 00	8 00	.....	7 00	.....	10 00	.....	.....	
St-Eleuthère	6 50	15 00	20 10	18 00	12 00	26 00	14 00	8 50	11 00	7 50	.....
St-Eloi les Mines	2 50	5 50	.....	.....	.....	5 00	.....	.....	.....	.....	.....
St-Elzéar	3 41	6 20	4 20	3 50	3 10	5 89	6 00	4 60	3 78	7 15	5 48
Ste-Emélie	10 00	17 00	16 00	6 00	5 00	30 00	4 00	5 00	5 00	5 00	5 00
St-Ephrem	15 10	16 35	13 80	16 54	16 52	24 85	12 15	13 55	11 71	19 02	15 97
St-Etienne	2 00	2 00	1 00	1 00	1 00	1 00	75	75	1 00	1 00	1 00
St-Eugène	.....	.....	11 00	10 00	8 00	18 00	.....	20 00	8 00	.....	7 00
Ste-Euphémie	.....	.....	.....	4 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Evariste	10 80	13 70	7 00	28 94	7 51	25 81	7 00	8 00	10 76	10 35	5 25
St-Fabien	4 25	3 10	7 50	4 00	3 00	10 50	6 00	5 00	.....	6 00	2 50
Ste-Famille	2 40	2 25	5 02	4 00	2 00	11 30	7 00	3 00	.....	3 55	6 00
St-Ferdinand	.....	9 63	.....	7 46	.....	.....	.....	.....	.....	12 17	.....
St-Ferréol	5 10	4 60	5 80	7 20	4 09	13 37	5 75	4 25	3 32	2 58	2 20
St-Flavien	17 85	30 00	18 00	13 00	14 25	33 00	14 00	15 00	.....	10 00	12 00
Ste-Foy	5 00	35 00	5 00	16 00	5 00	6 00	5 00	6 00	5 00	7 00	5 00
St-François d'Assise	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-François de Beauce	15 00	15 00	15 00	17 00	10 00	40 00	15 00	20 00	15 00	40 00	15 00
St-François, I.-O	5 13	5 42	2 47	5 00	4 50	13 69	.....	3 72	4 41	.....	.....
St-François, Montmagny	8 50	8 00	7 50	9 00	8 00	15 00	8 50	17 00	8 50	10 00	10 00
St-Frs-Xav. de Fraserville	4 50	10 00	4 50	6 00	3 75	10 00	7 25	10 00	.....	10 00	6 00
St-Frédéric	15 00	17 00	8 00	6 00	9 00	10 00	.....	11 00	8 50	6 50	8 50
St-Gédéon	2 30	3 15	4 00	3 75	2 00	7 00	2 25	2 50	3 25	2 60	6 00
St-Georges	50 00	30 00	35 00	40 00	.....	25 00	.....	30 00	.....	25 00	16 60
St-Gérard Magella	.....	.....	.....	5 00	5 00	5 00	10 00	.....	5 00	5 00	.....
St-Germain	5 15	6 10	3 25	5 50	4 50	5 00	5 50	5 00	2 30	2 75	4 00
Ste-Germaine	14 24	16 00	11 00	9 86	13 20	31 71	.....	10 50	11 50	12 00	10 00
St-Gervais	5 50	5 10	4 05	5 50	4 90	9 00	4 50	5 00	3 09	5 25	3 80
St-Gilbert	1 52	3 30	1 50	2 10	.....	1 25	1 72	.....	.....	1 60	1 25

St-Gilles	3 00	2 50	5 60	8 00	1 50	2 00	2 00	1 75	2 00	5 00	2 00
St-Grégoire	2 00	2 00	2 00	20 00	2 00	5 00	2 00	5 00	5 00	10 00	5 00
Ste-Hélène	8 25	10 70	9 15	12 50	10 40	23 20	7 75	6 25	10 15	9 00	8 30
Ste-Hénédine	8 50	15 00	8 50	13 50	10 70	26 50	8 00	14 00	8 00	7 00	.....
St-Henri	17 40	18 00	16 75	19 25	17 00	55 70	14 50	13 50	14 75	13 75	15 00
St-Honoré	18 00	15 00	17 00	32 00	15 00	29 00	16 00	16 00	13 00	15 00	.....
St-Isidore	10 00	10 25	12 30	14 80	9 65	20 00	10 70	8 00	8 00	10 00	9 50
St-Jean-Bapt., Québec	23 06	16 60	11 35	53 00	.....	34 40	9 50	9 00	11 32	12 30	292 23
St-Jean-Chrysostôme	6 00	6 50	6 50	7 00	6 00	28 00	6 00	4 00	7 00	4 00	6 00
St-Jean-Deschaillons	8 00	9 00	7 00	9 00	8 00	20 00	8 00	12 00	10 00	7 00	12 00
St-Jean, I.-O	.....	5 70	5 15	9 00	2 82	47 00	3 63	6 40	3 40	6 61	9 60
St-Jean-Port-Joli	15 00	18 50	15 80	13 35	14 80	34 85	13 35	21 15	13 75	12 75	10 75
St-Joachim	5 50	7 25	7 00	10 00	5 00	20 00	4 50	10 00	5 75	6 50	5 00
St-Joseph de Beauce	40 00	15 50	22 00	19 00	13 00	29 00	16 00	14 00	12 00	11 50	25 60
St-Joseph de Lévis	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	9 15
" Couvent de Lauzon	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Collège de Lauzon (Viat.)	.....	.....	.....	.....	.....	17 20	.....	.....	.....	.....	.....
St-Jules	.....	.....	.....	3 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ste-Julie	3 00	10 00	5 00	10 00	5 00	20 00	.....	10 00	10 00	8 00	5 00
St-Just de Bretenières	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ste-Justine	4 00	8 00	5 00	.....	5 00	6 00	10 00	5 00	10 00	10 00	5 00
St-Lambert	5 50	8 75	6 50	7 25	5 60	11 25	5 85	4 90	3 25	3 55	4 00
St-Laurent, I.-O	.....	12 47	.....	10 00	.....	10 00	.....	3 75	4 00	5 75	5 25
St-Lazare	5 37	7 00	5 00	7 55	2 90	15 00	.....	5 00	3 60	4 00	8 50
St-Léonard	7 00	11 00	5 00	8 00	4 00	10 00	.....	5 00	5 00	5 00	14 00
St-Louis de Gonzague	5 00	8 50	3 00	4 00	5 00	8 05	.....	6 00	2 50	3 00	2 00
Ste-Louise	5 00	5 00	7 25	5 65	5 00	15 10	8 00	5 85	5 25	5 50	4 25
St-Luc	.....	1 00	1 00	1 00	1 00	3 00	.....	2 00	.....	1 00	.....
Ste-Lucie de Beauregard	.....	23 75	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Ludger de Beauce	15 00	15 00	.....	13 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Ludger de Fraserville	.....	.....	.....	35 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Magloire	13 00	12 00	13 75	.....	.....	11 00	.....	12 00	6 50	.....	.....

Paroisses	Epiphanie	Crèche	Sourds-muets	Terre-Sainte	Ruthènes	Denier S. Pierre	Colonisation	Clercs	Prés. j. fille	Denier pr. cath.	Patronage
St-Malachie	9 36	18 11	15 00	8 33	9 79	13 00	.....	7 50	.....	5 00	2 50
St-Malo	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Marc	11 00	12 25	11 00	14 10	.....	8 85	.....	8 30	7 90	10 00	11 50
St-Marcel	.....	10 00	.....	3 64	.....	5 00	.....	.....	.....	.....	.....
Ste-Marguerite	5 00	5 62	4 88	4 34	3 65	8 86	3 63	4 13	3 70	2 76	.....
Ste-Marie	22 00	44 00	23 45	18 35	18 10	46 35	19 00	14 23	7 15	19 10	.....
St-Martin	6 00	11 00	10 00	6 00	10 00	16 65	6 00	10 25	7 40	6 00	.....
St-Maurice de Thetford	5 00	8 00	5 00	10 00	5 00	12 00	5 00	10 00	5 00	10 00	8 00
St-Méthode	7 00	.....	.....	7 00	.....	6 00	.....	.....	.....	.....	.....
St-Michel	1 50	3 75	1 50	4 00	1 25	10 00	1 50	4 25	3 00	6 00	3 00
St-Narcisse de Beaurivage	2 00	2 00	.....	2 00	1 00	6 94	2 00	2 00	2 00	.....	1 00
St-Nazaire	4 00	4 19	3 13	5 00	4 59	10 20	3 41	4 47	2 66	8 02	4 00
St-Nérée	8 50	8 27	7 00	3 70	5 75	5 90	3 50	5 50	3 50	3 00	.....
St-Nicolas	5 00	10 00	5 00	5 00	3 00	17 50	3 00	5 00	5 00	5 00	8 00
St-Onésime	8 75	5 00	.....	8 25	.....	11 50	.....	.....	.....	.....	.....
St-Pacôme	11 75	26 50	16 75	22 50	.....	53 00	.....	14 75	.....	16 00	20 00
St-Pamphile	15 00	19 50	15 00	15 00	7 25	22 00	8 75	12 00	12 11	12 00	.....
St-Pascal	19 00	16 00	13 00	18 00	14 00	33 00	24 75	12 00	17 25	14 00	6 00
St-Patrice de Beaurivage	2 10	7 00	2 00	3 00	2 00	5 40	2 25	3 00	2 00	2 50	2 15
St-Patrice de Québec	.....	15 00	.....	79 82	25 00	75 00	.....	.....	.....	.....	15 00
St-Patrice Riv. du L.	25 75	50 00	40 00	30 00	.....	109 00	.....	10 00	20 00	40 00	25 00
St-Paul du Buton	10 00	7 00	7 00	8 00	.....	19 00	.....	7 00	7 00	7 00	8 00
Ste-Perpétue	8 00	16 00	10 00	6 00	10 00	10 00	10 00	7 00	7 00	5 00	.....
Ste-Pétronille	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Philémon	3 00	6 00	2 50	4 00	3 50	18 00	2 00	3 00	5 00	21 00	2 00
St-Philibert	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Philippe de Néri	7 15	10 10	7 55	7 50	6 00	13 30	5 60	6 55	6 90	6 20	8 34
Ste-Philomène	11 00	13 00	12 00	9 00	9 00	25 00	10 00	10 00	9 00	7 00	8 00
St-Pierre-Baptiste	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Pierre I.-O.	12 00	13 00	10 00	10 00	5 00	21 00	5 00	9 00	10 00	8 00	123 00
St-Pierre de Montmagny	.....	8 50	9 00	7 25	.....	40 50	.....	10 00	.....	.....	.....
St-Prosper	3 00	5 00	3 00	4 00	3 00	5 00	5 00	5 00	3 00	.....	5 00

St-Raphaël	.....	.....	.....	15 92	.....	9 50	.....	.....	11 00	3 50	.....
St-Raymond	21 00	21 00	15 00	17 00	11 97	49 70	.....	30 37	.....	21 59	20 00
St-Rémi	5 62	5 00	.....	5 00	.....	10 00	.....	.....	.....	7 85	5 00
St-Roch des Aulnaies	20 50	15 00	14 00	8 00	38 50	29 00	13 00	14 00	13 60	11 00	6 50
St-Roch de Québec	75 00	.....	.....	.....	.....	150 00	.....	50 00	.....	.....	.....
St-Romuald	9 25	10 00	7 10	25 00	8 30	20 00	6 40	8 25	11 50	20 00	14 75
St-Rosaire	10 00	10 00	5 00	7 00	.....	11 00	5 00	5 00	5 00	.....	.....
Ste-Rose	3 90	7 00	2 70	4 85	3 25	7 35	.....	1 90	.....	4 00	3 15
Ste-Sabine	4 72	7 52	5 55	3 84	2 82	10 60	4 50	5 54	3 50	3 17	4 65
SS.-Sacrement (RR. PP.)	.....	.....	.....	7 00	.....	.....	.....	.....	.....	8 00	.....
St-Samuel	5 00	.....	3 00	6 25	3 35	6 00	3 11	2 55	3 00	3 10	9 20
St-Sauveur	49 96	58 13	39 05	76 61	42 48	143 68	.....	.....	.....	44 85	90 00
" Ecole des Frères	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
" Couvent	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Sébastien	.....	7 00	6 50	5 25	8 00	14 50	8 25	8 50	8 75	8 00	5 00
St-Sévérin	2 25	5 31	.....	.....	.....	3 60	.....	.....	.....	.....	.....
Ste-Sophie	5 58	8 02	4 39	4 65	3 93	15 91	4 69	4 38	4 80	4 48	5 25
St-Sylvestre	5 00	13 00	5 00	7 00	6 00	12 50	5 00	9 00	.....	5 00	.....
St-Théophile	2 00	5 50	3 00	3 00	2 50	4 50	1 00	1 80	5 00	2 00	2 00
St-Thomas de Montmagny	10 00	.....	15 00	15 00	10 00	65 00	.....	20 00	15 00	30 00	15 00
St-Thuribe	.....	5 00	.....	5 00	.....	14 00	.....	.....	.....	5 00	.....
St-Tite du Cap	5 00	10 00	6 00	8 00	4 00	15 00	5 00	10 00	5 00	8 00	5 00
St-Ubald	14 00	17 50	13 00	15 00	14 00	28 75	12 00	12 00	14 00	9 00	.....
St-Vallier	5 00	10 00	5 00	4 50	3 50	10 85	3 00	7 00	5 00	4 00	1 15
St-Victor	20 00	15 00	12 00	10 00	12 00	19 00	12 00	14 00	11 00	11 00	.....
St-Zacharie	5 12	4 50	6 75	9 50	4 00	15 13	2 51	4 20	3 40	3 00	3 50
Scott	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Sillery	12 41	29 00	14 05	10 25	11 10	23 62	5 00	11 00	9 50	10 25	10 50
" Couvent	.....	.....	.....	5 00	.....	5 00	.....	.....	3 00	.....	.....
Stadacona	.....	.....	.....	22 00	.....	8 29	.....	.....	.....	.....	6 00

Paroisses	Epiphanie	Crèche	Sourds-muets	Terre-Sainte	Ruthènes	Denier S. Pierre	Colonisation	Clercs	Prés. j. fille	Denier pr.cath.	Patronage
Standon	7 50	12 00	5 49	5 70	6 77	10 85	1 82	5 69	.....	5 00	6 36
Stoneham	.....	25 00	.....	2 50	.....	2 00	.....	.....	.....	.....	.....
Tewkesbury	.....	10 50	.....	2 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Valcartier	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Village Huron de Lorette	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Villeroy	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Dons part., etc	1 00	31 00	1 00	1 00	1 00	1 00	2 00	6 00	1 00	1 00	1 00
Total	2051 58	2764 44	2005 80	2373 37	1360 40	4417 42	1130 51	1955 33	1407 47	1836 70	2639 72

Quelques autres collectes ont donné les résultats suivants :

La Propagation de la Foi	4,980 03
La Sainte-Enfance	10,189 21
Aumônes du Carême	4,496 16
Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur	2,889 01

On pourra trouver dans les Annales de la Propagation de la Foi et celles de la Sainte-Enfance les détails touchant les collectes en faveur de ces œuvres.

Malheureusement, comme les années dernières, quelques collectes sont arrivées après le 15 décembre, et n'ont pu figurer sur le présent rapport. Afin de pouvoir éviter toute irrégularité dans le compte-rendu, Messieurs les Curés sont humblement priés de consulter, aussi fréquemment qu'il le faudra pendant l'année, le tableau de la première page ci-devant.

CHAN. CHS. BEAULIEU,
Aumônier.

Archevêché de Québec,
1er janvier 1922.

ÉTAT DE COMPTE

DE LA SOCIÉTÉ DE COLONISATION POUR L'ANNÉE 1921

RECETTES

En caisse *au 1er janvier 1921*	$	7 87
Quêtes dans les églises (année 1920)		478 86
Collectes du Chan. J.-O. Brousseau (1920)		1,484.04
Allocation du gouvernement		654.30
Total de la recette	$	2,625.07

DÉPENSES

Allocation aux FF. de N.-D. des Champs, Lac Vert	$	1,634 04
" à la Ligue Nationale de Colonisation		100 00
" à St-Luc de Dorchester		200 00
" à St-Cyprien "		150 00
" à St-Philibert, Beauce		250 00
" à St-Nazaire, Dorchester		150 00
" à St-Jules, Beauce		141 03
Total de la dépense	$	2,625. 07

J.-C. ARSENAULT, ptre.

secrétaire et trésorier de la société de Colonisation.

Archevêché de Québec,
31 décembre 1921.

Itinéraire de la visite pastorale de 1922

1.	— Charlesbourg	*mardi*	16	mai
2.	— N.-D. des Laurentides	*jeudi*	18	"
3.	— Stoneham	*vendredi*	19	"
4.	— Tewkesbury	*samedi*	20	"
5.	— Valcartier	*dimanche*	21	"
6.	— Sainte-Catherine	*lundi*	22	"
7.	— Saint-Basile	*mardi*	23	"
8.	— Sainte-Christine	*jeudi*	25	"
9.	— Saint-Léonard	*vendredi*	26	"
10.	— Saint-Raymond	*samedi*	27	"
11.	— Rivière-à-Pierre	*lundi*	29	"
12.	— Montauban et Saint-Eloi	*mardi*	30	"
13.	— Saint-Rémi	*jeudi*	1er	juin
14.	— Saint-Ubald	*samedi*	3	"
15.	— Saint-Thuribe	*lundi*	5	"
16.	— Saint-Alban	*mardi*	6	"
17.	— Saint-Marc	*mercredi*	7	"
18.	— Saint-Casimir	*jeudi*	8	"
19.	— Grondines	*samedi*	10	"
20.	— Deschambault	*lundi*	12	"
21.	— Saint-Gilbert	*mardi*	13	"
22.	— Portneuf	*mercredi*	14	"
23.	— Cap-Santé	*jeudi*	15	"
24.	— Donnacona	*vendredi*	16	"
25.	— Les Ecureuils	*samedi*	17	"
26.	— Pointe-aux-Trembles	*lundi*	19	"
27.	— Saint-Augustin	*mardi*	20	"
28.	— Cap-Rouge	*jeudi*	22	"
29.	— Sainte-Foy	*vendredi*	23	"
30.	— Ancienne-Lorette	*samedi*	24	"
31.	— Saint-Gérard	*lundi*	26	"

32.	— Saint-Ambroise	*mardi*	27	"
33.	— Village Huron	*jeudi*	29	"
	Retour à Québec	*vendredi*	30	"
34.	— Beauport	*samedi*	2	sept.
35.	— Laval	*lundi*	4	"
36.	— Courville	*mardi*	5	"
37.	— L'Ange-Gardien	*jeudi*	7	"
38.	— Château-Richer	*samedi*	9	"
39.	— Sainte-Anne	*lundi*	11	"
40.	— Saint-Ferréol	*mercredi*	13	"
41.	— Saint-Tite	*jeudi*	14	"
42.	— Saint-Joachim	*vendredi*	15	"
43.	— Saint-Grégoire	*samedi*	16	"
	Retour à Québec	*lundi*	18	"

QUÆSTIONES ANNO 1923

Collationibus theologicis discutiendæ in diœcesi Quebecensi

——o——

MENSE JANUARIO

Jacobus, Titiæ conjux, Status Fœderatos profectus est ad victum familiæ suæ afferendum. Titia vero, antehac marito fidelis, semel tamen, ipso absente, cum alio copulam habuit, ex quo etiam concepit. Septimo autem mense elapso, litteris discit Jacobum ad familiam suam proximè rediturum. Tunc timens ne infamia et scandalum ex patrato crimine oriantur, ne etiam sponsus eam derelinquat et tota familia ad ruinam ducatur, rogat medicum ut velit procurare accelerationem partus. Medicus autem parocho omnia exponit ; undè parochus quærit :

1o Quid sit abortus et acceleratio partus ?

2o Licetne abortum aut accelerationem partus procurare ?

3o Quid a parocho respondendum medico ?

Leo neo-parochus discere exoptans ea quæ spectant externas solemnitates ad diem dominicam transferendas, quærit a professore :

1o Num debeat solemnitates pristinas per indulta tributas (ab anno 1792 ad annum 1892) distinguere a solemnitatibus a SSmo D. N. Pio X concessis ? — Datur index omnium harum solemnitatum.

2o Num omnes hæ solemnitates sint de præcepto ?

3o Num liceat omnes solemnitates anticipare vel differre ?

4o Num liceat missam de solemnitate semper dicere die dominica in qua transfertur ?

5o Num parochus, qui missam de solemnitate celebrat die dominica, debeat pro populo celebrare die sequenti ?

MENSE MAIO

Petrus, a confessario interrogatus utrum præcepto audiendi missam diebus dominicis et festis satisfecerit, respondet se nunc pluribus anxietatibus in hac materia torqueri : 1. quia pluries non audivit integram missam, nec omissionem reparavit etsi facillimè posset ; 2. quia sæpè sacerdotem celebrantem nec vidit, nec audivit ; 3. quia sæpè præsentiam merè externam habuit hoc modo : Ego, inquit, veniebam ad ecclesiam quia putabam hanc obligationem mihi incumbere, sed, semel ingressus in ecclesiam, varios sacerdotis motus considerabam, nullas autem effundebam preces, et sæpè vanis profanisque cogitationibus distrahebar. His auditis, confessarius anxius in se quærit :

1º Quænam præsentia corporalis requiratur ad satisfaciendum præcepto missæ ?

2º An qui culpabiliter, vel inculpabiliter, non adfuit aliqui missæ parti, teneatur supplere si possit ?

3º An necesse sit ut quis videat vel audiat celebrantem ?

4º Quænam attentio requiratur in missa de præcepto audienda ?

5º Quid de Petri anxietatibus ?

Caius parochus orationes sequenti modo cantat ante benedictionem cum SSmo Sacramento dandam :

Si expositio fit post vesperas, omnes cantat orationes secundum usum in diœcesi nostra iam diu vigentem ;

Si vero SSmum Sacramentum exponitur ob specialem devotionis exercitationem, ex. gr., in mense maio vel octobri, tres cantat orationes ;

Quando tandem benedictio cum SSmo danda est post Horam adorationis, orationem " Deus qui nobis " tantum cantat.

Quæritur : 1º Num bene agat Caius ?

2º Num parochus, ut se accommodet decretis S. C. Rituum, possit propria auctoritate prætermittere nostrum pervetus usum cantandi omnes orationes quæ orationem de SSmo Sacramento sequuntur ?

MENSE OCTOBRI

Joannes apud Petrum neo-confessarium instituit confessionem ut sequitur : Crimen occultissimum Elpidii manifestavi amico, sed sub secreto; Paulum infamavi, sed ipse prius æqualiter me infamaverat; dixi Margaritæ famulæ Andream, apud quem servire intendebat, esse moribus perditum, et causa fui cur iste longum per tempus non potuit famulam habere ; infamiam Titii, quæ in civitate Marianopolitana erat publica, divulgavi in urbe Quebecensi, ubi erat prorsus ignota ; narravi Nicolao, diviti juveni, Juliam, quam mox erat ducturus in matrimonium, esse illegitimam, et hoc fuit causa cur Nicolaus noluerit matrimonium cum Julia contrahere. Petrus anceps hæret, ad aliud tempus Joannem remittit et interim quærit a theologo :

1º Quid sit detractio ?
2º Quando datur grave detractionis peccatum ?
3º Quid dicendum de singulis Joannis casibus ?

Thomas parochus alium interrogat parochum ut sequitur :

1º Possintne, vel debentne, sponsi ante altare genuflectere ad matrimonium contrahendum missæque in sanctuario interesse ?

2º Ad quem pertinet ius statuendi quales vesperæ sint cantandæ, diebus dominicis, in ecclesiis parochialibus ? — Num omnes commemorationes in officiali calendario memoratœ, faciendæ sunt tantum ad libitum in vesperis dominicalibus ?

3º Quibusnam diebus missam pro defuncto corpore præsente celebrare non liceat ?

4º Licetne cantiones in gallica lingua scriptas inter psalmos vesperarum Nativitatis ponere ?

5º Quonam in loco celebrans debeat sibi induere pluviale ad cæremoniam absolutionis funerariæ celebrandam ?

MENSE DECEMBRI

Melina vidua toto animo ac studio suorum octo liberorum educationi incumbit, Sed Petrus, unus ex illis, viginti annos natus, qui ardenter ad studia se confert varia, amicitia ligatur cum iuvenibus qui non amplius credunt ea quæ ad fidem catholicam pertinent, et ab eisdem consilia accipit perniciosa. Quibus etiam suadentibus, emit opus, cui titulus " Grand Dictionnaire Larousse " et quod in Indice reperitur. Melina, de his monita, vehementer perturbatur, Petrum fortiter admonet de periculis in quibus anima eius versatur, et eidem imperat opus damnatum quam primum vendere et societatem metuendorum amicorum fugere. Petrus vero, qui pervicax est, minatur se potius abiturum esse quam jussui matris obtemperaturum. Unde pro Petro gravius fieret perditionis periculum.

Quæritur : 1º Quid in theologia dicatur de occasione peccati deque occasionarii absolutione ?

2º Quænam sint præscriptiones theologiæ circa possessionem et lectionem ephemeridum librorumque prohibitorum ?

3º Quid faciendum in casu ? Possitne Petrus damnatum opus vendere ?

Caius presbyter innixus verbis missalis sequentibus *Præparatio ad missam pro opportunitate sacerdotis facienda*, omissis prorsus preparationis precibus solet statim paramenta sumere, nisi aliqua de causa sibi expectandum sit ante celebrationem ; immo, quoties se præbet occasio, sermones non necessarios habet dum se induit sacris vestibus, quas proinde sine respectivis sumit precibus. — Post missam revertens ab altari ad sacristiam, vel nullam recitat orationem vel dicit *Te Deum*.

Quæritur: 1º Utrum adsit ulla obligatio recitandi, sive in toto sive ex parte, preces in missali romano pro præparatione assignatas ?

2º An peccaverit Caius omittendo preces quæ assignantur dicendæ in paramentorum sumptione ?

3º An et quando dici debeant post missam preces in missali assignatæ *pro gratiarum actione ?*

Itinéraire de la visite pastorale de 1923

1.	— Saint-Lambert	*mercredi*	16	mai
2.	— Saint-Etienne	*jeudi*	17	"
3.	— Saint-Rédempteur	*vendredi*	18	"
4.	— Saint-Nicolas	*samedi*	19	"
5.	— Saint-Antoine	*lundi*	21	"
6.	— Saint-Apollinaire	*mardi*	22	"
7.	— Notre-Dame d'Issoudun	*mercredi*	23	"
8.	— Sainte-Croix	*jeudi*	24	"
9.	— Saint-Edouard	*samedi*	26	"
10.	— Saint-Louis de Lotbinière	*lundi*	28	"
11.	— Sainte-Emélie	*mardi*	29	"
12.	— Saint-Jean Deschaillons	*mercredi*	30	"
13.	— Saint-Jacques de Parisville	*vendredi*	1er	juin
14.	— Sainte-Philomène	*samedi*	2	"
15.	— Villeroy	*lundi*	4	"
16.	— Notre-Dame de Lourdes	*lundi*	4	"
17.	— Saint-Calixte	*mardi*	5	"
18.	— Sainte-Julie	*jeudi*	7	"
19.	— Sainte-Anastasie	*vendredi*	8	"
20.	— Saint-Octave de Dosquet	*samedi*	9	"
21.	— Saint-Flavien	*lundi*	11	"
22.	— Saint-Agapit	*mercredi*	13	"
	Retour à Québec	*jeudi*	14	"
23.	— Saint-Gilles	*lundi*	18	"
24.	— Saint-Narcisse	*mardi*	19	"
25.	— Saint-Patrice	*mercredi*	20	"
26.	— Saint-Sylvestre	*jeudi*	21	"
27.	— Sainte-Agathe	*samedi*	23	"
28.	— Saint-Jacques de Leeds et miss.	*lundi*	25	"
29.	— Saint-Athanase d'Inverness	*mercredi*	27	"
30.	— Saint-Pierre-Baptiste	*jeudi*	28	"
31.	— Saint-Ferdinand	*samedi*	30	"

32.	— Sainte-Sophie	*lundi*	2	juil.
	Retour à Québec	*mardi*	3	"
33.	— Coleraine et Vimy	*mardi*	18	sept.
34.	— Saint-Désiré du Lac Noir	*jeudi*	20	"
35.	— Saint-Adrien et mission	*samedi*	22	"
36.	— Saint-Maurice	*lundi*	24	"
37.	— Saint-Alphonse	*mercredi*	26	"
38.	— Saint-Antoine de Pontbriand	*vendredi*	28	"
39.	— Robertsonville	*samedi*	29	"
40.	— Saint-Cœur de Marie	*lundi*	1er	oct.
	Retour à Québec	*mardi*	2	"

TABLEAU ET COMPTE-RENDU

DES

COLLECTES

FAITES DANS LE DIOCÈSE DE QUÉBEC

1922

Janvier,	*Epiphanie*	Pour les Nègres d'Afrique.
Janvier,	*III Dim.*	Pour la Crèche St-V. de P.
Mars :		Pour les Sourds-Muets.
Avril :		Pour la Terre-Sainte.
Mai :		Pour les Ruthènes.
Juin :		Denier de Saint-Pierre.
Juillet :		Pour la Colonisation.
Aout :		Pour les Clercs.
Septembre :		Préserv. de la jeune fille.
Octobre :		Denier de la Presse cahtolique.
Novembre :		Patronage.
8 Décembre :		Denier Saint-Pierre.
9 Décembre :		Université Laval.
Au courant de l'année :		Propagation de la Foi et Sainte Enfance.

N. B. Le produit de toutes ces collectes doit être rendu entre les mains de l'Aumônier de l'Archevêché le ou avant le 15 décembre. (Les collectes pour la Sainte-Enfance doivent être adressées aux RR. SS. de l'Immaculée-Conception, 4 rue Simard, Québec, et celles de la Propagation de la Foi à M. le Chan. J.-N. Gignac, au séminaire. — Nous transmettrons volontiers à qui de droit celles qu'on aimera mieux nous adresser à nous-mêmes.)

Institutions diocésaines	Epiphanie	Crèche	Sourds-muets	Terre-Sainte	Ruthènes	Denier S. Pierre	Colonisation	Clercs	Préserv. j. fille	Denier Pr. cath.	Patronage
Archevêché	5 00	5 00	100 00	5 00	5 00	20 00	10 00	25 00	100 00	25 00	50 00
Asile du Bon-Pasteur	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Collège de Lévis	.....	.....	.....	11 00	.....	32 00	.....	.....	.....	.....	.....
Collège de S.-Anne de la Poc.	.....	.....	.....	.....	.....	18 00	.....	.....	.....	22 50	.....
Hôpital-Général	8 00	9 26	8 25	8 50	5 50	17 00	5 50	8 25	6 00	6 00	8 00
Hôpital St-Michel Arhcange	8 50	7 60	9 00	11 00	7 25	21 00	7 00	10 00	7 25	10 25	8 35
Hospice Saint-Charles	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Hosp. St-Jos. Délivrance	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Hosp. des SS. Charité	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Hôtel-Dieu du Préc. Sang	2 00	5 00	2 00	4 00	4 00	12 00	5 00	.....	5 00	.....	12 00
Hotel-Dieu du Sacré-Cœur	.....	.....	.....	.....	.....	2 75	.....	.....	.....	.....	.....
Patronage de Québec	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Patronage Laval	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Pères Dominicains	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Pères Jésuites	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Missionnaires du S. C.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Séminaire de Québec	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
SS. de la Charité	.....	.....	.....	10 00	.....	10 00	.....	.....	.....	.....	.....
Srs Rédemptoristines, B	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ursulines	.....	5 00	10 00	.....	5 00	25 00	.....	.....	5 00	.....	.....
Paroisses											
Ancienne-Lorette (L')	20 31	68 70	15 00	12 70	15 00	42 09	.....	25 00	.....	20 73	.....
Ange-Gardien (L')	12 00	.....	.....	7 50	.....	42 50	.....	30 00	10 00	9 00	7 00
Armagh	17 50	25 00	17 80	15 80	18 00	32 00	18 00	21 00	19 00	.....	.....
Basilique	90 00	.....	75 00	99 54	50 00	185 00	30 00	50 00	80 00	50 00	175 00
Beaumont	7 24	7 91	7 03	7 53	6 23	8 11	6 08	6 37	2 48	1 25	3 70
Beauport	20 00	20 00	20 00	20 00	20 00	30 00	20 00	20 00	20 00	20 00	10 0
Berthier	16 75	12 30	7 00	3 60	5 00	8 00	3 00	7 40	.....	4 90	.....
Bienville	10 00	13 72	11 50	11 51	8 00	11 35	6 23	8 00	7 50	8 36	127 73

Breakeyville	4 10	4 25	5 76	4 75	3 20	7 00	3 21	4 80	2 75	7 20	3 40
Broughton	10 00	11 50	8 75	8 25	8 50	9 00	.....	11 00	9 00	6 50	.....
Buckland	3 00	5 00	5 00	6 00	3 00	7 00	.....	5 00	5 00	5 00	3 00
Cap-Rouge	5 00	7 00	5 00	5 00	5 00	12 00	3 00	5 00	5 00	5 00	5 00
Cap-Saint-Ignace	25 75	23 00	15 00	17 00	12 00	33 00	15 50	16 00	13 50	10 00	14 00
Cap-Santé	.....	.....	5 00	8 75	4 00	5 50	5 00	7 00	5 00	5 00	.....
Charlesbourg	20 00	50 00	25 00	25 00	8 00	22 00	10 00	30 00	9 00	20 00	
Charny	9 65	12 00	18 65	19 75	9 50	20 10	9 60	12 16	10 40	10 80	100 00
Château-Richer	11 26	16 16	7 61	13 00	8 85	35 96	7 16	93 68	10 71	13 23	9 70
Chaudière (Miss. du S.R)	.....	.....	.....	.....	.....	2 00	.....	.....	2 25	3 75	11 54
Coleraine	.....	.....	3 50	3 50	3 15	.....	3 00	.....	3 50	3 000	.....
Cranbourne	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5 00
Courcelles	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4 42	.....	.....
Courville	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
											.....
Deschambault	8 15	10 80	8 77	.....	8 00	22 90	8 00	9 10	10 00	6 60	
Donnacona	7 00	17 00	1 00	13 54	6 50	23 43	8 40	12 00	10 00	10 00	10 05
Dorset	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2 00	.....
Doscuet	1 00	3 00	.....	2 75	2 00	5 07	.....	.....	.....	.....	.....
Durantaye (La)	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
											.....
Ecureuils (Les)	8 40	20 66	6 80	7 25	4 25	11 52	6 00	5 89	.....	6 50	
Enfant-Jésus (L')	8 50	.....	.....	10 50	6 25	16 50	9 50	9 50	8 50	8 40	.....
											5 00
Frampton	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
											.....
Giffard	5 00	15 00	5 00	5 00	5 00	10 00	.....	5 00	5 00	10 00	
Grondines (Les)	10 00	13 00	12 00	10 00	8 00	25 00	7 00	8 00	8 00	7 00	10 00
Grosse-Isle	2 10	2 55	2 50	3 00	3 65	8 35	5 30	5 40	5 00	5 00	8 00
											.....
Honfleur	4 00	5 00	4 00	2 00	4 00	9 00	4 60	4 00	3 50	3 00	
											.....
Inverness	6 80	4 65	4 00	6 33	3 75	10 77	4 51	7 55	2 88	.....	
Isle-aux-Grues (L')	5 40	4 70	4 45	7 25	3 65	25 30	4 25	4 30	4 90	2 25	4 49
Islet (L')	16 00	20 00	15 00	12 00	.....	28 68	.....	15 75	.....	9 37	4 25
											.....

Paroisses	Epiphanie	Crèche	Sourds-muets	Terre-Sainte	Ruthènes	Denier S. Pierre	Colonisation	Clercs	Prés. j. fille	Denier pr. cath.	Patronage
Issoudun	4 42	.....	3 86	3 62	3 79	7 11	4 56	4 10	3 85	2 46	.....
Jacques-Cartier	15 00	50 00	15 00	25 00	10 00	150 00	16 00	25 00	12 00	40 00	150 00
" Couvent	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Kamouraska	7 00	10 00	3 25	6 50	4 00	34 00	.....	7 00	4 25	9 50	3 00
Lac Frontière	7 73	.....	9 15	8 15	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Lac-Edouard	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Lac-Noir	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Lambton	9 00	15 00	8 00	7 00	5 80	10 00	7 00	7 00	6 50	12 00	.....
Laval	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Leeds	1 75	3 20	1 50	3 75	1 68	9 00	2 80	2 00	.....	1 00	.....
Limoilou	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Lotbinière St-Ls	12 85	.....	.....	12 00	.....	21 06	10 28	11 05	11 79	11 00	13 00
Lourdes	3 00	4 00	.....	3 00	2 50	6 20	.....	.....	3 00	2 00	.....
Lyster	19 75	10 00	10 00	10 00	10 00	15 00	16 00	15 00	10 00	40 00	10 00
Montauban	.....	5 00	5 00	7 75	.....	14 00	.....	12 00	5 00	8 00	.....
Mont-Carmel	8 90	6 53	.....	10 60	.....	13 78	.....	7 61	.....	7 00	.....
N.-D. du Chemin	20 00	32 00	.....	25 00	.....	38 00	.....	.....	10 00	12 70	135 00
N.-D. de la Garde	1 02	78	73	1 17	47	1 28	52	93	83	1 07	97
N.-D. des Laurentides	3 00	3 00	2 00	4 00	.....	5 00	.....	3 00	.....	.....	.....
N.-D. de Lévis	47 00	50 00	40 00	55 50	49 00	184 50	45 50	67 00	33 20	40 00	270 39
N.-D. du Portage	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Parisville	3 00	3 20	2 80	3 50	2 40	3 00	2 85	5 00	3 40	1 50	.....
Pintendre	5 00	11 25	3 00	5 00	.....	13 00	3 00	.....	.....	10 00	5 00
Plessisville	16 00	24 00	15 00	19 00	15 00	35 50	12 00	17 75	13 49	15 00	12 00
Pointe-aux-Trembles	5 50	5 00	4 25	4 00	5 25	13 00	3 00	3 00	4 50	18 00	6 00
Pontbriand	3 05	3 30	3 00	3 00	2 70	4 50	3 90	7 25	6 65	6 75	4 15
Pont-Rouge	10 00	15 00	15 00	10 00	17 00	20 00	8 00	9 00	10 00	20 00	10 00
Portneuf	.....	.....	.....	.....	7 65	21 63	.....	10 00	.....	6 39	8 62
Rivière-à-Pierre	5 00	5 00	5 00	5 00	5 00	5 00	.....	5 00	5 00	10 00	5 00

Rivière-Henry											
Rivière-Ouelle	12 00	11 25	12 00	20 39	12 00	50 25	11 00	20 25	11 00	10 00	11 25
Robertson											
S.-C. de Jésus (Beauce)	12 00	33 00	7 00	14 00	5 00	25 00	5 00	14 00	15 00	5 00	50 00
S.-C. de Jésus (Québec)											
St-Adalbert											
St-Adrien		5 00	5 00	4 50	5 50	7 00		5 00	2 00	2 50	
St-Agapit	5 60	6 00	4 00	6 00	3 50	8 00				3 00	
Ste-Agathe	7 22		6 00	7 32	5 14	11 51	3 32	4 00	3 77	4 00	
St-Alban	9 26	10 50	6 70	9 40		16 25		6 20	8 75	6 70	11 00
St-Alexandre	10 00	15 00	5 00	10 00	5 00	10 00	12 00	7 00	5 00	15 00	5 00
St-Alphonse de Thetford	12 50	12 50	12 50	12 50	12 50	100 00	12 50	12 50	12 50	12 50	12 50
St-Ambroise de Lorette	20 00	25 00	20 00	23 00	15 00	20 00		20 00	20 00	20 00	
St-André	5 50	10 50	6 00	7 50	4 75	15 25	7 75	8 00	5 50	5 00	5 50
Saints-Anges											
Ste-Anne de Beaupré	14 50	17 10				100 00					
Ste-Anne de la Pocatière	15 00	14 00				25 00		17 00		22 00	
St-Anselme	12 98	15 27	12 52	11 29	10 68	16 93	9 34	12 63	10 11	9 73	9 74
St-Antoine de Tilly	6 65	7 72		4 24	5 60	14 80	6 40	6 60	3 00		
St-Antonin	2 50	2 75	2 60	4 50	2 10	7 80	2 00	3 00	2 50	4 00	3 00
St-Apollinaire	6 00	7 00	7 00	10 00	8 87	17 20	9 19	10 74	7 00	5 40	
Ste-Apolline	2 50	3 00	3 50	2 50	3 50	8 50	3 50	3 50			3 00
St-Aubert	13 73	16 05	13 35	13 06	10 81	22 02		8 42	10 77	9 02	10 00
St-Augustin	7 02		7 60	12 04	7 00	63 03		8 00	8 00	6 71	
Ste-Aurélie						1 07				1 56	
St-Basile	10 00	12 50	10 00	13 00	6 00	19 00	7 00	20 00	8 00	10 00	9 00
St-Benjamin	3 00	3 00									
St-Benoît-Labre											
St-Bernard	6 56	6 25	6 92	5 25	5 17	12 00	6 25	5 39	5 50	11 21	7 00
St-Bruno	3 20	3 35	2 50	4 50	2 00	5 25	1 40	2 00	1 50	2 00	
St-Camille	8 00	4 00	5 00	3 00	3 00	8 50	3 50	4 00	5 00		
St-Casimir	20 00	20 00	20 00	20 00	20 00	50 00	18 00	20 00	20 00	16 00	20 00
Ste-Catherine	8 90	15 45	6 00	4 20	4 25	10 00		6 00	8 00	5 00	15 00
St-Charles	6 91	12 83	4 60	4 96	4 40	12 45	6 00	5 80	5 40		4 40

Paroisses	Epiphanie	Crèche	Sourds-muets	Terre-Sainte	Ruthènes	Denier S. Pierre	Colonisation	Clercs	Prés. j. fille	Denier pr. cath.	Patronage
Ste-Christine	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ste-Claire	14 10	10 00	.....	16 28	12 60	22 60	11 80	20 30	12 10	11 20	12 46
Ste-Clotilde, miss	.....	.....	.....	.....	.....	2 50	.....	.....	6 00	4 31	.....
St-Cœur de Marie, (Még.)	3 25	7 75	6 00	2 00	5 00	17 50	4 00	6 50	11 50	10 99	.....
St-Cœur de Marie (Qué.)	6 00	6 00	5 00	6 00	.....	8 00	5 00	8 00	6 00	5 00	.....
St-Côme	5 00	5 00	5 00	5 00	5 00	17 00	4 00	5 00	9 00	6 00	5 00
Ste-Croix	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Cyprien	1 00	1 00	1 00	1 00	.....	4 00	.....	1 00	1 00	1 00	1 00
St-Cyrille	12 30	6 80	7 29	8 36	6 95	23 40	6 67	10 15	6 18	9 00	14 22
St-Damase	.....	.....	.....	3 00	.....	4 00	.....	2 40	.....	2 60	.....
St-Damien	.....	.....	3 00	2 50	2 50	8 00	.....	3 00	.....	10 00	2 00
St-David	16 00	20 50	20 00	16 32	16 50	62 40	14 00	.....	15 50	10 77	.....
St-Denis	10 00	9 00	8 50	11 25	8 75	22 75	8 25	10 00	7 20	6 50	.....
St-Edouard	8 00	17 00	8 00	7 00	.....	5 00	.....	.....	.....	10 00	.....
St-Eleuthère	4 25	10 00	7 25	9 75	8 00	22 00	6 00	8 20	7 00	5 00	.....
St-Eloi de Mines	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Elzéar	3 60	5 00	4 30	4 00	4 50	7 00	4 75	3 80	5 10	5 60	5 10
Ste-Emélie	10 00	15 00	10 00	10 00	5 00	30 00	3 00	5 00	5 00	6 00	5 10
St-Ephrem	13 00	18 28	14 59	14 61	13 95	19 69	11 97	12 57	11 53	18 36	11 06
St-Etienne	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	6 00	1 00
St-Eugène	9 75	.....	.....	.....	.....	8 00	.....	.....	8 86	.....	.....
Ste-Euphémie	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Evariste	8 90	15 00	6 50	14 91	7 00	22 41	6 50	6 50	8 35	13 00	.....
St-Fabien	.....	.....	.....	6 50	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ste-Famille I.-O.	4 10	7 30	4 50	6 00	4 00	13 00	2 25	8 00	2 60	5 50	.....
St-Ferdinand	7 00	7 29	13 00	10 63	11 68	10 57	6 00	13 40	.....	.....	.....
St-Ferréol	3 36	2 29	3 73	12 00	2 00	7 13	2 02	4 30	2 05	2 00	2 15
St-Flavien	14 00	15 00	15 47	13 50	10 50	13 00	17 00	16 00	10 00	10 00	.....
Ste-Foy	5 00	14 00	.....	15 00	.....	20 00	.....	.....	.....	.....	.....
St-François d'Assise	.....	.....	.....	12 00	.....	10 00	.....	.....	.....	.....	20 00
St-François de Beauce	10 00	75 00	10 00	40 00	20 00	50 00	10 00	25 00	20 00	25 00	20 00
St-François, I.-O.	3 00	4 62	3 61	4 12	4 00	12 00	5 25	2 21	5 25	5 40	4 00
St-François, Montmagny	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

St-Frs.Xav. de Fraserville	5 65	12 66	10 00	10 00	12 34	51 50	16 35	7 50	.....	12 00	10 00
St-Frédéric	7 00	8 60	8 00	6 00	7 00	10 00	4 00	10 00	8 00	8 00	7 00
St-Gédéon	3 00	4 00	3 00	4 00	3 00	4 00	3 00	4 00	4 00	4 00	3 00
St-Georges	34 00	.....	.....	40 00	.....	.....	36 00	.....	.....	.....	.....
St-Gérard Magella	5 00	5 00	5 00	5 00	5 00	10 00	5 00	5 00	.....	.....	.....
St-Germain	5 50	5 00	4 50	5 40	3 00	4 00	3 00	5 00	2 52	2 46	.....
Ste-Germaine	8 00	10 15	10 10	6 50	10 00	10 00	5 30	19 00	11 00	10 00	10 00
St-Gervais	3 15	5 00	3 50	4 90	4 20	4 00	1 75	3 50	3 00	4 00	4 00
St-Gilbert	1 05	1 10	1 05	1 25	.....	3 00	.....	.....	.....	1 50	1 00
St-Gilles	2 00	2 25	1 00	2 25	1 75	3 00	1 00	1 75	1 00	2 00	1 75
St-Grégoire	.....	.....	.....	16 56	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ste-Hélène	7 40	9 00	8 60	11 50	8 05	7 92	7 43	9 85	7 00	11 55	7 75
Ste-Hénédine	5 00	12 50	8 25	11 05	7 50	23 92	6 00	13 50	6 20	9 45	8 68
St-Henri	13 00	13 50	13 00	14 00	15 60	31 50	14 50	17 00	15 70	13 05	.....
St-Honoré	15 00	.....	17 00	21 00	12 00	26 00	12 00	15 00	11 00	10 00	12 00
St-Isidore	8 35	8 50	8 00	13 85	10 45	25 50	8 30	10 25	9 10	9 50	9 20
St-Jean-Bapt., Québec	15 00	127 00	.....	51 08	.....	21 25	6 00	.....	9 80	15 00	315 46
St-Jean-Chrysostôme	9 00	7 00	7 00	8 00	5 00	8 00	4 00	3 50	3 50	4 00	6 00
St-Jean-Deschaillons	10 40	14 00	.....	12 00	9 20	30 65	.....	9 00	.....	12 00	12 00
St-Jean, I.-O.	8 66	14 62	.....	7 15	3 65	58 18	3 56	3 58	2 06	10 00	7 30
St-Jean-Port-Joli	12 65	11 40	14 90	18 25	15 00	29 13	12 00	18 00	11 00	10 10	26 25
Ste-Jeanne Pte Levis	.....	.....	.....	.....	.....	6 00	.....	.....	.....	.....	.....
St-Joachim	4 00	5 00	4 50	9 00	4 00	10 00	4 00	6 50	6 25	5 00	5 00
St-Joseph de Beauce	14 00	14 50	17 50	20 00	14 00	30 00	10 55	.....	7 25	13 00	13 00
St-Joseph de Lévis	.....	22 90	9 00	40 35	9 98	16 61	9 10	11 77	6 94	20 66	.....
" Couvent de Lauzon	2 00	.....	2 00	2 00	2 00	4 00	.....	2 00	2 00	2 00	2 00
Collège de Lauzon (Viat)	.....	.....	.....	.....	.....	9 91	.....	.....	.....	.....	.....
St-Jules	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ste-Julie	3 00	7 00	100 00	10 00	2 00	10 00	10 00	7 00	7 00	10 00	.....
St-Just de Bretenières	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ste-Justine	5 00	.....	.....	5 00	.....	4 00	5 00	.....	.....	8 00	5 00
St-Lambert	5 75	8 25	5 30	6 70	4 50	14 95	6 00	7 00	4 65	2 35	2 55

Paroisses F	Epiphanie	Crèche	Sourds-muets	Trre-Sainte	Ruthènes	Denier S. Pierre	Colonisation	Clercs	Prés. j. fille	Denier pr. cath.	Patronage
St-Laurent, I.-O.	8 00	13 00	5 50	6 75	3 50	13 50	.....	7 00	7 00	5 25	.....
St-Lazare	5 00	7 00	5 00	5 00	3 00	5 00	.....	7 12	2 30	5 00	.....
St-Léonard	4 00	6 00	3 25	6 50	6 20	8 00	2 00	7 01	3 80	3 00	6 00
St-Louis de Gonzague	5 00	10 00	5 00	2 00	3 00	8 00	2 00	5 00	2 00	2 00	2 00
Ste-Louise	4 50	9 00	4 60	7 45	5 85	7 15	4 50	7 00	5 75	5 00	2 00
St-Luc	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ste-Lucie de Beauregard	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Ludger de Beauce	.....	.....	.....	.....	.....	3 25	.....	.....	.....	.....	.....
St-Ludger de Fraserville	.....	.....	.....	23 00	.....	65 00	.....	.....	.....	.....	.....
St-Magloire	5 90	6 10	.....	11 00	.....	16 00	.....	10 00	.....	6 00	.....
St-Malachie	8 18	10 00	10 00	9 89	7 00	16 80	.....	12 00	8 00	6 00	.....
St-Malo	12 00	13 00	7 00	7 00	7 00	50 00	7 00	8 00	8 00	50 00	7 00
St-Marc	6 50	10 00	8 00	12 60	.....	14 25	.....	12 00	6 00	7 00	3 00
St-Marcel	.....	6 00	.....	.....	.....	3 90	.....	.....	.....	.....	.....
Ste-Marguerite	4 16	3 43	3 70	3 62	3 26	7 62	3 03	3 70	3 45	3 00	.....
Ste-Marie	7 35	32 70	12 40	18 15	14 00	4 43	11 00	10 35	.....	13 20	.....
St-Martin	4 20	7 65	4 20	5 70	8 05	13 60	5 40	6 25	5 25	5 00	5 00
St-Maurice de Thetford	5 60	20 00	5 00	12 00	5 00	10 00	5 00	10 00	5 00	12 00	10 00
St-Méthode	.....	.....	.....	7 50	.....	.....	.....	4 60	3 50	5 00	.....
St-Michel	1 50	3 75	1 50	24 00	1 25	10 00	1 50	4 25	3 00	6 00	3 00
St-Narcisse de Beaurivage	1 00	1 50	.....	1 00	1 00	3 00	1 00	5 00	1 00	3 00	5 00
St-Nazaire	1 18	2 18	2 58	2 49	2 46	3 41	2 67	5 49	2 02	1 31	.....
St-Nérée	3 80	2 25	2 50	4 57	2 50	5 84	2 70	6 00	2 25	3 17	.....
St-Nicolas	3 00	3 00	5 00	3 00	1 00	7 00	1 50	20 00	.....	20 00	4 00
St-Onésime	8 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10 00	.....
St-Pacôme	15 50	23 00	13 50	15 50	.....	54 50	15 75	13 75	33 25	16 00	14 50
St-Pamphile	10 00	9 75	15 95	13 14	10 25	27 00	16 90	14 00	14 60	9 55	15 00
St-Pascal	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Patrice de Beaurivage	2 25	5 50	2 00	.....	2 00	7 00	2 00	3 00	2 50	1 50	.....
St-Patrice de Québec	20 00	15 00	25 00	40 00	10 00	30 00	.....	15 00	.....	20 00	20 00
St-Patrice Riv. du L	30 00	.....	30 00	30 00	.....	49 00	.....	.....	.....	.....	.....
St-Paul du Buton	7 00	.....	7 00	4 00	8 00	12 00	.....	7 00	10 00	8 00	8 00

Ste-Perpétue	5 00	12 00	9 15	9 00	8 60	18 00	9 00	11 25	7 00	5 00	5 25
Ste-Pétronille	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Philémon	5 00	6 00	3 00	5 00	2 25	19 00	1 00	2 00	5 50	22 00	4 00
St-Philibert	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Philippe de Néri	6 30	8 00	5 35	10 40	.....	12 25	5 50	7 00	5 00	6 50	12 60
Ste-Philomène	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Pierre-Baptiste	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Pierre I.-O	10 00	8 00	7 00	11 00	5 00	24 00	8 00	9 00	9 50	6 50	7 00
St-Pierre de Montmagny	9 00	9 00	7 75	6 50	7 00	45 00	5 25	6 50	8 00	6 00	8 50
St-Prosper	4 00	10 00	7 50	12 00	4 00	4 00	4 00	5 00	.....	.....	2 00
St-Raphaël	9 50	.....	4 46	14 25	4 50	19 82	10 75	6 61	6 00	4 50	12 80
St-Raymond	20 00	15 00	9 73	10 00	10 00	26 68	.....	27 85	.....	20 00	16 81
St-Rémi	5 00	.....	.....	4 21	.....	5 00	.....	.....	.....	.....	.....
St-Roch-des Aulnaies	9 00	14 50	11 00	11 00	9 75	23 75	13 00	13 00	10 35	10 00	11 00
St-Roch de Québec	.....	.....	.....	60 00	60 00	150 00	50 00	50 00	40 00	50 00	.....
Frères des E.-Chrétiennes	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Couvent	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Romuald	9 25	10 00	7 10	23 94	8 30	20 00	6 40	8 25	11 50	20 00	14 75
St-Rosaire	4 50	10 00	.....	2 00	3 00	5 00	.....	6 00	4 00	.....	.....
Ste-Rose	2 00	2 75	2 75	3 70	1 50	7 45	2 50	2 85	2 50	3 55	.....
Ste-Sabine	2 34	2 87	2 48	2 92	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
SS.Sacrement	3 00	.....	.....	15 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Samuel	4 50	6 75	4 80	15 85	3 72	12 68	4 37	6 17	6 45	2 97	4 80
St-Sauveur	52 77	49 82	29 43	88 76	26 16	8 73	24 90	31 00	32 92	38 85	.....
" Ecole des Frères Acad	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
" Couvent	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Sébastien	7 00	5 00	6 00	5 00	6 00	13 00	6 25	6 50	7 00	6 02	.....
St-Sévérin	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ste-Sophie	3 62	6 25	4 62	7 07	3 59	14 11	4 46	4 26	3 01	4 12	5 25
St-Sylvestre	7 00	15 00	5 00	5 00	5 00	13 00	5 00	8 00	2 00	2 00	.....
Couvent	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Théophile	2 00	2 75	3 00	2 60	2 00	3 00	1 75	4 00	3 50	3 00	1 50
St-Thomas de Montmagny	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Thuribe	.....	.....	.....	.....	.....	12 00	.....	.....	.....	5 00	.....

Paroisses	Epiphanie	Crèche	Sourds-muets	Terre-Sainte	Ruthènes	Denier S.Pierre	Colonisation	Clercs	Prés. j. fille	Denier pr. cath.	Patronage
St-Tite du Cap	5 00	4 00	2 50	4 00	2 00	10 00	3 00	3 00	2 20	3 20	2 50
St-Ubald	12 00	11 00	10 00	15 00	11 00	24 50	11 50	12 00	10 00	8 00	8 00
St-Vallier	3 45	3 54	4 42	5 00	3 15	8 58	5 00	5 10	4 13	2 43	.....
St-Victor	11 00	11 00	10 00	11 00	10 00	22 00	12 00	12 00	10 00	11 00	13 00
St-Zacharie	3 11	4 55	3 35	6 00	2 00	7 32	2 15	2 85	3 35	4 75	.....
Scott	10 00	.....	.....	.....	.....	10 00	.....	.....	.....	10 00	.....
Sillery	11 30	12 00	10 00	20 15	12 24	13 10	7 51	9 14	11 12	11 41	.....
" Couvent	.....	.....	.....	5 00	.....	5 00	.....	.....	2 00	.....	1 00
Stadacona	.....	.....	.....	12 00	.....	7 25	.....	.....	.....	.....	.....
Standon	5 25	8 65	9 19	4 35	5 46	10 35	6 63	6 80	8 86	5 34	4 35
Stoneham	.....	5 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6 00
Tewkesbury	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Valcartier	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Village Huron de Lorette	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Villeroy	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Dons part., etc	2 00	2 00	1 00	1 00	1 00	7 00	1 00	1 00	1 00	2 00	1 00
Total	1647 88	2042 19	1557 77	2168 33	1208 66	4219 33	1090 97	1765 15	1358 09	1692 64	1865 75

Quelques autres collectes ont donné les résultats suivants :

A Charlesbourg, par les RR. PP. Blancs, pour leurs missions d'Afrique....	$ 3,000.00
Reconstruction Basilique de Sainte-Anne de Beaupré	35,000.00
Pour sinistrés du diocèse d'Haileybury.....	4,278.29
La Propagation de la Foi.....	6,697.82
La Sainte-Enfance (aout 1920 — août 1921).....	10,189.21
Aumônes du Carême.....	4,045.99
L'Œuvre des Berceaux en faveur de la Crèche	2,901.14
Pour l'Université Laval.....	693.03

On pourra trouver dans les Annales de la Propagation de la Foi et celles de la Sainte-Enfance les détails touchant les collectes en faveur de ces œuvres.

Maheureusement, comme les années dernières, quelques collectes sont arrivées après le 15 décembre, et n'ont pu figurer sur le présent rapport. Afin de pouvoir éviter toute irrégularité dans le compte-rendu, Messieurs les Curés sont humblement priés de consulter, aussi fréquemment qu'il le faudra pendant l'année, le tableau *officiel* de la première page ci-devant.

CHAN. CHS BEAULIEU,

Aumônier.

Archevêché de Québec,
20 déc. 1922.

ÉTAT DE COMPTE

DE LA SOCIÉTÉ DE COLONISATION POUR L'ANNEÉ 1922

RECETTES

Quête dans les églises (année 1921)	$ 1,130.51
Allocation du gouvernement prov	376.84
Tatal de la recette	$ 1,507. 35

DÉPENSES

Allocation aux FF. de N.-D. des Champs Lac-Vert.	200.00
" à l'Ecole de colonisation, Lac Sergent	100.00
" à St-Just de Bretenières	100.00
" à St-Marcel	100.00
" à la Ligne Nationale de Colonisation	130.51
" à St-Philibert, Beauce	200.00
" à St-Luc, Dorchester	225.00
" à St-Cyprien	225.00
" à Ste-Lucie de Beauregard	226.00
Total de la dépense	$ 1507.35

J.-C. ARSENAULT, ptre.
sécrétaire et trésorier de la société de colonisation.

QUÆSTIONES ANNO 1924

Collationibus theologicis discutiendæ

in diœcesi Quebecensi

—— o ——

MENSE FEBRUARIO

Thomas parochus in concione affirmat omni prorsus merito destitui actum in quo finis defectum habet quemlibet, vel qui non informatur motivo charitatis aut aliquo supernaturali motivo. Hoc autem probat ex textu Pauli : *Omnia in gloriam Dei facite* (*I Cor.*, *X*, 31). Immo, asserit parochus malum esse habendum quidquid non refertur ad Deum intentione positiva saltem moraliter perseverante, et declarat illum qui merita acquirere intendit, sæpe renovare intentionem suam teneri, v. g., actu quotidie referendo opera sua ad Dei gloriam. Hæc audiens,, vicarius quærit :

Quid sit sentiendum de singulis parochi sui affirmationibus.

Quomodo se gerere debeat sacerdos quoad biretum : a) quando vestiarum relinquit ad celebrandum ; b) dum transit ante SSmum in tabernaculo repositum ; c) dum ante SSmum solemniter expositum proficiscitur ; d) dum pergit ante altare ubi consecratio peragitur : e) dum transit prope sacerdotem Panem Angelorum dispensantem ; f) quando sacerdoti, qui Sacro jam functus est, occurrit ; g) quando altare, in quo est celebraturus, attingit ; h) quando idem altare relinquit, missa finita ; i) cum, ad sacristiam rediens, occurrit sacerdoti celebraturo ; j) quando ad vestiarium reversus est.

MENSE MAIO

Henricus, venationis cupidine accensus, legem venatum pro-

hibentem in regione sua tempore autumnali perfregit. Deprehensus, traditur ad judicem qui mulctam nummorum plurium ei irrogat. Iratus vero, Henricus solvere non vult mulctam irrogatam, contendens legem istam esse mere pœnalem et consequenter in conscientia non obligare. Omnia narrat confessori suo qui, perplexus, sequentia postulat a lectore theologiæ moralis :

1o *Quid sit lex pœnalis ?* 2o *Quotuplex habeatur ?* 3o *Quænam sint principia pœnalium legum ?* 4o *Quid de agendi modo Henrici ?*

Lucas parochus, qui novas Viæ crucis stationes in ecclesia instaurata erexit de licentia Episcopi sui, deprehendit quod nullæ cruces sunt affixæ picturis stationum. In sacristia, pariter restaurata, pristinas stationes, duobus tamen omnino renovatis, reposuit sed inverso ordine et quin eas denuo erexerit. Stationes autem, quæ in ecclesia prius erant, erexit in sacello domus religiosarum, insciente tamen superiorissa quæ hoc tempore abierat. Quando idem Lucas exercitium Viæ crucis peregit cum fidelibus, nec superpelliceum nec stolam induit et ante altare toto durante exercitio solus remansit. De his hodie turbatus, Lucas amicum interrogat ut sequitur :

1o *Quid requiratur ad erigendum valide stationes Viæ crucis ?* 2o *Quid ad lucrandum indulgentias ?* 3o *Quid de parochi anxietatibus ?*

MENSE OCTOBRI

Cyriacus parochus morum pravitatem, licet per confessionem tantammodo illam cognovisset, sæpe ac vehementer in suis concionibus exprobavit ; confessione pariter noscens vitium quoddam gravissime in sua parœcia invalescere, illud sacerdotibus spiritualia exercitia dantibus significavit oppugnandum ; peccata a recidivis sibi in confessione commissa, supradictis sacerdotibus enarravit, tacitis tamen nominibus pœnitentium ; in colloquiis cum sociis, tempore supplicationis XL Horarum

habitis, verba intermiscuit de internis vexationibus, de scrupulis, de ineptiis aliquorum pœnitentium, quorum attamen nomina tacuit. Anxius ex his factus, quærit Cyriacus :

1o *Quid in theologia reperiatur de secreto confessionis ?* 2o *Num merito sit anxius* ?

Detur brevis expositio primi et secundi tituli diœcesanæ Synodi Quebecensis.

MENSE DECEMBRI

Gaetanus presbyter studium theologiæ moralis diu neglexit. Concione vero audita de necessitate scientiæ theologicæ in confessario, libros pervolvere cœpit, et stupens deprehendit quod, propter defectum scientiæ moralis, pœnitentem a licito lucrosoque contractu ineundo avertit, quia ille sibi illicitus videbatur ; quosdam pœnitentes a restitutione debita liberavit ; ad restitutionem autem concitavit alios pœnitentes qui hac obligatione nullomodo erant obstricti ; confessiones religiosarum excepit quin requisita jurisdictione gauderet. Nunc quærit :

1o *Quid sit ignorantia vincibilis ac ignorantia invincibilis* ? 2o *An quoties ad confessiones audiendas accesserit toties peccaverit, et an graviter* ? 3o *Quid in jure dicatur de religiosarum confessione ?* 4o *Num aliqua obligatione sit adstrictus ?*

Leo, qui mox ad sacrum presbyteratum promovendus est missamque celebraturus, quærit ab amico liturgia erudito :

1o *Quotuplex in missa habeatur inclinatio a celebrante facienda, et quondonam unaquæque sit facienda ?* 2o *Quandonam manus junctas ponere debeat celebrans super altare, et quando ante pectus ?* 3o *Quandonam oculos ad Crucifixum elevare, et quando illos in acram Hostiam conjicere debeat ?* 4o *Quandonam signum crucis producere teneatur* ?

Itinéraire de la visite pastorale de 1924

1.	— Bienville	*jeudi*	22 mai
2.	— N.-D. de Lévis(et Ste-Jeanne d'Arc)	*vendredi*	23 "
3.	— Saint-David	*dimanche*	25 "
4.	— Saint-Jean-Chrysostôme	*lundi*	26 "
5.	— Breakeyville	*mardi*	27 "
6.	— Charny	*mercredi*	28 "
7.	— Saint-Romuald	*jeudi*	29 "
8.	— Pintendre	*vendredi*	30 "
9.	— Saint-Henri	*samedi*	31 "
10.	— Saint-Isidore	*lundi*	2 juin
11.	— Saint-Maxime	*mardi*	3 "
12.	— Saint-Bernard	*mercredi*	4 "
13.	— Sainte-Marie	*jeudi*	5 "
14.	— Saint-Elzéar	*vendredi*	6 "
15.	— Saint-Frédéric	*samedi*	7 "
16.	— Saint-Séverin	*lundi*	9 "
17.	— Saint-Jules	*mardi*	10 "
18.	— Saint-Pierre de Broughton	*mercredi*	11 "
19.	— Sacré-Cœur de Jésus	*jeudi*	12 "
	Retour à Québec	*samedi*	14 "
20.	— Saint-Victor	*lundi*	16 "
21.	— Saint-Ephrem	*mercredi*	18 "
22.	— Saint-Méthode	*vendredi*	20 "
23.	— Saint-Evariste	*samedi*	21 "
24.	— Saint-Honoré	*lundi*	23 "
25.	— Saint-Hilaire	*mardi*	24 "
26.	— Saint-Sébastien	*mercredi*	25 "
27.	— Saint-Samuel	*jeudi*	26 "
28.	— Sainte-Martine	*vendredi*	27 "
29.	— Saint-Vital	*samedi*	28 "
30.	— Sainte-Hénédine	*lundi*	30 "

31. —	Sainte-Marguerite	*mardi*	1 juillet
32. —	Frampton	*mercredi*	2 "
33. —	Saints-Anges	*jeudi*	3 "
34. —	L'Enfant-Jésus	*vendredi*	4 "
35. —	Saint-Joseph	*samedi*	5 "
36. —	Saint-Odilon	*lundi*	7 "
37. —	Sainte-Germaine	*mardi*	8 "
38. —	Saint-Luc	*mercredi*	9 "
39. —	Saint-Léon	*jeudi*	10 "
40. —	Saint-Nazaire	*vendredi*	11 "
41. —	Saint-Malachie	*samedi*	12 "
42. —	Sainte-Claire	*lundi*	14 "
43. —	Honfleur	*mardi*	15 "
44. —	Saint-Anselme	*mercredi*	16 "
	Retour à Québec	*vendredi*	18 "

Archevêché de Québec,
le 18 février 1924.

† L.-N. Card. Bégin,
arch. de Québec.

TABLEAU ET COMPTE-RENDU

DES

COLLECTES

FAITES DANS LE DIOCÈSE DE QUÉBEC

1923

Janvier,	*Epiphanie*	Pour les Nègres d'Afrique.
Janvier,	*III Dim.*	Pour la Crèche St-V. de P.
Mars :		Pour les Sourds-Muets.
Avril :		Pour la Terre-Sainte.
Mai :		Pour les Ruthènes.
Juin :		Denier de Saint-Pierre.
Juillet :		Pour la Colonisation.
Aout :		Pour les Clercs.
Septembre :		Préserv. de la jeune fille.
Octobre :		Denier de la Presse cahtolique.
Novembre :		Patronage.
8 Décembre :		Denier Saint-Pierre.
9 Décembre :		Université Laval.
Au courant de l'année :		Propagation de la Foi et Sainte Enfance.

N. B. Le produit de toutes ces collectes doit être rendu entre les mains de l'Aumônier de l'Archevêché le ou avant le 15 décembre. (Les collectes pour la Sainte-Enfance doivent être adressées aux RR. SS. de l'Immaculée-Conception, 4 rue Simard, Québec, et celles de la Propagation de la Foi à M. le Chan. J.-N. Gignac, au séminaire. — Nous transmettrons volontiers à qui de droit celles qu'on aimera mieux nous adresser à nous-mêmes.)

Institutions diocésaines	Epiphanie	Crèche	Sourds-muets	Terre-Sainte	Ruthènes	Denier S. Pierre	Colonisation	Clercs	Préserv. j. fille	Denier Pr. cath.	Patronage
Archevêché	5 00	5 00	100 00	5 00	.....	20 00	10 00	25 00	.....	25 00	50 00
Asile du Bon-Pasteur	.....	.....	.....	.....	.....	10 00	.....	.....	.....	.....	.....
Collège de Lévis	.....	.....	.....	.....	.....	36 00	.....	.....	.....	.....	.....
Collège de S.-Anne de la Poc.	.....	.....	.....	.....	.....	26 00	.....	.....	.....	29 50	.....
Hôpital-Guay	.....	.....	7 50	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Hôpital-Général	8 08	.....	6 81	6 53	5 16	.....	7 62	9 50	.....	.....	.....
Hôpital St-Michel Archange	7 50	7 00	6 50	9 50	5 75	11 10	6 64	5 50	7 00	8 00	7 25
Hospice Saint-Charles	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Hosp. St-Jos. Délivrance	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Hosp. des SS. Charité	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Hotel-Dieu, Lévis	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Hôtel-Dieu du Préc. Sang	2 00	5 00	2 00	4 00	4 00	12 00	5 00	.....	5 00	.....	12 00
Hotel-Dieu du Sacré-Cœur	.....	.....	.....	.....	.....	3 45	.....	.....	.....	.....	.....
Patronage de Québec	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Patronage Laval	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Pères Dominicains	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Pères Jésuites	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Missionnaires du S. C.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Séminaire de Québec	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
SS. de la Charité	.....	.....	.....	10 00	.....	10 00	.....	.....	.....	.....	.....
Srs Rédemptoristines, B	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ursulines	.....	5 00	10 00	.....	5 00	25 00	.....	.....	5 00	.....	.....
Paroisses											
Ancienne-Lorette (L')	29 00	66 25	.....	27 67	19 65	32 15	.....	15 00	.....	22 00	.....
Ange-Gardien (L')	7 00	.....	8 00	12 00	10 00	34 00	.....	40 00	10 00	12 00	.....
Armagh	15 00	16 00	19 00	17 00	12 00	36 00	6 50	10 00	7 00	10 50	30 00
Basilique	50 00	.....	60 00	70 13	40 00	205 00	40 00	40 00	50 00	50 00	.....
Beaumont	4 00	3 39	1 50	6 82	.....	15 00	.....	.....	.....	7 00	8 50
Beauport	20 00	20 00	20 00	20 00	.....	20 00	20 00	20 00	20 00	20 00	20 00

Berthier	7 50	8 70	5 50	5 95	4 00	19 50	3 00	6 35	4 00	5 00	2 65
Bienville	7 00	10 00	7 00	7 00	8 75	16 58	7 00	8 00	7 30	7 54	86 65
Breakeyville	2 50	3 60	.....	4 50	1 75	7 50	1 65	2 50	2 90	3 25	3 50
Broughton	7 75	7 00	10 00	10 25	.....	22 00	2 75	.....	.....	8 00	15 00
Buckland	9 00	9 00	5 00	5 00	3 00	9 00	3 00	5 00	4 00	5 00	3 00
Cap-Rouge	5 00	6 00	.....	6 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7 00
Cap-Saint-Ignace	19 00	21 50	16 00	18 50	14 00	39 00	15 00	16 50	16 50	18 00	9 00
Cap-Santé	6 00	.....	5 00	7 50	5 00	12 50	5 00	5 50	4 00	4 30	19 00
Charlesbourg	.....	45 00	15 00	8 00	5 00	30 00	.....	40 00	6 00	30 00	100 00
Charny	10 00	25 00	9 50	12 45	8 50	18 50	9 36	13 20	10 00	16 44	13 00
Château-Richer	11 30	13 58	11 77	11 15	13 65	24 68	.....	50 00	14 93	18 70	12 00
Chaudière (Miss. du S.R)	.....	2 25	.....	2 40	.....	4 50	.....	2 00	1 50	2 00	2 00
Coleraine	.....	3 20	3 00	5 00	.....	6 40	3 00	.....	.....	4 00	3 00
Cranbourne	8 91	15 98	8 36	7 42	7 49	19 08	7 57	11 03	8 08	9 00	3 00
Courcelles	5 10	.....	.....	5 25	5 25	.....	4 70	5 60	5 40	4 00	5 00
Courville	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Deschambault	9 55	9 70	10 10	11 00	6 00	17 70	8 20	8 00	8 50	9 47	8 00
Donnacona	9 00	16 78	.....	8 00	10 00	25 85	11 00	10 00	12 00	12 65	20 00
Dosquet	3 00	3 00	1 81	2 50	50	6 00	.....	.....	.....	.....	1 75
Durantaye (La)	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ecureuils (Les)	8 83	12 25	6 00	8 15	6 60	7 46	6 35	7 15	13 57	6 83	.....
Enfant-Jésus (L')	6 50	9 25	4 50	10 00	7 00	21 50	.....	10 00	.....	8 75	5 00
Frampton	.....	.....	.....	.....	.....	8 35	.....	.....	.....	7 24	7 89
Giffard	5 00	15 00	5 00	5 00	.....	10 00	.....	5 00	5 00	10 00	10 00
Grondines (Les)	8 00	8 00	13 00	12 00	6 00	25 00	6 00	15 00	6 00	6 00	8 00
Grosse-Isle	3 80	1 50	1 50	2 30	3 00	3 25	3 60	3 00	3 25	3 50	3 00
Honfleur	4 00	4 50	4 00	2 00	3 50	5 00	.....	5 00	2 50	4 00	.....
Inverness	9 80	7 75	5 19	6 98	.....	6 21	4 60	.....	3 00	5 00	4 25
Isle-aux-Grues (L')	4 55	4 00	5 30	5 75	2 45	21 55	4 40	4 60	3 90	4 00	4 40
Islet (L')	27 83	22 47	18 00	23 75	15 82	37 25	.....	10 00	10 64	10 25	10 00

Paroisses	Epiphanie	Crèche	Sourds-muets	Terre-Sainte	Ruthènes	Denier S. Pierre	Colonisation	Clercs	Prés. j. fille	Denier pr. cath.	Patronage
Issoudun	3 10	2 48	2 86	3 27	2 91	6 50	3 52	4 18	3 66	3 60	2 81
Jacques-Cartier	15 00	40 00	15 00	25 00	10 00	100 00	10 00	25 00	15 00	20 00	.....
" Couvent	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Kamouraska	4 50	4 00	5 00	5 75	3 50	30 00	4 75	7 00	3 50	3 00	3 40
Lac-Edouard	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Lac-Noir	8 00	70 00	16 00	11 00	6 80	50 00	4 60	6 00	5 00	7 00	18 00
Lac Frontière	5 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Lambton	10 50	9 00	10 00	8 00	7 00	14 00	7 00	8 00	7 00	10 00	19 50
Laval	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Leeds	5 00	5 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Limoilou	22 00	30 00	215 00	30 00	20 00	40 00	20 00	.....	25 00	60 00	45 00
Lotbinière, St-Ls	13 70	15 00	11 75	13 00	21 00	17 58	12 84	.....	10 00	9 83	9 00
Lourdes	2 50	2 00	.....	.....	.....	3 75	.....	.....	.....	.....	2 25
Lyster	.....	.....	2 15	11 20	1 70	18 50	1 00	2 00	.....	.....	1 50
Montauban	7 00	8 00	3 00	8 75	2 50	7 00	.....	7 00	2 00	5 00	2 50
Mont-Carmel	7 20	5 12	56 30	8 20	.....	7 57	6 95	10 10	6 68	6 95	7 49
Neuville (Pte-aux-Trembles)	6 00	7 50	7 25	6 50	6 25	12 00	6 00	5 80	7 30	12 00	7 00
N.-D. du Chemin	15 00	35 00	.....	26 00	.....	10 00	6 10	5 00	10 00	13 15	.....
N.-D. de la Garde	1 02	1 17	90	82	1 07	2 10	80	1 30	1 05	1 45	1 07
N.-D. des Laurentides	3 00	3 00	.....	.....	.....	5 00	.....	.....	.....	.....	5 00
N.-D. de Lévis	52 00	61 00	63 00	63 00	40 00	127 50	41 00	65 25	35 00	.....	243 93
N.-D. du Portage	8 86	8 44	.....	.....	.....	36 58	.....	.....	.....	.....	.....
Parisville	3 00	5 40	2 50	3 00	.....	3 40	.....	4 00	2 50	2 50	3 00
Pintendre	4 00	5 00	2 00	4 00	.....	15 00	.....	5 00	.....	10 00	18 60
Plessisville	18 50	12 50	13 50	29 00	16 00	25 33	13 50	17 50	14 00	14 50	17 00
Pontbriand	3 30	3 00	3 15	3 30	2 70	4 65	2 35	4 00	3 55	2 75	4 70
Pont-Rouge	9 00	15 00	10 00	8 00	9 00	20 00	7 00	6 00	7 00	20 00	10 00
Portneuf	9 64	16 45	13 25	12 50	.....	23 00	.....	40 00	.....	.....	.....
Rivière-à-Pierre	5 00	5 00	5 00	5 00	5 00	10 00	.....	5 00	5 00	5 00	5 00

Rivière-Henry	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Rivière-Ouelle	20 00	23 13	10 70	20 50	9 00	46 92	9 35	21 50	10 00	10 00	11 00
Robertson	.....	.....	.....	5 91	.....	6 39	.....	.....	.....	.....	.....
S.-C. de Jésus(Beauce)	16 00	47 50	20 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
S.-C. de Jésus(Québec)	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	228 00
St-Adalbert	.....	5 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Adrien	3 00	4 00	5 00	5 00	3 00	3 00	3 00	4 00	.....	3 00	3 00
St-Agapit	3 50	3 00	.....	6 00	3 00	.....	2 00	.....	.....	.....	3 00
Ste-Agathe	3 56	7 16	5 00	7 00	3 00	7 42	5 05	.....	5 11	3 47	.....
St-Alban	6 00	10 00	5 60	8 40	.....	22 80	.....	12 00	11 50	7 00	14 00
St-Alexandre	8 00	12 00	6 00	10 00	5 00	27 00	4 00	5 00	4 00	7 00	9 00
St-Alphonse de Thetford	10 00	18 00	.....	.....	.....	50 00	.....	.....	.....	.....	.....
St-Ambroise de Lorette	20 00	.....	.....	25 00	5 00	20 00	.....	5 00	5 00	5 00	.....
St-André	26 00	7 00	7 00	7 45	4 50	18 50	5 25	5 25	4 75	4 00	7 00
Saints-Anges	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ste-Anne de Beaupré	19 50	.....	28 09	28 00	.....	239 75	.....	.....	.....	.....	.....
Ste-Anne de la Pocatière	.....	.....	.....	.....	.....	16 00	.....	15 00	.....	20 00	.....
St-Anselme	10 40	10 50	9 40	11 96	9 50	22 65	7 10	9 00	7 00	9 25	5 00
St-Antoine de Tilly	8 10	5 52	12 83	4 24	3 41	7 73	5 22	5 66	3 89	9 90	4 66
St-Antonin	2 25	3 00	2 00	4 00	2 00	8 00	2 00	3 00	2 25	13 00	2 50
St-Apollinaire	7 00	6 00	5 00	8 00	5 00	14 00	5 25	4 75	5 00	10 00	5 00
Ste-Apolline	3 35	4 00	4 25	3 20	2 85	3 00	3 70	3 00	3 00	4 90	2 40
St-Aubert	12 65	8 60	11 70	17 10	7 85	14 50	9 05	9 35	9 58	11 15	12 83
St-Augustin	8 65	.....	7 00	16 05	6 00	50 00	5 00	6 00	.....	5 00	190 00
Ste-Aurélie	75	91	2 79	.....	91	.....	.....	.....	.....	1 61	78
St-Basile	25 00	20 00	9 00	14 00	7 00	16 00	5 00	18 00	7 00	6 00	8 00
St-Benjamin	3 65	5 65	1 65	6 65	1 65	6 65	1 65	1 65	1 65	1 85	1 65
St-Benoît-Labre	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Bernard	7 24	6 98	7 10	6 44	5 32	7 30	5 30	5 00	6 15	7 00	7 43
St-Bruno	1 45	2 50	2 75	3 00	1 75	6 75	3 40	3 00	2 05	1 40	4 05
St-Camille	4 00	5 00	3 50	3 00	2 00	8 00	5 00	4 00	3 00	5 00	4 00
St-Casimir	18 00	20 00	20 00	20 00	20 00	54 00	20 00	20 00	20 00	16 00	20 00
Ste-Catherine	9 00	.....	4 00	6 00	2 23	8 50	.....	5 00	3 50	3 00	6 35
St-Charles	10 91	12 75	5 64	7 62	3 93	29 08	5 80	3 85	5 80	10 15	4 50

Paroisses	Epiphanie	Crèche	Sourds-muets	Terre-Sainte	Ruthènes	Denier S. Pierre	Colonisation	Clercs	Prés. j. fille	Denier pr. cath.	Patronage
Ste-Christine	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ste-Claire	14 60	14 20	21 60	14 40	12 20	25 80	15 10	18 80	11 40	10 20	12 10
Ste-Clotilde, miss	2 41	2 05	3 00	2 95	.....	2 80	2 15	.....	.....	.....	.....
St-Cœur de Marie, (Még.)	8 83	9 75	4 25	5 25	4 60	9 00	.....	3 05	5 00	2 00	.....
St-Cœur de Marie (Qué.)	.....	6 00	6 00	6 00	.....	6 00	5 00	6 00	6 00	5 00	6 00
St-Côme	4 00	6 00	4 00	5 00	4 00	24 25	4 00	6 00	4 00	5 00	5 00
Ste-Croix	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Cyprien	2 00	2 85	1 00	1 00	1 00	2 00	1 00	1 00	1 00	2 00	1 00
St-Cyrille	9 66	4 86	4 65	7 29	9 10	18 90	8 00	9 10	7 75	8 45	6 35
St-Damase	8 00	1 60	2 70	4 65	4 72	3 85	.....	1 32	1 90	1 41	8 47
St-Damien	2 00	5 00	5 00	2 00	1 50	10 00	1 50	2 00	2 50	10 00	5 00
St-David	12 19	18 72	2 00	2 00	2 00	2 00	2 00	.....	2 00	2 00	41 00
St-Denis	12 00	7 52	7 25	9 00	6 50	20 50	7 40	8 25	11 50	7 00	15 50
St-Edouard	1 25	8 00	2 00	8 00	1 50	5 00	1 00	12 00	1 50	5 00	13 00
St-Eleuthère	5 00	10 00	6 25	8 25	8 50	17 50	6 66	7 70	8 50	6 00	5 50
St-Eloi de Mines	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Elzéar	.....	4 70	4 75	3 20	3 10	8 05	3 80	4 00	4 05	4 15	5 70
Ste-Emélie	10 00	15 00	9 60	8 40	8 00	20 00	2 00	5 00	5 00	5 00	2 00
St-Ephrem	12 22	15 63	12 63	12 11	13 87	23 85	10 41	10 69	11 92	19 04	10 89
St-Etienne	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	5 00	1 00
St-Eugène	8 00	7 50	.....	.....	.....	10 00	.....	.....	.....	.....	.....
Ste-Euphémie	.....	.....	.....	4 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Evariste	19 00	.....	8 60	10 00	5 00	16 00	.....	7 25	5 00	7 00	7 00
St-Fabien	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ste-Famille I.-O	2 00	5 00	4 75	5 00	1 50	10 00	6 00	2 00	.....	.....	.....
St-Ferdinand	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Ferréol	2 60	2 05	3 35	5 00	1 35	11 00	2 00	4 00	2 50	2 00	2 15
St-Flavien	12 00	24 00	.....	12 00	.....	33 50	16 00	10 00	11 00	.....	.....
Ste-Foy	5 00	25 00	3 00	10 00	25 00	30 00	3 00	4 00	3 00	14 69	.....
St-François d'Assise	5 00	10 00	5 00	10 00	.....	20 00	5 00	16 00	10 60	20 00	10 00
St-François de Beauce	20 00	22 00	20 00	40 00	15 00	30 00	15 00	22 00	20 00	38 00	20 00
St-François, I.-O	3 52	2 95	3 32	4 94	3 38	6 78	3 20	4 76	14 00	3 79	1 50
St-François, Montmagny	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

St-Frs.Xav. de Fraserville	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Frédéric	10 00	10 00	16 00	16 00	.....	14 00	.....	12 00	6 00	4 00	4 00
St-Gédéon	4 00	7 00	4 00	4 00	.....	4 00	4 00	4 00	4 00	4 00	4 00
St-Georges	40 00	34 00	.....	50 00	.....	.....	.....	.....	.....	38 00	.....
St-Gérard Magella	7 00	.....	3 00	8 00	5 00	5 00	.....	.....	5 00	.....	.....
St-Germain	3 38	4 00	3 25	5 00	2 50	6 53	.....	3 50	2 50	2 50	.....
Ste-Germaine	8 00	12 22	8 00	10 40	8 00	17 09	6 00	10 00	8 86	10 00	9 25
St-Gervais	3 00	4 00	3 40	3 09	3 80	6 65	1 55	2 10	4 00	5 30	.....
St-Gilbert	1 05	1 00	80	95	.....	2 70	.....	.....	.....	1 50	95
St-Gilles	2 00	2 00	1 00	2 00	1 00	2 00	1 00	2 00	2 00	2 00	2 00
St-Grégoire	2 00	4 00	5 00	10 00	2 00	10 00	2 00	5 00	2 00	10 00	5 00
Ste-Hélène	8 35	7 15	7 20	7 15	.....	16 05	.....	9 40	6 30	5 50	9 60
Ste-Hénédine	6 86	12 25	6 00	11 75	5 00	4 25	3 12	7 00	6 00	7 00	10 36
St-Henri	15 50	15 00	15 00	12 00	12 75	32 65	14 00	16 00	14 75	12 25	30 00
St-Honoré	12 00	12 00	11 00	16 00	8 00	21 00	.....	.....	.....	.....	10 00
St-Isidore	9 50	9 00	10 25	13 60	7 90	24 10	9 30	9 50	10 55	10 15	9 80
St-Jean-Bapt., Québec	25 00	.....	.....	49 83	10 00	27 00	7 50	.....	13 00	10 50	.....
St-Jean-Chrysostôme	6 00	6 00	8 00	6 00	3 50	28 50	6 50	5 00	5 00	3 50	6 00
St-Jean-Deschaillons	9 00	11 80	5 00	10 00	5 00	20 00	8 00	.....	9 00	5 50	16 00
St-Jean, I.-O.	6 00	6 40	6 00	8 85	.....	46 65	.....	3 45	.....	12 00	2 00
St-Jean-Port-Joli	14 50	11 63	12 50	16 40	14 60	31 30	12 00	20 00	14 40	12 44	12 30
St-Joachim	4 75	4 00	4 50	7 00	5 00	21 00	5 00	7 00	4 00	5 00	5 00
St-Joseph de Beauce	21 00	17 00	13 50	16 50	10 50	29 00	.....	.....	.....	10 50	10 00
St-Joseph de Lévis	7 65	15 83	.....	17 00	.....	12 50	.....	.....	.....	.....	10 50
" Couvent de Laùzon	1 00	.....	1 00	1 00	1 00	2 00	.....	1 00	1 00	1 00	1 00
Collège de Lauzon (Viat)	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Jules	.....	.....	1 50	1 50	.....	5 50	.....	.....	.....	.....	.....
Ste-Julie	.....	10 00	1 00	3 00	1 00	10 00	.....	5 00	.....	.....	.....
St-Just de Bretenières	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ste-Justine	5 00	5 00	8 00	12 00	3 00	13 00	5 00	4 00	5 00	5 00	9 00
Ste-Jeanne Pte Levis	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5 00
St-Lambert	4 86	6 50	5 30	5 25	4 25	16 00	.....	4 25	4 30	3 50	2 00

Paroisses	Epiphanie	Crèche	Sourds-muets	Trre-Sainte	Ruthènes	Denier S. Pierre	Colonisation	Clercs	Prés. j. fille	Denier pr. cath.	Patronage
St-Laurent, I.-O.	8 00	9 50	.....	4 00	4 50	8 75	5 50	.....	4 50	4 00	10 00
St-Lazare	4 50	.....	.....	15 50	.....	.....	.....	.....	.....	6 53	.....
St-Léonard	4 58	5 00	3 26	7 00	3 00	8 00	2 00	6 02	3 00	3 80	3 90
St-Louis de Gonzague	3 00	3 00	3 25	1 75	2 50	5 40	.....	3 00	.....	2 50	1 70
Ste-Louise	5 35	6 70	5 90	6 50	6 00	13 75	6 89	6 25	5 25	.....	4 00
St-Luc	.....	.....	.....	.....	.....	1 25	.....	.....	.....	.....	.....
Ste-Lucie de Beauregard	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Ludger de Beauce	.....	11 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Ludger de Fraserville	.....	20 00	.....	.....	.....	35 00	.....	.....	.....	.....	.....
St-Magloire	9 75	7 00	10 50	8 00	.....	11 50	7 50	.....	.....	.....	.....
St-Malachie	5 42	6 95	3 00	3 89	6 94	10 80	.....	10 94	7 80	5 33	3 30
St-Malo	2 00	2 00	2 00	2 00	2 00	25 00	2 00	2 00	2 00	15 00	2 00
St-Marc	8 00	22 40	8 00	13 20	.....	12 00	.....	12 00	.....	6 00	.....
St-Marcel	5 00	.....	.....	3 00	.....	4 00	.....	.....	.....	.....	.....
Ste-Marguerite	3 44	2 82	3 00	4 00	3 27	10 25	3 23	.....	5 00	3 09	5 00
Ste-Marie	16 82	22 20	25 55	23 45	11 05	40 70	.....	17 30	.....	24 20	17 80
St-Martin	3 65	7 00	4 40	4 50	4 20	15 00	8 00	6 00	.....	6 25	4 00
St-Maurice de Thetford	5 00	5 00	6 00	10 00	5 00	10 00	8 00	10 00	10 00	10 00	10 00
St-Méthode	5 82	.....	.....	4 50	.....	2 75	.....	.....	.....	.....	.....
St-Michel	9 00	10 00	7 00	31 00	8 00	15 00	7 00	8 00	7 00	7 00	22 00
St-Narcisse de Beaurivage	4 45	2 50	2 50	1 00	.....	5 00	1 00	5 00	1 00	4 00	.....
St-Nazaire	1 53	2 36	2 71	2 22	1 39	4 06	1 84	4 00	2 71	1 46	3 41
St-Nérée	3 65	2 00	3 50	3 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Nicolas	2 00	3 00	2 00	2 00	.....	16 00	.....	5 00	2 00	5 00	3 00
St-Onésime	5 00	5 00	.....	.....	.....	3 75	.....	.....	.....	.....	.....
St-Pacôme	15 00	11 00	16 75	15 50	.....	53 25	16 50	15 00	13 50	13 75	.....
St-Pamphile	11 00	22 00	11 55	15 25	14 00	.....	12 25	13 00	14 00	.....	10 00
St-Pascal	30 00	33 00	16 00	29 00	18 00	50 00	17 00	22 00	19 00	20 00	18 00
St-Patrice de Beaurivage	2 00	3 00	2 00	2 00	2 00	5 90	2 00	2 50	2 00	1 50	2 00
St-Patrice de Québec	.....	10 00	15 00	13 00	.....	30 00	.....	10 00	.....	10 00	15 00
St-Patrice Riv. du L	20 00	20 00	38 00	26 60	.....	60 00	10 00	.....	13 00	15 00	20 00
St-Paul du Buton	5 00	6 00	4 00	5 00	9 00	13 00	.....	5 00	4 00	6 00	15 00

Ste-Perpétue	9 00	10 00	11 00	10 00	10 00	20 00	6 00	10 00	.....	8 00	15 00
Ste-Pétronille	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Philémon	3 50	3 75	2 80	5 00	2 25	20 00	1 00	5 00	6 00	21 00	4 00
St-Philibert	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Philippe de Néri	6 00	5 35	6 20	7 20	.....	15 50	5 00	6 70	6 05	6 25	3 60
Ste-Philomène	7 00	7 00	7 00	8 00	7 00	15 00	7 00	7 00	.....	5 00	.....
St-Pierre-Baptiste	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Pierre I.-O	8 00	15 00	9 00	11 00	5 00	21 00	8 00	7 00	6 00	7 00	10 00
St-Pierre de Montmagny	10 00	10 00	6 50	7 25	6 50	40 00	.....	.....	5 50	8 00	5 00
St-Prosper	3 00	3 00	4 00	5 00	.....	4 00	.....	5 00	.....	.....	3 00
St-Raphaël	5 50	7 90	10 60	19 62	5 36	12 93	6 00	11 65	6 52	.....	.....
St-Raymond	18 97	23 00	10 00	16 25	8 00	76 53	.....	27 66	7 00	12 26	17 26
St-Rémi	2 16	2 50	.....	6 45	.....	5 00	.....	.....	.....	.....	2 73
St-Roch-des Aulnaies	10 00	12 00	11 00	14 00	11 25	24 50	.....	16 00	11 00	10 00	10 00
St-Roch de Québec	50 00	.....	.....	60 00	45 00	85 00	.....	.....	.....	.....	.....
Frères des E.-Chrétiennes	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Couvent	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Romuald	15 00	15 00	.....	28 51	10 00	18 69	.....	12 25	.....	10 88	149 11
St-Rosaire	.....	5 41	.....	5 00	8 31	3 72	.....	.....	.....	4 00	6 27
Ste-Rose	3 25	6 50	1 50	4 20	1 45	4 45	1 50	.....	.....	4 30	2 02
Ste-Sabine	2 20	2 11	3 38	4 82	2 60	14 15	2 00	3 00	3 00	3 00	4 00
SS.Sacrement	.....	.....	.....	20 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Samuel	5 75	4 00	5 98	5 60	.....	8 78	4 75	6 95	4 50	4 50	4 92
St-Sauveur	44 52	49 12	38 43	80 61	41 35	33 31	25 97	28 47	26 38	20 70	276 35
" Ecole des Frères Acad	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
" Couvent	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Sébastien	8 50	6 00	6 35	7 50	7 12	16 76	7 23	8 29	6 25	6 25	5 25
St-Sévérin	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ste-Sophie	.....	8 25	3 20	5 38	4 40	14 95	4 71	5 65	4 69	6 42	5 15
St-Sylvestre	5 00	5 00	.....	5 00	5 00	12 00	3 00	.....	5 00	4 00	8 00
Couvent	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Théophile	1 05	1 50	2 00	2 00	1 50	4 00	1 00	.....	2 00	1 50	.....
St-Thomas de Montmagny	.....	.....	.....	20 00	.....	57 00	.....	30 00	.....	.....	.....
St-Thuribe	.....	.....	5 00	6 00	.....	40 00	.....	3 00	.....	5 00	.....

Paroisses	Epiphanie	Crèche	Sourds-muets	Terre-Sainte	Ruthènes	Denier S.Pierre	Colonisation	Clercs	Prés. j. fille	Denier pr. cath.	Patronage
St-Tite du Cap	3 00	4 00	2 00	3 00	.....	6 50	.....	6 00	.....	.....	3 50
St-Ubald	11 00	13 00	9 30	14 00	8 00	25 50	9 00	11 00	9 00	7 00	7 00
St-Vallier	3 70	12 00	4 53	5 00	1 50	10 00	3 29	6 15	3 55	4 00	7 45
St-Victor	11 00	16 00	13 00	15 00	9 00	25 00	9 00	15 00	11 00	11 00	8 00
St-Zacharie	5 40	2 68	1 23	9 86	1 71	10 67	1 25	2 00	2 00	2 65	3 10
Scott	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Sillery	8 90	10 31	10 25	17 32	11 79	26 11	.....	12 43	10 36	11 79	22 10
" Couvent	.....	.....	.....	5 00	.....	5 00	.....	.....	2 00	.....	.....
Stadacona	.....	.....	.....	15 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Standon	3 96	6 40	.....	.....	5 00	12 22	8 00	6 00	.....	.....	4 00
Stoneham	.....	7 85	10 00	6 31	.....	.....	.....	.....	7 77	.....	.....
Tewkesbury	.....	7 85	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Valcartier	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Village Huron de Lorette	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Villeroy	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Dons part., etc	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	2 50	1 00
Total	1741 22	2027 01	1651 48	2080 62	1021 40	4179 80	884 61	1519 89	1077 65	1521 40	1651 71

Quelques autres collectes ont donné les résultats suivants :

Reconstruction Basilique de Québec	$	12,758.14
Pour Congrès Eucharistique		2,359.22
La Propagation de la Foi		14,814.14
La Sainte-Enfance (aout 1922 — août 1923)		8,079.30
Aumônes du Carême		4,318.53
L'Œuvre des Berceaux en faveur de la Crèche		4,119.66
Pour l'Université Laval		823.09

On pourra trouver dans les Annales de la Propagation de la Foi et celles de la Sainte-Enfance les détails touchant les collectes en faveur de ces œuvres.

CHAN. CHS BEAULIEU,

Aumônier.

Archevêché de Québec,
20 déc. 1923.

ÉTAT DE COMPTE

DE LA SOCIÉTÉ DE COLONISATION POUR L'ANNÉE 1923.

Recettes

Quête dans les églises (année 1922)	$	1090 97
Allocation du gouv. provincial		363 66
Total de la recette	$	1,454 63

Dépenses

Allocation à St-Athanase (canton Chabot)	$	300 00
" " St-Fabien de Panet		100 00
" " St-Cyprien de Dorchester		300 00
" " St Luc "		150 00
" " St-Nazaire "		150 00
" " St-Philibert de Beauce		150 00
" " Ste Lucie de Beauregard		100 00
" " un colon pauvre		20 00
" " l'Ecole de colon., Lac-Sergent		80 00
" " Ligue Nationale de Colonisation		104. 63
Tiotale de la dépense	$	1,454 63

J.-C. Arsenault, ptre.
secrétaire et trésorier de la société de Colonisation.

QUÆSTIONES ANNO 1925

in collationibus theologicis discutiendæ
in dioœcesi Qubecensi

MENSE JANUARIO

Aloysius parochus, qui centum missas manuales accepit, illas vicario suo transmittit, quartam tamen stipendiorum partem retinens. Alio presbytero, cujus notitiam habet tantum dubiam, missas manuales mittit, eumdem incitans ut minimam stipendiorum partem relinquiat pro opere bono. Idem Aloysius missas fere omnes in propria ecclesia fundatas ad pastorem parochiæ vicinæ tradit celebrandas. Quadam die, missa bis celebrata, stipem sumit pro secunda missa, prima autem gratis functa.

Quæritur : 1º An liceat partem quamdam stipitis retinere ?

2º Num liceat sacerdoti aliquam partem stipendiorum gratia boni operis petere ab illo cui missas tribuit ?

3º Quænam notitia sacerdotis requiratur ut tute ad mentem can. 838 ei dare liceat missas manuales ?

4º Ubinam celebrandæ sint missæ fundatæ ?

5º Licetne stipem exigere pro secunda missa, quando prima fuit gratuito celebrata ?

Breviter exponantur tituli IX et X diœcesanæ Synodi Quebecensis.

MENSE APRILI

Josephus confessor, dubitans de sufficientia contritionis pœnitentis sui, illum disponere conatur. Omnibus vero tentatis, pœni-

tens videtur probaliter tantum dispositus. Propensus tamen est confessarius ad eum absolvendum, sed sequentem noscit damnatam fuisse propositionem : *Non est illicitum in sacramentis conferendis sequi opinionem probabilem de valore sacramenti, relicta tutiore.* Quærit Aloysius : 1º Quænam requiratur certitudo de dispositione pœnitentis ut absolvi possit ?

2º Quo sensu sit intelligenda propositio supra memorata ?

3º Utrum pœnitentem absolvere possit ?

Julius, qui sacro ministerio solus fungitur in quadam parochia, deprehendit, missa finita, quod paucæ tantum hostiæ consecratæ remanent in duobus ciboriis. Cum autem aliud non adest ciborium, in quo consecrare possit hostias, nisi ciborium stanneum aliudque argenteum, sed recenter inauratum et non denuo benedictum, purificat extra missam unum ex duobus ciboriis hostias consecratas continentibus.

Quæritur : 1º Utrum liceat ciborium extra missa, purificare ?

2º Quænam esse debeat materia calicis, patenæ, ciborii et pyxidis ?

3º Num adsit necessitas benedicendi ciborium iterum auro intectum ?

MENSE OCTOBRI

Titius parochus et Caius, suus vicarius, inter se conveniunt quod matrimonium inter Paulum et Rosam sequenti modo celebrabunt : parochus consensum sponsorum accipiet ; annulum benedicet orationesque ante missam dicendas recitabit. Vicarius vere Missæ sacrificium celebrabit, et benedictionem nuptiarum solemniter impertiet in ipsa domo sponsorum. Et ita celebratur matrimonium Pauli cum Rosa, coram tamen uno tantum ex duobus testibus ad hoc vocatis, sed præsentibus fere omnibus parochianis quorum plures certo sciunt sponsos consensum mutuo dedisse.

Quæritur : 1o An liceat matrimonium ab uno sacerdote cele-

brari ; benedictionem nuptiarum autem ab alio ministrari ?

2o Quomodo in casu conscribendus sit actus In libro matrimoniorum ?

3o An liceat benedictionem nuptiarum extra missam et ecclesiam impertire ?

4o An requiratur ad validitatem matrimonii prææsentia testium duorum specialiter vocatorum ?

1o Quænam sint bona ecclesiastica ?

2o Quid sit alienatio bonorum ecclesiasticorum ?

3o Quid requiratur ut alienatio sit valida atque licita ?

MENSE DECEMBRI

(Fiat electio secretarii scrutinio secreto)

Eleazarus parochus, matrimonium inter Petrum et Evam mox celebraturus, monetur sub sigillo sacramenti a Paulo, Petri patre, quod Eva filia sua est illegitima, utpote nata ex commercio carnali quod habuit cum suæ sponsæ sorore. Anxius quærit Eleazarus :

1o Quænam sint impedimenta matrimonialia ? Quænam sint majoris gradus ? Quænam gradus minoris ?

2o Quænam sint in casu impedimenta inter sponsos existentia ?

3o An super hæc impedimenta dispenset Ecclesia ?

4o Quinam impedimenta revelare teneantur ?

5o Num debeat Paulus ad revelanda extra confessionem impedimanta cogi, etiam per denegationem absolutionis ?

1o Potestne benedictio apostolica *in articulo mortis* pluries iterari pro eodem moribundo ?

2o Quid sit faciendum quando olea sacra nuperrime benedicta non recipiuntur ante benedictionem solemnem fontis Sabbato Sancto faciendam ?

3o An liceat aquam baptismalem benedicere extra vigilias Paschatis et Pentecostes ? Quando et quomodo ?

Itinéraire de la visite pastorale de 1925

1.	Saint-Laurent, I.O.	*Dimanche*	17	mai
2.	Saint-Jean, I.O.	*Lundi*	18	"
3.	Saint-François, I.O.	*Mardi*	19	"
4.	Sainte-Famille, I.O.	*Mercredi*	20	"
5.	Saint-Pierre, I.O.	*Jeudi*	21	"
6.	Sainte-Pétronille, I.O.	*Vendredi*	22	"
7.	Saint-Joseph de Lévis.	*Samedi*	23	"
	Retour à Québec.	*Lundi*	25	"
8.	Cap Saint-Ignace.	*Vendredi*	29	"
9.	Saint-Thomas.	*Samedi*	30	"
10.	Saint-Pierre.	*Lundi*	1er	juin
11.	Saint-François.	*Mardi*	2	"
12.	Berthier.	*Mercredi*	3	"
13.	Saint-Vallier.	*Jeudi*	4	"
14.	Saint-Michel.	*Vendredi*	5	"
15.	Beaumont.	*Samedi*	6	"
	Retour à Québec.	*Dimanche*	7	"
16.	Saint-Raphaël.	*Lundi*	8	"
17.	Saint-Gabriel.	*Mardi*	9	"
18.	Saint-Nérée.	*Mercredi*	10	"
19.	Saint-Lazare.	*Jeudi.*	11	"
20.	Saint-Gervais.	*Vendredi*	12	"
21.	Saint-Charles.	*Samedi*	13	"
	Retour à Québec.	*Dimanche*	14	"

22.	Saint-François.	*Jeudi*	3	sept.
23.	Saint-Georges.	*Samedi*	5	"
24.	Saint-Benoît.	*Lundi*	7	"

25.	Saint-Martin	*Mardi*	8	sept
26.	Saint-Gédéon	*Mercredi*	9	”
27.	Saint-Ludger	*Jeudi*	10	”
28.	Saint-Théophile	*Vendredi*	11	”
29.	Saint-Côme	*Samedi*	12	”
30.	Saint-Philibert	*Dimanche*	13	”
31.	Saint-Benjamin	*Lundi*	14	”
32.	Saint-Prosper	*Mardi*	15	”
33.	Sainte-Aurélie	*Mercredi*	16	”
34.	Saint-Zacharie	*Jeudi*	17	”
35.	Saint-Louis de Gonzague	*Vendredi*	18	”
36.	Sainte-Rose	*Samedi*	19	”
37.	Sainte-Justine	*Dimanche*	20	”
38.	Saint-Cyprien	*Lundi*	21	”
39.	Sainte-Sabine	*Mardi*	22	”
40.	Saint-Magloire	*Mercredi*	23	”
41.	Saint-Fabien	*Jeudi*	24	”
42.	Sainte-Lucie	*Vendredi*	25	”
43.	Lac-Frontière	*Samedi*	26	”
44.	Saint-Just	*Dimanche*	27	”
45.	Saint-Camille	*Lundi*	28	”
	Retour à Québec	*Mercredi*	30	”

Archevêché de Québec,
9 février 1925.

† L.-N. Card. Bégin, *arch. de Québec.*

TABLEAU DES COLLECTES

COMMANDÉES DANS LE DIOCÈSE DE QUÉBEC

ET RAPPORT

POUR L'ANNÉE 1924.

6 Janvier : ..... Pour les Nègres d'Afrique
Vendredi-Saint : ..... Pour la Terre-Sainte
IIIe Dim. de Mai : ..... Pour les Œuvres diocésaines
Solennité SS. Pierre et Paul: Pour le Denier de St-Pierre
IIIe Dim. de Juillet ..... Pour l'Œuvre des Clercs
Ier Dim. d'Octobre..... Pour les Œuvres diocésaines
IIIe Dim. de Novembre:..... Pour le Denier de St-Pierre
8 Décembre:..... Pour la Fac. de Théol. Laval.

n. b. Le produit de toutes ces collectes doit être rendu entre les mains de l'Aumônier de l'Archevêché le ou avant le 15 décembre. (Les collectes pour la Sainte-Enfance doivent être adressées aux RR. SS. de l'Immaculée-Conception, 4 rue Simard, Québec, et celles de la Propagation de la Foi à M. le Chan. J.-N. Gignac, au séminaire. — Nous transmettrons volontiers à qui de droit celles qu'on aimera mieux nous adresser à nous-mêmes.)

Institutions diocésaines	Nègres	Terre-Sainte	Den. S. Pierre	Œuvres diocés.	Clercs	Laval
Archevêché	5 00	5 00	20 00	25 00	25 00	10 00
Asile du Bon-Pasteur						
Collège de Lévis			21 00	21 50		
Collège de S.-Anne de la Poc.						
Hôpital-Guay						
Hôpital-Général	5 00	6 25	10 15			
Hôpital St-Michel Arhcange	7 00	11 07	8 90	45 20	7 35	6 32
Hospice Saint-Charles						
Hosp. St-Jos. Délivrance						
Hosp. des SS. Charité		10 00	10 00			
Hotel-Dieu, Lévis						
Hôtel-Dieu de Québec	2 00	4 00	12 00	33 00		
Hotel-Dieu du Sacré-Cœur			1 50			
Patronage de Québec						
Patronage Laval						
Pères Dominicains		10 00				
Pères Jésuites						
Missionnaires du S. C.						
Séminaire de Québec						
SS. de la Charité						
Srs Rédemptoristines, B						
Ursulines			25 00	25 00		
Paroisses						
Ancienne-Lorette (L')	17 00	21 58	20 00	83 00	20 00	27 00
Ange-Gardien (L')		11 00	51 00	44 00	20 00	10 00
Armagh	15 00	23 00	25 00	62 75	20 50	17 00
Basilique	60 00	70 00	235 00			
Beaumont	6 25	10 75	15 00	44 00	6 00	6 00
Beauport	20 00	20 00	20 00	20 00	20 00	

Berthier	4 25	4 75	11 70	15 75	4 90	4 30
Bienville	8 00	9 00	26 00	41 97	9 00	9 04
Breakeyville	2 50	6 80	12 20	.....	3 50	3 75
Broughton	8 00	7 00	8 50	26 80	11 50	7 00
Buckland	4 00	4 00	7 00	15 00	5 00	5 00
Cap-Rouge	.....	7 20	.....	.....	.....	.....
Cap-Saint-Ignace	20 00	18 50	36 85	17 50	.....	16 00
Cap-Santé	.....	7 00	7 00	21 50	.....	6 00
Charlesbourg	15 00	26 74	41 98	40 00	15 00	15 00
Charny	18 20	23 00	30 00	38 28	14 00	10 30
Château-Richer	8 70	20 62	39 75	79 58	54 70	10 57
Chaudière	2 80	5 00	3 00	.....	.....	.....
Coleraine	.....	5 25	6 00	8 00	.....	2 00
Cranbourne	5 12	5 00	13 80	14 42	4 98	5 00
Courcelles	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Courville	.....	.....	.....	20 55	.....	.....
Deschambault	10 47	9 25	20 88	73 28	9 45	3 10
Donnacona	14 00	10 00	25 00	82 33	12 00	.....
Dosquet	2 50	8 00	13 60	4 00	.....	2 00
Durantaye (La)	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ecureuils (Les)	.....	8 00	.....	.....	.....	.....
Enfant-Jésus (L')	9 45	13 00	24 50	.....	.....	14 00
Frampton	8 14	13 39	.....	45 42	15 27	9 25
Giffard	5 00	5 00	10 00	40 00	5 00	.....
Grondines(Les)	8 00	14 00	25 00	21 00	10 00	8 00
Grosse-Isle	2 00	3 80	.....	13 15	2 30	.....
Honfleur	3 00	1 75	3 00	22 00	4 50	3 00
Inverness	4 38	4 00	.....	4 82	.....	3 00
Isle-aux-Grues (L')	3 50	7 25	8 00	22 75	2 50	.....
Islet (L')	15 00	20 67	18 10	59 96	25 00	8 17

Paroisses	Nègres	Terre-Sainte	Den. S. Pierre	Œuvres diocés.	Clercs	Laval
Issoudun	3 41	3 03	4 71	25 52	4 60	4 00
Jacques-Cartier	15 00	30 00	100 00	120 00	25 00	25 00
" Couvent						
Kamouraska	4 50	4 50	27 25	30 75	5 25	3 20
Lac-Edouard						
Lac-Noir						
Lac Frontière		9 40				
Lambton	7 60	10 32	31 72	20 00	7 00	15 00
Laval		7 76	6 28			
Leeds						
Limoilou	12 00	16 00	21 00	53 00	26 00	23 00
Lotbinière, St-Ls	12 00	14 25	20 00	85 65		13 00
Lourdes						
Lyster	9 25	10 00	9 25	8 65		3 00
Maizerets						
Montauban	5 00	7 00	12 00	15 00	5 00	
Mont-Carmel	8 94	9 88	9 73	35 41	9 17	5 58
Neuville (Pte-aux-Trembles)	5 00	5 00	14 00	12 00	4 50	
N.-D. du Chemin	15 35	20 05	15 85	66 95	7 20	6 00
N.-D. de la Garde						
N.-D. de Grâces						10 00
N.-D. des Laurentides	2 00	3 00	4 00	3 00	2 00	3 00
N.-D. de Lévis	47 00	167 00	152 11	182 35	62 00	45 15
N.-D. du Portage		5 83	5 03	16 63		4 00
Parisville	2 50	4 25	3 00	15 45	4 50	
Pintendre	3 00		13 00	10 00	5 00	5 00
Plessisville	18 00	35 00	57 25		18 00	14 75
Pontbriand	1 75	4 00	4 75	7 25	3 00	
Pont-Rouge	7 00	8 00	28 00	30 00		6 00
Portneuf					32 00	

Rivière-à-Pierre	3 00	3 00	6 00	6 00	3 00	
Rivière-Henry						
Rivière-Ouelle	15 66	22 35	28 00	69 66	31 15	17 60
Robertson	4 58	8 31	9 00	20 61		5 00
S.-C. de Jésus(Beauce)	9 20	8 15	36 50	131 85	10 00	
S.-C. de Jésus(Québec)						
St-Adalbert				31 14		
St-Adrien	4 00	5 00	6 00	5 00		
St-Agapit	4 50	7 00	5 00	9 00		
Ste-Agathe	2 50	7 50	6 55	2 89		
St-Alban	9 00	11 60	9 85	27 40	10 75	
St-Alexandre	10 00	4 00	12 00	4 00		9 50
St-Alphonse de Thetford		36 00		26 33		
St-Ambroise de Lorette	20 00	20 00	20 00	15 00	10 00	10 00
St-André	5 25	5 75	8 00	37 00	10 00	6 50
Saints-Anges		5 50	1 50		1 25	2 00
Ste-Anne de Beaupré	20 00	29 00		155 00	30 00	
Ste-Anne de la Pocatière				28 00		
St-Anselme	7 00	14 30	25 28	46 50	10 00	9 50
St-Antoine de Tilly	3 88	5 02	9 61	7 78	8 75	5 73
St-Antonin			26 49	6 28	21 84	3 71
St-Apollinaire		8 00	16 46	40 09	8 28	6 57
Ste-Apolline	6 05	3 75	7 10	31 25	4 10	3 00
St-Aubert	12 10	13 06	10 49	30 92	20 00	5 00
St-Augustin	25 00	23 35	40 15			10 00
Ste-Aurélie	2 75			7 57		
St-Basile	20 00	15 50	8 00	61 50	18 00	9 00
St-Benjamin		3 00				
St-Benoît-Labre		13 92	10 00	32 00	5 00	
St-Bernard	5 92	5 00		11 48		
St-Bruno	2 40	6 20	4 00	19 15	2 20	2 25
St-Camille		5 00		25 00	5 00	
St-Casimir	20 00	25 00	50 00	131 00	20 00	15 00
Ste-Catherine	5 00	5 00	5 00	24 66	5 00	7 55
St-Charles		10 35	15 07	31 15		16 40

Paroisses	Nègres	Terre-Sainte	Den. S. Pierre	Œuvres diocés.	Clercs	Laval
Ste-Christine						
Ste-Claire						
Ste-Clotilde,	1 52	3 60				
St-Cœur de Marie, (Még.)	1 00	1 00	2 25	3 50	1 25	1 00
St-Cœur de Marie (Qué.)		6 00	16 00			6 00
St-Côme	5 00	10 00	10 00	25 00	10 00	5 00
Ste-Croix						
St-Cyprien	1 00	1 00	1 00	7 00	1 00	1 00
St-Cyrille	13 92		11 90	63 55	8 75	7 29
St-Damase	5 00	6 00		12 00		2 80
St-Damien						
St-David	13 04	26 09	15 50	23 26		8 68
St-Denis	9 00	10 75	31 00	49 10	10 00	7 25
St-Edouard	2 00	10 00	3 00	12 00	5 00	2 00
St-Eleuthère	5 00	13 00	18 50	9 00	7 30	6 00
St-Eloi de Mines						
St-Elzéar	3 50					
Ste-Emélie	10 00	10 00	10 00	25 00	4 00	3 00
St-Ephrem	13 76	11 72	24 40	79 54	10 59	10 19
St-Etienne	1 00	1 00	2 00	15 00	1 00	1 00
St-Eugène	10 00			37 00		
Ste-Euphémie		4 00				
St-Evariste	5 00	9 50	8 00	39 50	13 00	5 00
St-Fabien						
Ste-Famille I.-O.	1 25	5 25	3 50	12 12		7 30
St-Ferdinand						
St-Ferréol	2 50	10 00	7 10	17 55	3 45	2 00
St-Flavien	13 00	14 85	10 00	26 25	11 00	
Ste-Foy	6 00	18 00	20 00	25 00		
St-François d'Assise	10 00	10 00	20 00	35 00		15 00
St-François de Beauce	20 00	15 00	20 00	100 00	20 00	15 00
St-François, I.-O.	4 24	5 76	4 14	12 90	6 33	2 84
St-François, Montmagny						

St-Frs.Xav. de Riv. du Loup.			20 00	15 00	5 00	
St-Frédéric	5 00	5 00	14 00	17 00	10 00	
St-Gédéon	3 50	3 80	7 65	13 88		
St-Georges	60 00	72 00		77 40		
St-Gérard Magella		5 00				
St-Germain	2 60	5 45	11 50	10 70	6 70	
Ste-Germaine	10 62	13 50	25 00	128 45	17 40	8 00
St-Gervais	2 60	3 05	4 50	19 35	3 55	2 40
St-Gilbert	1 00	1 00	2 00	4 00	1 00	1 00
St-Gilles						
St-Grégoire				30 00		
Ste-Hélène	7 00	12 40	17 20	40 15	6 20	
Ste-Hénédine	5 00	10 60	21 70	37 85	12 75	8 00
St-Henri	11 40	13 75	17 00	49 99	12 28	9 87
St-Honoré		20 00	35 00	7 00		
St-Isidore	10 75	13 25	21 00	66 30	12 25	10 00
St-Jean-Bapt., Québec	24 00	68 06	31 00			14 00
St-Jean-Chrysostôme	5 00	8 00	9 00	45 00	6 00	5 00
St-Jean-Deschaillons	5 00	5 00	10 00	12 50	10 00	
St-Jean, I.-O	6 65	7 00	39 23	20 22	3 80	3 50
St-Jean-Port-Joli	12 20	14 50	24 20	105 35	29 00	19 00
Ste-Jeanne d'Arc Pte Levis						
St-Joachim	4 40	9 50	22 50	32 25	7 50	5 00
St-Joseph de Beauce	16 00	15 00	30 00	41 00		
St-Joseph de Lévis	5 25	45 47		11 35		
Collège de Lauzon						
Couvent de Lauzon (Viat)	1 00	1 00	2 00	1 00		
St-Jules		3 00	4 00			
Ste-Julie		20 00		11 00		
St-Just de Bretenières						
Ste-Justine	3 30	5 00		15 00	5 00	4 00
St-Lambert	4 65	6 00	17 50	39 70	7 00	4 00

Paroisses	Nègres	Terre-Sainte	Den. S. Pierre	Œuvres diocés.	Clercs	Laval
St-Laurent, I.-O.	17 00	9 50	.....	27 75	4 75	5 00
St-Lazare	2 27	6 49	.....	8 20	2 26	1 59
St-Léonard	3 00	7 50	3 50	11 41	7 00	.....
St-Louis de Gonzague	5 00	2 00	2 50	14 36	.....	.....
Ste-Louise	5 00	9 00	8 48	33 50	6 00	.....
St-Luc	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ste-Lucie de Beauregard	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Ludger de Beauce	4 75	8 25	.....	10 00	9 63	2 87
St-Ludger de Riv. du Loup	.....	24 00	.....	.....	.....	.....
St-Magloire	6 50	9 50	10 00	37 75	.....	.....
St-Malachie	8 79	3 89	15 36	29 19	.....	2 97
St-Malo	3 00	25 00	25 00	21 00	3 00	20 00
St-Marc	5 00	13 70	26 00	35 00	.....	18 70
St-Marcel	.....	5 00	3 00	.....	.....	.....
Ste-Marguerite	5 00	.....	9 50	13 00	8 60	6 40
Ste-Marie	17 20	22 25	28 60	19 70	23 40	21 50
St-Martin	4 25	10 70	14 75	17 75	9 55	3 00
St-Maurice de Thetford	8 00	22 00	15 00	53 00	10 00	10 00
St-Méthode	.....	13 00	4 50	17 25	.....	.....
St-Michel	8 00	36 75	34 00	33 00	48 00	17 00
St-Narcisse de Beaurivage	2 00	5 00	4 40	11 10	4 00	.....
St-Nazaire	2 79	1 77	1 25	16 35	3 36	1 95
St-Nérée	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Nicolas	5 00	3 00	10 00	11 69	25 00	6 65
St-Onésime	4 00	.....	.....	.....	.....	.....
St-Pacôme	19 00	18 00	44 00	87 50	.....	10 00
St-Pamphile	14 25	17 75	25 00	25 00	12 00	11 00
St-Pascal	11 00	16 00	22 00	69 75	11 00	15 00
St-Patrice de Beaurivage	.....	.....	.....	2 50	.....	.....
St-Patrice de Québec	.....	.....	.....	.....	.....	.....
St-Patrice Riv. du L	18 00	32 75	25 00	27 00	.....	.....
St-Paul du Buton	5 00	6 00	13 00	25 00	7 00	.....

Ste-Perpétue		11 80				7 84
Ste-Pétronille						
St-Philémon	5 00	4 50	21 00	25 00	6 00	4 00
St-Philibert						
St-Philippe de Néri	5 15	8 20	7 40	37 45	5 90	6 15
Ste-Philomène						
St-Pierre-Baptiste						
St-Pierre I.-O	8 00	11 00	20 00	43 00	8 00	
St-Pierre de Montmagny	7 00	10 60	38 25	17 00	5 00	5 25
St-Prosper	5 00	5 00	9 00	22 00	5 00	4 00
St-Raphaël						
St-Raymond	10 00	18 00	22 30	68 26	20 00	20 51
St-Rémi	2 92					5 00
St-Roch-des Aulnaies	12 00	10 00	15 00	70 50	7 00	10 00
St-Roch de Québec		180 00		40 00		
Frères des E.-Chrétiennes						
Couvent						
St-Romuald	12 75	30 45	40 00	84 00	24 00	10 00
St-Rosaire	5 00	7 50		12 00	2 75	
Ste-Rose	2 25	4 75	2 00	13 70	2 75	
Ste-Sabine	2 82	3 91	5 25	23 53	5 00	4 19
SS.Sacrement	3 00	8 00	6 00	32 50	4 00	10 00
St-Samuel	3 90	5 00	6 23	21 68	5 45	5 25
St-Sauveur	42 73	95 30	24 13	166 46		
" Ecole des Frères Acad						
" Couvent						
St-Sébastien	5 94	9 53	14 13	47 94	9 00	8 00
St-Sévérin						
Ste-Sophie	5 39	6 68	5 96	36 33		
St-Sylvestre	3 00	3 00	4 00	18 00	3 00	3 00
Couvent						
St-Théophile	2 00	1 50	5 00	5 50		2 00
St-Thomas de Montmagny				35 00		
St-Thuribe			10 00			

Paroisses	Nègres	Terre-Sainte	Den. S. Pierre	Œuvres diocés.	Clercs	Laval
St-Tite du Cap	3 50	4 25	11 00	27 75	6 00	4 00
St-Ubald	12 00	14 00	12 25	73 00	13 00	8 50
St-Vallier	5 00	10 00	14 00	4 00		
St-Victor	12 00	10 00	14 00	84 00	13 00	9 00
St-Zacharie	2 26	7 50	6 67			
Scott						
Sillery	11 55	34 44	13 88	66 97	12 58	11 00
" Couvent		5 00	5 00	2 00		
Stadacona		16 33	15 00			
Standon	4 44	7 40	13 49	7 73	2 68	4 66
Stoneham						
Tewkesbury						
Valcartier						
Village Huron de Lorette						
Villeroy						
Dons part., etc	1 00	108 00	1 867 75	8 00	1 00	
Total	1456 40	2733 67	4949 67	5322 65	1346 00	1040 47

Quelques autres collectes ont donné les résultats suivants :

La Propagation de la Foi	$ 16 718 33
La Sainte Enfance (août 1923-août 1924)	10 614 40
Pour la Basilique de saint Jean de Latran, Rome	1 477 13
Pour le collège de Saint-Boniface, Man	860 14
Les Aumônes du Carême	4 848 57

On pourra trouver dans les Annales de la Propagation de la Foi et celles de la Sainte-Enfance les détails touchant les collectes en faveur de ces œuvres.

CHAN. CHS BEAULIEU
Aumônier.

Archevêché de Québec
20 déc. 1924.

SENTENCE ARBITRALE [1]

DANS LA CAUSE DES FABRICANTS DE CHAUSSURES DE QUÉBEC ET DE LEURS OUVRIERS

A. — Avant de donner une solution pratique à la question qui a été soumise à mon arbitrage par les Patrons et les Ouvriers des Fabriques de chaussures de Québec — question qui intéresse des milliers de personnes — je crois devoir rappeler brièvement des principes qu'il ne faut pas perdre de vue si l'on veut que les droits des uns et des autres soient protégés.

1o Le droit de se constituer en associations de métiers, de professions, d'emplois quelconques, est un droit naturel ; il a toujours existé et il existera toujours. Mais

2o De ce que ce droit ne peut être méconnu, il ne s'en suit pas que toutes les associations soient légitimes. Pour qu'elles aient droit à l'existence et puissent faire du bien, il faut qu'elles se proposent d'atteindre une fin honnête et juste et qu'elles n'emploient, pour y arriver, que des moyens conformes à la morale, à l'honnêteté et à la justice.

" Jamais assurément, dit Léon XIII dans son Encyclique sur " *La condition des ouvriers*, à aucune époque, on ne vit une si " grande multiplicité d'associations de tout genre, surtout " d'associations ouvrières. Ce n'est pas le lieu de rechercher " d'où viennent beaucoup d'entre elles, où elles tendent et " par quelle voie. Mais c'est une opinion confirmée par de

1 — Au sujet de cette sentence arbitrale, la *Semaine Religieuse de Québec* publia (24 et 31 mai 1902) un article préparé sur demande de la *Revista Internazionale* et qui parut dans cette revue européenne, ainsi que dans la *Palestra del Clero* avec une introduction ; également la *Semaine Religieuse* publia (6 septembre 1902) une traduction de cette introduction et (27 juin 1903) un extrait du *Messager Canadien du Cœur de Jésus*.

" nombreux indices qu'elles sont ordinairement gouvernées par " des chefs occultes, et qu'elles obéissent à un mot d'ordre " également hostile au nom chrétien et à la sécurité des " nations ; qu'après avoir accaparé toutes les entreprises, s'il " se trouve des ouvriers qui se refusent à entrer dans leur sein, " elles leur font expier ce refus par la misère. "

Sa Sainteté avait précédemment rappelé à l'ouvrier les devoirs qui lui incombent. " Il doit fournir intégralement et fidèlement tout le travail auquel il s'est engagé par contrat libre et conforme à l'équité ; il ne doit pas léser son patron, ni dans ses biens, ni dans sa personne ; ses revendications mêmes doivent être exemptes de violences et ne jamais revêtir la forme de sédition ; il doit fuir les hommes pervers qui, dans des discours artificieux, lui suggèrent des espérances exagérées et lui font de grandes promesses qui n'aboutissent qu'à de stériles regrets et à la ruine des fortunes ".

" Quant aux riches et aux patrons, ils ne doivent pas traiter " l'ouvrier en esclave ; il est juste qu'ils respectent en lui la " dignité de l'homme relevée encore par celle du chrétien.

" Le christianisme, en outre, prescrit qu'il soit tenu compte " des intérêts spirituels de l'ouvrier et du bien de son âme. " Aux maîtres il appartient de veiller à ce qu'il y soit donné " pleine satisfaction ; que l'ouvrier ne soit point livré à la " séduction et aux sollicitations corruptrices ; que rien ne " vienne affaiblir en lui l'esprit de famille ni les habitudes " d'économie... Défense encore d'imposer un travail au-dessus " de leurs forces ou en désaccord avec leur âge et leur sexe... " Devoir de donner à chacun le salaire qui est juste... "

B. — A la lumière des enseignements de l'Encyclique *Rerum Novarum* de Léon XIII, j'ai examiné soigneusement les Constitutions et Règlements de la Fraternité des Cordonniers-Unis, de l'Union protectrice des Cordonniers-Monteurs et de la Fraternité des Tailleurs de cuir : je ne saurais les approuver sans qu'ils aient subi un certain nombre de modifications. Si les articles et clauses que je trouve répréhensibles étaient mis à exécution à la lettre, tels qu'ils sont rédigés, il est certain

qu'ils porteraient, en bien des cas, de fortes atteintes à la liberté personnelle, à la liberté de conscience et à la justice. Je n'accuse ici les intentions de personne, ni ne m'occupe non plus de l'application qu'on a pu en faire jusqu'à présent dans la pratique ; mon appréciation ne repose donc que sur le texte même des Règlements et Constitutions.

La conclusion qui s'impose, c'est que ces Fraternités ont besoin de reviser leurs Règlements et Constitutions, sans quoi elles feront fausse route. On allègue le fait que plusieurs autres sociétés ouvrières ont des règlements semblables à ceux des Fraternités dont je viens de parler ; la chose est possible, mais elle ne rend pas cet argument plus acceptable, car il peut se produire dans ces sociétés, à un moment donné, des écarts très regrettables et d'une sérieuse gravité qui auraient leur origine, leur cause première, dans l'application littérale de ces règlements.

C. — Pour parer aux difficultés et aux inconvénients signalés dans les *factums* et autres documents qui m'ont été présentés par les Patrons et par les Ouvriers, en ma qualité d'arbitre choisi par les deux parties intéressées, je règle ce qui suit pour tout litige qui pourrait se présenter à l'avenir à propos d'augmentation ou de diminution de salaires, des engagements ou des renvois des ouvriers, de la durée du travail journalier, des apprentis, de l'introduction de nouvelles machines, et de toute autre cause de conflit.

COMITÉS DE RÉCLAMATION ET DE CONCILIATION

1° Afin de régler les difficultés autant que possible à l'amiable et promptement, les ouvriers constitueront un **Comité de Réclamation**, composé de trois membres choisis par eux. Les patrons, de leur côté, constitueront un **Comité de Conciliation** composé de trois manufacturiers nommés par ceux-ci. Les membres de ces deux comités seront élus tous les ans, et les mêmes seront rééligibles. Dans le cas où l'un des membres desdits Comités serait empêché pour de graves raisons de remplir

sa charge, le Comité auquel il appartient lui donnera un remplaçant temporaire. Si l'un desdits membres vient à mourir, le même Comité lui donnera un remplaçant pour le reste de l'année d'office.

Ces deux comités pourront être formés dans des assemblées distinctes des patrons et des ouvriers, sur convocation de leurs secrétaires respectifs. Dans chacune de ces assemblées, on procédera, à la pluralité des voix, à l'élection d'un président et d'un secrétaire, puis à la formation du **Comité de Réclamation,** chez les ouvriers, et du **Comité de Conciliation,** chez les patrons. Les procès-verbaux de ces assemblées seront rédigés, séance tenante, et signés respectivement par les présidents desdites assemblées, les élus (au comité) et les secrétaires des mêmes assemblées. Chacun des deux comités nommera ensuite son président et son secrétaire.

Quand un ouvrier aura quelque plainte à faire contre son patron, il la formulera par écrit, la fera signer par deux de ses compagnons de travail et la communiquera au **Comité de Réclamation,** avec prière de la transmettre au **Comité de Conciliation.** Les membres de ces deux comités examineront conjointement le cas à résoudre, chercheront à amener une entente et, dans le cas où l'entente serait impossible, le **Comité de Réclamation** portera la plainte immédiatement devant le **Tribunal d'Arbitrage.**

Quand la plainte viendra directement de la part d'un manufacturier, celui-ci s'adressera directement au **Comité de Conciliation,** qui informera de suite le **Comité de Réclamation** du grief du patron, afin de venir à une entente, puis, si elle n'a pas lieu, le **Comité de Conciliation** aura recours au **Tribunal d'Arbitrage.**

TRIBUNAL D'ARBITRAGE

2^{0} Ce **Tribunal d'Arbitrage** sera permanent et composé de trois membres, dont l'un — représentant des patrons — sera choisi par le susdit **Comité de Conciliation,** le second — représentant des ouvriers — par le susdit **Comité de Récla-**

mation, et le troisième, par ces deux premiers arbitres. Si, par hasard, les deux arbitres nommés par les comités ne s'entendaient pas sur le choix du troisième, ils demanderont à un juge de la Cour supérieure ou à l'archevêque de Québec de le désigner.

L'élection de ces arbitres se fera tous les ans, et les mêmes seront rééligibles. Dans le cas où l'un de ces arbitres serait empêché par maladie ou autres raisons graves, ou encore par le fait qu'il serait impliqué dans la cause en litige, le comité qui l'aurait choisi lui donnera un remplaçant temporaire. Si l'un des arbitres vient à mourir, le même comité lui donnera un remplaçant pour le reste de l'année d'office.

Les arbitres entendront, s'il y a lieu, les parties ou leurs procureurs ; ils auront le droit de se faire remettre toutes les pièces se rapportant au litige, de citer les témoins, d'appeler des experts et hommes du métier à comparaître devant eux, de faire donner leurs dépositions attestées devant un juge de paix, de visiter les ateliers, en un mot, de se procurer toutes les preuves verbales et écrites qu'ils jugeront nécessaires pour l'instruction de la cause.

Ils devront rendre leur sentence arbitrale sous le plus court délai possible, et cette sentence sera finale.

Tant que dureront les débats, le patron ne pourra fermer ses ateliers et les ouvriers ne pourront cesser le travail.

Les arbitres auront droit de se nommer un secrétaire à leur choix.

Les frais du litige seront à la charge de la partie ou des parties à la discrétion des arbitres.

Les Comités de Réclamation et de Conciliation, ainsi que le Tribunal d'Arbitrage, seront constitués le premier jour juridique du mois de février prochain, et les élections annuelles des membres desdits Comités et Tribunal d'Arbitrage se feront à la même date chaque année.

L'établissement d'un pareil tribunal d'arbitrage est conforme aux directions du Souverain Pontife dans l'Encyclique déjà citée.

Léon XIII veut " que les droits et les devoirs des patrons soient parfaitement conciliés avec les droits et les devoirs des ouvriers. " et si, chez les uns ou les autres, il arrive que des réclamations soient faites au sujet des droits lésés, il exprime le désir qu'on choisisse des hommes prudents et intègres qui soient chargés " de régler le litige en qualité d'arbitres. "

Avec cette manière de procéder, les droits de chacun seront respectés et les relations entre patrons et ouvriers ne cesseront jamais d'être amicales. C'est, en effet, de l'esprit de justice et de charité chrétienne qu'il faut principalement attendre la paix et la prospérité de la société.

Archevêché de Québec, le 10 janvier 1901.

† Louis-Nazaire, *Arch. de Québec.*

TABLE CHRONOLOGIQUE

LE CARDINAL LOUIS-NAZAIRE BÉGIN

1919

(121) Circulaire au clergé (25 février) — Temps *pascal*. Règlement pour le Carême. — Visite pastorale. — La Propagation de la Foi..... 5

(122) Lettre pastorale (30 mai), recommandant l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur 11

(123) Circulaire au clergé (10 novembre). — Rapports. Dispenses. — Conférences ecclésiastiques. — Matières des examens 15

1920

(124) Lettre pastorale (18 janvier), recommandant l'œuvre de la Sainte-Enfance 19

(125) Circulaire au clergé (10 février). — Temps *pascal*. — Règlement pour le Carême 23

(126) Circulaire au clergé (12 mars). — Visite pastorale 27

(127) Lettre pastorale (17 mars) de l'épiscopat de la province ecclésiastique, sur l'aide au développement de l'Université Laval 31

(128) Circulaire au clergé (Mgr Roy — 4 mai). — Canonisation des bienheureuses Jeanne d'Arc et Marguerite-Marie Alacoque 37

(129) Circulaire au clergé (Mgr Roy — 13 juin), recommandant la quête en faveur de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur 41

(130) Lettre pastorale (8 juillet,) sur les conditions religieuses de la Société canadienne 43

(131) Circulaire au clergé (31 juillet). — L'Aide à l'Université Laval 53

(132) Circulaire au clergé (31 juillet), — Le cinquantenaire du Patronage de saint Joseph. — Demande de prières pour le recrutement des communautés religieuses enseignantes. — Envoi des rapports des curés et des rapports des conférences ecclésiastiques 55

Motu proprio (25 juillet 1920) de S. S. Benoit XV, au sujet du cinquantenaire du Patronage de saint Joseph 59

Prière, pour le recrutement des communautés enseignantes. Indulgence 64

1921

(133) Lettre pastorale (10 janvier), recommandant la souscription en faveur du Collège de Sainte-Anne 65

(134) Circulaire au clergé (22 janvier). — Temps *pascal*. Règlement pour le Carême. — Matières des examens 73

(135) Circulaire au clergé (28 février). — Visite pastorale. — Mois de saint Joseph..... 77

Encyclique *Spiritus Paraclitus* (15 septembre 1920) de S. S. Benoit XV, à l'occasion du XV^e^ centenaire de la mort de saint Jérôme. 81

Encyclique *Sacra propediem* (6 janvier 1921) de S. S. Benoit XV, à l'occasion du VII^e^ centenaire de la fondation du Tiers-Ordre franciscain..... 127

Supplique (22 mars) de l'épiscopat de la province civile de Québec à S. M. Georges V, au sujet de l'Irlande 139

Lettre pastorale (2 mai) de l'épiscopat de la province ecclésiastique, à propos de la souscription universitaire 140a

(136) Lettre pastorale (1er juin), sur la royauté de Jésus-Christ dans l'Eucharistie..... 141

(137) Circulaire au clergé (15 octobre). — Santé de Mgr Roy. — Conférences ecclésiastiques. Examens des jeunes prêtres. — Associations pieuses et "Action Sociale Catholique". — Collecte pour l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur. — Crèche Saint-Vincent de Paul..... 153

(138) Circulaire au clergé (22 octobre). — Le IIIe centenaire de saint Jean Berchmans..... 157

1922

(139) Mandement (25 janvier), à l'occasion de la mort de S. S. Benoit XV 159

(140) Circulaire au clergé (Mgr Roy — 8 février). — Election de S. S. Pie XI 167

(141) Circulaire au clergé (Mgr Roy — 22 février). — Règlement pour le Carême. — Visite pastorale. — Rapports des paroisses..... 171

(142) Lettre pastorale (12 avril) de l'épiscopat de la province civile, sur la Propagation de la Foi chrétienne et la fondation d'un Séminaire des Missions Etrangères à Montréal 179

(143) Circulaire au clergé (30 mai). — IIIe centenaire de la Propagande 195

Prière pour la Propagation de la Foi, composée par S. S. Benoit XV. Indulgences..... 197

(144) Lettre pastorale (10 juillet) de l'épiscopat de huit provinces ecclésiastiques, faisant appel à la charité des fidèles en faveur de la reconstruction de la Basilique de Sainte-Anne de Beaupré... 199

(145) Circulaire au clergé (17 octobre). — Quête pour les incendiés de Haileybury. — Matières des examens. — Nouveaux offices. — Enfants de la Crèche à placer. — Conférences ecclésiastiques. — Rapport paroissial 207

(146) Circulaire au clergé (27 novembre). — Réorganisation de la Propagation de la Foi. — Le Séminaire des Missions Etrangères. — L'Union missionnaire du clergé. — Vin de messe. Hosties. Cierges. — Journée diocésaine 211

1923

(147) Circulaire au clergé (2 février). — Visite pastorale. — Règlement du Carême. — Additions au Rituel Romain. — Collecte pour les Russes... 223

(148) Circulaire au clergé (24 février). — l'Encyclique *Ubi arcano Dei* 231

Encyclique *Ubi arcano Dei* de S. S. Pie XI (23 décembre 1922), sur le mal dont souffre la société. 235

(149) Lettre pastorale (18 avril) de l'épiscopat de la province ecclésiastique, sur la transgression du devoir dominical 263

(150) Lettre pastorale (18 avril), faisant appel à la charité des fidèles en faveur de la reconstruction de la Basilique Notre-Dame 275

(151) Circulaire au clergé (8 mai). — Le Vénérable Mgr de Laval. — Vicaires forains. — Confesseurs des religieuses. — Retraites pastorales. — Propagation de la Foi 283

(152) Lettre de convocation du Synode diocésain (10 mai) 293

(153) Lettre pastorale (25 mai) de l'épiscopat de la province ecclésiastique, contre la désertion du sol natal 295

(154) Lettre pastorale (1er juillet), recommandant aux fidèles le Congrès eucharistique provincial de Québec 303

(155) Circulaire au clergé (21 novembre). — Le Synode. — Conférences ecclésiastiques. — Matières des examens — Propagation de la Foi. — Santé de Mgr le Coadjuteur 309

(156) Lettre pastorale (21 novembre), au clergé séculier et régulier, à l'occasion du Synode diocésain. 313

(157) Lettre pastorale (21 novembre), aux religieux laïcs et aux religieuses, à l'occasion du Synode diocésain 323

(158) Lettre pastorale (21 novembre), aux fidèles, à l'occasion du Synode diocésain 339

1924

(159) Mandement (12 janvier), à l'occasion du IIIe centenaire du Patronage de saint Joseph au Canada 347

(160) Circulaire au clergé (15 janvier), — Synode. — Grand'messes des dimanches et fêtes. — Célébration des mariages. — Rapports annuels. — Règlement pour le Carême. Communion pascale. — La " Semaine Religieuse ". — Collège de Saint-Boniface 353

(161) Circulaire au clergé (11 février). — Repos dominical. — Visite pastorale. — Tenue des régistres. — Rapports paroissiaux 365

(162) Circulaire au clergé (29 juin). — Lettre du Saint Père touchant le Synode diocésain. — Congrès

eucharistique d'Amsterdam. — Retraites pastorales. — Exhortation au sujet du Synode 369

Lettre de S. S. Pie XI, (27 mai 1924) au sujet du Synode 373

(163) Circulaire au clergé (17 juillet). — M. J. Alfred Langlois nommé évêque et auxiliaire..... 377

(164) Circulaire au clergé (15 octobre). — XVI[e] centenaire de la Basilique du Latran. — Quêtes commandées. — Journée sociale. — Matières des examens. — Conférences ecclésiastiques. — Renseignements pour rapports au Saint-Siège 381

Lettre aux Cardinaux de France (1[er] décembre) 385

(165) Mandement (20 octobre) de l'épiscopat des provinces ecclésiastiques de Québec et de Montréal concernant le Jubilé de 1925..... 389

Résumé des Constitutions Apostoliques *Ex quo primun* (5 juillet), *Si unquam alias* (15 juillet), et *Apostolico muneri* (30 juillet 1924) 394

(166) Circulaire au clergé (20 décembre). — Danses lascives. — Dépenses et emprunts. — Rapports annuels. — Documents épiscopaux..... 401

1925

(167) Lettre pastorale (17 janvier), au sujet de la fondation de l'Hôpital du Saint-Sacrement 405

(168) Circulaire au clergé (9 février). — Repos dominical. — Réunions profanes dans les églises. — Indulgence du Jubilé. — Prières pour la France. — Règlement pour le Carême. Temps *pascal*. — Visite pastorale. — Quête pour les Ruthènes..... 411

(169) Circulaire au clergé (Mgr Langlois — 28 mai). — Noces de diamant sacerdotales de S. Em. le Cardinal 419

(170) Lettre pastorale (12 mai) de l'épiscopat des provinces ecclésiastiques de Québec, de Montréal et d'Ottawa, à l'occasion de la béatification des Martyrs Jésuites 421

APPENDICE

Compte rendu des collectes, 1918 ..... 1*
Itinéraire de la visite pastorale de 1919 ..... 13*
Quæstiones anno 1920 discutiendæ 15*
Compte rendu des collectes, 1919 ..... 19*
Itinéraire de la visite pastorale de 1920 ..... 31*
Quæstiones anno 1921 discutiendæ 33*
Compte rendu des collectes, 1920 ..... 37*
Itinéraire de la visite pastorale de 1921 ..... 49*
Quæstiones anno 1922 discutiendæ 51*
Compte rendu des collectes, 1921 ..... 55*
Itinéraire de la visite pastorale de 1922 ..... 67*
Quæstiones anno 1923 discutiendæ 69*
Itinéraire de la visite pastorale de 1923 ..... 73*
Compte rendu des collectes, 1922 ..... 75*
Quæstiones anno 1924 discutiendæ 87*
Itinéraire de la visite pastorale de 1924 ..... 91*
Compte rendu des collectes, 1923 ..... 93*
Quæstiones anno 1925 discutiendæ 105*
Itinéraire de la visite pastorale de 1925 ..... 109*
Compte rendu des collectes, 1924 ..... 111*
Sentence arbitrale dans la cause des fabricants de chaussures de Québec et de leurs ouvriers 123*

TABLE ALPHABÉTIQUE

Action sociale catholique — Affiliation et contribution des associations pieuses, 154.

Anniversaire — 50e du Patronage de saint Joseph, 55, 59 ; — 60e de l'ordination sacerdotale de l'E.me Cardinal Bégin, 419.

Basilique — Sainte-Anne de Beaupré : aide à sa reconstruction, 199 ; — Québec : aide à sa reconstruction, 275 ; — Latran : XVIe centenaire, 381.

Béatification — Vénérables Martyrs Jésuites, 421.

Benoit XV, S. S. — Décès, 159.

Canonisation — Bienheureuses Jeanne d'Arc et Marguerite-Marie Alacoque, 37.

Carême — Règlement, 5, 23, 73, 171, 224, 361, 414. — Considérations, 6, 74, 172, 225, 362, 415.

Centenaire — XVe de la mort de saint Jérôme, 81 ; — VIIe de la fondation du Tiers-Ordre franciscain, 127 ; — IIIe de saint Jean Berchmans, 157 ; — IIIe de la Propagande, 195 ; — IIIe de la naissance de Mgr de Laval, 283 ; — IIIe du Patronage de saint Joseph au Canada, 347 ; — XVIe de la Basilique du Latran, 381.

" Cérémonial de la Visite " — Invitation à se le procurer, 8, 27, 77, 174.

Cierges — Qualité, achat, 219.

Clergé — Voir *Synode*.

Collège — Sainte-Anne de la Pocatière : aide à sa reconstruction, 65 ; — Saint-Boniface du Manitoba : aide à sa reconstruction, 363.

Communion pascale — Temps, 5, 23, 73, 363, 415.

Conférences ecclésiastiques — Avis, 16, 57, 153, 209, 310, 384. — Questions, 15*, 33*, 51*, 69*, 87*, 105*.

Confesseurs — Voir *Religieuses*.

Confirmation — Age convenable, 9.

Congrégations enseignantes — Prières pour recrutement, 56 ; — Texte d'une prière ; indulgence, 64.

Congrès eucharistique — Québec, 303 ; — Amsterdam, 370.

Constitutions apostoliques — Voir *Jubilé*.

Crèche Saint-Vincent de Paul — Placement des enfants, 155, 209.

Danses lascives — Défense, 401.

Dépenses — Formalités, 402.

Désertion du sol natal — Enrayement, 295.

Dimanche — Transgression du précepte, 263, 365, 411 ; — Ligue, 366.

Dispenses de mariage — Demandes, 15.

Documents épiscopaux — Défense de les donner aux journaux, 403.

Eglises — Réunions profanes, 412.

Emprunts — Formalités, 403.

Encycliques — S. S. Benoit XV : *Spiritus Paraclitus* (XVe centenaire de saint Jérôme), 81 ; *Sacra propediem* (VIIe centenaire du Tiers-Ordre franciscain), 127. — S. S. Pie XI : *Ubi arcano Dei* (Le mal dont souffre la société), 235.

Eucharistie — Royauté de Jésus-Christ, 141.

Examens des jeunes Prêtres — Matières, 16, 75, 154, 208, 310, 383,

Fidèles — Voir *Synode.*

France — Lettre aux E.mes Cardinaux, 385. — Prières, 413.

Georges V, S. M. — Supplique au sujet de l'Irlande, 139.

Grand'messes (offertes par les fidèles,) — Défense de les célébrer certains jours, 359. — Le vicaire doit les remettre au curé, 359.

Haileybury — Aide aux victimes de l'incendie, 207.

Hôpital du Saint-Sacrement — Fondation, 405.

Hosties — Farine spéciale, 219.

Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur — Appel à la charité des fidèles, 11, 41, 155.

Indulgences — Prière (Recrutement des communautés enseignantes). 64. — VIIe centenaire du Tiers-Ordre franciscain, 136. — Prière (Propagation de la Foi), 198 ; — Congrès eucharistique international, 371. — Jubilé de 1925, 389, 412.

Irlande — Voir *Georges V.*

Jean Berchmans (Saint) — IIIe centenaire, 157.

Jeanne d'Arc (Bienheureuse) — Canonisation, 37.

Jérôme (Saint) — XVe centenaire de sa mort, 81.

Jésus-Christ (N. S.) — Royauté dans l'Eucharistie, 141.

Joseph (Saint) — 50e anniversaire du Patronage, 55, 59. — Mois de, 79. — IIIe centenaire du Patronage au Canada, 347.

Journée diocésaine — Annonce et invitation, 220, 383.

Jubilé de 1925. — Annonce, 389. — Résumé des Constitutions Apostoliques, 394. — Conditions, 412.

Langlois, M. J. Alfred — Évêque et auxiliaire, 377.

Laval, Vén. Mgr de — IIIe centenaire de sa naissance; prières commandées, 283.

Marguerite-Marie (Bienheureuse) — Canonisation, 37.

Mariage — Envoi des futurs époux à l'Archevêché, 359.

Martyrs Jésuites (Vénérables) — Béatification, 421.

Missions étrangères — Voir *Société.*

Offices nouveaux — Addition au Bréviaire, 208.

Oraison commandée — *Pro eligendo Summo Pontifice*, 163 ; — *Pro Papa*, 163, 170.

Ouvriers — Voir *Sentence.*

Patrons — Voir *Sentence.*

Pie XI, S. S. — Election, 167. — Première Encyclique, 231.

Propagande — IIIe centenaire, 195.

Propagation de la foi — Aide des fidèles, 9, 310. — Oeuvre aussi ancienne que l'Eglise ; participation de la France ; devoir de notre province, 179. — Texte d'une prière ; indulgences, 197. — Réorganisation, 211, 292.

Quêtes extraordinaires — Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur, 13, 41, 155. — Université Laval, 31, 53, 140a. — Collège de Sainte-Anne de la Pocatière, 65. — Basilique de Sainte-Anne, 204. — Haileybury, 207. — Russes, 230. — Basilique de Québec, 281. — Congrès eucharistique de Québec, 306. — Collège de Saint-Boniface, 363. — Ruthènes, 416.

Quêtes ordinaires — Liste nouvelle, 382. — Comptes ren-

dus, 1918, 1*, 1919, 19*, 1920, 37*, 1921, 55*, 1922, 75*, 1923, 93*, 1924, 111*.

Rapports au Saint-Siège — Questionnaires aux curés, 384.

Rapport paroissial — Avis, 15, 57, 175, 209, 360, 403.

Régistres — Tenue, 367.

Religieuses — Confesseurs extraordinaires et confesseurs adjoints, 290.

Religieux laïcs et religieuses — Voir *Synode*.

Retraites pastorales — Annonce, 291, 367. — Avis, 371.

Rituel romain — Additions, 226.

Roy, Mgr Paul Eugène — Etat de sa santé, 153, 311.

Russes — Quête, 230.

Ruthènes — Quête, 416.

Sacristies — Réunions profanes, 412.

Sainte-Enfance — Oeuvre digne d'encouragement, confiée aux Sœurs Missionn. de l'Immaculée Conception, 19.

"Semaine religieuse" — Invitation à s'abonner, 363.

Séminaire des Missions Etrangères — Fondation à Pont-Viau, 189, 215,

Sentence arbitrale — Fabricants de chaussures et employés (10 janv. 1901), 123*.

Société canadienne — Conditions religieuses, 43.

Societé des missions étrangères — Fondation dans notre province, 189. — Membres honoraires: conditions, 216.

Synode diocésain — Convocation, 293. — Annonce de la promulgation, 309. — Lettre au clergé, 313. — Lettre aux religieux laïcs et aux religieuses, 323. — Lettre aux fidèles, 339. — Sujet de quelques-uns des décrets, 355. — Lettre de S. S. Pie XI, 369. — Exhortation au clergé, 372. — Texte de la Lettre du Saint-Père, 373.

Tiers-Ordre franciscain — VIIe centenaire, 127.

Union missionnaire du clergé — Conseil diocésain, 217.

Université laval — Aide à son développement, 31, 53, 140a.

Vicaires forains — Districts, 284. — Nomination, 288. — Devoirs, 289.

Vin de messe — Achat, 218.

Visite pastorale — Avis, 9, 27, 77, 173, 223, 366, 415. — Itinéraire, 1919, 13*, 1920, 31*, 1921, 49*, 1922, 67*, 1923, 73*, 1924, 91*, 1925, 109*.

350
5862 4
Universelle
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

MAR 0 6 1987

MAR 2 1 1987

MAR 15 1987

MAR 1 4 1989

MAR 2 2 1989

14 AVR. 1994

06 AVR. 1994

CE

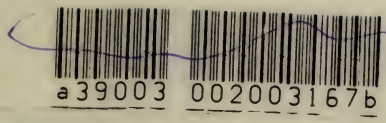
a39003 002003167b

BX 1419 .A2Q4 1887 V12
EGLISE CATHOLIQUE. DIO
MANDEMENTS, LETTRES PA

CE BX 1419
.A2Q4 1887 V012
COO EGLISE CATHC MANDEMENTS
ACC# 1343830

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 07 12 09 16 15 0